SHL
WITHDRAWN

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

MEMBRES DE L'INSTITUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME XI

(63e de la collection)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1937

TOUS DROITS RÉSERVÉS

BIBL.
LONDIN.
UNIV.

LA PORTE A LA CHAMBRE DE LA REINE

(Soph. *O. T.* 1244 sqq. et 1261 sqq.)

I

Jocaste seule discerne toute la vérité, elle seule reconnaît que le dénouement terrible va bientôt venir ; et en matière de puissance dramatique il n'y a guère de drame au monde qui contienne une scène aussi belle que celle de sa sortie finale, de son entrée silencieuse dans le palais.

Seul le silence est grand ; tout le reste est faiblesse. Mais qu'est-ce que la reine a fait après ? Nous ne le savons guère en détail. Même le messager n'a pas pu suivre ses actions jusqu'à la fin : οὐκ ἦν τὸ κείνης ἐκθεάσασθαι κακόν. Les spectateurs au théâtre ont sans doute compris ce que le poète a voulu dire, mais les modernes ne le comprennent pas. En effet, il y a cinq différentes interprétations des vers

πύλας δ' ὅπως εἰσῆλθ' ἐπιρράξασ' ἔσω
κάλει τὸν ἤδη Λάιον πάλαι νεκρόν,

et on ne sait, parlant à la Montaigne, où asseoir sa créance, les apparences étant égales de part et d'autre. Néanmoins, je tâcherai de prouver la vanité des opinions les plus reçues et de montrer que les difficultés ne croissent pas à mesure qu'on les éclaire, bien que les obscurités se multiplient à mesure que les commentaires vont toujours croissant. Je ne crois pas que toute la clarté d'un passage se dissipe, si l'on l'observe de près. C'est au moins un devoir indispensable de chercher quand on est dans le doute. Parfois l'attention éclaire différemment des choses connues pourtant depuis longtemps, et où nous remarquons ce que nous n'avions jamais vu. On trouve souvent que quelque chose est bien dit qui n'est pas du tout ce que l'auteur a voulu dire, que le vraisemblable n'est pas toujours le vrai, que le témoignage des sens est une opération de l'esprit où la conviction crée l'évidence. Si nous étudions quelques passages de Sophocle avec une sévérité scrupuleuse et inflexible, nous découvrons souvent un sens nouveau et plus profond, qui ne se révèle pas au pre-

mier regard. On doit sans doute cribler et vanner tout ce que les savants ont dit, mais il faut surtout examiner l'usage des auteurs, les lire plusieurs fois, comme il faut écouter certains morceaux de musique avant de pouvoir apprécier leur beauté, saisir et embrasser l'inspiration de l'artiste.

Examinons tout d'abord πύλας. Est-il l'objet d'εἰσῆλθ' ou d'ἐπιρράξασ'? Ensuite, le participe est-il transitif ou intransitif? Et l'adverbe ἔσω, faut-il le joindre à εἰσῆλθ' ou à ἐπιρράξασ' ou bien au verbe κάλει? Les commentaires ne sont pas d'accord : « ἔσω malt nur das ἐπιρρήσσειν aus » (Wolff), « ἔσω gehört wohl nicht zu εἰσῆλθε » (Bruhn), « ἔσω gehört zu εἰσῆλθε » (Schneidewin), « it seems hardly possible to connect ἔσω with εἰσῆλθε » (Blaydes), « ἔσω is added to complete the sense of εἰσῆλθε » (Campbell). Musgrave traduit ἐπιρράξασ' ἔσω « vi et impetu ab interna parte occludens ». Jebb n'en dit rien dans ses notes, mais il écrit ὁμῶς au lieu d'ὅπως des manuscrits, ce qui est bien étrange, et il met une virgule après ἐπιρράξασ'. Même sa traduction ne donne pas d'indice de son entendement de la syntaxe de la proposition. Sheppard aussi, comme Jebb, écrit ὁμῶς. Pearson retient ὅπως, mais il donne une surabondance de virgules (quatre). La traduction de Masqueray est trop libre pour nous renseigner comment il entend que les mots se rapportent les uns aux autres : « elle entre, elle ferme violemment les portes ; elle appelait celui qui était mort depuis longtemps, Laïos. » Toutefois, sa ponctuation est correcte — *une* virgule après ἔσω.

A vrai dire, on pourrait même joindre πύλας à εἰσῆλθε. Cf. Eur. *Med.* 1234, Ἅιδου πύλας οἴχῃ. Mais cette phrase-ci équivaut au *fauces Orci*. Cf. Πύλαι Γαδειρίδες (Pind. *Fr.* 155). Dans notre passage pourtant on s'attendrait à διὰ πυλῶν, comme dans Esch. *Ag.* 407 βέβακε ῥίμφα διὰ πυλῶν. Cf. Eur. *Or.* 857, Thuc. 4. III.2, Ar. *Av.* 1208 (κατά), 1173 (διά), Xen. *E.* 2.4.5, *Mem.* 3.9.7 (τὰς πύλας διεξιών). On ne va pas εἰς πύλας (la porte elle-même), mais εἰς τὸ κενὸν τῶν πυλῶν (*vano della porta*).

Il se peut qu'ἐπιρράξασ' soit intransitif, comme dans *O. C.* 1503 χάλαζ' ἐπιρράξασα. En ce cas la reine, en grande hâte, s'est heurtée contre (ἐπί) la porte et en la poussant de toute sa force l'a envoyée heurter la cloison, ce qui a fait un bruit subit, assourdissant, de sorte que le messager a pu *voir* ce que Jocaste faisait après, jusqu'à l'arrivée d'Œdipe, ce qui a détourné son attention de la reine. Il y a une scène identique dans *Les Trachiniennes* (912-915) :

ἐξαίφνης σφ' ὁρῶ
τὸν Ἡράκλειον θάλαμον εἰσορμωμένην.

κἀγὼ λαθραῖον ὄμμ' ἐπεσκιασμένη
φρούρουν· ὁρῶ δὲ τὴν γυναῖκα δεμνίοις
τοῖς Ἡρακλείοις στρωτὰ βάλλουσαν φάρη.

En effet, le poète semble donner à entendre que le messager a *vu* Jocaste entrer dans sa chambre, s'élancer en avant, se précipiter sur son lit et invoquer l'ancien Laius. Il est bien possible qu'elle ait fermé la porte « à clef » *après* avoir fait cette invocation. Autrement le messager n'aurait pu qu'écouter, entendre parler la reine, saisir les mots qu'elle prononçait. Quoi qu'il en soit, ἐπιρράξασα n'est qu'une forme collatérale d'ἐπαράξασα. Cf. Ar. *Eccl.* 798 τί κόπτεις; ... τὴν θύραν γ' ἤραττες, Esch. *Prom.* 58 ἄρασσε μᾶλλον (*frappe plus fort*), Eur. *Hec.* 1044 ἄρασσε, φείδου μηδέν, ἐκβάλλων πύλας. Mais il faut changer πύλας à πύλαις, si nous considérons ἐπαράξασ' intransitif comme dans Diod. 15.84 τοῖς Μαντινεῦσιν ἐπέρραξεν. Cf. Hdt. 6.44.3. En ce cas Jocaste aura heurté contre la porte. Cf. Ar. *Eccl.* 977 ἀράττειν et ἐπαράττειν (= *ianuam pulsare*), Platon, *Prot.* 314 D ἐπαράττειν τὴν θύραν, *Sym.* 163 B. Il faudrait aussi joindre ἔσω à ἐπιρράξασ' (= ἐπεισαράξασ'), si le participe était intransitif. Cf. Platon *Rep.* 500 B, Xen. *Cyr.* 3.64; 7.5.27, Ar. *Eq.* 363, Eur. *Rhes.* 448, *Hec.* 1042, Soph. *O. C.* 915. Le verbe ἀράσσειν n'est pas rare chez les poètes, mais dans la prose il ne se trouve qu'une fois (chez Hérodote). Des composés au contraire sont assez fréquents : Hdt. 4.128.3 ἐσαράξαντες, 5.112, 116 ἀταράσσει, et quelquefois καταράσσειν et ξυναράσσειν.

Néanmoins, malgré toutes ces possibilités, les raisonnements que j'ai allégués sont faibles, parce qu'ils ne sont pas les véritables.

Je suis persuadé que Sophocle avait l'intention de joindre πύλας à ἐπιρράξας' et εἰσῆλθ' à ἔσω, et principalement parce qu'ἐπιρρήσειν signifie κλείειν, non pas ἀνοίγειν. Cf. Ω 454 sqq., Plut. *Mor.* 356 c, D.H.8.18, Platon, *Prot.* 314 c, Hesych. ἐπιρρήσσει· ἐπικλείει. L'ordre même des mots montre ce que le poète a voulu exprimer, savoir : εἰσελθοῦσα καὶ τὰς πύλας ἐπιρράξασα, ἐκάλει τὸν Λάιον. Les mots sont chiastiquement arrangés :

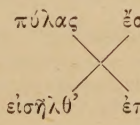

De cette manière, ils sont *incastrati*, *intarsiati*, et ne peuvent pas être dissociés. En anglais un tel ordre est impossible — comme il l'est aussi en français, en allemand, en italien et en

espagnol — entrelacés, enchevêtrés de cette façon, ils se seraient tout embrouillés, ne seraient que du jargon, car nous nous sommes accoutumés à mettre ensemble les mots qui s'appartiennent, qui se rapportent grammaticalement les uns aux autres. Mais on ne doit pas se fier aux apparences : ὅπως = ἐπεί, et ὅπως εἰσῆλθ' (= εἰσελθοῦσ') sépare πύλας d'ἐπιρράξασ', comme ce mot-ci sépare εἰσῆλθ' d'ἔσω. En allemand on fait des transpositions, mais sans flexibilité, sans élasticité, il y a toujours de la raideur, de la rigidité, point de liberté, de fluidité. On commence à lire une proposition de quarante-neuf sesquipedalia verba (sans savoir encore de quoi il est question) et tout à la fin on trouve « drangen sich die Leute ». Voyez Thomas Mann, *Der Zauberberg*, passim, surtout p. 555 (trente mots entre *er* et *aufgesetzt hatte*). Comme Mark Twain a dit, on plonge dans l'Atlantique en Amérique avec le sujet et on émerge en France avec le verbe[1].

Les commentateurs, en voyant ἔσω entre ἐπιρράξασ' et κάλει, ont naturellement pensé que l'adverbe modifie ou le verbe ou le participe. Mais ἔσω κάλει serait saugrenu. Cf. Xén. *An.* 1.6 Κλέαρχον παρεκάλεσε ἔσω. De plus, ἔσω pour ἔσω ἀφικομένη est impossible. Cf. Thuc. 4.67.5 ἐντὸς γενομένη. Relictum est ἐπιρράξασ' ἔσω, ce qui signifierait « enfonçant la porte ». En outre, si Sophocle avait voulu dire « en fermant la porte *par dedans* », comme quelques éditeurs veulent expliquer la phrase, l'adverbe aurait dû être ἔσωθεν, ἔνδοθεν, ou ἔντοσθεν. Sheppard traduit « from within ». Mais il est certain que le poète a ajouté ἔσω comme complément à εἰσῆλθεν, non pas en remplacement de ἔσωθεν[1]. [[1] Pour ἔσω comme adverbe, cf. Xén. *An.* 1.4.4, Soph. *El.* 78, *Ph.* 645, Hdt. 3.6.2, et comme préposition, Eur. *Hipp.* 2, Esch. *Sept.* 232.] Avec un verbe de mouvement, ἔσω équivaut à *intro*, *introrsum* (Hdt. 8.66, Thuc. 4.109.2). Notez surtout ἔσω avec δύεσθαι, ἄγειν, παριέναι, εἰσάγειν, εἰσιέναι, ἕρπειν, κομίζειν, τρέχειν, στείχειν, ἡγεῖσθαι, φεύγειν, φέρεσθαι (ἔσω πυλῶν φέρεσθαι, Esch. *Sept.* 557, ἔσω ἐς τὴν Ἑλλάδα, Hdt. 8.4.1). L'addition de l'ad-

1. Considérez aussi l'article avec le substantif : « *die* von seinem Vater dem alten Heinrich Hagenström, übernommene, unbeschränkte, fortgeschrittene, duldsame und vorurteilsfreie *Denkungsart.* » De Jocaste on pourrait dire : ἡ ἀνδρί τε καὶ υἷϊ συγγαθημένη βασιλεία μέλλουσα ὁρμήσεσθαι ἔσω καὶ ἐσελθοῦσα καὶ τὴν θύραν ἐπιρράξασα δραμεῖσθαι ἐπὶ τήν κλίνην τοῦ Λαίου, ce qui serait en allemand quelque chose comme « *Die* neben ihrem Gatten und zur selben Zeit Sohne auf der geradlinigen verzierten Bank sitzende und im Begriffe in das Haus hineinzustürzen und, nachdem sie diese zugeschlossen hatte, durch das Zimmer an das Bett ihres ehemaligen Gemahle mit schnell und fast stürzenden Schritten zu laufen seiende *Königin* ».

verbe après εἰς n'est pas rare. Ainsi ἔξω après ἐξ (Hdt. 4.46.4 ἐξήισαν ἔξω, 5.92 γ.4 ; 7.36.2). On peut dire même πόλιν ἐξῆλθον (= ἔλιπον). Le seul exemple d'ἐσπλεῖν avec l'accusatif (dans la prose) est ἐσπλέοντι τὸ Ἰόνιον κόλπον (Thucydide). On ajoute εἰς toujours avant le substantif avec εἰσάγειν, εἰσβάλλειν, εἰσβαίνειν, εἰσκομίζειν, εἰσφέρειν. Cobet voulait rayer ἀπολαβόντες εἴσω dans Thuc. 1.134.2, puisqu'εἴσω pour ἔνδον « numquam apud bonos scriptores legitur ». Mais l'impulsion sur Pausanias est *introrsum*, et par cela même εἴσω est légitime. Au fait, on peut user de l'adverbe ou s'en passer, si l'on a déjà employé εἰς avec le substantif. Cf. Hdt. 4.201 ; 5.51.1 : 5.72.3.

L'ordre logique des mots (pour nos oreilles) dans le passage que je discute serait : ὅπως εἰσῆλθ' ἔσω, ἐπιρράξασ' πύλας, κάλει.

Enfin, faut-il écrire κάλει (LA rec) ou καλεῖ (M)? Nous sommes plus difficiles, plus méticuleux que les Grecs en matière de séquence des temps. Je ne sais si les éditeurs anglais ont raison en écrivant καλεῖ : je ne nie ni crois —, je doute. Mais je suis disposé à partager l'avis de Masqueray, qui donne l'imparfait. Je suis de cet avis parce que κάλει donne justement le trait épique auquel on s'attendrait chez celui qui est le plus homérique de tous les poètes. C'est précisément dans de tels récits que Sophocle, comme Homère lui-même, se sert des formes du verbe sans augment. Eschyle aussi dans *Les Perses* se sert de τροποῦτο, παίοντο, κυκλοῦντο, πῖπτον, exactement comme Sophocle dans ses ῥήσεις ἀγγελικαί. Notez bien φρούρουν dans la scène pareille déjà citée (*Tr.* 915) et surtout γοᾶτο, quatre vers au-dessous de ce vers même de l'*Œdipe Roi* (1249). Notez aussi κτύπησε (1606), ῥίγησαν (1607), θώυξεν (1624), φορεῖθ' (*El.* 715), φείδοντο (716), βρυχᾶτο (*Fr.* 904), νίψατο (Eur. *Bacch.* 767), κυκλοῦτο (1066) σίγησε (1084), γυμνοῦτο (1134).

Ce sont les beautés de détail qui soutiennent les ouvrages en vers et qui les font passer à la postérité. C'est cet art d'embellir par la diction ce que pensent et ce que sentent tous les hommes qui fait les grands poètes. Grâce à la machine à écrire, on peut aujourd'hui doubler sa production sans augmenter ses frais généraux, mais dans cette copie au cours vertigineux, il n'y a pas (souvent au moins) ni une lueur d'esprit ni une phosphorescence d'idée.

Περὶ μὲν τούτου τοσοῦτον εἰρήσθω, τὸ δὲ μετὰ τοῦτο νῦν ἀθρητέον.

II

Vv. 1261-1262.

Les traducteurs, les lexicographes, et les commentateurs n'ont pas pénétré le sens essentiel de la pensée du poète. Si les éditeurs ne le comprennent qu'à moitié, quelle fausse idée de lui doivent se faire tous les autres ! Masqueray traduit chaque mot incorrectement, car πυθμένων ne signifie pas « gonds » (ce qui serait στρόφιγγες), ἔκλινε ne veut pas dire « fait tourner », et κοῖλα κλῆθρα ne signifie pas « creuses ferrures ». Quand à Liddell and Scott, ils ne peuvent pas arrêter le torrent de l'incertitude par des digues et captiver les conjectures, étant portés dans le doute universel : « the meaning of κοῖλα κλῆθρα is evidently the same as κ. σταθμὰ θυράων in Theocr. 24.15, but what this is remains uncertain. » [1] Plumptre traduit : « from the wards he slid the hollow bolt. » Mais πυθμένων n'est pas « wards » κοῖλα n'est pas « hollow », et κλῆθρα n'est pas « bolts ». La traduction de Way aussi (comme à peu près toutes les explications que j'ai vues) est tout à fait fausse.

Une porte doit être ouverte ou fermée, et évidemment la porte dont il s'agit ici est restée dans le même état jusqu'à l'entrée d'Œdipe, c'est-à-dire fermée à clef, ou bien plus exactement, μοχλῷ — les verrous, comme on dirait aujourd'hui, n'avaient pas été tirés.

Peut-être Masqueray s'est-il mépris sur le sens parce qu'il s'est laissé fourvoyer par ἔκλινε (l'expression ordinaire pour *ouvrir* étant ἀνακλίνειν et pour *fermer* ἐπικλίνειν). Chez Lysias et Hérodote nous trouvons κλήειν, ἐγκλήειν, συγκλήειν, ἐπικλήειν, et ἐπισπᾶν. Cf. Thuc. 4.67.4 συγκλῃσθῆναι πάλιν τὰς θύρας. Mais ἔκλινε dans notre passage se rapporte à la barre de bois qui tient les battants de la porte fermée, non pas à la porte elle-même. Quelquefois ces κλῆθρα étaient de bronze, quelquefois de fer. Cf. Eur. *I.* T. 99, χαλκότευκτα λύσαντες μοχλοῖς, Xén, *An.* 7.7.17 διακόψαντες ταῖς ἀξίναις τὰ κλῆθρα, Platon, *Ax.* 371 B σιδηρᾶ κλῆθρα. Les chevilles qui tenaient la barre fermée s'appelaient ἁρμοί. Cf. Eur. *Hipp.* 808 sq. χαλᾶτε κλῆθρα πυλωμάτων, | ἐκλύεθ' ἁρμούς *I.* T. 1304, *H. F.* 332, *Med.* 1314, *Hel.* 1180, Ar. *Vesp.* 1484, *Lys.* 264, 428, Esch. *Cho.* 878. Peut-être aussi la position de κοῖλα a-t-elle égaré les éditeurs. Cet adjectif est prédicatif, non pas attributif. Voici le sens des vers : ἔκλινε κλῆθρα ὥστε ταῦτα κοῖλα γενέσθαι καὶ τούτῳ τῷ

1. Je vois qu'on a changé d'avis dans le lexique nouveau qui vient de paraître.

τρόπῳ ἐκ τῶν πυθμένων ἀποσπασθῆναι, c'est-à-dire, la barre est devenue creuse, *concave*, de sorte qu'Œdipe a pu la faire sortir des ses emboîtures. Cf. *Ant.* 1302 λύει κελαινὰ βλέφαρα (= χλείει τοὺς ὀφθαλμοὺς ὥστε κελαινοὺς γενέσθαι), B 416 Ἕκτόρεον δε κιτῶνα περὶ στήθεσσι δαίξαι | χαλκῷ ῥωγαλέον. En effet, voici ce qu'Œdipe a fait : ἐνήλατο, τὰ κλῆθρα ἐκλίνετο κοῖλα, καὶ Οἰδίπους τὰς πύλας ὥσε (Eur. *Or.* 1562). Cf. μάχην κλίνειν = *aciem inclinare*. La traverse s'est inclinée, devenue en arc comme les ailes des perdreaux qui volent, comme les rames recourbées sous l'impulsion desquelles les yoles rapides glissent sur la rivière, comme les longues branches horizontales que fait se courber le vent. Cf. Xén. *Hell.* 5.2.5 ἔπειτα δὲ καὶ ἐκλίνετο, *et puis s'affaissait*, Eur. *Suppl.* 704.

Mais qu'est-ce que veut dire πυθμένων? Non pas *des bases*, comme à Esch. *Prom.* 1046, mais les *receptacles* des bouts de la barre de bois. Cf. *Ant.* 1186, *O. T.* 1287, 1294. En vérité, πυθμήν signifie *ima pars*, *radix*, ῥίζα. Mais il ne s'agit pas ici de la base enracinée de la terre (χθόνα δ' ἐκ πυθμένων αὐταῖς ῥίζαις), ni des gonds d'une porte, mais de la *radix* des emboîtures dont la barre est *déracinée*[1].

Πυθμήν est l'alvéole de la dent, l'orbite de l'œil, la bobêche d'un chandelier (*sconce* en anglais, *bocciolo* en italien). On doit ne pas oublier que les simples mots d'une langue ne sont pas des talismans inaltérables, mais des symboles qui changent de couleurs comme le caméléon : tout dépend des mots d'alentour — « poché » après le mot « œil » n'est pas la même chose que « pochés » après « œufs ». Quant à κοῖλα, c'est bien « creux » avec νῆες, κύλικος κύτος, γραμμή, ὁδός (cf. « sentiers creux » de Lamartine), mais c'est aussi « concave » (>< κυρτόν). Le bec d'une lampe, la base d'où pousse une tige, est πυθμήν (cf. Aristote : ἑπτὰ στάχυες ἐν πυθμένι ἑνί), tandis que κλῆθρον est la barre qui se projette ἐκ τῶν πυθμένων. Cf. Thuc. 2.4.3 ἔκλησε στυρακίῳ ἀκοντίου (au lieu d'ἁρμῷ). Dans la prose, on employait βάλανος (= *pessulus*) « cheville » qu'il fallait tirer pour pouvoir ouvrir les deux battants de la porte (= le poétique ἁρμός, Eur. *Fr.* 362). Il n'y avait pas en Grèce de ces douces et paisibles serrures de nos jours, ni de ces serrures capricieuses et rétives, serrures à combinaisons, cadenas à lettres, verrous de sûreté, chaînes avertisseurs électriques, et toute cette quincaillerie. Mais même aujourd'hui, une clef devient inutile, si celui qu'on voudrait empêcher

1. On peut déraciner une traverse aussi bien que des gonds. Cf. Victor Hugo, *Les Djinns* :

Et la vieille porte rouillée
Tremble à déraciner ses gonds.

d'entrer peut se servir d'un passe-partout ou d'une pince-monseigneur. En Sardaigne, l'on ferme les portes plus solidement : « Lo si sentiva levare i ganci che assicuravano meglio i battenti del portone, e tirare il paletto e il catenaccio e girare con cautela la chiave nella serratura » (Deledda, *Il Ritorno del Figlio*). Sur les portes grecques, cf. Ar. *Vesp.* 200, *Eccl.* 361, 370, *Av.* 1158, *Lys.* 310, *Thesm.* 415, *Fr.* 331, Thuc. 4.III, Xén. *An.* 7.1.12.

OEdipe, à mon avis, s'est précipité sur la porte, la barre cédait en se recourbant, et les battants, un peu résistants d'abord, bientôt se sont enfoncés, poussés des fortes épaules du roi, qui τὰ κλῆθρα κοίλα ἐποιήσατο.

J. E. Harry.

Bard College.
Columbia University.

PARICIDAS

On n'en finira jamais avec ce mot sinistre. Depuis quelques années, il a tenté de nouveau l'esprit inventif qui préside au jeu des étymologies. Il est à remarquer que ce sont particulièrement les juristes qui font figure de novateurs — y compris ceux qui proposent des interprétations nouvelles d'étymologies plus ou moins anciennes, M. Lenel et M. Lévy-Bruhl. Au total, si je compte bien, cinq essais différents[1], et tous critiqués bien entendu. On a l'impression d'une énigme. Osera-t-on insinuer qu'il n'y a pas d'énigme et que l'explication naguère admise apparaît plus que jamais plausible et satisfaisante ?

Cette explication, c'est celle que Fröhde a proposée il y a un demi-siècle[2] et que Brunnenmeister, comme juriste, a prise en charge peu de temps après[3] : en l'occurrence, le droit et la linguistique ont également leur mot à dire, et on tâchera de ne pas l'oublier. Toute la discussion roule en effet sur certaine *lex regia*, attribuée tantôt à Romulus, tantôt à Numa[4], et qui nous

1. F. de Visscher, *La formule « parricidas esto » et les origines de la juridiction criminelle à Rome*, in *Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, 1927, pp. 298 sqq. = *Et. de dr. rom.*, pp. 435 sqq. — O. Lenel, *Paricidas esto*, in *Studi di onore di P. Bonfante*, II, pp. 1 sqq. — Ph. Meylan, *L'étymol. du mot parricide à travers la formule « paricidas esto » de la loi romaine*, Lausanne, 1928. — J. Wackernagel, compte rendu du précédent dans *Gnomon*, 1930, pp. 449 sqq. — H. Lévy-Bruhl, *Quelques problèmes du très ancien droit romain*, pp. 76 sqq. — Je laisse de côté la bibliographie antérieure ; il convient toutefois de rappeler que l'accord était loin d'être fait, et que l'hypothèse reprise par nous n'était adoptée ni par Mommsen parmi les juristes, ni par d'Arbois de Jubainville ni par E. Meyer parmi les historiens, ni par Bréal ni par Wölfflin parmi les linguistes.

2. In *Bezzenbergers Beiträge*, VIII, p. 164.

3. *Das Tödtungsverbrechen im altrömischen Recht*, 1887.

4. Cf. Plutarque, *Romulus*, 22. — On sait que les *leges regiae* ne peuvent être tenues pour des lois, au sens romain du mot. Ce sont des règles traditionnelles, d'un caractère religieux, et dont Girard admettait qu'elles ont pu servir, à l'occasion, dans la jurisprudence sacerdotale. Rien n'empêche de penser, d'ailleurs, qu'elles aient été la formule de principes juridiques auxquels, à un certain moment, on a donné valeur obligatoire. Sur l'antiquité de la « loi de Numa », il est difficile de se prononcer : M. Lévy-Bruhl admet — d'après sa thèse — qu' « elle n'est que de peu antérieure aux XII Tables » (p. 91). Si l'on retient le rapport que nous indiquons entre notre loi et celle qui concerne l'homicide involontaire, il y a une donnée qui nous empêcherait, sans autrement préciser, de remonter très haut : c'est la considération des agnats, qui dans la loi successorale paraît aujourd'hui relativement récente.

est rapportée en ces termes[1] : *si qui hominem liberum dolo sciens morti duit, paricidas esto;* c'est-à-dire : « Si quelqu'un tue sciemment et avec préméditation un homme libre, qu'il soit *paricidas* ». Il est évident que ce dernier mot n'a pas le sens de « parricide » qu'il a eu dans la suite. Si on admet, comme on l'admet encore généralement, que la seconde partie du composé signifie « qui tue », reste à expliquer la première. On partira de la forme *paricida*(*s*) — avec un seul *r* — qui est d'ailleurs celle que fournit Festus. Or on a en grec un mot πηός dont la forme παός est attestée en « dorien », et qui veut dire « parent ». Si on pose un primitif **pasos*, le composé *paricida* peut en être dérivé très correctement. Le mot signifie dès lors, au premier sens, « meurtrier d'un parent » ; et la loi prononce que celui qui tuera intentionnellement un individu étranger à son groupe familial sera considéré comme meurtrier d'un parent, et traité comme tel.

Voilà l'étymologie qu'on a souvent adoptée, surtout parmi les linguistes. Que valent les raisons qu'on lui oppose et les hypothèses qu'on lui substitue ?

*
* *

Il ne sera pas mauvais de commencer par celles-ci. Et d'abord, par celle de M. H. Lévy-Bruhl : car il y a bien des choses à retenir de son mémoire, et comme la discussion y est conduite avec une méthode dont chacun peut faire son profit, elle permet de déblayer le terrain chemin faisant. Disons tout de suite que M. Lévy-Bruhl entreprend de réhabiliter, mais dans un sens tout nouveau, l'étymologie que donnaient couramment les Romains eux-mêmes et que jadis Bréal avait retenue.

Il observe d'abord que, dans la « loi de Numa », la formule *paricidas esto* ne peut être la formule d'une sanction directe, en d'autres termes que le mot *paricidas* ne désigne pas une peine par lui-même. Nous ajouterons que l'examen linguistique confirme cette opinion. L'élément *-cīda* se reconnaît dans le composé, et malgré une tentative récente[2], on ne peut faire la coupure à une autre place. Le sens de *-cīda* doit se déterminer

1. Festus, dans l'abrégé de Paul Diacre, s. v. *parrici* (cf. Girard, *Textes de droit romain*, p. 2, n° 12).

2. Celle de M. Meylan, qui voit le second élément dans *-das*, issu de *datos*. Voir la critique de cette opinion par Ernout, in *Rev. de Philol.*, 1929, p. 239 : l'explication « livré au sac » (par l'intermédiaire d'un mot **parix*, non attesté, et qui correspondrait à gr. πήρα) se heurte à des difficultés de phonétique et de syntaxe.

par *caedere* (*caidere* : *-caida* > *-ceida*) et, malgré une autre tentative récente[1], il doit avoir, dans un composé de cette sorte, un sens actif. Rien qui indique, par conséquent, le sujet passif d'une peine. Quant à l'interprétation — nouvelle aussi, mais fondée sur l'étymologie de Fröhde[2] — qui voit dans *paricidas* le vengeur, ou plutôt celui qui tue un des parents du meurtrier, elle est presque aussi laborieuse que les précédentes, et elle est exposée, semble-t-il, à des objections d'ordre juridique auxquelles du moins elles échappaient. En général, les plus anciennes lois restreignent ou disciplinent la vengeance du sang ; elles n'ont que faire de la susciter : pourquoi celle-ci y ferait-elle appel, pourquoi en provoquerait-elle une manifestation aussi archaïque — celle qui suppose la solidarité *passive* de la famille — pourquoi surtout édicterait-elle cette réaction privée ? — De ce côté-là non plus, rien qui soit de l'ordre de la pénalité.

Deuxième hypothèse : la loi donnerait une simple définition du *paricidas*. Elle est encore plus précaire, et on n'a pas besoin de la discuter longuement : ce n'est pas une définition de mot qui peut constituer une loi — une loi pénale du moins.

Il n'y a qu'une troisième hypothèse possible : la loi « créerait une sanction indirecte, par assimilation à un délit déjà sanctionné » ; elle « établirait une équivalence, au point de vue de la répression, entre ces deux termes, jusqu'alors différents : meurtrier d'un *homo liber* = *paricidas* ». Et c'est l'hypothèse qui s'impose. — La déduction paraît sûre, et nous la retenons. De fait, le procédé de l'assimilation est un des procédés essentiels du droit pénal commençant.

Mais là-dessus, et sans transition, M. Lévy-Bruhl déclare : « *paricidas* est *sûrement* le meurtrier d'un *pater* ». Seulement, le *pater* n'est pas le père, c'est un membre du groupe des *patres*, c'est-à-dire des patriciens qui, seuls d'abord, avaient une pleine personnalité juridique. Et, à la suite d'une discussion ingénieuse, l'*homo liber* est identifié au plébéien. Jusqu'à la loi, la personne des plébéiens n'était pas protégée ; par la vertu de la loi, « le plébéien se trouve garanti dans son existence à l'égal du patricien : la conquête du premier élément de l'égalité civile est désormais achevée ».

Cette construction peut séduire. La loi se trouve replacée

---

1. Celle de M. de Visscher, qui soutient expressément que *paricidas* doit contenir l'idée d'une sanction et que *-cida* aurait une valeur passive, la formule signifiant : « qu'il soit tué par compensation ». Pour les objections linguistiques, cf. Marouzeau, in *Rev. des Et. lat.*, 1928, pp. 109 sq.

2. O. Lenel, *l. l.*

dans un cadre historique. Les objections qu'on faisait à l'étymologie ancienne du point de vue sémantique et du point de vue juridique ne tiennent plus. Mais c'est assez pour condamner l'explication qu'une impossibilité phonétique : il faudrait que *parricida* fût issu de **patricida*, et il n'y a aucun exemple du passage de *tr* à *rr* en latin. On ajoutera, si l'on veut : pour autant qu'il y a des impossibilités phonétiques. Mais c'est encore beaucoup dire : on ne voit aucune raison pour que *parricida* ait subi un traitement spécial ; et dans un cas isolé, il n'avancerait à rien d'invoquer, comme le faisait Bréal, le privilège d'une prononciation populaire.

Il ne sera tout de même pas sans profit pour l'enquête de peser la valeur de l'hypothèse au point de vue juridique[1]. On pourrait s'étonner d'abord, si la loi avait pour objet d'établir une égalité entre patriciens et plébéiens, qu'elle ne le dît pas plus expressément. Mais il s'agit d'une très vieille loi, et l'on a pu vouloir exprimer la notion de *plebeius* par un terme plus général. Celui d'*homo liber* convenait-il, c'est une autre question. Il serait assez naturel de lui attribuer une valeur abstraite[2], d'y voir la désignation ou d'un Romain quelconque, ou, si l'on n'avait encore égard qu'au groupe des patriciens, d'un patricien quelconque[3]. Et c'est ce que confirme la formule d'une autre loi, également « royale »[4], qui concerne l'homicide involontaire. Cette formule est la suivante : (*In Numae legibus cautum est ut*), *si quis imprudens occidisset hominem, pro capite occisi agnatis eius in contione offerret arietem.* Que les termes en soient exactement et intégralement rapportés, ce n'est pas très probable. Mais cette loi est parallèle à la nôtre ;

---

1. Dans la discussion à laquelle a donné lieu la thèse de M. Lévy Bruhl à la Société d'Études latines, M. Carcopino a cru possible de conserver l'interprétation historique que nous venons de voir, sans retenir l'étymologie dont elle s'autorisait (cf. *Rev. des Ét. lat.*, 1933, p. 283).

2. Que *homo* puisse désigner, et désigne assez souvent, un individu de condition inférieure, c'est tout naturel : on constate la même chose pour le grec ἄνθρωπος. On n'est pas autorisé pour autant à voir dans l'expression *homo liber* la désignation juridique d'une classe définie.

3. C'est une question qui se posera encore de savoir si la loi valait pour l'une des classes ou pour les deux. Nous pouvons la laisser en suspens, parce que notre explication n'en dépend pas : l'essentiel, c'est le processus juridique par quoi la notion du meurtre punissable est transposée du cadre familial dans un cadre politique.

4. Cette loi royale (Servius *ad Verg. Egl.*, IV, 43 = Girard, *Textes*, p. 2, n° 13 pourrait bien se confondre avec celle qui est rapportée à la tradition des XII Tables (VIII, 24) et qui comporte la même sanction pour un cas qui est aussi un cas d'homicide involontaire, mais formulé en termes très concrets, comme il arrive dans le droit pénal le plus ancien. Peut-être faut-il combiner les deux textes.

on peut dire qu'elle en est complémentaire : le souci d'exprimer, de souligner, dans l'une et l'autre respectivement, les notions d'intentionnel et d'involontaire témoigne d'une conquête plus ou moins récente de la pensée juridique qui marque un stade bien connu de la législation [1]. Le parallélisme est également indiqué par le mot *hominem*, quant à la victime du meurtre ou de l'homicide. Que signifie *hominem* dans la seconde loi ? Il s'agit d'un individu qui a des agnats : c'est donc un individu qui a une personnalité juridique, peut-être exclusivement un patricien si les patriciens seuls pouvaient avoir des agnats ; et on observera en passant qu'*hominem* est insuffisant comme qualification légale : la formule traditionnelle devait avoir *hominem* <*liberum*>, comme celle de l'autre loi. Il est bien certain que le terme *homo* s'applique à la même catégorie dans les deux cas : car on ne saurait admettre que la personne d'un individu soit protégée en cas d'homicide involontaire et qu'elle ne le soit pas en cas de meurtre intentionnel. D'un autre côté, il est impossible que la seconde loi protège les seuls plébéiens et que l'homicide involontaire dont le patricien serait victime échappe à la sanction. Donc l'équation *homo liber* = *plebeius* ne vaut pas pour la seconde loi ; donc elle ne vaut pas pour la première.

Je crois que cette discussion avance nos affaires : nous sommes maintenant un peu mieux éclairés sur la victime du *parricidium*. Une remarque pour finir, qui sera moins une objection qu'un moyen de mieux poser le problème. Dans l'hypothèse que nous avons considérée, il est admis implicitement que le *parricidium* au sens le plus ancien, c'est-à-dire le meurtre d'un patricien quelconque, était déjà « publiquement » réprimé avant la loi. Donc le régime de la vengeance privée aurait été aboli, et sans doute depuis longtemps, au moins pour une bonne partie de la population. Comme il s'agit d'une loi ancienne, mais dont l'ancienneté, après tout, est indéterminée, cette hypothèse ne peut être écartée *a priori*. Mais nous aurons à nous demander si l'hypothèse inverse, aussi plausible *a priori*, ne fournirait pas justement une explication de la loi.

*
* *

Si les linguistes, jusqu'à ces derniers temps, ont généralement adopté l'explication de Fröhde, il s'en est trouvé un récem-

1. Cf. R. Maschke, *Die Willenslehre im griech. Recht*, pp. 28 sq. ; Gernet, *Platon, Lois, IX*, pp. 117, 142, 161, 179.

ment pour la critiquer. Et un de ceux dont l'opinion pouvait avoir le plus de poids : M. Wackernagel. Considérons d'abord l'étymologie qu'il propose de son chef.

La forme *parricida* étant de beaucoup la plus attestée, c'est à elle seule qu'il faudrait avoir égard. Or, sauf dans des mots d'emprunt, *rr* latin représente un *rs* primitif. On partira donc de **parsi-* (la voyelle intérieure étant naturellement indifférente). L'élément *ar* peut y représenter un ancien *r̥*, lequel a donné en sanskrit *ĭr* et, après labiale, *ŭr*. Et précisément, le védique *puruṣa* « homme » peut être dérivé d'un primitif **pūrṣa* qui serait l'équivalent exact de **parsi*. *Parricida* correspond donc au grec ἀνδροφόνος, il signifie « meurtrier d'un homme ».

On n'objectera pas qu'il y a là une superposition d'hypothèses : les hypothèses sont correctes, et on doit concéder que *parricida* s'explique bien ainsi, pour la linguistique. Seulement, encore une fois, la linguistique n'est pas seule en cause. Il ne suffit pas de fournir une étymologie possible, c'est-à-dire qui satisfasse du point de vue phonétique et que la comparaison avec des langues apparentées au latin permette de retenir ; le rapprochement même avec ἀνδροφόνος n'est pas nécessairement pertinent, car on ne voit pas qu'ἀνδροφόνος, qui signifie de façon transparente « meurtrier », eût jamais pu être employé dans un contexte analogue à notre formule législative. Il faut rendre compte du plus ancien emploi de *parricida*, celui que nous atteste justement la loi de Numa : il faut expliquer la loi de Numa elle-même. Là-dessus, M. Wackernagel se récuse : « ob der Satz *parricidas esto* im Gesetze des Numa dazu dienen soll, die Anwendung des Ausdrucks 'Mörder' zu beschränken oder zu erweitern, mag dahin gestellt bleiben ». Or la question ne peut pas « rester en suspens », parce qu'aucune des deux hypothèses qui s'indiquent ici n'est intelligible. La loi aurait-elle restreint le terme « meurtrier d'un homme » au cas spécial du « meurtrier d'un homme libre » ? Mais, pour un législateur, il ne s'agit pas de légiférer sur le vocabulaire, dans l'abstrait et en théorie : il s'agit de définir des concepts juridiques et, dans le cas présent, des espèces punissables : comment croire qu'il y avait, antérieurement à la loi, une notion juridique ou même préjuridique du *parricidium* qui aurait été le meurtre d'un individu quelconque, voire d'un esclave, et que la loi aurait dû *restreindre* cette notion du meurtre punissable — punissable d'une certaine peine qui n'est pas spécifiée parce qu'elle est déjà connue ? — L'hypothèse d'un « élargissement » de sens ne vaut pas mieux : comment croire que le mot qui signifierait, étymolo-

giquement, « meurtrier d'un homme » a reçu, par élargissement, un sens plus restreint que ne le comportait son étymologie ? A ce compte, que pouvait-il bien signifier avant l'extension que lui aurait donnée la loi ? Et comment ce sens restreint s'accommoderait-il de l'étymologie proposée ? — Resterait l'hypothèse d'une simple définition. Elle serait désespérée, nous l'avons vu : comme le dit pertinemment M. Lévy-Bruhl, « un législateur n'est pas un grammairien ».

Il faut toujours en revenir au principe que nous avons admis : la seule conception raisonnable, celle que nous impose la lettre même du texte, c'est celle d'un élargissement de la notion ; *parricida* ne pouvait donc pas avoir, d'abord, la signification très étendue que lui conférerait l'étymologie de M. Wackernagel. En revanche, il est bien certain que, si le mot a désigné d'abord le meurtrier d'un parent, la loi de Numa nous offrira un cas très net d'« assimilation ». Mais on oppose aujourd'hui la question préjudicielle : le rapprochement avec πηός est-il satisfaisant ? Voyons les objections.

*
* *

Avant de considérer celles de M. Wackernagel lui-même, par souci de rigueur nous en soulèverons une pour notre compte, au sujet de l'interprétation que nous sommes amené à donner de la loi de Numa : n'y a-t-il pas quelque étrangeté, voire quelque absurdité, à traduire mot à mot : « si quelqu'un tue... un homme libre, il sera meurtrier d'un parent » ? Car enfin, l'assimilation juridique n'est pas directement formulée : c'est le même mot qui reçoit un nouveau contenu. L'objection pourrait valoir en effet s'il ne s'agissait pas d'un très vieux mot qui, pour les anciens Romains déjà, ne devait plus attester *dans sa composition même* le sens familial que lui attribue l'étymologie[1] : la première partie du composé ne devait plus être reconnaissable ; rien ne s'opposait à ce que le terme qui désignait déjà le meurtrier, quand la victime du meurtre était le membre d'un groupe assez large comme nous le verrons, le désignât également quand la victime appartenait au groupe de la cité.

Les objections de M. Wackernagel sont plus graves. A vrai dire, celles qui sont d'ordre phonétique ne sauraient être dirimantes. Que l'étymologie de Fröhde, même pour un *paricidas*

1. On sait que, dans la formule de la loi, il a conservé une forme de nominatif très archaïque et extrêmement rare. La première partie du mot n'a aucun correspondant en latin.

ancien, ne représente qu'une possibilité entre plusieurs autres, ce ne peut être un motif de condamnation. C'est l'hypothèse du *paricidas* ancien qui ne serait pas fondée, et c'est le redoublement de *r* dans *parricida* que l'on ne pourrait expliquer. Mais il suffit que la première forme soit bien attestée dans notre tradition pour que nous ayons le droit de la retenir comme point de départ possible. Car enfin, elle est attestée : elle l'est notamment par Paul Diacre dans la citation de la loi de Numa, en définitive sans doute par Verrius Flaccus préoccupé de fournir une forme doublement archaïque. Ce témoignage vaut bien, j'imagine, celui de deux inscriptions du Ier et du IIe siècle *après* J.-Ch. ou celui de Priscien raisonnant sur la seule forme *parricida* [1]. Et que fera-t-on de l'autre forme ? Il serait trop commode d'y voir chaque fois une erreur de graphie. Il faudra donc expliquer la simplification de la géminée ; mais on ne voit pas comment cette simplification aurait eu lieu, car M. Wackernagel paraît admettre *părricida* ; et on ne voit pas pourquoi elle n'aurait pas prévalu, si l'évolution phonétique avait été régulière.

On s'explique très bien, en revanche, que la forme archaïque *paricida* ait été éliminée par une forme plus récente : toute la question, pour nous, est celle du passage de la consonne simple à la géminée. Le redoublement consonantique est un procédé expressif dont le latin offre pas mal d'exemples [2] ; mais M. Wackernagel fait observer qu' « un terme juridique n'appartient pas précisément au domaine du vocabulaire où l'on attend des formes expressives » [3]. Condamnation trop sommaire. Que des

---

1. CIL, XI, 5998 a (époque de Caligula) ; III, 427 (vers 200) ; *Grammat. lat.*, II, 26, 6 : Wackernagel, *o. l.*, p. 456.

2. Cf. Meillet, *Esquisse d'une hist. de la langue lat.*, pp. 166 sq. — Pour le cas de *parricida*, Stolz-Schmalz's *Latein. Gramm.*[5], éd. Leumann et Hofmann, p. 143 (redoublement consonantique avec abrègement de la voyelle précédente : c'est précisément le processus dont l'inverse ne peut pas être admis) ; Graur, *Les cons. gém. en latin*, p. 194, cité par Wackernagel. — Les réserves de Wackernagel portent surtout, en somme, sur l'abus possible du principe de l' « expressivité ». Incidemment, il croit devoir noter l'invraisemblance du redoublement pour un *r* issu d'un phénomène « relativement tardif » comme le rhotacisme. Nous n'avons pas eu à poser la question du rhotacisme, je le note à cette occasion : qu'un mot qui n'aurait pas encore subi ce traitement à l'époque de la loi de Numa nous ait été transmis sous une forme modernisée, il n'y aurait pas à s'en étonner ; il en est de même tout au long des fragments des XII Tables, et pour bien d'autres archaïsmes qu'elles pouvaient ou devaient contenir. Au demeurant, il est peut-être permis de penser que la date du rhotacisme n'est pas définitivement fixée. Mais c'est là une autre question, car, de toute manière, l'objection d'ailleurs implicite de Wackernagel ne semble pas décisive : même après le IIIe siècle, le redoublement de l'*r* dans *paricida* n'a rien d'impossible *a priori*.

3. *O. l.*, p. 457, où le cas de mots comme *senatus* est invoqué : on sentira la différence.

termes proprement techniques ne soient pas affectés dans leur prononciation par un besoin d'expressivité, c'est d'une psychologie assez vraisemblable et que l'observation confirme ; il n'en est pas de même pour des mots qui, tout en appartenant au droit, sont chargés de sentiment : on ne mettra pas sur le même plan un mot comme *assassin* et un mot comme *hypothèque*. Il suffit que celui de *paricida* provoque et oriente de fortes réactions affectives pour que le principe de l'expressivité puisse y jouer : en sorte que la raison même qui a été donnée contre l'application de ce principe est précisément celle qui la justifie.

Mais l'objection la plus redoutable viendrait de la sémantique. M. Wackernagel souligne que πηός, en grec, ne signifie pas parent à proprement parler, mais parent par alliance, *adfinis*. Telle serait du moins la signification la plus ancienne, bien attestée comme telle ; le sens de « parent », là où nous le constatons, supposerait une généralisation où les *adfines* sont justement compris : qu'un terme aussi général et, pour tout dire, aussi indéfini ait pu exister en indo-européen pour désigner la parenté, le cas serait unique ; et au regard d'une société très ancienne, le fait serait invraisemblable.

Je ne crois pas définitives les conclusions que M. Wackernagel a tirées des emplois de πηός. Certes, si le sens d'*adfinis* était bien le plus ancien, la généralisation ne pourrait en être qu'accidentelle, et *paricida* ne pourrait donc avoir rien de commun avec ce mot. Mais si le processus était inverse, il resterait sans doute à en rendre compte pour le mot grec, mais l'étymologie proposée serait pleinement justifiée pour le mot latin. Pour en juger, il faut reprendre l'analyse des exemples.

Dans l'épisode de la *Teichoscopie*, Priam invite Hélène à venir contempler l'armée grecque du haut des remparts (Γ 163)

ὄφρα ἴδῃ πρότερόν τε πόσιν πηούς τε φίλους τε.

Il y a des chances pour que πηούς désigne ici les parents par alliance. Il est vrai qu'il est fait allusion, vers la fin de la scène, à Castor et à Pollux qu'Hélène s'étonne de ne pas voir (236 sq.) ; mais c'est d'abord Agamemnon qui paraît, et le rapprochement des mots πόσιν et πηούς invite à interpréter le second mot par référence au vers 49 où Hélène est qualifiée νυὸς ἀνδρῶν αἰχμητάων. Observons toutefois que ce sens, qu'au besoin nous ne serions pas gêné de concéder, peut très bien résulter ici du contexte sans être le sens fondamental : l'expression toute faite πηοί τε φίλοι τε a pu se rapporter dans le principe à des « parents » et à des quasi parents qui ne sont pas pour cela des alliés (on sait la valeur

primitive de φίλοι [1]). Bien plus : rien n'empêche que les πηοί dont il est question soient les πηοί *de Ménélas*, puisqu'aussi bien les φίλοι que l'on voit figurer — Ulysse, Ajax, Idoménée — sont les φίλοι non pas d'Hélène, mais de son premier mari.

L'emploi de χ 441 est au moins aussi équivoque : Ulysse, violemment irrité contre un de ses compagnons, Eurylochos, médite s'il ne le tuera pas, καὶ πῃῶ περ ἐόντι μάλα σχεδόν. Eustathe glose ici πηός par γαμβρός : Eurylochos aurait épousé Ctiméné, sœur d'Ulysse. Mais dans Homère, il n'est pas question de cela ; le personnage même de Ctiméné, qui n'est mentionné qu'une fois, dans les récits d'Eumée (ο 363), est une invention certainement tardive : dans la généalogie de Télémaque (π 117 sq.), tous ses ascendants sont fils uniques [2]. On entrevoit bien comment une légende postérieure — si tant est qu'il y en ait eu une — se serait greffée sur cette double et fragile donnée [3] : d'une part, la mention fugitive d'une fille d'Anticleia — « la plus jeune », pendant qu'on y était ! — d'autre part, le mot πηός qu'on interprétait au sens de beau-frère. Mais, dans ces conditions, nous ne sommes pas obligés, nous, à la même interprétation ; en dehors de l'histoire surajoutée, et sans pétition de principe, on ne voit pas pourquoi πηός aurait nécessairement ici le sens d'*adfinis*. Sans doute, Eurylochos n'appartient pas, que nous sachions, à la famille d'Ulysse ; mais il n'est pas indispensable qu'il soit un collatéral pour qu'il soit un « parent ». Et il n'y a peut-être rien de plus et rien de moins dans sa qualification que dans celle de Politès par exemple qui, dans le même chant (χ 225), est nommé κήδιστος ἑτάρων.

Voici maintenant un exemple qui témoigne nettement en faveur du sens de « parent ». Quand un homme a tué un de ses compatriotes, est-il dit dans un autre passage de l'*Odyssée* (ψ 120), il quitte ses πηοί et la terre de sa patrie : il quitte les siens, évidemment. Exemple irrécusable, et qui n'est pas contesté.

---

1. Cf. G. Glotz, *La solidar. de la fam. dans le dr. crim.*, p. 139.

2. On sera tenté de faire une objection : c'est qu'Homère parlerait seulement des *fils*. Mais même si la lettre du texte pouvait s'accommoder de cette interprétation (ce qui est douteux : noter en particulier γενεὴν μούνωσε Κρονίων), l'idée même ne se comprendrait plus. Il est question des parents que Télémaque pourrait avoir comme défenseurs, comme champions ; or, dans le régime de la vengeance familiale, les collatéraux en ligne maternelle ont, comme les agnats, le devoir d'assistance (cf. Glotz, *o. l.*, pp. 79 sq., p. 305).

3. L'école d'Aristarque essayait de déceler la formation de légendes « cycliques » à partir d'allusions ou de prétendues allusions d'Homère (A. Severyns, *Le cycle épique dans l'école d'Aristarque*, pp. 84, 95 sq. etc.) : si le principe était certainement appliqué avec intempérance, il peut bien être fondé pour des légendes très particulières et de nature anecdotique.

Dans Hésiode, *Tr. et J.*, 343, nous avons un emploi analogue, et qui paraît aussi décisif : le mot πηοί opposé au mot γείτονες — les uns et les autres auxiliaires éventuels dans la poursuite du vol — ne peut guère signifier autre chose que « parents » [1]. Objectera-t-on que les « parents » seraient nécessairement des « voisins » et que l'antithèse ne se comprend plus ? Ce serait oublier que, dans la société hésiodique qui n'est pas tellement ancienne, le groupe primitif des πηοί a dû se disperser : l'unité familiale n'est plus une unité d'habitat. L'objection ne vaudrait donc pas.

Parmi les exemples plus récents, il y en a plusieurs où πηός a le sens de « parent » sans que nous ayons le droit d'admettre qu'il désigne d'une manière indéfinie, comme l'insinue M. Wackernagel, les parents par alliance *et les autres*. Ainsi dans Théocrite, XVI, 25 et dans Nicandre, *Theriaca*, 3. Est-ce une déviation arbitraire que se permettent les poètes hellénistiques ? Il est plus probable qu'ils archaïsent, ou plutôt qu'ils se conforment à un usage dialectal : le mot πατῶται, au témoignage d'Hésychius, avait le sens de συγγενεῖς en laconien ; et c'est dans le domaine « dorien » que nous trouvons des noms propres dérivés de πατός [2], où il est tout à fait gratuit d'introduire la notion d'*adfinis*.

Au total, lorsqu'on croit reconnaître dans celle-ci la plus ancienne acception du mot, c'est en vertu d'un postulat — et d'un postulat arbitraire, car c'est trop peu pour l'autoriser qu'une tradition lexicographique qui remonte à Aristophane de Byzance. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la dérivation inverse est aussi plausible. L'exemple de χ 441 nous a permis de la soupçonner : un autre exemple homérique, que nous n'avons pas encore utilisé (θ 581), nous permettra peut-être de la déceler. Des partisans de notre thèse en ont été embarrassés : c'est le seul texte d'Homère où Brunnenmeister reconnaissait le sens d'*adfinis*; et c'est celui en effet où il paraît le mieux garanti. Alkinoos demande à Ulysse pourquoi le récit de la geste de Troie lui a fait verser des larmes : « peut-être, lui dit-il, as-tu perdu quelqu'un à la guerre »,

581 ἦ τίς τοι καὶ πηὸς ἀπέφθιτο Ἰλιόθι πρό,
ἐσθλὸς ἐών, γαμβρὸς ἢ πενθερός ; οἵ τε μάλιστα
κήδιστοι τελέθουσι μετ' αἶμά τε καὶ γένος αὐτῶν.

---

1. K. Latte, in *Hermes*, 1931, pp. 31 sq., renchérissant sur Wackernagel, veut que πηός désigne ici des parents par alliance : on ne voit pas trop pourquoi.
2. Cf. Wackernagel, *o. l.*, p. 456.

ἦ τίς που καὶ ἑταῖρος ἀνὴρ κεχαρισμένα εἰδὼς,
ἐσθλός ; ἐπεὶ οὐ μέν τι κασιγνήτοιο χερείων
γίγνεται, ὅς κεν ἑταῖρος ἐὼν πεπνυμένα εἰδῇ.

D'après ce texte, il apparaît que le πηός est identifié au beau-frère ou au beau-père.

Le πηός est même défini avec une lourdeur où l'on sent un besoin d'explication. Je puis bien dire que toute cette suite de vers m'a toujours paru bizarre. Tout se passe comme si on avait voulu justifier un mot auquel il fallait à tout prix imposer un certain sens. Mais cette justification ne fait que souligner, dans sa maladresse, une grosse difficulté. Alkinoos devrait demander d'abord si Ulysse a perdu un de ses parents, et non pas un de ses alliés : il est étrange qu'il commence par ceux-ci, et qu'il ne dise pas un mot de ceux-là. Je sais bien que M. Wackernagel, qui a senti la difficulté, invoque ici les exigences de la délicatesse, de la « courtoisie » homériques : Alkinoos éviterait de faire allusion à une peine trop douloureuse ; il nommerait les alliés pour ne pas nommer les parents. Cette raison pourrait valoir si le poète ne s'appesantissait pas : pour ne pas nommer les parents, il y fait allusion deux fois ; une pareille délicatesse n'en est plus une. Quelle expression embarrassée, d'ailleurs, que celle de μεθ' αἷμά τε καὶ γένος αὐτῶν ! Et les motifs de soupçon se renforcent quand on observe une particularité du texte assez inquiétante : le mot ἐσθλός est deux fois au commencement d'un vers, et nous avons, ainsi encadrés, trois vers dont deux sont assez mal venus. C'est un cas presque classique. Ajoutons q ue dans les deux vers qui commentent le vers 584 et qui offrent une symétrie artificielle avec les deux vers qui commentent le vers 581, non seulement ἑταῖρος se trouve répété à la coupe sans que cette répétition réponde à un besoin, mais les deux expressions κεχαρισμένα εἰδώς et πεπνυμένα εἰδῇ, à deux vers de distance et en fin de vers toutes les deux, font un effet d'écho assez désagréable. Si peu de goût qu'on ait pour l'athétèse, on avouera qu'une fois tombés les trois vers qui se détachent d'eux-mêmes, le discours d'Alkinoos ne s'en porte que mieux, et qu'en employant un terme très général pour la parenté, il n'en respecte que mieux aussi la délicatesse homérique. Je traduis, et intentionnellement sans élégance : « Peut-être quelqu'un de ta parenté est-il mort devant Troie, un preux ? Car ce n'est pas moins qu'un frère, un compagnon bien inspiré ».

Il y aurait donc ici une espèce d'équation entre πηός et ἑταῖρος. Elle n'a rien d'inattendu : un « parent » fait naturellement par-

tie de la bande de guerriers qui combattent ensemble ; à l'origine ἑταῖρος, doublet d'ἕτης, désigne l'ἕτης sous l'aspect du guerrier[1] ; et un ἕτης, étymologiquement, c'est un *suus* — en un sens bien plus étendu que le mot latin. Du même coup, nous comprenons mieux l'emploi de κ 441. — Le mot πηός a donc rapport à un groupe familial très large, à ce qu'on nomme plus ou moins proprement le clan. Conclusion à retenir pour l'interprétation de *paricida*. Par ailleurs, le texte de θ 581 nous permet de reconnaître, dans un cas privilégié, le passage d'un sens à un autre et le recouvrement du premier par le second, si le travail qui s'est fait sur le texte lui-même n'a de raison d'être que cette évolution sémantique.

Quant à l'évolution elle-même, elle nous paraît, de toute façon, hors de cause puisque, de toute façon, il y a des exemples incontestés de πηός au sens de « parent » qui comptent parmi les plus anciens. Ce n'est pas ici le lieu de l'expliquer. Il suffit d'observer, d'abord, que le passage du sens de parent au sens d'*adfinis* est beaucoup plus vraisemblable que le processus inverse : un allié peut être dit un quasi parent ; un parent ne peut être dit un quasi allié. Ensuite, que l'évolution est attestée en d'autres cas : ainsi pour les mots de la famille de κῆδος[2], en particulier pour κηδεστής qui désigne couramment un allié, mais qui, dans la loi de Gortyne, signifie un parent ; ainsi, probablement, pour le mot πενθερός qui n'a que le sens d'allié et qui dérive d'une racine indiquant l'idée de lien *familial*, à en juger par le sanskrit *bandhuḥ* : on ajoutera, ce qui a peut-être son importance pour la question, que le mot *bandhuḥ* s'applique plus volontiers à des cognats maternels[3].

*
* *

La question sémantique, dans *paricida*, a un autre aspect : le passage du sens « meurtrier d'un parent » au sens « meurtrier

1. Cf. Glotz, *o. l.*, pp. 85 sqq.

2. Le superlatif κήδιστος — assez caractéristique comme tel — est d'un emploi assez fréquent chez Homère : il n'apparaît pas qu'il concerne des parents par alliance (il a d'ailleurs pris un sens assez général et même, si l'on veut, assez indéfini). Je suis porté à croire que dans le groupe de mots auquel il appartient, l'idée primitive, fondamentale, est celle du lien constitué par les obligations communes du deuil et de la vengeance du sang. A l'occasion de ces dernières, et d'une manière générale, nous rappellerons que les *adfines* y sont soumis dans l'état « homérique » comme dans celui de la loi de Dracon : témoignage d'une constitution familiale qui a justement permis l'évolution sémantique qui nous intéresse.

3. Cf. J. Jolly, *Recht und Sitte* (*Grundr. d. indo-ar. Philol. u. Alterkumsk.*, II, 8) p. 85 sq.

d'un compatriote » sera plus justifié si l'on peut en fournir un autre exemple. Or il y en a un, en grec : j'ai essayé jadis d'établir que, pour l'évolution sémantique, αὐθέντης présente un cas exactement parallèle à celui de *paricida* ; de surcroît, il nous offre le moyen de comprendre le passage lui-même [1]. Je rappelle brièvement les résultats de cette enquête.

Le mot αὐθέντης exprime une certaine idée du meurtrier qui est à préciser suivant les cas. On relèvera d'abord que, dans toute une série d'exemples du Ve siècle, il est employé « absolument », c'est-à-dire sans être accompagné d'un génitif indiquant la victime, mais aussi en relation — parfois explicitée par un datif — avec une personne *pour laquelle* on est αὐθέντης [2]. Or cette personne, c'est un parent de la victime, qui doit éprouver un sentiment de haine et de répulsion religieuse à l'égard du meurtrier, et qui est tenu aux obligations de la vengeance du sang ou de la poursuite en justice : relation sociale, par conséquent, se traduisant ici à la fois par le vocabulaire et par la syntaxe.

Par rapport à cet emploi bien défini, on peut ordonner sans peine deux autres significations du mot ; αὐθέντης désigne en effet, par ailleurs : 1° le meurtrier d'un parent ; 2° le meurtrier d'un individu quelconque, sans l'idée d'une relation spéciale avec la famille de la victime. Les deux sens, justement, que nous offre *paricida*.

Le premier de ces sens est attesté plusieurs fois chez les tragiques [3]. Nous devons le tenir pour le plus ancien, parce qu'on ne saurait passer, du sens de meurtrier soumis à la poursuite d'un parent du mort, au sens de meurtrier d'un parent. La dérivation inverse s'impose, parce qu'elle offre une continuité parfaite au point de vue subjectif : le meurtrier étranger à la famille de la victime est marqué, pour cette famille, du même mot éclatant qui désignait le meurtrier d'un parent. — Et on peut expliquer, par un processus analogue, qu'on soit passé de cette nouvelle acception à celle de meurtrier en général [4] : dès lors qu'il y a répression judiciaire du meurtre, le sujet du jugement moral

1. *Rev. des Et. gr.*, 1909, pp. 13 sqq.

2. Hérod., I, 117 ; Soph., *El.*, 272 ; Eurip., *Androm.*, 615, cf. *Rhés.* 873 ; Thuc., III, 58, 5 ; Antiphon, V, 11.

3. Eschyle, *Agam.*, 1573 ; *Eum.*, 212 (la longue note de Verall dans son édition, pp. 39 sq., en faveur du sens de « an original doer » pour αὐθέντης, ne peut guère convaincre) ; Eurip., *Iph. à A.*, 1190 (cf. fr. 1030) ; peut-être *Héraclès*, 839 (cf. 1359).

4. Cette évolution est achevée dans les exemples de la seconde *Tétralogie* du Pseudo-Antiphon, où l'on avait voulu voir à tort une idée de suicide (art. cité, pp. 14 sq.).

qui s'applique au meurtre n'est plus seulement la famille, mais la cité : le même mot αὐθέντης désigne ainsi le meurtrier, non plus seulement par rapport aux parents de la victime, mais au regard de ses concitoyens. Il était d'ailleurs trop asservi à ses origines pour subsister longtemps avec cette valeur nouvelle — comme *paricida* justement.

La transition entre les deux sens du mot latin est donc éclairée par l'histoire du mot grec. Elle correspond à un processus social. Elle représente le moment historique où le meurtre cesse d'être une affaire privée, où la répression organisée se substitue à la vengeance du sang [1].

*
* *

La solution d'une dernière difficulté complètera l'explication.

Si le plus ancien emploi du mot latin est bien celui que nous disons — et, d'après ce qu'on a vu, il ne serait pas trop risqué de traduire *paricida* « meurtrier d'un *gentilis* » [2] — en quoi consiste l'innovation de la loi de Numa ? En ce que le meurtre d'un individu étranger à la *gens*, de celui qui au regard de son meurtrier n'a que la qualification d'*homo liber*, serait traité comme le meurtre d'un « parent ». Juridiquement, cela a-t-il un sens ?

On le nie : cette explication serait « inacceptable, parce qu'anciennement, le meurtre familial n'est pas publiquement réprimé » [3].

Il faut s'entendre. Il faut d'abord observer que le groupe familial auquel nous pensons est beaucoup plus étendu que la *domus*. C'est un organisme qui comporte une discipline interne, naturellement différente de celle du groupe politique, mais qui ne laisse pas d'avoir, relativement aux individus, un caractère « public ». Cela revient à dire que des fonctions qui sont devenues des fonctions d'État, — en l'espèce la fonction de pénalité qui le devient justement par la loi de Numa — ont d'abord

---

1. C'est dans le même moment que s'affirme la distinction de l'involontaire et de l'intentionnel. *Paricida*, on le sait, s'applique seulement à ce dernier ; d'autre part, l'idée de cause responsable a imprégné le mot αὐθέντης, ce qui explique peut-être le passage au sens de « maître » sous lequel le mot a survécu.

2. Si la *gens* était d'abord un organisme exclusivement patricien, cette traduction impliquerait un parti pris (cf. p. 16, n. 3) ; mais je ne la donne que pour fixer les idées, et je répète que nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond de la question.

3. Anciennement déjà (*Droit public*, trad. fr., IV, p. 240) Mommsen a fait valoir cette objection : il transpose les catégories juridiques de l'État romain dans un passé antérieur à l'État. — Que le meurtre d'un « parent » puisse être l'objet d'une notion très ancienne, c'est ce que confirme l'existence d'un terme spécial dans d'autres langues (sur l'irlandais *fingal*, d'Arbois de Jubainville, *Et. sur le droit. celt.*, I, p. 67).

été exercées par des organismes de cet ordre, la *gens* se chargeant aussi bien de réprimer les délits internes que d'assurer la vengeance du meurtre commis par un étranger sur un de ses membres. Il n'y a pas à entendre, ce qui serait absurde en effet, que la cité, en tant que cité, aurait d'abord puni le meurtre d'un parent, et qu'ensuite elle aurait étendu la prohibition du meurtre à d'autres cas. Ce que nous devons simplement conclure de la loi, c'est que la notion du meurtre punissable vaut désormais, non plus seulement à l'intérieur de la *gens*, mais dans le groupe des *gentes*.

Encore faut-il que la loi eût par là une portée pratique — qu'elle fût une loi. Ce qui ne peut signifier qu'une chose : c'est que la notion même du *parricidium* ancien devait impliquer une peine définie qu'il s'agissait d'étendre aux autres espèces de meurtre. Cette peine qu'il n'y avait pas besoin de nommer, nous la connaissons indirectement : c'est celle du « sac ». Ici nous rejoignons une suggestion de M. Meylan que je considère comme très juste [1].

On sait en quoi consiste la peine du sac (*culleus*) : elle tire son nom de ce que le condamné est cousu dans un sac de cuir pour être noyé [2]. C'est un procédé manifestement ancien, où la peine de mort est marquée d'un caractère religieux, où elle s'apparente peut-être au sacrifice humain [3]. A l'époque classique, c'est le mode d'exécution qui s'applique au parricide au sens moderne, au meurtre d'un père ou d'un proche parent. Or on nous dit, et on a parfaitement raison, que la loi pénale de la cité n'a pu faire qu'assez tard, du meurtre domestique, une catégorie à part. Mais, puisque la peine dont elle le frappe est une peine très archaïque, elle n'a pu l'emprunter qu'à une vieille coutume. Cette coutume, qui concernait une certaine espèce de meurtre, elle n'a pu se constituer à propos du seul parricide, du meurtre du père ou même d'un proche parent : elle suppose un assez large domaine d'application, en rapport du reste avec l'étendue des groupes familiaux les plus anciens. La peine du sac ne peut être qu'une peine traditionnelle : étant celle du parricide au sens

1. Sans admettre, bien entendu, l'idée du même auteur, que cette peine aurait été administrée par un organisme d'État, les prétendus *quaestores parrici*.

2. Voir Mommsen, *Dr. pén.*, trad. fr., III, pp. 250 sq. — C'est une peine qui est appliquée *more maiorum* et qui comporte, même si tous les détails n'en sont pas également anciens (cf. G. Humbert, art. *Culeus* dans le *Dict. des Ant.*), des particularités nettement archaïques.

3. Meylan, *o. l.*, pp. 40 sq. — Pour le caractère religieux en général, cf. L. Weiser-Aall, in *Arch. f. Religionswiss.*, 1933, p. 218.

moderne, elle a dû être celle du *parricidium* au sens primitif [1]. Que pour la répression d'un délit considéré comme délit religieux [2], elle fût administrée à l'intérieur des groupes familiaux, et par leur soin, et conformément à leur tradition commune, c'est une conception qui paraît assez intelligible, et c'est une conclusion à laquelle nous ne pouvons pas nous refuser.

Telle est donc la peine que la loi de Numa aurait étendue à d'autres espèces de meurtre : en même temps qu'il supprime la pratique de la vengeance privée, le droit pénal doit satisfaire le besoin de sanction. Il le satisfait ici au prix d'une extrême rigueur : c'est la condition de son succès [3]. Il apparaît que cette sévérité s'est adoucie dans la suite. Le procédé même de l'assimilation avait quelque chose de violent : le mot *parricida* ne s'est pas imposé dans son acception nouvelle. Le sens s'en est restreint au contraire, la famille se restreignant elle-même. Dans un cadre plus étroit, la notion d'un meurtre plus odieux que les autres persiste [4]. C'est celle que consacre la *lex Cornelia*.

Louis Gernet.

---

1. De l'un à l'autre délit, il n'y a d'ailleurs pas autant de discontinuité qu'on pourrait le croire sur la foi de l'étymologie populaire qui rattache *parricida* à *pater* : on ne souligne peut-être pas assez que le parricide, dans la définition légale, n'est pas seulement le meurtre du père, mais celui de tous les ascendants, du frère ou de la sœur, du patron ou de la patronne. La dernière évolution du mot nous est rendue ainsi plus intelligible.

2. Nous ne pouvons pas ne pas rappeler ici une étude considérable, celle de E. Kulischer (*Untersuch. üb. das primit. Strafr.*, *in Arch. f. vergl. Rechtswiss.*, XVI, pp. 417 sqq. et XVII, pp. 1 sqq.) qui considère justement le meurtre d'un parent comme le plus ancien crime dans l'ordre de l'homicide. — Au reste, dans les faits colligés par Kulischer, il y a quelque chose d'assez troublant : il arrive qu'en raison du principe de sympathie qui, à l'intérieur du clan, fait échec à la répression, le meurtre des parents ne soit pas objet de sanction. La punition rigoureuse dont il est frappé par ailleurs semble en contradiction avec cette donnée. Mais il faut se souvenir que les peines primitives — et le *culleus* en est une — sont de l'ordre de la « proscription », qu'elles sont précédées de pratiques qui ont pour fonction de ségréger le coupable, et en particulier de le faire passer, par un symbolisme préalable, de la société humaine dans le domaine mythique de la mort (cf. Weiser-Aall, *o. l.*, p. 225).

3. Cf. Glotz, *o. l.*, p. 303.

4. Bien que le droit athénien ne fasse pas du meurtre des parents une catégorie spéciale, il le traite à part dans la pratique judiciaire : la faculté d'échapper au jugement par l'exil, qui était de droit commun pour les crimes de sang, était refusée au parricide (Lipsius, *Das attische Recht u. Rechtsverf.*, p. 604).

HORACE ET TIBULLE*

Horace énumère à la fin de la Satire I, 10 ses principaux amis littéraires. C'est une belle galerie d'hommes distingués qu'Horace se plaît à placer en face de ses nombreux détracteurs jaloux et acariâtres. Ce sont Plotius et Varius qui ont édité l'Énéide de Virgile, puis Virgile lui-même et le protecteur des lettres Mécène, ensuite les poètes Valgius, Octavius et Fuscus, ainsi que le chevalier Vibius Viscus et son fils ; enfin, à côté de Bibulus, Servius et l'orateur Furnius, Horace cite l'ami de Virgile Asinius Pollion et les deux Messalla, dont l'un, Messalla Corvinus, était l'ami et le protecteur de Tibulle.

Horace ajoute qu'il pourrait nommer bien d'autres connaisseurs des lettres qui sont ses amis et qui pourraient témoigner en sa faveur, contre la critique des Démétrius et des Tigellius.

Parmi les amis, dont les noms ont été omis par Horace, sans doute parce que l'énumération en deviendrait trop longue et friserait l'étalage présomptueux, figurait le poète élégiaque Tibulle, qu'Horace rencontrait de coutume dans le cercle littéraire de Messalla [1]. Au moment où Horace écrivait sa Satire I, 10, Tibulle était encore bien jeune. Horace a énuméré, avant tout, ses amis les plus illustres. Le 1er livre des Satires fut publié vers l'an 35 av. J.-C. et la Satire I, 10 est à peu près de la même date. Tibulle, né, comme nous le verrons, vers l'an 54, n'en était donc qu'à ses premiers débuts littéraires. Plus tard, dans son Épitre I, 4, Horace a ajouté Tibulle à la galerie de ses défenseurs lettrés, en le nommant « le juge équitable et sincère de ses satires [2] ».

---

* Horace ayant vu le jour le 8 décembre de l'an 65 av. J.-C., c'est le 8 décembre 1936 que dut être fêté le bimillénaire de sa naissance. Cet article a été écrit à l'occasion de ce bimillénaire.

1. Cf. G. F. Grotefend, *Des Horatius Freunde und Bekannte*, Philologus, II, 1847, p. 287 ; B.L. Ullman, Am. J., 33, 1912, 161 ; Plessis, *La Poésie Latine*, p. 339 : « Horace (voy. Odes III, 21) ne demeurait-il pas dans les meilleurs termes avec Messalla ? Certainement, du salon de ce dernier à celui de Mécène, il dut y avoir des échanges et des allées et venues. Dans le groupe de Messalla, Tibulle occupait la première place ».

2. Cf. F. Leo, *Gött. Gel. Anz.*, 160r Jahrg., 1r Band, 1898, p. 54 : « Die Anrede der Epistula I, 4 fügt Tibulls Namen nachträglich dem Katalog der erwünschten Richter, denen die Sermones am Schluss des ersten Buches empfohlen werden, ein ».

En vue d'élucider les rapports qui ont existé entre Horace et Tibulle, il sera nécessaire, sans entrer dans tous les détails, de fixer autant que possible les principales dates de la vie de Tibulle ; cette question est une des plus controversées de l'histoire littéraire de Rome [1] ; quant à Horace, les principales dates de sa vie nous sont suffisamment connues.

On sait, grâce à deux distiques fameux du poète contemporain Domitius Marsus (50-4 av. J.-C.), que Tibulle « a suivi de près Virgile aux Champs Élysées » : c'est dire qu'il est mort vers la fin de l'an 19 av. J.-C. ou au commencement de 18. Il était encore *iuvenis* (non aequa... mors *iuvenem* campos misit ad Elysios). Or, on était *iuvenis* de vingt à quarante ans. A défaut d'autres renseignements précis, la date de naissance de Tibulle a donné lieu à bien des hypothèses. Les uns la placent en 48 ou 49 av. J.-C., d'autres en 54 ou 55, d'autres encore en 59, certains même en 64 [2]. « Il paraît raisonnable, dit Plessis [3], de placer la naissance de Tibulle aux environs de 54 av. J.-C., de sorte qu'il serait mort vers trente-cinq ou trente-six ans ». Je partage cette opinion, qui est aussi celle de Lachmann, de Gruppe et de Sellar. Quelque respect que j'aie pour les travaux de feu le professeur Cartault et de M. Ponchont en cette matière, je ne puis me résoudre à avancer jusqu'en 48 la date de naissance de Tibulle.

Mes raisons sont les suivantes : Ovide, dans le 2e livre de ses *Tristes* (v. 447 et suiv.), livre qui fut publié en l'an 9 après J.-C., paraphrase plusieurs passages érotiques et scabreux de l'élégie I, 6 de Tibulle, et conclut (v. 463) :

> Non fuit hoc illi (i. e. Tibullo) fraudi legiturque Tibullus
> Et placet *et iam te principe notus erat.*

Ovide objecte donc qu'Auguste a été bien sévère pour lui, l'auteur exilé de l'*Art d'aimer*, tandis qu'il ne s'est guère choqué des vers licencieux de Tibulle, connus dès l'époque où il était *princeps* (*princeps senatus*, avec pouvoir quasi-absolu) et aurait pu sévir. Or Octavien reçut le titre de *princeps* en 28 av. J.-C., celui d'*Au-*

---

1. Cf. Schanz-Hosius, *Gesch. d. Röm. Litt.*, II (1935), p. 180-181 ; et plus spécialement : A. Cartault, *Tibulle et les auteurs du Corpus Tibullianum*, Introduction, chap. I-V ; Plessis, *La Poésie latine*, p. 333 et suiv. ; Sellar, *The Roman poets of the Augustan age* p. 225 et suiv. ; M. Ponchont, *Tibulle* (Coll. Budé), 2e éd., 1931, Introduction générale et introductions spéciales aux divers livres et aux diverses élégies.

2. Pour plus de détails, cf. Ponchont, *op. cit.*, Introduction p. VII avec les notes 1 et 2.

3. *La Poésie latine*, p. 337.

guste en 27. Il paraît bien en résulter que déjà en l'an 28 Tibulle était connu à Rome (*notus*), comme auteur de poésies érotiques et licencieuses. S'il était né en 48, il eût été « fameux » à l'âge de vingt ans ! A cet âge Tibulle se livrait probablement encore à des essais poétiques de moindre notoriété. Si, au contraire, il naquit aux environs de 54, on peut admettre qu'il était « fameux en érotisme » à 26 ans. Cette date de 54 cadre également avec ce que nous savons des exploits guerriers de Tibulle. L'aversion pour le métier de la guerre est un des thèmes favoris de ses élégies plaintives ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il a pris part en 31 ou 30 à l'expédition d'Aquitaine, sous le commandement de son ami et protecteur Messalla Corvinus[1] et qu'il s'y est distingué : « Non sine me est tibi partus honor », dit-il à Messalla (I, 7. 9). Comme Tibulle n'est guère fanfaron, on peut en conclure qu'il a pris une part réelle aux succès guerriers de Messalla. Comme le remarque judicieusement Cartault « on peut ne se laisser entraîner à la guerre qu'à regret — ce dont témoigne, en ce cas, l'élégie I, 10, qui date de 31 ou 30 — et, une fois qu'on y est, se bien conduire ». Si Tibulle était né en 48, il n'aurait eu que 17 ou 18 ans au moment où il secondait de manière effective les exploits du vainqueur d'Aquitaine. Cette précocité en fait de gloire militaire nous paraît peu probable[2].

Horace, né en 65, avait environ dix ans de plus que Tibulle. Après que vers l'année 33 Horace, âgé de 32 ans, eut reçu de Mécène sa campagne près de Tibur, il n'habitait pas fort loin de Pédum, où était le domaine ancestral de Tibulle : « Albius, juge toujours sincère de mes satires, que fais-tu à présent dans les champs de Pédum » ? (Hor., Ep. I, 4, 1-2). Le romantique Albius Tibulle, dans la description de ses occupations à la campagne, nous apparaît comme un « gentleman farmer », désillusionné par la perte d'une partie de ses biens. Horace, pauvre après la bataille de Philippes, devenu par la faveur des grands le propriétaire d'une

1. « Tibulle, quand il retrace, dans la pièce 7 du livre I, les exploits de Messalla, mentionne d'abord l'expédition de Gaule — c'est-à-dire d'Aquitaine —, puis le voyage en Asie avec ses étapes successives ; il est difficile de croire que ce ne soit pas l'ordre naturel des faits qu'ait suivi le poète » (Ponchont, *op. cit.*, p. 3). M. Ponchont démontre que cette expédition d'Aquitaine eut lieu en 31 ou 30.

2. La *Vita* anonyme de Tibulle, qui figure dans l'Ambrosianus et le Vaticanus, et qu'on a voulu faire dériver du *De Poetis* de Suétone (voy. le texte de la *Vita* dans Ponchont, *op. cit.*, p. VI), dit « Aquitanico bello militaribus donis donatus est ». Mais je n'attribue qu'une valeur médiocre à cette *Vita*, qui, à part un seul détail original — notamment que Tibulle fut chevalier —, n'est qu'une compilation de données empruntées à l'œuvre même de Tibulle, à l'épigramme déjà mentionnée de Domitius Marsus, à Horace, Ode I, 33 et Ep. I, 4 et à l'élégie d'Ovide sur la mort de Tibulle (Amores, III, 9).

villa riante, console son ami, qui s'est engagé, lors de ses visites à la capitale, dans de lamentables intrigues d'amour. Les deux amis, quelque différents que fussent leur caractère, leur âge et leur expérience, quelque divigentes que fussent aussi leurs tendances politiques — Horace s'était accommodé au nouveau régime impérial dont Tibulle n'était pas un admirateur —, étaient des « âmes sœurs » par leur amour de la simplicité et de la vie rustique. De même que Tibulle invite sa Délie et sa Némésis à jouir avec lui du bonheur champêtre[1], Horace adresse à sa Tyndaris ce billet séduisant (Ode I, 17, v. 14 et suiv.) :

> Ici, dans ma villa, l'abondance opulente
> Des biens champêtres coule à pleins flots généreux.
> Ici, ô Tyndaris, dans ces vallons ombreux,
> Tu pourras éviter les chaleurs étouffantes,
> Et tu pourras chanter, ainsi qu'Anacréon,
> L'amour de Pénélope et de Circé l'ondine
> Pour Ulysse, tandis qu'en coupes cristallines
> Tu boiras quelque vin inoffensif et bon.

Moins épicurien, plus romantique, Tibulle esquisse comme suit l'idéal de la vie rustique :

« Je cultiverai mes champs ; ma chère Délie gardera mes récoltes, tandis que sur l'aire ensoleillée et brûlante on battra les gerbes ; ou bien elle veillera sur les cuves pleines de raisin, quand les pieds agiles des fouleurs en feront jaillir le vin limpide. Elle prendra plaisir à compter le bétail, et les petits esclaves babillards prendront plaisir à jouer sur les genoux de leur bonne maîtresse. Elle saura offrir aux dieux des champs une grappe pour la vigne, des épis pour la moisson, un sacrifice pour le troupeau[2] ».

Mais ce n'est pas uniquement l'amour de la campagne qui dut rapprocher l'un de l'autre Tibulle et Horace. Les deux amis se sont sans aucun doute rencontrés maintes fois à Rome, non seulement dans le salon littéraire de Messalla, mais aussi dans le

---

1. « Tibulle unit, en un rêve délicieux, l'aimée et la campagne, ses deux amours, conciliant ainsi les deux besoins de son cœur en une vision de bonheur parfait » (Ponchont, *op. cit.*, p. 36).

2. Él. I, 5, 21 sq. : Traduction de J. Humbert, *Hist. illustrée de la littér. lat.*, p. 223. Cf. P. Thomas, *La litt. lat. jusqu'aux Antonins*, p. 137-138, et Pichon, *Hist. de la litt. lat.*, 2e éd., p. 386-387 : « La nature est pour Tibulle l'asile du calme. Un site frais et gracieux, une petite ferme isolée, une existence régulière, les travaux des champs qui fortifient le corps sans troubler le cœur, les fêtes innocentes des vieilles divinités agricoles, voilà son rêve de gentilhomme fermier ». Tibulle doit avoir lu avec un intime plaisir mainte poésie du poète de Tibur : voy. p. ex. les Odes III, 18, 23 et 28 et l'Épode II.

monde interlope de la grande capitale. Les épodes 11 et 15 d'Horace et plus d'une ode fameuse nous replacent exactement dans ce milieu de maîtresses et d'amantes, que Tibulle a fréquenté assidûment, chaque fois qu'il abandonnait sa campagne de Pédum pour les rues, les alcôves et les aventures de Rome. Cartault l'a dit en termes excellents : « Lorsque Horace adressa à Tibulle son Ode I, 33, il devait être lié avec lui depuis un certain temps et c'est pour cela qu'il s'intéressait à ses peines de cœur. Tous deux ont mené dans le même milieu une existence très analogue, faisant la fête avec les beautés professionnelles, assiégeant leur porte et se livrant au tapage nocturne : *Vixi puellis nuper idoneus et militavi non sine gloria*, dit Horace C. III, 26, 1 sqq. ; et Tibulle I, 1, 73 sqq. : *Nunc levis est tractanda venus, dum frangere portas non pudet et rixas inseruisse iuvat ; hic ego dux milesque bonus.* Dans l'Épode XI, Horace raconte qu'il a quitté Inachia pour le jeune Lyciscus et que ce qui le détachera peut-être de ce dernier, ce sera (v. 29 sqq.) *alius ardor aut puellae candidae aut teretis pueri longam renodantis comam* ; Tibulle nous apparaît dans une situation identique lorsque à Délia il fait succéder le jeune Marathus[1] ».

Nul n'a, mieux que Cartault, analysé la vie sentimentale de Tibulle et d'Horace : « Horace dans sa jeunesse se montre en amour à peu près tel que Tibulle ; il a la même impétuosité ; il supporte tout d'Inachia ; la passion est la plus forte. Pour Lydia il éprouve un attachement profond et il envisage l'amour indissoluble, éternel comme le bonheur suprême. Son tempérament n'a cependant jamais comporté les effusions, l'idéalisme, la mélancolie de Tibulle ; il n'avait pas une nature élégiaque ; il était trop positif pour conserver longtemps des illusions ; il s'est assagi de bonne heure et aux affections durables et tourmentées il a préféré le plaisir passager et sans peine ; on ne se le figure point asservi par le cœur et par les sens à une Némésis et incapable de se déprendre d'elle. Tibulle devait lui paraître un sentimental, qu'on respecte en le trouvant un peu naïf, et celui-ci se disait peut-être à part lui qu'il serait plus heureux s'il était comme Horace[2] ».

---

1. A. Cartault, *Horace et Tibulle*, Revue de philol., XXX, 1906, p. 211.

2. A. Cartault, *Tibulle et les auteurs du Corpus Tibullianum*, p. 129. Cartault s'est demandé jusqu'à quel point Tibulle pourrait être tributaire d'Horace pour les idées et le style (p. 127-134). Sa conclusion est plutôt négative : « L'œuvre d'Horace et celle de Tibulle ont en commun nombre d'idées et d'images ; Tibulle a lu les poésies de son ami antérieures aux siennes ; il a pu s'en inspirer, quand la similitude du sujet le comportait. *Il ne l'a pas imité d'une façon directe* » (p. 134).

Nous pouvons admettre avec certitude qu'Horace a connu de très près la Délie et la Némésis de Tibulle, et aussi le jeune Marathus. Mais il n'y a nulle trace de ces relations amoureuses de Tibulle dans les Odes, Épodes, Satires ou Épîtres de son ami.

Il en est autrement pour les amours de Tibulle et de Glycère.

Dans une Ode délicieuse (I, 33) Horace conseille à son ami de modérer ses plaintes : « Ne gémis pas outre mesure, ô Albius[1], au souvenir de l'implacable Glycère ; ne soupire plus tes élégies plaintives à l'idée qu'elle a rompu la fidélité envers toi et qu'un plus jeune que toi brille davantage à ses yeux. — En vain Lycoris au joli petit front brûle d'amour pour Cyrus ; Cyrus à son tour est entraîné vers Pholoé, qui le repousse ; et l'on verra les chèvres s'unir aux loups de l'Apulie, avant que Pholoé s'accouple à cet indigne adultère. — Ainsi l'ordonne Vénus, qui se plaît, dans ses jeux cruels, à soumettre à son joug d'airain les êtres les plus divers et les esprits les plus opposés. — Moi-même, lorsqu'un amour plus digne me réclamait, Myrtale, l'affranchie, m'enchaîna dans ses liens séduisants, Myrtale plus fougueuse que les flots de l'Adriatique creusant les golfes de Calabre[2] ».

On a voulu identifier l'implacable Glycère (*immitis Glycera*), qui a rompu la fidélité envers Tibulle pour lui préférer un plus jeune amant (*cur tibi iunior laesa praeniteat fide*), avec Délie ou avec Némésis, de sorte que le conseil d'Horace de ne plus soupirer d'élégies plaintives (*neu miserabiles decantes elegos*) se rapporterait aux élégies amoureuses du livre I ou du livre II de Tibulle. Mais nulle part dans ces livres consacrés essentiellement à Délie ou à Némésis, il n'est question, comme dans l'ode d'Horace, d'un plus jeune amant qui a évincé Tibulle. Ce qu'Horace dit de Glycère ne cadre ni avec le caractère de Délie, ni avec celui de Némésis : en réalité Délie a préféré un autre amant, *parce qu'il était plus riche et capable de donner de plus riches cadeaux*. Némésis d'autre part était une hétaïre, qui se donnait au plus offrant : Tibulle eût été mal venu de se lamenter, parce qu'elle avait rompu la fidélité ou préféré un amant plus jeune[3].

---

1. Pour l'identification d'Albius avec Albius Tibullus, voy. plus loin, pages 42 et 43 avec les *notes*. — Dans les *Études horatiennes*, qui sont sous presse (publiées par l'Université de Bruxelles), M. A. Brouwers publiera un article sur cette question. J'ignore si M. Brouwers arrive à des conclusions analogues aux miennes.

2. J'ai emprunté quelques tournures particulièrement heureuses à la traduction de Léon Halévy (Coll. Garnier, 1895).

3. Horace lui-même fait mention à trois reprises dans ses odes d'une Glycère, avec laquelle il a eu des relations amoureuses (cf. C. I, 19 ; I, 30 ; III, 19, *in fine*). Mais il est peu probable que cette Glycère est la même que celle de Tibulle : Horace désigne ses amantes par divers pseudonymes (cf. Grotefend, Philologus,

*
* *

En vue de déterminer la place de Glycère parmi les amantes de Tibulle et de situer l'ode consolatrice d'Horace, il est indispensable de récapituler quelques dates :

54 (ou environ) : naissance de Tibulle.
31 : première en date des élégies du livre I de Tibulle, El. I, 10 (il n'y est point encore question de Délie).
31-30 : expédition de Tibulle avec Messalla en Aquitaine.
30-27 : liaison de Tibulle avec Délie (entre-temps liaison avec le jeune Marathus).
26-25 : publication du livre I des élégies.
24 et années suivantes : composition des élégies du livre II (entre autres celles à Némésis).
19 ou 18 : mort de Tibulle.

D'autre part, pour Horace :

65 : naissance d'Horace.
40 et années suivantes : composition des Épodes et des Satires.
35 : publication du livre I des Satires.
30 : publication du livre II des Satires.
23 : publication des trois premiers livres des Odes.
20 : publication du livre I des Épitres.

Si la date de la *publication* d'ensemble des trois premiers livres des odes d'Horace peut être fixée, il n'en est pas de même de la date de la *composition* de chacune des odes : c'est là une question fort discutée. Horace a réuni en l'an 23 un grand nombre d'odes qu'il avait composées les années antérieures, pour le moins dès l'année 30 : la célèbre ode I, 37 sur la bataille d'Actium et la mort de Cléopâtre, est de l'automne de l'an 30. Mais il est probable, sinon certain, qu'Horace n'a pas débuté dans le genre lyrique par cette ode d'allure politique sur la bataille d'Actium : il doit avoir adressé auparavant plusieurs odes à ses amis. Ainsi l'ode I, 33, adressée à Tibulle, peut fort bien dater d'avant cette année 30, où Tibulle fit la connaissance de Délie. Tibulle a probablement connu l'implacable Glycère avant son départ pour l'Aquitaine, ce qui nous reporte aux années 32-

II, 1847, p. 286). Glycère était un nom devenu célèbre dans les lettres grecques par les amours de Ménandre et aussi par les amours d'Harpale. Il n'est donc pas étonnant que Tibulle, à son tour, ait choisi ce pseudonyme fameux ; de même Délie et Némésis sont des pseudonymes.

33 ; Horace à ce moment, âgé d'environ trente-deux ans, s'adonnait encore à cœur joie aux plaisirs érotiques de la grande ville. Tibulle n'avait alors que vingt-et-un ou vingt-deux ans. Glycère n'était-elle pas son « premier amour », qui lui inspirait les « miserabiles elegi », dont parle Horace ? Horace, plus expérimenté que son jeune ami, lui adressa dans ces circonstances son ode consolatrice. Toute cette ode reflète le monde bigarré de courtisanes et d'amants, où Horace et Tibulle avaient coutume de se rencontrer et où s'agitaient la Lycoris au joli petit front, Cyrus le dédaigneux, éconduit à son tour par Pholoé, Myrtale, la belle affranchie, qui, plus fougueuse que les flots de l'Adriatique, enchaîna Horace dans ses liens séduisants, enfin Glycère, qui finit par préférer à Tibulle un amant plus jeune.

Certains arguments semblent s'opposer à ma thèse : Horace nous dit que Tibulle soupire ses élégies plaintives, parce qu'*un plus jeune amant* l'emporte sur lui dans le cœur infidèle de Glycère, — alors que Tibulle lui-même n'avait que 21 ou 22 ans. Mais il faut ne rien savoir du monde où s'agitent les passions juvéniles, pour crier ici à la contradiction. Il y a toutefois une objection plus sérieuse : Ovide, dans le douloureux poème qu'il a consacré à la mort de Tibulle (*Amores*, III, 9) appelle Délie le *primus amor* de Tibulle : *sic Nemesis longum, sic Delia nomen habebunt, — altera cura recens, altera primus amor* (v. 31-32). A vrai dire, comme le fait remarquer judicieusement Plessis (*La Poésie latine*, p. 344), Ovide n'avait pas à faire dans son épicède une énumération, à dresser « un catalogue des femmes qui avaient pu plaire à Tibulle » ; le poème qu'il a consacré à la mort prématurée du poète élégiaque « vise bien moins à l'exactitude biographique qu'à l'évocation littéraire ». A la fin de son épicède Ovide ne nous présente-t-il pas Délie et Némésis assistant toutes deux aux funérailles du poète et s'y disputant les derniers honneurs ! De plus, l'histoire du « Corpus Tibullianum » prouve qu'Ovide, au moment d'écrire son épicède, ne connaissait que les deux premiers livres authentiques de Tibulle — l'un consacré essentiellement à Délie, l'autre consacré essentiellement à Némésis —, le reste du « Corpus » n'ayant été publié qu'après la mort de Messalla, c'est-à-dire après l'an 8 après J.-C. Selon Baehrens (*Tibullische Blätter*) l'édition de ce reste du « Corpus Tibullianum » (le livre III, divisé en livre III et livre IV à l'époque de la Renaissance) n'aurait eu lieu qu'au temps de l'empereur Claude. D'après Marx (voy. son article sur Albius Tibullus dans la *Realencycl. de Pauly-Wissowa*, I, col. 1319 et suiv.) le « Corpus Tibullianum », dans son ensemble, daterait de l'époque

entre Tibère et Domitien. C'est ainsi qu'Ovide a été amené à ne nommer que les deux amantes Délie et Némésis, dont Délie était en effet la première.

*
* *

Y a-t-il dans le « Corpus Tibullianum », tel qu'il a été édité plus tard, quelque trace des amours de Tibulle et de Glycère ? « On a trouvé, dit M. Ponchont (*op. cit.*, p. 128), soit dans les archives de Messalla, soit dans les papiers laissés par Tibulle, des éléments sans nom d'auteur, des pièces qui, à l'origine, n'étaient pas destinées au public ; et des amis ou des parents ont tenu pieusement à les recueillir et à les sauver de l'oubli ».

Parmi ces pièces figurent l'élégie IV, 13, qui est certainement de Tibulle, puisqu'il s'y nomme (v. 13) et un fragment d'élégie IV, 14, qui, de par les idées qu'il exprime, est la suite naturelle de l'élégie IV, 13.

« L'éditeur postérieur de Tibulle, dit Cartault (*Tibulle et les auteurs du Corpus Tib.*, p. 89) a donné ces élégies, que le poète n'avait pas fait connaître, parce qu'elles n'étaient que le début d'une série, que les circonstances lui firent interrompre brusquement, et qu'elles étaient déjà anciennes, quand il édita, si c'est bien lui qui le fit, son second livre ». Ailleurs (p. 24-25) Cartault précise en ces termes : « Tibulle, il est vrai, n'a jamais parlé d'une maîtresse, qui se nommât Glycera ; mais il existe une élégie, IV, 13, dont l'auteur se donne comme étant Tibulle (v. 13) et une épigramme, IV, 14, qui va avec la pièce précédente ; toutes deux sont adressées à une maîtresse innommée. On ne peut croire que l'élégie IV, 13 soit d'un faussaire[1] : bien qu'elle soit faite avec les motifs et les termes de l'élégie traditionnelle, elle respire une émotion si profonde, elle est d'une si belle allure, qu'elle ne saurait être que d'un maître, par suite de celui qui l'a signée. Depuis longtemps on a identifié la femme anonyme de IV, 13 avec la Glycera de l'ode I, 33 d'Horace ; il y a pour admettre cette identification des raisons très sérieuses ».

Ce que nous avons conservé de ces *miserabiles elegi*, que Tibulle adressait à Glycère et auxquels Horace voulut voir mettre fin pour le bonheur de son jeune ami, n'est sans doute qu'une partie de ce qu'on pourrait appeler le *cycle de Glycère*, qui a précédé le cycle de Délie et celui de Némésis. Pourquoi le reste de ce cycle a-t-il

1. Postgate, *Journal of Philology*, IX, 18 (1880), p. 280-286, l'a prétendu, sans apporter aucun argument péremptoire. Marx (article Albius Tibullus dans *Pauly-Wissowa*) dit que les pièces IV, 13 et 14 sont des « Jugendverse » de Tibulle, trouvés dans les papiers de Messalla.

disparu ? Il est probable que Tibulle a détruit lui-même la plupart de ses premiers essais poétiques, au moment où il se résolut à éditer les élégies à Délie. Qui ne se rappelle les vers où Ovide (*Tristia*, IV, 10, 57 sq.) nous dit expressément qu'il a brûlé bien des poésies consacrées à ses premières amours :

> Carmina cum primum populo iuvenalia legi,
> barba resecta mihi bisve semelve fuit.
> Moverat ingenium totam cantata per urbem
> nomine non vero dicta Corinna mihi :
> Multa quidem scripsi, sed quae vitiosa putavi,
> emendaturis ignibus ipse dedi.

Doué d'une imagination par trop exubérante, Gruppe (*Die römische Elegie*, I, 1838, p. 223-231) a complété de son cru, en distiques allemands, le cycle de Glycère !

Ce qui nous reste réellement des élégies adressées à Glycère respire la candeur d'une âme encore jeune et naïve, exempte de perversité ; les souvenirs de la poésie alexandrine y alternent avec les accents d'une vive émotion[1]. Écoutons cette plainte :

« Nulle femme au monde ne pourra me soustraire aux douceurs de ta couche : par notre liaison, mon amour a été pour la première fois enchaîné[2]. Toi seule tu me plais. Dans la ville entière nulle autre désormais ne sera belle à mes yeux. Puisses-tu ne paraître belle qu'à moi seul ! Puisses-tu déplaire à tous les autres ! Ainsi je pourrai vivre heureux. Je n'ai cure de provoquer la jalousie

---

1. Pour l'influence hellénistique dans l'élégie IV, 13 de Tibulle, voy. Fr. Wilhelm, *Tibulliana*, dans le Rhein. Mus., LIX, 1904, p. 288 et suiv.

2. Par cette traduction, je donne une interprétation nouvelle du vers 2 de l'élégie IV, 13 : *hoc primum vincta est fœdere nostra venus*. Tout d'abord je lis *vincta* au lieu de *iuncta* ; au v. 23 de la même élégie, l'Ambrosianus et le Vaticanus, les principaux manuscrits, ont également *iunctus*, alors qu'il faut manifestement lire *vinctus*, préféré par tous les éditeurs ; du point de vue paléographique la différence entre *iunctus* et *uinctus* est minime. Ce qui est essentiel, c'est que mon interprétation donne à *primum*, mis en vedette par Tibulle, sa signification classique (*pour la première fois*), ce qui n'est pas le cas si l'on interprète, avec la leçon *iuncta* : « c'est la première condition à laquelle l'amour nous a unis » (Ponchont, *op. cit.*, p. 188) ; de plus, *nostra venus* équivaut à *mea venus*, ce qui n'offre rien d'extraordinaire. Il n'est pas impossible que *iuncta* est venu remplacer *vincta* à cause de « *nostra* » *venus*, interprété au pluriel ; J. J. Hartman, qui, dans son article *De Tibullo poeta* (Mnemosyne, 1911, p. 369-409), a fait ressortir la beauté de l'élégie IV, 13, avoue qu'au vers 2, interprété comme de coutume, *primum* offre de sérieuses difficultés (*ne quid dissimulem, in isto « primum » haereo*, p. 409) et propose de corriger *primum* en *quoniam*, ce qui est arbitraire. Quant à l'idée exprimée par Tibulle, on peut y comparer le début de l'élégie I, 1 de Properce : Cynthia *prima* suis miserum me cepit ocellis, — contactum nullis ante cupidinibus. Disons enfin qu'il appert du contexte que *fœdus* équivaut à *fœdus lecti*, *fœdus thalami*, expressions bien connues (cf. *fœdus coniugiale*). Si mon interprétation est exacte, il en résulte que Tibulle au vers 2 nous dit expressément qu'il s'agit de son « premier amour ».

des envieux. Loin de moi ce désir vulgaire de paraître : le sage se réjouit en son cœur silencieux. Je pourrai vivre alors, content et satisfait, dans mes forêts solitaires, où nulle route encore ne fut foulée par le pied humain. C'est toi mon repos au milieu des soucis, c'est toi ma lumière au milieu des nuits sombres, c'est toi tout un monde au milieu de la solitude. Que le Ciel envoie à Tibulle une autre amie, le Ciel la lui donnera en vain ; Vénus elle-même se verra évincée. Je le jure par la divine Junon, ta protectrice, qui, plus que toute autre déité, est puissante à mes yeux... — Mais que fais-je, insensé ? Hélas, hélas, je me prive par mes serments des gages les plus sûrs ; mes serments sont sottise ; jusqu'aujourd'hui ta crainte, ô m'amie, de me voir infidèle m'assurait le bonheur ; dorénavant ta hardiesse sera plus grande ; tu me tourmenteras avec plus d'audace. Malheureux que je suis, ma langue trop loquace m'aura causé ces maux. — Mais qu'importe ! Suis le penchant de ton cœur[1] ; moi, je te resterai fidèle ; je ne m'arracherai pas à la domination d'une maîtresse à laquelle je suis attaché ; je me prosternerai avec ma chaîne devant les autels de l'auguste Vénus[2], déesse qui flétrit les infidèles et qui protège les suppliants ».

Comme on le voit, cette élégie IV, 13, avec ses alternatives d'espoir et de crainte, nous laisse entrevoir une amante infidèle. Du fragment d'élégie qui suit (IV, 14), il résulte à toute évidence que cette infidélité a pris rapidement des proportions angoissantes :

« La rumeur publique me dit que maintes fois mon amie me devient infidèle. Que je voudrais, en ce temps, être frappé de surdité ! Les accusations lancées contre elle me meurtrissent le cœur. Cruelle rumeur, garde le silence ; pourquoi torturer plus longtemps un malheureux ? »[3].

Tels sont, en partie, les *miserabiles elegi*, dont parle Horace (I, 33) :

> Albi, ne doleas plus nimio memor
> Immitis Glycerae neu miserabiles
> Decantes elegos, cur tibi iunior
> Laesa praeniteat fide.

---

1. Je lis avec Müller, Cartault et Hartman : *iam facias* (non : *faciam*) *quodcumque voles*. Cf. Hartman, Mnemosyne, 1911, p. 411.

2. J'emprunte à M. Ponchont (*op. cit.*, p. 189) cette excellente traduction du vers 23.

3. « Dass das Altertum von Tibul noch mehr kannte als wir, geht aus dem Citat des Charisius 131 hervor » (Marx, article Albius Tibullus dans *Pauly-Wissowa*). Charisius, en effet, nous donne en partie un hexamètre de Tibulle, qui ne se trouve nulle part dans l'œuvre telle qu'elle nous a été conservée.

Tibulle ayant détruit la presque totalité de ses premières élégies, adressées à Glycère, s'adonna bientôt à de nouvelles passions amoureuses, qui furent pour lui autant de sources de déboires et d'amertume. Après Délie, dont le roman est connu de tous les amis des lettres antiques, vint le jeune Marathus, un *puer delicatus*, pour qui Tibulle sentit une passion très vive : « Est-ce toi, qui vendis à d'autres des caresses qui étaient miennes... ; tu pleureras, quand un autre amant me tiendra dans ses liens et sera le roi orgueilleux d'un cœur dont tu étais un jour le maître[1] ». Bientôt Délie ensorcela à nouveau le voluptueux Tibulle. Plus tard ce fut Némésis, courtisane hautaine et âpre au gain, qui endolorit le cœur du poète, au point qu'il fut prêt à boire tous les poisons : « Tout ce que Circé, tout ce que Médée ont de poisons..., si ma Némésis ne veut plus me voir ni m'aimer..., je le boirai[2] ». L'élégie 6 du livre II est la dernière de celles composées par Tibulle pour Némésis. « Elle montre le poète, dit M. Ponchont (*op. cit.*, p. 113), à la fois plus faible et plus désespéré encore que dans la quatrième élégie. Elle termine pour nous l'aventure, sans que nous puissions savoir si le poète est mort toujours dominé par l'hétaïre superbe, ou s'il a vécu quelque temps encore après s'être décidé à une rupture et sans composer de vers ».

*
* *

Les élégies du livre II, où figurent les complaintes à Némésis, datent des années 24 à 19, c'est-à-dire des derniers temps de la vie de Tibulle (cf. Ponchont, *op. cit.*, p. 80). La mort de Tibulle, à l'âge de trente-cinq ou trente-six ans, doit être survenue assez brusquement, puisque Horace, dans les mêmes années, nous apprend, dans son Épître I, 4, que le poète jouit d'une santé qui ne laisse rien à désirer. Peut-être Tibulle, en romantique désabusé et fatigué de vivre, a-t-il mis fin à ses jours et bu « le poison de Circé ou de Médée ».

Tibulle, dans ses dernières années, parut rarement à Rome, ce qui ressort clairement de l'Épître I, 4 d'Horace ; il se cantonna dans son domaine de Pédum. Horace, trop longtemps déjà, était resté sans nouvelles précises de son ami. Il avait appris indirectement que le pessimisme de Tibulle prenait des proportions inquiétantes. A ce moment Horace en était à la composition

1. Cf. Él. I, 9, 77 sq.
2. Cf. Él. II, 4, 55 sq.

de son premier livre d'Épîtres, qui parut en l'an 20, l'année avant la mort de Tibulle[1].

De sa villa des environs de Tibur, Horace envoya au solitaire de Pédum ce billet à la fois touchant et narquois, qui rappelle, par le ton et par la pensée, l'ode I, 33, adressée à son ami lors des amours de Glycère. A la mélancolie de Tibulle, Horace oppose, comme de coutume, sa philosophie épicurienne du « carpe diem ». Il console son ami en ces mots affectueux :

« Albius, juge impartial et sincère de mes satires, que dois-je penser de tes occupations, en ce jour, dans la contrée de Pédum ? Dois-je penser que tu écris des vers qui effaceront à jamais les opuscules de Cassius de Parme[2] ou bien que, silencieux et pensif, tu erres au milieu de la fraîcheur salutaire de tes forêts[3], te souciant uniquement de ce qui sied à un homme sage et à un homme de bien ? Ce n'est pas toi, Albius, qui fus jamais un corps sans âme. Les dieux t'ont donné la beauté ; ils t'ont donné la richesse[4], et avec elle l'art d'en jouir. Que pourrait souhaiter de

---

1. Sur les dernières années de Tibulle, voy. Cartault, *Revue de philologie*, 1906, p. 211-212.

2. *Scribere quod Cassi Parmensis opuscula vincat.* Cassius de Parme fut assassiné à Athènes après la bataille d'Actium en 31, sur l'ordre d'Octavien, dont il était l'ennemi juré ; de son activité littéraire nous ne savons rien de bien précis ; Quintilien (V, 11, 24) cite de lui un vers iambique ; Horace nous le présente ici comme un médiocre auteur d'élégies, ce qui dut faire plaisir à Octavien-Auguste ; dans l'expression *vincere opuscula* il y a manifestement du dédain. Il n'y a nulle raison de donner de ce vers une interprétation forcée, afin de prouver que l'Albius auquel s'adresse Horace, n'est pas Albius Tibulle (cf. E. Baehrens, *Tibullische Blätter* ; Postgate, *Amer. Journ. of Phil.*, 33, 1912, p. 450 ; H. J. Izaac, *Rev. des Ét. lat.*, 4, 1926, p. 112). Déjà Porphyrion (IIIe siècle), dans ses scolies, identifie l'Albius d'Horace avec Albius Tibulle. Ici, comme dans l'ode I, 33, Horace nomme son ami par son nom de famille, qui était, sans contredit, Albius. De quelque autre Albius, auteur d'élégies (cf. ode I, 33 : *miserabiles elegos*), l'antiquité n'a nulle connaissance.

3. Cf. Tibulle, IV, 13, 9 : *sic ego secretis possum bene vivere silvis — qua nulla humano sit via trita pede.*

4. *Di tibi divitias dederunt.* Ces mots ont été allégués à leur tour comme une preuve de la non-identification d'Albius avec Tibulle (voy. p. ex. Izaac, *op. cit.*, p. 110-111). Mais, comme l'a fait remarquer Cartault (*Rev. de Phil.*, 1906, p. 214), Tibulle, bien que sa fortune eût été diminuée, pouvait encore faire des dépenses considérables. Tibulle se nomme « pauper » en comparaison de ses ancêtres, qui avaient de très larges revenus (cf. Él. I, 1, 19-20 : *vos quoque, felicis quondam, nunc pauperis agri — custodes, fertis munera vestra, Lares* ; Él. I, 1, 41-42 : *non ego divitias patrum fructusque requiro, — quos tulit antiquo condita messis avo*). D'ailleurs « paupertas », dans la bonne latinité, n'est pas synonyme de « inopia » ou « egestas » (cf. Él. I, 1, 5 : *me mea paupertas vita traducat inerti*). Tibulle (Él. II, 4, 53-54) nous dit qu'il subira tous les caprices de sa maîtresse et qu'il est prêt à vendre le patrimoine de ses ancêtres (*quin etiam sedes jubeat si vendere avitas, ite sub imperium sub titulumque, Lares*) ; ailleurs, Él. II, 3, 49 sq., il nous dit qu'il en est de plus riches que lui, mais ce qu'il veut dépenser pour sa Némésis, frise la folie. « Dans toute l'Él. II, 1 Tibulle nous apparaît comme un propriétaire

plus une tendre nourrice à son enfant chéri, doué de bon sens et de bon goût, de l'art d'exprimer ses pensées, de la faveur des grands, de la renommée littéraire, d'une parfaite santé[1], d'une douce existence et d'une bourse non vide? Au milieu des alternatives d'espérances et de soucis, de craintes et d'emportements[2], ne perds pas de vue que chaque jour qui luit peut être le dernier. Ainsi te paraîtra délicieuse toute heure de la vie sur laquelle tu n'auras point compté. Lorsque dorénavant tu voudras rire, viens me voir : tu me trouveras gras et brillant[3] des soins que je donne à ma personne, tel, en un mot, qu'un pourceau du troupeau d'Épicure[4] ».

Peu d'années[5] après la réception de cette Épître horatienne, toute d'amabilité, mais légèrement ironique — la douce ironie ne perd jamais ses droits chez le poète de Tibur —, Tibulle est mort, déploré amèrement par Ovide dans une élégie digne de celui à qui elle était destinée :

Memnona si mater, mater ploravit Achillem,
Et tangunt magnas tristia fata deas,
Flebilis indignos, Elegeia, solve capillos.
Ah! nimis ex vero nunc tibi nomen erit!

---

fort à son aise, qui vit confortablement sur ses terres, qui compte sur sa moisson (v. 21) et sur son troupeau, qui a des esclaves et toute une *familia rustica* (v. 23), dont la cave renferme du Falerne et du vin de Chio (v. 27 sq.). Tout cela indique au moins une aisance très suffisante » (Cartault, *Tibulle et les auteurs du Corpus Tib.*, p. 9). En somme Tibulle était *dives* en comparaison d'Horace. Celui-ci, du fond de sa modeste propriété de Tibur, dit narquoisement à son ami : « Courage, mon cher Albius, les dieux t'ont donné la richesse et l'art d'en jouir ».

1. Contradiction avec l'état maladif de Tibulle, dit M. Izaac (*op. cit.*, p. 111-112). Mais on se laisse trop influencer par la maladie passagère de Tibulle à Corcyre lors du voyage en Orient, maladie causée sans doute par la nostalgie, les chagrins d'amour et un accès de mélancolie. D'une maladie de Tibulle dans son domaine de Pédum, Horace ne savait rien. Tibulle avait l'âme triste, mais il avait un bon tempérament. « C'est la sensiblerie moderne qui a transformé le poète mélancolique en un jeune malade » (Cartault, *op. cit.*, p. 10-11 et p. 29).

2. Horace fait évidemment allusion ici aux vicissitudes de l'amour, dont les élégies de Tibulle offrent le témoignage.

3. Horace était *brevis atque obesus* (Suétone).

4. J'ai fait de larges emprunts à la traduction d'Alph. Trognon (coll. Garnier, 1895). La traduction de M. Villeneuve (coll. Budé) est plus littérale. — Au dernier vers de l'Épître, il faut, avec Bentley, placer une virgule après *voles*, et ne pas perdre de vue qu'Horace, à l'avant-dernier vers, dit *vises* et non pas *videbis*. — Quant à la finale inattendue *Epicuri de grege porcum*, M. Courbaud a fort bien expliqué (*Horace, sa vie et sa pensée à l'époque des Épîtres*, p. 80 et suiv.) qu'il ne faut pas prendre cette expression trop à la lettre et qu'il s'agit d'une saillie de belle humeur, par laquelle Horace veut égayer un mélancolique.

5. Je rappelle que le premier livre des Épîtres d'Horace *parut* en l'an 20 et que Tibulle est mort à la fin de l'année 19 ou au commencement de l'année 18.

Ille tui vates operis, tua fama, Tibullus
Ardet in exstructo, corpus inane, rogo [1].

A la nouvelle de la mort prématurée de son romantique ami, Horace s'est tu : sa douleur est restée muette, son inspiration inactive.

Amsterdam. J. DE DECKER.

---

1. *Amores*, III, 9. La première édition des *Amores* date probablement de l'an 14 av. J.-C. ; l'élégie III, 9 doit avoir été composée aussitôt après la mort de Tibulle (fin de l'an 19 ou commencement de l'an 18 av. J.-C.). Ovide, qui avait alors 24 ans, a connu Tibulle, mais il nous dit dans ses *Tristes* (IV, 10, 51-52) que la mort prématurée du poète élégiaque n'a pas permis qu'il fût lié d'amitié avec lui :

Vergilium vidi tantum ; nec amara Tibullo
Tempus amicitiae fata dedere meae.

LA PERLE DANS L'ANTIQUITÉ

Hommage à la Mémoire d'Antoine Meillet.

On n'a pas encore trouvé la formule définitive de la production de la perle. Sa vraie nature est peut-être celle d'une varice ou d'un bouton, formé sur le corps du mollusque et qui, mou dans l'eau, durcit à l'air. On pensait jadis, entre autres, que l'eau, particulièrement limpide et pure des endroits, où l'on découvre la perle, rendait des cailloux minuscules reluisants comme de l'argent et qui, ayant pénétré dans une coquille, y recevaient, par leur roulement sur la nacre, le poli, le lustre et la rondeur de la perle, cf. Pauly-Wissowa, *Encycl. d. class. Altertumswissenschaft* s. v. « Margaritai ».

Pline, *Natur. Hist.* 9, 54 ss., relate une solution poétique du problème, qui est d'origine orientale. Elle attribue la formation de la perle à la fécondation, au printemps, de l'huître par une rosée (« roscido conceptu »). Il paraît qu'une opinion, répandue dans le Proche-Orient, considérait la perle comme une fleur. De là sa mise en rapport avec la rosée et l'idée qu'elle subissait l'influence du soleil et des contingences aériennes. On s'expliquait sa rougeur, remplaçant parfois sa blancheur, par l'action des rayons solaires. La perle, poussant sur le mollusque, ou sur la nacre, de laquelle il fallait la détacher avec une lime, croissait et grossissait telle une plante, cf. Pline l. c. ; Elien, *De Natura Animalium* 10, 13. Enfin, ses enveloppes écailleuses et fines, superposées l'une sur l'autre, ont pu suggérer l'idée de la corolle d'une fleur marine, rose ou blanche.

Aussi bien, à l'instar de la rose, reine des fleurs terrestres, la mystique n'a pas manqué de s'emparer de cette autre reine des fleurs marines que paraissait la perle. Comme la rose, symbole du sang du Christ, la perle représente Jésus, cf. *Matth.* 13, 45-46 (Jésus) : *Le royaume des cieux est encore semblable à un marchand qui cherche de belles perles et qui, ayant trouvé une perle de grand prix, s'en va et vend tout ce qu'il a, pour l'acheter.* Clément d'Alexandrie, interprétant ce passage, définit le logos Jésus comme « Margaritès », conçu par une huître dans l'eau, cf. *Paedagogus*, éd. Migne 8, 2, 12 (89). La vierge, à laquelle

est consacrée la rose, est comparée par Ephrem le Syrien à l'huître, que féconde la foudre, en entrant en contact avec l'eau, cf. *Sancti... Ephraem Syri Opera*, éd. J. S. Assemanus, t. II, Rome, 1743, *Adversus Haereticos*, p. 262-263 ; v. aussi M. A. Canney, *The Lifegiving Pearl*, Journal of the Manchester Egyptian and Oriental Society 1926. On a dû considérer aussi les larmes de la « mater dolorosa » comme des perles.

Dans ces conditions, on est fondé à se demander, si le nom grec margaritès (μαργαρίτης, lat. margarita *perle*), qui a passé, de même que celui de la rose, comme nom propre, d'abord chez les chrétiens et puis chez tous les peuples civilisés (fr. Marguerite), ne recèle pas une signification se rapportant à la flore. Or, les Grecs ne connaissent pas la perle avant l'expédition d'Alexandre. Leur attention n'est attirée sur ce joyau que lorsqu'ils le rencontrent, en grandes quantités, en Babylonie (331), dans l'Irân et, plus tard, dans l'Inde (327). Dans les deux premiers pays, la perle était importée des rivages du Golfe Persique, où on la pêchait, comme aujourd'hui encore, dans les parages des îles de Bahraïn. Néarque, l'amiral de la flotte macédonienne, note, au retour de l'Inde, deux de ces îles dans le Golfe Persique, dont l'une à l'entrée du Golfe, « *où la perle précieuse abonde* », cf. Strabon, *Geogr.* 16, 3, 7 ; Arrien, *Indiké* 38,1. Pline relève que la perle ne réunissant que rarement les qualités recherchées de la blancheur, de la grosseur, de la rondeur, de l'éclat et du poids, les Romains ont créé pour les spécimens qui les avaient toutes, le nom de « unio ». C'est dans le Golfe Persique, dit-il, qu'on pêche celles dont l'eau est la plus belle, et qui sont les plus célèbres, cf. *op. cit.*, 9, 54 ; 56 ; Elien l. c.

Nous ne savons pas encore comment les Babyloniens appelaient la merveille du Golfe Persique. Son nom se trouve certainement parmi ceux que nous ne sommes pas encore parvenus à interpréter. Le commerce de la perle a dû fournir une grande partie de sa richesse au(mât) Tâmtim (*pays de*) *La Mer*, immédiatement au nord du Golfe, où l'or était *la poussière de la terre*. Ce furent les fameux Chaldéens, célèbres comme astronomes et astrologues, qui étaient les maîtres de ces parages-là. Le roi de Tâmtim, Merodach-Baladan, doit offrir comme tribut à Téglath Philassar IV, roi d'Assyrie (745-727), *des pierres fines, produits de la mer*, c'est-à-dire des perles, cf. A. Rawlinson, *The Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, London, II, 67, 28. Dans le genre d'inscription dont il s'agit ici, et qui n'a pour but que de mettre en relief et d'exalter, dans un résumé, les péripéties les plus importantes des campagnes du roi, l'omission du nom

des « pierres fines » n'a rien d'étonnant. Le classement, chez les Babyloniens, de la perle parmi les *pierres* est intéressant, parce que nous le retrouvons chez les Grecs qui, à côté de ὁ μαργαρίτης, ἡ μαργαρίς, ἡ μαργαρῖτις, emploient ces variantes comme nom de la perle en y ajoutant λίθος.

Nous connaissons, par contre, à l'est de la Babylonie, l'appellation iranienne du chef-d'œuvre de l'huître, qui est « marwārīda ». Or, c'est à Babylone, à Suse, à Persépolis, à Ecbatane et Pasargades que les compagnons d'Alexandre ont dû recueillir le butin impressionnant de la perle, qui les obligea de donner un nom à cette nouvelle et gracieuse parure. Ils adoptèrent donc celui dont la désignaient les rois, les princes et les gens aisés de ces régions, qui la possédaient. Mais « marwārīda » devint dans leur bouche « margaritè(i)s ».

Nous croyons discerner dans le premier terme un composé de « mar » = « mare » *mer*, et de « wārīda » = iran. « wareda » *rose*. Chez les Grecs le *w* initial de ce dernier mot se changea, en raison d'un relèvement de la langue vers le palais, en *gw*, *g*, comme d'ailleurs dans le persan même, où « ward » est représenté par « gul ». Quant à « mar » = « mare », ce mot a laissé aussi des traces dans des composés d'autres langues, qui le possédaient autrefois, et qui l'ont remplacé par d'autres. On peut le reconnaître dans skr. « maryādā » *bord de la mer* (cf. A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la Langue latine*, Chartres-Paris 1932, p. 561-562 s. v. « mare ») et, chez les Grecs, dans Ἀμφίμαρος, fils de Poseidon, par exemple, cf. Pausanias 9, 29, 6. La signification de « marwārīda », qui est un composé iranien prafaitement régulier, comme en contient le persan un grand nombre, est donc *rose de la mer*. On a dû avoir encore conscience de ce sens de « margaritès » à l'époque du christianisme primitif, pour lequel l'universalisme de la rose terrestre Jésus, exigeait qu'on lui associât aussi la rose marine.

Le syriaque, qui a absorbé beaucoup de grec, ainsi que les dialectes araméens de l'époque chrétienne, rendent « margaritès » par « margānīthā » ou « margālīthā, cf. Payne Smith, *Thesaurus Syriacus* II, Oxonii 1883, s. v.

L'arabe, qui possède plusieurs noms pour « perle » et celui de « mardjānun » pour *corail*, a emprunté ce dernier au syriaque (« margānīthā »), cf. pour la formation gr. μάργαρος *huître*, *perle*, μάργαρον *perle*, à côté de « margaritès ».

Une dérivation de ce dernier terme du skr. « mañjarī » ou « mañjara » *bouquet de fleurs*, *perle* (cf. Monier-Williams, *Sanskrit-English Dictionary*, Oxford 1899, p. 773-774 s. v. ;

Pauly-Wissowa, *op. cit.* ; Daremberg-Saglio-Pottier, *Dict. Antiqu. grecques et romaines* s. v.), nous paraît déjà invraisemblable du fait que la campagne indienne d'Alexandre n'a lieu que plusieurs années après celles d'Assyrie, de Babylonie et d'Irân, et qu'il faudrait croire que les Grecs eussent attendu leur arrivée dans l'Inde, pour donner un nom à un objet de haut prix, qu'ils avaient découvert longtemps avant dans des pays, qui ont dû l'appeler par un mot quelconque. Mais ce qu'on a déjà objecté avec raison contre la thèse ci-dessus, c'est que la signification propre de « mañjarī » ou « mañjara » n'est pas « perle », mais « bouquet de fleurs ». D'ailleurs, Arrien, qui puise dans les notes de Néarque, nous dit que dans la langue des Indiens, la perle marine s'appelait « margaritès », cf. *Indiké* 8,8 : (... les Romains riches achètent) *cette margaritès marine, comme on l'appelle dans la langue des Indiens* : τὸν μαργαρίτην δὴ τὸν θαλάσσιον, οὕτω τῇ Ἰνδῶν γλώσσῃ καλεόμενον. Ce qui permet de croire que le nom de la perle, que l'élite intellectuelle, qui entourait Alexandre, ainsi que ses soldats, ont entendu prononcer dans l'Inde, correspondait à celui de « marwārīda ». C'est, au contraire, de la forme qu'ils possédaient de ce terme que, conscients de son sens floral, les Indiens développèrent celle de mañjarī ou mañjara pour désigner tout un bouquet de fleurs.

M. Pierre Chantraine, l'éditeur de l'*Indiké* de la Collection des Universités de France (Patronage de l'Association Guillaume Budé), Paris 1927, l. c. note 1, constate, en dernier lieu, qu'il est difficile de découvrir l'étymologie de « margaritès » en sanskrit. Laissons-nous alors convaincre par les données, qui nous permettent de la dégager dans l'Irân et dans le Golfe Persique, d'où « marwārīda » s'est répandu dans les pêcheries de l'Océan indien.

S. Schiffer.

FAIRE QUE SAGE

Un tour, sinon très fréquent, du moins très caractéristique, de l'ancien Français, est l'expression *faire que sage*, qui signifie proprement : « faire ce que ferait (fait) un homme sage[1] ». Depuis longtemps, on a reconnu dans le *que* ainsi employé l'accusatif neutre du relatif *quod* ; et si cette valeur cessait d'être sentie dans certains cas plus évolués, elle ne fait pas de doute à l'origine avec les verbes *faire* et *dire*.

Nous voulons simplement signaler que le tour de l'ancien français existe sous une forme très approchante dans le latin de Plaute : Epid. 614... ST. *Quid agis, mea commoditas?* EP. *Quod miser* ; Merc. 884 EV. *Quo nunc ibas?* CH *Exsulatum.* EV. *Quid ibi faceres ?* CH. *Quod miser* ; Pseud. 992 BA. *Quid agit is ?* SIM. *Quod homo edepol fortis atque bellator probus* ; Stich. 575... PAM. *Quid agit ?* EP. *Quod famelicus* ; Trin. 123 CA. *Quid feci?* ME. *Quod homo nequam...*

A la différence du vieux français la proposition principale est de forme interrogative, et la relative avec *quod* introduit la réponse ; peut-être est-ce sous cette forme que l'usage a pris naissance. Mais par ailleurs les tournures sont identiques : on y retrouve la même ellipse du verbe et la même tendance à l'emploi de l'adjectif substantivé, remarquables toutes deux en Latin et surtout en vieux Latin. Y eut-il survivance directe ou développement parallèle? Il est difficile de se prononcer avec certitude, car nous ne connaissons pas d'exemples intermédiaires entre ceux de Plaute et ceux de l'ancien Français : ce ne serait pas cependant le seul cas d'un usage transmis par le Latin vulgaire et sans laisser de traces dans la langue littéraire.

F. Thomas.

---

1. Cf. Meyer Lübcke, *Gramm. des lang. romanes*, trad. française, Paris, 1900, tome III, § 408 ; Tobler, *Vermischte Beiträge*, 2e édit., Leipzig, 1902, tome I, p. 11-13. Apparaît dans le Roland, cf. par ex. *li reis Marsilie i fist... que traître ; ibid.* 1053, *jo fereie que fols*, etc. puis se rencontre plus tard : Cleomadès 15.127, *il a fait que gentiex rois, Et que sages et que courtois ;* Tristan (de Berne) 305, *Atant dit Brangien que cortoise ;* Charroi de Nimes 879 *De ce s'apense li vilains que senez ; ibid.* 895, *Or as que bris parlé*, etc.

TÉRENCE, PHORMIO 22-23

De illo iam finem faciam dicendi mihi,
Peccandi quom ipse de se finem non facit.

Ces deux vers terminent la partie du prologue que l'auteur — et nous persistons à voir en lui Térence — consacre à sa défense contre les critiques de Luscius Lanuvinus, le vieux poète mal intentionné. Le sens général est clair, mais dès que l'on veut serrer l'expression, celle-ci, comme à plusieurs reprises dans le même passage, paraît fuyante et inadéquate.

Déjà le groupe *de se* pose un problème. Sans doute l'interprétation par « de son côté, de lui-même » n'est pas douteuse. Mais bien que les éditeurs modernes gardent à ce sujet le silence, Mme Dacier avait raison de noter qu'il s'agissait là « d'une facon de parler remarquable , *de se* pour *ultro*, comme nous disons *de lui-même* pour *de son bon gré*, de *gaieté de cœur* ». Cet emploi de *de*, en effet, n'est pas attesté en vieux Latin ni à l'époque classique : des exemples comme Commod. instr. I, 18, 19, *nunc et ipse silet nec ullus de illo* (sc. *se auctore*) *prophetat* ; Optat. VII, 4 p. 174, 26 *si oleum de se* (sc. *per se*) *suaue sit*, sont tardifs et isolés (cf. Thes. ling. Latin. article *de*, p. 65), En réalité, *de se* est entraîné par le *de illo* antérieur, et le désir du parallèlisme de forme l'emporte sur le souci de l'exactitude sémantique.

Mais, ce fait admis, d'autres difficultés subsistent. Bentley n'était pas satisfait du passage ; il y voyait une « *sententia paene christiana* », qui le gênait, et il proposait de corriger le texte. Sans aller jusque là, Stallbaum dans sa réimpression du travail de Westerhov crut bien faire de donner à la phrase une forme interrogative : *De illo iam...* || *... facit?* Cette ponctuation est conservée dans les éditions de Wagner (Cambridge 1869) et Umpfenbach (Berlin, 1870). Mais cette manière de voir n'est guère pertinente : elle met l'auteur en contradiction avec lui-même, lui faisant dire : « moi, je cesserai de parler sur son compte... ? (entendez « je ne le ferai jamais »), au moment précis où il cesse de le faire. Aussi les éditeurs

suivants gardèrent-ils à la phrase son caractère affirmatif, sans toutefois aller au fond du problème.

Or, celui-ci est lié à l'interprétation du gérondif *peccandi*. Donat était embarrassé : *peccandi*, écrit-il, *maledicendi an <uere> peccandi* ? Le sens de *maledicere* qui vient de suite à l'esprit ne le satisfait donc pas, et il se demande si *peccandi* n'a pas sa valeur propre. Or, celle-ci est celle de « broncher, faire un faux pas », au figuré « commettre une bévue » ; et cette acception n'est pas à écarter. En effet, le point de vue de Térence est le suivant : Luscius se plaint de la vivacité de mes attaques ; mais c'est à lui-même qu'il doit s'en prendre ; mes attaques sont des ripostes. S'il s'était placé sur le terrain de l'émulation (cf. v. 20 *Benedictis si certasset*), Térence l'y aurait suivi et y serait demeuré. Luscius ne l'a pas fait, et, comme ses ouvrages pleins d'idées saugrenues (cf. vv. 6-8) prêtent à la raillerie, chacun de ses coups appelle de la part de Térence une vengeance facile et qui porte. Chacune de ses critiques est ainsi ce que nous appellerions aujourd'hui « une gaffe » et dans la langue du XVIIe siècle une « impertinence ». Mme Dacier, en effet, traduit par : « il continue ses impertinences ».

On voit par là quelle fut l'intention de Térence. Au moment de conclure, au lieu du terme attendu et précis, *maledicendi*, il emploie à dessein une expression plus vague, qui, tout en admettant ce sens, en suggère un autre, auquel l'auteur pense et qui se dégage du contexte. C'est le procédé de style connu sous le nom d'ἀμφιβολία. Il pourrait surprendre dans le corps même d'une comédie de Térence, mais il tout à fait conforme au style artificiel de ses prologues, cf. au vers 20 *certasset* au sens de *prouocasset* (Donat). Dans la même phrase il doit y avoir un jeu analogue pour *de se*, pouvant signifier à la fois « *de son côté, pour son propre compte* » si on le rattache à *peccandi*, et *de lui-même, de bon gré* si on le rattache à *non finem facit*. Même on peut se demander si *quom* n'est pas l'objet d'une équivoque analogue : on lui reconnaît d'ordinaire une nuance adversative : « *alors que, bien que...* ». Mais si l'on donne à *peccandi* son sens propre et que l'on aille jusqu'au bout de l'idée, c'est une nuance causale que prend alors la conjonction : « je m'arrête de parler sur son compte, *puisque* pour sa part il ne s'arrête pas de commettre des bévues ». Geste de mépris et de condescendance hautaine, terminant la partie polémique du prologue et qui est bien loin de constituer une *sententia paene christiana*.

F. Thomas.

NOTES ET DISCUSSIONS

LETTRES DE DÉMOSTHÈNE

Horst Sachsenweger, *De Demosthenis epistulis*, Dissert. Leipzig, 1935, pp. 53.

Les grammairiens anciens n'ont exprimé nulle part, que je sache, des doutes de l'authenticité de six lettres attribuées à Démosthène dans le recueil de ses œuvres. Un philologue anglais, John Taylor, fut le premier, semble-t-il, à contester publiquement en 1759 l'attribution traditionnelle. Du reste, il formulait sur ce point, comme il l'a dit lui-même, l'opinion unanime de ses contemporains[1]. C'était l'âge où la *Dissertation* célèbre de R. Bentley incitait à regarder comme forgée toute la littérature épistolaire de la Grèce ancienne. Les philologues se rangèrent pour la plupart à l'avis de Taylor. Une dissertation de Leipzig, parue en 1885, réunit tous les arguments contre l'authenticité des lettres de Démosthène[2]. Exactement cinquante ans plus tard une autre dissertation de Leipzig vient de proclamer que l'auteur des lettres II et III, du moins, les seules étudiées par M. Sachsenweger, ne peut être que Démosthène lui-même. Comme aucun document nouveau n'a été versé au dossier de l'affaire pendant ce demi-siècle, on se demande avec curiosité quels sont les motifs de ce nouvel arrêt, annulant le premier jugement[3].

*
* *

La méthode suivie par M. Sachsenweger dans son travail de révision est simple[4]. Il prend un à un les griefs avancés par la

1. John Taylor, dans la préface de son édition des lettres d'Eschine, cité par A. Neupert (ci-d. n. 2), p. 4 : *nemo hodie in re litteraria reliquus est, qui Demosthenis epistulas confictas atque isti homini assutas esse non crediderit.*

2. Albertus Neupert, *De Demosthenicarum quae feruntur epistularum fide et auctoritate*, Dissert. Leipzig, 1885.

3. Il faut avouer que la *dissertation* de 1935 ne gagne pas à être comparée avec le travail solide de 1885.

4. Les explications historiques, données par M. Sachsenweger dans le chapitre *de rebus*, sont tout à fait insuffisantes. L'auteur ne connait pas l'inscription d'Oro-

critique et montre que les arguments de A. Neupert, l'auteur de la dissertation de 1885, et d'autres adversaires, ne portent pas. Une douzaine de mots employés dans les lettres II et III ne se rencontrent pas ailleurs chez Démosthène, dit-on. M. Sachsenweger dresse une statistique, où il apparaît que quelque 1.600 mots des discours authentiques sont logés à la même enseigne. La critique trouve que l'auteur des lettres exagère dans l'emploi de la conjonction γάρ. Une nouvelle colonne de chiffres nous assure que la même fréquence se laisse constater dans certains discours authentiques de Démosthène.

Avouerai-je que tous ces arguments *pro* et *contra* ne me touchent pas beaucoup ? Pourquoi un pasticheur habile ne saurait-il écrire assez convenablement « à la manière de » pour nous donner illusion d'une page de Démosthène ? Dans la lettre III, 16 on lit l'expression : ἀποκρίνεται--εἶναι. L'infinitif régi par le ἀποκρίνεσθαι ne se retrouve que chez Eschine. Qui voudrait affirmer que Démosthène n'ait pu se servir de cette tournure de phrase ? Mais qui voudrait prétendre qu'un rhéteur n'ait pas su emprunter cette locution rare à Eschine pour en orner la pièce [1] ? A vrai dire, le dilemme, authentique ou faux, prête ici à équivoque. Pour en sortir, il faut poser la question autrement. A quelle date attribuer ces pièces, qu'elles soient forgées ou authentiques ? La limite supérieure est donnée naturellement par la situation historique, supposée dans les lettres, mais où se place la limite inférieure, où se place le *terminus ante quem* ?

*
* *

Une grande partie de la troisième lettre se retrouve sur un papyrus, écrit dans la première moitié du Ier s. av. J.-C. [2]. Un peu plus tard, en 46, Cicéron fit dans le *Brutus* et dans l'*Orator* des allusions à la cinquième lettre [3]. Ces dates permettent de séparer nettement les lettres de Démosthène des recueils épistolaires fabriqués par des rhéteurs au nom des célébrités d'autrefois. Car

---

pos en l'honneur de Léosthène, Philoclès, etc., qui semble être en désaccord avec l'indication sur Philoclès dans la lettre III, 31 (cf. G. Mathieu, *Rev. de Phil.*, 1929, 163).

1. Le nombre des discours forgés par des rhéteurs sur les sujets de l'affaire de Harpale fut considérable ; sous le nom de Démosthène circulaient la harangue sur l'extradition d'Harpale, l'apologie (Dion. Halic. *Dém.* 57) et le plaidoyer « sur l'or » (Athen. 592 e).

2. Cf. *Demosthenis orationes* III ed. W. Rennie (dans *Biblioth. Oxoniens.*). Il est surprenant que M. Sachsenweger, bien qu'un élève de A. Kœrte, ne connaisse pas ce témoignage, invoqué déjà par F. Blass, *Jahrb. f. class. Philol.* 1892, 34.

3. Cic. *Brut.* 31, 121 ; *Orator* IV, 15.

l'âge d'or de cette littérature pseudonyme commença avec l'atticisme seulement[1]. Or, la langue des lettres de Démosthène est parfaitement attique[2].

D'autre part : les lettres I-IV sont souvent citées dans les traités de rhétorique[3], et les indications stichométriques des manuscrits de Démosthène (*codd.* S et Q = F) tiennent compte des lettres I-V[4]. Voilà deux preuves probantes que les lettres I-V se trouvaient déjà dans le recueil des œuvres de Démosthène, ordonné par Callimaque. Donc, elles ont été composées avant 250.

Maintenant, il faut distinguer. La lettre VI manque dans le *codex* S ; elle n'est pas prise en considération dans le calcul stichométrique reproduit dans le manuscrit Q (F). Donc elle n'appartenait pas au fond traditionnel des œuvres de l'orateur. C'est une communication de Démosthène au conseil et au peuple des Athéniens, rapportant ses démarches au commencement de la guerre lamiaque dans le Péloponnèse. On a supposé avec grande vraisemblance que la pièce, tirée d'un ouvrage historique passa, dans les éditions antiques de Démosthène, tout comme la « Réplique à la lettre de Philippe », empruntée par des érudits grecs à l'histoire d'Anaximène[5].

La lettre V est la seule qui soit adressée à un particulier et qui ait été écrite par le jeune Démosthène. Elle est adressée à Héracléodore, personnage ailleurs inconnu. Il est assez étonnant que la seule pièce sauvée de la correspondance privée de Démosthène soit précisément celle où l'orateur loue l'enseignement de Platon[6]. Il arrivait, nous raconte Galien[7], aux bibliothécaires d'Alexandrie de se tromper et d'acheter chèrement de faux « autographes ». Peut-être, s'y sont-ils laissé prendre aussi cette fois.

*
* *

Les lettres I-IV sont adressées « au conseil et au peuple » des Athéniens en 323, pendant l'exil de Démosthène, qui, condamné

---

1. Cf. J. Sykutris, *RE. Suppl.* V, 211. Cicéron (*Tusc.* V, 90) cite aussi les lettres d'Anacharsis. Mais c'est un auteur inventé de toutes pièces, tandis que les additions arbitraires à l'œuvre de Démosthène ne pouvaient passer inaperçues par la critique.

2. Neupert, *l.c.*, p. 47 ; 71, 76, montre que le vocabulaire et la syntaxe des lettres sont conformes à l'usage de Démosthène.

3. Neupert, *l.c.*, 7 ss.

4. Cf. Fr. Burger, *Stichometrische Untersuchungen*, Dissert. Erlangen, 1892 ; E. Drerup, *Philologus Supplem.* VII, 568.

5. P. Foucart, *Journ. des Savants*, 1912, 49.

6. Cf. Hermippe chez Plut. *Démosth.* 5.

7. Galien XIV, 105 et XVII, 1, 606, ed. Kuhn ; Denis Halic. *de Isocr.* 18.

dans l'affaire d'Harpale, se réfugia à Trézène. On peut dater assez exactement la lettre III. Elle est censée être écrite avant la fin de la neuvième prytanie et au temps de l'envoi du sacrifice annuel d'Athènes à Delphes qui avait lieu en Thargélion[1]. Les deux indications coïncident : la lettre serait de mai 323[2]. La lettre II est un peu plus ancienne, la lettre I a été rédigée après la mort d'Alexandre, disons-nous, en août de 323. La date de la lettre IV ne peut être précisée exactement, elle serait du printemps 323.

Il suffit de lire ces pièces pour se convaincre que nous ne sommes pas en présence d'élucubrations rhétoriques. D'ailleurs, faisait-on déjà dans la première moitié du IIIe s. des exercices scolaires sur les sujets de l'histoire contemporaine[3] ? La passion qui vivifie ces lettres montre qu'elles ont été composées dans la pleine bataille qui faisait rage autour du nom de Démosthène des années encore après sa mort. Longtemps on a tenu à Athènes l'orateur pour un homme d'argent. Démosthène, dit par exemple Démétrios de Phalère, n'était aucunement incorruptible. Il fut inaccessible seulement à l'or venant de la Macédoine[4]. Ainsi, Lycurgue et même Phocion reçurent avant Démosthène la récompense posthume d'une statue élevée à Athènes. Mais en 280/79 le même honneur échoit enfin à Démosthène, et l'aîné de la famille de l'orateur est invité à prendre place à la table du Prytanée, réservée aux bienfaiteurs de la cité et à leurs héritiers[5].

Cette canonisation de Démosthène parmi les saints de la démocratie athénienne nous indique une limite extrême au delà de laquelle il nous est interdit de descendre pour dater la composition des lettres I-IV.

D'autre part, on peut affirmer que les lettres I-IV, dans le cas où elles seraient apocryphes, ne peuvent avoir pour auteur qu'une personne des plus proches de Démosthène. F. Blass a découvert que Démosthène évitait soigneusement de faire succé-

---

1. *Ep.* III, 39 : μόνον αὐτοῦντος ἄδειαν ὅσονπερ χρόνον τὴν ἔκτεισιν δεδώκατε. Cf. J. Lipsius, *Attisches Recht* III (1915), 945. *Ep.* III, 30. Πυθέαν--θύονθ'ὑπὲρ ἡμῶν τὰς πατρίους θυσίας ἐν Δελφοῖς. Cf. sur cette « théorie » A. Bœthius, *Die Pythais*, Dissert. Upsala, 1918, 24.

2. Cf. sur la chronologie absolue Dinsmoor, *The archons of Athen in the hellenistic age* (1931), 429. Selon lui le Thargélien commença en 323 le 14 mai.

3. Cf. R. Kohl, *De declamationum argumentis* (*Rhetorische Studien* IV ; 1915), 4.

4. Plut. *Dém.* 14 : Δημοσθένης δ'οὐκ ὢν ἐν τοῖς ὁπλοις ἀξιώπιστος, ὥς φησιν ὁ Δημήτριος, οὐδὲ πρὸς τὸ λαμβάνειν παντάπασιν ἀπωχυρωμένος, ἀλλὰ τῷ μὲν παρᾶ Φιλιππου καὶ Μακεδονίας ἀνάλωτος ὤν, τῷ δ'ἄνωθεν ἐκ Σοῦσων καὶ Ἐκβατάνων ἐπιβατὸς χρυσίῳ γεγονὼς καὶ κατακεκλυσμένος. Cf. E. Drerup, *Demosthenes im Urteil des Altertums* (1923), 32.

5. Ps. Plut. *Vita Demosth.* 850 a. Sur l'année de l'archonte Gorgias cf. Dinsmoor, *l.c.* 72 (281/0 ou 280/79).

der plus de deux voyelles brèves dans ses écrits[1]. Aucun des discours qui lui sont attribués faussement, aucune imitation, aucun autre ouvrage d'un auteur grec (sauf Aristide) ne suit avec la même application ce principe euphonique[2]. Les grammairiens l'ignorent complètement. Or, les lettres I-IV observent rigoureusement cette loi. La fréquence des dérogations est 6,2, 8, 3,7 et 3,75 à 100 lignes pour les lettres I-IV respectivement. Elle est de 31 % pour la très courte lettre VI, qui est apocryphe et de 26 % pour la lettre V[3].

Comme aucun des amis politiques de Démosthène, dont les écrits nous sont conservés, ne connaissait la règle, les lettres I-IV ont été composées sinon par Démosthène du moins par un de ses proches et au courant du secret stylistique. De prime abord on pensera à Démocharès, le neveu et le successeur politique de Démosthène, qui lui fit voter les honneurs nationaux en 280/79[4]. Naturellement, on peut chercher d'autres noms comme Démon, un autre neveu de Démosthène et l'auteur du plaidoyer contre Zénothémis[5], comme Timocharès, un cousin germain de l'orateur[6] ou bien les fils illégitimes de Démosthène, mentionnés par Dinarque[7]. Désignons ce groupe de proches parents de l'orateur, qui menait naturellement avec obstination cette longue campagne pour réhabiliter la mémoire de l'homme d'État[8] par le nom de Démocharès. Le problème des lettres I-IV de Démosthène n'est pas faux ou authentique, mais Démosthène ou Démocharès.

*
* *

Ainsi posée, la question change d'aspect. Il devient un peu ridicule de chercher dans ces lettres des péchés contre l'esprit de la langue grecque. Il devient téméraire d'y supposer des erreurs historiques. Mais on peut espérer y trouver des signes de rédac-

1. F. Blass, *Attische Beredsamkeit*, III, 1 (1893), 105.
2. Cf. F. Vogel, *Hermes*, 1923, 105.
3. Les chiffres sont donnés selon Ch. Adams, *Class. Phil.*, 1917, 292.
4. Démocharès ne suivit pas la règle dans ses écrits historiques (J. Sykutris, *Hermes*, 1928, 255 n. 4), mais il put bien l'observer dans ses discours ou seulement dans un pastiche de Démosthène, si elle lui était connue.
5. Il est remarquable que le discours contre Zénothémis ne contient que 16,3 manquements (dans 100 lignes) contre la loi euphonique, tandis que pour les autres discours attribués faussement à Démosthène la moyenne est 50-60. Cf. Adams, *l.c.* 293.
6. Cf. G. Mathieu, *Rev. de Ph.* 1929, 165.
7. Dinarchus 1, 71. Cf. A. Schäfer, *Demosthenes* III, 1, 360.
8. A. Mathiez a montré (*Rev. hist.* 1916, II, 306 comment la famille de Danton aidait à créer sa légende posthume.

tion posthume. Un passage de la deuxième lettre attire sitôt le regard du lecteur[1]. « Je vois que le bon zèle des gens de Trézène est grand, mais leur force est insuffisante pour le moment. Pour cette raison, je me suis transporté dans le sanctuaire de Poséidon à Calaurie, où je me trouve maintenant. D'abord, pour être protégé. J'espère que le respect pour le dieu me servira à cet égard, sans toutefois en avoir l'assurance. Car, lorsqu'on est à la merci d'autrui, toute protection est faible et douteuse pour celui qui est en danger. Mais, du moins, d'ici, je peux voir tous les jours le pays où je suis né, et pour lequel je me sens autant d'affection que je prie les dieux de vous inspirer pour moi de bienveillance ».

Ce passage est censé être écrit en avril 323. En septembre 322 des policiers macédoniens pénétrèrent dans le sanctuaire de Poséidon à Calaurie, où Démosthène avait cherché un refuge après la débâcle de la guerre lamiaque. Pour échapper à ses persécuteurs, Démosthène prit du poison.

Le passage cité de la deuxième lettre apparut depuis longtemps à la critique comme une allusion indubitable à la fin de Démosthène. M. Sachsenweger glisse vite sur ce point. Pourtant, on ne saurait revendiquer les lettres à Démosthène sans prouver qu'il pouvait écrire au printemps 323 les paroles citées. Étudions ce petit problème.

*
* *

Démosthène fut-il déjà en 323 à Calaurie? On ne peut ni l'affirmer avec certitude ni le nier avec vraisemblance. Pausanias le dit[2]. Mais ne dépend-il pas du passage en question ? D'autre part, la tradition est unanime à enseigner que Démosthène se réfugia à Trézène en 323 comme en 322. Calaurie est une île voisine de Trézène et qui dépendait en 323 encore de cette cité[3]. Pourquoi Démosthène ne devait-il pas y chercher un asile déjà en 323, s'il avait peur ?

Mais quel danger menaçait l'orateur dans son premier exil ?

---

1. *Ep.* II, 20 : ὁρῶν δὲ τὴν μὲν εὔνοιαν τῶν ἀνδρῶν μεγάλην, τὴν δ'εἰς τὸ παρὸν δύναμιν καταδεεστέραν, μετελθὼν εἰς τὸ τοῦ Ποσειδῶνος ἱερὸν ἐν Καλαυρείᾳ κάθημαι, οὐ μόνον τῆς ἀσφαλείαν ἕνεκα, ἣν διὰ τὸν θεὸν ἐλπίζω μοι ὑπάρχειν οὐ γὰρ εὖ οἶδα γε(·ἃ γὰρ ἐφ'ἑτέροις ἐστιν ὡς ἂν βούλωνται πρᾶξαι, λεπτὴν καὶ ἄδηλον ἔχει τὴν ἀσφαλείαν) ἀλλ'ὅτι καὶ τὴν πατρίδ'ἐντεῦθεν ἑκάστης ἡμέρας ἀφορῶ, εἰς ἣν τοσαύτην εὔνοιαν ἐμαυτῷ σύνοιδα, ὅσης παρ'ὑμῶν εὔχομαι τυχεῖν.

2. Pausan. I, 8, 2 : Δημοσθένης, ὃν εἰς Καλαυρείαν Ἀθηναῖοι τὴν πρὸς Τροιζῆνος νῆσον ἠνάγκασαν ἀποχωρῆσαι... Δημοσθένης δὲ ὡς τὸ δεύτερον ἔφυγε, πειραοῦται καὶ τότε εἰς τὴν Καλαυρείαν.

3. Cf. Geisau, *RE* X, 2, 2539.

Pour le comprendre, il faut se rendre compte de la situation politique au printemps 323. En été 324, Alexandre fit proclamer aux jeux d'Olympie le retour des bannis. Pour les Athéniens cet ordre signifiait la perte de Samos, où des colons athéniens avaient expulsé les anciens habitants. Pendant l'année 324-3 les Athéniens refusèrent d'évacuer l'île. Mais Alexandre déclara devant l'armée qu'il rendrait Samos aux Samiens[1], et un officier du roi promit aussitôt d'offrir 10.000 armements, etc. « pour le moment où commencerait le siège d'Athènes »[2]. D'autre part, en 324/3, les administrateurs des arsenaux athéniens livrèrent à Dicaiogénès, stratège du Pirée, en vertu d'un décret spécial du conseil et du peuple, les parties des machines d'artillerie, qui y restaient en réserve depuis des années[3]; et un banal décret du Conseil relatif à l'armement de la flotte fut désigné la même année « comme intéressant la défense du territoire »[4]. En hiver 324/3, le conseil envoya Léosthène, le « stratège du territoire »[5], c'est-à-dire le chef de la défense de l'Attique, engager les mercenaires licenciés par Alexandre en été 324[6]. Dans le même temps Léosthène préparait secrètement une alliance militaire avec les Étoliens contre la Macédoine[7]. L'aspect politique du procès d'Harpale fut déterminé par cette atmosphère d'un conflit approchant. « Ne faites pas la guerre pour sauvegarder des profits honteux », s'exclame Hypéride en accusant Démosthène de concussion, « mais pour servir des intérêts plus nobles, et pour vous assurer le retour à une condition meilleure »[8]. On attendait à Athènes que la campagne de 323 fût conduite par Alexandre en Grèce. La tradition recueillie par Clitarque et ses copistes fit largement cas de ces rumeurs[9] : « les Athéniens et les Étoliens préparent la guerre (lamiaque) encore du vivant d'Alexandre... Alexandre en étant avisé ordonna aux alliés d'armer 1.000 bâtiments de guerre

1. *Sylloge*, 312 = Michel, *Recueil*, 366.
2. Ephippos chez Athen. 538 b = *Fr. gr. H.* 126 *fr.* 5 Jacoby. Alexandre était à Ecbatane en automne 324.
3. IG. II/III, 2, 1631, l. 215 ss.
4. *L.c.* l. 280 = *Inscr. jurid. grecques* II, p. 148.
5. L'inscription d'Oropos publiée par Léonardos Ἐφ. Ἀρχ. 1918, 73 = Michel, *Suppl.* II, 1704, cf. P. Roussel, *BCH.* 1930. Sur la stratégie de Léosthène cf. G. Mathieu, *Rev. de Phil.* 1929, 164; P. Treves, *Rev. ét. anc.* 1934, 514.
6. Diod. XVII, 111, 2. Cf. P. Trèves, *Demostene* (1933), 155 ss.
7. Diod. XVII, 111, 3.
8. Hyper. c. *Dém.* 35 (trad. G. Colin).
9. Iust. XIII, 5, 1: *Athenienses et Aetoli bellum, quod iam vivo Alexandro moverant, summis viribus instruebant... quod cum nuntiatum Alexandro esset, mille naves longas sociis imperari praeceperat, quibus in Occidente bellum gereret, excursusque cum valida manu fuerat ad Athenas delendas.* Cf. Curt. X, 2, 2; Diod. XVII, 111. La source de ces récits est Clitarque (F. Jacoby, *Fr. Gr. H.* 439).

pour l'expédition d'Occident, dans l'intention de détruire Athènes à l'aide d'une puissante armée ». L'ambassade athénienne qui reçut du roi une réponse conciliante, n'a pu le rejoindre qu'à Babylone en mai 323[1].

Comme tout le monde, Démosthène put donc croire en avril 323 que la belle saison amènerait la guerre et qu'Antipater exécuterait l'ordre formel donné par Alexandre : « de contraindre par force les villes qui refuseraient de recevoir leurs bannis »[2]. Dans ce cas, ni Trézène, ni le sanctuaire à Calaurie ne pourraient plus le protéger contre la vengeance macédonienne. Pour le faire comprendre, je dois insérer ici, bien malgré moi, quelques remarques d'ordre juridique.

*
* *

Trésorier infidèle d'Alexandre, Harpale trouve en été 324 un refuge à Athènes. « Les autorités macédoniennes, comme il était naturel, réclament énergiquement sa livraison », lit-on dans le dernier exposé de la célèbre affaire[3]. Or, cette demande macédonienne n'avait rien de naturel, elle était plutôt extraordinaire. Le droit des gens grec n'admettait pas, en principe, l'extradition des réfugiés, même présumés coupables, même condamnés. Il suffit de remémorer les « Suppliantes » d'Eschyle, les « Héraclides » d'Euripide. Le condamné pouvait toujours s'établir chez des gens qui n'avaient pas souffert du crime et y vivre en paix comme métèque, « selon la loi commune à tous les hommes, qui ordonne de recevoir le fugitif »[4]. Le père de Léosthène, ci-nommé, stratège en 362/1, l'orateur Callistrate, condamnés à mort à Athènes, vécurent paisiblement en Macédoine sans que les Athéniens aient jamais pensé à demander leur extradition. Ainsi, les Athéniens refusèrent de livrer Harpale, mais ils le mirent aux fers et saisirent l'argent volé par lui, en attendant l'arrivée d'un mandataire d'Alexandre.

Autrement dit, les Athéniens traitèrent Harpale comme l'auteur d'un vol qualifié pris en flagrant délit. Arrêté par des magistrats, le voleur ne pouvait, selon le droit athénien[5], ni se libérer par la restitution des objets enlevés, ni fournir des cautions. Mis en détention préventive, traduit devant un tribunal d'héliastes, le voleur devait être condamné à mort ou acquitté. On comprend

1. Cf. Diod. XVII, 113, 3.
2. Diod. XVIII, 8, 4.
3. G. Colin, *Le discours d'Hypéride contre Démosthène* (1934), 9.
4. Demosth. *c. Aristocr.*, 85 (trad. R. Dareste).
5. G. Glotz, *Dict des antiq. s.v. Klope.*

que le gouvernement donna à Harpale le moyen de s'évader. Mais le décret de Démosthène, ordonnant l'arrestation du prévaricateur, refusait de livrer Harpale, venu comme « suppliant[1] » à Athènes. De la même manière, Démophon, le roi des Athéniens, décline la demande d'extradition des Héraclides, mais ajoute : « si Eurysthée a quelque grief contre ces étrangers, il obtiendra justice »[2]. Telle était probablement la pratique constante des Athéniens à l'égard des réclamations d'extradition.

Mais et Athènes et Trézène comme tous les États grecs en 323 faisaient partie de la Ligue de Corinthe. Les membres de la confédération s'engagèrent à faire exécuter partout les sentences, punissant les crimes contre les statuts de la ligue et contre son hégémone, le roi macédonien. En 332, Alexandre condamna ceux des gens de Chios qui, ayant livré la ville aux Perses en 333, s'étaient sauvés avant la reddition de la cité. « Ils seront bannis de toutes les cités qui ont pris part à la paix (de Corinthe) et ils doivent y être saisis conformément à la décision des Grecs »[3]. Le crime de haute trahison ôtait ainsi au condamné dans la confédération de Corinthe, comme déjà dans les ligues, présidées par les Athéniens, les Lacédémoniens, les Thébains[4], la faculté d'échapper à la peine, en mettant une frontière entre lui et le bourreau.

Or, une guerre des Athéniens contre Alexandre violait ouvertement le statut de la ligue de Corinthe. Si Alexandre (qui exigea déjà en 335 l'extradition de Démosthène) le condamne en 323 comme un des auteurs de la conspiration anti-macédonienne, les gens de Trézène seront obligés d'exécuter cette sentence, comme si elle était prononcée par leurs tribunaux[5]. Il n'était pas permis de recevoir un banni, condamné par la justice nationale[6]. Et dans ce cas, le saint lieu n'offre aucune sauvegarde légale. Car en Grèce, le suppliant en se mettant sous la protection d'une divinité demandait la protection des lois. Lycurgue, homme de piété antique, trouve normal que l'orateur Callistrate, condamné à mort et revenu de l'exil à Athènes, y fût mis à mort bien qu'il se fût réfugié sur l'autel des douze dieux[7]. Le respect superstitieux

1. Diod. XVII, 108, 7 : ἱκέτης ἐγένετο τοῦ δήμου.

2. Eurip. *Heraclid.* 253 : εἴ τι τοισίδ''εγκαλεῖ ξένοις, δίκας κυρήσειν· τοὺς δε δ'ουκ ἄξεις ποτέ. Cf. H.J. Treston, *Poine* (1923), 392.

3. *Sylloge*, 285=Michel, *Recueil*, 33 : τῶν δὲ προδόντων τοῖς βαρβάροις τὴν πόλιν ὅσοι μὲν ἂν προεξελθῶσιν φεύγειν αὐτοὺς ἐξ ἁπασῶν τῶν πόλεων τῶν τῆς εἰρήνης κοινωνουσῶν καὶ εἶναι ἀγωγίμους κατὰ τὸ δόγμα τὸ τῶν Ἑλλήνων.

4. Cf. G. Glotz, *Dict. des antiq.* IV, 576.

5. Cf. l'édit de Philippe III (Diod. XVIII, 56, 7) et sa lettre aux gens d'Erèse (Michel, *Recueil*, 358=*Inscr. jur. gr.* II, p. 167).

6. Ps. Démosth. L, 49 (*c. Polycl.*).

7. Lycurg. *c. Leocr.* 93.

qui entoura le temple de Poséidon à Calaurie serait-il assez puissant pour empêcher le bourreau d'y parvenir ? Au printemps 323 Démosthène en doute. Mais en automne 322, Archias qui fit saisir Hypéride dans le temple d'Éaque à Égine, n'osa pas recourir à la violence dans le sanctuaire de Poséidon à Calaurie. Il essaya de convaincre Démosthène de se livrer volontairement à Antipater. Démosthène préféra se donner la mort, mais la protection de Poséidon se révéla en 322 plus efficace que Démosthène ne l'avait pensé en 323.

*
* *

Il ne s'agit pas naturellement d'apprécier exactement si Démosthène devait ou pouvait craindre dès 323 les sbires d'Antipater. Il suffit de montrer qu'il pouvait se présenter à l'opinion athénienne comme menacé par les événements imminents. « Tu aimes à dire que les ennemis machinent contre ta vie », reproche Dinarque à Démosthène [1]. Et les règles du genre prescrivaient de mentionner pour exciter la pitié les dangers qui menacent la vie de l'orateur [2]. Le passage en question se trouve précisément dans la section de la lettre, où l'auteur développe le thème de *commiseratio*.

Je crois donc que Démosthène a pu écrire au printemps 323 les paroles qui nous semblent prophétiques. Mais tout le monde conviendra que la même phrase pouvait aussi bien, ou encore mieux, être mise dans la bouche de Démosthène par Démocharès, écrivant après la scène du suicide dans le temple de Poséidon. Pour résoudre le dilemme Démosthène ou Démocharès, il faudrait montrer que la construction, la suite des idées et l'argumentation des lettres ne conviennent qu'à un discours réel ou, au contraire, seulement à une apologie posthume. Mais cela demande une analyse exacte des pièces et leur mise en comparaison avec d'autres documents de l'apologie personnelle, depuis Platon jusqu'à Libanius et Chrysostome [3]. Je pense qu'une telle enquête prouverait l'authenticité des lettres I-IV de Démosthène. Mais avant qu'elle soit faite convenablement, aucun jugement sommaire sur ce litige ne nous paraîtra juste et définitif.

E. Bikerman.

---

1. Dinarch. I, 9 : τὸ σὸν σῶμα... πολλάκις (ὡς σὺ φῄς) ἐπιβουλευθέν. Cf. Hyper. *c. Demosth.* 14.

2. Isocr. XVI, 48 : καὶ τούτους ἐλεεῖν· τοὺς ἀδίκως μὲν κινδυνεύοντας. Cf. Anaximen. *Rhet. ad. Alex.*, 36.

3. La dissertation de Fr. Loheit, *Untersuchungen zur antiken Selbstapologie*, Rostock, 1928 est sans aucune valeur. Je n'ai pas pu voir encore l'article de M. Trèves dans l'*Athenaeum* 1936.

CAROLINA LANZANI, *Lucio Cornelio Silla dittatore, storia di Roma negli anni 82-78 a. C.*, Milan, 1936.

Avec ses 373 pages gd in-8° et ses 92 figures dans le texte, le livre que Mlle Carolina Lanzani vient de publier dans la « Bibliothèque *Historia* du *Popolo d'Italia* » est certainement le plus abondant et le plus abondamment illustré de ceux qui ont été consacrés à la dictature de Sulla.

Les nombreuses photographies qui l'illustrent sont généralement bonnes. Quelques-unes, comme celles qui reproduisent le sénatus-consulte d'Oropos, la table de bronze *de XX quaestoribus* et la série des types monétaires sullaniens, présentent un vif intérêt documentaire. D'autres sont quelque peu défectueuses, comme celles des bustes plus ou moins arbitrairement identifiés avec des portraits de Sulla, et parmi lesquels, j'ai été surpris, du reste, de ne point retrouver la « tête » de Venise si ingénieusement commentée par M. Ludwig Curtius (*Römische Mitteilungen*, 1932, p. 202-208). Plusieurs, avouons-le, sont inutiles, et ne se rattachent qu'artificiellement au sujet, comme ces paysages de Delphes, d'Utique ou de Tivoli que Sulla ou ses lieutenants ont sûrement visités, mais dont les vues évoquent, soit une nature « achronique » par définition, soit des ruines d'une tout autre période que le dernier siècle de la république romaine.

Quant au texte, admirablement imprimé, il se lit avec plaisir. L'ordonnance en est claire, soutenue, animée. Par moments elle s'élève naturellement à cette éloquence de bon aloi que produisent les convictions fortes et les sentiments vigoureux. Car l'auteur, inspiré par le plus noble patriotisme, a parfois projeté la flamme et les couleurs de ses aspirations présentes sur le passé qu'il étudie ; et ce sont elles, certainement, qui l'ont poussé à rapprocher avec émotion « du grand constructeur de l'Italie nouvelle cet autre immortel constructeur » (p. xv) de sa patrie qui lui est apparu dans la personne de Sulla.

Ce n'est certes pas moi qui protesterai contre une conception « constructive » de la pensée et de l'œuvre sullaniennes : plus encore que de l'adhésion explicite que Carolina Lanzani a bien voulu donner à certains détails de mon livre de 1931, *Sylla ou la monarchie manquée* », tels, par exemple, que mon identification de la Caecilia Metella du *Pro Roscio Amerino*, ou ma version des derniers mois que Sylla vécut dans sa retraite des environs de Pouzzoles, je me suis réjoui de la faveur implicite qu'elle a réservée (p. x) au système par lequel j'ai cherché à résoudre

l'énigme dont parlait Drumann, et où Sulla se dresse comme le précurseur conscient de la monarchie qu'ont instituée sur ses traces César et Auguste et qui est devenu l'empire.

Ce que je reprocherai au contraire à l'auteur, c'est d'avoir compromis la solidité de cette thèse par un parti-pris inacceptable, aussi bien d'innocenter le dictateur Sulla de ses crimes et de son despotisme, que d'imputer aux élans de sa grandeur d'âme une abdication que lui ont certainement arrachée les développements imprévus de la situation où il s'était laissé « coincer ».

Sur le premier point, Mlle Lanzani n'a évidemment tenu sa gageure de réhabilitation totale qu'au prix d'inductions forcées. On ne peut la croire lorsqu'elle s'évertue à diluer dans la foule anonyme la responsabilité de la terreur sanglante des proscriptions, et quand elle avance ce paradoxe qu'il n'y a pas de meilleure preuve de l'innocence de Sulla que la hâte avec laquelle Catilina, tenant en mains la tête de sa victime, accourut sur le forum où siègeait l'*imperator*, comme en quête d'un *alibi*, et s'en vint, avec son hideux trophée, se placer tout exprès à côté du maître. On ne peut davantage ajouter foi à la prétention qu'elle émet de légaliser, de normaliser une dictature dont les anciens, de Cicéron à Appien, sont unanimes à flétrir la tyrannie révolutionnaire et le « *regnum* » subversif. On ne partage point non plus la révérence qu'elle éprouve pour la piété du sacrilège qui a pillé, en ricanant, les trésors du sanctuaire de Delphes. On ne pense point qu'il lui ait suffi de quelques vaines allusions à certains « tabous » inconnus pour nier l'évident effort que, surnommé officiellement *Felix* dans ses actes en latin et *Epaphroditos* dans ses actes en grec (auxquels Mlle Lanzani a eu le mérite d'ajouter la lettre de Cos), Sulla a déployé pour s'élever, par un commencement de divinisation, au-dessus de la condition commune de l'humanité. Enfin, on est surpris de l'affadissement qu'elle communique à la grande et terrible figure qu'elle s'imagine exalter, et du démenti qu'elle s'inflige à elle-même en réduisant à ce point la part de la réflexion et de la volonté incluse dans les « créations » de son « génial constructeur ».

Mais c'est surtout dans l'interprétation que Mlle Lanzani nous offre de l'abdication de Sylla, que se manifestent et le danger de ses tendances et les défauts de sa méthode. Elle entend que cette abdication couronne la carrière de Sulla, que le dictateur tout puissant l'ait librement consentie. Le dommage est qu'elle n'a pu reprendre cette opinion, dont je me flattais d'avoir fait définitive justice, qu'en bouleversant la chronologie et en violentant la tradition littéraire.

Voici, par exemple, un texte quasi contemporain, puisqu'il est sorti de la plume de Salluste, lequel, dans son enfance, a pu voir et entendre le dictateur Sulla : c'est le discours, inséré dans les *Histoires*, de ce Lépide qui fut, malgré Sulla et contre Sulla, élu consul en 79 pour 78 av. J.-C. Ce discours, qui tend ostensiblement au renversement de Sulla, et qu'une rhétorique sonore a rempli d'invectives contre le nouveau Romulus, est prêté par Salluste à Lépide après l'élection de celui-ci au consulat, puisque, dès l'exorde, Lépide s'y targue d'être dorénavant le *dux* du peuple romain. Il s'ensuit que pour Salluste, qui a refait ou fait — peu importe — ce discours, l'abdication de Sulla fut postérieure à l'élection injurieuse de Lépide, et l'on acquiert, de ce fait, quelque droit à conclure : *post hoc, ergo propter hoc*. C'est compter sans l'intrépidité de Mlle Lanzani qui, tranquillement, jette au rebut ce document de première main, transformé tout exprès par ses soins en un faux tardif indûment annexé aux *Histoires* de Salluste. Mais quand on examine les raisons de cette exclusive, on s'aperçoit de leur inconsistance. Abstraction faite de l'allusion que ce discours renferme à une abdication possible de Sulla et où Mlle Lanzani discerne un signe de forgerie, comme si Salluste, composant ses *Histoires* en 39 av. J.-C., n'avait pu ébaucher lui-même cette prédiction *post eventum*, la thèse de l'auteur se ramène aux quatre arguments suivants. Le IVme et dernier consiste à dire que le discours est littérairement indigne du talent de Salluste : purement arbitraire, il est négligeable. Les arguments II et III se heurtent en une opposition flagrante. Celui-là nie que Salluste ait jamais prêté un discours à Lépide, sous prétexte qu'aucun témoignage ne nous signale un orateur en Lépide, comme s'il était besoin de témoignages pour nous assurer des nombreuses harangues qu'a certainement prononcées un politicien vieilli sous le harnais comme Lépide, et capable comme lui de conquérir les unes après les autres toutes les magistratures de la hiérarchie républicaine. Celui-ci, au contraire, vise à prouver que le discours, attribué en propre à Lépide par Granius Licinianus et destiné à ajourner la restauration du tribunat, traite un sujet différent. Tout le monde, je le crains, rapprochera ces raisonnements antithétiques pour écarter le premier au nom du second et expliquera de la même manière que Maurenbrecher, par la succession de deux discours, la contradiction apparente entre l'*oratio* de Lépide dirigée contre Sulla et refaite par Salluste, et l'*oratio* non seulement tenue par Lépide, au cours de son consulat, contre le retour aux anciens pouvoirs des tribuns, mais publiée par lui aussitôt après dans une intention de propagande :

exstat oratio... Il ne reste donc plus, à l'appui de l'étrange conjecture de Mlle Lanzani, que son premier argument, celui d'après lequel elle se refuse à admettre que Salluste, historien sérieux, se soit rendu coupable de la bévue, trop grossière à ses yeux, qu'il y aurait à placer l'élection de Lépide au consulat avant l'abdication de Sulla. Seulement ce n'est pas un argument : c'est une pétition de principes.

Ajouterai-je que rien ne la justifie. P. 369, n. 3, Mlle Lanzani invoque un passage d'Appien, *B. C.*, I, 103, [480], qui ne saurait en rien l'autoriser. Il est bien vrai qu'Appien, en cette phrase de sommaire très elliptique, énonce l'abdication de Sulla aussitôt après avoir mentionné la proclamation des futurs consuls de 79, Servilius Vatia et Claudius Pulcher. Mais de deux choses l'une : ou il faut prendre cette séquence à la lettre et situer l'abdication de Sulla aussitôt après les élections de l'été de 80, ce qui est absurde et ce que n'a point osé faire Mlle Lanzani, ou bien il faut l'interpréter largement et chercher dans l'attitude des nouveaux consuls et dans les actes qu'ils ont accomplis après leur entrée en charge le 1er janvier 79, notamment dans leur collusion avec Cicéron dans le procès de Roscius d'Amérie et dans leur réconciliation avec Pompée, fauteur de la candidature de Lépide, les causes qui ont dégoûté Sylla du pouvoir et l'ont amené à démissionner.

Mais pour cela, il eût été nécessaire de serrer de près l'enchainement des faits ; et c'est une obligation à laquelle Mlle Lanzani s'est trop souvent soustraite. Je passe condamnation sur la date qu'elle assigne au *Pro Roscio Amerino*, en 80, encore qu'elle n'ait ni rappelé ni réfuté les raisons que j'ai exposées pour abaisser d'un an ce comput traditionnel (cf. *C. R. Ac. Inscr.*, 1931, p. 361 et suiv.). Mais comment a-t-elle pu sacrifier la démonstration de Gsell à une indication incidente de M. Pallu de Lessert, et fixer au 12 mars 81 le triomphe de Pompée sur l'Afrique, où l'*imperator* n'a probablement pas abordé avant le mois d'octobre de cette année-là, alors que, selon Frontin (*Strat.*, IV, 5, 1), ce triomphe ne fut célébré, contrairement au désir de Sulla, qu'avec l'appui des consuls Servilius et [Claudius], soit le 12 mars 79 ?

En résumé, bien loin de critiquer Mlle Lanzani d'avoir tenté avec courage et sincérité une reconstitution « psychologique » de la dictature de Sulla, je lui reproche seulement de ne s'être pas souciée de l'appuyer sur une chronologie approfondie et exacte : faute de quoi, il n'est point surprenant que sa tentative, méritoire mais grevée de subjectivisme, ait, à mon humble avis, finalement échoué.

Jérôme CARCOPINO.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris ; IIe année, 1934 ; 51 p. in-8° ; Paris, Boivin, 1935.

L'Institut de Linguistique a donné en 1934 quatre conférences dont voici les titres : A. Meillet et A. Sauvagot, *Le bilinguisme des hommes cultivés* ; A. Basset, *Le système grammatical du berbère* ; G. Dumézil, *Caucasien du Nord et caucasien du Sud* ; J. Vendryes, *La phonologie et la langue poétique*. Aucune des quatre ne touche directement au domaine des langues classiques. Mais la conférence de MM. Meillet et Sauvageot comporte des observations sur le bilinguisme qui intéresseront les latinistes. Ils y verront définis deux types de bilinguisme qui ont joué dans l'histoire du latin, à des époques différentes, un rôle considérable : d'une part l'existence d'une langue de civilisation, employée à côté de la langue courante, et qui peu à peu la pénètre et l'influence — c'est le cas du grec vis-à-vis du latin ; d'autre part l'existence de deux langues courantes parlées simultanément par des populations d'origine différente : c'est le cas du germanique et du bas-latin à l'époque des invasions franciques. L'influence de cet état de choses ne doit pas être sous-estimée, et pour ma part je suis convaincu que les hellénismes de la langue latine s'expliquent bien mieux, examinés à la lumière de cette notion du bilinguisme. Quant à la conférence de M. Vendryes, si elle définit les rapports de la phonologie et de la langue poétique en l'illustrant surtout par des citations françaises, elle renferme des considérations d'ordre général que le philologue classique transportera sans peine, mais non sans profit, à l'étude des langues poétiques du grec et du latin.

A. Ernout.

E. Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen*, t. I ; 223 p. in-8° ; Paris, Adrien Maisonneuve, 1935.

L'objet que s'est proposé M. Benveniste est de remonter plus haut qu'on ne l'a fait jusqu'à présent dans l'histoire des formes nominales de l'indo-européen, et d'arriver ainsi à décrire un état de langue auquel les comparatistes qui l'ont précédé n'étaient pas encore parvenus. Cette recherche, si intéressante soit-elle, relève de la linguistique plus que de la philologie, elle dépasse aussi le champ de l'antiquité classique ; et, quelque regret que j'en aie, je ne puis que la mentionner sans y insister, pour ne pas faire mentir le titre de cette Revue. Mais dans cet effort de reconstitution si ordonné, si pénétrant et si subtil, M. Benveniste a utilisé souvent des formes grecques et latines, dont il a proposé des explications et des étymologies nouvelles ou plus précises, il a étudié la valeur et l'emploi de certaines alternances, de certains suffixes ou affixes, et le rôle qu'ils jouent soit dans la dérivation, soit dans la formation des cas ; et

par là, il ne saurait manquer d'intéresser les philologues. Ceux-ci lui sauront gré d'avoir éclairci d'une manière définitive la question des thèmes en *-r/n* (ἦπαρ, -ατος ; *iecur, iecinis*), et d'avoir montré d'une façon neuve l'importance de cette alternance qui n'est pas seulement confinée dans la déclinaison, mais qui a joué un rôle considérable dans la dérivation ; ils liront avec intérêt l'explication qu'il donne des formes du locatif, dans laquelle il précise et corrige la théorie de M. Hirt sur l'origine du cas. Les latinistes ne pourront ignorer non plus les pages dans lesquelles, reprenant après tant d'autres l'origine du gérondif et du participe en *-ndus*, M. Benveniste a marqué les rapports de cette forme avec le nom verbal (c.-à-d. avec un infinitif en **-e/on-*), dont elle serait dérivée par l'adjonction d'un suffixe *-do-*, comme le participe présent actif en est dérivé à l'aide d'un suffixe *-t-* : *ferundus* s'analysant en **bher-on-do-s.* comme *ferens* en **bher-en-t-s.* La similitude d'origine expliquerait aussi la similitude de sens qu'on observe, et qui jusqu'ici était demeurée inexpliquée, entre *uoluendus* et *uoluens* (pour ma part, je crois à une similitude à peu près totale, tout au moins dans les exemples qui nous sont attestés, et la différence de sens que M. Benveniste essaye d'établir, p. 139, entre les deux formes, me semble plus spécieuse que réelle). — A plusieurs reprises l'auteur fait allusion au problème redoutable des rapports entre la flexion nominale et la flexion verbale, qu'il abordera sans doute dans le tome suivant de ses *Études*. L'étude du sens fondamental de l'affixe *-dh-*, et du rôle qu'il joue dans les deux flexions montre déjà tout le parti que M. B. a tiré des rapprochements entre les deux groupes. Nous voilà bien loin des observations superficielles que M. Hirt a esquissées dans sa grammaire comparée. Le problème est ici repris avec vigueur par un esprit systématique. On peut attendre beaucoup des recherches futures de M. B. ; mais les résultats qu'il nous apporte sont déjà assez importants en eux-mêmes pour satisfaire les plus exigeants.

A. Ernout.

Jerzy Kurylowicz, *Études indo-européennes* (Polska Akademja Umiejętności Prace Komisji Językowej N. 21) ; IV-294 p. in-8° ; Kraków, Gebethner et Wolff, 1935.

Le titre même de la Revue de Philologie m'oblige à faire à propos du livre de M. Kurylowicz la même remarque que m'avait dictée l'étude de M. Benveniste sur *Les origines de la formation des noms en indo-européen*. Mais il est significatif de voir que deux esprits aussi pénétrants et aussi originaux, deux linguistes aussi bien formés et informés que M. Benveniste et M. Kurylowicz se sont rencontrés pour aborder le problème indo-européen de la même façon, et pour essayer de reculer dans le temps la connaissance que nous pouvons en avoir. « Certains problèmes de la phonétique et de la morphologie du nom ont été envisagés au point de vue chronologique, et les solutions proposées consistent surtout à attribuer aux faits une place déterminée dans la chaîne de l'évolution préhistorique de l'indo-européen. Une seconde partie sera consacrée au verbe. » Voilà ce qu'écrit M. Kurylowicz dans sa préface. Et voici ce que dit M. Benveniste : « Dans l'ouvrage dont voici le premier volume, l'indo-européen sera considéré, non comme un répertoire de symboles immuables, mais comme une langue en devenir, offrant dans ses formes la même diversité d'origine et de date qu'une langue historique, et permettant à son tour, quoique restituée, une analyse génétique. On accédera plus facilement à cette

préhistoire par le nom que par le verbe... » Cette communauté de vues s'explique par le besoin de passer de l'étude descriptive, qui a donné à peu près tout ce qu'elle peut donner, à l'interprétation des faits décrits[1] ; on y retrouvera l'influence de l'enseignement de M. Meillet, dont MM. Benveniste et Kurylowicz ont été les disciples, et qui, avec autant de prudence que de lucidité, a plusieurs fois abordé des questions comme celles de l'indéclinable, et de la distinction des genres en préindo-européen, c'est-à-dire deux aspects importants de la théorie du nom.

Du reste, une fois constatée cette similitude d'inspiration chez MM. Benveniste et Kurylowicz, il faut noter aussi que leurs travaux sont loin de se recouvrir. M. K. aborde dans la première partie de son livre des problèmes phonétiques (les occlusives labio-vélaires ; les éléments consonantiques disparus en indo-européen ; les changements vocaliques et leurs chronologies), dont il n'y a pas trace dans la thèse de M. B. Et les études de morphologie qu'ils abordent ont, elles aussi, chacune leur originalité. Les recherches de M. K. sont plus discursives : le nom même de *remarques* et de *notes* qu'il leur donne suffirait à le montrer. Je ne puis les résumer ; elles sont tellement denses qu'elles échappent à l'analyse. Sur le détail on pourra y trouver à redire, et les philologues n'y manqueront sans doute pas[2]. Mais on ne peut que louer l'impulsion nouvelle qu'elles apportent à des études dont on pourrait craindre qu'elles n'eussent atteint leur plafond.

A. Ernout.

Studi etruschi, vol. IX ; 479 p. gr. in-8°, 50 pl. ; Firenze, Rinascimento del Libro, 1935.

Ce tome IX des études étrusques est dédié à la mémoire d'Auguste Danielsson, dont M. G. Devoto, dans une notice intelligente et bien informée, a résumé l'activité linguistique. Nul hommage n'était mieux mérité : en attachant son nom, avec celui de K. Pauli, à la publication du Corpus Inscriptionum Etruscarum, Danielsson a d'abord donné aux chercheurs l'outil fondamental qui leur manquait ; en outre par sa connaissance approfondie des restes — hélas, misérables — des langues prélatines de l'Italie, comme par ses études sur le lydien, Danielsson a fait sortir le problème étrusque de son isolement ; il a montré que le déchiffrement de cette langue ne devait pas être le fait de la divination, ou de combinaisons arbitraires ; qu'il ne pouvait être résolu en soi, mais qu'il ne serait accompli — en admettant qu'il puisse l'être — que par une connaissance sans cesse plus exacte et plus parfaite des langues pré-indoeuropéennes du bassin méditerranéen. La thèse peut aujourd'hui sembler banale — encore que certains esprits n'y adhèrent qu'à contre cœur et qu'il leur répugne de renoncer à expliquer l'étrusque autrement que par une méthode scientifique — mais il faut savoir gré à Danielsson de l'avoir posée et soutenue

1. Ce souci de l'interprétation des faits est également sensible dans l'*Indogermanische Grammatik* de M. Hirt.

2. Par exemple, il n'est pas exact de dire (p. 184) que *aduenire*. « n'a pu se tenir qu'a condition d'avoir auparavant perdu le sens d' « arriver » : l'*avenir*. » Ce dernier mot ne représente pas directement *advenire* ; ais il est issu, comme le note justement le dictionnaire d'O. Bloch, de locutions comme *le temps à venir* ; et l'*avenir* est à l'origine l'*à venir*. — De même ce qui est dit, p. 248, du genre des noms d'arbre en français et en latin ne m'a pas convaincu.

à une époque où les comparatistes se préoccupaient presque uniquement de l'indo-européen, et où l'étruscologie était un champ où les plus fantaisistes pouvaient s'ébattre en toute liberté.

La première partie du volume consacrée à l'histoire, à l'archéologie et à la religion réunit sept articles de MM. A. Minto, P. Mingazzini, D. Levi, K. Lehmann-Hartleben et E. Fiesel ; R. Mengarelli, A. M. Colini, P. G. Goidanich. Je signale comme particulièrement importantes les études de M. Minto « *Per la topografia di Heba etrusca nel territorio di Magliano in Toscana* » (6 pl.) ; de M. R. Mengarelli sur « *Il tempio del « Manganello » a Caere* » (12 pl.), de M. Goidanich « *Rapporti culturali e linguistici fra Roma e gl'Italici Del delpinto volcente di Vel Saties e Arnza* » (3 pl.). Signalons aussi que Mme E. Fiesel a eu l'heureuse fortune de trouver sur la coupe qu'elle a étudiée le nom d'un oiseau qui selon toute probabilité est la chouette : *hiuls*, formation sans doute onomatopéique comparable à lat. *ulucus, ulula*. Le mot doit être au nominatif, avec un *-s* après consonne qu'on retrouve dans les noms divers en *-ns*, du type *fufluns, neθuns*.

La linguistique comprend, outre l'article de M. Devoto sur Danielsson que j'ai signalé plus haut, les sept études suivantes : B. Hrozny', *Die Inschrift von Lemnos* ; G. Alessio, *La base preindoeuropea * Kar(r)a/ Gar(r)a « pietra »* ; Th. Kluge, *Die etruskischen Zahlwörter. Eine prinzipielle Untersuchung* ; K. Olzscha, *Aufbau u. Gliederung in der Parallelstellen der Agramer Mumienbinden*, II T. ; B. Nogara, *Un vasetto di bucchero della collezione Guglielmi* ; G. Buonamici, *L'iscrizione del cippo di Caere* UPNI MUNIS ; E. Fiesel, *Bemerkungen u. Berichtigungen.*

Les articles de M. Hrozny' ne sont jamais indifférents, et l'on sait d'autre part l'importance de la stèle de Lemnos, aujourd'hui conservée au Musée National d'Athènes, dans le problème de l'origine des Étrusques. On étudiera donc avec intérêt la lecture et le déchiffrement qu'il propose de ce texte énigmatique ; et je crois devoir traduire les conclusions de son étude : « Quand on examine sans parti-pris la langue de l'inscription de Lemnos, on constate non seulement une étroite parenté de ce texte avec l'étrusque, mais aussi toute sorte d'influences de l'indo-européen, également comme en étrusque (cf. Hrozný dans *Zeitschr. f. Assyriol.*, N. F., IV, 171 sqq.). J'ai montré dans *Archiv Orientální*, VII, 1935, 178, qu'environ dans la première moitié du second millénaire avant J.-C., un front long et continu de peuples indo-européens s'étendait depuis l'ouest de l'Asie Mineure jusqu'à l'Iran à l'est : les Luites, les Nesiens (= les Hittites à l'écriture cunéiforme) : les « Hittites » hiéroglyphiques, les Mitanniens aryens et les éléments populaires aryens des Kassites (Kossäer). Il ne peut donc pas nous étonner que les langues indigènes du domaine de l'Asie Mineure occidentale et du domaine égéen, comme par ex. précisément le lemnien (tyrrhénien) et l'étrusque présentent des influences indo-européennes. »

Par contre, les déductions de l'article de M. Th. Kluge sur les noms de nombre étrusque me semblent fort aventureuses — en dépit de l'apparence mathématique de l'exposé — et les conclusions qu'il en tire aussi excessives que prématurées : « Dass diese Untersuchung eine Revision der stadtrömischen Chronologie, des Calenderwesens, der Metrologie, Numismatik, Geschichte u. s. w. im Eizelnen nach nich ziehen muss, ist einleuchtend. » (p. 188). On ne peut s'empêcher de frémir en songeant à tout ce que cet *u. s. w.* contient en puissance.

M. K. Olzscha termine son étude sur la strophe dans le texte d'Agram ; M. B. Nogara publie une petite inscription d'un vase du musée Grégorien : *miramuθaskansinaia* qu'il interprète par « *Questo* (vaso è) *di Ramutha*

Canusia. » Pour *mi* traduit par *hoc*, je me permets de lui signaler que dans les inscriptions italiques et latines de vases correspondant à celle-ci la formule comporte non pas un démonstratif, mais un pronom possessif : *Manios med fhe fhaked Numasioi* ; *med Loucilios feced* ; *ne atigas. non sum tua, M. sum* ; etc. Il serait bien étonnant que l'étrusque eût contrevenu à cette habitude, sans doute empruntée des Grecs.

M. G. Buonamici interprète l'inscription de la stèle de Caere HUPNI MUNIS par *Hupni* (*moglie*) *di Muni*. Mme Ev. Fiesel. publie deux inscriptions, toutes deux sur des vases du musée de Chiusi ; la première doit se lire et se traduire selon elle : *ta θafna raθiu cleusinśl θu*, « haec (est) libatio Attribut ? (> patera ?) Cleusins ? (= des oder für *cleusinś*) dréi ? » ; la seconde *mi mukis papanaia* qui rappelle exactement l'inscription publiée par M. Nogara, mais dont Me. E. Fiesel ne donne pas la traduction, se contentant de noter qu'il est impossible de décider si *muki* est un nom propre ou un appellatif. — Enfin elle rectifie une lecture du cippe de Pérouse, CIE, 4528. Là où Pauli avait transcrit *eulat*, elle propose de lire *teurat* qu'elle identifie avec la forme *tevaraθ* qui figure sur une peinture murale de la tombe des Augures de la fin du vie siècle à côté d'un ἀγωνοθέτης ; *teurat* présenterait la syncope de la voyelle médiane caractéristique des inscriptions étrusques de basse-époque, le passage bien connu de θ à *t*, la graphie *eu* pour *ev* qui sont aussi des signes de date tardive. On reconnait dans tous les travaux de Me E. Fiesel une sûreté d'information jointe à une prudence dans l'explication qu'on ne peut qu'admirer.

Le livre se termine comme d'ordinaire par une partie *Naturalistica*, et par des renseignements de toute sorte, épigraphiques, archéologiques, bibliographiques qui en font un précieux instrument de travail.

A. Ernout.

Der etruskische Text der Agramer Mumienbinde, neu hrsg. u. erl. v. M. Runes mit einem Glossar von S.P. Cortsen ; IV, 104 p. in-8° + 14 pl. ; Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht, 1935.

On sait l'importance en étruscologie du texte découvert en 1892 par l'égyptologue Jakob Kroll sur les bandelettes de lin qui enveloppaient une momie du musée d'Agram. La littérature étrusque se trouvait enrichie par là d'un texte incomparablement plus long que tous ceux que nous connaissions déjà, et qui, échappant à la banalité et à la pauvreté des formules épigraphiques, nous apportait un contingent de mots et de formes jusque là inconnus. Le texte déchiffré par Kroll et par Herbig présentait des lacunes ; certaines parties recouvertes par la poix qui avait exsudé de la momie n'avaient pu être déchiffrées. Grâce à l'emploi des rayons infra-rouges M. Runes a pu les faire apparaître sur ses plaques photographiques et nous en donner la lecture ; quatorze planches annexées au volume permettent de contrôler ses déchiffrements et au besoin de les rectifier. Mais je crois qu'il y aura peu à glaner après lui, et il faut le féliciter d'avoir mené à bien sa difficile besogne. De plus M. Runes a relu les parties déjà connues du texte, si bien que c'est une édition entièrement neuve qu'il apporte. Elle est d'autant plus précieuse que les caractères vont sans cesse en s'effaçant, et que dans quelques années il n'en restera plus trace. M. Kretschmer, qui a préfacé le volume, souhaite qu'on puisse prendre une photographie du texte tout entier avant qu'il ne soit trop tard. Mais l'argent manque ; il n'en

doit pourtant pas falloir tellement. Souhaitons que l'étruscologie trouve son mécène pour cette tâche.

M. Runes s'est prudemment abstenu de tenter une traduction suivie du texte ; mais M. S. P. Cortsen a donné un glossaire contenant tous les mots dont il a été proposé une explication plausible, et les formes comparables qu'on retrouve par ailleurs. Le travail fait avec soin rendra des services, bien que l'auteur lui-même ne se dissimule pas tout ce qu'il contient d'hypothèses.

A. Ernout.

M. G. Becker, *Platons Gesetze und das griechische Familienrecht, eine rechtsvergleichende Untersuchung* ; in-8, xvi et 363 p. avec index ; C. H. B. Beck, München, 1932.

Le présent volume a pour origine un travail couronné par la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Breslau. Dans la vaste question des rapports des *Lois* de Platon avec le droit grec, question qui n'a guère été traitée jusqu'ici qu'en passant, encore qu'on en devinât l'extrême importance, M. Becker a choisi un problème bien déterminé : le droit de la famille. Il étudie donc, en trois livres successifs, 1) le droit matrimonial, 2) la parenté et la tutelle, 3) le bien de famille.

Que Platon soit, dans la théorie, très porté à proclamer l'égalité des sexes et, par conséquent, à relever très haut la situation de la femme, c'est ce qu'attestent, non seulement le livre V de la *République* avec ses thèses sur l'éducation commune et sur la communauté des femmes, mais encore les *Lois* qui, lors même qu'elles se résignent à reconnaître que la Cité idéale ne convient guère qu'aux dieux ou aux enfants des dieux, proclament cependant très haut leur regret de ne pouvoir appliquer cette constitution parfaite, « où les femmes sont communes, les enfants communs, les biens de toute espèce communs » (V, 739 *c/e*). Le vieil Athénien se plaint que « prescrire en commun aux hommes et aux femmes les mêmes pratiques », ce serait se heurter à la résistance absolue des femmes et soulever leurs clameurs indignées (781 *c/d*). Mais, si, en thèse, il réprouve leur claustration et leur sujétion, il ne cesse point, dans la pratique de ses lois, de maintenir leur infériorité traditionnelle. Il leur reconnaît moins de disposition à la vertu, fixe à 40 ans leur maturité, que l'homme atteint dès 30 ans, et retarde d'autant leur droit à revêtir quelque office. Avant tout, en vieux Grec, il voit, dans la femme, la mère et la nourrice. Peut-être Becker se froisse-t-il parfois un peu vite de certaines formules, où il retrouve la vieille comparaison de la femme au champ qu'on ensemence. Les σπέρματα σπείρειν qui lui paraissent d'une « erschreckender Krassheit » (p. 28) s'encadrent juste dans le texte où Platon énonce les préceptes, ou du moins les désirs de la morale sexuelle la plus haute qu'ait connue le monde grec (839-842). En tout cas, il sanctionne, dans le « Kyriat », la mise en tutelle perpétuelle de la femme. Il voit, dans le mariage, avant tout le moyen de procurer des enfants à la Cité et en fait essentiellement une affaire d'Etat. Faut-il ajouter, avec Becker, que la Cité a besoin d'hommes parce que son état naturel est un état de guerre ininterrompu ? Ce serait une erreur, encore que pas nouvelle, car beaucoup de lecteurs pressés la commettent. La thèse est, en effet, soutenue dès le début des *Lois* (626 *a*, 628 *e*), mais c'est par Clinias, qui représente la Crète, et le vieil Athénien la réfute longuement. Dans les préliminaires du mariage, Platon fait entrer des exigences que le droit grec ordinaire ne connaît naturellement pas : non seulement que les

futurs époux aient pu connaître mutuellement leur bonne conformation physique, mais aussi qu'ils soient moralement adaptés l'un à l'autre ; ce n'est pas seulement, en effet, dans les *Lois*, c'est dans le *Politique* aussi (310 et suiv.) que Platon réprouve les mariages contractés par amour de l'argent ou par orgueil de race, exige qu'on renouvelle le sang et le tempérament et qu'on refasse constamment, par des alliances de races et de caractères opposés, l'équilibre nécessaire. Becker marque en note (p. 37) la différence entre les *Lois* et la *République* à propos de l'âge nuptial. Dans les *Lois*, l'homme doit se marier entre trente et trente-cinq ans, la femme entre seize et vingt ; dans la *République* (460 *e*), la femme a le droit de procréer à partir de 20 ans, et l'homme, acquiert ce droit non pas entre 20 et 30, comme dit Becker, mais exactement à vingt-cinq ans. Les *Lois*, d'ailleurs, sont flottantes et (772 *d*) disent : entre 25 et 35 ans. Les divers États grecs se préoccupaient moins de ces limites d'âge. Becker nous montre bien comment, chez Platon, cette fixation s'accompagne d'une contrainte au mariage, non pas directe mais indirecte, par une espèce d'atimie et par un impôt sur les célibataires, qui sont peut-être un emprunt au droit spartiate. Il étudie ensuite les rapports entre l'Engyesis et le Gamos et note les réglementations de Platon en ce qui concerne le festin de noces et la première nuit de noces (VI, 775) ; il consacre un chapitre (p. 60-81) aux empêchements de mariage et montre, à propos de la consanguinité, comment Platon, en condamnant le mariage entre parents proches, dépasse le droit grec qui ne s'en occupait pas, mais est large pour les degrés de parenté plus éloignés et, tout autant que le droit grec, ignore toute distinction entre utérins et consanguins. A la fin de ce chapitre, il aborde l'empêchement de veuvage. Platon s'occupe et du veuf et de la veuve au XIe livre des *Lois* (930 *b* suiv.). Au veuf qui a plusieurs enfants, la loi platonicienne *conseille* de les élever sans leur donner une marâtre, mais ne lui interdit pourtant pas de se remarier. A la veuve dans le même cas, cette loi interdit un nouveau mariage. Mais cette veuve peut être jeune ; sa santé en souffrira peut-être : que fera la loi ? Le texte de Platon est elliptique ; le commentaire de Becker est un peu extraordinaire. Qu'on me permette de citer l'un et l'autre.

Lois 930 *c* : ἢν δὲ ὁ ἀνὴρ ἀποθάνῃ παῖδας ἱκανοὺς λιπών, ἡ μήτηρ τῶν παίδων αὐτοῦ μένουσα τρεφέτω· νεωτέρα δ'ἂν δοκῇ τοῦ δέοντος εἶναι πρὸς τὸ ζῆν αὖ ὑγιαίνουσα ἀνανδρος, οἱ προσήκοντες προς τὰς τῶν γάμων ἐπιμελουμένας γυναῖκας κοινούμενοι, τὸ δοκοῦν αὐτοῖς τε καὶ ἐκείναις ποιούντων... Becker, p. 79 : Er (Platon) greift sogar zu einem gegenüber seinen sonstigen moralischen Anschauungen verwegen anmutenden aüsssersten Mittel, die Witwe im Staatsinteresse unabgelenkt der Kindererziehung dienstbar zu machen, idem er verkündet, dass, wenn die Witwe noch jung ist, sie im Einverständnis mit den Ehebehörden anderweit und ausserehelich ihren Wünschen genügen darf. Diese Einraümung ist um so bemerkenswerter, als Konkubinat und ausserehelicher Geschlechtsverkehr sonst in scharfen Worten verdammt werden.

Ainsi Becker se figure que les mots : « ses proches consulteront les femmes proposées aux mariages et feront, à cet égard, ce qu'eux et ces femmes auront jugé bon » indiquent la permission de relations sexuelles hors mariage [1]. Or lui-même nous dit plus bas qu'à Athènes la veuve

1. Il a déjà dit, p. 16, que la veuve trop jeune « nach Rükcsprache mit den Eheaufsichtsfrauen eine neue Ehe eingehen oder anderweitig ihren Wünschen genügen darf ». Il a dû lire trop vite le texte.

était libre ou de rester dans la maison de son mari défunt et d'y élever ses enfants, ou de retourner à son Kyrios antérieur et, de là, convoler à de nouvelles noces. Ne voit-il pas que Platon, plus exigeant en principe que le droit athénien et interdisant le mariage à la veuve qui a des enfants, a pourtant, suivant son ordinaire, au moins dans les *Lois*, égard aux besoins de la nature, et, si la veuve est vraiment trop jeune, laisse à ses proches et aux surveillantes des mariages le soin de décider s'il faut lui permettre un nouveau mariage ? Qu'il s'agisse d'un second mariage, c'est ce qu'indiquent, me semble-t-il, les mots qui suivent : ἐὰν δὲ ἐνδεεῖς τέκνων ὦσιν, καὶ παίδων ἕνεκα, παίδων δὲ ἱκανότης ἀκριβὴς ἄρρην καὶ θήλεια ἔστω τῷ νόμῳ. Observez le parallélisme : pour l'homme, μὴ δὲ ὄντων (παίδων), ἐξ ἀνάγκης γάμειν.. pour la femme, ἐὰν δὲ ἐνδεεῖς τέκνων ὦσιν, παίδων δὲ ἕνεκα (sous-entendu, évidemment, « qu'ils la marient »). Le veuf avec enfants est prié de ne pas se remarier ; sans enfants, il y est contraint. La veuve avec enfants est assujettie à rester veuve, sauf si elle est trop jeune et en souffre. Alors on la marie (pour sa santé), et, si elle n'a pas assez d'enfants du défunt deux au moins, un fils et une fille), on la marie *aussi en vue des enfants.*

Je me suis attardé à ces quelques regrattages, simplement pour montrer à l'auteur avec quelle attention je l'ai lu. Mais je ne saurais, sans injustice, oublier de dire combien cette étude comparée sur le droit platonicien et le droit des cités grecques est sérieuse et utile. Le premier livre comprend trois autres chapitres : sur la polygamie, le concubinat, l'adultère ; sur les biens matrimonianx ; sur la dissolution du mariage. Le second livre traite de la parenté, des enfants, de la tutelle ; le troisième, de l'héritage, de l'adoption, de l'héritière (ἐπίκληρος). Partout la même méthode prudente : analyse du texte de Platon, comparaison avec le droit athénien, avec celui des autres cités, spécialement avec le plus ancien droit grec (lois de Gortyne, etc). Une bibliographie de quelque seize pages et où, naturellement dans un pareil sujet, les auteurs français tiennent une large place, un index des lois platoniciennes ; un index analytique des matières font, de ce livre, un instrument de travail durable. Les fautes d'impression ou les distractions sont rares ; cependant que veut dire, p. 318, n. 5, à propos des lois sur l'épiclérat, le renvoi à Platon Respons. (*sic*) X, 599 *e*, où Platon dit au poète : « L'Italie et la Sicile ont eu Charondas, et nous Solon ; mais toi, dans quel État as-tu légiféré ? » (trad. Chambry). Le renvoi, p. 42, n. 2, à *Lois* VI, 744 *e*, est une faute facile à corriger pour VI, 774 *e*.

A. Diès.

Levi Arnold Post, *The Vatican Plato and its relations*, published by the Am. Phil. Association, Midleton, Connecticut (1934) (= *Philological Monographs*, n° 4) ; in-8°, x-116 pages.

Un des aspects les plus inattendus de la philologie moderne consiste en ce que, depuis quelque temps, les hellénistes américains ont pris goût à l'étude des manuscrits grecs classiques, alors qu'il n'existe presque aucun manuscrit de cette langue dans leur pays. On leur en saura d'autant plus gré. Et quand une étude apporte des conclusions aussi importantes que l'ouvrage de Post, nous ne pouvons que nous féliciter de trouver des rivaux outre Atlantique.

Ce n'est pas à dire que nos philologues européens aient négligé l'étude du *Vaticanus gr. 1* (coté O), qui est au point de départ de la monographie de Post. Peu de temps avant la publication américaine, avaient paru deux

travaux où il est question de ce manuscrit, études que le philologue américain n'a pas, semble-t-il, eu le temps de connaître : Fr. Lenz, *Der Vaticanus gr. 1, ein Handschrift des Arethas* (1933) ; J. Bidez, *Aréthas de Césarée, éditeur et scholiaste* (1934).

Le lecteur nous saura peut-être gré de reprendre le problème d'un peu haut. Le *Corpus* de Platon comprend 36 traités (y compris les *Lettres*), classés en 9 tétralogies : on y joint 7 traités, désignés du nom de *Spuria* et non classés en tétralogies. L'ordonnance habituelle des manuscrits anciens de Platon comporte deux volumes, le premier comprenant les tétralogies I à VII, le second les tétralogies VIII-IX et les *Spuria*. Tel n'est pas le cas du *Vaticanus gr.* 1, qui, si on tient compte de mutilations dont on peut estimer la longueur d'après la numérotation des cahiers quaternions, ou commençait jadis au début de la VIIe tétralogie. Notre volume fut écrit dans les conditions particulières, pour faire suite au *Clarkianus* 39, d'Oxford (coté B), qui se trouvait s'arrêter après la VIe trétalogie, et non après la VIIe. Le manuscrit B, écrit par Jean le Calligraphe, à la requête d'Aréthas, est daté de 895. Le manuscrit O ne porte pas de souscription, mais il a été incontestablement écrit sur la demande d'Aréthas, et serait dû, dit-on, au même calligraphe Jean. Le manuscrit, mutilé au début, a perdu les tétralogies VII et VIII et le premier traité de la IXe, *Minos*.

La première partie de la monographie porte sur le texte des *Lois*, et accessoirement de l'*Épinomis*. Le *Vaticanus* O, pour ce qui est de sa première partie, a été copié sur un archétype perdu ; à partir de l'endroit 746 *b* des *Lois*, il a été copié sur le *Parisinus gr.* 1807 (A). C'est là une constatation nouvelle qui a son importance. Suit une description de 26 manuscrits issus du *Vaticanus* O, avec un tableau en indiquant le classement. Ce travail est parfois fait de seconde main, et la démonstration est souvent sommaire. Ainsi, cinq lignes seulement sont consacrées au *Monacensis* 490 : « Il a été collationné, nous dit Post, par Ast, dont les lectures ont été reprises dans l'édition de Stallbaum. Les leçons citées prouvent que le manuscrit dérive de K ». C'est un peu court. Pourtant, il n'y a pas de raison de mettre en doute les résultats des recherches dont Post ne nous donne qu'un aperçu simplifié. Le *stemma* qu'il propose répond par son type à celui qu'on obtient dans un grand nombre de cas. Nous avons là un nouvel exemple d'un manuscrit prototype placé à l'origine de toute une tradition. Notons enfin un dernier manuscrit de cette section, que Post désigne par la mention : *Dép. 101* (*France*), et sur lequel il ne peut donner aucun renseignement. En fait, le manuscrit, jadis à Paris, se trouve aujourd'hui à Lanvellec (Côtes-du-Nord), au château de Rosanbo. J'avais engagé le P. des Places, prochain éditeur de l'*Epinomis*, à en demander communication au marquis de Rosanbo ; aux dernières nouvelles j'apprends que cette satisfaction lui a été refusée. On eût aimé souvent un peu plus de renseignements sur l'histoire des manuscrits : il est d'ordinaire assez facile d'en trouver. Les dates aussi sont données d'une façon trop vague : un manuscrit du XVe ou du XVIe siècle doit se dater à vingt ans près, et non à un siècle près. Mais ce sont là réserves de détail.

La seconde section de l'ouvrage, très courte, est relative aux manuscrits des *Lettres* de Platon, autres que ceux dont il a été question à propos des *Lois*. La troisième partie est consacrée à la tradition des *Spuria*. L'archétype cette fois est le *Parisinus* A, qui a donné naissance au *Vaticanus* O, comme on l'a dit plus haut, et au *Parisinus gr.* 1808, coté aussi B. Ces deux manuscrits, à leur tour, ont eu 22 descendants.

Une quatrième partie de la monographie, qui paraît adventice au premier

abord, n'en est pas moins très utile. C'est une liste fort bien faite des manuscrits de Platon. Pour ma part, je n'y trouve qu'une lacune, l'omission du *Vaticanus gr.* 796. Là encore, le travail est de seconde main dans bien des cas, et l'on pourrait souvent ajouter des précisions. Du moins, cette liste des manuscrits de Platon, attendue depuis si longtemps, existe-t-elle désormais. Il est regrettable que ce travail ait été fait en même temps par un autre chercheur, le P. A. Ricourt ; ce dernier avait dressé un inventaire resté inédit des manuscrits de Platon, avec la mention de tous les renseignements qu'il avait pu recueillir sur chacun d'eux. Il est fâcheux, alors qu'il reste tant à faire dans le domaine de la philologie, que deux savants fassent exactement le même travail, sans le savoir.

Mais ce regret s'accompagne d'une consolation. J'y vois la marque d'un retour aux études de philologie pure, trop délaissées pendant un certain nombre d'années. A propos du *Vaticanus* G de Platon, dans l'étude citée plus haut, J. Bidez écrivait avec raison : « Il faut bien l'avouer, quoiqu'il nous en coûte, même pour la tradition manuscrite des œuvres du grand philosophe d'Athènes, la philologie classique n'en est encore qu'à des travaux d'approche ». Grâce à l'excellent travail de Post, on peut dire que pour les tétralogies VII à IX de Platon et pour les *Spuria*, on a victorieusement franchi cette étape.

A. Dain.

Pierre Costil, *André Dudith, humaniste hongrois (1533-1589). Sa vie, son œuvre, ses manuscrits grecs* ; Paris, Belles Lettres, 1935, 482 p., in-8°.

L'histoire de l'humanisme rentre au premier chef dans le plan des études de philologie. On saura donc gré à P. Costil de l'importante étude qu'il a consacrée à un humaniste dont l'histoire, par sa variété, touche à la plupart des problèmes essentiels du XVIe siècle.

Du reste, dans son travail, l'auteur ne s'est pas seulement donné pour tâche de retracer, d'après une étude critique originale, la carrière assez mal connue de l'humaniste hongrois André Dudith, figure attachante d'ailleurs, et qui déconcerte un peu par la variété des aptitudes. Il s'est essentiellement posé un problème d'ordre philologique, et par là son ouvrage reprend la tradition de ceux de P. de Nolhac. Dudith a fait dans sa vie agitée une place aux études grecques et à la philologie ; il s'agissait de reconstituer sa bibliothèque de manuscrits grecs. Les renseignements transmis jusqu'alors étaient rares, occasionnels, dispersés ; les manuscrits conservés n'avaient pas fait l'objet d'une étude directe. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un petit nombre de manuscrits autographes de Dudith ou provenant de lui ; mais pour d'autres, on peut encore consulter soit des transcriptions faites par des amis de Dudith, soit des éditions fondées sur ses manuscrits. P. Costil ne s'est pas borné à des identifications ou à des rapprochements. Il a discuté chaque fois le problème d'origine. Il a pensé que son étude devait avoir un caractère technique et il a procédé à un grand nombre de collations, principalement à Paris et dans les grandes bibliothèques italiennes. La détermination de la provenance n'avait pas seulement pour objet d'autoriser une appréciation critique des manuscrits examinés : elle a permis à l'auteur de dégager quelques vues précises sur la tradition des textes grecs à l'époque de la Renaissance, et sur la méthode de travail des humanistes. C'est dire que, du point de vue philologique, l'ouvrage de P. Costil présente au lecteur à la fois la discussion

rationnelle d'un problème général, et une suite d'études sur des problèmes particuliers de tradition manuscrite.

Pour ce qui est de ces problèmes particuliers, il suffit de se reporter à la table analytique du premier chapitre (l'activité philologique) de la seconde partie : on y voit que vingt-quatre recherches spéciales, relatives à autant de manuscrits grecs, occupent la centaine de pages de ce chapitre. Ces recherches aboutissent dans presque tous les cas à des résultats positifs. Elles ont nécessité la consultation d'un nombre considérable de manuscrits pour permettre la discussion de chaque problème critique sous tous ses aspects. Et comme ces problèmes ont quelque portée, que plusieurs sont liés à une question plus générale, l'ensemble offre un tableau de l'activité philologique dans la seconde moitié du XVIe siècle. Nous la voyons, par quelques exemples précis, se déplacer de l'Italie du Nord vers les centres d'Allemagne et d'Angleterre, car il se trouve que Dudith, par la courbe de sa carrière, depuis sa formation à Padoue et Venise, auprès de Paul Manuce, de Muret et de Pinelli, jusqu'à sa retraite à Breslau, où il collabora aux travaux philologiques de son hôte, l'Anglais Henri Saville, et de son correspondant, l'éditeur Sylburg, représente bien cette évolution culturelle qui, comme dit l'auteur, « a fait succéder à l'époque de l'humanisme cicéronien celle de la critique textuelle et de l'érudition archéologique ». Ce rôle d'intermédiaire entre ses amis d'Italie et d'Allemagne ou d'Angleterre a permis à Dudith de servir utilement les lettres grecques, en prêtant ses manuscrits pour plusieurs *editiones principes* : les *Elementa Astronomiae* de Geminos, l'*Arithmetica* de Diophante (en traduction latine, antérieure à l'édition du texte grec), le *De Constructione Verborum*, texte complet, d'Apollonius Dyscole, le *De Thucydide* et le *De Demosthene* de Denys d'Halicarnasse. De ce dernier auteur, Dudith, qui avait fait paraître en 1560 une traduction latine du *De Thucydide*, possédait en manuscrits plusieurs traités, et P. Costil s'est attaché particulièrement à en déterminer la provenance, préparant ainsi le terrain pour des travaux ultérieurs qu'il annonce, une nouvelle édition critique, accompagnée d'une étude d'ensemble de la tradition manuscrite. Parmi les autres manuscrits de Dudith, celui de la *Liturgie* attribuée à saint Jacques, et celui de l'*Opus Quadripartitum* de Ptolémée sont copiés de sa main, et nous avons conservé aussi le manuscrit de sa traduction. Un intérêt particulier s'attache au manuscrit du *Traité sur le Sublime*, du pseudo-Longin, aujourd'hui conservé à Cambridge, et dont on ne savait jusqu'alors rien de précis, sauf que Dudith en avait quelque temps disposé. L'auteur démontre qu'avant Dudith, Muret a consulté ce manuscrit, qu'il est vraisemblablement de la main de F. Portus et que celui-ci, avant de le reproduire dans son édition, l'a communiqué à Paul Manuce, qui en a tiré parti pour la sienne, parue quelques mois après l'*editio princeps* de Robortelli. — En raison des rapprochements que nécessitait son étude, l'auteur a été amené à consulter directement ou à citer un grand nombre de manuscrits grecs, et pour faciliter l'utilisation de cette vaste matière critique, il a renvoyé à l'*Index* des Matières, qui suit celui des Noms propres, par un triple système de références par noms de possesseurs (avec l'indication du fonds actuel), par cotes de manuscrits cités et par noms d'auteurs grecs.

En ce qui concerne le problème général de la tradition au XVIe siècle, la méthode de l'auteur consiste à se placer pour le traiter sur le plan historique. Il a recueilli sur les manuscrits tous les renseignements critiques et matériels désirables, mais il n'a pas voulu qu'ils apparaissent, selon son

expression, « comme détachés des conditions positives et des expériences intellectuelles d'une vie humaine ». A l'époque de la Renaissance, les problèmes de tradition sont si complexes qu'ils seraient pratiquement insolubles sans le secours des données biographiques. Il faut donc associer la philologie proprement dite et l'histoire de l'humanisme, qui s'éclairent mutuellement. Cela suppose une formation spéciale, mais les résultats acquis grâce à ce premier travail sont assez dignes d'intérêt pour que l'on encourage l'auteur à entreprendre d'autres recherches du même genre en suivant la voie qu'il s'est choisie.

On doit savoir gré à P. Costil de n'avoir pas hésité devant les longues recherches et les voyages coûteux que comportait un travail si vaste, dont nous n'avons relevé ici que ce qui intéresse la philologie pure. Ce livre excellent peut servir de modèle à tous ceux que tenterait l'histoire de l'humanisme philologique.

A. Dain.

Louis Mariès, *Hippolyte de Rome. Sur les Bénédictions d'Isaac, de Jacob et de Moïse*; Paris, Belles Lettres, 1935, 62 pp., in-8°.

Par un nouvel exemple, le P. Mariès montre quel profit les études de théologie positive et de patristique peuvent tirer de l'application des méhodes de la philologie à l'examen de certains problèmes. L'auteur s'attache cette fois à Hippolyte de Rome et réunit une série de notes du plus grand intérêt sur la tradition manuscrite du texte grec, de la version arménienne et de la version géorgienne des écrits de cet auteur, composés vers 200-235. A l'examen de ce problème déjà complexe se joint, en raison du rapprochement de ces textes dans un des archétypes, l'étude d'une *Chaîne arménienne* sur la Genèse, l'Exode et le Lévitique, ainsi que d'une version arménienne du *Commentaire sur Ezéchiel* attribué à Cyrille d'Alexandrie.

Les *Bénédictions d'Isaac, de Jacob et de Moïse* ne forment en réalité qu'un seul traité en deux livres, séparés l'un de l'autre dans diverses traditions. La version grecque n'existe que pour les *Bénédictions d'Isaac et de Jacob*, tandis que les *Bénédictions de Moïse* n'existent que dans la version arménienne ; la version géorgienne a été faite sur l'arménien.

L'auteur a étudié d'abord deux manuscrits arméniens : le ms. *Arm. Jerus.* 347 de la bibliothèque de saint Jacques, et le ms. *Arm. Venise* 352 de la bibliothèque des PP. Mékhitharistes de saint Lazare. Ces deux témoins importants sont décrits avec le plus grand soin ; pour la première fois un inventaire complet est donné de leur contenu.

Il n'y a que peu à tirer de la *Chaîne* du ms. *Jérus.* 347, puisque la double source de ce commentaire, Ephrem et Hippolyte, nous est conservée dans des recensions originales. Mais le philologue observera au passage que l'abrévation arménienne *Eph.* est devenue *Ph.* par une négligence de rubricateur, dont on connaît tant d'exemples en grec et en latin. Avec une extrême sagacité, le P. Mariès restitue ce texte à Ephrem arménien, et non à Firmilianos, comme on l'avait cru avant lui. — L'apport patristique du *Commentaire sur Ezéchiel* serait plus important, mais l'authenticité cyrillienne de ce texte reste encore douteuse. C'est une étude à faire.

Le résultat le plus précieux des recherches du P. Mariès touche le traité d'Hippolyte. Après avoir fait l'inventaire méthodique des travaux et des sources qui intéressent ce texte, l'auteur dresse la liste des mss. géorgiens, arméniens et grecs (ms. 573 des Météores) qui nous ont conservé les diffé-

rentes versions de ce texte. Tour à tour pour le livre I et pour le livre II, il compare les différents témoins et il indique les rapports exacts où sont entre eux ces différents documents. C'est à ce genre de démonstrations qu'excelle le P. Mariès. Si l'arménien et le géorgien étaient des langues familières aux philologues classiques, on devrait leur citer ces quelques pages comme modèle de comparaison de sources. On décèle ainsi notamment un certain nombre d'interpolations introduites dans la recension grecque.

Saint Hippolyte de Rome est le premier à avoir commenté *ex professo* une partie notable des livres de l'Écriture Sainte ; aussi l'importance de ce commentaire pour l'histoire de l'exégèse n'échappera-t-elle à personne. Dans cet ouvrage, de proportions réduites, mais plein de faits, le P. Mariès sert à la fois la cause des études patristiques et celle de la philologie.

A. Dain.

Yale Classical Studies, ed. by Austin H. Marmon, vol. V ; 304 pp. in-8° + planches ; New Haven, Yale Univ. Press, et Londres, Humphrey Milford, 1935.

La table des matières de ce volume est la suivante : Clarence W. Mendell, *Dramatic Construction of Tacitus Annal's*, *1* ; D. E. W. Wormell, *The literary tradition concerning Hermias of Atarneus*, *55* ; Alfred R. Bellinger et C. Bradford Welles, *A third-century contract of sale from Edessa in Osrhoene*, 93 ; Michael I. Rostovtzeff, *Dura and the problem of Parthian art*, p. 157. La littérature, la critique de texte, le droit privé, l'histoire de l'art oriental sont ainsi représentés par des études d'importance diverse, mais dont aucune n'est indifférente[1].

A. Ernout.

A. Delatte, *Les doctrines pythagoriciennes des Livres de Numa*, Extr. du Bull. de l'Ac. Roy. de Belgique 1936, p. 19-40 ; II. *Caelum ipsum petimus stultitia* (Hor. Od. 1, 4) ; *La conversion d'Horace* (Hor. Od. 1, 34) ; Extr. de l'Antiquité classique, p. 293-307 et 308-336.

Trois études également ingénieuses, un peu subtiles par endroits. La première reprend le problème de la découverte faite en 181 de pseudo-livres pythagoriciens dans un champ situé au pied du Janicule (cf. entre autres Tite-Live XL, 29), et des raisons qui provoquèrent la création du faux : désir de faire œuvre de propagande pythagoricienne, et aussi d'épurer la religion romaine. Les deux autres tendent à expliquer deux passages d'Horace particulièrement controversés : le *caelum ipsum petimus stultitia* doit s'entendre de l'astronomie astrologique ; quand à l'Ode 1, 34, elle ne prend son sens vrai que si on l'examine à la lueur de la science fulgurale étrusco-romaine. « Le coup de tonnerre qui a ébranlé la terre était un signe céleste annonçant qu'une couronne royale allait chan-

1. Mlle Wendell p. 9, cite le livre de Courbaud sous ce titre : Eduard Courbaud, *Les Procédées* (sic) *d'Art de Tacite*. Courbaud s'appelait Edmond, et ce prénom figure en toutes lettres sur la couverture de son livre. J'ai peur qu'elle n'ait pas lu l'intérieur plus soigneusement que le titre.

ger de tête » ; frappé par cette révélation, le poète est revenu à la foi de sa jeunesse. C'est peut-être accorder un sens bien précis à une expression, et à un développement dont la banalité même, en multipliant les possibilités d'interprétation, semble interdire toute conclusion ferme.

A. Ernout.

Ferdinand Lot, *Les invasions germaniques ; La pénétration mutuelle du monde barbare et du monde romain* ; 334 p. in-8° ; Paris, Payot, 1935.

Bien que spécialement médiéviste, M. Lot a toujours étudié avec une prédilection particulière le passage du monde antique au moyen-âge[1] ; il a dans un article d'une rare pénétration essayé de déterminer la date à laquelle on a cessé de parler latin[2] ; il est directeur du Bulletin du Cange, et préside à la réfection du dictionnaire du latin médiéval. Il était donc tout désigné pour écrire ce volume sur l'invasion germanique, et pour exposer les influences mutuelles que les deux civilisations, barbare et romaine, ne manquèrent pas d'exercer l'une sur l'autre. Il l'a fait avec autant de science que de bonne foi, faisant nettement le départ de ce que nous savons et de ce nous savons pas, laissant peu de place à l'hypothèse, mais tirant de tous les documents qu'il avait à son service, textes littéraires et historiques, inscriptions, monnaies et médailles, nom de personnes, de lieux et de peuples, vocabulaire, droit et coutumes juridiques, ethnographie, beaux-arts, tous les renseignements qu'il était possible d'en tirer. Il a tracé en un raccourci dense l'histoire des Germains et des premières invasions, et celle de la résistance de l'Empire, résistance qui est allée sans cesse en s'affaiblissant pour les causes qu'il a bien mises en lumière. Puis, après nous avoir fait assister à l'établissement des Germains dans les différentes parties de l'Empire, il nous trace l'histoire de leur fusion avec les populations de race romaine dans les différentes parties de l'Empire, montrant les obstacles qui s'opposaient au rapprochement, mais les occasions et la nécessité qui l'ont amené, aussi bien en France qu'en Italie et en Grande-Bretagne, et qui ont eu pour conséquence « la formation de nationalités en des pays où la conquête romaine avait étouffé tout germe de vie nationale » (p. 326). Ce livre instruit et fait penser ; tout homme cultivé qui s'intéresse à l'histoire des origines de la civilisation moderne se doit de le lire et de le méditer.

A. Ernout.

Raymond Monier, *Manuel élémentaire de droit romain*, tome I, *Introduction historique, les sources, la procédure, les personnes, les droits réels, les successions* ; viii-657 p. in-8° ; tome II, *Les obligations* ; 423 p. in-8° ; Paris, les éditions Domat-Montchrestien, F. Loviton et Cie, 1935 et 1936.

---

1. Cf. son ouvrage intitulé : *La fin du monde antique et le début du moyen âge* (Paris, Renaissance du Livre, 1927), et l'étude qu'il a donnée au tome Ier de l'*Histoire du moyen âge*, dans l'Histoire générale publiée sous la direction de Gustave Glotz (Paris, Presses Universitaires, 1928-1935).

2. *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin ?* (Archivum Latinitatis Medii Aevi [Bull. du Cange], 1931, p. 97-159).

Bien que ce manuel de droit romain sorte un peu du cadre de la Revue de Philologie et tout à fait de ma compétence, je crois que les juristes et en particulier les romanistes m'approuveront si je le recommande à nos lecteurs. M. Raymond Monier est remarquablement informé, et son livre a bénéficié des travaux les plus modernes, comme des découvertes les plus récentes (les nouveaux fragments de Gaïus par exemple). En outre, il sait exposer avec clarté et méthode des faits souvent compliqués et obscurs. L'introduction historique donne au philologue un indispensable résumé de l'évolution du droit romain depuis la royauté jusqu'à la mort de Justinien et au triomphe da christianisme ; il y a là cent cinquante pages extrêmement pleines et denses, dans lesquelles l'auteur a bien marqué les influences diverses qui ont agi sur les conceptions juridiques des Romains. En associant l'histoire du droit à celle des mœurs, des idées philosophiques, religieuses et morales, des conditions économiques et sociales, des transformations politiques et administratives, M. Monnier l'a dépouillée de la sécheresse abstraite qu'un exposé de cette nature présente souvent au non-initié.

On sait aussi l'importance du droit dans la constitution du vocabulaire ; bien des termes ne sont intelligibles que si l'on perçoit nettement leur valeur juridique. A cet égard aussi, le Manuel de M. Monnier rendra bien des services. A étudier avec lui des notions comme celles de *dolus*, de *furtum*, de *manus*, de *pignus* [1], etc., le sens des mots qui les expriment s'éclaircira et se précisera.

Un souhait pour terminer. Que M. Monnier nous donne dans sa prochaine édition la liste des auteurs latins cités par lui, et l'indication du texte qu'il a utilisé. Le renseignement a son importance ; pour Plaute par exemple, qu'il cite, non par vers, mais par actes (ainsi t. II, p. 161), étant donné les divergences assez nombreuses à propos de la division en actes, on aimerait savoir à quel texte se référer.

A. Ernout.

Geschichte der römischen Literatur bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian von Martin Schanz, II. T., *Die römische Literatur in der Zeit der Monarchie bis auf Hadrian*, vierte neubearbeitete Aufl. von Karl Hosius ; xvii-786 p. in-8° ; Munich, C. H. Beck'sche Verlagsbuchh., 1935.

La troisième édition de la deuxième partie de la littérature latine de Martin Schanz date de 1911-1913 ; et si grands que soient les services qu'elle peut encore rendre, elle avait besoin d'être refondue et mise à jour. Depuis plus de vingt ans, le nombre des ouvrages relatifs à la littérature latine du Haut Empire s'est considérablement accru ; entre autres la célébration du bimillénaire de Virgile et d'Horace a fait éclore une série d'études dont la simple mention, telle qu'elle figure dans la Bibliographie de M. Marouzeau, ne laisse pas de laisser au lecteur une impression vertigineuse. Et d'autre part la dureté des temps obligeait l'éditeur à réduire assez notablement les dimensions du livre. Il y avait donc à accomplir une tâche double et contradictoire, dont M. Hosius s'est tiré à son honneur, comme il l'avait fait en 1927 pour le tome I. Il a condensé en un seul tome les deux volumes de l'édition précédente ; élaguant de la bibliographie

1. Imprimé *piqnus* par coquille, t. II. p. 143.

tout ce qui était périmé, resserrant les biographies, les analyses et les jugements littéraires, en les réduisant à l'essentiel. L'ouvrage ainsi composé est demeuré gros, mais il reste maniable ; et il nous donne sous une forme condensée une somme de renseignements dont tout philologue reconnaîtra la grande valeur.

Il demeure divisé en deux grandes parties : 1° la littérature depuis la fin de la république, jusqu'à la mort d'Auguste (pp. 1-416) ; 2° la littérature depuis la mort d'Auguste, jusqu'au principat d'Hadrien (pp. 416-868) ; ensemble elles embrassent l'époque qui s'étend de l'an 30 avant J-C. jusqu'à l'an 117 de l'ère chrétienne. Chacune de ces parties comporte à son tour deux divisions : prose et poésie. Les grands noms y ont la meilleure place ; Virgile, pp. 31-112 ; Horace pp. 113-161 ; Ovide pp. 206-264 ; Tite-Live, pp. 297-319 : Tacite, pp. 603-643 ; Sénèque, pp. 674-722. Mais le grand mérite du livre est de ne pas négliger les auteurs secondaires, ou ceux dont l'œuvre nous est peu ou mal connue, ou enfin les techniciens : philologues, juristes, médecins, etc. En même temps qu'un tableau de la littérature, c'est aussi l'histoire de l'activité intellectuelle des Romains qu'il nous trace.

Les notices littéraires sont bonnes, et l'on ne peut en général que souscrire aux jugements des auteurs : ils sont équitables, pondérés, et fondés sur une exacte connaissance des textes. Les questions controversées, ou d'actualité, comme l'authenticité du *Catalepton* virgilien, ou les sources de l'*Art poétique* d'Horace, sont bien mises au point. Mais évidemment, ce n'est pas là ce qui fait l'originalité de l'ouvrage. Elle consiste surtout dans la bibliographie qui accompagne chaque chapitre. Elle est abondante, et M. Hosius a voulu la tenir aussi à jour que possible : dans des *Nachträge und Berichtigungen*, il signale même des ouvrages parus en 1935. J'avoue toutefois qu'elle ne me satisfait pas pleinement : intermédiaire entre une bibliographie intégrale, comme celle de l'*Année philologique*, et une bibliographie critique (comme celles de Norden dans l'*Einleitung*, ou de S. Wight Duff dans sa *Literary history of Rome*, ou de M. J. Bayet dans sa *Littérature latine*), elle a parfois des indications ou des omissions également surprenantes : p. 144 par ex. elle ne cite pas l'édition des Odes d'Horace de F. Plessis, mais mentionne — pour ne citer que les ouvrages français — une traduction en vers de M. C. Vanderbourg (Paris 1812-13), dont je doute qu'on puisse tirer grand secours ; p. 519 figure la traduction de Pétrone de M. Rat, qui est sans valeur, mais non pas celle de L. Tailhade ou celle d'Héguin de Guerle ; p. 779 l'édition-traduction de Pline due à Littré est passée sous silence ; p. 643 sont mises sur le même plan la traduction de « L. Loiseau, Paris 1905-8, et J. S. Burnauf (sic) 1914 (re-sic) ». Dans le second cas, il s'agit, je suppose, de J.-L. Burnouf, mort en 1844 dont la traduction, qui parut d'abord avec le texte latin et des notes. en six volumes, date de 1828-1833 [1]. Et c'est faire injure à l'œuvre de Burnouf que de la citer à côté de celle de M. Loiseau, sans marquer, ne fût-ce que d'un mot, la différence qui sépare l'une de l'autre. En général tout est mis sur le même plan ; et rien ne guide le lecteur dans le choix qu'il devra nécessairement faire. Sans doute l'édition des Annales de Nipperdey-Andresen est-elle qualifiée de *vortrefflich* (p. 627), et c'est justice ; mais il n'y a pas une épithète pour indiquer la

1. C'est à tort que M. Bayet indique la date de 1858. L'édition de 1858 est une réimpression en un volume, sans le texte latin, ni les notes.

valeur de l'édition annotée de H. Furneaux, et c'est injuste. A cette même p. 627, les éditions simplement critiques sont confondues avec les éditions munies de commentaires : n'aurait-il pas mieux valu distinguer les unes des autres? Sans doute, ni Schanz, ni M. Hosius ne peuvent connaître tous les livres ou articles qu'ils citent ; mais il en résulte parfois des erreurs de jugement assez graves. Et il y aurait intérêt, je crois, à donner moins d'indications, mais à les trier soigneusement, à ne citer que les travaux marquants (beaucoup d'éditions scolaires ou vieillies, beaucoup d'articles sans grande conséquence pourraient disparaître sans inconvénient d'un livre qui est fait surtout pour les gens du métier), de façon à pouvoir caractériser d'un mot la nature et l'importance des résultats qu'ils apportent. Les résultats du travail philologique seraient ainsi mieux mis en lumière, en même temps que certains silences éloquents feraient apparaître les tâches qui restent à entreprendre ou à poursuivre.

A. Ernout.

E. A. Lowe, *Codices Latini antiquiores*, a palaeographical guide to latin manuscripts prior to the ninth century ; Part II, Great Britain and Ireland ; xvii-53 p. in-4°, nombreuses planches ; Oxford, Clarendon Press, 1935.

M. Lowe ne nous a pas fait attendre longtemps la parution du tome II de son important Corpus ; et les spécimens d'écriture qu'il nous apporte sont tout aussi variés, tout aussi instructifs que ceux qu'il nous avait apportés dans son premier volume. En outre, le présent recueil a d'avantage d'homogénéité, plus de la moitié des 160 spécimens d'écriture qu'il renferme provenant d'Angleterre et d'Irlande. Ainsi des 60 manuscrits et fragments de la Bible qui sont ici reproduits, 39 sont en écriture insulaire. C'est donc un document des plus précieux pour l'étude de l'écriture irlandaise et anglo-saxonne ; et comme le souligne l'auteur non sans fierté : « Without intending to do so, it flies a national flag : it is a page of Irish and English history, and a fascinating page at that. »

Mais outre ces manuscrits insulaires, le recueil reproduit un grand nombre de mss. ou de fragments des provenances les plus diverses : Italie, France, Espagne, Germanie, sans compter l'Egypte qui a fourni plusieurs fragments — assez misérables, hélas ! — de papyrus latins (cf. pp. 118-120, 134, 208, 210 etc.). La description et l'histoire de ces manuscrits sont faites avec une science admirable, et la bibliographie ne laisse rien à désirer. On regrette seulement qu'il n'ait pas été possible à l'auteur de reproduire une page entière au moins de chacun des manuscrits utilisés, et de joindre une transcription des textes en caractères d'imprimerie. Pour certains d'entre eux, notamment les papyrus et les palimpsestes, cette transcription eût été la bienvenue. Sans doute M. Lowe ne veut-il s'adresser qu'à des paléographes exercés ; mais ne faut-il pas songer aussi aux apprentis qui restent à former ?

A. Ernout.

Ettore Bolisani, *Ennio minore*, 148 p. in-8° ; Padoue, Editrice Messagero, 1935.

Sous ce titre, M. Bolisani nous donne une édition, précédée d'une bibliographie et d'une introduction et accompagnée d'une traduction et d'un commentaire, des fragments d'Ennius réunis dans l'édition de Vahlen

sous les titres de *Saturae* et de *Varia*, fragments assez misérables, comme on sait, mais qui nous donnent une idée de la multiple activité d'Ennius, et de l'influence qu'il a pu exercer sur les satiriques et les moralistes qui l'ont suivi. La traduction que M. Bolisani a précédemment donnée des *Satires* de Lucilius l'a familiarisé avec les problèmes que pose ce genre littéraire à Rome ; on trouvera dans son introduction une bonne étude critique du jugement de Quintilien *Satira .. tota nostra est*, etc... Le commentaire et l'apparat critique des fragments sont disposés après le texte-traduction, et de plus séparés l'un de l'autre : disposition mal commode et qui ne facilite par la lecture. Ainsi pour le fragment III du livre I des Satires M. Bolisani imprime, p. 31 :

« quello che ti proponi di dare, dallo prontamente »
da, quidquid des, celere

Dans son commentaire, p. 33, il signale le subjonctif après *quiquid*, et il faut arriver à la page 150 pour savoir que *da* est une conjecture de Gulielmus, les manuscrits de Nonius ayant *dum*.

L'ordonnance des fragments diffère en bien des cas du classement établi par Vahlen : c'est ainsi que M. Bolisani croit que le livre III portait le titre général de *Scipio*, et sous cette rubrique il réunit 16 fragments, alors que nos sources n'en attribuent expressément que 3 (les nos 2, 8, 10 de cette édition) à ce livre. On devine ce que cette hypothèse ingénieuse peut avoir de fragile. Discutable et discutée aussi sera l'attribution à Ennius, sur la foi d'Isidore, du fameux passage

quasi in foro pila
ludens datatim, dat se et communem facit

alors que Festus attribue expressément à la Tarentilla de Naevius le vers

Alii adnutat, alii adnictat, àlium amat, alium tenet.

M. Bolisani scande ce fragment d'après Isidore en sénaires iambiques ; cela ne va pas sans difficultés ; le v. 3, tel qu'il le donne,

Alium tenet alii nutat alibi manus

n'a pas de césure, et il faut admettre une scansion *tenēt* ; le v. 4 n'a qu'une césure après le quatrième demi-pied

est óccupata alii pede percellit pedem

le v. 5, avec l'accentuation qu'il propose

alii dat ánulum aspéctandum isdem á labris

ne se scande que si l'on admet un second pied *dăt ănŭ | lum* avec un abrègement étrange de l'*a* initial de *ānulus* et un hiatus après *aspectandum* ou après *isdem* (sans compter que je ne vois pas ce que signifie ce *isdem*). Ribbeck autrefois disposait les accents de façon plus correcte

alii | dat a | nulum ás | pectan | dum, isdem á | labris.

Mais étant donné que le vers cité par Festus forme an septénaire trochaïque correct

Alii ad | nutat | alii ad | nictat || alium a | mat ali | um te | net

je continue à croire que le passage devait être en septénaires, et que la citation d'Isidore est fautive, comme souvent.

M. Bolisani s'est attaqué à un sujet difficile et controversé ; qu'il ne voie dans mes observations qu'une preuve de l'intérêt que j'ai pris à le lire [1].

A. Ernout.

Kurt Latte, *Sallust* (Neue Wege zur Antike, IIe R., Interpretationen, H. 4), 59 p. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1935.

Courte et substantielle étude dans laquelle la personne et l'œuvre de Salluste sont envisagés de concert. Sans apporter beaucoup de remarques neuves, M. K. Latte a eu le mérite de grouper dans un ensemble les observations éparses que l'on a pu faire sur la phrase et le style, la composition, la conception de l'histoire, et l'idéal, si l'on peut dire, de Salluste, tel qu'il apparaît dans ses préfaces. Les traits qu'il a retenus sont choisis judicieusement : les rapprochements avec Thucydide notamment sont instructifs. Et il a bien montré les raisons tenant à la personne et à l'époque qui expliquent l'amertume et le ton désabusé de l'œuvre sallustienne.

A. Ernout.

L. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron*, t. I, Introduction (Discours prononcés et publiés), livre I : Pureté de la langue ; 4e éd. revue et corrigée ; IV-116 + 6 p. in-8° ; Paris. Les Belles-Lettres, 1936.

Le succès fait par le public aux Etudes de M. L. Laurand sur le style des discours de Cicéron témoigne à la fois de la valeur du livre et des services qu'il rend. Cette quatrième édition ne fait que reproduire la précédente, en y ajoutant quelques notes bibliographiques. On sait la sûreté et l'étendue de l'information de l'auteur en ce qui concerne Cicéron et son époque ; aussi ces indications seront-elles les bienvenues. Mais je suis surtout reconnaissant à M. Laurand de m'avoir fourni l'occasion de relire son étude : les pages qu'elle contient sur le vocabulaire de Cicéron sont précieuses par les listes qu'elle contient, et par les réflexions qui les commentent. Les jeunes philologues peuvent y trouver l'amorce de recherches neuves et fécondes ; c'est une lecture qu'on ne saurait trop leur recommander.

A. Ernout.

Publi Vergili *Aeneidos liber quartus*, ed. by Arthur Stanley Pease ; IX-568 p. in-8° ; Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1935.

Le livre IV de l'Enéide a 705 vers ; l'édition de M. Pease a 568 pages grand in-octavo : cinquante pages de plus que l'édition de M. Corso Buscaroli qui déjà nous avait fait bonne mesure. M. P. nous avait déjà donné un spécimen de sa méthode dans l'édition du *De Divinatione* publiée dans les Etudes de l'Université de l'Illinois, à Urbana, de 1920 à 1923 (657 pp. in-4°). Elle consiste à examiner pour chaque mot les problèmes qu'il peut poser pour le sens, l'emploi général et l'emploi particulier dans le passage,

1. Le commentaire est généralement correct, quoique un peu bref. P. 103, je me demande comment M. B. fait dériver *merenda* de *meridie* ; l'étymologie par *mereo*, qu'il repousse, est au contraire la seule exacte.

à donner les diverses solutions proposées, avec la bibliographie. Prenons les deux premiers vers :

At regina, graui iamdudum saucia cura,
Volnus alit uenis, et caeco carpitur igni.

M. P. nous donne une note sur chacun des mots suivants : 1° *At* ; 2° *regina* ; 3° *graui* ; 4° *iamdudum* ; 5° *saucia* ; 6° *cura* ; 7° *uolnus* ; 8° *alit* ; 9° *uenis* ; 10° *caeco* ; 11° *carpitur* ; 12° *igni*. Il n'y a que le pauvre *et* qui n'ait pas été jugé digne d'être interprété. Et quelles notes ! D'une abondance, d'une richesse, d'une sûreté d'informations admirables : rapprochements avec les auteurs grecs, les auteurs latins, les auteurs modernes au besoin (ainsi Racine, Phèdre, I, 3, 253 : *de quelle amour blessée* à propos de *uolnus*), discussion ou mention de toutes les opinions, même les moins dignes d'être signalées (ainsi était-il bien utile de relever l'erreur grossière du Schol. Danielis qui considère *igni* comme un datif ?) ; indication de tous les travaux. Par contre, M. Pease s'abstient d'examiner l'ensemble de la phrase, la place des mots, leur harmonie, le rôle de l'allittération, de la métaphore, etc. Il nous fournit les matériaux ; c'est à nous de les assembler et de bâtir l'édifice. C'est un trésor d'érudition plus qu'une œuvre littéraire, et par moment on regrette que la vieille rhétorique, et le *traité de versification latine* de L. Quicherat n'aient pas fourni leur appoint à M. Pease. Sans doute nous répondra-t-il que les conclusions littéraires se tirent implicitement des observations érudites qu'il nous apporte, et que le lecteur serait en peine de faire lui-même avec ses propres ressources. Ce n'est pas sûr ; et pour ma part, j'aurais aimé que l'art de Virgile et les procédés de cet art fussent étudiés avec la même minutieuse précision que le reste. Car au fond c'est là l'important. Il est bon, il est utile que paraissent des éditions comme celle que Norden nous a donnée du livre VI, ou M. Pease du livre IV. Mais quand on sort de ces livres étouffants, on éprouve une certaine joie à prendre un Virgile sans notes, et à entrer directement en contact avec lui sans passer par cet appareil d'érudition qui, sous prétexte de l'expliquer, souvent empêche de le comprendre.

A. Ernout.

R. Mandra, *The time element in the Aeneid of Vergil. An investigation*, xxiv-256 p., in-12, Williamsport (U.S.A.), The Bayard Press, 1934.

Le but ce cette étude est de préciser la chronologie des événements racontés dans l'Enéide. Pour soutenir sa démonstration, l'auteur sous-entend, comme un principe *a priori* incontestable, qu'il n'y a pas d'antinomie entre l'imagination poétique et les préoccupations d'ordre matériel, telles que celle d'assigner au moindre des épisodes une date nettement déterminée. Sans doute, et nous l'accordons bien volontiers, le poète de l'Enéide a su donner à la vie de ses héros un aspect si réel que, quoique légendaires, ils ne paraissent pas vivre en dehors du temps. Mais, puisque l'épopée virgilienne pose le problème de sa chronologie interne, et qu'après d'autres critiques M. Mendra essaye de le résoudre et qu'il veut y apporter des solutions différentes de celles qu'on nous avait déjà proposées, cela ne montre-t-il pas que Virgile n'était pas tellement attaché à la précision chronologique ? Si elle existe, avouons que depuis des siècles nous manquons d'yeux ; si elle est, par nous ne savons quel privilège de la poésie, discrètement et savamment dissimulée, nous ne voyons guère ce qu'en fin de compte y gagne la poésie elle-même.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Mandra comporte une partie critique (chap. I, II, III) et une partie constructive (chap. IV).

La première est consacrée à l'examen des thèses de Heyne (*Publius Virgilius Maro*, 1832), de Conrads (*Quaestiones Vergilianae*, 1863), et de Heinze (*Virgils epische Technik*, 1915), discutées jour par jour, année par année, saison par saison. Mais elle ne résout pas en fait la difficulté la plus embarrassante, celle de la durée des « erreurs » d'Enée avant son arrivée à Carthage : Didon (Ae., I, 755-6) et Beroë (Ae., V, 626) font le même compte : Enée aborde à la *septima aestas*. Or Conrad avait établi que les événements du livre III n'exigeaient pas plus de trois ans et il avait supposé que Virgile, ayant écrit le livre III avant les autres, aurait, s'il avait eu le temps de reviser son épopée, développé le récit des aventures pour en porter la durée à sept ans. M. Mandra repouse cette solution, devenue presque traditionnelle, et suppose que le séjour en Crète aurait duré trois ans. La question reste donc entière : M. Mandra n'a fait que substituer à une hypothèse une autre hypothèse.

La partie constructive est de beaucoup la plus neuve : pour retrouver les dates, M. Mandra fait appel à des arguments d'ordre sémantique, d'ordre littéraire, d'ordre scientifique.

Trois appendices appuient les premiers, consacrés à l'adjectif *fessus*, aux adverbes *tum*, *tandem* (*fessus*, par ex., indiquerait une fatigue consacrée par des épreuves très récentes ou même non achevées : I, 168, 178 ; II, 109, 253, 596, etc.).

L'appendice VI expose une loi littéraire nouvelle, « la loi des comparaisons » ; loi que M. Mandra croit universelle, car il la fonde sur l'examen de 1546 comparaisons depuis l'Iliade jusqu'à Sherlock Holmès, et qu'il applique tout naturellement à Virgile : dans une comparaison, à moins d'indication contraire de la part de l'auteur, l'objet à quoi on compare est toujours étranger à la scène où figure l'objet que l'on compare. Ex. : Neptune calme la tempête comme un tribun calme l'émeute (Ae., I, 147-156) : il n'y a pas de tribun présent dans la scène (2e ex. de la série) ; mais déjà le 4e (Ae,. II, 223-224) est plus discutable : il n'y a pas, selon M. Mandra, de taureau échappé au sacrifice dans la scène où Laocoon pousse des cris que le poète compare aux mugissements d'un taureau blessé qui s'enfuit ; sans doute, mais Laocoon était en train d'immoler un taureau, et Virgile a procédé ici par une association — bien réelle — d'idées. Cette prétendue loi ne nous paraît être ainsi qu'un aimable passe-temps de lecteurs lettrés. On ne saurait donc en tirer de conclusions sûres, et il devient arbitraire de déclarer que si Euryale mourant est comparé à un pavot courbé sous la pluie (Ae, IX, 436-447), c'est que sa mort a lieu dans une saison autre que celle où fleurissent les pavots !

Les indices d'ordre scientifique, qui marquent, il faut le reconnaître une véritable originalité, se présentent avec plus de rigueur : indices astronomiques, fournis par la mention des constellations que l'on trouve signalées dans le poème et corroborés par des tables que M. Mandra a fait établir par le professeur J. M. Poor, (app. III) ; — indices botaniques, appuyés sur les noms de plantes recueillis dans l'Enéide et fondés, eux-aussi d'une manière scientifique, sur des réponses à des questionnaires adressés par l'auteur à l'Institut botanique de Rome et au Service botanique de Tunisie (app. V). Mais si les indices d'ordre astronomique apparaissent plus sérieux, ces derniers restent douteux : ils supposent en effet que la flore n'a pas évolué.

On peut ainsi discute les conclusions que M. Mandra tire de ses

recherches littéraires ou de ses enquêtes scientifiques ; mais on ne peut nier que celles-ci ou celles-là ne soient toutes en elles-même très minutieuses. Le grand tort de M. Mandra est, à notre avis, de raisonner le plus souvent en savant moderne habitué à la rigueur des lois physiques et de prêter à un poète ancien nos soucis scientifiques. Néanmoins M. Mandra a indiqué une nouvelle méthode d'investigation ; et certains des résultats auxquels il aboutit ne pourront être négligés par les philologues qui voudront s'attacher à ce problème de la chronologie virgilienne. En tout cas il nous convainc une fois de plus que Virgile est un poète dont l'imagination n'exclut pas les facultés d'observation et qu'à défaut d'une chronologie manifestement claire dans ses détails l'histoire d'Enée reste parfaitement cohérente.

André Cordier.

Res Gestae Divi Avgvsti *ex monumentis Ancyrano et Antiocheno latinis Ancyrano et Apolloniensi graecis*, texte établi et commenté par Jean Gagé ; 210 p. in-8° ; Public. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Strasbourg, Textes d'études, 5 ; en dépôt à Paris, Les Belles-Lettres, 1935.

Voici un volume qui fait honneur à la fois à M. Gagé, et à la collection de textes de la Faculté des Lettres de Strasbourg. On n'en saurait trop louer l'information sûre et vaste, la précision du commentaire, l'élégance de la présentation. Cette reine des inscriptions est présentée ici avec tout le respect qu'elle mérite. M. Gagé a fait bénéficier son texte des collations les plus récentes du monument d'Ancyre, et M. Weber, de Berlin, qui l'a revu en dernier lieu en vue du livre qu'il prépare sur Auguste[1], lui a communiqué le résultat de ses observations (pp. 187-192), qui rectifient et améliorent sensiblement les lectures précédentes ; il a naturellement utilisé les fragments grecs du monument d'Apollonie, publiés par MM. Buckler, Calder et Guthrie[2] ; les fragments latins du monument d'Antioche, découverts et publiés par W. Ramsay et A. von Premerstein[3], et par D. Robinson. Son commentaire, sans négliger l'œuvre fondamentale de Mommsen, s'est enrichi de toutes les précisions et additions que les recherches ultérieures lui ont apportées — et l'on verra par la bibliographie des pp. 61-69 qu'aucun ouvrage essentiel n'a été négligé ; l'introduction expose et résout avec autant de clarté que de précision les multiples problèmes que pose le texte : origines des Res Gestae (p. 3-13) ; plan et genèse de l'œuvre (p. 13-23) ; destination et genre littéraire (p. 23-34) ; valeur historique et influence (p. 34-42) ; le texte (p. 42-60). Un système de transcription, simple et cohérent, permet de voir immédiatement ce qui provient du monument d'Ancyre, ou de ceux d'Antioche et d'Apollonie (cf. p. 56-57). Enfin un appendice contient une édition du calendrier d'Auguste, commentaire indiqué, presque nécessaire, des Res Gestae, auquel il apporte de précieuses précisions chronologiques, et dont il éclaire aussi la rédaction. De bons index (données chronologiques, noms propres, vocabulaire), et des planches, donnant des vues d'ensemble et de détail du monnment d'Ancyre (pl. I-IV, p. 48), complètent heureusement ce travail qui mérite tous nos éloges.

A. Ernout.

---

1. *Princeps : Zur Geschichte des Augustus*, t. I.
2. Monumenta Asiae Minoris antiqua, t. IV, 1933.
3. Cf. Klio, Beiheft, XIX, 1927 ; Klio, XXV, 1932, pp. 197-225 ; et l'article de Kornemann, Monum. Ancyranum, dans la Real Encyclopädie de Pauly Wissowa.

Philologus, Band XC Heft 3 (N. F. Bd. XLIV, H. 3), *Horaz-Heft*, p. 257-392 ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1935.

Pour célébrer le bi-millénaire d'Horace, les éditeurs du Philologus, MM. Alb. Rehm et Joh. Stroux ont publié un fascicule horatien qui comprend huit études dont voici la liste : K. Baruwick, *Horaz Carm. 1, 2 u. Vergil*, p. 257 ; Rud. Helm, *Reden in d. Oden des Horaz*, p. 352 ; Günth. Jachmann, *Calabrae Pierides*, p. 331 ; Friedr. Klingner, *Horazerklärungen*, I, p. 277 ; Ulr. Knoche, *Betrachtungen über Horazens Kunst d. satirischen Geprachsführung* I, 372 ; Kurt Latte, *Eine Ode des Horaz* (II 16), p. 294 ; Joh. Stroux, *Valerius Flaccus u. Horaz*, p. 305 ; enfin une notule de M. Gunnar Carlsson, classée à part sous le titre de Miszelle, *Horaz*, c. I. 31, 17, p. 351. J'ai transcrit telle quelle la table des matières qui, sauf pour la note de M. Carlsson, suit l'ordre alphabétique des auteurs — qui n'est pas observé dans le fascicule. Je suppose qu'on a voulu marquer, au moins sur la couverture, que tous les collaborateurs se sentaient égaux dans cet hommage à Horace. Le lecteur jugera si toutes ces études sont de même valeur. Sans vouloir établir de palmarès, je dois dire que j'ai été particulièrement séduit par l'article dans lequel M. G. Jachmann, reprenant une suggestion de Lachmann, s'efforce de démontrer à nouveau l'inauthenticité du passage de l'ode 8 du livre IV que j'ai mis entre crochets :

Non incisa notis marmora publicis,
Per quae spiritus et uita redit bonis
Post mortem ducibus, [non celeres fugae
Reiectaeque retrorsum Hannibalis minae,
Non incendia Karthaginis impiae
Eius qui domita nomen ab Africa
Lucratus rediit] clarius indicant
Laudes quam Calabrae Pierides, neque,
Si chartae sileant quod bene feceris,
Mercedem tuleris.

Lachmann du reste n'est pas le seul, ni le premier qui ait soupçonné une interpolation ; déjà Bentley avait condamné le v. 17, et Peerlkamp, allant plus loin, les vers 14-17. Je sais bien que l'on est maintenant plus conservateur, et que bien des éditeurs récents défendent le texte traditionnel, ou même le maintiennent sans rien dire, comme s'il n'offrait pas de difficultés. Il leur faudra compter maintenant avec M. Jachmann : les arguments qu'il apporte sont si nombreux, si variés, si pertinents que les partisans de l'authenticité n'ont pas le droit de les ignorer, et qu'il faudra qu'ils les réfutent à leur tour s'ils veulent sauver le passage condamné.

A. Ernout.

Commentationes Horatianae (Academia polona litter. et scient.) ; 222 et 209 p. in-8° ; Cracovie, Gebethner et Wolff, 1935.

L'Académie de Pologne, pour fêter le bi-millénaire d'Horace, vient de publier un recueil d'études consacrées à l'œuvre du poète : la première partie contient quatorze articles écrits en latin, la seconde, deux articles en polonais, avec résumé en français ; l'un de M. Jan Oko sur Horace dans les leçons de G. E. Groddeck, professeur à l'Université de Wilno de

1806 à 1825, l'autre de M. Vincent Ogrodziński sur les traductions d'Horace en polonais.

Les noms les plus illustres de la philologie polonaise se sont fait un devoir de collaborer à cet ouvrage. M. Thaddée Zielinski y traite « de Lydie, Lalage et autres », avec pour épigraphe νῦφε καὶ μέμνασο — πιτεύειν, et il explique de façon savoureuse les amours du poète et les raisons de son célibat ; M. Thaddée Sinko cherche les origines grecques du début de l'Art poétique, et du monstre imaginé par Horace ; M. Kowalski s'efforce de démontrer que l'inspiration de la satire du quatre l. II est dans Platon et chez les comiques grecs plutôt que dans la diatribe ; M. Dziech examine le thème de l'*avaritia* dans Horace ; M. Lad. Strzelecki étudie l'influence de la métrique d'Horace sur Prudence ; M. Schneyder traite de l' « ethnographie » des barbares dans Horace ; M. Smerecka, du vocabulaire du poète, et de son emploi dans les différentes œuvres [1] ; M. Skmiina, des études horatiennes du polonais Thomas Treter ; Mlle Lydia Winniczuk, de la connaissance de Térence chez Horace ; M. Witkowski explique l'expression *rimosa auris* (Sat. II, 6, 46), qu'il interprète par « *parum attenta* » ; M. G. Przychocki étudie les rapports entre Horace et Sénèque : M. C. F. Kumaniecki élucide quelques épodes : M. Sternbach traite de la fable du « geai paré des plumes du paon », et de la substitution dans Horace (Ep. I, 3, 19) de la *cornicula* au *graculus* ; M. Katz enfin poursuit une enquête sur la connaissance d'Horace chez les écrivains hébraïques, et sur les versions hébraïques de son œuvre.

Ce recueil, très intéressant et très varié, fait honneur à la philologie polonaise, et il est tout à fait digne du poète auquel il est consacré.

A. Ernout.

Gai *Institutiones*, edd. E. Seckel et B. Kuebler ; septimam edit. cur. B. Kuebler ; xxxii-268 p. in-12 ; Leipzig, B. G. Teubner, 1935.

La sixième édition de Gaius donnée par M. Kuebler en 1928 avait pu signaler au moins en appendice les nouveautés apportées au texte par la publication du fragment que Sir A. Hunt avait édité au tome XVII des Papyrus d'Oxyrhynchus ; la septième édition bénéficie d'une découverte plus importante encore, celle des cinq feuilles du manuscrit sur parchemin acquises au Caire en 1933 par Mme Medea Norsa et publiées la même année à Florence par M. Arangio Ruiz. Il n'est pas besoin de rappeler le bruit que firent ces trouvailles, et les commentaires auxquels elles don-

1. L'article est une bonne contribution à la connaissance de la langue et du style d'Horace. Il met bien en valeur les particularités de son vocabulaire par rapport à celui des poètes contemporains (p. 67 et suiv.), quoique les classifications qu'il adopte soient parfois contestables, et que ses « archaïsmes « et ses « vulgarismes » aient besoin d'être revisés. M. Smerecka signale, outre les transcriptions de mots grecs, les traductions inventées par Horace (e. g. *beluosus* inventé pour rendre μεγακήτης) ; l'observation est juste, mais la liste qu'il donne aurait pu être allongée : par ex. *inaudax* est évidemment l'adaptation de ἄτολμος, *intaminatus* de ἀμίαντος ; parmi les mots grecs manque *barbitos*, *-ton* (Od. I, 1, 33). Il est intéressant de voir l'abondance de mots en *-tor*, et des adjectifs en *-ilis*, *-bilis* dans les satires et les épitres (p. 74 et 75), c. à d. dans les œuvres dont la langue se rapproche de la prose. P. 77. M Smerecka considère *arbutum* comme synonyme de *arbustum* : c'est évidemment un lapsus de sa part.

nèrent lieu. En France, notamment, M. Paul Collinet en a signalé tout l'intérêt dans ses articles de la Revue historique de droit, et dans une communication à la Société des Etudes latines. Elles comblent des lacunes du codex Veronensis ou y ajoutent des compléments non négligeables (I. III, §§ 154 a et b) ; elles modifient aussi les jugements établis sur la valeur de la tradition représentée par ce codex. Ces découvertes, en des temps plus heureux, n'auraient pas manqué de provoquer une refonte totale du texte. M. Kuebler, *spatiis exclusus iniquis*, et limité par les exigences d'une reproduction stéréotype, a dû se contenter d'indiquer l'essentiel. Il l'a fait, comme on pouvait s'y attendre, avec une compétence remarquable. On sait la position sceptique qu'il a prise vis-à-vis de ceux qui voient partout des interpolations dans le texte de Gaius. Cette position se trouve confirmée par l'étude que M. J. B. Nordeblad a publiée en 1932 à Lund sous le titre : *Gaiusstudien, Sprachliche Bemerkungen zu den Institutionen u. den Digestenfragmenten des Gaius*. Il est un peu étonnant que lui, qui connaît si admirablement les textes juridiques latins et les travaux qu'ils ont suscités, n'ait pas mentionné ce livre, qui amorce l'étude encore à paraître sur la langue de Gaius.

A. Ernout.

I. B. Pighius, *Studia Ammianea*, annotationes criticae et grammaticae in Ammianum Marcellinum ; 182 pp. in-8° (Pubbl. d. Universita cattolica d. Sacro Cuore, S. IV, Sc. Filologiche, vol. XVIII) ; 182 p. in-8° ; Milano. Vita et Pensiero, 1935.

Les prolégomènes du livre montrent que ces études sont le fruit de longues et laborieuses recherches. On y trouve un *Stemma codicum* des plus complets, qui prend en considération non seulement les manuscrits, mais les éditions qui en dérivent (jusqu'à celle de Wagner et d'Erfurdt inclusivement), un tableau des sigles diacritiques, où M. Pighi se montre novateur, notamment en ce qui concerne l'emploi de la sigle ⌈|⌋ pour indiquer une transposition de mots, par ex. 16, 11, 9 V *tribuno misit* : Heilmann ⌈*misit* | *tribuno*⌋ ; enfin une bibliographie considérable (pp. 9-23), où le philologue classique rencontrera non sans étonnement la mention d'ouvrages comme l'*Atarvavedasamhita*, qui nous rappelle que M. Pighi est aussi un bon orientaliste. Chacune des 41 études de texte qu'il propose est fondée sur un dépouillement des manuscrits plus complet que celui de Clark, et sur une connaissance approfondie de la langue ; et l'on y voit abordés avec une érudition singulière toutes sortes de problèmes concernant le style, la métrique, la grammaire : qu'on lise par ex. le chapitre XIII où, pour justifier l'emploi absolu de *tenere* dans la phrase du livre 17-5. 5

ad usque Strymona flumen et Macedonicos fines tenuisse maiores meos (corrigé par Clark en *tenuisse maiores* < *imperium* > *meos*) *antiquitates quoque uestrae testantur*,

M. Pighi se livre à une enquête sur l'emploi du verbe simple au lieu du composé chez les auteurs de basse époque. Cependant cette abondance de documents ne rassure pas complètement M. Pighi, et il sait conserver la prudence qui convient à l'éditeur de textes : souvent dans un cas douteux après nous avoir fourni les matériaux pour fonder notre jugement, il se garde de conclure : *locum desperatum copia remediorum facit*, dit-il quelque part ; et il sait que la correction d'un texte comporte toujours une part d'arbitraire.

M. Pighi annonce qu'il va publier deux autres livres sur Ammien, l'un traitant des discours, l'autre de sa langue et de son style. On aimerait qu'il y joignît une édition du texte, pour remplacer celle de Clark, qui est épuisée et introuvable.

A. Ernout.

M. Fabi Qvintiliani *Institutionis Oratoriae* liber X, ed. Lud. Radermacher ; p. 231-292 ; Leipzig, Teubner, 1936.

Ceci n'est qu'un extrait du Quintilien complet publié par M. L. Radermacher dans la collection Teubner, et dont le second tome, paru récemment, a été signalé par la Revue de Philologie. Dans le fameux jugement sur Sénèque (X, 1, 125 sqq.), M. Radermacher imprime § 128 : *Tractavit etiam omnem fere studiorum materiam.* La conjonction *etiam* est peu satisfaisante ; on attend *enim* , et l'on aurait aimé voir figurer cette conjecture dans l'apparat. Plus loin, § 130, on lit : *nam si † aliqua contempsisset, si parum * non concupisset* ; l'éditeur admet que *aliqua* est corrompu, et que *parum non* est lacunaire. Il est évident que *aliqua* est vague, impropre, et de plus mal attesté, les mss. ayant soit *aliqua* (b H), soit *mile quā* (Bn Bg N) soit *mile quamui* (E), soit * *nil equalium* (P, *sed ultima ex suppl.*) ; je ne crois pas toutefois que *mel liquatum* que l'éditeur propose dans l'apparat avec quelque hésitation soit la conjecture qui satisfasse ; je ne crois pas non plus qu'il faille combler la lacune suivante en lisant *si parum* < *novi* > *concupisset*, dont je ne vois pas le sens. Cela ne peut que vouloir dire : « s'il avait désiré trop peu de nouveau ». Mais est-ce l'expression qui convient ? Et Quintilien n'aurait-il pas dû écrire : « s'il avait été épris de moins de nouveautés *si nova minus concupisset* ? *Minus* et *parum* ne sont pas synonymes ; et le passage que rapproche M. Radermacher ne justifie pas la conjecture (III 1, 5 *sed nos veremur ne parum hic liber mellis et absinthii multum habere videatur*). Il en est de même de la phrase d'Aulu Gelle, N. A. XIII, 2, 1 : *Alii vero elegantiae quidem in verbis parum esse non infitias eunt.* Dans les deux cas, *parum* y a son sens normal de « trop peu » et non de « moins ».

A. Ernout.

M. Ivniani Ivstini, *Epitoma historiarum philippicarum Pompei Trogi* ; *accedunt prologi in Pompeium Trogum*, post Franciscum Ruehl ed. Otto Seel ; xvi-375 p. in-16 ; Leipzig, Teubner, 1935.

L'édition de M. Seel se signale surtout par un retour très net à la tradition manuscrite, en particulier à la classe de manuscrits désignée par la lettre T. Le précédent éditeur de la collection Teubner, Ruehl, avait en effet trop souvent cédé au désir de corriger Justin, soit pour effacer les erreurs historiques qu'il commet, soit pour en faire disparaître les fautes de langue. De là provient le jugement que W. Kroll a porté dans la Real-Encyclopädie de Pauly-Wissowa : « Die Sprache Justins hat wenig Charakteristisches ». Evidemment, si l'on réduit à la norme classique toutes les particularités que les manuscrits nous ont conservées, la langue de Justin apparaît comme un modèle de régularité. C'est donc un service réel que nous rend M. Seel en nous donnant un texte plus fidèle. Il est du reste bien au courant des travaux de ses prédécesseurs, notamment de la dissertation d'Axel Petersson, *De Epitoma Iustini quaestiones criticae* (Upsala 1926), et de l'édition publiée par Galdi en 1923 dans le Corpus Para-

vianum ; il a lui-même, en 1934, donné dans les *Studi italiani di filologia classica* un travail préparatoire intitulé *Die Iustinische Handschriftenklassen u. ihr Verhältniss z. Orosius* : ce *tiro*, comme il se qualifie, lui-même avec trop de modestie (Préf. p. XIV) n'est pas sans une certaine expérience.

Dès les premières pages du texte, on est frappé des nombreuses et importantes différences qu'il présente vis-à-vis de ceux de Ruehl et de Ieep. M. Seel prend soin souvent de justifier la leçon qu'il adopte par des renvois, soit à Justin lui-même, soit aux philologues qui l'ont défendue, et son appareil critique contient ainsi l'amorce de l'étude linguistique qu'il se propose de faire un jour. Il est évident que cette étude est le complément nécessaire de l'édition ; elle réunira des faits qui, isolés et dispersés, peuvent paraître peu probants, et qui rapprochés les uns des autres gagneront en force démonstrative. Par exemple, l. XI, VII, 10, M. Seel écrit : Consulentibus de fine discordiarum oracula responderunt regem discordiis opus esse, et l'apparat critique note : regem τ π ι rege *D* rege in *Ruehl, fort. recte*. La leçon des manuscrits aura plus d'autorité si l'on sait par ailleurs que Justin construit *opus esse* avec l'accusatif et si l'emploi du datif *discordiis* avec le sens qu'il a ici n'est pas sans exemple.

A. Ernout.

I. Firmici Materni *Consultationes Zacchaei et Apollonii*, ed. Germ. Morin O. S. B. ; 134 p. in-8°. Bonn. P. Hanstein, 1935.

Le dialogue apologétique qui a pour titre *Consultationes Zacchaei et Apollonii* ne pouvait mieux être édité que par Dom G. Morin. Il y a une vingtaine d'années, le savant bénédictin avait dans une étude persuasive démoli l'opinion traditionnelle qui attribuait l'œuvre au prêtre gaulois Evagrius et la situait au Ve siècle, et l'avait restituée à l'auteur du *De errore profanarum religionum*, Firmicus Maternus, et par conséquent au IVe siècle. Il avait été naturellement amené à suivre le texte de près, à étudier tous les caractères de la langue, et cet examen l'avait convaincu de l'insuffisance des éditions publiées. A ce premier défaut s'ajoutait cet autre que le Dialogue ne se trouvait que dans des collections d'abord difficile. C'est donc rendre un service signalé que de donner un volume d'acquisition aisée, et qui fournit un texte soigneusement établi sur toutes les ressources de la tradition manuscrite, muni d'un bon apparat critique, et d'*indices* : index scriptorum, index nominum et rerum, index des *locutiones firmicianae in libris consultationum*. La langue du traité est un bon exemple de cette langue abstraite créée par la patristique latine, souvent à l'imitation du grec, pour exprimer des concepts nouveaux de théologie et de morale. Quant au fond même, c'est aux historiens du dogme qu'il appartient d'en juger.

A. Ernout.

J. M. Cobban, *Senate and Provinces*, 78-49 B. C. ; Cambridge University Press, 1935.

L'auteur reprend là un sujet qui — on s'en doute — a été plus d'une fois examiné, et sur lequel le matériel documentaire ne s'est guère accru récemment. Son travail n'en constitue pas moins une consciencieuse mise au point, — et, du point de vue de la tendance, une réhabilitation du gouvernement sénatorial, sur lequel les souvenirs classiques de Verrès et de Pison m'ont toujours paru, je l'avoue, peser avec quelque excès.

Je crois qu'il y aurait un moyen d'augmenter l'utilité de ce petit livre en ajoutant un tableau prosopographique du Sénat de l'époque cicéronienne, rapproché des fastes provinciaux. Ce tableau présenterait naturellement de sérieuses lacunes. Mais, en l'esquissant, je me suis convaincu qu'il en ressortirait plus d'une indication intéressante, en particulier sur les motifs et la portée de la réforme de 55-54 av. J.-C.

E. Cavaignac.

Wilhelm Reusch, *Der Kölner Münzschatzfund vom Jahre 1909, zugleich ein Beitrag zur Geschichte des römischen Köln* (*Schriften der römischen und germanischen Abteilung des Wallraf-Richartz-Museums der Stadt Köln*, Heft I); in-4°, II-32 p., 6 planches hors texte. Leipsig, 1935.

L'auteur de cet opuscule y a donné la description complète d'un trésor composé de monnaies romaines, qui a été découvert à Cologne en 1909 et malheureusement dispersé peu après. Constitué essentiellement de monnaies d'argent, auxquelles s'ajoutent quelques rares pièces d'or, enfermées dans quatre vases de bronze, il avait été enfoui sous terre, vraisemblablement pendant le règne de Maximin le Thrace. Les pièces qui le composent s'échelonnent en effet du règne de Néron à celui de Maximin, et le plus gros contingent appartient à l'époque sévérienne. Maximin ayant remporté une importante victoire sur les Germains en 236, on ne peut penser que ce soit la menace d'une invasion qui ait déterminé l'enfouissement de ces richesses monétaires, comme nous savons que cela s'est produit en d'autres cas, sur lesquels nous renseigne l'étude de M. A. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*. Il faut ici chercher une autre explication et M. Reusch croit la trouver dans les réquisitions impitoyables de Maximin, relatées par Hérodien (VII, 3, 3) et par la *Vita Maximini* (XIII, 5) : *ex ditissimis hominibus pauperrimos faceret nec aliunde nisi malo alieno pecuniam quaereret*. Les particuliers et les collectivités privées s'efforcèrent de dérober une partie au moins de leurs richesses aux investigations gouvernementales. M. Reusch pousse même plus loin son hypothèse. La trouvaille a été faite dans un quartier de Cologne où ont été aussi mis à jour des restes témoignant de l'existence en cette région de la ville d'un sanctuaire mithriaque ainsi que de l'autel d'une divinité locale, Vagdavercustis. Ne seraient-ce dont pas les trésors d'un temple ou d'une confrérie religieuse qui auraient été cachés vers 237 ou 238, pour les soustraire à l'avidité impériale ? La preuve péremptoire ne peut évidemment, jusqu'à nouvel ordre, en être administrée ; mais la conjecture paraît fondée et elle ajoute un témoignage intéressant sur les duretés de l'époque qui commença, pour beaucoup de populations de l'Empire, aux lendemains de l'ère de prospérité des Sévère.

Jacques Zeiller.

Transactions and Proceedings of the American philological Association, ed. by J. W. Hewitt, vol. LXV, 1934; VI-295-CXL p. in-8° + 9 pl.; publ. by the A°n through its editor, Middletown, Conn.

Le sommaire de ce volume montre suffisamment que l'activité philologique ne se ralentit pas aux États-Unis : on y trouve 17 articles (*transactions*) occupant 282 pages, et 38 communications résumées (*abstracts*, pp. XXX-LIII). Chaque article est précédé d'un résumé qui en dégage

l'essentiel. La littérature, l'histoire, la critique de texte, la paléographie sont également représentées. Les planches (6 consacrées aux inscriptions d'Olynthe publiées par M. David Moore Robinson, 3 à des fac-similés de manuscrits ou d'impressions anciennes) sont excellentes

Le livre fait honneur à l'American philological Association, et à son éditeur.

A. Ernout.

Wiener Studien, LIIIe Bd, 1935, Erstes u. zweites Heft; 180 p. in-8°; Vienne, O. Löfel's Witwe, 1935.

Ce fascicule est en majeure partie dédié à M. Kalinka, dont on a fêté cette année le 70e anniversaire ; par la richesse de son coutenu, je pense qu'il contentera le savant philologue. Voici le sommaire du livre : I. *Abhandlungen* : Em. Löw, *Das Verhaltniss von Logik u. Leben bei Parmenides*, p. 1 ; Albin Lesky, *Zum Orestes des Euripides*, p. 37; Konrad Glaser, *Gang u. Ergebnis des Platonischen Lysis*, p. 47; J. Jüthner, *Z. Gesch. der griech. Wettkämpfe*, p. 68; L. Radermacher, *Sulcius acer et Caprius* (Hor., Sat. 1, 4, 65 sq.), p. 80; L. Bieler, *Kritisch. Exegetisches zur Suasoria de Alexandro des Arellius Fuscus*, p. 84; Konr. Jos. Heilig, *Ein Beitr. z. Gesch. d. Mediceus II des Tacitus*, p. 95 ; M. Schuster, *Krit. Nachlese z. Briefsammlung des jüngeren Plinius*, p. 110; K. Jax, *Zum Indiculus des Possidius*, p. 133. — II. *Miszellen* : Endre v. Ivànka, *Die Quelle von Aristoteles' Problemata XXVIII, 4*, p. 147; Fr. Miltner, *Ein Epigramm aus d. Umgebung v. Konya*, p. 150; B. Warnecke, *Zum Nachleben der Midassage*, p. 155 ; H. Lackenbacher, *Das 36. Gedicht d. Catull*, p. 156 ; M. Schuster, *Drei Mondwunder b. Livius*, p. 159; L. Radermacher, *Eine Glosse im Quintilian*, p. 165; Edm. Hauler, *Zu Fronto, S. 185 Z. 16 bis S. 186, Z. 12* (*N.*), p. 167; K. Prinz, *Bemerkungen z. Philosophiae Consolatio* des *Boethius*, p. 171; J. Brüch, *Die Bezeichnung der Haselnuss im Latein*, p. 175; Index, p. 178. Ce simple sommaire montre la variété et l'intérêt du recueil. Notons entre autres que M. Konrad Josef Heilig établit par des rapprochements indiscutables que Boccace n'est pas le premier qui ait eu connaissance de Tacite, et qu'avant lui, un certain Paulin de Venise (Paulinus Venetus), évêque de Pouzzoles, mort en 1344. a utilisé le Mediceus II pour composer la *Mappa mundi* qu'il a jointe à son grand ouvrage intitulé *Satirica historia*, et qu'on peut lui attribuer certaines gloses qui figurent dans les marges du manuscrit. — M. Schuster apporte d'utiles compléments à son édition de Pline le Jeune. — M. L. Radermacher explique ingénieusement l'emploi des noms propres énigmatiques *Sulcius* et *Caprius* dans Horace, Sat. l. I, 4, 65. Selon lui les noms faisaient penser le lecteur romain à *ficus sulca*, *ficus caprius*, *caprificus* et par extension à συκοφάντης « délateur », ce qui est justement le métier des deux personnages ; peut-être aussi *Sulcius* et *Caprius* étaient-ils rapprochés de *sulcus* « pudendum muliebre », et de *caper* « bouc » ? Il y aurait un double jeu de mots dans le choix de ces noms. Si no è vero....

A. Ernout.

Symbolae Osloenses auspiciis Societatis graeco-latinae, ed. S. Eitrem, fasc. XIII; 147 p. in-8°; fasc. XIV edd. S. Eitrem et E. Skard, 137 p. in-8° ; Oslo, A. W. Brøgger, 1934 et 1935.

Ces nouveaux fascicules sont riches et variés de matière, comme on le verra par les sommaires que voici :

Fasc. XIII. — A. Wilhelm, *Z. dem Gedichte des Maiistas IG XI* 1299, p. 1 ; H. J. M. Milne, *Musings on Sapphos* Φαίνεταί μοι, p. 19 ; G. Rudberg, *Zu den homerischen Hymnen*, p. 22 ; Ant. Fridrichsen, *Exegetisches z. Neuen Testament*, p. 38 ; S. Eitrem, *Schicksalsmächte*, p. 47 ; M. Pieper, *Zum astronomischen Papyrus von Oslo*, p. 65 ; Angelo Segrè, *Nuovi appunti metrologici*, p. 68 ; Eirik Vandvik, *Die Euphonie im Gebrauch des genetivus qualitatis*, p. 74 ; N. Stang, *Zur philosophischen Sprache Ciceros*, p. 93 ; H. Mørland. Σῖτος-σῖτα, p. 103 ; O. Weinreich, *Zu Horaz, C. III 3, 11 f.*, p. 104 ; H. P. l'Orange, *Maurische Auxilien im Fries des Konstantinbogens*, p. 105 ; Fr. Paasche, *Ueber Rom u. das Nachleben der Antike*, p. 114 ; S. Eitrem, *Varia*, p. 146.

Fasc. XIV. — O. Lagercrantz, *Ein alchemistiches Rezept*, p. 1 ; A. Wilhelm, Πολλὰ πολλῶν, p. 6 ; G. Rudberg, *Zu Diogenes-Tradition*, p. 22 ; Ant. Fridrichsen, *Exegetisches z. Neuen Testament*, p. 44 ; S. Eitrem, *Heroen der Seefahrer*, p. 53 ; Gudmund Björck, *Papyrus-Fragment eines Isokrates-Kodex*, p. 68 ; L. Borchhardt, *Die Messung des Sonnendurchmessers im astronomischen Papyrus von Oslo*, p. 73 ; A. B. Schwarz, *Zum Papyrus Osloënsis* 40, p. 77 ; F. Heichelheim, *Zu Pap. Osl.* 83, p. 82 ; H. P. L'Orange, *Sol Invictus Imperator, Ein Beitrag zur Apotheose*, p. 86 ; H. Holst, *Numismatica* VII, p. 115 ; Eiliv Skard, *Kirchliche Olavustradition bei Theodricus Monachus*, p. 119 ; Guil. Krönert, *De Elpenore Timothei*, p. 126 ; S. Eitrem, *Varia*, p. 134.

Comme on le voit, beaucoup de ces articles sont en dehors du domaine de la philologie latine et j'avoue, à ma grande confusion, qu'ils échappent à ma compétence. J'ai lu avec d'autant plus de plaisir l'article de M. Vandvik sur le rôle de l'euphonie dans l'emploi du génitif de qualité en latin ; et celui de M. Stang sur la langue philosophique de Cicéron, qui en complétant et en rectifiant sur plusieurs points le livre de M. Liscu, nous montre l'intérêt et la richesse des études faites sur le vocabulaire.

A. Ernout.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

The Cambridge ancient history, vol. XI, *The imperial peace*, ed. by S. A. Cook, F. E. Adcock, M. P. Charlesworth ; xxvii-997 pp. in-8°+18 cartes, plans et tables ; Cambridge, At the University Press, 1936. Pr. 35 sh.

H. J. Rose, *A handbook of latin literature* ; 557 pp. in-8° ; London, Methuen and Co., 1936. Pr. 21 sh.

A. S. F. Gow, *A. E. Housman*, a sketch ; xiii-136 pp. in-8° ; Cambridge, At the University Press, 1936. Pr. 7 sh. 6.

J. Svennung, *Untersuchungen zu Palladius u. z. lateinischen Fach- u. Volkssprache* ; xxxv-698 pp. in-8° ; Uppsala, Almqvist et Wiksells, 1936. Pr. 25 Kr.

Raimund Pfister, *Zum Aspekt der Verba des Sehens bei Plautus* ; vii-64 pp. in-8° ; München et Speyer a. Rh., Pilger-Druckerei, 1936.

Karl Klaus, *Die Adjektiva bei Menander* (Klass.-Philologische Studien, hrsg. v. E. Bickel u. Chr. Jensen. H. 8) ; xvi-160 pp. in-8° ; Leipzig, Otto Harrassowitz, 1936. Pr. 8 Mk.

Wolfang Schmid, *Epikurs Kritik der platonischen Elementenlehre* (Klass.-Philol. Stud., H. 9) ; 64 pp. in-8° ; Leipzig, Otto Harrassowitz. Pr. 4 M.

Klara Buchmann, *Die Stellung des Menon i. d. platonischen Philosophie* (Philologus, Spptbd. XXIX, H. 3) ; viii-102 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1936. Pr. br. 6 M. ; rel. 7 M. 50.

Eduard Schwartz, *Kaiser Constantin u. die christliche Kirche* ; viii-166 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1936. Pr. 4 M. 50.

Martin Grabmann, *Mittelalterliche Deutung u. Umbildung der aristotelischen Lehre* von ΝΟΥΣ ΠΟΙΗΤΚΟΣ (Sitzb. d. Bayr. Ak. d. Wiss., Phil.-Hist. Abt., 1936, H. 4) ; 106 pp. in-8° ; München, Verlag d. Bayr. Akad. d. Wiss., in Kommission bei O. Beck, 1936.

Χρ. Κ. Καπνουκαγιας, Τα προτυπα των Τρωαδων του *L. Annaei Senecae* ; 142 pp. in-8° ; Athènes, 1936.

Alina Chodaczek, *De Prisciani Lydi solutionum capite VI* ; 42 pp. in-8° ; Leopoli Polonorum, Lwów, Gubrynowicz i Syn. Właśc A. Krawczynski, 1936.

Bertil Axelson, *Zum Alexänderroman des Iulius Valerius* (Extr. du Bull. de la Soc. roy. des Lettres de Lund, 1935-6, III) ; 32 pp. in-8° ; Lund, Gleerup's Förlag, 1936.

Samuel Cavallin, 1° *Zum Bedeutungswandel* von lat. *unde* u. *inde*. II. *Eine neue Handschrift der Vita Caesarii Arelatensis* (Extr. du Bull. de la Soc. roy. des Lettres de Lund, 1935-6, II ; 20 pp. in-8°) ; Lund, Gleerup's Förlag, 1936.

L. W. Jones, *The Press-marck of Vienna 2133* (Extr. de Speculum, XI, 3, 1936) ; p. 383-386.

Lettres de L. Sainéan publiées par son frère Constantin ; 74 pp. in-8° ; Bucarest, 1936.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVII.

NOTE SUR LA TABLETTE DE CLUJ

C.I.L., III, n° X, p. 948.

Sur la première tablette, seule subsistante, de celui des triptyques d'*Alburnus Maior* (près Zalatna) en Transylvanie, qui fut découvert en 1854, se trouve maintenant à Cluj, et figure au *C.I.L.*, III, p. 948, n° X, on lit le texte suivant :

[Macri]no et Celso cos., XIII Kal. iunias, Flavius Secundinus scripsi, rogatus a Mem|mio Asclepi, quia se li[tte]ras scire negavit, it quod dixsit se locas[se] et locavit | operas [sua]s opere aurario Aurelio Adiutori ex ha[c] die [in] idus novembres | proxsimas denariis [sep]taginta liberisque. [Mercede]m per [te]mpora accipere | debebit. [S]uas operas sanas va[le]ntes [ede]re debebit conductori [s(upra)s(cripto)]. | Quod si invito condu[c]tore recedere aut cessare voluerit, [da]re | debebit in dies singulos HS V numeratos..... [Quod si] | fluor impedierit, pro rata conputare debebi[t]. Conductor si tem[po]re peracto mercedem sol[v]endi moram fecerit, ead[em] po[ena] | tenebitur exceptis cessatis tribus.

Actum Immenoso Maiori :

Titus Beusantis qui et Bradua	Socratio Socrationis	[M]emmius Asclepi

Tel est du moins l'énoncé qu'en a publié Mommsen, dans son édition du *C.I.L.*, et que lui ont, à l'envi emprunté, sans changement, les juristes qu'intéressaient ce contrat de louage de services corporels, *locatio operarum*, notamment Bruns-Gradenwitz (*Fontes Iuris Civilis*, 165, 1) et Paul-Frédéric Girard (*Textes de Droit Romain* [5], III, 2, p. 860). Pour la clarté de la discussion qui va suivre, je le conserve provisoirement, et j'en propose, sous bénéfice d'inventaire, la traduction suivante :

« Sous le consulat de Macrinus et de Celsus (164 de notre ère), le 13 avant les kalendes de juin (20 mai), je, Flavius Secundinus, à la demande de Memmius, fils d'Asclepius, lequel a affirmé ne pas savoir écrire, ai consigné ce qui suit : il a déclaré s'être loué et il a loué ses services corporels, dans l'en-

treprise de l'extraction de l'or, à Aurelius Adiutor, et ce à dater d'aujourd'hui jusqu'aux prochaines ides de novembre (13 novembre) moyennant une somme de deniers fixée à 70 et libres. Quant à ses services il devra les fournir au fermier [de la mine] précité, sains et valables. Dans le cas où, contrairement à la volonté du fermier, il aura lui-même voulu abandonner ou interrompre le travail, il devra donner au fermier une somme calculée à raison de 5 sesterces par jour. Dans le cas où une inondation de la mine aura empêché le travail, il devra subir ce décompte proportionnellement (au nombre de jours d'interruption). Quant au fermier, au cas où, l'échéance passée, il aura tardé à s'acquitter, il sera tenu à la même pénalisation, exception faite de trois [jours de] retard. Fait à Immenosum Maius ; [ont signé:] Titus, fils de Beusas, surnommé Bradua, Socratio, fils de Socratio, Memnius, fils d'Asclepius ».

Je n'ai nullement l'intention d'extraire de ce texte tous les éléments d'information ou de discussion qu'il renferme. Je laisserai de côté ce qui intéresse l'histoire locale des mines d'or transylvaines. Je négligerai certains détails qui ont leur importance mais demeurent étrangers au fond du document : le nombre de témoins requis pour son authenticité, non sept ni cinq, mais seulement trois, comme sur certaines tablettes de la comptabilité de Caecilius Iucundus à Pompei ; l'anomalie qui consiste à faire figurer comme témoin le Memmius, fils d'Asclepius, au nom de qui l'engagement a été souscrit, mais qui est reproduite ailleurs, puisque, sur un contrat similaire (tablette IX, *C.I.L.*, III, p. 948) et d'ailleurs contemporain — il est daté du 23 octobre 163 —, il est spécifié que Adiutor, fils de Macarius, a écrit, non seulement à la demande, mais en la présence de L. Ulpius Valerius — *scripsi rogatus* | [*co*]*ram ipso praesenti L. Ulpio Valerio quia s*[*e*] *litteras scire negavit* ; enfin la contradiction qui, au premier abord, oppose la déclaration de Memmius de ne savoir pas écrire et sa signature au bas de l'acte où elle est enregistrée, mais qu'il est facile de résoudre en assimilant le signataire à un de ces illettrés qui, malgré leur ignorance, se montraient capables, alors comme de nos jours, de tracer les lettres de leur nom sur des documents qu'ils auraient été fort empêchés de rédiger en entier.

De même, je ne m'attarderai pas à expliquer l'exception visée à la dernière ligne. Dans l'ablatif absolu qui l'énonce, le participe passé *cessatis* est, de toute évidence, employé substantivement avec la valeur qu'aurait le mot *cessationibus* : le *conductor* se voit attribuer, pour ses payements, un délai de trois jours, amplement justifié par la dispersion des filons sur le territoire de la mine

dont il a obtenu la concession et par l'impossibilité matérielle où son payeur se trouve en conséquence de visiter tous les chantiers à la fois ; l'amende de 5 sesterces pas jour de retard à laquelle il s'expose ne commencera d'être exigible qu'après trois retards, c'est-à-dire que trois jours après l'échéance : *ead[em] po[ena] tenebitur [conductor] exceptis cessatis tribus.*

Enfin, j'abandonnerai aux juristes les controverses auxquelles ils se sont livrés sur la distinction entre la *locatio operarum* et la *locatio operis faciundi*, celle-ci où le travailleur qualifié, se pare du titre de *conductor*, celle-là où le travailleur, sans spécialité, est appelé *locator* (cf. P. F. Girard, *Manuel*[3], p. 566), puisqu'aussi bien dans notre texte, la dénomination du fermier ou *conductor* de la mine aurifère est en quelque sorte obligatoire et qu'au surplus l'ouvrier est à la fois *locator* et *locatus*, sujet et objet de l'acte auquel il adhère : *dixsit se locas[se] et locavit operas.*

Je veux m'en tenir à la considération concrète de la réalité que la tablette nous révèle, et lever, s'il est possible, les difficultés que nous éprouvons à la comprendre.

La moins grave réside dans l'interprétation exacte de la pénalisation qu'encourt l'ouvrier en cas de rupture définitive ou temporaire de contrat : *quod si invito conductore recedere aut cessare voluer[it, da]re debebit in dies singulos HS V numeratos.* Le libellé est ici incomplet, et le participe *numeratos* — payés — devait être suivi des mots définissant la manière dont ces sesterces d'amende, totalisés à raison de 5 par jour de retard, devaient être payés. Sur le fac-simile, il apparait, après *numeratos*, et avant *fluor*, une suite de signes indistincts. L'éditeur du *C. I. L.* s'est prudemment gardé de toute interprétation et, entre *numeratos* et la restitution certaine de *quod si* précédant *fluor*, il s'est borné, dans le corps de son texte, à imprimer des points qui indiquent la lacune mais ne la comblent pas. En note, toutefois, il a indiqué que certains déchiffreurs locaux avaient cru pouvoir lire les lettres :

singulos s unum ere oc

lesquelles, malheureusement, n'offrent aucun sens. Je me demande s'il ne faut pas penser à quelque chose comme *singul(os)* ou *singul(atim)* [*de*] *sum[ma m]erc[ed(is)]*.

Il est probable en effet que le tâcheron à qui l'amende était infligée aurait été bien en peine de l'acquitter en dehors de sa paye, et qu'en fait le *conductor* la touchait par une retenue opérée sur la *merces* dont il lui était redevable :

HS V numeratos singul(os) [de sum[ma m]erc[ed(is]).

Il est déjà beaucoup moins aisé de se représenter exactement les conditions de cette *merces*, échelonnée sur des échéances — *tempora* — dont le document ne détermine point la périodicité. Ce silence ne peut s'expliquer que par les usages locaux, sans doute consacrés, dans la période du second siècle de notre ère où nous nous trouvons, par le règlement minier élaboré sous le contrôle d'un procurateur impérial et par là même obligatoire sans compromis ni exception. Si l'on observe, d'une part, que le contrat est valable pour cinq mois et 24 jours, avec expiration prévue pour les ides de novembre, d'autre part que le total de la *merces* à fractionner s'élève, sans doute possible, à 70 deniers [1], et enfin que 2 et 4 sont les seuls diviseurs communs à 12, nombre des mois de l'année, et 70, nombre des deniers de la rémunération envisagée, on est induit à penser que le dernier versement avait lieu le 13 novembre, et que les précédents avaient été effectués soit deux mois, soit quatre mois auparavant. Dans la première hypothèse, les *tempora* auraient été aux ides de novembre, de janvier, de mars, de mai, de juillet et de septembre ; dans la seconde, aux ides de novembre, de mars et de juillet. Les deux autres contrats similaires et contemporains nous inclineraient plutôt vers ce dernier type de payement, c'est-à-dire vers des *tempora* quatrimestriels, et, dans tous les cas, ils ne nous laissent par d'autre choix et nous imposent de toute façon le *tempus* du 13 novembre. Dans l'un (tablette IX, C. III, p. 948), où le chiffre de la *merces* est douteux mais qui est daté du X des kalendes de novembre sous le consulat de Laclianus et de Pastor, soit du 23 octobre 163, la durée des services exigibles est étendue jusqu'aux ides suivantes de l'année suivante, c'est-à-dire, comme dans le nôtre, aux ides de novembre 164 : *ex h*[*ac*] *die in id*[*us*] *sequentes anno uno* [2]. Dans l'autre (tablette XI, *C.I.L.*, III, p. 949), où intervient comme *conductor* le père d'un des témoins de notre document, Beusas dit Bradua, mais dont le point de départ nous manque, la promesse de *merces* prend vigueur comme les *operae* elles-mêmes du jour, inconnu, des signatures, et garde effet jusqu'aux prochaines ides de novembre : *ex hac die in id*[*u*]*s novembr*(*es*) *proximas venturas*. Le montant global de la *merces* y est fixé à 105 deniers, mais il est stipulé qu'à la conclusion du contrat une avance de 25 deniers a été consentie à l'ouvrier Restitutus dit Senior : *ex*

1. La restitution de *sep*]*taginta* pour *sep*]*t*[*u*]*aginta* ne peut faire doute.
2. La précision *anno uno* pouvait bien, de surcroit, exclure un versement au 13 novembre 164.

qua mercede adhuc in cesso accepit ✕ viginti quinqu[e]. Sans doute à la date de la conclusion du contrat le prochain *tempus* était-il encore trop éloigné pour que le *mercenarius* pût attendre jusque là les mains vides ; et l'on est autorisé à penser qu'engagé à la fin de mars ou au début d'avril il lui restait à percevoir 80 deniers en 2 fois 40 deniers, aux ides de juillet et aux ides de novembre, de la même façon sans doute qu'aux termes de notre tablette X, l'ouvrier Memmius, fils d'Asclepius, engagé le 20 mai 164, serait appelé à recueillir 70 deniers en deux fois 35 deniers, aux mêmes ides de juillet et de novembre 164.

Mais c'est ici que sa situation s'enveloppe d'une iniquité qui confine à l'absurde.

1° Si nous interprétons le document qui le lie comme un devancier, Memmius fils d'Asclepius commencera par travailler deux mois et 26 jours sans rémunération.

2° Quand arrivera la première échéance, il ne sera pas sûr de toucher sa part de la rémunération promise, car ou bien la phrase *suas operas sanas valentes [ede]re debebit conductori [s(upra) s(cripto)]* ne signifie rien ou elle comporte pour la *conductor* le droit d'apprécier la prestation des services et de ne respecter l'engagement souscrit que dans la mesure où elle lui aura donné satisfaction.

3° Même au cas où les services seraient jugés sains et valables, ils ne seront rétribués que pas un salaire qu'on peut appeler dérisoire, puisque fournis du 20 mai au 13 novembre ils ne seront payés que 70 deniers en tout, soit sur la base de 2 sesterces et quart par jour, ce qui représente à peu de chose près le tiers de la sportule quotidienne que les clients de Rome, au témoignage de Martial, *Épigr.*, VI, 88 (en 90 : 6 HS), recevaient, sans rien faire, de leur patron, ou encore le quart des sportules exceptionnelles délivrées gracieusement sous Marc-Aurèle à tous les citoyens de Cirta (*C.I.L.*, VIII, 6948 ; cf. L. Bourgarel-Musso, *Revue africaine*, 1935, p. 498 : 1 denier).

Mais ce n'est pas tout. Si pauvre qu'elle soit, cette piètre *merces* était soumise à des retenues doubles de sa valeur quotidienne, puisqu'elles étaient fixées à 5 sesterces par jour de chômage, non seulement lorsque l'interruption du travail était due à la volonté de l'ouvrier, ce qui est admissible, mais encore, ce qui ne l'est plus, lorsqu'elle résultait d'un cas de force majeure, comme l'inondation de la mine : *[quod si] fluor impedierit pro rata computare debebit.*

Cette dernière disposition doit nous faire réfléchir, car, si nous maintenons le texte des éditeurs, elle apparaît comme illégi-

time, et pour employer un terme technique, exorbitante du droit commun. On lit, en effet, au *Digeste*, XIX, 2, 38, pr. cette règle de Paul : l'ouvrier qui a loué ses services corporels doit recevoir la rétribution de tout le temps pour lequel il les a loués, s'il n'a pas dépendu de lui de ne pas les fournir : *qui operas suas locavit totius temporis mercedem accipere debet si per eum non stetit quo minus operas praestet.*

Dira-t-on que cette jurisprudence, attestée au début du IIIe siècle, sous le règne d'Alexandre Sévère, ne s'était pas encore formée, sous celui de Marc Aurèle, en 164 ? Ou bien essayera-t-on de prendre son parti du démenti que les faits infligent ici au droit en arguant de la condition spéciale des biens domaniaux et de la rigueur exceptionnelle des règles que l'administration du fisc avait peut-être établies dans le district minier d'Alburnus Maior. Les deux explications à y réfléchir ne seraient que des défaites, et à défaut des notions élémentaires de justice, le bon sens exige que la règle de Paul ait été appliquée aux ouvriers des périodes antérieures, car les employeurs n'avaient pas intérêt à décourager leur main-d'œuvre par une exploitation révoltante, à l'écarter par les sinistres perspectives d'un travail impayé. L'infraction que nous croyons constater dans notre texte ne doit être qu'apparente ; et les retenues sur la *merces*, même opérées en dehors de toute faute reprochable au *mercenarius*, ne sont intelligibles et tolérables que si en dehors d'elle, qui était livrée en argent, il avait, par avance, reçu une rétribution en nature ; et de celle-ci je crois discerner la mention explicite sous le groupe de lettres *liberisque* qui suit étrangement le compte de 70 deniers auxquels est arrêtée la *merces* :

Memmius Asclapi... locavit operas suas Aurelio Adiutori... denariis [*sep*]*taginta liberisque.*

Quelle acception supposer à ce mot final : si c'est un nom, il désigne les enfants du *conductor* auxquels serait *ipso facto* dévolue, au cas de son décès, la continuation des *operae* qu'il requiert. En soi-même, l'hypothèse n'est pas condamnable puisque, théoriquement, le contrat ne peut lier que les parties en cause. Mais elle se heurte au contexte et aux analogues. Si plausible que soit la précaution du *conductor*, elle n'est pas prise dans les contrats, il est vrai mutilés, que nous possédons par ailleurs. Surtout, elle serait énoncée de telle sorte qu'on ne peut finalement y croire ; sans le déterminatif *eius* — *liberisque eius* — qui, seul, pourtant la rendrait compréhensible, avec un accolement invraisemblable de ce datif à l'ablatif de prix — *denariis* —

qui le précède immédiatement, et un écart, plus invraisemblable encore, entre ce datif et le datif du nom du *conductor* auquel le rattacherait par force la copule enclitique : *que*. Laissons donc tomber *liberisque* entendu comme un nom.

Si c'est un adjectif, il qualifie les 70 deniers qui viennent d'être énoncés. Mais le résultat n'est pas meilleur : la copule *que* n'a plus de raison d'être : l'adjectif *liberis* suffisait ici, comme suffit l'adjectif *probos* — et non *probosque* — à qualifier les 140 deniers prévus dans le contrat de vente de la tablette III d'*Alburnus maior* : ✕ *centum quadraginta probos recte dari* (*C.I.L.*, III, p. 943), et aussi dans un papyrus de 166 (*Pap. Brit.*, 229, 13) : *denarios ducentos probos recte numeratos*.

Admettons néanmoins la copule : c'est l'épithète elle-même qui n'est pas acceptable. Nous voyons très bien la raison qui fait stipuler, en un temps où les monnaies fausses commençaient à circuler, que les deniers dont on parle seront *probi*, c'est-à-dire authentiques et de bon aloi. Nous ne pouvons concevoir que notre document ait qualifié de libres, francs, nets, des deniers pour lesquels il énumère toutes les possibilités de retenues. *Liberisque* adjectif tombe aussi sûrement que tout à l'heure *liberisque* substantif. Une correction s'impose ou plutôt une autre lecture, car nous ne devons pas oublier que notre document est rédigé en cursive, c'est-à-dire en un type d'écriture où les confusions de lettres sont d'une facilité déconcertante.

M. Cagnat, dans le tableau qu'il a dressé, à la page 8 de son *Cours d'épigraphie latine*, de la cursive d'Alburnus Major, nous a montré que rien n'était plus facile que de prendre, avec certaines formes dont elle est coutumière, un *l* pour un *c*, un *a* pour un *e*, et réciproquement. Je n'hésite donc pas à substituer *cibarisque* à *liberisque*. C'est un second ablatif de prix ajouté au premier (cf. Riemann-Ernout, *Syntaxe*, p. 126) ; l'engagement de prestations d'*operae* est souscrit moyennant une *merces* en argent de 70 deniers — *denariis septaginta* — et les rations de nourriture : *cibari(i)sque* [1].

Une inscription de Pompei associait déjà ces deux souhaits de l'ouvrier en quête de travail : du pain et de l'argent : *operari(i)s pane(m) denariu(m)* (*C.I.L.*, IV, 6877). Cette double

1. Si admettant la confusion évidente du *c* et de *l*, on croit impossible de confondre II = A et II = E, il n'y a qu'à écrire *ciberi(i)sque* pour *cibari(i)sque* ; la substitution fautive de l'*e* à l'*a* est fréquente en épigraphie ; cf. les exemples dans Dessau, *Indices*, p. 872 ; *Caeseris* pour *Caeseris* (1626) ; *Metutae* pour *Matutae* (3489) ; *Sermizeget(usa)* pour *Sarmizeget(usa)* *C.I.L.*, VI, (3326), dans une inscription écrite par des Transylvains.

réalité formait si bien les deux parties inséparables d'une rémunération bien comprise que Tibère marqua sa volonté d'économie en les dissociant dans l'indemnité des compagnons de route de l'Empereur. Il semble que sous Auguste ils avaient touché ensemble argent et vivres. Il les contraignit à se contenter de vivres : *pecuniae parcus ac tenax comites peregrinationum expeditionumque numquam salario cibariis tantum sustentavit* (Suét., *Tib.* 46). Nombre d'ouvriers de catégories inférieures travaillaient seulement pour les vivres ; d'où le sobriquet de *calones* dont on les affublait, parce qu'à l'ordinaire c'étaient aux kalendes qu'ils touchaient leurs provisions en nature : *calones a kalendis putant quod ea die cibaria accipiant* (Porph., *Ad Horat., Sat.* I, 2, 44). Mais dans les entreprises privées, comme dans les chantiers domaniaux, la plupart d'entre eux ont continué, pendant toute la durée de l'empire, à percevoir leur salaire à la fois en argent et en nature. Au IVe siècle, les constructeurs d'un tombeau de Ghirsa, en Tripolitaine, constatent, non sans fierté, qu'il leur a coûté 45.600 deniers, non compris la nourriture des ouvriers : *pr(a)eter cib[aria] opera[nt]ibus.* (*C.I.L.*, VIII, 22660.)

Par analogie, nous devons conclure, que Memmius, fils d'Asclepius, s'est lié par un contrat de louages de services en bonne et due forme envers le *conductor* d'Alburnus Major pour 5 mois et 24 jours, moyennant un salaire en argent — 70 deniers — payables à échéances plus ou moins éloignées, et des rations de vivres — *cibari(i)s* ou *ciberi(i)s* — qu'il devait toucher tout de suite et puis au fur et à mesure de ses services ; et il est naturel qu'il ait accepté l'éventualité des retenues dont son salaire monnayé pourrait être l'objet, soit que ses *operae* n'eussent pas été jugées *sanae et valentes*, soit qu'il eût de son plein gré interrompu son travail, soit même qu'un cas de force majeure, telle que l'inondation de la mine, l'eût mis en chômage forcé : de toute manière, en effet, sa subsistance restait assurée.

Jérôme CARCOPINO.

LES LETTRES IMPÉRIALES DE PESSINONTE

Pendant un voyage en Phrygie avec J. R. S. Sterrett dans l'automne de 1883, W. M. Ramsay copia dans les villages de Balahisar (Pessinonte) et de Sivrihisar deux inscriptions fragmentaires ; l'une (n. I) avait figuré depuis 1862 dans l'*Exploration*

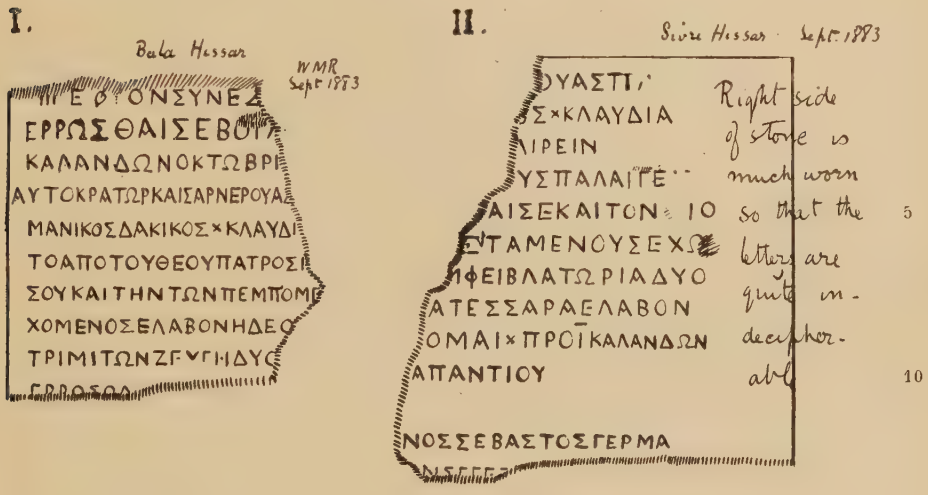

Fig. 1.

de la Galatie[1] de G. Perrot, l'autre (n. II) ne fut publiée qu'en 1897 d'après la copie de A. Körte[2]. Les dessins inédits de 1883 (Fig. 1), mis à ma disposition par la bonté de l'auteur, offrent des textes plus complets que ceux déjà connus ; et pour le n. II j'ai pu comparer la copie contemporaine de Sterrett[3], documen-

1. P. 214, n. 109 ; publiée antérieurement, d'après copie de Perrot, *Bull. dell' Instituto*, 1861, p. 164 ; répétée par Körte, *AM*, XXII, 1897, p. 45 ; *IGR*, III, 228 C, D ; L. Lafoscade, *De epistulis. imp. Rom.* (1902), n. 12. Haut. des lettres (Perrot) : 0 m. 03.

2. *AM*, XXII, 1897, p. 44, n. 25 ; Lafoscade, *op. cit.*, n. 12 ; *IGR*, III, 228, A, B, 1466 ; Körte signale : haut. 0 m. 58, larg. 0 m. 85 ; lettres 0 m. 03.

3. Sterrett y note au crayon : « in courtyard of chan ; broken on left side » et « letters worn off on right side by water and feet » (carnet prêté par Ramsay). La surface devait être beaucoup plus usée lorsque Körte nota : « sehr abgetretene Marmorplatte ». Je remercie Sir W. Ramsay d'avoir mis à ma disposition ces deux précieux calepins, le sien et celui de son ami Sterrett.

tation d'autant plus utile que la pierre était fort détériorée quand Körte la retrouva. Ces inscriptions font connaître quatre lettres de Trajan[1], toutes probablement à un même correspondant ; sauf celle au magistrat Simmius[2], ce sont les seules en grec que nous possédions adressées par Trajan à un individu. Elles se rangent ici dans l'ordre des dates de la nomenclature impériale ; nos lettres indicatrices, A, B, C, D, ne correspondent pas à celles des *IGR*. Voici les textes de Ramsay :

II.

[A] [Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Νέρ]ουας Τρα[ιανὸς]
[Σεβαστὸς Γερμανικ]ὸς Κλαυδια[νῷ . . .]
[— — c. 15 l. — — χ]αίρειν·
[— — c. 16 — —]υς πάλαι γε[— c. 7 —]
5 [— — c. 14 — κ]αὶ σὲ καὶ τὸν [υ]ἱὸ[ν . . .]
[— — c. 12 ι]σταμένους ἔχω [— c. 4]
[— — c. 12 — ἰ]μφιβλατώρια δύο [— c. 4]
[— — c. 13 —]α τέσσαρα ἔλαβον [ἡδέως·]
[ἐρρῶσθαί σε βούλ]ομαι. πρὸ ι′ καλανδῶν [. . . .]
10 [— — c. 13 l. —] ἀπ' Ἀντίου.
[B][Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Νέρουας Τραια]νὸς Σεβαστὸς Γερμα[νικὸς Δα-][3]
[κικὸς Κλαυδιανῷ — — χαίρει]ν· σὲ γε[γονότα ? — —]
— — — — — — — — — — — — — — —

I.

— — — — — — — — — — — — —
[C] [. . . .] ε′ β̣ τὸν συνεδ̣[ρ — c. 27 l. — —]
ἐρρῶσθαί σε βουλ[ομαι. — — c. 20 l. πρὸ —]
καλανδῶν Ὀκτωβρί[ων ἀπὸ — —]
[D] Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Νέρουας [Τραιανὸς Σεβαστὸς Γερ-][3]

1. Que la lettre C est de Trajan semble évident ; l'on n'aurait guère intercalé entre A, B et D celle d'un autre personnage.

2. *BGU*, I, 140 ; Lafoscade, *op. cit.*, n. 14. Depuis la publication du recueil de Lafoscade plusieurs lettres impériales en grec ont paru : 1-2 : *Syria*, XV, 1934, p. 34-6, n. I, IV (Octave) ; 3, *IGR*, IV, 1756, II (Auguste) ; 4, *RA*, 1929, I, p. 102 (Tibère) ; 5-6, *P. Lond.*, 1178, 8-15, 16-31 (Claude) ; 7, *P. Lond.*, 1178, 31-36 (Vespasien) ; 8, *BCH*, XLVII, 1923, p. 183 (Hadrien) ; 9. *RA*, 1928, II, p. 391, n. 142 (Antonin) ; 10-11, *P. Oxy.* 705. 1-13, 54-63 (Septime Sévère et Caracalla) ; 12, *Festschr. Th. Gomperz*, p. 434 (Caracalla). La lettre d'Hadrien, *P. Fay.*, 19, que Lafoscade (n. 36) estime fausse, est traitée par J. G. Winter (*Life and Letters in the Papyri*, p. 19) comme peut-être copiée d'une lettre authentique ; il en donne une traduction anglaise.

3. Il est possible que Δακικός ait manqué à II, 11, et que Ἄριστος — titre ajouté en 114, après Τραιανός — se soit trouvé dans I, 4 ; en ce cas I, 1-2 et 5-10 auraient eu chacune sept lettres environ de plus que les chiffres indiqués.

μανικὸς Δακικὸς Κλαυδι[ανῷ — c. 12 l. — χαίρειν·]
τὸ ἀπὸ τοῦ θεοῦ πατρός μ[ου — c. 18 l. — — —]
σου καὶ τὴν τῶν πεμπομέ[νων — c. 14 l. — ἀποδε-]
χόμενος ἔλαβον ἡδέω[ς — — c. 23 l. — — —]
τριμίτων ζεύγη δύο [— — c. 25 l. — — —]
ἐρρῶσθα[ί σε βούλομαι. — — — — — — —]

Le texte. — Ces copies se distinguent de celles de Körte et Perrot par les traits suivants :

II

L. 1 : ΟΥ, mieux conservés que dans la copie de Körte.
L. 2 : ajoute au commencement, O ; à la fin, A.
L. 4 : à la fin, ΑΙΓΕ ; de même, Sterrett.
L. 6 : ajoute ΧΩ à la fin ; de même, Sterrett.
L. 7 : au commencement, la moitié d'un M, copiée aussi très nettement par Sterrett, impose, semble-t-il, la restitution [ἰ]μφειβλατώρια. Le nom *infibulatorium*, quoique inconnu, aurait bien pu vers l'année 102 signifier 'manteau à boucles', puisque *infibulare* paraît avoir eu, comme *fibulare*, le sens de 'boucler' ; ce n'est que deux siècles plus tard, en 301, qu'on trouve un manteau de ce genre s'appelant φιβλατώριον ou φιβουλατώριον[1].
L. 9 : ajoute I après ΠΡΟ. Si l'on restitue à la fin [Ὀκτω-βρίων], la date, 22 septembre, devient environ pareille à celle de notre lettre C ; et deux accusés de réception, si tôt après le *dies natalis* de Trajan (18 septembre)[2], favoriseraient l'hypothèse[3] que les cadeaux de nos textes furent expédiés à l'occasion de cet anniversaire.
L. 11 : Körte note, au dessus, une 'feuille' et, à la fin, des traces de NI qui échappèrent à Ramsay et à Sterrett.
L. 12 : au commencement, ajoute N. En outre, les trois-quarts supérieurs de ΣΓΓΕ suivis d'une lettre à sommet horizontal — le tout encore plus net chez Sterrett — tendent à démontrer, en admettant la rectification ΣΕΓΕ, que cette missive B fut, comme A, C et D, adressée à un individu.

1. Ces deux formes dans *Ed. Diocl.* 19, l. 16, 28, 53-56 et 22, l. 18, 19.
2. Cf. *PIR*, III, p. 464, n. 575.
3. Sir W. Ramsay me l'a suggérée.

I

L. 1 : apparemment cachée lorsque Perrot la copia, sauf ON. La phrase qui précédait ἐρρῶσθαι aurait bien pu être une salutation telle que τὸν συνεδ[ρεύοντά σοι υἱὸν (?) ἀσπάζου] [1]. Et l'allusion au συνέδριον [2] nous rappelle ce collège des prêtres de la *Magna Mater* qui, précisément à l'époque de nos lettres, avait son siège à Pessinonte. Peut-être Trajan priait-il un de ces prêtres de faire ses compliments à un collègue.

L. 2 : en 1861, dut aussi être cachée en partie. Nos lettres ΣΕΒΟΥΛ remplacent ΣΥΡ (en pointillé) du *Bullettino*, transformé ensuite en ΕΥΝ, d'où la lecture erronée εὔχ[ομαι].

L. 6 et 7 : à la fin de chaque ligne est ajouté le côté gauche d'une lettre.

Les suppléments. — II. L. 4-7 : Ne connaissant ni la qualité de Claudianos, ni pourquoi il se trouvait en relations avec Trajan, nous ne pouvons restituer que très peu ; mais l'on a vu que [ἰ]μφειβλατώρια paraît imposé par les deux copies de 1883, et l'on pourrait suppléer : — ἔχω [τὰ πεμ]|[φθέντα ὑπό σου ἰ]μφειβλατώρια ; cf. *P. Lond.* 1178. 11, où Claude remercie pour τὸν πεμ[φ]θέντ[α μο]ι ὑφ' ὑμῶν... σ[τέ]φ[α]νον ; l'article signifie, dans ces contextes : « que votre lettre m'annonce ».

L. 8 : suppléer le mot d'usage, ἡδέως ; cf. I, 8 et *P. Lond.* 1178. 14, aussi la phrase ἡδέως ποιῶ (Caracalla), *IGR* IV, 1619. 20.

L. 9 : v. *supra*.

— 12 : [Κλαυδιανῷ] peut se restituer avec confiance. La série de ces lettres fut évidemment gravée parce que Claudianos s'en faisait une gloire ; de même celles d'Hadrien, ne survivant que parce qu'elles nomment, toutes les trois, Cl. Candidus ; Lafoscade, n. 23-25 ; *IGR* IV. 1156.

I. L. 1 : Sur le supplément possible συνεδ[ρεύοντα], v. *supra*.

L. 4 : L'addition de Ἄριστος (v. *supra* note 6) paraît peu probable, car Trajan fut *Dacicus* pendant douze ans (103-14) et ne fut *Optimus* (sans *Parthicus*) que pendant trois environ (114-16).

1. La brièveté de la phrase et sa place à la fin de la lettre font croire qu'elle a dû contenir une politesse de ce genre. Pareils compliments se faisaient souvent, comme de nos jours, et ἀσπάζου κτλ. se mettait d'ordinaire immédiatement avant ἐρρῶσθαι ; cf. *P. Iand.*, II, 9. 41 ; 10.7 ; *P. Oxy.* IV, 745, *BGU*, IV 1078 ; *P. Ryl.*, II, 230 ; ou quelquefois après ἐρρῶσθαι : *P. Iand.*, VI, 98.11 ; *BGU*, IV, 1079 ; *P. Ryl.*, II, 231.

2. Par suite de ses acceptions diverses l'on ne peut faire état de ce mot en faveur de telle ou telle hypothèse, mais pour un collège de prêtres le verbe συνεδρεύειν paraît convenir ; cf. *OGI*, 56.6 ; *RE*, IV A II, 1350.

L. 6 : Le supplément μ[ου] est certain ; cf. ὁ θεὸς πάτηρ μου (Hadrien), ὁ πάππος μου (Trajan) et ὁ υἱὸς μου (Marc-Aurèle) dans les deux lettres d'Antonin ; Lafoscade, n. 49, 58. Et pour Pline écrivant à Trajan (*ep.* x, 8) Nerva est « divus pater tuus ».

L. 7-8 : Ce supplément [ἀποδε]χόμενος.. est certain, car le verbe s'employait beaucoup au secrétariat impérial ; cf. Lafoscade, n. 9.7 ; 27.10 ; 51.8 ; 54.14 ; 59.9. La l. 8 contenait évidemment le nom, au génitif, des objets offerts, avec lequel s'accordait l'adjectif τριμίτων ; étant portés en paires, ces articles de laine ont bien pu être des jambières (ποδεῖα) telles que les hommes du pays en portent encore ; je dois cette suggestion à Sir William Ramsay.

Claudianos. — Pour la raison sus-mentionnée[1] il est presque certain que nos lettres furent toutes adressées à un seul et même individu. Qui donc était ce Claudianos ? Était-il, selon l'avis de Körte, un grand tisserand entrepreneur offrant de ses propres produits et faisant de la réclame par l'affichage des lettres impériales ? Bien qu'approuvée par les commentateurs[2], cette explication paraît sujette à caution parce qu'elle rapporte au IIe siècle l'esprit mercantile du XIXe. Afin que nous puissions y regarder de plus près, résumons au sujet de Claudianos les données de nos monuments, soit explicites, soit établies par déduction.

1) *A Pessinonte Claudianos était chez lui.* — Les inscriptions de ce genre ne se trouvent que près du domicile[3] de la personne qui s'en flattait ; là où il était connu, elles imposaient ; ailleurs, elles auraient manqué d'effet. Si Claudianos vantait au public de Pessinonte ses belles relations, c'est qu'il a dû être domicilié là ou dans les environs.

2) *Les cadeaux qu'offrait Claudianos étaient du pays.* — Les objets reçus par Trajan dont les noms survivent (II, 7 ; I, 9) sont des lainages phrygiens tissés probablement au sud-ouest de Pessinonte dans la région dont Laodicée-du-Lycus était le comptoir principal[4]. Tout habitant du pays pouvait s'en procurer,

1. Cf. note 1, p. 106 supra, et le commentaire sur les suppléments de II, 12.

2. Pour Lafoscade (*op. cit.* n. 12), le donateur est 'quidam Pessinuntius mercator' ; pour Cagnat et Lafaye (*IGR*, III, 228), 'quidam artifex Pessinuntius'. Paribeni (*Optimus Princeps*, II, p. 226, note 22) voit en nos textes 'il probabile ricordo di un lanificio ad Ancyra' ; cf. *Jahresber. f. Altertumswiss.* 60, 1934, p. 164, où H. Kasten considère ces lettres comme un « Briefwechsel mit einem Wollweber ».

3. Ainsi Menogenes de Sardes y fit afficher la lettre d'Auguste ; *Sardis* VII, 1, 8, II ; *IGR*, IV, 1756, II. Le cas d'Opramoas, nommé plus bas, est encore plus frappant.

4. Sur la signification de μίτος (d'où τρίμιτος, I, 9), cf. H. Blümner, *Technologie u. Terminologie etc.* (1912), I, p. 128, note 3 et p. 141, notes 7 et 8. L'épithète

moyennant argent ; s'il voulait en faire cadeau il n'avait qu'à en acheter.

3) *Claudianos avait été en rapport quelconque avec Nerva.* — Les lettres rédigées au secrétariat impérial se plaisent souvent à constater le dévouement à l'empereur — εὐσέβεια, εὔνοια, προθυμία, σπουδή — que lui aurait témoigné son correspondant[1]. La tournure de notre lettre D montre bien qu'elle débutait par des phrases de ce genre ; comme fond, sinon comme forme, ces politesses peuvent se restituer (I, 6-7) :

τὸ ἀπὸ τοῦ θεοῦ πατρός μ[ου πρὸς τὸν οἶκον εὐσεβές]
σου καὶ τὴν τῶν πεμπομέ[νων ὑπό σου σπουδὴν ἀποδε-][2]
χόμενος — —

L'allusion au 'père' de Trajan nous apprend que Claudianos avait noué avec Nerva des relations, probablement de pure courtoisie.

4) *Rien ne prouve que Claudianos a jamais été industriel.* — Aucune parole de celles conservées dans nos textes n'offre la moindre indication que Claudianos a jamais été ni tisserand, ni fabricant, ni marchand ; les théories de Körte sont dépourvues de toute base documentaire.

5) *Claudianos était riche.* — La provenance de ces lettres, inscrites non pas sur des stèles mais sur des marbres muraux[3], est presque sûrement la surface extérieure d'un herôon, évidemment celui de Claudianos ; à Rhodiapolis en Lycie, Opramoas fit graver sur les murs du sien plusieurs lettres impériales où figurait son nom[4], et Claudianos a dû en faire autant. Or, les mausolées ne sont construits que par des gens opulents. En outre l'envoi de courriers spéciaux jusqu'en Italie (II, 10) et ailleurs, sans doute loin (I, 7), pour le transport des cadeaux, dut entraîner de gros frais ; pour y faire face, l'expéditeur Claudianos devait disposer de ressources importantes.

Ce résumé ne nous permet plus, semble-t-il, d'entrevoir, avec Körte, le grand tisserand de Pessinonte ; s'il a jamais existé, nous

---

Λαδικηνός qu'on trouve dans l'*Ed. Diocl.* c. 19-22 appliquée aux vêtements en laine, témoigne de l'importance du tissage en Phrygie.

1. Cf. Lafoscade, *op. cit.*, n. 5.9 et 6.25 (Tibère) ; 9.8 (Néron) ; 27.10 (Hadrien) 49.8 (Antonin) ; 62.8 (Marc-Aurèle) ; 68.17 (Septime Sévère) ; *P. Lond.*, III, p. 216, l. 14 et 26 (Claude : 2 lettres).

2. οἱ πεμπόμενοι étaient au moins deux courriers.

3. Le manque d'alignement des lettres A et B, et la différence des largeurs de A, B et D suffisent à prouver qu'elles ne furent pas gravées sur des stèles.

4. Cf. *IGR*, III, 739, cap. 37-51.

ne le trouvons pas dans ces documents ; il nous faudrait donc au sujet de Claudianos une hypothèse qui fût en accord avec eux. Rappelons-nous que, vers 102, il y avait eu depuis déjà trois siècles entre Pessinonte et Rome un lien unique, le culte, emprunté à Pessinonte, de Cybèle, qui était devenue à Rome, surtout sous l'empire, l'une des déesses les plus vénérées. L'on conçoit facilement que Nerva et Trajan aient désiré entretenir de bons rapports avec l'ancien sanctuaire de Pessinonte et qu'ils aient même eu des relations suivies avec ses prêtres. Si Claudianos était parmi les dix grands personnages du pays composant leur collège[1], il aurait certainement été riche, et tous les autres détails de notre correspondance se seraient parfaitement accommodés à ce rôle sacerdotal. En se figurant Claudianos comme prêtre à Pessinonte et membre d'une grande famille galate ou phrygienne[2], l'on se ralliera, croyons-nous, à une hypothèse impossible à vérifier, mais qui par sa vraisemblance paraît se recommander d'elle-même.

W. H. Buckler.

---

1. Cf. *OGI*, 540-41 ; *IGR*, III, 225, 230. Sur le prestige du haut sacerdoce de la Mère-des-dieux, voir P. Touilleux, *L'Apocalypse et les cultes etc.* (1935), p. 82-85.

2. Tout en gardant son domicile, son sacerdoce et ses propriétés à Pessinonte, Claudianos aurait pu remplir de hautes fonctions civiles ou militaires, comme par exemple, Servenius Cornutus, dont l'herôon revêtu d'inscriptions se trouvait à Acmonia ; Ramsay, *C.B.*, p. 647-48 ; *IGR*, IV, 645-46.

DU NOMBRE ET DES TITRES DES CENTURIONS LÉGIONNAIRES SOUS LE HAUT EMPIRE[1]

La hiérarchie centurionaire reste un des points les plus mal connus de l'organisation militaire romaine, en dépit du grand nombre de travaux qui lui ont été consacrés. Nous n'avons pas la prétention d'éclaircir en quelques pages un aussi vaste problème. Nous nous bornerons à l'étude de quelques-uns de ses aspects ; en particulier nous tâcherons de fixer l'ordre et le rang des centurions de la 1re cohorte, dont l'importance semble avoir été particulière.

Les sources dont nous pouvons disposer, tant littéraires qu'épigraphiques, sont assez nombreuses. Les premières, malheureusement, demeurent insuffisantes. Nous voudrions cependant les réunir, comme point de départ à notre étude, en rappelant pour chacune la période à laquelle elle s'applique. Trop d'auteurs modernes ont négligé en effet de tenir compte des variations chronologiques, et c'est sans doute là une des principales causes de l'obscurité du problème.

L'auteur le plus ancien que nous puissions invoquer, Polybe, nous donne une description assez détaillée de la hiérarchie romaine au IIe siècle av. J.-C. Nous citons le paragraphe I du chapitre 24, livre VI, qui nous renseigne sur les centurions. Auparavant, nous avons appris que la légion se divise en trois classes d'âge :

Ἐξ ἑκάστου δὲ τῶν προειρημένων γενῶν, πλὴν τῶν νεωτατῶν [2], ἐξέλεξαν ταξιάρχους ἀριστίνδην δέκα. Μετὰ δὲ τούτους ἑτέραν ἐκλογὴν ἄλλων δέκα ποιοῦνται. Καὶ τούτους μὲν ἅπαντας προσηγόρευσαν ταξιάρχους, ὧν ὁ πρῶ-

1. Cette étude est sortie de l'explication — faite à la conférence d'épigraphie de la Sorbonne — de l'inscription *CIL*, VIII, 2555. Les conclusions auxquelles elle aboutit développent celles qu'avait proposées M. J. Carcopino, à qui nous exprimons ici notre vive gratitude pour ses conseils. M. M. Durry, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, nous a fait profiter de sa connaissance de l'organisation militaire romaine ; nous le prions d'accepter nos remerciements.

2. Les νεωτάτοι serviront comme vélites. Ils sont à part des trois classes que constituent les *hastati*, *principes* et *triarii*.

τος αἱρεθεὶς καὶ συνεδρίου κοινωνεῖ. Προσεκλέγονται δ' οὗτοι πάλιν αὐτοὶ τοὺς ἴσους οὐραγούς.

« De chacune des dites classes, sauf des plus jeunes, on tire pour leur mérite dix *capitaines*, puis après eux on fait encore choix de dix autres. Et tous portent le titre de *capitaines* ; le premier élu fait même partie du conseil de guerre. A leur tour, ils choisissent eux-mêmes le même nombre de *chefs de section*[1] ».

Ce texte nous indique donc : 1) l'existence de 60 centurions légionnaires, divisés en trois classes d'âge et en deux catégories dans chaque classe ; 2) le rôle prépondérant du premier centurion qui prend part au conseil ; 3) l'existence de subordonnés immédiats des centurions choisis par eux, en même nombre, les options (οὐραγοί).

Après Polybe, nous devons sauter une longue période, où aucun texte ne nous apporte de renseignement direct. Nous trouvons seulement dans Aulu Gelle[2] une phrase tirée, nous dit-il, de Cincius, et qui se rapporte à notre sujet. Or Cincius semble avoir vécu au début du règne d'Auguste. On peut donc penser que son renseignement s'applique à l'époque césarienne, et aux premières années du principat :

In legione sunt centuriae sexaginta, manipuli triginta, cohortes decem.

Pour une époque peu postérieure, nous avons un texte de Tacite (*Ann.* I, XXX, 2) qui s'applique à la révolte des légions de Germanie sous Tibère :

Prostratos verberibus mulcant, sexageni singulos, ut numerum centurionum adaequarent.

« Ils frappent (les officiers) jetés à terre de soixante coups chacun, pour égaler le nombre des centurions ».

Nous ajouterons, à cette collection de textes, deux passages d'Hygin l'Arpenteur qui écrivait sous Trajan[3]. Ils intéressent moins directement à première vue notre sujet, mais complètent

1. Fidèle à son habitude de gréciser les noms latins, Polybe désigne les centurions par le terme de ταξιάρχοι, que nous avons traduit par « capitaines », et les options par le nom d'οὐραγοί (chefs d'arrière-garde), que nous avons traduit par « chefs de section ».

2. XVI, 4, 6.

3. C'est l'opinion de Schœll, dans sa *Littérature latine* (II, p. 227), reproduite à l'article *Castra* du *Dictionnaire des Antiquités*.

utilement sur un point notre documentation (*De munitionibus castrorum*, I) :

Plena centuria habet milites LXXX.

et paragraphe 3 :

Cohors prima causa signorum et aquilae intra viam sagulariam et quoniam duplum numerum habet, duplam pedaturam accipiet.

Il faut enfin mentionner, pour terminer, le traité de Végèce qui, au chapitre II, paragraphe 8, traite de la question qui nous intéresse. Mais la confusion de ce malheureux passage est si inextricable que nous croyons préférable de n'en tenir aucun compte ici dans notre recherche, et de chercher seulement en terminant à expliquer les difficultés qu'il nous offre.

Beaucoup plus importants pour nous seront les textes épigraphiques. Nous aurons à en utiliser un grand nombre. Aussi ne citerons-nous d'abord que les plus importants, indiquant les autres seulement en cours de démonstration.

Au premier rang, viennent des inscriptions de Lambèse. L'une d'elles, insérée *C. I. L.* VIII 18065, paraît à première vue nous apporter une solution complète. Au-dessous d'une dédicace à Marc Aurèle, nous trouvons les noms des centurions de la légion *III Augusta* ainsi répartis :

cohorte 1 : 2 p(rimi)p(ili) en tête, puis cinq autres centurions,
cohorte 4 : 6 centurions dont un « missus »,
cohorte 10 : 6 centurions et un évocat,
cohorte 6 : 8 centurions,
cohorte 8 : 7 centurions,
cohorte 9 : 5 centurions,

soit au total 63 noms. Sans entrer dans la discussion soulevée par ce texte[1], nous devons admettre qu'il ne peut pas résoudre à lui seul le problème ; les excédents et les absents nous montrent en effet qu'il est impossible que la légion ait alors eu des cadres normaux, sur lesquels nous puissions raisonner. Un texte analogue dédié à Septime Sévère en 204 et retrouvé en Germanie inférieure, est trop mutilé pour que nous puissions, là encore, nous

1. Mommsen estimait que l'un des deux primipiles, ainsi que les centurions en surnombre dans les cohortes 1, 6, 8, 10, étaient sur le point de quitter la légion et déjà remplacés. Mais on aurait sans doute distingué d'une manière quelconque ces partants. Il vaut mieux penser, avec M. Cagnat, qu'ils occupaient des fonctions particulières et ne comptaient à la légion que pour ordre.

déclarer satisfaits[1]. Il faut donc nous rabattre sur des inscriptions moins complètes à première vue, dont les principales proviennent encore de Lambèse.

La première, insérée au *Corpus* VIII 2554, provient d'une *schola*, lieu de réunion commun aux options légionnaires. En voici le texte :

pro salute aug(ustorum duorum)/optiones scholam suam cum statuis et imaginibus domus [di]vinae/item diis conservatoribus eorum ex largissimis stipend[ii]s et/liberalitalib(us) quae in eos conferunt fecer(unt) curante l. egnatio myrone q(uaestore)/ob quam solemnitatem decreverunt uti collega proficiscens ad spem suam confirmandam accipiat (sestertium) VIII mil(ia) n(ummum) ueter(ani) quoque missi accipiant kal(endis) ian(uariis) anularium singuli(sestertium) VI mil(ia) nummum/quae anularia sua die quaestor sine dilatione adnumerare curabit.

Suivent les noms des cotisants répartis sur les trois faces de la pierre :

Au centre :

1 *c... gra... us*
2 *l. caecilius felix*
3 *c. fuluius ianuarius*
4 *c. annius maximus*
5 *m. caecilius ianuarius*
6 q. sempronius felix
7 nom martelé
8 p. aelius macrinus
9 l. valerius ianuarius
10 c. iulius longinianus
11 *m.* antonius silvanus
12 *t. flavius alexander*
13 *c. publius septimianus*
14 *c. iulius honoratus*
15 *c. fullonius antoninus*
16 *c. rupilius rogatianus*
17 *m. ulpius ascla*
18 *c. passius clarus*
19 *q. aurelius processus*
20 *p. flavius flaccianus*
21 *c. nattius elepans*
22 *(centurio) l. cornelius cato*
23 *m. valerius speratus*
24 *l. aemilius calianus corniculariu*s
25 *t. flavius nerus actuarius legionis*

Sur la partie droite :

1 *... ni...*
2 ....
3 *..egnatius fortunatus*
4 *l. egnatius myro*
5 *c. octavius felix*
6 *c. iulius donatus*

1. *CIL* XIII 6801. On a cru pouvoir distinguer onze centurions faisant partie de la cohorte I. Mais la base est très mutilée, et on ne peut affirmer qu'à la place d'un de ces noms, ne se trouvait pas l'indication de la cohorte II.

7 *c. gargilius felix*
8 *c. sempronius felix*
9 *l. claudius honoratus*
10 *c. aponius saturninus*
11 *... perellius felix*
12 *l. sempronius victor*
13 *m. iulius furcinus*
14 *m. munatius romanus*
15 *c. serg.us catervarius*
16 *m. laetorius bellicus*
17 *l. aufidius hilarus*
18 *q. iulius florus*
19 *c. iulius felix*
20 *l. equitius felix*
21 *m. valerius felix*
22 *c. munatius licinianus*
23 *c. iulius fronto*
24 *q. iulius africanus*
25 *c. iulius germanus*
26 *c. iulius monimus*

Sur la partie gauche :

1 *... volus...*
2 *... iulius g..*
3 *.. pompeius..*
4 *iunius rusticus*
5 *aprius genialis*
6 *herennius nogatus*
7 *iulius honoratus*
8 *iulius donatus*
9 *iulius laurentinus*
10 *c. iulius silvanus*
11 *m. sallustius questor*
12 *iulius quietus*
13 *c. aetereus novellus*

Soit au total 64 noms. Mais un autre texte provenant aussi de Lambèse (*C. I. L.* VIII 2555 et 180) peut nous permettre de contrôler le premier. Au centre du monument, on lit l'inscription suivante :

[ta]bularium princi[pis cum im]ag(inibus)/d[om]us divinae option[es coh(ortis) pri]mae/de suo fecer[unt]/

qsempronius felix	*p(rimi)p(ili)*
p. aelius macrinus	*princ(ipis)*
l. valerius ianuarius	*hastati*
c. iulius longinianus	*principis posterioris*
l. antonius silvanus	*hastati posterioris*

A droite et à gauche sur deux piliers se lit le texte suivant :

tabulari/um princ(ipis) [c]um imag(inibus) domus divinae r[e]novatum ab ulpio [a]ntonin[o p]rincipe et option[es] coh(ortis) pri[mae] et adiu[tores] de suo f[e]cerunt

m. aurelius aurelianus	*p(rimi) p(ili)*
m. aurelius terentius	*p(rincipis) p(rioris)*
c. manilius donatus	*hastati prioris*
q. aebutius saturninus	*pr(incipis) p[o]s(terioris)*
m. aurelius licinius	*hastati posterioris*
c. iulius saturninus	*librarii principis*
c. iulius numidius	

Le simple rapprochement des deux textes montre que les 5 options de la première cohorte du texte 2555 (1re partie) figuraient déjà dans la liste donnée au 2554, où ils occupaient respectivement les places 6, 8, 9, 10, 11 dans la partie centrale. Cela nous conduit à rapprocher les deux inscriptions dans le temps : l'une et l'autre doivent dater de la période sévèrienne ; quant à la seconde partie de l'inscription 2555, on l'assigne à l'époque de Valérien, qui vit la réparation du camp de Lambèse, déserté par la légion III Augusta, lors de sa dissolution par Gordien. Que nous apportent ces textes pour la solution de notre problème ? Polybe nous a montré que le nombre des centurions et celui des options étaient en liaison étroite. Or le document 2554 nous donne une liste de 64 noms ; mais 60 seulement d'entre eux sont à retenir : le septième nom fut martelé, à la suite sans doute de l'exclusion de son possesseur hors de l'armée ; le 22e appartient à un centurion, le 24e à un corniculaire, le 25e à un actuaire. Nous aurions donc un chiffre conforme à ceux de Tacite, de Censius et de Polybe. Mais considérons maintenant le texte 2555. Nous y relevons cinq noms d'options de la première cohorte. Il n'y aurait donc eu dans cette unité que cinq centuries, ce qui aurait ramené à 59 le nombre des centurions légionnaires.

Les solutions proposées jusqu'ici de la difficulté peuvent se ramener à deux. L'une est celle de Mommsen[1]. Elle consistait à admettre que la première cohorte n'avait que cinq centurions ; mais comme elle comptait un effectif double, ce qui est établi par Hygin, les centurions y auraient eu deux espèces d'auxiliaires, les uns appelés options, les autres *adiutores*. On avait donc 64 noms sur la liste 2554 (59 options + 5 *adiutores*) et cinq sur la seconde qui n'énumérait que les seuls options. Mais cette hypothèse fut ruinée par la découverte de la seconde partie de l'inscription 2555, où nous voyons qu'il y avait seulement deux *adiutores*, encore appelés *librarii*, et chargés par conséquent de fonctions de bureau. Par ailleurs, il est difficile de rejeter le témoignage des textes littéraires qui s'accordent à fixer à soixante le nombre des centurions. Se fondant sur ces considérations, A. von Domaszewski élabora une seconde théorie, beaucoup plus satisfaisante[2]. Pour lui il y aurait eu effectivement cinq centuries dans la première cohorte ; mais d'autre part, il se serait trouvé un officier chargé de contribuer par ses conseils à la direction stratégique de la légion, et qui aurait, comme le chef de la pre-

1. *Ephemeris epigraphica*, IV, p. 226 sqq. ; V, p. 392-3.
2. *Rangordnung des römischen Heeres*, p. 92, 112, 115, etc...

mière centurie, porté le titre de primipile ; dépourvu de commandement effectif, ce chef d'État-major n'aurait pas eu d'option. Ainsi au chiffre de 59 options, correspondrait celui de 60 centurions.

La thèse offre l'avantage de résoudre presque toutes les difficultés du problème épineux que nous avons considéré. Elle permet d'autre part l'explication de nombreux *cursus* relevés sur la tombe d'officiers qui avaient exercé deux primipilats successifs. Aussi fut-elle en général adoptée par les historiens. Vainement M. Th. Wegeleben, dans un opuscule paru à Berlin en 1913[1], a tenté de revenir très en arrière, pour faire admettre que la première cohorte était d'organisation identique aux autres. Ses arguments se heurtent aux évidences suivantes : 1) il ne pouvait exister dans la première cohorte de centurion appelé *pilus posterior* ; aucune stèle n'atteste ce titre, et, chose plus grave, il n'apparaît dans aucune des deux rédactions de l'inscription 2555 ; 2) par contre, il existait certainement deux primipiles comme le montrent le texte VIII 18072 et les *cursus* comportant l'itération du primipilat. L'hypothèse de Mommsen, selon laquelle cette itération s'expliquerait parce que les avantages accordés aux ex-primipiles étaient supérieurs à ceux des anciens tribuns, confirme l'opinion d'A. von Domaszewski. Car ce renversement *apparent* de la hiérarchie ne peut se comprendre que s'il existait un primipilat supérieur, normalement revêtu, comme c'est le cas, après le tribunat.

Toutefois, la conception d'A. von Domaszewski ne laisse pas de soulever encore quelques difficultés de détail que nous voudrions maintenant nous attacher à résoudre. D'abord, il paraît certain, par le texte de Cincius, que le nombre des centuries légionnaires était de soixante. Un papyrus[2], sur lequel M. Lopyszanski a bien voulu attirer notre attention, nous montre d'ailleurs qu'au milieu du IIe siècle la légion X *Fretensis* comptait *deux* centuries aux ordres d'un primipile. L'état de choses décrit par Cincius au temps de César n'avait donc pas disparu dans la suite ; cependant le passage d'Hygin sur le doublement de la première cohorte nous indique qu'il ne pouvait s'agir de centuries semblables à celles du reste de la légion. Végèce nous dit même que la première centurie aurait eu un effectif *quadruple* des autres. Peut-être peut-on admettre que son commandement était, selon les nécessités du service, tantôt assuré par le seul primipile inférieur, tantôt partagé par lui avec son collègue de rang plus élevé.

---

1. *Rangordnung der römischen Centurionen*, Berlin 1913, p. 39 sqq.
2. *Papyri della Società italiana*, 1026.

Une autre des objections de M. Th. Wegeleben nous paraît mettre sur la voie d'un complément intéressant à la thèse exposée. Il est difficile de penser que deux officiers aussi différents que le chef d'État major du légat, et le chef de la première centurie, aient été appelés exactement de même manière. L'expression d'A. von Domaszewski : *Ranghöhere primipilus*, ne correspond à aucune désignation antique. Cependant n'y avait-il pas un titre particulier qui distinguât le chef d'État major légionnaire ? C'est ce que nous allons chercher désormais.

Revenons maintenant à l'inscription 2555. Nous y trouvons mention d'un officier nommé *princeps*, dont les fonctions exigeaient qu'il possédât un *tabularium*, un bureau. A première vue, on pourrait être tenté de l'assimiler au *princeps* dont l'option a indiqué son nom après celui de l'*optio primipili*. Mais reportons-nous à la seconde rédaction de l'inscription. Le *tabularium principis* figure toujours dans l'intitulé. Mais, dans la liste des cotisants, nous ne trouvons plus d'*optio principis* : à sa place est indiqué l'auxiliaire du *princeps prior*, faisant pendant à celui du *princeps posterior*. Il paraît donc impossible d'identifier le *princeps* titulaire du *tabularium* avec l'un ou l'autre des *principes* de la première cohorte. Car on ne saurait admettre qu'on ait introduit, dans une inscription officielle, une mention pouvant prêter à confusion. Le *princeps* de l'intitulé se trouvait caractérisé par la mention de son bureau ; le *princeps prior*, comme le *princeps posterior*, par l'indication complète de leurs titres.

Quel pouvait être cet officier, distinct des *centuriones principes priores* ou *posteriores* que l'on trouvait dans chaque cohorte, et chargé par ailleurs de fonctions administratives qui l'obligeaient à avoir un bureau ? Il nous paraît raisonnable de l'identifier avec le primipile supérieur, *premier* officier de la légion, dont les fonctions de conseiller administratif s'accorderaient parfaitement avec la conservation des archives du corps. C'est d'ailleurs ce qui découle, croyons-nous, de l'interprétation d'un certain nombre d'inscriptions que nous allons examiner.

Sur un assez grand nombre de stèles, il est fait mention d'un centurion dont le titre était *princeps praetorii*[1]. L'interprétation commune l'identifie au *princeps prior* de la première cohorte. Mais, dans plusieurs textes, le *princeps praetorii* n'est pas affecté à une légion. A. von Domaszewski en avait conclu qu'il s'agis-

1. Le titre apparait en entier dans les inscriptions *CIL* III, 2917 et XI 395. Dans l'inscription III, 5293, il est question d'un *ex(ceptor) principis pr(a)e(torii)*.

sait d'un officier de l'État major du gouverneur d'une province[1] ; mais cette thèse ne s'appuie sur aucun fait précis. Et elle nous paraît devoir être abandonnée, en raison d'une inscription d'Ariminum, où le *princeps praetorii* apparaît exceptionnellement comme affecté à la légion (*C. I. L.* XI, 395) :

M vettio m. f. ani(ensi)/valenti/mil(iti) coh(ortis) VIII pr(aetoriae) benef(iciario) praef(ecti) pr(aetorio)/donis donato bello britan(nico)/torquibus armillis phaleris/evoc(ato) aug(usti) corona aurea donat(o)/centurioni) coh(ortis) VI vigilum (centurioni) statorum (centurioni) coh(ortis)/II pr(aetoriae) exercitatori equit(um) speculatorum principi/praetorii leg(ionis) XIII gem(inae) ex trece(nario)... leg(ionis) VI/victr(icis) donis donato ob res prosper(e)/gest(as) contra astures torqu(ibus) phaler(is) arm(illis)/trib(uno) coh(ortis) V vig(ilum) trib(uno) coh(ortis) XII urbanae tribuno cohortis/III pr(aetoriae) [trib(uno)] leg(ionis) XIIII gem(inae) mart(iae) victr(icis)/proc(uratori) imp(eratoris) [neronis] caes(aris) aug(usti) prov(inciae) lusitan(iae)

patron(o) coloniae speculator(es) (decem) h(ispaniae) c(iterioris) c. luccio telesino c. suetonio paulino co(n)s(ulibus) (66 ap. J.-C.)[2].

Nous avons reproduit le texte du *Corpus*, sauf à la ligne 10 où Mommsen avait proposé la restitution *p(rimi)p(ilo)*. En effet, si nous pensons que le *principatus praetorii* équivaut au primipilat supérieur, il est impossible de penser que Vettius, l'ayant exercé, serait redescendu ensuite au rang de primipile inférieur. Par contre, rien ne s'opposerait à ce qu'on restitue [*et*] *leg(ionis) VI victricis* ; Vettius aurait alors exercé deux fois le second primipilat, et son cursus ne différerait de la plupart des *cursus* à double primipilat jusqu'ici conservés qu'en un seul point : substitution du *principatus praetorii* au commandement de la 1re centurie. Cette anomalie s'expliquerait à son tour si l'on considère que Vettius est avant tout un prétorien. Or l'importance du prétoire dans le recrutement des primipiles supérieurs a été mis en lumière par A. von Domaszewski. D'autre part, la rédaction particulière de cette inscription s'expliquerait dès lors d'elle-même.

---

1. *Rangordnung*, p. 97. Malheureusement la seule inscription confirmant cette thèse ne contient pas le mot ἡγεμονίας, que A. von Domaszewski a restitué sans preuves suffisantes, croyons-nous. Car il existe des listes d'officiers d'état-major des gouverneurs (XIII, 5150), où le *princeps praetorii* ne figure nullement.

2. Les hypothèses de A. von Domaszewski au sujet de cette inscription nous paraissent toutes gratuites, et même irrecevables. Car il est impossible d'admettre que Vettius Valens ait exercé un centurionat ordinaire, après la fonction beaucoup plus importante de trecenarius.

Si l'on avait écrit *p(rimi)p(ilo)*, l'honneur exceptionnel fait à Vettius n'aurait pas été mis en évidence. Le seul moyen de l'indiquer était d'écrire *principi praetorii*.

Le second texte que nous voulons citer nous paraît plus important encore. On le trouve *C. I. L.* IX, 4122 (Aequiculi) :

[*Sa*]*bidius cf pap(iria) prim(i)p(ilus)* [*centurio le*]*g(ionis) V et leg(ionis) X et leg(ionis) VI ita ut in* [*leg(ione)*] *X primum pil(um) duceret eodem*[*que te*]*mpore princeps esset leg(ionis) VI*

Nous croyons possible d'écarter dès l'abord l'hypothèse de A. von Domaszewski : Sabidius *princeps prior* à la légion VI aurait été détaché dans la légion X comme primipile inférieur par intérim ; le texte dit en effet, formellement, qu'il fut primipile des trois légions. M. Th. Wegeleben pensait que la charge de *princeps prior* était ici assimilée au primipilat. Mais aucun texte n'autorise cette conjecture. L'inscription lue sans idée préconçue nous paraît indiquer clairement que Sabidius, d'abord primipile à la légion V, fut ensuite chargé, avec le même grade, de deux fonctions différentes : 1) le commandement de la 1re centurie de la légion X ; 2) le principat de la légion VI. Nous pouvons en conclure qu'un des primipiles de la légion était appelé *princeps*, et que sa charge était supérieure au commandement de la 1re centurie, puisque Sabidius l'exerça après. N'ayant sans doute pas les états de service nécessaires pour accéder aussitôt au titre de *princeps praetorii*, il en remplit les fonctions en gardant pour ordre le poste de primipile et une affectation à la légion X.

Nous croyons donc avoir montré que le premier centurion de la légion portait le titre de *princeps praetorii*, abrégé souvent en *princeps legionis* ou *princeps* tout court. Si l'on nous objecte que cette variété d'appellations — et le fait que le titre de *princeps* s'appliquait à d'autres officiers — pouvait entraîner des confusions, nous répondrons que le mot de « major » nous paraît avoir un rôle tout semblable dans les armées modernes. Il est porté de même par toutes sortes de personnages (commandant *major*, médecin *major*, capitaine-adjudant *major*, etc...) dont les fonctions sont extrêmement différentes. Cependant, dans l'usage courant on appelle « major » sans autre précision tous les titulaires. Dans l'armée romaine, nous croyons que le titre de *princeps* n'était donné au *princeps prior* de la cohorte I que dans l'énumération : *primipilus*, *princeps*, *hastatus*, où aucune confusion n'était possible : c'est le cas de la première inscription du *tabularium*. La confirmation de ce que nous avançons nous paraît devoir être trouvée dans un certain nombre de textes épigra-

phiques où il est question du *princeps legionis*. Il s'y montre remplissant des fonctions qui s'accorderaient difficilement avec le rôle du *princeps prior*, mais qui conviennent parfaitement au primipile supérieur. Ainsi dans une inscription de Doura (*Excavations at Dura ; Report of Sixth season of work : Oct. 1932-March 1933*, Newhaven 1936, p. 78) :

Imp(eratori) caes(ari) [m(arco) aurel(io) ant]onino pio]felici aug(usto) arah(ico) adiab(enico) [part(hico) max(imo) b]rita(nnico) [maximo ge]rm(anico) max(imo) pon/tifici max(imo) patri patriae et i[uliae] a[ug(ustae) matri aug(usti) et c]astr(orum) et sen(atus)/et patrii uexill(arii) legion[u]m IIII sc[yt(hicae) et] III [cy] r(enaïcae) [an]tonin[ian]arum/ampyteatr[u]m a fun[damen[tis e[xtr]uxeru[nt a]gentes sub cur[a] aur[eli] mam... [adsistente ?] iustiano (centurione) princ(ipe).

Cet officier qui ne commande pas les travailleurs, mais les dirige de haut, qui d'autre part n'est affecté à aucune des légions en présence, est évidemment un *princeps praetorii*.

*
* *

Que nous apporte l'identification du *princeps praetorii* au primipile supérieur, pour la résolution du problème des options légionnaires ? Si l'on admet que le *princeps praetorii* avait un option, ce qui paraît prouvé par un assez grand nombre d'inscriptions qui nous parlent de l'*optio praetorii*[1], il faut penser que ce sous-officier ne figure pas dans l'inscription du *tabularium*, parce qu'il était, comme son supérieur, « en marge » de la première cohorte, et hors rang. Par contre, dans le collège des options, il n'a aucune raison de ne pas se joindre à ses collègues. De là viendrait la divergence que nous avons constatée.

Il nous reste, pour terminer, à parler du passage de Végèce qui s'applique à notre problème, et à nous efforcer de résoudre les singulières difficultés qu'il contient. Nous lisons au livre II, ch. 8 :

Vetus tamen consuetudo tenuit, ut ex primo principe legionis promoveretur centurio primipili, qui non solum aquilae praeerat, verum etiam quattuor centurias, hoc est CCCC milites in prima

1. *CIL*, III, 5803-7765 ; VIII, 2947 ; X, 7583.

acie gubernabat. Hic tanquam caput totius legionis merita consequebatur et commoda. Item primus hastatus duas centurias id est CC homines ducebat in acie secunda quem nunc ducenarium vocant. Princeps autem secundus primae cohortis centuriam semis id est CL homines gubernabat. Ad quem in legione prope omnia quae ordinando sunt pertinent. Item secundus hastatus centuriam semis, id est CL homines regebat. Triarius prior centum homines gubernabat[1].

« On conserva cependant le vieil usage de promouvoir le *primus princeps* de la légion au rang de primipile ; ce dernier avait non seulement la charge de l'aigle, mais encore le commandement de quatre centuries, c'est-à-dire 400 soldats, en première ligne. Il était comme la tête de toute la légion, et recevait à ce titre les honneurs et les avantages. Puis, le *primus hastatus* conduisait deux centuries, soit 200 hommes, en seconde ligne, qu'on appelle aujourd'hui *ducenarium*. Quant au *princeps secundus* de la première cohorte, il commandait une centurie et demie, soit 150 hommes. De lui dépendait presque toute l'administration de la légion. Puis, le *secundus hastatus* dirigeait une centurie et demie, soit 150 hommes. Le *triarius prior* commandait 100 hommes ».

On voit immédiatement quelles confusions grossières contiennent ces quelques lignes : il n'est question du *princeps prior* qu'incidemment, à propos du primipile. Par contre, nous voyons apparaître un titre entièrement fictif : celui de *triarius prior*. Nous croyons que ces erreurs s'expliquent précisément par le souvenir confus de l'état de choses que nous avons tâché de décrire. Végèce, à notre avis, a confondu le *princeps praetorii*, le *princeps prior*, et le *princeps posterior*. Il se souvenait encore que l'un d'eux avait des fonctions administratives. Mais faute d'avoir reconnu en lui un primipile, il a dû fausser tout son tableau : ne comprenant pas exactement le rôle du *princeps prior*, il a préféré n'en pas parler, et accumuler sur la tête du *princeps posterior* (ou *secundus*) toutes les fonctions dont il ne savait que faire. Nous croyons ainsi que l'interprétation de ce fouillis, inextricable au premier abord, confirme la thèse où nous avait conduit l'étude de documents moins obscurs. C'est cette thèse que nous voudrions, pour plus de clarté, résumer en un tableau qui servira de conclusion à notre étude :

---

1. Cf. Mommsen, *Eph. Ep.*, IV, 227.

RANG	TITRES	ADJOINTS	FONCTIONS
Centurion hors rang	*princeps praetorii* (*primipilus, princeps legionis*)	1 option 2 librarii	Conseiller stratégique du légat Chef administratif de la légion. Chef éventuel d'une centurie.
centuriones cohortis primae (*primi ordines*)	*primipilus*	1 option	Chef de 4 centuries.
	princeps (*prior*)	1 option	Chef de 2 centuries.
	hastatus (*prior*)	1 option	Chef de 2 centuries.
	princeps posterior	1 option	Chef d'une centurie.
	hastatus posterior	1 option	Chef d'une centurie.

Gilbert-Ch. Picard et H. Le Bonniec.

ENCORE L'« INSCRIPTION DE NAZARETH »

Personne ne croit plus que l'inscription dite de Nazareth ait le moindre rapport avec les origines du christianisme. C'est là le plus clair résultat des innombrables commentaires dont ce texte si fameux et toujours mystérieux a été l'objet, depuis qu'en 1930, M. Franz Cumont l'a découvert dans la collection Fröhner avec laquelle il était entré au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale[1]. Il aurait été sans doute rangé dans la catégorie de ceux qui attendent une nouvelle découverte pour recevoir une explication définitive, si Fröhner n'avait écrit sur son carnet de collectionneur que la dalle lui avait été « envoyée de Nazareth » : fatale mention, qui a fait la singulière fortune d'une inscription, sur laquelle des dizaines de « romanistes » de l'Ancien et du Nouveau Monde, ont en peu d'années accumulé articles et mémoires.

L'origine, la portée de ce διάταγμα Καίσαρος demeurent autant d'énigmes. La majorité des commentateurs en attribuent la rédaction à Auguste. Si les caractères de l'épigraphie ne paraissaient pas fournir un indice suffisant, c'est d'Auguste seul que le titre inscrit sur le marbre obligerait à découvrir le nom, sous celui de Καῖσαρ ; les observations de M. Cumont, confirmées par celles que M. Carcopino a tirées de la numismatique palestinienne, ne laissent place à aucun doute[2] : elles fournissent à elles seules un *terminus ante quem*. Mais si le rescrit est nécessairement antérieur à l'an 14 de notre ère, il n'est pas sûr qu'il ait été gravé avant ou après 27 avant J. C., Octave portant couramment en Orient le titre de Καῖσαρ, avant comme après cette date. Sans qu'il soit utile de reproduire à nouveau un texte si souvent publié, rappelons qu'il s'agit d'une mesure prise par les autorités romaines contre les violateurs de sépultures, dont le forfait sera désormais puni de mort. D'innombrables inscriptions, grecques pour la plupart, et les textes des Codes n'ont pas cette sévérité. M. Carcopino a pensé l'expliquer par les troubles que la haine des

1. Cf. Cumont, *Un rescrit impérial sur la violation de sépulture. Rev. Hist.*, CLXIII, 1930, p. 241-266.

2. Cf. Cumont, *op. cit.* Cf. Carcopino, *Encore le rescrit impérial sur les violations de sépultures. Rev. Hist.*, CLXVI, 1931, p. 84-85.

Samaritains contre les Juifs avait provoqués en Judée : à en croire Josèphe (*Ant. Jud.* XVIII, 26), en 8 de notre ère, le Temple de Jérusalem fut souillé par des Samaritains qui jetèrent des ossements de morts dans le sanctuaire. Les Romains n'auraient pris des mesures exceptionnellement graves pour protéger les tombeaux que pour couper court à une agitation qui inquiétait le procurateur. Sans prétendre apporter à cette explication l'argument décisif qui lui manquait, j'ai eu l'occasion de montrer qu'elle était d'autant plus vraisemblable que les pratiques funéraires en usage à Jérusalem au premier siècle rendaient la mesure impériale inapplicable ailleurs qu'en Samarie[1].

C'est à des conclusions très différentes que M. Markowski a été tout récemment conduit[2]. Jusqu'ici tous les commentateurs de l'inscription en ont compris la structure de la même façon : la peine de mort prévue par le rescrit frapperait ceux qui infligeraient aux tombeaux et aux morts qu'ils contiennent une des insultes énumérées dans le texte. Relisons les six dernières lignes :

πολύ γὰρ μᾶλλον δεήσει
τοὺς κεκηδευμένους τειμᾶν ·
καθόλου μηδενὶ ἐξέστω μετα-
κεινῆσαι · εἰ δὲ μή, τοῦτον ἐγὼ κε-
φαλῆς κατάκριτον ὀνόματι
τυμβωρυχίας θέλω γενέσθαι.

« ... Car il faudra beaucoup plus honorer les morts (qu'on ne l'a fait). Qu'il soit absolument interdit de les déplacer. Sinon, moi, je veux que, du chef de violation de sépulture, le coupable soit condamné à mort. »

Pour M. Markowski, admettre une telle traduction, c'est faire violence au texte. On lit au début de l'inscription : « si un accusateur vient convaincre quelqu'un de les avoir renversés (les sépultures et les tombeaux) », ἐὰν δέ τις ἐπιδίξῃ τινα ἢ καταλελυκότα κ. τ. λ., ce seraient les termes mêmes de cette ligne 6 que reprendrait la phrase commençant par εἰ δὲ μή, de sorte que serait puni de mort non seulement le τυμβωρυχὸς, mais aussi celui qui aurait lancé une accusation dont il ne pourrait faire la preuve. Certes

1. Cf. W. Seston, *Le rescrit d'Auguste dit de Nazareth sur les violations de sépultures. Rev. Et. Anc.*, XXXIV, 1933, p. 205-212. L'explication du rescrit à laquelle M. Carcopino s'est arrêté, a été donnée, indépendamment de lui, par A. S. Barnes, *An historic stone from Nazareth ? Discovery*, a monthly popular journal of knowledge, XII, 144, 1931, p. 395-398.

2. Hieronymus Markowski, *De Caesaris graeco titulo palaestino*, *Mélanges Cwiklinski*, Posnan, 1936, p. 118-137.

le droit romain n'a jamais puni de mort la calomnie ; mais M. Markowski, prévoyant l'objection, rappelle que la coutume juive inflige au calomniateur le châtiment même auquel son forfait a exposé le diffamé. Il restait à expliquer que les autorités romaines aient pris une aussi grave mesure, qui constitue une nouveauté juridique, ainsi que le texte de l'inscription le laisse clairement entendre. M. Markowski en a découvert la raison dans l'inépuisable Josèphe (*Ant. Jud.* VII, 394 et XVI, 181) : Octave rentrait d'Égypte à Rome et remettait de l'ordre dans les affaires d'Orient, quand, pendant son séjour en Syrie, en 30, son ami le roi Hérode fut accusé d'avoir ouvert les tombeaux de David et de Salomon, pour les dépouiller de leurs richesses. Pour défendre son ami contre ces attaques, Octave aurait pris un édit, notre διάταγμα Καίσαρος. Hors des états d'Hérode, cette mesure serait restée sans effet. Il est clair qu'elle ne devait être appliquée qu'autant que l'intérêt purement politique qui l'avait inspirée l'exigeait ; l'apaisement obtenu par la terreur, l'alerte passée, elle devenait sans objet. En attendant ce moment, Octave, se faisant le champion du culte des morts et des dieux, rallierait à la cause de son protégé Hérode l'opinion des gens aussi vertueux que dévots ; cette pieuse indignation permettrait aux deux amis de porter au maximum une peine qui jusqu'alors était minime et d'obliger ainsi leurs ennemis politiques à se taire.

On peut opposer, je crois, à l'interprétation nouvelle, bien des arguments. Il est étrange que Josèphe n'ait pas fait allusion à l'intervention d'Octave dans l'incident, alors que l'autorité romaine avait peu de droits pour légiférer dans un pays qu'aucun lien juridique ne rattachait encore à sa domination. On peut s'étonner aussi de voir mêlées des dispositions juridiques purement romaines — la notion de *dolus malus* notamment — et une coutume qui n'est que dans la tradition juive. Les faits imputés à crime à Hérode se sont produits à Jérusalem ; certes, il n'est pas impossible que le rescrit — ou, comme le veut M. Markowski, l'édit de César — ait été affiché dans tous les états d'Hérode et jusqu'en Galilée d'où proviendrait la pierre du Cabinet des Médailles. Mais à Jérusalem et en Judée, dans le pays où l'opposition devait avoir le plus de force, son application n'eût pas manqué de provoquer une grande agitation : il ne pouvait être question d'« interdire absolument de changer les morts de place », alors qu'il était d'usage parmi les Pharisiens de recueillir les ossements des morts dans des ostothèques que l'on déposait souvent loin du lieu où le cadavre avait été enseveli une première fois.

Ni Octave ni Hérode n'ont pu commettre une telle faute politique [1].

Il est dans le texte même d'autres raisons qui nous empêchent d'adopter les conclusions de M. Markowski. « Qu'il soit absolument interdit de déplacer [les morts] », déclare César. Après un ordre aussi catégorique, il était normal de prévoir une peine pour quiconque s'aviserait de le transgresser. C'est ce qu'ont compris tous les exégètes de l'inscription : ils ont pensé que εἰ δέ μή introduisait l'idée d'une sanction qui ne pouvait pas ne pas venir à l'esprit du législateur qui voulait être obéi. L'ellipse eût été trop forte et vraiment anormale, si César avait songé à l'accusateur incapable de faire la preuve de ses affirmations. Il semble que dans ce cas, le rédacteur aurait repris la phrase entière, de façon à ce qu'il n'y ait pu y avoir de doute sur le rôle de celui (τοῦτον) à qui était promise la peine capitale. Il est d'ailleurs paradoxal que le législateur, voulant, selon M. Markowski, atteindre le calomniateur par une aggravation de la peine frappant la violation des sépultures, ce crime ne soit pas expressément sanctionné dans le premier article du διάταγμα. Car, remarquons-le, le châtiment du τυμβωρυχὸς n'est énoncé que dans le deuxième article qui ne le concernerait pas directement.

Il n'y a donc pas lieu, me semble-t-il, de réviser la traduction du rescrit telle que, détails mis à part, depuis le premier éditeur, elle a été admise par tous, sauf par le savant polonais. S'il

---

1. M. Cumont, analysant dans *Syria*, 1933, p. 223-224, indépendamment de mes recherches, la pratique hierosolomitaine de la double inhumation, est arrivé à des conclusions assez différentes de celles que j'ai formulées : « Ou bien, écrit-il, le διάταγμα impérial a produit son plein effet, et alors aucun de ces ossuaires ne peut être postérieur aux premières décades de notre ère sur toute l'étendue du territoire soumis aux autorités romaines ; ou bien on a continué à les employer jusqu'au IIe siècle, et alors l'interdiction de Rome est restée inopérante et les mœurs ont, une fois de plus, été plus fortes que la loi. » On peut, je crois, échapper au dilemme posé par M. Cumont. Il serait d'abord difficile d'arrêter à l'ère chrétienne une pratique, qui, de l'avis des meilleurs connaisseurs, a duré jusqu'en 70 après J.-C., sinon jusqu'à la fin du IIe siècle. Une intervention romaine bouleversant les coutumes funéraires, n'aurait pas manqué de provoquer une grande agitation, alors que sous Auguste, les Romains ne se sont pas départis d'une politique de paix en pays juif. M. Cumont a rapproché le rescrit de Nazareth ainsi interprété de l'interdiction formelle qu'Hadrien prononça contre la circoncision. Les circonstances n'étaient pas les mêmes sous Auguste et sous Hadrien. Ce dernier empereur, en lutte ouverte contre les Juifs, veut délibérément sinon détruire le judaïsme, du moins ruiner son centre politique et réduire l'ardeur de sa propagande. Ni dans Philon, ni dans Josèphe, il ne nous est dit qu'Auguste a pareillement sévi contre les Juifs ; les historiens juifs exaltent au contraire sa bienveillance. Le rescrit impérial contre les violations de sépultures ne vise donc pas, à mon avis, les usages de Jérusalem et la pratique de la double inhumation ; il ne peut avoir d'effet qu'en dehors de la Judée, hors du pays proprement juif.

était encore besoin de la justifier, nous pourrions invoquer un texte qui n'a pas été versé au débat :

Paton-Hicks. *Insc. of Cos* n° 319 :

[οὐκ ἐξέστω]
ἐκχω[ρ]ῆσα[ι τ]ι-
νι <ἤ> δόλῳ τ[ι]νι
[π]ονηρῷ μετ[α-
κεινῆσαι· εἰ δὲ
μὴ [β]ούλομ[αι
τὸν τοῦτο πο[ι-
ῆσοντα ὑπεύ-
θυνον ἔσεσ-
θαι τ[ῷ] φίσκῳ
ἐνθύ[μι]ον ἔχο[ν
τα ὡς παραδό[ν-
τα μὲν τὰ π[ε]ρὶ
τούτων νενο-
μοθετημέ[ν]α
ἀσεβήσαντα
δὲ ἵς τοὺ[ς]
καταχθο-
νίους θεοὺς
τῆς στήλης.

Il est vrai que l'inscription de Cos, dont on ne peut préciser la date, n'est pas un διάταγμα Καίσαρος, mais la rédaction personnelle du propriétaire du tombeau. On est cependant frappé par le singulier accord qui unit les expressions de l'épitaphe de Cos, ligne 1-6 : [οὐκ ἐξέστω] ἐκχω[ρ]ῆσα[ι τ]ινι <ἤ> δόλῳ τ[ι]νι [π]ονηρῷ μετ[α]κεινῆσαι· εἰ δὲ μὴ [β]ούλομαι... et celles du rescrit de Nazareth citées plus haut. En outre, si la sanction n'est une fois de plus qu'une simple amende, à Cos comme à Nazareth, on a le sentiment que l'outrage fait au mort est à la fois un sacrilège et un crime qui tombe sous le coup de la loi.

Sur un point important, l'épitaphe de Cos apporte une clarté nouvelle. M. Cuq avait cru pouvoir distinguer dans le rescrit, deux cas différents de violation de sépultures : « l'une qui donne lieu à une instance (κριτήριον) conforme aux règles de l'*ordo judiciorum*, et qui a une sanction purement pécuniaire ; l'autre, qui en raison de la violence dont on a fait usage (μετακεινῆσαι) entraîne la peine capitale[1]. Cette dernière prescription, créée sous Auguste

1. Cf. Cuq, *le rescrit d'Auguste sur les violations de sépultures. Rev. hist. de droit français et étranger*, 1932, p. 104.

pour un incident local promptement réglé, n'aurait eu de portée générale que sous Septime Sévère. M. Pierre Roussel s'est étonné de cette distinction qui force le sens du verbe grec[1]; et M. Carcopino a relevé dans le texte tout ce qui peut être opposé à l'interprétation de M. Cuq. La violence est en effet incluse dans les mots du premier paragraphe; « le surcroît de violence que le verbe μεταχεινῆσαι est censé introduire dans la nature du délit, n'en change point la nature et tombe sous la définition qui convient aux diverses violations de sépultures énumérées de la ligne 6 à la ligne 16 : ὀνόματι τυμβωρυχίας[2]. » L'inscription de Cos décide de la justesse de ces remarques, puisque l'acte défini par le verbe μεταχεινῆσαι n'est puni que d'une amende, comme d'ailleurs dans d'autres inscriptions[3].

Il faut donc s'en tenir à l'interprétation qui est celle de la majorité des commentateurs. Il n'y a pas dans le rescrit impérial deux articles, que ceux-ci distinguent deux cas inégalement graves de violations de sépultures et par suite deux peines, ou qu'ils unissent dans la même condamnation le crime du coupable reconnu et le mensonge du calomniateur. « Le διάταγμα Καισαρος forme un tout, d'un bout à l'autre subordonné au même principe d'ordre religieux et tendant à l'application d'une sanction suprême, la mort[4]. » Il n'a certainement pas eu d'effet en dehors du nord de la Palestine; mesure imposée par des faits d'ordre politique, il se peut que les événements de l'an 8 de notre ère, qui agitèrent si fort la Samarie, en aient été l'occasion; il est sûr en tout cas que ce rescrit romain n'est en aucune façon une ordonnance soufflée à Octave par son ami Hérode, le roi juif, pour mettre un terme tout à la fois à la calomnie et à l'opposition politique.

Bordeaux, décembre 1936.

W. Seston.

---

1. Cf. P. Roussel, *Bulletin épigraphique*, *Rev. Ét. grecques*, XLVI, 1931, p. 230.
2. Cf. Carcopino, *art. cit.*, p. 81.
3. Cf. *IG*, III, 1423 (Athènes); IV, 628.
4. Cf. Carcopino, *art. cit.*, p. 82.

NOTE SUR LE GOUVERNAIL ANTIQUE

Aux explications si intéressantes publiées, en 1934, par la *Revue des études latines*[1], on pourrait, semble-t-il, ajouter un texte qui en confirme l'exactitude.

On sait que Lucien nous a conservé un grand nombre de détails authentiques sur les institutions gréco-romaines de son temps. Telle est la description qu'il donne d'un gros navire destiné à l'approvisionnement de Rome en blé[2].

Après avoir décrit ce vaisseau, énorme pour l'époque, il ajoute :

> Et c'est un vieux petit bonhomme qui veille à tout cela en faisant tourner avec une simple perche ces énormes gouvernails[3].

Ce texte prouve explicitement que parfois les deux gouvernails placés aux deux côtés du navire étaient réunis et qu'un levier commun permettait de les manier à la fois.

La manœuvre n'était donc pas aussi difficile que l'a supposé le commandant Lefebvre des Noëttes[4].

On n'en conclura pas que le gouvernail antique, même sous sa forme la plus perfectionnée, ait été aussi efficace et pratique que le gouvernail moderne ; mais il ne faudrait pas non plus se le figurer plus rudimentaire qu'il n'était en réalité.

L'aptitude à naviguer des navires antiques est une très vieille question. M. Lefebvre des Noëttes l'a remise à la mode en apportant une documentation en partie nouvelle, mais non sans tomber dans quelque exagération et dans de multiples erreurs.

---

1. E. de Saint-Denis, *Le gouvernail antique. Technique et vocabulaire* : *Revue des études latines*. XII, 1934, p. 390-397. Comparer, du même auteur, *Le vocabulaire des manœuvres nautiques en latin*. Mâcon, Protat, 1935, p. 64-67.

2. Lucien, *Le navire*, 5-6.

3. Trad. Talbot. Voici le texte grec : Κἀκεῖνα πάντα μικρός τις ἀνθρωπίσκος γέρων ἤδη ἔσωζεν ὑπὸ λεπτῇ κάμακι τὰ τηλικαῦτα πηδάλια περιστρέφων. (Lucien, *Le navire*, 6.) L'édition Didot (page 653) traduit de même : *parva pertica* : « à l'aide d'une petite perche ».

4. Cᵗ Lefebvre des Noëttes, *De la marine antique à la marine moderne. La révolution du gouvernail*. Paris, Masson, 1935.

La « bibliographie » était stupéfiante :

« Contrairement à la coutume, nous ne saurions offrir de bibliographie, car *nul ouvrage, en aucune langue, ne nous a rien fourni sur l'histoire du gouvernail* » (p. 147).

En réalité, on savait depuis longtemps l'essentiel.

Mais, ce qui est vrai, c'est qu'il manque une collection complète, un *Corpus* de tous les textes grecs et latins concernant la marine ; je dis : *grecs et latins* : car il est impossible d'étudier la marine romaine sans se référer fréquemment à des auteurs grecs.

Il faudrait donc avoir sous la main le recueil de tous les textes anciens : Strabon, Appien, Dion Cassius y figureraient, comme Homère, Hérodote et Thucydide et bien d'autres ; Cicéron montrerait comment les rameurs s'y prenaient pour accoster ; Tite-Live renseignerait sur les fanaux, etc..., etc.

On objectera peut-être qu'une telle collection de textes serait énorme. Non. Avec la typographie de l'*Altceltischer Sprachschatz* de Holder, on aurait un volume parfaitement maniable, en y comprenant quelques notes concises et des tables suffisamment détaillées.

Il est vrai qu'il manque aussi un autre *Corpus* : celui des représentations figurées et que ce second recueil serait beaucoup plus difficile à constituer. Mais nous le croyons moins urgent. En considérant avec attention, dans les musées, les représentations de navires, on trouve bien rarement des détails nouveaux ; les artistes reproduisaient indéfiniment des modèles plus ou moins conventionnels ; ainsi l'on peut voir au Musée de Naples, dans la même salle, quatre peintures de navires exactement identiques.

Au contraire, dans la lecture des auteurs grecs et latins, on rencontre fréquemment des détails qui n'ont pas pas été relevés dans les ouvrages généraux, quelle que soit, d'ailleurs, la haute valeur technique de ceux-ci.

L. Laurand.

NOTES ET DISCUSSIONS

Recueil général des lexiques français du moyen âge. I *Lexiques alphabétiques*, tome I, publié par Mario Roques (Bibl. de l'École des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques, fasc. 264); xxxiii-522 pp. in-8°; Paris, Champion, 1936.

Reprenant un projet que Gaston Paris avait formé jadis sans pouvoir le réaliser, M. Mario Roques entreprend de publier intégralement les lexiques français du XIIe au XVe siècle suivant le plan que voici : I. Lexiques alphabétiques. A. *Lexiques généraux*, 1 Latin-français; 2 Français-latin; 3 Autres combinaisons bilingues avec éléments français ; 4 Français seul. B. *Lexiques spéciaux*, Noms, verbes, avec les mêmes sections 1, 2, 3, 4, que ci-dessus. — II. Lexiques méthodiques. A. *Lexiques généraux*, 1, 2, 3, 4. B. *Lexiques spéciaux*, Animaux, 1, 2...; Plantes, 1, 2..., etc. — III. Glossaires séparés. — IV. Gloses textuelles. « Un index alphabétique des mots français devra compléter cet ensemble : il constituera ce « trésor des gloses françaises », auquel travaillèrent jadis, sans base assez solide, les élèves de Gaston Paris » (p. xiii). A cette publication, viendra s'adjoindre un recueil de Lexiques anglo-normands, dû aux soins de M. Alfred Ewert, professeur à l'Université d'Oxford; et M. Mario Roques souhaite qu'un philologue vienne y ajouter l'édition des ouvrages lexicographiques provençaux, pour compléter cet ensemble. Il suggère enfin que l'édition des traités grammaticaux et des manuels de conversation serait fort utile. Faisons des vœux pour que ces deux dernières suggestions ne restent pas vaines; mais en attendant, félicitons-nous de ce que M. Roques nous apporte déjà. Notre connaissance du vocabulaire français et de son histoire s'en trouvera considérablement enrichie ; et le latin lui-même y trouvera son profit. Je n'ai aucune qualité pour parler du français, et je n'en ai guère pour parler du latin médiéval; je me dois pourtant de signaler l'importance pour nos études de cette publication.

Le premier tome fait connaître en effet cinq glossaires latin-français : 1° *Glossaire de Douai,* contenu dans un manuscrit de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle (Bibl. munici-

pale n° 62), et qui comprend 2.662 articles, de *abauus* à *zima* ; 2° *Glossaire d'Évreux* (ms. composite du XIIIe et du XIVe siècle, Bibl. municipale n° 23), contenant 853 articles, de *cloaca* à *zelotipa* (les lettres *a*, *b* et le commencement de *c* ont disparu) ; 3° *Glossaire du Vatican* (fonds latin 2748, ms. du XIVe siècle), contenant 5.856 articles, de *abauus* à *zizania* ; 4° *Glossaire de Paris* (Bibl. nat., fonds latin 7692, ms. du XIVe siècle), contenant 9.413 articles (de *abbauus* à *zeuma*) ; 5° *Glossaire de Conches* (mss. du XIVe siècle, Bibl. munic. n° 1). Ces deux derniers mss. ne font que reproduire un même original, aussi M. Roques a-t-il jugé inutile de les publier séparément, se contentant de publier le ms. parisien, plus complet, en notant dans l'apparat les variantes que présente le ms. normand. Il semble que le ms. de Douai (D), et celui d'Évreux (E) dérivent d'une même source[1] ; le ms. du Vatican (V) se rapprocherait davantage de P (Parisinus 7692) et C (ms. de Conches) ; un sixième lexique, non publié, qui se trouve à Paris (Bibl. nat., latin 4120, daté de 1352) et qui commence par l'article : *Absconsa* gallice *esconse*, se rattache aussi à ce groupe, dont on peut marquer la filiation par le stemma suivant :

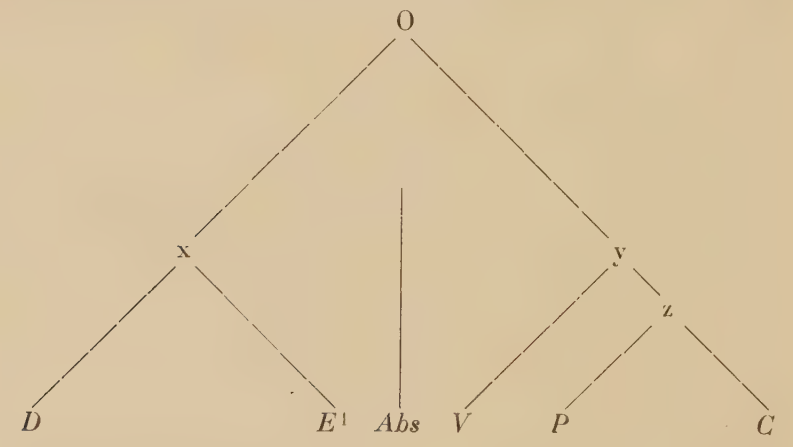

1. Une preuve de la parenté de D et E nous est fournie, entre autres, par la faute commune :

deffidere deffacier D 752

et, avec une altération secondaire dans E,

difficere desfacier E 135

tandis qu'on lit correctement dans les autres glossaires

difidere desafier V 2114

diffidere desafier P et C 2445.

La faute *deffacier* a été provoquée par la glose qui suit dans D :

diffidentia deffiance D 753.

Si l'on songe que de ces cinq glossaires, les deux premiers seuls ont été publiés intégralement mais de façon peu satisfaisante, que les trois autres sont inédits en partie ou entièrement, on imaginera sans peine le service que M. Mario Roques a rendu à la lexicographie latine aussi bien qu'à la française.

L'éditeur n'a apporté à la leçon des manuscrits aucune correction. Ce n'est pas, naturellement, qu'il les considère comme exempts de fautes, mais ces fautes ont leur intérêt : « on sait assez combien ces erreurs de lecture ou d'écriture sont créatrices de futures vérités de langage ; elles sont à tout le moins de précieuses indications pour la filiation des lexiques » (Avertissement, p. XIV). Le philologue classique, habitué à la lecture des manuscrits latins en minuscule caroline, ou dans les écritures dérivant de ce type, ne sera du reste pas étonné par des confusions de lettres « classiques », si j'ose dire : par ex. *u* pour *n* et réciproquement (ainsi p. 4, 45, *alnus* : annes ; l. aunes, cf. p. 100, 277) ; *r* pour *n* (*premirere* : surmonter D. 2028, l. *pr(a)eminere*) ; confusion de *r* et de *t*, de *b* et de *h* (p. 8, 214 *calarbus* : paniers l. *calathus*, cf. p. 115, 903, et p. 268, 968 *calatus* : panier, *c.* : pennier ; p. 11, 315 *cyncinnus* : cercaus, l. *circinus* : cerciaus, cf. p. 123, 1225 *circinus* : compas, *id.* p. 280, 1370) ; confusion de *a* et de *u*, de *r* et de *n*, et par suite de *ri* et de *m* (p. 15, 509 *corbanari* « trésors », l. *corbanum*, cf. p. 297, 1925 *corbana* « trésor » ; le mot a passé de l'hébreu dans la langue de l'Église, grecque et latine, d'abord sous une forme indéclinable, qui s'est ensuite déclinée : gr. κορβᾶν, κορβανᾶς ; lat. *corban*, *corbanas*, *-an*, simple transcription du grec, puis *corbana* et *corbona* ; au moyen-âge, le mot a été interprété parfois comme un neutre pluriel, d'où le nom sing. *corbanum*, *corbonum* à côté de *corbana*, *carbana*, cf. entre autres Baxter-Johnson, *Medieval latin word-list*, s. v. ; confusion du groupe *-ini-* et *-uit-*, d'où p. 70, 52 *conticuitum* : silence ; l. *conticinium*, cf. p. 295, 1858 *contitinium* : silence, *secunda hora noctis* ; de *m* et de *ni*, d'où p. 78, 352 *ideonia* : langages, cf. p. 395, 3935 *idioma* : language ; de *ini* et de *un*, d'où p. 44, 1713 *minigere* : mochier, cf. p. 82, 509 *mungere* : moucher, et p. 185, 3730, *mungere* : mouchier, mais dans B. N. 7692, p. 401, 5460 *mingere* ; *eleginus* : sans langue (E 170) alors que les autres mss. ont *elinguis* ou *elingius* ; *examinis* : mort E 200 ; *exinimius* : grans E 217 (= *eximius*) cf. *longaminis* : soustres E 470 ; confusion de *d* et de *ct* d'où *erectrare* : siegies D 210, à lire *exedra* (ou *exedrare* : siéger ?), cf. *exedrela* : siege uel fenestre, V 2464 ; *exerectare* : désireter p. 74, 212, cf. *exheredare* : deseriter p. 329, 3017 ; confusion de *r* et de *x* en finale, d'où p. 30,

1110 *feror* : crueus, l. *ferox* ; la même faute se trouve dans les glossaires de Paris et de Conches, cf. p. 336, 9268 *ferus. a. um* : cruel, et à la ligne suivante *feror.* idem est ; confusion de *a* et de *x*, p. 161, 2755 *fornia* (= *fornix*) : bordel ; de *t* et de *c*, p. 368, 4374 *inici* : apaier (cf. p. 38, 1465 *inniti* : apoier) ; et réciproquement, d'où p. 467, 7658 *satellum* : yglise (= *sacellum*), et *fastinare* : decouvrir E 248, lire *fascinare* : desieure *uel* deçoivre, comme P 2308 ; confusion de *s* et de *f*, p. 467, 7661 *satiffatio* : satiffacion ; confusion de *ol* et de *d*, d'où la glose *a priori* étrange du ms. de Douai, p. 43, 1664,

monolibula : jewe

qui doit s'interpréter :

mandibula : joue

cf. dans le gloss. du Vatican 3568 *mandibula* : maschoere, et dans ceux de Paris et de Conches *mandibula* : dent messeliere ; confusion de *i* et de *l*, e. g. p. 32, 1215 *Caibanus* : une espee (l. *galbanus*, cf. p. 163, 2854 *Galbanus* : espice, et p. 345, 3607 *galbanus* : .I. espece) ; de *cl* et de *d*, p. 65, 2540 *tridinium* : cambre, cf. Vat. 2748, p. 227, 5463 *triclinium* : chambre, et avec confusion de *n* et de *u*, B. N. Lat. 7692, p. 501, 8772 *tricliuium* ; cf. p. 85, 615 *primenus* : aisnés, l. *primaeuus*. Tout ceci est monnaie courante ; les corrections se font d'elles-mêmes, et quand elles n'apparaissent pas immédiatement, il suffit le plus souvent de confronter les leçons correspondantes des différents manuscrits pour y trouver la solution cherchée. On ne sera pas non plus surpris par le traitement des mots grecs, qui présentent les phénomènes ordinaires : addition ou suppression arbitraire de *h*, confusion de *i* et de *y*, etc. : e. g., p. 35, 1315 *iacinctus* : piere, et p. 354, 3905, *iacintus* : pierre précieuse uel flor uel homme

uersus : Iacinctus lapis est, flos est. iacinctus homoque

et 3908 *iacinctinus* : de jacincte ; p. 58, 2254 *scenophegia* : une fieste et 212 4871 *scenophegia* : dedication de temple (= σκηνοπηγία) ; p. 282, 1412 *cytacus* : pagegay (= ψιττακός ; pour la transcription de ψ par *s*, cf. p. 466, 7607 *saltria* « jugleresce » = ψαλτρία ; avec, peut-être, influence secondaire de *salio*) ; p. 324, 2847 *epyfium* : colier (*epifium*, Conches, cf. Vat. 2366, p. 151, *epiphium* : colier ; transcription de ἐφίππιον ; le verbe *epiphiare* est connu par ailleurs) ; p. 325, *ermofrodicus* : qui habet utramque naturam ; p. 377, 4660 *isofagus* : la bosse du ventre (= ἰσοφάγος ; avec iotacisme) ; p. 191, 3979 *ortigometra* : quaylle et 83, 549 *ortigometra* : qualle

(= ἐρτυγομήτρα) ; *gazophilatium* (*gazofilatium*, gloses de Reichenau) : tresorie, p. 33, 1225 = γαζοφυλάκιον. Certaines déformations s'expliquent par un déchiffrement fautif — déjà peut-être dans l'archétype — d'un modèle grec : ainsi *tessalacicades* : quatorze, dans les glossaires de Paris et de Conches (8581), qui du reste ont, quelques lignes plus loin, d'une manière moins incorrecte, *tesserecedecades* : IIII torze (8585) ; de même les graphies *xpistus*, *xpistanus*, *xpisticola*, *xpistianitas* des mêmes glossaires 9391, 9393-6 et du glossaire d'Évreux 845-6, supposent un original en χρ. ou XP., dont le *rho* a été transcrit par *p*. On peut signaler encore : *foce* : grand pisçon D 1161 (c.-à-d. *phōcē*, transcription de φώκη « phoque ») ; *fase* : trespas D 1076, cf. *fase* : trespas *inde pasca* P 3213, c.-à-d. *facis* = φάσις ; et aussi *perа-romata* : braies *uel* bracas E 573, avec confusion de *r* et de *z*, cf. *perizomata* : petites braies V 4142 ; *perizonia* : pareure de pome *uel* ceinture, et à la ligne suivante *et in plurali potest dici* : braies P 6308-9 ; *neupma* : saint esperit V 3784 (= *pneuma*).

Certaines fautes ne proviennent pas de mélectures, mais s'expliquent parce que le copiste a appliqué à deux mots latins différents qui se suivaient, une traduction française formée de deux synonymes qui ne s'appliquaient qu'à l'un deux, éliminant par là la traduction du second terme ; ainsi dans le glossaire de Douai :

1207	fundere	espandre
1208	fungi	vierser,

tandis que le glossaire du Vatican donne correctement

2830	fundere	espandre
2831	fungi	user ;

et plus loin

1567	lanugo	jovene barbe
1568	lagana	pols volages,

tandis que les gloss. de Paris et de Conches ont

4738	laganum	tourtel en paille
4752	lanugo	jeune barbe.

Parfois aussi le copiste confond deux gloses en une ; ainsi dans le glossaire de Douai :

1645	lutum	lavoirs,

tandis qu'on lit dans le Vatic. 2748

3523	lutum	boe
3524	luter	lavoer

et dans les mss. de Paris et de Conches

5060	lutum	booe *uel* fait *uel* coulour
5062	luter	loutre *uel lauatorium*[1].

Encore dans le glossaire de Douai

2318	socordia	sociétés

et dans celui d'Évreux

711	secordia	soistié

qui provient évidemment de la contamination de deux gloses distinctes *societas* et *socordia*, bien qu'ici les autres glossaires aient omis ces deux mots et ne nous apportent pas la confirmation attendue ;

dans le glossaire d'Évreux

395	incussus	nient acesmés

où se sont confondues deux gloses différentes

incultus	nient acesmés ;

cf. Vat. 3088 *incultus* : non coytivé, et Paris. 4204 *incultus* : nient assemé ; et

incussus	probablement « heurt » ;

cf. Vat. 3090 *incutere* « hurter » et Paris, 4210 *incutere* « hurter », *incussio* « hurtance ».

Il y a sans doute une faute de même nature dans Douai 2641

unire	auner
unio	asambler

Si la première glose est correcte, et confirmée par Vat. 5750 et Paris. 9257, la seconde doit provenir de la fusion de deux gloses : *unio* substantif, cf. Vat. 5752 *unio* : assanblee, Vat. 9258 *unio* : precheineté ; et **unire* « asambler » ; les verbes étant toujours cités à l'infinitif et non à la 1re personne de l'indicatif.

Ou bien il est influencé par le mot français, comme dans la glose de Douai

1688	meirle	melle

où *meirle* au lieu de *merula* (Vat. 3642), *merulla* (Paris et Conches), semble bien une anticipation du mot français (on sait

1. La glose ici réunit deux homonymes : *luter* doublet tardif de *lutra* « loutre », et *lutèr* transcription du gr. λουτήρ « baignoire » qui dans la langue des Septante a remplacé λουτρόν ; de même que la glose précédente confond *lūtum* « boue » et *lūtum* « gaude », et « couleur jaune ». Je ne sais que faire de *lutum* « fait ».

que les deux formes *merl-* et *mell-* sont également représentées dans les dialectes français). Cf. encore :

V 49	abstergere	espoventer

issu de la contamination de

absterdere	terdre Par. 48
absterrere	espovanter Par. 50,

et les suites :

V 397	animaduertere	punir *uel* apercevoir
	animaduersio	courage
	animequior	de plus soef courage,

et

P 415	animaduertere	punir *uel* aperceyoir
	animauertio	courage
	animequior	de plus soef courage,

où la traduction de *animaduersio* par « courage », semble due à une anticipation du mot « courage » de la glose suivante ;

	V	PC
432	anxiari : angoisser	anxiari : angoucer
	anxius, a, um : angoisseus	anxius, a, um : angoueceux
	anxietas : angoises	anxiose : angoueseusement
435	anxiose : angoisseusement	anxioma : angouesse
	apergitorium : vipeillon	anxigia : oint uel cresse de port
		460 Aspergitorium : guipillon,

où *anxioma* « angouesse » de PC doit être issu de la fusion en une glose des deux lignes

anxietas	angouesse
anxioma	axiome?

avec la même faute dans *anxioma* que dans *anxigia*, tandis que V a correctement

730	axungia	oint

et que P et C ont eux-mêmes plus loin

785	axungia	oint.

En revanche, le maintien des leçons des manuscrits nous fournit des renseignements sur la prononciation. Il semble que les géminées n'aient été que très peu prononcées, car il arrive souvent qu'on les trouve là où on ne les attendait pas, et inversement :

ainsi dans le glossaire de Douai, on lit *accetabulum* (11) à côté de *acetum* (14); *afforos* (19), tandis que les glossaires du Vatican et de Paris ont *aforis*; *apendicium* (99); *auelana* « nois petite », 148; *balista*, *balistarius* (175, 176); *biffidus* (193); *buccinare*, *buccina* (207, 208); *cacabus* (211); *careta* (245); dans le glossaire d'Évreux : *eroneus*, 183; *fallera* (241); *immitari* (366); *molliri* (505) glosé *pener* (c.-à-d. *moliri*, cf. gloss. de Paris 5389 *moliri : peser* uel *penser*); *nonmularius*, *nonmisma*, 526, 527 (cf. dans le gloss. de Paris, *nunmus*, *nunmularius*, *nunmissima*, 5707-5709), graphies qui semblent indiquer une nasalisation de la voyelle précédant l'*m*, plutôt que la prononciation d'un *m* géminé; cf. entre cent autres les formes françaises : *pourvoianment*, *conmunement*, dans les glossaires de Paris et d'Évreux, 6953, 6977; *tripudiare* et *trippudium* E 775; *turrificare* E 778; dans le glossaire du Vatican : *Affrica*, 200; *allietus* : esmerillon, 274 (tandis que le gloss. de Paris, 293, a *alietus*); *alliterium* : pestel, 276 (gloss. de Paris, 295, *alisterium* : peteil); *alluta* « courdouen », 293 (*aluta* P); *comodare*, *comodum*, *comoditas*, *comode*, 1433-36; *difidere*, *difidencia*, 2114-5; *dimitere*, 2139; *obrruere*, 3875; *occiosus*, *occiositas*, 3905, 3906; *occreatus*, 3910; *opidum*, *opido*, 3951-2; *oppimus*, *oppimare*, 3053-4; *oppiniari*, *oppinio*, 3955-6; les glossaires de Paris et de Conches débutent par *abbauus*; ils ont *acubare* et *accubitus*, 90-1; *accuere*, 92; *acceruus* « de erable », c.-à-d. *acernus*, 98; *anminiculari*, *anminiculum*, 360-1, avec la nasalition signalée plus haut; *apodinare* « apuer », 496; *aretitius* « fol », 563, c.-à-d. *arrepticius*; *balena*, *balista*, 799-800; *cachinare*, 950; *cipresus*, 1360 « ciprés »; *cytacus* « papegay » déjà cité plus haut; *comeare*, 1573; *mellan grece. nigrum latine*, 5223; *pulus*, 7005, *pululare*, 7007; *tintinabulum*, 8632; *transquilitas*, *transquile*, 8720-1; *tripplex*, 8789 et *tripliciter*, 8790; *similimus supperlatiuus*, 7948; *suplodere*, 8404; *supeditare* « servir *uel* aider », 8389, mais *suppeditaneus* « petit banc *uel* escrin », 8390; *tantallus* « heron (?) *uel proprium nomen hominis*; *ruffus* « rous » 7517, etc.

La voyelle *u* tend à se prononcer *o* devant nasale : *circonscribere* D 321 et *incirconscriptus* 1393, *disconbere* E 145 *recombere* D 2173; *facondia* (à côté de *facundus*) E 237; *fecondus*, *-dare*, *-ditas*, *-de* D 1095, 1097 et *infeconda* E 407; *fondibula*, *fondicularius*, *fondus* E 297-9; *gronnire*, *gronnitus* E 330, 331; *homontio* D 1302; *monctorium* D 1714; *nonmularius*, *nonmisma*, *noncupare* D 1746-1748; *e* au contraire dans cette position passe à *i* et le groupe *im* note sans doute un *e* nasalisé :

extimplo E 227 ; la voyelle se nasalise devant *gn*, d'où *mangnanimus*, *mangnimitas*, *mangnopere* E 481-3 ; *u* se prononce « à la française » et tend partiellement à se confondre avec *i* : *allidere* : hurter, *alludere* : idem, V 281 et 282 ; *allidere* uel *alludere* : hurter P. 299 ; le groupe *voyelle* + *mm* se réduit à *voyelle nasalisée* + *m* : *squanma*, *squanmeus* D 2368-9 ; *squanmonia* D 2370 ; *manmona* : richesce E 488 ; *habundaument* (avec *u* pour *n*) = abondamment, V 197 ; *anminiculum*, *anminiculari* P 360-1 (*amm-* dans V et D) ; le groupe *mn* s'assimile et passe à *nn*, puis *n* : *exonnis* : sans some E 325 ; *rannus* : grouseliers D 2155 ; *amptonus* : amptone P 773 (= *autumnus*) ; *danpnosus* E 91, *erunpna* E 187, et inversement *decemnium* : X ans D 623 ; *gn* passe à *n*(*n*) : d'où *senis* : pareceux V 4917 et les contrépels *gignasium* : luite D 1234 (cf. *ginasium* : luite E 319) ; *sygnagoga* : signagogue V 5010. L'explosive *b* se différencie peu de *v* à l'intervocalique : *auelana* D 148 ; *couare* : cover D 537 ; et inversement *tubitio* : deffense D 2557, c.-à-d. *tuvitio* avec un phonème de transition entre *u* et *i* ; la palatalisation de *t* et de *c* est normale non seulement devant *i* mais aussi devant *e* ; de là des variations multiples dans la graphie : *peruicatia* D 1957 ; *petrosilium* P 6397 ; *exicium*, *exicialis* D 1000 et 1002 ; *permissio* : soufrance P 6313 en face de *permitio* : souffrance D 1932, cf. *obmittio* : laissemens, D 1765 c.-à-d. *omissio* ; *possio* : puisons D 2009 et *possionare* D 2010 (cf. *potio* : poyson V 4227) ; *ancer* : oee V 419 ; *nacissi* : aquerre D 1721 c.-à-d. *nancisci*, et inversement *lacescere* : charoier E 446 c.-à-d. *lacessere* ; *opsio* : cousine D 1812 cf. *optio* : desirance *uel* cosine P 5927 ; *procelitus* : estranges E 633 cf. *proselitus* P 6919 ; *solcequium* : sousite E 711, cf. *solsequium* : flanme P 8013 ; perte de l'élément labial dans *qu*, *gu* d'où : *scalere* enlaidir : E 722, *scalidus* : rongneux P 7685, et inversement *squanmonia* : herba quedam D 2370, *squamonia* : .i. herbe P 8143 = gr. σκαμμωνία ; *linga* : langue V 3468 ; confusion de *x* et de *s* en finale : *podes* : viesture D 1988, cf. *podex* : vesteure *uel* cul P 6538 ; *torquex* : aornemens de col D 2530 ; *locuplex* : riche, V 3487 ; prononciation de *x* dur entre voyelles : *excercere* : fors mettre E 215, cf. *exerere* : hors mettre P 3010 ; *excerterare* : esboueler E 214, cf. *exemterare* : esboueler D 986, c.-à-d. *exinterare* : le Parisinus et le ms. de Conches ont une glose doublement fautive : *exerare* uel *execreare* : esboueler (aboueler C) 3019 ; *excecrari* : hair, *excecratio* : hainge, *excecrabilis* : qui fet hair P 3004-3006 ; *exercere* : hanter P 3011, *excertitare* : hanter P 3013 ; *excercitus* : otage *uel* hantement P 3014 ; *excercitatio* : hantement P 3016 ; développement d'un *e* devant *x* initial :

exenia (déjà dans les gloses de Reichenau) : presens D 985, E 213, V 2472, P 3109 ; confusion de *s* et de *z* : *gasa* : richesse, *gazophilatum* : tresoerie E 308-9, cf. *gaza*, *gazophilacium* P 3628-9 ; *manxser* : fius de putain D 1673, *mancer* P 5155, tous deux pour *manzer* ; réduction de *-gm-* à *m*, avec développement d'une voyelle vélaire après *e* (cf. *somme* de *sagma*) : *stima* : quisse, *stima* : ensegne D 2837-8 en face de *stima* : cuisse, *stigma* : enseigne P 8173-4 ; *fimentum* : feincte chose P 3333 ; *fleuma* : fleume et *fleumaticus* : fleumatique V 2719-20, P 3388-9 ; réduction des groupes *-ct-*, *-pt-* à *t* (*-tt-*), *-mpt-*, *-nct-* à *-nt-*, d'où *bastiterium* (i. e. *batisterium*) : fons D 179 ; *dactillus* : dadier mais *dattillum* : date E 88-9 ; *philateria* : chasse V 6406 (= *phylacteria*), et inversement *permictere* : lesser V 4145 ; *fructectum* : buissonnois D 1191, *auctentice* : auctorizeement P 771 ; *succintorium* : ceinture D 2440 (cf. *subuertio* : destrutions *ibid.* 2435) ; *edemptulus* : esdentés D 843 ; *exemterare* : esboueler D 986 ; *iacinctus* : piere D 1314 (= *hyacinthus*) *scenouetorium* : civière P 7669, qui semble un hybride formé de σχοῖνος et de *uectorium*, cf. *scenofacere* dans du Cange ; assimilation de *-ls-*, *-rs-* à *-ss-*, d'où : *sassugo* : saumuires E 686 ; *pessicus* : peechier ; *pessicum* : peecchiere P. 6390-1.

Quant à la composition de ces lexiques, elle offre matière à maintes remarques. Le vocabulaire en est extrêmement varié, et les influences les plus diverses s'y laissent reconnaître : Varron, Festus et son abréviateur, Nonius Marcellus, Isidore de Séville, les glossaires de l'époque mérovingienne et carolingienne ont, comme on le présume, fourni une forte part de matériaux. La langue de l'Église est aussi abondamment représentée, ce qui explique le grand nombre de termes grecs, et la présence de mots hébreux. Mais ce qui frappe davantage le lecteur c'est, je crois, le caractère vivant du latin qu'ils nous offrent. On sent qu'on a ici affaire à une langue constamment maniée, et qui doit répondre à toute sorte de besoins actuels, de préoccupations contemporaines : ce n'est pas le trésor d'une langue morte, fixée dans une forme désormais immuable, mais un dictionnaire qui s'enrichit, s'accroît et se transforme, soit par la création de mots nouveaux, soit par l'invention d'acceptions nouvelles. Ainsi *amphitheatrum* est glosé *cercles de vin* ou *chercle de tounel* dans D 59, et P 346, sens dont on voit l'origine, mais dont on n'a pas d'exemple dans la littérature ; on lit *crucibulum* : craissés dans D 575, formation bien connue par ailleurs, comme on le voit dans du Cange, mais ignorée du Thesaurus linguae latinae ; *diescere* : ajourner D 749

(le verbe ne figure que dans les gloses avec un sens différent : *diescit* : *a dieo*, i. e. *incipit esse dies*) ; *elleborium* : escole D 891 ; cf. *eleborium* : essole P. 2785, et du Cange *eleborium* : scandula, tegula tabularis, Gall. *esseau* (ou *aisseau*), terme technique dont l'origine m'échappe ; *epytalamum* : warde reube D 915, cf. *epitalamum* : garde robe, E 178 et *epythalamum* : garde robe *uel* bal que l'en chante à coucher la bru, P 2836 ; *extumulare* : delfouir D 1038, P 3132 ; *extimulare* E 230 ; (*tumulō* est dans Catulle, Ovide et Martial ; il fournissait à cause de ses deux brèves initiales un substitut commode de *hŭmō* ; mais je n'ai pas d'exemple de *extumulo*, et le lexique de du Cange ne cite que la glose du Parisinus) ; *intumulare* : ensevelir, *intumulatio* P 4583-4 ; le latin ne connaît que *intumulatus* « sans sépulture », doublet métrique de *inhumatus* créé par Ovide, Her. 2, 136 ; *famatia* : pecine D 1073, qu'il faut sans doute rapprocher de *famatica* : medecine P 3199 et de *farmacia* : medicine V 2598 ; *firmaculum* : fremaus D 1139, cf. *firmaculum* : firmamens E 270, *fermaculum* : fermal V 2699, *firmaculum* : fermail P 3360 (la glose d'Évreux est issue de la contamination de *firmamentum* : firmament et *firmaculum* : fermail) ; ni *firmare* avec le sens de « fermer » ni *firmaculum* ne sont attestés en latin ; *flecta* : nate D 1154 et P 3390, cf. *fleta* : nate V 2721 ; *gurgurio* : gargechons D 1264 (substitué à *curculio*), et *gurgulio* : .1. poisson P 3759 (sens nouveau, non autrement attesté) ; *gurgustium* : savereus, D 1274, *gurgustium* : severeus E 333, *gustustium* (*gustutium* C) : savoureus P 3761, où il semble qu'il y a contamination de deux gloses *gurgustium* (cf. du Cange et Thes. L. L.) et *gustatiuus*, *-a*, *-um* que suggère le *gustutium* du manuscrit de Conches ; *incrassare* : encrassier D 1401 ; *incrapulari* : trop mangier D 1402, cf *incrassari* : engresser V 3078 ; *incrassari* uel *crassare* : encresser, *incrapulari* : engloutir P 4184-5 ; *inquilinus* : sierjans D 1476 (sens nouveau) ; *lectica* : lesons D 1586 . *quaternus* : sierjans D 2141 ; *rudire* : aprendre D 2208, tiré de *erudire*, et de *rudimenta* ; *sellare* : ensieler D 2285 ; *solarium* : soliers D 2322 ; *spatula* : espiete D 2347, cf. *spatatula*: espiete E 717, *spatula* : espeete P 8075 (sens nouveau) ; *subarrare* : enesrer D 2419, cf. *subarrare* : sus carrer V 5160 *subarrare* : espouser *uel* enreer P 8249 ; *templarius* : templiers D 2488 ; *teristrum* : feniestre D 2500 (c.-à-d. *theristrum*, transcription de θέριστρον qu'on trouve dans saint Jérôme, et qui a pris un sens nouveau ; le Vaticanus porte *teristrum* : cheinse *uel* soquenie V 5339, le Parisinus *teristrum* : soucanie P 8556, cf. *theristrum* dans du

Cange ; *terristrum* : ceinse de fame veuve de P 8583, qui n'est pas dans les autres glossaires, est évidemment un autre mot ; *torus* ; pis de buef D 2523 ; *torneamentum* : tornois D 2525 ; *trossellum* : torseaus D 2549, cf. *trossa* : trousse, *trocellum* : troucel *uel* troucellet P 8832-3 et du Cange s. u. *trossa* 3. ; *uilipendere* petit prisier D 2624, qui semble lever les doutes que l'on avait sur l'existence du mot en latin, et qui en tout cas démontre que *uili pendo* s'est substitué à *ni(hi)li pendo* ; *unire* : auner D 2641 ; *collistrigium* : pilori E 86 (cf. du Cange s. u.) ; *elegamenter* : gentillement E 169 ; *exagregare* : desmonceler E 198 (corrompu dans P en *exaggare* P 2946) ; *frunium* : tan E 302, cf. *frunum* : tan V 2802 et *frunio-nis* : tenner, *frunitum* uel *frunitus* : ten P 3527-8, et du Cange s. u. *frunitor*, *frunitorium*, *frunitum*, *frunium* ; *musicare* : rimer E 512 ; *pegrierare* : pardouner E 565 (sans autre exemple dans du Cange, et peut-être corrompu) ; *reconpensare* : guerdonner E 660 ; *saltrapa* : sergans E 695 ; *stabularius* : mareschaux E 723 ; *tibinus* : prevos E 771 (= tribunus) ; *alliterium* : pestel V 276 ; *ambucocanum* : averone V 322 ; *anulus* : petit cul V 398 ; *apergitorium* : vipeillon V 436 et *aspergitorium* : guipillon P 468 ; *apodinare* : apoier V 470 et P 496 ; *aqualicusus* : bouteillier V 485 (*aqualicussus* P 513) ; *artauus* : couvent V 554 et *artauus* : canivet P 600 cf. dans Joannis de Janua *artauus* : *cultellus scriptorum* ab *artō*, *-ās* ; *barutellum* : buletel V 767 et *barutelum* : belutel P 825 ; *barbitonsor* : barbier, *barbitontrix* (lege *-tonstrix*) barbiere V 763-4 et P 816, 819 ; *bladum* : blé V 829 *bladiopolum* : blarie V 830 (*bladiolum* : blairie E 891) ; *bombinare* : poerre V 840 et *bonbinare* : perre P 901 ; *caccarium* : eschiquier V 885, *cacharium* : eschequier P 949 ; *feruorium* : chaudière V 2659 ; *fermaculum* : fermal V 2699 ; *fuscotorium* : fustaine V 2849 ; *gamagogus* : houlier *gamagoga* : houliere V 2865-6 ; *gernobaton* : grenon V 2890 ; *grisus* : gris 2945 (*grissus* P 3748) ; *impignorare* : engagier V 3025 ; *intronizare* : metre en chaere V 3276 ; *lucanar* : fenestre V 3498 ; *lunbare* : brayer V 3514 ; *monialis* : nonnain V 3706 ; *mundialis* : seculiers V 3729 ; *nebula* : niele *aliquando dicitur* oblee V 3763, nom donné au pain azyme où l'on découpe les hosties, à cause de sa transparence ; *polentrundium* : buletel V 4325 ; *agoria* : polie P 248 ; *altitronum* : pronel P 222 ; *amictuare* : couvrir P 354 ; *arthocaseus* : flaon P 613, fait d'après *artocreas* qui est déjà dans Perse, et qui a passé dans les glossaires, cf. *arthocrea* : royssole P 612 *artocrea* V 563 ; *curro* : lechierre P 2098 ; *curucare* : corrunpre mariee ; *curuca* : brunete *uel homo qui sanat* estrange

P. 2102-3 : *curuca* est un « mot fantôme », suivant l'expression de Lindsay, issu de *tunc uruca* de Juvénal, Sat. 6, 276, lu dans certains manuscrits *tum curuca*, *tunc curuca*, *tu curuca* et de là passé dans le glossaire de Papias : *linosa uulgo auis quae dicitur curuca*, puis dans les glossaires médiévaux où il semble s'être confondu avec *cuculus*, *cugus* « coucou » et « cocu », cf. du Cange s. u. *curuca* 2 et *cugus*, *cucullus* 2. Il n'y a pas lieu de songer, comme le fait Casaubon, à corriger *curuca* en *cucura ou cucurruca* ; *propicinare* : aprecher, *propicinus. a. um* : prechein P 6880-1 (fait sur *uicinus*) ; *ropida* : roupie ; *ropidus* : roupious P 7487-8 ; *saporare* : savourer P 7639 ; *sententiare* : donner sentence P 7808 ; *suauitari uel suauitare* : beser, P 8243 ; *tegularia* : sorcière P 8491 ; *tubinare* : bouesiner P 8810 ; *uiella* : viella (*sic*) et *uiellare* : vieller P 9120 et 9119 ; etc. J'ai pris les exemples qui m'ont le plus frappé au cours d'une lecture rapide, sans essayer d'être complet, ni prétendre faire une étude approfondie de ces vocabulaires ; tout au plus ai-je tenté de donner des spécimens aussi variés que possible des différentes nouveautés qu'on y rencontre. Les types les plus divers s'y coudoient : composés, dérivés faits sur des modèles classiques (*alliterium* d'après le *ferriterium* de Plaute ; *aspersorium*) ; composés ou dérivés irréguliers (*aspergitorium* ; *artocaseus*, hybride gréco-latin) ; parfois plaisanteries de clercs comme sans doute *anulus* « petit cul » ; enfin simples décalques latinisés des mots français en usage (type *gris(s)us*, *bidellus*, *furetus*). Si incomplet que soit cet exposé, je souhaite qu'il suffise pour faire entrevoir au lecteur la richesse du recueil, dont la publication mérite à M. Roques toute la reconnaissance aussi bien des latinistes que des médiévistes.

A. Ernout.

The Germania of Tacitus, a critical edition by Rodney Potter Robinson, xiv-338 pp. in-8° + 1 planche ; publ. by the American Philological Ass^{on}, Middletown, Connecticut, 1935.

Dans cette nouvelle édition de la Germanie, la préface occupe 268 pages, le texte avec l'apparat critique en prend 55 (271-326), les appendices, la bibliographie, l'index ont le reste (pp. 327-388) : dans l'édition de Halm (Teubner, 1936), le texte et l'apparat critique du traité vont de la page 222 à la page 248, occupant en tout 27 pages. Ces simples chiffres suffisent à montrer que M. Robinson n'a ménagé ni son encre, ni sa peine. Il a

collationné tous les manuscrits connus de la Germania, soit près de trente ; Halm-Köstermann n'en mentionnent que cinq : *B* = Vaticanus 1862; *b* = Leidensis; *C* = Vaticanus 1518; *c* = Neapolitanus ; *E* = cod. Aesinus lat. 8. Il a examiné les plus anciennes éditions, les travaux des érudits, depuis Beatus Rhenanus jusqu'à C. Annibaldi l' « inventeur » du *codex Aesinas*. Avec une patience minutieuse, il a confronté les caractères communs et les variantes des *codices* et des éditions anciennes de manière à établir aussi exactement que possible leur filiation et leur parenté, et il a dressé en fin de compte un *stemma codicum* qui, partant d'un archétype disparu — le codex Hersfeldensis —, étend ses ramifications jusqu'aux rejetons les plus jeunes et les plus altérés. D'après ce stemma, nos mss. existants seraient issus respectivement de deux copies, disparues, elles aussi, du codex Hersfeldensis, et que M. Robinson désigne par X et Y. De X seraient issus directement, mais de façon indépendante, *W* (Vindobonensis 711) *m* (Monacensis 5307) *h* (Hummelianus, aujourd'hui perdu, cf. préface, p. 81 et s.) ; les vingt-huit autres mss. (et éditions pouvant servir à l'établissement du texte) dérivent tous de Y, et se rangent eux-mêmes en 4 groupes ; des contaminations entre les représentants de X et de Y se sont du reste parfois produites. Les preuves à l'appui de ce classement sont fournies avec une précision qui ne laisse rien passer ; sans doute ne sont-elles pas toutes d'égale valeur, et certaines, prises en soi, sont assez faibles ; je pense, par exemple, aux variantes graphiques qui sont abondamment signalées p. 236 et s. Mais leur nombre et leur groupement ne laissent pas d'impressionner, et quelque réserve que l'on puisse faire sur la valeur de tel ou tel argument, il est vraisemblable que l'on tiendra pour acquises les conclusions du nouvel éditeur, et il est évident qu'on ne recommencera pas l'examen des manuscrits auquel il s'est livré.

A l'apparat critique proprement dit, M. Robinson a adjoint des notes où il expose les raisons pour lesquelles il a recueillli ou repoussé telle ou telle leçon ; il lui arrive même de discuter des conjectures que, sans aller jusqu'à les adopter, il trouve dignes d'attention. Ainsi ch. 5, à propos de *terra... pecorum fecunda, sed plerumque improcera*, après avoir signalé dans l'apparat, les conjectures *pleraque* (de Juste Lipse) et ⟨*in*⟩ *improcera* (de Mitscherlich), il ajoute : With *improcera*, we have an atonishing change of subject. Mitscherlich's *in improcera*, wich is simple palaeographically, is based on Sil. II, 498 *fecundum in fraudes hominum genus*, and Just. XLIV, 1. 4 *felicibus et tempestiuis imbribus in omnia frugum genera fecunda est* (*Hispa-*

nia). Je crois qu'en l'occurrence, il était inutile de signaler la conjecture de Mitscherlich, qui me paraît tout à fait malheureuse : les exemples de Silius et de Justin ne sont pas pertinents, car dans les deux cas *fecundus* est construit seulement avec *in* ; tandis que dans Tacite, il faudrait admettre que l'adjectif après avoir eu pour complément un génitif *pecorum*, en aurait un second introduit par *in* : *in improcera*. C'est une dissymétrie peu vraisemblable, et qu'il faudrait justifier par des exemples probants. Mais on voit que M. Robinson sans vouloir prétendre à nous donner un commentaire complet, nous en fournit au moins des éléments. Certaines indications sont un peu brèves : ainsi II, 10 à propos de *Tuistonem*, M. Robinson se contente de dire : *The name is otherwise unknown* » ; on aurait aimé savoir les raisons qui lui ont fait conserver ce nom inexpliqué.

En ce qui concerne les passages obscurs ou controversés, M. Robinson est en général conservateur : ch. II, 4 il maintient *adversus Oceanus* (*auersus* Acidalius) qu'il interprète par un « unfriendly » or « forbidding » ; d'autres sens ont été donnés de l'adjectif que n'éclaire pas le *utque sic dixerim* qui l'annonce. Dans le même chapitre, il écrit : *Celebrant carminibus antiquis... Tuistonem deum terra editum. Ei filium Mannum originem gentis, conditoresque Mannos tres filios adsignant, e quorum nominibus* e. q. s. L'origine légendaire des Germains se trouve ainsi rapprochée de celle des Romains : un dieu est à la naissance de la race ; ce dieu a un fils (Mannus, Enée), et ce fils à son tour devient le père ou l'aïeul du (ou des) héros éponyme, fondateur (*conditor, -tores*) de la ville (*Romulus* ; *Ingvos, Ermnos, Istvos*). Le parallélisme est ingénieux, et s'appuie sur un passage de l'Enéide où Enée est qualifié de *Romanae stirpis origo* (En. XII, 166), exactement comme Mannus. D'autre part, Tacite applique fréquemment à Romulus l'épithète de *conditor* (Hist. I, 84 ; Ann. XI, 24, 19 ; Ann. IV, 9, 8 sqq.). Toutefois la coupure de la première phrase après *editum*, et la reprise de la phrase suivante sur un *ei* initial me déconcertent ; je suis convaincu que *celebrant... adsignant* doivent se répondre dans une seule et même phrase, dont ils représentent les éléments essentiels et qui se complètent mutuellement. Même chapitre encore, il lit : *Ceterum Germaniae vocabulum recens et nuper additum, quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac (nunc Tungri) tunc Germani vocati sint.* Pourtant il ne se dissimule pas que la construction de la phrase fait difficulté dans l'état présent du texte, que le *ac nunc Tungri* lui semble une glose marginale fourvoyée dans le texte, et qu'il a dû tomber quelque chose après

expulerint. L'hypothèse de la lacune est-elle nécessaire ? Examinons ce que veut dire Tacite : « Du reste le nom de Germanie est récent, et n'a été donné que depuis peu, puisque ceux qui les premiers ayant franchi le Rhin ont chassé les Gaulois étaient appelés Germains (et maintenant Tongres). » Il ne manque qu'un mot pour que la phrase soit complète : « puisque les premiers envahisseurs de la Gaule... étaient alors LES SEULS à porter le noms de Germains. » J'inclinerais volontiers à rétablir le texte de cette façon : *Quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint*, [*ac nunc Tungri*] *tunc Germani* ⟨*uni*⟩ *vocati sint*, excluant avec Gudeman *ac nunc Tungri*, et ajoutant *uni* après *Germani*. Nous aurions affaire à un cas simple d'haplographie du groupe *aniuni* qui a pu se produire aussi bien dans la capitale que dans la minuscule. Quant à l'emploi de *uni* dans ce sens, il est tout à fait normal ; il suffit de rappeler César, B. G. I 32, 2 : *Animaduertit Caesar unos ex omnibus Sequanos tristes capite demisso terram intueri* ; ou IV, 7, 5 : *sese unis Suebis concedere*. Le chapitre se termine par cette phrase : *Ita nationis nomen non gentis eualuisse paulatim, ut omnes primum a uictore ob metum, mox et a se ipsis inuento nomine Germani uocarentur* ; phrase que M. Robinson traduit ainsi : « Thus it was that the name of a tribe, not of race, gradually gained ground, so that all were called Germans, first by the victor for the purpose of inspiring fear, in times by themselves as well, when once they had happened on the name. ». Mais il reconnaît par la suite « the obscurity of the whole sentence » ; Je suis tout à fait d'accord avec lui sur ce point, et tous les commentaires que j'ai lus — Dieu sait s'il y en a, et d'abondants ! — n'ont pas réussi à me donner la lumière. Je crois pourtant que la leçon *nationis nomen non gentis* est insoutenable, et qu'il faut délibérément adopter la conjecture *nationis nomen in gentis* (scil. *nomen*) déjà proposée par Acidalius : « Ainsi le nom d'une tribu s'était peu à peu étendu pour devenir celui d'un peuple » ; l'emploi de *in* avec l'accusatif dans ce sens étant des plus fréquents dans Tacite. Le reste de la phrase demeure difficile : « Quite aside from the difficulty as to *why* the extension of the name *Germani* to the *Transrhenani* would be calculated to inspire fear, I find it highly doubtful if Tacitus would have employed *ob metum* in this context (as it now stands) for *ob metum incutiendum*. The word *a se ipsis* imply *ceteri* rather than *omnes* as the subject of *uocarentur*, but of course this is not the only place in which our author's logic is at fault » dit M. Robinson et il ajoute « I understand *a se ipsis* ἀπὸ κοινοῦ with *inuento* and *uocarentur*, not with the latter alone, as does Norden.

Invaluable as I have found Norden's monumental work which he has written around this one sentence, I am quite unable to accept his major thesis (also advanced by numerous earlier commentators) that *a uictore* means ἀπὸ τοῦ νικήσαντος. As Gudeman (1927, 690) has pointed out, the mere presence of *et* (*etiam*) makes it necessary to give the same meaning to *a* in both places. »

Mentionnez, sans y insister, les conjectures de Leibnitz *a uicto ob metum*, ou de O. Hirscheld *a uicto*, *re⟨or⟩ ob metum* : elles ont l'avantage de montrer au moins que la difficulté réside surtout, aux yeux des commentateurs, dans l'expression *a uictore*. Je crois qu'elle provient surtout de ce que la phrase a été mal construite. On considère généralement *a uictore* et *a se ipsis* comme les compléments, de *uocarentur* ; et l'on a vu que, pour certains éditeurs, *inuento* est employé absolument avec le sens de « inexact, impropre[1] » ; M. Robinson se sépare sur ce point de M. Norden, en ce qu'il considère *a se ipsis* comme dépendant à la fois de *inuento* et de *uocarentur*. J'irai plus loin que lui, et je considère *primum a uictore ob metum*, *mox etiam a se ipsis* comme dépendant l'un et l'autre de *inuento*, et uniquement de *inuento*, traduisant ainsi : « si bien que tous s'appelèrent Germains, d'un nom que d'abord leur appliqua le vainqueur pour inspirer la crainte, et que plus tard ils s'appliquèrent d'eux-mêmes. » Tacite suppose, à tort ou à raison — à tort sans doute, mais là n'est pas la question —, que les vainqueurs des Gaulois leur auraient d'abord fait croire, pour prévenir par la terreur une révolte éventuelle de leurs vaincus, qu'ils n'étaient qu'une partie d'un vaste peuple portant comme eux le nom des Germains ; et que par la suite le peuple en question aurait de lui-même adopté le nom, sans doute en raison de la gloire qui y était attachée.

A lire de près le commentaire critique de M. Robinson, on sent tout ce qu'il y d'incertain dans notre connaissance du texte. Sans avoir résolu définitivement tous les problèmes qu'il soulève, le nouvel éditeur a eu le mérite au moins de les aborder résolument, d'appuyer son argumentation sur une connaissance vaste et précise des explications proposées avant lui. Son édition sera très utile, et cette considération doit le récompenser de la peine qu'elle lui a coûtée.

A. Ernout.

1. Cf. L. Constans et P. Girbal dans leur édition de la Germanie, Paris, Delagrave, 1897, p. 28, n. 34.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Franz Hampl, *Der König der Makedonen*, Inaug. Diss. Leipzig ; Weida i-Thür, 1934, 88 p.

Quelle fut la place du roi dans l'État Macédonien ? telle est la question que se pose F. H., que l'on s'est posée avant lui, mais à laquelle il donne une réponse originale. Dès les premiers temps, donc bien avant la conquête de l'Asie et la formation des monarchies macédoniennes en Orient, chez lesquelles notre analyse n'a pas de peine à distinguer des éléments bien différents, le roi de Macédoine lui apparaît comme un personnage complexe. C'est d'abord le roi de l'État Macédonien, et celui-ci est constitué par l'ensemble des Macédoniens, οἱ Μακεδόνες, et plus précisément des Macédoniens en armes. Le pouvoir se partage entre l'assemblée de l'armée et le roi. A l'assemblée le droit de choisir et de proclamer le roi ou les tuteurs du roi — c'est d'ailleurs, comme le dit Paola Zancan dans son beau livre sur la Royauté hellénistique (*Il Monarcato Ellenistico*) un droit de sélection autant, et plus, qu'un droit d'élection, — à l'assemblée encore les causes capitales, et non pas seulement les procès de haute trahison, comme on serait porté à le croire, si l'on s'en tenait aux récits des historiens. Le roi, lui, est avant tout un chef militaire ; il est aussi prêtre et juge des causes qui ne sont pas capitales. Avec cette autorité plus ramassée et plus active, il reste au milieu des libres Macédoniens *unus inter pares*. Il n'est pas le roi d'un territoire, de la Macédoine : il est le roi des Macédoniens. Il devait être lié à eux par un serment, comme ils étaient liés à lui par un serment, qui les obligeait à obéir à ce chef, auquel ils devaient le service armé quand il fallait défendre cet État et cette monarchie militaires. Nous voyons cependant le roi entreprendre des guerres de conquête, conclure des alliances, étendre le domaine de son Empire et de son influence. Mais selon F. H., ce n'est nullement en tant que roi des Macédoniens : ceux-ci n'ont rien à voir en ces affaires : les pouvoirs du roi ont alors une autre source : il peut agir ainsi parce qu'il est une personnalité puissante et riche, seigneur d'un grand domaine, et qu'il acquiert par là une importance internationale. Et l'auteur de montrer que dans tous les cas de conquêtes que nous connaissons, y compris les conquêtes d'Alexandre, les rois ont toujours traité les pays conquis comme des domaines qu'ils annexaient à leur domaine propre et dont ils disposaient à leur gré ; les traités qu'ils concluaient étaient conclus en leur nom seul, ce nom n'étant même pas accompagné du titre βασιλεύς, ce qui prouve bien qu'ils n'agissaient pas en chefs de l'État Macédonien, mais par l'effet d'un pouvoir qui leur vient de leur seigneurie sur leur domaine propre, d'une χώρα, comme on dira à l'époque hellénistique. C'est encore à ce titre que le roi bat monnaie à son effigie, sans aucune mention des Macédoniens, avec l'or et l'argent de ses propres mines. L'État Macédonien est si étranger à toutes ces démarches que les Macédoniens n'auraient même pas été tenus d'accompagner le roi dans ses expéditions et qu'ils ne le fai-

saient que pour une solde, presque à la manière des mercenaires. Ainsi dans ces rois du ve et du ive siècle nous trouvons déjà deux des trois royautés que l'ouvrage de Paola Zancan, écrit dans le même temps que F. H, composait le sien, distingue dans les rois hellénistiques. La royauté militaire (βασιλεύς, στρατός) et la royauté pour ainsi dire domaniale (βασιλεύς, χώρα). Mais à cette époque postérieure, par une extension du domaine royal à des pays de mœurs et d'esprits différents, une troisième royauté viendra s'unir aux deux autres dans la personne du roi macédonien, celle du roi oriental de droit divin. Les vues de F. H. lui sont inspirées par une analyse serrée des sources, et une interprétation nouvelle du caractère d'institutions déjà très étudiées, comme la Ligue de Corinthe, ou de rapports bien connus, comme ceux de Philippe et de l'Amphictyonie Delphique. Elles le conduisent à une définition des hétères, qui aura besoin d'être discutée, mais qui a quelque chose de séduisant : ce seraient les bénéficiaires macédoniens ou grecs que le roi établit sur son domaine, et qui, comme les clérouques du iiie siècle lui doivent des services particuliers : service de pages, à la cour, pour leurs enfants, et, pour eux, service militaire dans la cavalerie lourde. Les hétères sont les seuls qui soient naturellement tenus à suivre le roi dans ses guerres de conquête. Subsidiairement cette doctrine fournit une définition des pouvoirs confiés à Cratère et à Perdiccas, après la mort d'Alexandre. Dans le texte d'Arrien, *Succ. Alex.* 3, la προστασία τῆς Ἀρριδαίου βασιλείας, c'est la direction de toutes les affaires compétant au roi des Macédoniens; l'ἐπιτροπὴ τῆς ξυμπάσης βασιλείας, que Perdiccas assume en qualité de chiliarque (titre perse), c'est le pouvoir sur tout le domaine royal, en Europe et en Asie.

Pour l'avoir résumée, je ne pense pas avoir trahi la pensée de l'auteur. Certaines de ses idées seront sans doute critiquées, peut-être modifiées. Par exemple, qu'il y ait en droit une séparation très nette entre les pouvoirs du roi des Macédoniens et ceux qui l'engagent dans la voie de l'Empire, on peut l'admettre, mais il est difficile de croire qu'en fait l'État macédonien se soit absolument désintéressé des destinées de cet Empire : d'ailleurs peu à peu on verra les Macédoniens participer aux traités et aux alliances. Quoi qu'il en soit, la construction de F. H. a l'avantage de lier, si je puis dire, les siècles des Perdiccas, des Amyntas et des Philippe à ceux des Ptolémées et des Séleucides. Il y a une parenté entre ses conclusions et celles auxquelles arrive Paola Zancan, que j'ai délibérément plusieurs fois citée, parce que cette parenté ne laisse pas d'impressionner le lecteur en faveur des tendances qui ont inspiré les deux chercheurs.

P. Jouguet.

Haussleiter (J.), *Der Vegetarismus in der Antike* (Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten, XXIV. Band); Berlin, Töpelmann, 1935; in-8°, viii-427 p.

C'est un des plus gros travaux qui ait paru dans la collection bien connue et très appréciée à laquelle il appartient. Plusieurs fascicules de cette collection avaient eu pour objet des rites négatifs ou des abstentions (ceux de Fehrle, de Wächter, de Mensching, d'Abersmann, et même de Bokerstein). En un sens, on peut dire de celui-ci qu'il se place dans la même série ; mais l'auteur y considère toutes les professions de foi ou discussions auxquelles a donné lieu « la théorie végétarienne dans l'antiquité classique ». Le plan est très simple : d'abord une enquête sur

la place du « végétarisme » dans la vie ordinaire, dans la religion, dans les traditions relatives aux peuples étrangers, dans ce qu'on pourrait appeler les théories anthropologiques ou sociologiques (tout cela constituant une section qui, à vrai dire, manque d'unité) ; puis un examen de l'orphisme et du pythagorisme ; à partir de la section III, un exposé des opinions des philosophes suivant les écoles (jusqu'au néo-platonisme compris) — ce qui a peut-être l'inconvénient de séparer les uns des autres des penseurs contemporains et, plus encore, celui de rompre les attaches entre des philosophes qui adoptent la même attitude d'adhésion ou de sympathie. En tout cas, par son cadre, l'étude est pour la plus grande part idéologique.

Elle est très consciencieuse et très riche. Elle fournit des informations intéressantes sur les polémiques que la question du végétarisme a provoquées (par exemple p. 288 sq. à propos de Clodius de Naples). Elle traite à l'occasion de sujets importants qui se rattachent à cette question, comme les théories sur la psychologie des animaux (p. 206 sq., 212 sq., 228 sq., 238 sq., 286 sq.). Elle est presque trop consciencieuse : cette maïeutique opérée successivement sur les représentants des différentes écoles risque de paraître un peu fatigante : bien des paragraphes assez longs aboutissent à des états néant qu'on aurait pu parfois dresser à moins de frais.

C'est que le végétarisme est resté étranger à bien des philosophes — même à ceux qui professent une doctrine « ascétique » comme les Cyniques, sans parler de la plupart des Stoïciens ; même à certains qu'on pourrait croire plus ou moins influencés par une mystique proprement ascétique, ainsi Socrate et Platon. Pour ce qui est de Socrate surtout, quand on songe à certaine théorie récente, il n'est pas besoin de souligner l'intérêt de cette constatation : il est avéré que, sur un point capital, Socrate ne suit pas les enseignements du pythagorisme, qu'il est même en contradiction formelle avec eux (p. 163-167). Du reste, là même où le végétarisme est prescrit ou conseillé, il n'est pas toujours pour autant l'expression d'une véritable doctrine végétarienne : il serait artificiel, dans le plan de la pensée antique, de rattacher Epicure à la série d'adeptes qu'on peut suivre dans l'ouvrage de M. H. — même en admettant avec celui-ci (p. 281), ce qui est d'ailleurs assez douteux, qu'Epicure a pu devoir une « suggestion » à l'enseignement de Xénocrate. — Somme toute, jusqu'au IVe siècle — en dehors du néo-pythagorisme, bien entendu — il n'y a que des exceptions à la règle qui est celle de l'indifférence ou de l'opposition. Elles sont représentées par Théophraste, par Musonius Rufus et surtout, chose assez remarquable, par des philosophes qui appartiennent à l'Académie ou qui en dépendent, notamment Xénocrate et Plutarque. Encore peut-on observer, d'après l'exposé de l'auteur, que pour ceux-là, il s'agit moins d'un dogme philosophico-religieux que d'une attitude sentimentale, pas toujours très ferme d'ailleurs, qui se justifie à la fois par des arguments utilitaires, par des souvenirs de pythagorisme et par une métaphysique plus ou moins personnelle. — Reste le néo-platonisme à partir de Porphyre (car Plotin encore est indifférent). Chez Porphyre, nous trouvons une doctrine systématique qui a retenu l'enseignement pythagoricien en le fondant sur une large enquête historique, en l'appuyant d'arguments empruntés à la nouvelle Académie (cf. p. 332 sq. sur l'intelligence des animaux et leur parenté avec l'homme), en l'enrichissant surtout du « spiritualisme » propre à l'école de Plotin. Jamblique se donne, sur ce point spécialement, pour un pythagoricien de stricte observance — encore qu'il polémique contre son maître au sujet des sacrifices

sanglants, si du moins l'authenticité du traité *Sur les mystères* doit être admise. Les néo-platoniciens postérieurs ont des attitudes diverses ; mais la tradition pythagoricienne est encore très vivante chez un Proclus. Chez Julien, on constate non pas un dogme d'abstention générale, mais la condamnation, conforme aux prescriptions de certains cultes orientaux, de telle ou telle nourriture.

On peut donc dire que, dans la mesure où il y a une doctrine de végétarisme dans l'antiquité, c'est le pythagorisme qui la fonde ou qui l'entretient (ce qui n'empêche pas que les influences orientales, à l'époque romaine, l'aient pu fortifier : pour l'Égypte, p. 302, 313 ; pour l'Inde, p. 301 sq., 336 ; en revanche, aucune action du manichéisme, p. 355 sq.). — L'intérêt se porte donc sur la section II du livre, consacrée aux orphiques et aux pythagoriciens. Voici les conclusions de l'enquête. Il y a, dans l'ensemble, un accord évident entre les deux sectes ; et, comme la doctrine du pythagorisme, sur ce point, ne s'explique pas par un emprunt à l'Égypte (p. 145-150), il y a lieu d'admettre qu'elle est « un emprunt à l'orphisme » (p. 151 sq.). Telle est du moins la formule de M. H. Peut-être conviendrait-il de la corriger quelque peu en disant que le pythagorisme doit être considéré, à ce point de vue et à d'autres, comme une espèce du même genre que l'orphisme. Du reste, il y a des différences (certaines abstentions sont spéciales aux pythagoriciens ; le rite de l'omophagie, essentiel pour les orphiques, n'est pas admis par leurs congénères). Il reste que l'esprit général est le même et que certains rapprochements typiques attestent une communauté d'origine ou une dérivation. Or il est remarquable que, dans l'une et l'autre secte, l'interdiction de la viande apparaisse indépendante d'une doctrine fondamentale qui leur est commune et dont on aurait pu songer à la déduire : celle de la migration des âmes (p. 86, 152). Le motif essentiel est « cathartique et ascétique ».

Quelle est l'origine et quelle est la signification de cette forme d'ascèse ? Plusieurs abstentions (celle de la fève par exemple) se retrouvent dans d'autres cultes et remontent haut. Mais M. H. a bien raison de marquer (p. 87) une différence de nature entre un système ascétique et une série d'interdictions rituelles. Il ajoute, à la suite de Rohde, que les prescriptions orphiques n'ont pas un objet purement négatif, qu'il ne s'agit pas de se libérer ou de se garder de « contacts démoniaques », mais d'acquérir la pureté qui triomphe de la mort, qui assure la communion avec le divin, qui rend le sujet « réceptif à la révélation (cf. p. 152) ». Bref, l'ascèse réalise un état positif de sainteté, une divinisation. C'est un point très important. C'est une donnée qui permet de comprendre ce qu'on pourrait appeler le scandale de l'orphisme : le maintien du rite de l'omophagie, côte à côte avec la proscription des nourritures carnées (p. 87-96). Reste à savoir pourquoi cette proscription a cet effet positif. Le problème est bien posé, mais il est seulement posé. — Un autre aspect de la question apparaît dans les variantes de la doctrine pythagoricienne, laquelle admet en certains cas l'usage de la viande : on trouvera à ce sujet une analyse approfondie de la tradition (p. 111-127).

Somme toute, le véritable intérêt de l'ouvrage résidait dans cette étude du système orphico-pythagoricien qui est *le* système du végétarisme qu'a connu l'antiquité classique. On peut regretter que, par rapport à cet objet fondamental, l' « histoire des idées », telle qu'on l'entend couramment, occupe une place un peu disproportionnée. Ou, si l'on veut, nous dirons qu'il y a deux livres dans le livre de M. H. Ajoutons, pour ce qui est du second, qu'il n'est peut-être pas aussi exhaustif que l'a voulu l'auteur. En

dehors du pythagorisme — et d'Empédocle qui s'y rattache naturellement — les philosophes présocratiques n'y sont pas objet d'enquête (on penserait au moins à l'interdiction du poisson qui est attribuée à Anaximandre). D'autre part, puisque l'histoire du végétarisme à l'époque hellénistique amenait à considérer les rapports entre Grèce et Orient, on s'étonne de ne pas voir examiner, à propos des Esséniens et des Thérapeutes, la thèse d'Isidore Lévy (cf. p. 35 sq., dans la Section I où l'exposé est assez bizarrement placé). Le roman grec méritait peut-être un peu plus qu'une mention rapide (p. 35, 312).

Tout cela ne nous empêche pas de conclure que le livre de M. H. est un livre de valeur.

Louis Gernet.

B. Stumpo, *Le origini della tragedia* ; Milan, Societa Dante Alighieri, 1935 ; in-8°, 106 pages.

Cet élégant petit volume présente dans un premier chapitre un bref historique du problème si débattu de l'origine de la tragédie, en commençant par Schopenhauer et Nietzsche, pour rappeler en terminant la position prise dans des travaux récents par Howald ou F. Pohlenz. Puis M. Stumpo expose sa propre doctrine. Il fait sortir la tragédie du rituel de Dionysos et du dithyrambe, il écarte au contraire l'hypothèse de Ridgeway ou de Nilsson qui en cherchaient l'origine dans le culte des héros.

L'ouvrage, dans sa brièveté, présente plus d'une fois des indications personnelles. M. Stumpo s'efforce de montrer que le culte de Dionysos est d'origine crétoise (ce qui n'empêcherait pas que le culte ait été, ensuite, importé à Athènes de Thrace). Ici ou là on pourrait proposer des réserves ou des objections. Le chapitre qui interprète la légende de Dionysos comme un mythe solaire n'apparaît ni très utile ni très convaincant. Trop d'étymologies douteuses sont utilisées : διθύραμβος semble bien ne pas remonter à une origine indo-européenne ; cela ne veut pas dire que le mot soit « crétois », et rien ne prouve qu'il signifie « le triomphateur » (p. 35) ; le rapprochement de Ὀρφεύς avec ὄρφνη dû à Curtius ne méritait guère d'être évoqué (p. 52).

P. Chantraine.

W. Luther, " *Wahrheit* " *und* " *Lüge* " *im ältesten Griechentum* ; Borna-Leipzig, R. Noske 1935 ; in-8°, VIII-178 pages.

Ce mémoire dont le point de départ est une thèse de Göttingen de 1933, se propose d'analyser d'un point de vue sociologique et psychologique les conceptions homériques relatives aux idées de « vérité » et de « mensonge »[1]. L'exemple est bien choisi, et comme l'enquête est menée avec prudence et se fonde sur une étude précise des textes, elle apporte des résultats utiles. Il n'est pas indifférent, que le groupe de ἀληθής, ἀληθεια n'exprime pas l'idée abstraite de « vérité », mais plutôt que l'on ne cherche pas à cacher quelque chose ou que l'on n'oublie rien ; νημερτής (surtout dans la formule νημερτὲς εἰπεῖν signifie que l'on ne cherche pas à tromper (cf. ἁμαρτά-

1. Signalons que dans un esprit différent, M. H. Frisk vient de publier de son côté dans les travaux de l'Université de Göteborg un travail de grammaire comparée, *Wahrheit und Lüge in den Indogermanischen Sprachen*.

νω), ἀτρεκής, dont l'étymologie est incertaine s'emploie lorsque l'on revient sur une assertion pour la confirmer ou la préciser (μάλ' ἀτρεκέως καταλέξω) ; le groupe de ψεύδεσθαι signifie « tromper », aussi bien par les actes que par les paroles ; le sens de « vérité » d' « authenticité », apparaît dans la famille de ἐτεός, ἔτυμος etc.

Les étymologies proposées manquent souvent de rigueur parce que l'auteur est plus philologue que linguiste. Il n'est pas sûr que ἐτεός, ἔτυμος, etc... ait rien à faire avec la racine **es-* du verbe être.

En revanche certaines discussions sur le texte homérique sont bien menées. Il est vrai qu'en M 421 on ne peut guère traduire χερνῆτις ἀληθής que « par une ouvrière honnête », et que ce sens semble singulier et non homérique. La variante ἀλῆτις que l'on tire d'Apollonius le Sophiste et que préfère M. Luther n'est guère satisfaisante non plus. En acceptant ἀληθής il faut songer que cette comparaison se trouve dans un développement probablement « récent ».

P. Chantraine.

Jean Dumortier, *Les images dans la Poésie d'Eschyle* ; Paris, Les Belles Lettres, 1935 ; in-8°, IV-284 p.

La langue et le style d'Eschyle, si riches et si variés se prêtent à fournir des sujets de mémoires. M. Jean Dumortier s'est montré bien inspiré en présentant à la Faculté des Lettres de Paris une étude sur les images chez Eschyle.

Une brève introduction cherche à fixer une définition de la métaphore et indique qu'il est malaisé de faire le départ entre les images banales, effacées, et les images neuves ou heureusement rajeunies. L'auteur rappelle enfin que l'œuvre d'Eschyle est nourrie de souvenirs de la poésie épique, et qu'Eschyle reprend et revivifie souvent des métaphores que nous lisons déjà chez Homère ou chez les lyriques du VIe siècle.

La thèse de M. Dumortier atteste une sensibilité littéraire personnelle et beaucoup de goût dans l'analyse des textes. Un des résultats les plus remarquables de l'enquête apparaît dans la première partie de l'ouvrage où l'auteur s'efforce de faire sentir « la métaphore principale » qui anime chacun des drames. C'est ainsi qu'à propos des *Suppliantes* le poète évoque avec insistance l'image d'un vol de colombes fuyant devant l'épervier, dans les *Perses* l'image du joug, dans les *Sept*, celle du navire pris dans la tempête, dans le *Prométhée*, le harnois, dans l'*Agamemnon*, la bête prise au piège, dans les *Choéphores*, l'étreinte du serpent, dans les *Euménides* la meute en défaut.

La seconde partie analyse avec plus ou moins de bonheur les « métaphores secondaires » que l'on observe dans les tragédies d'Eschyle. Le classement des faits peut paraître un peu artificiel. (La nature, la vie économique, la vie privée, la vie intellectuelle etc...), certains exemples peu probants (*Perses* 750, on ne peut guère prétendre que le tour νόσος φρενῶν constitue une métaphore).

M. Dumortier a eu raison, tout en s'inspirant de la traduction de M. Mazon, de récrire la traduction de chacun des exemples pour faire mieux apparaître l'image qu'il étudie. Il commet parfois des inexactitudes p. 10 *Perses* 559, 560 ὁμόπτεροι κυανώπιδες νᾶες est traduit par « les nefs aux ailes bleu de mer ». Il ne laisse pas toujours voir l'incertitude des interprétations qu'il donne : *Perses* 10-13 (p. 153), dans un passage où diverses ponctuations et diverses explications ont été proposées, on se demande

comment se justifie dans le contexte la version νέον δ'ἄνδρα βαύζει « et à l'approche d'un inconnu il aboie ».

M. Dumortier manque encore de rigueur philologique : p. 32, *Suppliantes* 438, il semble qu'en traduisant πέφρασμαι « ma barque est calfatée » il a pensé au parfait πέφραγμαι de φράσσω (cf. p. 34) : πέφρασμαι ne peut pas signifier autre chose que « j'ai réfléchi ».

Il serait injuste d'insister sur des étourderies. M. Dumortier a étudié le style d'Eschyle avec goût et avec une ardeur jeune qui conquiert la sympathie du lecteur.

P. Chantraine.

Platon, *Œuvres complètes*, t. IX, 1re partie, *Le Politique*, texte établi et traduit par A Diès (Collection G. Budé) ; Paris, Les Belles Lettres. 1935, in 8°, lvii et 88 doubles pages.

Après le *Parménide*, le *Théétète* et le *Sophiste* dont il a procuré des éditions appréciées, M. Diès nous donne aujourd'hui le *Politique* et nous promet pour bientôt le *Philèbe*.

Le Politique est la troisième pièce d'une tétralogie dont la quatrième n'a pas été écrite ; *Théétète*, *le Sophiste*, *le Politique*, *le Philosophe*. Il se présente comme la suite du *Sophiste* et met en scène les mêmes personnages, Socrate, Théodore, Théétète, Socrate le Jeune, et l'Étranger d'Élée. Mais la discussion se passe toute entière entre l'Étranger et Socrate le Jeune. La notice analyse avec la compétence et la justesse d'esprit que l'on connaît à M. Diès le contenu du dialogue. Le roi est d'abord défini comme le pasteur du troupeau humain et cette définition obtenue par une dichotomie rigoureuse (voir pp. xv et xvi) sert d'amorce au mythe original du *Politique*. M. Diès en analyse les divers éléments : la fable cosmique sur le double mouvement du monde, la fable anthropologique, celle des origines humaines inspirée en partie d'Empédocle, enfin une troisième légende sur les deux humanités primitives, celle de l'âge d'or, ou règne de Cronos, et celle qui vit au début du règne de Zeus. Cette légende est l'occasion d'une comparaison instructive avec certains développements des livres III et IV des *Lois*.

Un autre thème essentiel au *Politique* est le paradigme (procédé dont M. Diès définit le rôle dans la dialectique platonicienne) et la comparaison de la fonction royale avec la technique du tisserand. L'analyse s'achève par quelques remarques pénétrantes sur la notion de juste mesure et sur « le merveilleux parallèle entre la raideur obstinée de la loi et la souplesse que requiert l'action politique ». Ici encore on remarquera avec quelle maîtrise M. Diès évoque la prosopopée des lois du Criton ou tel développement du *Gorgias* ou du *Phèdre* pour mettre à leur juste place divers aspects de la politique platonicienne.

Quant à la chronologie, il faudrait placer le dialogue entre le *Sophiste* et le *Philèbe* ; cependant que les rapports entre les *Lois* dont la composition a dû s'étendre sur plusieurs années sont mis eux aussi en lumière.

La notice ne donne pas d'indications sur les manuscrits du traité, mais on les trouvera commodément dans l'introduction du *Parménide*. M. Diès a collationné sur des reproductions les manuscrits B, T, Y, W, ces trois derniers sur des photographies appartenant à l'Association G. Budé.

Le texte est établi avec la sagesse que l'on pouvait attendre d'un platoni-

sant aussi averti. Une seule conjecture nouvelle[1], mais séduisante, en 301 b : δι' ἃ δὴ τὰ πάντα (manuscrits πέντε) ὀνόματα τῶν νῦν λεγομένων πολιτειῶν πέντε (manuscrits ἓν qui serait une faute pour le chiffre E) μόνον γέγονεν... Le texte nouveau cadre beaucoup mieux avec l'ensemble du passage que celui des manuscrits.

On pourrait parfois accentuer le parti-pris conservateur de M. Diès. En 268 d la correction de Ast μέλλομεν ne s'impose pas, et l'optatif μέλλοιμεν des manuscrits s'explique bien.

La traduction, qui s'astreint à l'exactitude, reste toujours d'une lecture agréable.

P. Chantraine.

W. S. Hinman, *Literary quotation and allusion in the Rhetoric, Poetics and Nicomachean Ethicos of Aristotle* (Dissertation de Columbia) ; Staten Island, N. Y., 1935 ; in-8°, 200 pages.

Mémoire utile dont le sujet a été bien choisi et traité avec soin. Le classement des faits est un peu mécanique, et les conclusions, avec leur apparente rigueur, ne mettent pas toujours en lumière ce qui est essentiel. C'est ainsi que nous nous passerions assez aisément de la liste des auteurs ordonnée selon qu'ils sont cités dans les trois traités, dans deux traités ou dans un seul. En revanche les exemples ne sont pas toujours discutés dans le détail d'une façon assez approfondie ; p. 13 et 53 ce qui est dit de la citation d'Alcée et de Sapho dans la *Rhétorique* I, 1367 a est bien vague, et M. Hinmann ne semble pas être au courant des problèmes critiques que posent ces deux fragments (il ne connaît ni les éditions de Lobel ni celle de Diehl) ; l'on ne peut guère admettre l'hypothèse d'un dialogue entre Alcée et Sapho.

P. 42-44, 106, 142 et p. p. 177-178, M. Hinman envisage le problème du texte d'Homère d'après Aristote. Homère est l'auteur qu'Aristote a le plus cité. Sauf quelques citations manifestement approximatives et qui ne prouvent rien, le texte est conforme à celui de nos manuscrits : ce fait est en faveur de la théorie de Ludwich sur la vulgate préalexandrine. Les exceptions sont rares. Il n'y a pas grand chose à tirer du ἔζεσεν αἷμα dans l'*Eth. à Nicom.* 1116 b, non plus que du ὡς δὲ λέων ἐπόρουσεν de la *Rhétor.* 1406 b qui semble se référer à Y 164[2]. Plus importante apparaît la variante à B 15 δίδομεν δέ οἱ εὖχος ἀρέσθαι dans *Poet* 1461 a. Enfin la citation de la *Rhétor* 1387 a fournit le vers Λ 543 de l'*Iliade* que ne donne aucun manucrit : Ζεὺς γάρ οἱ νεμέσασχ' ὅτ' ἀμείνονι φωτὶ μάχοιτο : Ce vers également cité par Plutarque ne convient d'ailleurs guère au mouvement du passage (voir l'édition Leaf). On est surpris que l'auteur n'ait pas utilisé pour la discussion de ces textes le livre de Margoliouth, *The Homer of Aristotle.*

P. Chantraine.

Pindari *Carmina cum fragmentis* recognovit brevique adnotatione critica instruxit C. M. Bowra (*Bibliotheca Oxoniensis*) ; Oxford, Clarendon Press s. d. [1935] ; in-8°, 18 feuilles non paginées.

La *Bibliotheca Oxoniensis* s'enrichit d'un Pindare élégant et précis dû à la diligence de M. Bowra. Les odes de Pindare nous sont conservées dans

1. Suggérée en partie par M. Paul Mazon.
2. Lire p. 44 *Il* XX et XXII.

près de deux cents manuscrits, mais l'établissement du texte pose des problèmes difficiles sur lesquels le nouvel éditeur se montre sagement réservé. Parmi les nombreux manuscrits dont nous disposons, Schroeder en a retenu quelques-uns qu'il a répartis en deux familles : la famille Vaticane dont le chef de file est le *Vaticanus* 1312, B, et la famille Ambrosienne dont le meilleur représentant est l'*Ambrosianus* C 222, A. Or après M. Aimé Puech, M. Bowra n'accepte pas lui non plus le classement de Schrœder. Il montre aisément que la désignation de chaque famille par un sigle unique simplifie les faits et les fausse. Il existe d'importantes divergences à l'intérieur de chaque famille. D'autre part le manuscrit V (*Parisinus* 2403) se trouve d'accord avec la famille Vaticane jusqu'à la fin de la première Pythique, puis avec l'Ambrosienne. Enfin le nouvel éditeur n'accepte pas non plus les conclusions de M. Turyn qui prétend que C (*Parisinus* 2774) représente une tradition sans valeur et que les bonnes leçons qu'il contient ne sont que des conjectures de philologues byzantins.

Le texte de M. Bowra est essentiellement fondé sur le témoignage de sept manuscrits que l'on peut considérer comme les meilleurs : le codex Ambrosianus C 222 (A), le Vaticanus 1312 (B), le Parisinus 2774 (C), le Laurentianus 32, 52 (D), le Laurentianus 32, 37 (E), leGottingensis 29 (G), le Parisinus 2403 (V). Certaines fautes et certaines lacunes qui concordent dans tous ces manuscrits montrent qu'ils doivent remonter à un archétype commun.

Pour la métrique M. Bowra n'a guère innové et il suit généralement Boekh dans la répartition des στίχοι et des κῶλα. Mais la disposition typographique est parfois différente de celle des éditions Schrœder ou A. Puech. Quant au problème de la *responsio metrica*, M. Bowra pense qu'elle était beaucoup plus rigoureuse chez Pindare que chez les tragiques, et il établi son texte en conséquence. Dans la troisième Néméenne v. 14, il adopte la conjecture de Mair εἴραν pour ἀγοράν des manuscrits qui contrevient à la *responsio*, et qu'il faudrait alors considérer comme une glose substituée au mot original.

M. Bowra n'a admis de conjectures que là où elles apparaissaient indispensables pour le métrique. Mais dans ces limites il n'a pas hésité à introduire des corrections assez librement, soit qu'il les emprunte à un éditeur précédent, soit que parfois il les imagine lui-même. Ainsi dans la sixième Pythique v. 50 l'éditeur a corrigé un texte inintelligible en écrivant ἄρχεις ὃς ἱππιᾶν ἐσόδων pour ὀργαῖς πάσαις ἱππείαν ἔσοδον de la tradition. La conjecture donne un sens excellent, mais elle semble un peu hardie. Pourtant le plus souvent M. Bowra s'efforce de conserver la leçon traditionnelle. C'est ainsi que dans la seconde Néméenne v. 14 il admet les mots Αἴαντος ἄκουσεν qui ont beaucoup embarrassé les philologues.

Lorsque la tradition présente des variantes, on sera parfois tenté de préférer la leçon qui n'a pas été admise dans le texte. Dans la troisième Néméenne v. 56 j'aime mieux ἀγλαόκαρπον qui est la *lectio difficilior* que ἀγλαόκολπον.

Les papyrus qui nous ont fait connaître un certain nombre de fragments nouveaux de Pindare (que M. Bowra a repris dans les *Fragmenta*) ne donnent que peu de variantes pour les Odes triomphales. La nouvelle édition n'en tient peut-être pas toujours suffisamment compte. Ainsi au vers 76 de la sixième Olympique le pap. Oxyrh. 1614 écrit ὑπὸ Κυλλάνας ὄρος[1], leçon

1. Cette leçon semble connue du Scholiaste et s'appuie sur une formule de *l'Iliade* ὑπὸ Κυλλήνης ὄρος en B. 603.

qui semble meilleure que le ὑπὸ Κυλλάνας ὄροις des manuscrits. Je ne sais pas pourquoi cette variante n'est même pas signalée dans l'apparat.

A la page VII de la préface M. Bowra constate que nous ne pouvons qu'établir une édition «alexandrine» des Odes, et que nous ne pouvons prétendre restituer le texte dialectal tel qu'a pu l'écrire Pindare lui-même. Pour le dialecte, les éditeurs modernes ont pris le parti d'admettre certaines particularités, et même de corriger ce qui n'est pas conforme à la règle qu'ils supposent (ainsi ils écrivent λύσαις pour λύσας etc.). Le problème mériterait d'être repris dans une étude d'ensemble.

P. Chantraine.

Hippokrates, *Ueber Entstehung und Aufbau des menschlichen Körpers* (Περὶ σαρκῶν) übersetzt und kommentiert von K. Deichgräber, mit einem sprachwissenchaftlichen Beitrag von E. Schwyzer. Leipzig, Teubner, 1935 ; gr. in-8°, XVIII-98 pages.

L'édition-traduction de cet opuscule du corpus hippocratique résulte, comme l'indique le sous-titre, d'une collaboration. Le texte a été établi dans le séminaire de M. K. Deichgräber qui a dirigé l'entreprise et écrit lui-même la traduction et la notice sur le Περὶ σαρκῶν. L'étude de la tradition manuscrite a été mise au point par deux de ses élèves, MM. K. Schubring et W. Jacob. Enfin un autre maître de l'Université de Berlin, M. Schwyzer, a bien voulu rédiger une notice substantielle sur le dialecte du traité.

Le Περὶ σαρκῶν n'est conservé que dans 6 manuscrits, ce qui s'explique probablement par le fait que dans l'antiquité ce traité n'était pas unanimement attribué au maître de Cos. Le meilleur de ces manuscrits est le *Vaticanus* 276, V de la fin du XIIe siècle. Parmi les autres manuscrits quatre peuvent être négligés parce qu'ils ne sont que des copies de V, mais le *Parisinus* 2255, E, représente une tradition indépendante dont il faut tenir compte bien qu'elle soit souvent fautive (voir p. XI à propos du début du second chapitre). L'histoire de la tradition se termine par un aperçu sur les éditions depuis la Renaissance, où un hommage justifié est rendu à l'œuvre monumentale de Littré.

Le texte qu'éclaire une traduction allemande est établi avec bon sens. Un petit nombre de conjectures ont été proposées. C'est ainsi que dans le chapitre I, p. 2, l. 15, la nouvelle édition écrit αὐτῆς pour αὐτῇ des manuscrits (ce mot avait déjà été corrigé par divers procédés) ; un peu plus loin πολὺ κινεόμενοι pour πολὺ κινοῦν (on pourrait se demander si κινοῦν n'est pas pris au sens absolu « se mouvant » ; mais en fait c'est le moyen qui est usuel en cet emploi). Ce que l'on pourrait reprocher plus particulièrement à l'apparat critique, c'est de ne pas toujours présenter bien clairement les données de la tradition. Page 2 l. 14 je ne trouve pas à quoi se rapporte la note : ἡ ante τοῦ add. Lind. Dans le texte l'emploi des crochets obliques semble capricieux. P. 2 l. 17 καὶ ὑγρὸν se trouve entre crochets obliques, mais non pas δὲ à la l. 15 que l'apparat signale comme une addition, ou τὰς à la ligne 9.

On lira avec un vif intérêt l'étude que M. Deichgräber a consacrée à l'auteur du traité et à son œuvre. Si les hypothèses assemblées dans le περὶ σαρκῶν nous paraissent souvent naïves, elles reposent pourtant sur une critique poussée des conceptions antérieures. Quant à l'auteur, nous pouvons affirmer, non seulement que ce n'est pas Hippocrate, mais que ce n'est pas non plus un tenant de l'école hippocratique. Les discussions méthodiques qui

se trouvent au début du traité indiquent que nous avons à faire à un savant de la seconde moitié du cinquième siècle, et plus précisément, semble-t-il, un disciple de Diogène d'Apollonie et d'Empédocle. Certaines théories apparaissent comme particulièrement remarquables, ainsi celle des *hebdomades* qui explique jusqu'à la formation des dents de sagesse (σωφρονιστῆρες).

On remerciera enfin M. Schwyzer de l'exposé sagement critique qu'il a donné de l'ionisme du περὶ σαρκῶν. Nos manuscrits comportent beaucoup de fautes : il n'est pas douteux qu'il faille corriger δευτέρα μοῖρα en δευτέρη μοῖρα, ou γλώσση en γλῶσσα. Il est déjà plus difficile d'apprécier les doublets du type τὰ μονόφωνα μοῦνον p. 18 l. 20, ou dans un cas un peu différent νοῦσος et νοσερός, qui semblent bien authentiques. M. Schwyzer a eu raison de décrire en détail la syntaxe et le vocabulaire qui ne posent pas autant de problèmes critiques. On retiendra en particulier ce qui est dit des périphrases constituées avec des abstraits en -σις p. 88, ou de la valeur des préverbes p. 97.

P. Chantraine.

C. Wendel, *Scholia in Apollonium Rhodium vetera* (Auctarium Weidmannianum, IV) ; Berlin, Weidmann, 1935 ; in-8°, xxviii-402 pages.

Il y avait lieu de rééditer les scholies d'Apollonius de Rhodes. Keil avait publié en 1854, celles du Laurentianus XXXII, 9, qu'il considérait comme la source unique de tous les commentaires. Mais Deicke a déjà montré, il y a une trentaine d'années, que cette opinion est erronée. Plus récemment M. Wendel, à qui le dossier de Deicke a été confié, a repris en main le problème. Son mémoire, *Die Ueberlieferung der Scholien zu Apollonios von Rhodos* (Abh. d. Gött. Ges. d. W., 3. Folge, Nr 1) en a réuni toutes les données ; l'introduction de la nouvelle édition donne un résumé de ce mémoire. Les scholies les plus plus riches et les plus anciennes se trouvent bien dans le Laurentianus XXXII, 9 (L), mais une tradition un peu différente bien que fragmentaire est représentée dans le Guelferbytanus X, 2 (G) et le Laurentianus XXXII, 16 (S) qui est apparenté à G. Parmi les manuscrits plus récents, si les scholies ambrosiennes (données en particulier par l'Ambrosianus B 98, A) dépendent de L, en revanche la tradition dite parisienne doit être prise en considération (Viennensis 81 [V], Parisinus 2727 [P] etc...).

Les érudits byzantins (Eustathe, Tzetzes) nous fournissent encore une sorte de tradition indirecte pour quelques fragments. Enfin des débris des commentaires d'Orus et de Methodius ont dû passer dans des lexiques comme celui d'Etienne de Byzance ou l'*Etymologicum genuinum*.

On aperçoit la complexité des faits et le mérite qu'a montré M. Wendel en les débrouillant. L'édition est établie avec un apparat critique clair et détaillé, et le texte a reçu les corrections indispensables dont quelques-unes sont dues à M. Wendel lui-même (d'autres conjectures inédites viennent de Wilamowitz ou de M. O. Regenbogen). Le recueil est pourvu de riches index, qui en feront un précieux instrument de travail non seulement pour les éditeurs d'Apollonius de Rhodes, mais même pour tous les hellénistes.

P. Chantraine.

Aetii Amideni, *Libri Medicinales I-IV* edidit Olivieri (Corpus Medicorum Graecorum VIII 1) ; Leipzig, Teubner, 1935 ; gr. in-8° ; xviii-408 p.

Grâce au dévouement du groupe de savants qui s'est chargé de cette tâche ingrate, le corpus des médecins grecs publié chez Teubner progresse régulièrement. C'est M. Olivieri qui fait paraître aujourd'hui le premier tome de l'œuvre d'Aétius comprenant les quatre premiers livres des *Libri Medicinales*. Il a bénéficié de l'aide de M. Deichgräber qui s'est appliqué en particulier à abréger et à clarifier l'apparat critique.

L'œuvre d'Aétius est une compilation assez médiocre qui date du IVe siècle de notre ère (les premiers livres constituent une sorte de pharmacopée classée par ordre alphabétique) et la comparaison des traités de Galien ou d'Oribase permet souvent de retrouver la bonne leçon. D'autre part M. Olivieri a étudié une trentaine de manuscrits d'Aétius, en majorité médiocres et assez récents, souvent incomplets. Il en propose un classement dont j'ai l'impression qu'il simplifie à l'excès l'histoire de la tradition, et qui distingue quelques manuscrits supérieurs aux autres (famille φ) : L^a (*Laurentianus Gr.* LXXV, 20), du XIVe siècle, qui contient les cinq premiers livres, P^a (*Parisinus* 1240), qui contient les livres, I-VI, et dont les parties anciennes, en parchemin, remontent au XIe siècle, P^x (*Vaticanus Palatinus 199*) qui comprend les livres I-VI, VIII-XI, du XIIIe siècle. C'est sur ces trois manuscrits que l'édition est principalement fondée. A la même famille appartient G (*Bononiensis* 3632) du XVe siècle, mais ce manuscrit est un abrégé et se trouve gâté par de nombreuses fautes matérielles. Quelques exemples donnés dans l'introduction montrent comment les diverses familles ont fortement divergé et comment le texte de l'archétype est souvent altéré par des interpolations ou par des omissions.

Dans ces conditions, l'établissement du texte était une tâche difficile : l'éditeur s'en est acquitté avec beaucoup de prudence. Le choix qu'il opère entre les variantes paraît judicieux ; là où le texte traditionnel lui semble fautif, il propose dans l'apparat une conjecture. Lorsqu'il corrige le texte à proprement parler, c'est qu'il juge la restitution véritablement probable. C'est ainsi que dans la préface du livre I (p. 24, l. 20), il écrit, d'après Galien δακνώδει pour δακνώδη, ou (p. 26. l. 27), dans une série de comparatifs σκληρότεροι pour σκληροί, d'après Galien ; en I, 30 (p. 37, l. 20) κινοῦσιν pour κινεῖ, et en I, 171 (p. 78, l. 11) πινομένη pour πινόμενος, corrections nécessaires que confirment Galien ou Oribase. Ailleurs c'est l'orthographe des mots qui a été rectifiée : p. 48. l. 19 ἔψοντες pour ἑψῶντες, etc... Le plus souvent les mots placés entre crochets droits doivent en effet être considérés comme des gloses inadmissibles, par exemple en I, 120 (p. 61, l. 23) le groupe τοῦ σησαμίνου ἐλαίου.

P. 94, l. 14, à propos des mots οὐ... ψαύειν le texte et l'apparat ne semblent pas d'accord. Cet apparat, malgré la simplification qu'il a subie, reste touffu, souvent obscur. Le choix des signes n'est pas très heureux. On notera par exemple que α désigne l'accord de tous les manuscrits.

P. Chantraine.

Plutarchi *Vitae Parallelae*, Vol. II, Fasc. II, recensuit K. Ziegler ; Leipzig, Teubner, 1935 ; petit in-8°, XII-384 p.

Avec ce volume la nouvelle édition des *Vies Parallèles* que M. M. Lindskog et Ziegler publient chez Teubner se trouve achevée. Elle remplacera avec avantage l'ancien Sintenis, et l'on ne saurait trop remercier les éditeurs de nous avoir donné cet excellent instrument de travail.

Nos manuscrits des *Vies* reposent sur deux éditions byzantines, l'une divisée en deux parties, l'autre en trois parties, mais la tradition en apparaît souvent mêlée et le problème critique se pose pour chaque groupe de *Vies* en des termes différents. Le fascicule qui vient de paraître contient les *Vies* de *Philopoemen* et *Titus*, de *Pélopidas* et de *Marcellus*, d'*Alexandre* et de *César*. M. Ziegler s'est surtout servi pour l'établissement du texte du *Laurentianus conv. suppr. 206* (L, xe siècle). Mais dans la vie de *César*, du chapitre 19 au chapitre 46, 17 pages du manuscrit ont été perdues et ont été remplacées au XIVe siècle par 8 pages écrites d'une main récente et que l'on peut désigner commodément par L^2. Les *Parisini 1671* (A), *1674* (D), et *1672* (B) sont copiés sur L et l'accord de ces quatre manuscrits est désigné par M. Ziegler au moyen du sigle Λ. Mais il faut prendre garde qu'à partir de la lacune de L dans la *Vie de César*, jusqu'à la fin de cette vie la source des manuscrits A, B, D, est indépendante de L. Le nouvel éditeur a utilisé encore un certain nombre d'autres manuscrits, le *Marcianus Venetus 386* (K), le *Palatinus Heidelbergensis 168* (P), le *Parisinus 1678* (H), enfin un groupe de manuscrits secondaires, tous apparentés, que M. Ziegler désigne par Q.

Ces quelques lignes permettent d'entrevoir l'importance du travail de « recension » que nous devons à M. Ziegler. L'édition elle-même présente les mêmes mérites que dans les volumes précédemment parus. Elle sera d'abord précieuse par la rubrique qui indique les sources ou les passages parallèles. Plutarque est un compilateur qui a puisé un peu partout les anecdotes qui lui paraissent instructives ou piquantes. A cet égard on trouvera au bas des pages une foule de références précises, dont le nombre pourra peut-être ici ou là être augmenté, mais qui constitueront en tout cas un point de départ commode pour l'étude du texte.

La tâche principale de l'éditeur était cependant le relevé des variantes, le choix des leçons les meilleures et des corrections indispensables. L'apparat critique est sobre, précis, facile à lire. Quant aux conjectures, M. Ziegler n'en a introduit dans le texte que le plus petit nombre possible. Dans la vie de *Pélopidas*, 278 *e* la correction στρατηγὸν (ὡς χρὴ τὸν ἀγαθὸν στρατηγὸν μάλιστα μὲν ὑπὸ γήρως, εἰ δὲ μὴ γέροντα θνήσκειν) est nécessaire, pour στρατηγοῦ des manuscrits, et l'on s'étonne que M. Ziegler se trouve être le premier à l'introduire. Plus loin, en 279 *c*, il a amélioré le texte traditionnel en s'inspirant d'un passage parallèle des *Moralia* : il substitue συνάγειν à ἔχειν et insère ⟨εἶπε⟩ après ἀναγκαίου νὴ Δία ; mais un parallèlisme aussi rigoureux doit-il être rétabli ?

Lorsqu'une conjecture, sans être indispensable, semble améliorer le sens ou le mouvement, l'éditeur se contente de la proposer dans l'apparat critique. C'est ainsi que dans la vie de *Titus* en 370 *a*, un paragraphe se termine ainsi : ταῦτα μὲν οὖν ἐπὶ τῶν πράξεων αὐτοῦ δηλοῦται. M. Ziegler suggère en note d'écrire αὐτῶν pour αὐτοῦ. Il n'est pas douteux que cette leçon ne soit séduisante. Pourtant l'éditeur a fait sagement, je crois, en ne l'introduisant pas dans le texte.

P. Chantraine.

Suidae *Lexicon*, edidit Ada Adler, Pars IV, Π-Ψ ; Leipzig, Teubner, 1935 ; grand in-8°, XVI-864 p.

On ne saurait témoigner trop de reconnaissance à Mme Adler dont avec ce volume l'édition monumentale de Suidas se trouve achevée. Un cinquième tome contenant les addenda, les corrigenda, les indices (qui

rendront de si grands services), paraîtra prochainement. On connaît le plan de cette édition. Le texte est établi en fonction d'une étude approfondie de la tradition manuscrite qui a fait apparaître que c'est la première main de A (*Parisinus* 2625 pour les lettres A-Θ, *Parisinus* 2626 pour les lettres K-Ψ), qui fournit en général le meilleur texte. Mais d'autres manuscrits doivent également entrer en ligne de compte. Le texte une fois établi aussi rigoureusement que possible, Mme Adler s'est employée à déterminer les sources du lexique : ces sources sont indiquées par des sigles en marge de chaque article : un certain nombre de lexiques anciens, l'abrégé d'Harpocration que nous possédons, des scholies fort semblables à celles de nos manuscrits d'Homère, de Sophocle, d'Aristophane, des *Excerpta* historiques ou philosophiques.

Les matériaux qu'à réunis Suidas présentent un intérêt inégal. En relevant les extraits tirés des scholies d'Homère, j'ai constaté qu'ils étaient le plus souvent constitués d'explications assez banales. Pour Aristophane on sait que généralement Suidas ne fait que confirmer les leçons de nos manuscrits [1].

Certaines notices du lexique fournissent des indications particulièrement précieuses pour l'histoire littéraire et pour l'histoire en général. Il faudra, par exemple, se reporter désormais à la nouvelle édition pour recueillir ce que nous savons de la vie de Sapho. Mme Adler ne corrige pas le texte traditionnel. Elle se contente de fournir des matériaux aux spécialistes qui devront les utiliser. Les noms propres cités dans la notice sur Sapho posent des problèmes difficiles, et quelques-uns peuvent être altérés. Il est bien probable que Ἀναγόρα recouvre Ἀναχτορία que nous connaissons par d'autres sources : il est attesté, en particulier, dans un fragment même de la poétesse.

P. Chantraine.

Héliodore, *Les Éthiopiques* (*Théagène et Chariclée*), tome I, texte établi par R. M. Rattenbury et T. W. Lumb et traduit par J. Maillon (Collection G. Budé) ; Paris, Les Belles Lettres, 1935 ; in-8° ; cii et 124 doubles pages.

La série des romanciers grecs dans la collection Guillaume Budé progresse heureusement. Héliodore, dont on nous donne aujourd'hui le premier tome, est moins connu que Longus ou même que Xénophon d'Ephèse ; il passe pour ennuyeux et il faut avouer que ses *Éthiopiques* paraissent longues, encombrées de digressions ; le style est gâté par des préciosités, des gentillesses d'un goût médiocre. La lecture du premier volume m'a pourtant agréablement surpris. Le récit des malheurs de Cnémon, par exemple, poursuivi par l'amour de sa belle-mère, est habilement mené ; la psychologie des personnages n'y est pas sans justesse ; c'est un des épisodes qui pouvaient séduire le jeune Jean Racine dont on nous dit que ce roman était une des études favorites. Aussi approuvera-t-on M. Rattenbury d'une part, M. Maillon de l'autre d'avoir insisté sur les qualités réelles des *Éthiopiques*. Les quelques pages où M. Maillon montre la faveur qu'a connue le roman au xvie et au xviie siècles sont pleines d'indications précieuses.

---

1. Voir les travaux de M. Coulon, résumés p. xix de l'Introduction à son édition d'Aristophane.

Sur l'auteur du roman nous ne savons presque rien : il est probable qu'Héliodore a vécu au troisième siècle de notre ère ; il est possible qu'il faille l'identifier, comme le fait Socrate dans son *Histoire Ecclésiastique*, avec un évêque de Tricca du même nom. Il faudrait alors supposer que le personnage a écrit le roman avant de se convertir au christianisme.

Les deux savants anglais qui ont établi le texte « ont eu le bonheur de trouver une terre inculte à défricher et d'apporter du nouveau ». L'introduction fournit sur la tradition du texte d'Héliodore le résultat d'une longue recherche qui peut passer pour décisif. Sur les 22 manuscrits que connaissent les éditeurs, 9 seulement présentent quelque valeur. Les six plus anciens d'après lesquels le texte doit être établi semblent remonter au même archétype, mais se répartissent en deux familles. La discussion est menée un peu lentement, mais ne semble pas donner prise à la critique. Lorsque les deux familles divergent, MM. Lumb et Rattenbury pensent que la leçon des manuscrits C (Vat. 1390), B (Vindob. 130), P (Palat. 125), Z (Marcianus 409) est généralement préférable à celle de M (Monacensis 157) et V (Vatic. 157). Le choix entre les variantes pose un grand nombre de problèmes de détail. Les éditeurs ont adopté un parti pris sagement conservateur ; ils admettent l'emploi de ἄν avec le futur, l'extension abusive de οὔτε et de μήτε ; ils respectent certains flottements dans l'orthographe et la morphologie, par exemple entre διαδρᾶναι et διαδρᾶσαι. Pour un texte comme celui des *Éthiopiques* il est malaisé de distinguer ce qui appartient à l'auteur et ce qui est faute des copistes. Les éditeurs ont pourtant introduit dans le texte un certain nombre de corrections plausibles, et parfois excellentes. P. 34, (A′, XXII, § 7), malgré l'incertitude de la syntaxe d'Héliodore, c'est une amélioration évidente que d'écrire οὕτως ἄν... ἄγοιτο pour οὕτω καὶ ἄγοιτο (la faute s'expliquant par une abréviation mal interprétée) ; p. 36, (A′, XXV § 2) ἤ est mis entre crochets droits ; p. 41 (A′, XXIX § 3) διαδράσεσθαι est écrit pour διαδρᾶσαι, etc...

D'aures conjectures sont seulement mentionnées dans l'apparat ; elles sont généralement signées par l'un ou l'autre des deux collaborateurs : p. 15 (A′, X, § 2) dans un passage qui semble corrompu, M. Rattenbury met entre crochets droits ὁ Θησεύς ; p. 40 (A′ XXIX § 3) M. Lumb propose avec hésitation de lire σπείρᾳ pour πείρᾳ, etc...

Les éditeurs anglais ont confié la tâche de traduire leur texte à M. Maillon. Celui-ci s'en est acquitté avec beaucoup de goût. Sa traduction rend avec aisance le style souvent maniéré d'Héliodore. D'un bout à l'autre elle se lit avec agrément. A cette fluidité M. Maillon a parfois sacrifié l'exactitude. P. 3. (A′, I, § 7) θεωροὺς ἑαυτοὺς τῶνδε καθίσαντες est un tour bizarre, mais insuffisamment traduit ; p. 15 (A′ X, § 4) je ne crois pas que θαυμαστός signifie « singulier » mais « admirable » (ironiquement) ; p. 18 (A′, XII § 2) ἐρραγείς est intransitif et ne peut signifier » je la brisai », mais « je me précipitai »[1].

On souhaite aux trois collaborateurs, que leur entreprise progresse. Ils apportent une œuvre originale, à laquelle il faudra toujours se reporter pour l'étude d'Héliodore et du roman grec.

P. Chantraine.

---

1. Les notes sont généralement pertinentes. Pourtant p. 25 la note sur τῶν ἔργων ne semble pas s'appliquer, à la traduction choisie (qui semble d'ailleurs bonne) ; p. 39 le rapprochement avec l'*Iliade* II, 191 est à supprimer.

SAINT BASILE, *Aux jeunes gens sur la manière de tirer profit des lettres helléniques*, texte établi et traduit par l'abbé F. BOULENGER (Collection G. Budé) ; Paris, Les Belles Lettres, 1935 ; in-8°, 74 pages en grande partie doubles.

La nouvelle édition de ce bref traité de saint Basile, due aux soins diligents de l'abbé Boulenger, sera d'abord utile par la longue introduction qui précède le texte. La biographie de saint Basile précise le rôle de l'évêque de Césarée dans le renouveau chrétien du IVe siècle, à côté de Grégoire de Nazianze son ami et de Grégoire de Nysse son frère. Puis M. Boulenger montre finement l'importance que prenait la question de l'enseignement dans un monde aussi troublé. Saint Jérôme lui-même et les autres Pères de l'Eglise ont compris qu'il est nécessaire d'avoir lu et commenté Démosthène Isocrate et Cicéron pour expliquer ensuite la doctrine des Apôtres, à condition de faire un choix dans la culture profane. C'est cette idée que développe saint Basile dans son opuscule *Aux jeunes gens*... L'auteur préfère Homère aux tragiques (qu'il laisse presque complètement de côté), et les philosophes aux orateurs : parmi les philosophes il montre une prédilection particulière pour les cyniques, les stoïciens, et pour Platon.

Le paragraphe intitulé « les manuscrits et l'établissement du texte » apportera peut-être quelque déception au lecteur. Le traité *Aux jeunes gens*... semble être une des œuvres de saint Basile les plus souvent copiées dès l'origine. Il est peu vraisemblable, selon M. Boulenger, que les nombreux manuscrits qui nous en restent remontent à un archétype unique qui daterait de la Renaissance littéraire du IXe et du Xe siècle. On connaît au moins 80 manuscrits du traité, dont 26 à la *Bibliothèque Nationale*. M. Boulenger n'a pas pu établir une édition critique définitive. Il s'est contenté d'étudier les manuscrits de Paris, parmi lesquels il en a choisi 13 qui lui paraissent plus importants. Ces 13 manuscrits ne pouvaient être classés rigoureusement mais l'éditeur les a répartis en groupes suivant leurs affinités. C'est ainsi que les *Parisini* 487 (E) 488 (F) et 497 (G) semblent représenter une tradition distincte.

Le texte a été établi avec bon sens. En quelques points M. Boulenger a introduit des conjectures qui lui sont personnelles ou qui lui ont été suggérées par son réviseur M. Desrousseaux. Chap. IV, l. 6, l'article τὰς est mis entre crochets droits ; — IV, l. 16 ⟨ἐν πᾶσιν⟩ conjecturé par M. Desrousseaux, rend la phrase plus intelligible ; — IV, l. 26, il n'est pas sûr que Διός soit une glose comme le suggère l'apparat ; — V, l. 1, κα⟨τα⟩θεῖναι est une bonne conjecture de M. Desrousseaux ; — VII, l. 40, M. Desrousseaux corrige οὐκ en οὐδ'.

Un des mérites de ce livre est de signaler dans les notes de la traduction les œuvres et les écrivains auxquels Basile fait allusion. Même là où l'allusion n'est pas directe on sent que Basile est nourri de lettres païennes. P. 43 (II, 22) on eût pu indiquer que σκιὰ καὶ ὄναρ est peut-être un lointain écho du σκιᾶς ὄναρ de Pindare ; — p. 50 (VII, 15) Basile cite un vers tragique : ἁπλῶς ἐπ' ἐχθροὺς θυμὸς ὁπλίζει χέρα. M. Boulenger remarque : adaptation un peu large d'un vers du *Rhésos* (84) ἁπλοῦς ἐπ' ἐχθροῖς μῦθος, ὁπλίζειν χέρα. Je doute qu'il s'agisse d'une « adaptation ». Basile a-t-il cité de mémoire ? ou avons-nous affaire à une variante relativement ancienne qui nous aurait été ainsi conservée ?

P. CHANTRAINE.

Henrietta Veit Apfel, *Literary quotation and allusion in Demetrius* Περὶ Ἑρμηνείας *and Longinus* Περὶ Ὕψους. Dissertation Columbia [1935] ; in-8° ; xii-124 p.

En groupant les citations dans le Περὶ Ἑρμηνείας de Démétrius et le Περὶ Ὕψους du Pseudo-Longin, Mme V. A. relève le nom des auteurs cités, l'époque de ces écrivains, étudie la manière dont les citations sont présentées, leur nombre, les jugements portés par Démétrius et le Pseudo-Longin, l'exactitude des citations. Les recherches de l'auteur l'inclinent à situer Démétrius dans les dernières années du premier siècle avant notre ère ; quant au Pseudo-Longin, Mme V. A. est d'accord avec les éditeurs récents, comme Prickard, pour le placer vers le milieu du premier siècle de notre ère.

Le mémoire est composé avec soin, les textes sont discutés avec précision, l'auteur montre bien que certaines citations faites de mémoire ne constituent pas de véritables variantes. Le grand fragment de Sapho conservé dans le Περὶ Ὕψους X, 1-2, aurait mérité une analyse plus approfondie. A la fin du vers 5 par exemple le texte du *Parisinus* 2036 est μὴ μὰν. Mme V. A. imprime sans avertir le lecteur, la correction de Schneider μοι μὰν, d'après le μοι 'μὰν (ou ἐμὰν) des *deteriores*. Il vaut mieux écrire avec Lobel μ' ἦ μάν.

P. Chantraine.

Friedrich August Wolf, *Ein Leben in Briefen*, die Sammlung besorgt und erläutert durch S. Reiter : 1ter Band, *Frühzeit Hallische Meisterjahre*, xxxvi-436 p. in-8° ; 2ter Band, *Berliner Leidens- und Alterstage*, 346 p. in-8° ; 3ter Band, *Erläuterungen* 341 p. ; avec 22 illustrations hors texte. Stuttgart, Metzler 1935.

F. A. Wolf, avec ses *Prolegomena* (1795), a joué dans la critique homérique un rôle décisif. Persuadé de l'authenticité de la tradition relative à la « Rédaction de Pisistrate », il est le premier à avoir présenté nettement l'hypothèse que les épopées homériques étaient composées de poèmes originellement séparés. Les arguments sur lesquels il se fondait nous semblent d'inégale valeur. On ne peut plus admettre aujourd'hui que l'écriture ait été ignorée à l'époque homérique. L'eût-elle été, que nous pourrions encore supposer l'existence de longs poèmes.

Il n'en est reste pas moins que Wolf est un des plus grands hellénistes de son temps, et qu'on ne lui a pas fait un honneur excessif en consacrant trois volumes admirablement établis à la publication de sa correspondance qui était presque entièrement inédite. On ne saurait trop remercier M. S. Reiter de s'être astreint à dix ans de travail patient pour réunir, pour déchiffrer, pour commenter avec pertinence les 760 lettres qu'il a pu retrouver, la première étant datée d'août 1779, la dernière de Lyon le 20 juin 1824 (on sait que Wolf devait mourir à Marseille, au cours d'un voyage en France, le 8 août 1824)[1].

Cette correspondance permet de suivre la carrière du grand savant : ses débuts à Ilfeld et à Osterode, ses fructueuses années d'enseignement

1. Une des curiosités du recueil de M. Reiter est la reproduction, t. III, p. 253 de la lettre que Segaud, le médecin qui avait soigné Wolf à Marseille, a adressée à Gœthe pour lui décrire les derniers jours de son ami.

à l'Université de Halle de 1783 à 1807, d'où la bataille d'Iéna devait le chasser, son activité à l'Académie de Berlin depuis 1807 jusqu'à sa mort. On lit avec un intérêt passionné les lettres de cet homme intelligent et cultivé, témoin et parfois victime des événements qui bouleversent alors l'Allemagne et l'Europe, lié d'amitié avec quelques-uns des plus grands écrivains de cette époque si importante pour l'histoire de la pensée et de la littérature allemande : il s'applique en même temps avec zèle à sa tâche de professeur, et poursuit avec un soin méticuleux la publication de dialogues de Platon ou des poèmes d'Homère. Sa correspondance est remplie de lettres à l'éditeur Göschen où il discute de l'impression, de la présentation de ses éditions d'Homère, de la correction des épreuves, ou de rapports envoyés au roi de Prusse où il apprécie le travail des étudiants de son séminaire. D'autres lettres, en particulier celle qu'il adresse au début de sa carrière à son maître de Göttingen, Heyne (avec qui il devait se brouiller), traitent parfois d'un problème de philologie grecque ou latine.

On recherche d'abord avec curiosité celles qui se rapportent aux *Prolegomena*. Ainsi, tome I, p. 156, dans une lettre à Böttticher, F. A. Wolf cherche à préciser sa pensée : « l'*Iliade* a pu en partie s'être formée d'elle-même, mais je n'en ai pas nié l'unité ». La formule est remarquable précisément parce qu'aujourd'hui nous serions tentés de la retourner : l'*Iliade* n'a pas pu s'être constituée toute seule, mais le poème manque d'unité. Ailleurs dans une lettre à Heyne (tome I, p. 187 et suiv.), Wolf expose longuement comment il s'est trouvé amené à établir sa thèse : l'étude des scholies du *Venetus* A publiées par Villoison, le fait qu'à l'époque homérique l'écriture était ignorée, la constatation que les six derniers chants de l'*Iliade* présentent des particularités qui les distinguent des autres chants, l'ont peu à peu amené à concevoir sa théorie. La difficulté qu'il note dans la même lettre pour l'explication des vers δ 620 et suivants est en effet un des cas les plus troublants dans l'analyse des poèmes homériques. Mais j'ai surtout noté dans une lettre à Immanuel Bekker, tome II, p. 95, un propos que tout éditeur d'Homère devrait aujourd'hui encore prendre à son compte : « Wenn man hier ändert, stösst man wieder dort an wo man nicht ändern darf oder mag. Und der Homer muss die Spuren seiner allmäligen Werdung auch in den Kleinigkeiten behalten ».

Il est remarquable que la correspondance ne mentionne nulle part les *Conjectures* de l'abbé d'Aubignac et cette constatation n'est pas faite pour confirmer l'argumentation tendancieuse de Victor Bérard dans son *Mensonge de la science allemande*.

Les rapports de Wolf avec ses collègues étrangers sont cordiaux. Il a failli enseigner à Leyde, puis à Copenhague. Le recueil contient un certain nombre de lettres en latin adressées à Wyttenbach, Ruhnken et à quelques autres.

Enfin on sera curieux de lire les lettres assez nombreuses que Wolf a écrites à Gœthe, à J.-H. Voss, à Wilhelm Humboldt. D'un bout à l'autre cette correspondance nous apparaît extrêmement vivante.

C'est assez dire l'importance du travail de M. Siegfried Reiter non seulement pour l'histoire de la philologie classique mais pour celle de la littérature allemande ; M. Reiter a droit à toute notre reconnaissance.

P. Chantraine.

N. Bachtin, *Introduction to the study of modern Greek ;* Cambridge, Deighton, Bell et C°, 1935 ; petit in-8°, 86 p.

Ce petit volume, écrit par un élève de J. Psichari et d'André Mirambel, vise à donner un rapide aperçu de la structure du grec moderne, comparée à celle du grec ancien. L'auteur prend à son compte l'affirmation de M. Pernot que l'on observe plus de différences entre la langue d'Homère et la κοινή qu'entre la κοινή et le grec moderne; il souligne la continuité du développement et l'intérêt des études néohelléniques pour qui s'occupe du grec classique.

Le livre, suivant le plan traditionnel des grammaires, décrit d'abord les altérations de la phonétique, puis la réfection de la morphologie (perte du datif, du duel, de l'optatif, de l'infinitif, création d'un nouveau futur, d'un nouveau parfait). M. Bachtin souligne avec raison l'importance du système de l'aspect, et utilise les plus récents articles que M. Mirambel a consacrés à ce problème.

Le dernier chapitre traite de la question linguistique et de la *diglossie*. L'auteur montre les progrès de la langue populaire, et tout en marquant avec raison les réserves nécessaires, il souligne l'action décisive qu'à exercée Psichari.

C'est seulement sur des points de détail qu'on pourrait présenter des objections à M. Bachtin. P. 30, par exemple, c'est une affirmation gratuite, et peut-être fausse que d'avancer que le passage de ᾱ (et non α comme il est dit à tort !) à η est dû au « substrat méditerranéen », d'autant plus que le phénomène n'est pas grec commun, mais seulement ionien et attique.

P. Chantraine.

Neugriechische Volkslieder gesammelt von Werner v. Haxthausen, Urtext und Übersetzung herausgegeben von K. Schulte Kemminghausen und G. Soyter (Veröffentlichungen der Annette von Droste Gesellschaft, 4. Bd) ; Münster i. W., Aschendorff, 1935 ; in-8°, x-196 pages.

Ces chansons grecques que publient MM. K. Schulte Kemminghausen et G. Soyter ont été recueillies il y a plus de cent ans par Werner von Haxthausen, l'oncle de la poétesse Annette von Droste. La notice nous fait connaître ce personnage représentatif, ami de Grimm et d'Arndt, adversaire de Napoléon, curieux de langues orientales et de poésie populaire. Il a suivi des cours à l'École des Langues Orientales à Paris, en 1806 ou 1807. Plus tard, à Vienne, il est entré en relations avec Kopitar. C'est Kopitar qui lui a fourni les premiers éléments de son recueil de chansons grecques en 1814 ; ces chansons provenaient probablement de Théodore Manoussis, qui habitait alors à Vienne et devait plus tard être nommé professeur à l'Université d'Athènes. Il semble bien que Haxthausen ait disposé d'une traduction littérale, et qu'il se soit surtout exercé à donner à cette traduction une forme métrique. En 1815, il a soumis ses essais à Goethe, qui les apprécie en ces termes : « das Köstlichste in dem Sinne der lyrisch-dramatisch-epischen Poesie » et « dem besten gleichreichend was wir in dieser Art haben ». Pourtant Haxthausen tarde à mettre au point son manuscrit pour l'impression ; il est gêné par sa médiocre connaissance de la langue et de la littérature néo-grecques. Il se contente de publier quelques chansons dans des revues littéraires, puis se sert du recueil de Fauriel (1824-1825) pour compléter sa collection. A la fin de l'Introduction on lira avec intérêt une lettre de Haxthausen à Goethe relative à la « poésie populaire » et à ses chansons néo-grecques.

Cinquante-quatre chansons sont publiées avec la traduction de Hax-

thausen. Pour vingt-neuf autres dont on n'a pas retrouvé de traduction, c'est M. Soyter qui a établi lui-même une version allemande, de même que pour les soixante et onze distiques qui suivent. L'appendice donne la notation musicale que l'on a retrouvée pour dix-huit chansons.

Ces poèmes, dont un certain nombre ont des correspondants dans les recueils de Fauriel et de Passow, présentent un grand agrément. S'ils n'apportent rien pour l'étude des dialectes, ils devront être étudiés par les historiens de la littérature et du folk-lore.

Un dernier chapitre décrit les manuscrits où les chansons et leur traduction ont été conservées, note les variantes, et donne quelques explications dues à M. Soyter sur le texte grec des poèmes.

P. Chantraine.

Emma Edelsteine, *Xenophontisches und Platonisches Bild des Sokrates* (diss. Heidelberg, 1935) ; Berlin, Ebering, 1935 ; 153 p. in-8°.

Déterminer les rapports qui existent entre le portrait que Platon nous fait de Socrate et celui que fait Xénophon, est un travail toujours recommencé sans que jamais une solution certaine soit apportée. Mlle (ou Mme) Emma Edelstein s'y est essayée à son tour. Le plan de son étude est simple ; un chapitre (p. 7-20) sur le portrait de Socrate par Xénophon, un sur le portrait de Socrate par Platon (p. 21-62), une comparaison entre les deux portraits (p. 63-77). La conclusion de cette première partie reste assez vague ; Xénophon se croirait, plus que Platon, sûr de ce qu'il avance touchant Socrate, mais nous ne savons lequel des deux approche le plus de la vérité.

Un tel vague ne pouvait être évité vu la méthode de l'auteur qui se contente de relever dans les œuvres de Xénophon et de Platon ce qui concerne Socrate, sans toucher, sinon de façon fugitive, aux questions de chronologie (importantes cependant quand on songe que les deux auteurs étudiés ont été contemporains, que les œuvres de Platon se répartissent sur un demi-siècle, et que Platon ne se soucie même pas d'adopter une chronologie cohérente au cours d'un même dialogue), — sans faire appel non plus aux autres témoignages qui nous font connaître Socrate (Aristophane lui-même n'est pas mentionné). Dans ces conditions, on comprend que l'auteur, bien que se proposant de confronter le Socrate de Platon et le Socrate de Xénophon avec la réalité historique, n'ait pu y arriver.

Deux autres chapitres (p. 78-150) nous donnent des *Mémorables* et de l'*Apologie* de Xénophon une analyse claire, mais où l'auteur se borne, en général, à signaler les problèmes posés, sans les traiter à fond. La conclusion exprimée est que les *Mémorables* sont authentiques dans leur ensemble et ont été publiées (sauf quelques détails) en une seule fois : que l'*Apologie*, elle aussi, est de Xénophon, antérieure aux *Mémorables*, sans qu'on puisse donner une date précise.

Ces résultats sont minces ; là encore l'auteur s'est tenu à une recherche trop restreinte. Bien qu'il ne se restreigne pas aux ouvrages publiés dans sa langue, il a omis bien des études qui l'auraient guidé ; signalons seulement qu'il ignore ce que Delatte a publié sur le livre III des *Mémorables*, et qu'à propos de l'emploi de ὦ ἄνδρες δικασταί dans l'*Apologie* platonicienne, il attribue (p. 36, note 16) à Apelt le mérite d'avoir fait le premier, en 1919, une remarque qui figure déjà dans l'édition scolaire de Cucuel parue en 1891.

C'est un travail consciencieux, mais restreint ; analogue à la moyenne de nos « mémoires de diplôme », utile à celui qui le fait, beaucoup plus qu'à ceux qui le lisent.

Georges Mathieu.

Xénophon, *La République des Lacédémoniens*. Texte et traduction avec une introduction et un commentaire par F. Ollier ; Lyon, Bosc et Riou, 1936 ; in-8° ; xliv-79 p.

L'étude que M. Ollier a consacrée au « *mirage spartiate* », l'a tout naturellement amené à regarder de très près le traité que Xénophon consacre à la *République des Lacédémoniens*, et il nous en donne une édition. M. Ollier n'a examiné que sur photographies, les manuscrits A et M ; les sondages qu'il a faits parmi les manuscrits de la Nationale ne lui ayant rien révélé d'intéressant, il s'en est tenu, en général, au texte des éditeurs précédents et en particulier à celui de Pierleoni. Sauf erreur, nous ne trouvons qu'une conjecture personnelle, d'ailleurs acceptable (τοιοῦτοι au lieu de οὗτοι au chap. 6, 2)· M. Ollier a adopté, au chap. 3, 5, le texte transmis par le pseudo-Longin et par Stobée (τῶν ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς παρθένων alors que les manuscrits ont θαλάμοις) ; bien que la coïncidence avec un texte du médecin Arétaios soit frappante, il ne semble pas que cette leçon soit pleinement autorisée, et le manuscrit peut donner un sens acceptable (à la condition de traduire θαλάμοις par *appartements*, et non par : *chambres nuptiales* comme fait M. Ollier).

La traduction, claire et vivante, s'éloigne parfois du texte, mais peut-être était-ce nécessaire pour rendre une œuvre dont l'expression est souvent monotone et embarrassée. Cette liberté — relative — de la traduction explique qu'on puisse souhaiter parfois des termes autres que ceux qu'emploie M. Ollier (par exemple 1, 9 : δίττους οἴκους,.. κατέχειν, *appartenir à deux maisons* est moins juste que : *régner sur deux maisons* ; 2, 13).

M. Ollier a consacré l'essentiel de son travail à rendre compte de la nature du traité et à en commenter les idées. Selon lui, nous avons affaire à un des premiers ouvrages de Xénophon, écrit très rapidement (ce qui rendrait compte des lacunes, des maladresses d'expression et de la monotonie du style, par exemple de l'emploi abusif de καὶ δὲ). Xénophon l'aurait rédigé peu après 394, en tout cas avant 383 (à l'exception du chap. 15, — anciennement 14, qui serait une addition datant de 378 et publiée seulement après la mort de Xénophon ; hypothèse d'ailleurs séduisante, mais invérifiable). Ce serait un ouvrage de propagande en faveur de Sparte et de critique indirecte à l'égard d'Athènes. Cette interprétation nous semble juste ; nous serions même portés à voir dans la *République des Lacédémoniens* un « aide-mémoire » à l'usage des laconisants, fort nombreux dans toutes les cités grecques ; l'absence de tout esprit synthétique et de presque tout souci artistique s'expliquerait en partie par là ; l'opuscule s'adresserait à un public analogue à celui de la *Republique des Athéniens* du pseudo-Xénophon, et cette ressemblance expliquerait que les deux traités se soient trouvés réunis dans la même collection.

Le commentaire éclaircit (de façon aussi satisfaisante que le permet notre documentation) les allusions de Xénophon aux institutions spartiates. M. Ollier nous les rend vivantes en montrant combien certaines de ces habitudes s'expliquent par les coutumes de la vie militaire (à propos de 4, 3, il est un peu inexact d'appeler les ἱππεῖς primitifs des « hoplites mon-

tés » ; c'était plutôt de « l'infanterie portée »). Parfois M. Ollier cède trop au désir (légitime en bien des cas) de voir une opposition latente avec les mœurs athéniennes (à propos de 1, 3 et de l'usage de la boisson par les jeunes filles spartiates, on pourrait rappeler qu'à en croire les plaisanteries d'Aristophane, l'usage du vin n'était pas inconnu aux femmes d'Athènes ; — à propos de 2, 6-8, M. Ollier prend trop au sérieux le mot de l'*Anabase* IV, 6, 14-15 sur les vols des Spartiates ; il n'y a là qu'un brocard auquel fait pendant celui de Cheirisophos sur les vols des magistrats athéniens ; — à 14, 7, on pourrait rapprocher du renouvellement du serment imposé aux rois spartiates l'usage qui les menaçait de déposition si, en une certaine nuit de leur neuvième année de règne, apparaissait une étoile filante). Par contre, à propos de 1, 6, M. Ollier tend à atténuer le caractère exceptionnellement tardif des mariages spartiates, ce qui est cependant un trait d'une société militaire (M. Cavaignac, *Hist. de l'Antiquité*, I, p, 326 et suiv., a insisté sur ce fait en parlant des rois de Sparte).

L'édition de M. Ollier sera commode pour tous ceux qu'intéressent les *scripta minora* de Xénophon et en particulier pour ceux qui étudient les institutions de Sparte.

Georges Mathieu.

H. Grapow, *Ueber die anatomischen Kenntnisse der altägyptischen Aerzte* Leipzig, J. C. Hinrichs, 1935, 38 p. in-8° et 9 p. de textes hiéroglyphiques.

Cette amusante plaquette forme le 26e fascicule de la collection *Morgenland*. L'introduction comprend des considérations sur l'origine de la médecine égyptienne (religion et magie) et un aperçu général des parties du corps humain, d'après les médecins d'Égypte. Les 5 chapitres de l'étude (pp. 11-22) sont consacrés : 1° à la structure du corps : os, articulations, muscles et tendons ; 2° au cœur et aux veines, avec une curieuse répartition des vaisseaux dans la tête, le cou, les membres et l'intérieur du corps ; 3° aux viscères ; 4° aux yeux et aux oreilles ; 5° aux organes génitaux. Il y a là un mélange d'observations justes, d'erreurs et d'ignorances énormes, de théorie et d'expérience pratique, qui instruit tout à la fois et divertit. Les notes, l'index et l'appendice de textes hiéroglyphiques rendront des services.

Paul Collart.

G. Perrotta, *Saffo e Pindaro. Due saggi critici* ; Bari, G. Laterza et fils, 1935 ; viii-236 p. in-8°.

Les lecteurs, les vrais lecteurs, ceux qui aiment à revenir sur ce qu'ils ont lu, sont forcément égoïstes. Ils aiment que l'auteur pense à eux, qu'il ait pour eux des prévenances, qu'il les guide dans le livre qu'il doit avoir composé à leur intention. Ils seront déçus en feuilletant ces deux « saggi critici ». Contrairement à d'autres livres de la collection : *Biblioteca di cultura moderna* (on pense au *Saggio della storiografia greca* de Br. Lavagnini et à *La poesia di Aristofane* de Q. Cataudella), la table de celui-ci est d'une brièveté ultra-laconique. La voici : *Prefazione* p. vii. *Saffo*... 1, *Pindaro*... 77. Et si, pour avoir quelque indication complémentaire, on tourne les feuillets du livre, on y lit inexorablement, à droite et à gauche, en titre, de la page 3 à la page 76 : *Saffo* ; de la page 79 à la page 236 : *Pindaro*. C'est excessif. Et c'est d'autant plus regrettable que le livre se lit avec beaucoup d'agrément.

La méthode de M. P. est évidente. Il aime passionnément Sappho et Pindare — c'est même l'unique raison qui rapproche les noms des deux poètes dans le même livre —; il les a feuilletés « de main nocturne et journelle » et son admiration l'a conduit à lire aussi et à juger tout ce qu'ont écrit sur eux les critiques anciens et modernes, tout ce que leur doivent les poètes anciens et modernes, qui ont puisé chez eux des inspirations. La mémoire pleine des vers de Sappho et de Pindare et maître d'une riche documentation sur ses deux poètes favoris, M. P. s'est mis à écrire.

Il a écrit trois chapitres — sans titre — sur Sappho. Le premier contient un examen des jugements portés sur la poétesse. Le deuxième traite du problème que pose sa vie : M. P. estime que ni ses accusateurs, ni ses défenseurs ne sont près de la vérité. Il faut accepter Sappho telle qu'elle est dans ses vers, en rejetant toutes les légendes, en rejetant aussi nos idées modernes. Quelle fut donc la vie de Sappho ? M. P. s'efforce de le montrer dans le troisième chapitre, où défilent les principaux thèmes chantés par la Lesbienne, avec une traduction des strophes les plus enchanteresses et des vers isolés les plus brûlants. Tous les papyrus sont mis à contribution et même l'auteur (à tort, semble-t-il) se range à l'avis de Fränkel contre Wilamowitz, Lobel et Bowra, et attribue à Sappho l'*Épithalame d'Andromaque et d'Hector* de *P. Oxy*, 1232 et 2076.

Trois chapitres — sans titre encore — sont consacrés à Pindare. Dans le premier sont réunis les éloges et les blâmes, également inintelligents, formulés pendant des siècles sur le poète thébain, puis quelques belles imitations et traductions plus modernes, enfin les diverses idées émises par les critiques. Le problème de l'épinicie est discuté dans le second chapitre. Tous les avis dûment confrontés, M. P. ne croit ni à l'unité esthétique, ni à l'unité logique de ces poèmes. Enfin la poésie de Pindare est étudiée dans le dernier chapitre. On a vite fait de dire que Pindare est surtout un poète mythique. M. P., qui connaît bien les parthénies, les péans, les scolies retrouvés sur les papyrus, s'efforce de montrer que les mêmes thèmes sont développés dans ces poèmes et dans les épinicies. Pindare a célébré les mythes, mais aussi l'amour, le vin, la lumière, le jeu des couleurs, la foi religieuse et, par-dessus tout, la gloire.

Sans être profondément original, le livre de M. P. est très personnel, très documenté. Il plaira surtout par l'accent d'enthousiasme et par la grâce des traductions. Mais il ne sera pas commode à consulter.

Paul Collart.

A. Calderini, *Dizionario dei nomi geografici e topografici dell'Egitto Greco-Romano*. T. I, fasc. 1, Α-ΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΥΣ. Società Reale di geografia d'Egitto ; Le Caire, 1935 ; XII-215 p. in-4°.

Tous les papyrologues, qui ont constaté au Congrès de Florence l'ubiquité, l'empressement, l'allégresse d'A. Calderini, ont envié la puissance de ce charmant collègue, qui trouvait le moyen d'être toujours partout présent, utile et gai. Suffisait-il de la réussite du Congrès, qu'il avait si activement contribué à préparer, pour allumer cette flamme heureuse dans le regard du papyrologue italien ? Non certes, et voici que le secret nous est révélé. Quelques jours plus tôt, le 21 avril, le savant professeur de Milan avait mis le point final au fascicule 1 du premier tome de son *Dictionnaire des noms géographiques*. Ce soulagement, cette délivrance,

s'ajoutant au succès du Congrès, pouvaient le remplir d'une joie légitime.

Ce dictionnaire est, en effet, un monument grandiose. Imaginez que l'auteur a dépouillé, pour en extraire les noms de lieux grecs et latins, non seulement les papyrus, les ostraca et les inscriptions, mais encore tous les auteurs grecs et latins jusqu'aux environs de l'an 1000. De plus, l'Égypte gréco-romaine. dont il entend cataloguer pour nous toutes les indications topographiques, il ne la borne pas à l'étroite vallée du Nil, il l'étend de la Mer Rouge et de l'Océan Indien au Sahara, du Sahara à la Cyrénaïque. Et ce catalogue qu'il nous offre, ce n'est pas une sèche nomenclature, c'est bel et bien une série d'articles substantiels, qui peuvent, le cas échéant, comprendre jusqu'à seize paragraphes condensés. Sous chaque nom, en effet, on trouve, selon les cas, tout ou partie de la documentation suivante : 1° toutes les références aux textes qui mentionnent le lieu en question, références aux auteurs, par ordre chronologique, références aux textes papyrologiques et épigraphiques ; 2° les graphies de son nom dans les citations ; 3° les variantes, réductions ou allongements, dans l'appellation ; 4° les étymologies anciennes ; 5° les épithètes qui peuvent accompagner la dénomination ; 6° les groupements (peuple, cité, village) désignés par elle ; 7° les indications sur la circonscription territoriale à laquelle le lieu appartient ; 8° les identifications anciennes ou modernes proposées jusqu'à ce jour ; 9° l'histoire de la localité ; 10° les renseignements topographiques aussi détaillés que possible sur cette localité, par exemple, quartiers, rues, édifices ; 11° les produits locaux ; 12° les fonctionnaires et les charges connus ; 13° les professions et métiers exercés par les habitants ; 14° les données relatives à la population ; 15° les caractères variés spéciaux ; 16° la bibliographie.

Qu'on se reporte pour juger les mérites éblouissants d'une telle œuvre, les services qu'elle rendra dans tous les domaines, aux articles : Ἄβυδος, Ἀγκυρῶν, Ἄδουλι, Ἀθρῖδις, Ἀκανθῶν, Ἀκῶρις, Ἀλαβανθίς, Ἀλαβάστρων, Ἀλεξάνδρου Νῆσος. Surtout qu'on lise, ou simplement qu'on parcoure l'article Ἀλεξάνδρεια, qui va de la page 55 à la page 206. C'est une réunion, un classement, une utilisation admirable d'une documentation prodigieuse sur la géographie, physique, politique, économique de l'Égypte. On n'oubliera pas, certes, les services rendus par *P. Tebtunis II, Appendix II* de Grenfell, Hunt et Goodspeed, et par les sections géographiques et topographiques du *Wörterbuch* de Preisigke-Kiessling : ils ont été les précurseurs. Mais le *Dizionario* de M. C. les dépasse en envergure : il élargit, approfondit, vivifie nos connaissances géographiques et topographiques sur l'Égypte gréco-romaine. Sans épithète qui édulcorerait le mot : c'est un chef-d'œuvre. Il sera l'honneur, un des honneurs — car notre collègue est jeune et il a déjà *Aegyptus* à son actif. — de la brillante carrière du sympathique professeur milanais.

Paul Collart.

O. W. Reinmuth, *The prefect of Egypt from Augustus to Diocletian*, Klio, Beiheft XXXIV ; Leipzig, Dieterich, 1935 ; XIV-156 p. in-8°.

L'auteur reconnaît dans sa préface que tout n'est pas nouveau dans sa monographie. Elle n'en sera pas moins fort utile, comme celle de V. Martin sur *les Épistratèges*, de Biedermann sur le basilicogrammate, de van Groningen sur le gymnasiarque des métropoles. Que des textes nouveaux modifient par la suite tel ou tel point de détail, c'est possible ; mais les

cadres et les lignes générales sont indiqués, les matériaux sont réunis et classés une première fois : c'est une belle étape. L'ouvrage comprend douze chapitres ; c'est peut-être beaucoup, et ce morcellement entraîne parfois des répétitions. En revanche, la conclusion (pp. 126-130) donne une image compréhensive et vivante de la personne et du rôle du préfet.

Représentant personnel de l'empereur et nommé par lui, le préfet n'est pas, comme ailleurs, un chef de province subordonné au Sénat. La situation est éminente, quasi royale. C'est le couronnement d'une carrière équestre. Les tentations de pouvoir personnel, de rupture avec Rome devaient y être grandes : le renouvellement fréquent du titulaire en semble une preuve. En cas de vacance imprévue de la charge, un haut fonctionnaire présent en Égypte en assure les fonctions : διαδεχόμενος τὴν ἡγεμονίαν. Le préfet est le supérieur des fonctionnaires de haut rang, mais il ne peut les révoquer. En revanche, il nomme et révoque les stratèges, les basilicogrammates, le personnel de ses maisons civile et militaire. A l'égard des liturgies, son rôle, médiocre aux deux premiers siècles, en raison de l'importance des épistratèges, augmente avec le temps ; c'est lui qui fixe les cas d'exemption. Les fonctions administratives, qu'il exerce directement ou par l'intermédiaire de ses agents, sont très variées : finances, terres publiques, colonisation, circulation des monnaies, surveillance des temples et de leurs propriétés, approvisionnement d'Alexandrie, etc., relèvent de lui en dernier ressort. Ses bureaux ont à rédiger une correspondance énorme, à centraliser et à classer des rapports et des documents de toutes sortes. Il promulgue des édits, dans une forme stéréotypée, sur un ton généralement impérieux, en prévoyant des pénalités pour les infractions. Les stratèges sont chargés de leur publication. Au préfet sont adressées des pétitions introductrices d'instances ; il rend la justice dans ses sessions, dont le lieu et l'époque sont fixés d'avance. Il a la juridiction civile (héritages, affranchissements *jus trium liberorum*, tutelles, cas litigieux concernant le *status* ou l'emprisonnement pour dettes) et aussi la juridiction criminelle. Chef des troupes qui stationnent en Égypte, il commande aussi les expéditions au dehors. De lui dépendent l'*epicrisis* militaire, l'accord de privilèges aux vétérans et, d'une manière générale, le maintien de la paix.

Avant les index des noms et des papyrus cités, l'auteur a eu la bonne pensée de composer un *Appendice I*, qui donne une liste des préfets d'Égypte très détaillée, avec références aux textes, et un *Appendice II* qui donne une liste chronologique des édits de préfets, avec indication du sujet, de la date et des références. Au total, travail louable et très commode à utiliser.

Paul Collart.

H. Idriss Bell and T. C. Skeat, *Fragments of an unknown Gospel and other early Christian papyri* ; London, 1935, *The Trustees*, 63 p., 5 planches.

Ce petit recueil de papyrus littéraires de Londres est aussi précieux que ses devanciers : les *Classical Texts* de Kenyon et le *Catalogue* de Milne. Tous les textes qu'il contient (*P. Lond. Christ.*, pour les références) sont entrés l'été dernier au *British Museum* et font partie de la Collection Egerton, dont le papyrus d'Hérondas devient le n° 1 à l'inventaire. Ils sont au nombre de quatre. Le premier, dont il a été abondamment parlé dans les journaux, nous apporte des fragments d'un Évangile inconnu. Le

papyrus est daté par l'écriture au plus tard du milieu du IIe siècle. Cette date est tellement importante que, non contents de leurs recherches sur les *nomina sacra*, sur la diérèse, sur l'iota adscrit, les éditeurs ont demandé aussi l'opinion de Kenyon et de Schubart, qui concorde avec la leur. Il est donc établi que le papyrus date au plus tard de 150 et qu'ainsi l'œuvre a pu être composée à la fin du Ier siècle. On nous donne une transcription diplomatique et une transcription ordinaire des fragments, en tout reste de 84 lignes. On y lit l'histoire de Jésus au milieu des Pharisiens, la guérison du lépreux, le denier de César et un quatrième épisode, inconnu des Évangiles canoniques et non canoniques, malheureusement très mutilé et qu'on ne peut restituer avec certitude. Le commentaire, on s'en doute bien, est aussi riche que précis et minutieux. Il est suivi d'une reconstitution — très prudente — en texte suivi, de tableaux comparatifs avec les Évangiles canoniques et d'une traduction. Après quoi vient sur la nature de cet Évangile une discussion très fouillée, qu'on ne peut résumer qu'à grands traits. On n'y relève pas d'éléments tendancieux, ni hérétiques, comme souvent dans les Évangiles non canoniques. Les fragments n'appartiennent pas à l'Évangile des Hébreux, pas plus qu'à l'Évangile de Pierre, et vraisemblablement pas non plus à l'Évangile des Égyptiens. Ils sont, d'autre part, indépendants des Évangiles de Mathieu, Marc et Luc, mais il se peut ou que Jean ait connu cet Évangile ou que les deux œuvres aient une source commune.

Bien importants aussi, à cause de la date, (début du IIIe s.) sont les fragments (n° 2) d'un commentaire évangélique. Là aussi l'auteur (Origène, Irénée, l'école valentinienne?) ne peut être déterminé, mais c'est actuellement le plus ancien de nos livres d'exégèse chrétienne. Le n° 3 est un feuillet du IIIe siècle, qui porte : 2 *Chroniques*, *XXIV*, *17-27* et le n° 4, un feuillet provenant d'un recueil de prières liturgiques jusqu'à ce jour inconnues.

Tous ces fragments proviennent de *codices* et confirment les renseignements tirés par Kenyon de l'étude des papyrus Chester Beatty sur l'utilisation précoce du *codex* dans les milieux chrétiens. Les planches, d'une netteté parfaite, comme d'habitude, permettent d'imaginer les joies et les tourments des deux éditeurs à déchiffrer les originaux. Puissent notre admiration et notre reconnaissance les payer un peu de leurs efforts et de leur célérité !

Paul Collart.

Minnie Keys Flickinger, *The ἁμαρτία of Sophocles 'Antigone*; Flickinger, Iowa City, 1935 ; 82 p. in-8°.

Mme Flickinger est l'élève et la femme du Professeur Flickinger, qui, nous apprend la Préface, a suggéré à l'auteur le sujet de sa dissertation. Sujet ingénieux, en ce qu'il permet une étude de la définition du héros tragique donnée par Aristote dans un passage fameux de la *Poétique* (1452 *b*-1453 *a*) et une application de cette définition générale au cas particulier d'Antigone. On se rappelle la définition, formulée par Aristote, du héros tragique : « l'homme qui sans être éminemment vertueux et juste, tombe dans le malheur non à raison de sa méchanceté ei de sa perversité, mais à la suite de l'une ou l'autre erreur (δι' ἁματρτίαν τινά), qu'il a commise » (Traduction J. Hardy).

L'ouvrage de Mme F. comprend six chapitres. Le premier est une introduction théorique : il réunit les définitions proposées de l'ἁμαρτία et instaure

une discussion sur le héros tragique. Le deuxième confronte les interprétations qui ont été données de la pièce de Sophocle et de son héroïne, avec un tableau synoptique des savants entrés en lice. Le troisième traite spécialement du caractère d'Antigone, le quatrième des deux sépultures de Polynice et le cinquième de la faute d'Antigone. Le sixième est la conclusion. En appendice sont rassemblés les jugements de plusieurs critiques sur les vv. 904-912, où l'on a vu l'influence d'Hérodote. Mme F., comme le montrent sa bibliographie et ses discussions, s'est soigneusement documentée. Elle a fait preuve, d'autre part, de finesse psychologique dans l'étude de la tragédie de Sophocle et du caractère d'Antigone. Mais toute la peine qu'elle a prise aboutit, somme toute à un résultat qui n'est pas très neuf : la faute d'Antigone est imputée, en dernière analyse, à son caractère impérieux et inflexible.

Paul Collart.

M. Hombert, *Bulletin Papyrologique VIII (1933-1934)*. Extrait de *Byzantion X*, p. 341-366.

En 26 pages, l'auteur fait tenir toute la production papyrologique de deux semestres, relative à l'époque byzantine. Les ouvrages et articles, groupés sous huit chapitres, sont souvent analysés et commentés de manière à en montrer l'intérêt et les comptes rendus en sont énumérés. On doit savoir gré à l'auteur de son labeur désintéressé, si régulièrement poursuivi.

Paul Collart.

L. A. Post, *II Menander in current criticism*. Extrait de *Transactions of American philological Association*, LXV (1934), p. 13-34.

On suppose que le chiffre II, qui précède le titre, rappelle un des articles de l'auteur sur Ménandre, apparemment celui qu'il a publié dans la même revue en 1931, sous le titre *The « vis » of Menander*, à moins qu'il ne s'agisse d'un de ceux qui ont paru dans la *Classical Weekly*. M. P. s'est en effet attaché à Ménandre, et ce qu'il veut démontrer aujourd'hui dans un article agréable, auquel il est aisé de souscrire, c'est que Ménandre a dépeint les mœurs de son temps — il n'en pouvait être guère autrement — et que ses pièces ne sont pas un badinage artificiel (la *comedy of manners* des Anglais), mais une œuvre « sincère et émouvante ». C'est, nous dit-on, en substance, une mise au point pour rectifier ou prévenir des interprétations erronées de la critique.

Paul Collart.

G. Manteuffel, avec la collaboration de L. Zawadowski et C. Rozenberg. *Papyri Varsovienses*, Varsovie, *Universitas Varsoviensis*, *Acta Facultatis Litterarum I*, 1935 ; in-8°, 69 p., 4 pl.

Dans des publications antérieures, M. M. avait annoncé ou décrit plusieurs des textes contenus dans son recueil. C'était assez pour que la publication en fût vivement désirée ; il faut le remercier de ne nous l'avoir pas fait attendre. Tous ces textes proviennent du Fayoum, où ils ont été achetés en 1932 par C. Schmidt. Ils sont déposés au Séminaire philologique de Varsovie. En voici l'énumération.

Xénophon, qui n'est pas très gâté dans le palmarès papyrologique, ouvre

le recueil avec des fragments des livres I, IV, V de la *Cyropédie*. La sagacité de M. M., a ensuite identifié des restes d'un mime sur une étroite bande de papyrus. Suivent des bribes d'un traité de métrique et d'un texte magique. Nous avons trop peu de textes comme l'inventaire de livres (n° 5), qui est particulièrement intéressant. Trois fragments scolaires viennent ensuite : le premier est une liste alphabétique de mots, sans doute tirés d'un texte pour être glosés ; le deuxième tire son intérêt du fait qu'il semble porter une note magistrale ; le dernier est une copie mal écrite d'un modèle calligraphié. Les nos 9-21 sont des documents romains : quittance d'impôts, contrat de prêts d'argent, bail de terre, passage d'ἀναγραφὴ συμβολαίων, listes de noms propres avec ou sans indication de sommes d'argent, textes relatifs à une βουλή, à la γῆ οὐσιακή, à une συνοικισίας διαγραφή, serment par la Fortune de l'empereur, fins de 7 lignes d'une lettre officielle, compte de céréales. Des lettres privées mutilées se lisent sur les nos 22, 26 et des documents byzantins sur les nos 27-34 : fourniture de foin, lettres d'affaires, déclaration de caution, quittances et 2 textes coptes. Sous les nos 35-49 sont décrits des *fragmenta minuta*.

Paul Collart.

H. Eberhart, *Mitteilungen aus der Papyrussammlung der Giessener Universitätsbibliothek*, IV, *Litterarische Stücke* ; Giessen, O. Kindt, 1935 ; in-8°, 36 p., 2 pl.

La papyrologie est en honneur à Giessen. Il y a une collection de papyrus au Musée historique; il y a la collection Janda, et celle de la Bibliothèque de l'Université, qui contient, entre autres, les textes du présent fascicule. Ces textes attestent la variété de la collection, dont on nous a déjà fait connaître des documents ptolémaïques et romains (fasc. I), un beau fragment d'Origène (fasc. II) et des lettres privées (fasc. III). Voici les nos 34-45, et on nous promet un fascicule spécial pour le n° 46, fragments provenant des *Actes des martyrs alexandrins*, avec un commentaire substantiel du regretté A. von Premerstein.

Le n° 34 est le reste d'une colonne d'un *volumen* (ive s.), acheté à Médinet-el-Fayoum. On y lit des sentences acrostiches (lettre M) tirées des *Psaumes* (CXI, 1 ; LXXII, 2). Les défauts de l'écriture, les fautes d'orthographe, l'exemple parallèle des sentences acrostiches de Ménandre, en particulier sur ostraca, m'inclineraient à croire que le texte est d'origine scolaire. Le n° 35, débris de parchemin acheté à Ashmounein (viie/viiie s.), est un texte étrange, chrétien certainement, dont l'éditeur propose plusieurs destinations. L'orthographe effroyable et certains détails aussi me font penser à une amulette. Les nos 36, 37, 38 sont des fragments d'Homère, achetés à Médinet-el-Fayoum : *Iliade* A 163-175 (*volumen* vers 100 av. J.-C.) ; *Iliade* Z 162-177 (début du ier s. av. J.-C.) ; *Odyssée*, η 111-124 (ier s. av. J.-C.). Le n° 39 est formé de deux petits morceaux qui portent les restes d'un *Dialogue sur l'Odyssée* (vers 200 av. J.-C.), trop savant pour avoir une destination scolaire, voisin plutôt des ouvrages sur le même sujet d'Aristote ou d'Héraclide de Pont. Le n° 40 contient au recto neuf fins de lignes inutilisables et au verso des restes de scholies ou notes, avec de nombreuses abréviations, qui nous donnent un passage d'Hellanicos et une citation de Simonide de Céos. Le n° 41 (*volumen*, fin du 2e s.) appartiendrait à l'*hypothésis* d'une nouvelle comédie : mais il en reste si peu de chose ! Les nos 42 et 43 sont de pauvres débris, où l'on devine des bribes de mythographie et de métrique. Le n° 44 est un fragment chirur-

gical relatif à une déchirure de la commissure des lèvres. Le dernier texte — minuscule — parle d'un liniment médical ou magique.

Il faut voir en M. E. un disciple de K. Kalbfleisch, qui applique habilement la méthode bien connue de son excellent maître. Sa science paléographique, ses recherches sagaces et fructueuses méritent des compliments.

Paul Collart.

W. A. Heidel, *Hecataeus and the egyptian priests in Herodotus, Book II* (Memoirs of the American Academy of Arts and sciences, XVIII. 2); Boston, 1935, p. 53-134, in-4°.

Tout n'est pas absolument nouveau dans l'étude de M. H. et plus d'une chose — il le dit lui-même — y est répétée plus d'une fois. Mais il y a dans son travail une conviction sincère et plusieurs de ses démonstrations entreront dans le domaine des choses admises : c'est bien déjà quelque chose.

Ce n'est pas que l'auteur soit irrité, comme Plutarque, de « la malignité » d'Hérodote ou de son manque de véracité, comme Sayce. Mais il est persuadé que, quand Hérodote invoque dans son livre II les témoignages oraux des prêtres ou des Égyptiens — c'est-à-dire encore des prêtres, paraît-il —, nous devons entendre qu'il s'agit de sources écrites, et qu'un seul nom peut être cité, celui de son devancier, Hécatée, avec son *Tour du monde* et ses *Généalogies*. M. H., qui s'est passionné dans son enfance pour les récits d'Hérodote, a suivi dans sa jeunesse les cours de Diels à Berlin, deux ans après la publication du fameux article de l'*Hermes* : *Herodot und Hekataios*. Il en est resté frappé. En réalité, sa position à l'égard d'Hérodote est un peu étrange et même légèrement contradictoire. Selon lui, si la réputation d'Hérodote sort endommagée de l'enquête qu'il mène, ce n'est pas son affaire. D'ailleurs, le dommage ne peut être que petit, car le renom d'Hérodote repose essentiellement sur le charme de son style et sur son récit des guerres médiques, le livre II n'étant qu'un hors d'œuvre. Nous restons assez surpris, après cela, quand on nous donne à entendre que le titre de *Père de l'Histoire* conviendrait mieux à Hécatée qu'à Hérodote. Si l'œuvre d'Hécatée, nous dit-on, a disparu, c'est parce qu'elle a été absorbée par celle d'Hérodote, qui y aurait ajouté les grâces du style à la mode de son temps. Mais c'est dans Hécatée géographe qu'Hérodote aurait puisé les renseignements qu'il donne sur les parties de l'Égypte où il n'est point allé — à peu près, je pense, comme Chateaubriand transposait les descriptions d'Amérique de Charlevoix — et c'est à Hécatée historien qu'il aurait emprunté les cadres de sa chronologie royale, les synchronismes entre les personnages mythiques de la Grèce et les Pharaons et mille détails longuement relevés chapitre par chapitre dans la deuxième partie de l'étude : *General Survey*. Comme Hérodote, en fin de compte, n'est responsable, si tant est qu'il le soit, que de la partie de l'œuvre d'Hécatée relative à l'Égypte, on se demande, après cette lecture, quels sont les historiens qui ont pu aider à faire disparaître les autres parties de l'œuvre d'Hécatée.

En somme, il est certain qu'Hérodote doit à Hécatée, il est certain même qu'il lui a fait des emprunts contraires à nos idées modernes sur la propriété littéraire, mais, même après le travail sérieux et instructif de M. H., on garde encore le droit de penser qu'il nous reste trop peu des œuvres d'Hécatée pour qu'on puisse être très affirmatif sur le nombre et l'étendue des dettes d'Hérodote à l'égard de son devancier milésien.

Paul Collart.

Ingemar Düring, *Ptolemaios und Porphyrios über die Musik* (Göteborgs Högskolas Årsskrift, XL, 1934 : 1) ; Göteborg, Wettergren et Kerber, 1934, 1 vol. in-8°, 293 p. Prix : kr. 10.

M. Düring avait déjà donné en 1930 une édition des Ἁρμονικά de Ptolémée (*Die Harmonienlehre des Klaudios Ptolemaios*, « Göteborgs Högskolas Årsskrift, 36, 1930 : 1 ») et en 1932 une édition, également remarquable, du commentaire de Porphyre à ces *Harmoniques* (*Porphyrios Kommentar zur Harmonienlehre des Ptolemaios*, « Göteborgs Högskolas Årsskrift, 38, 1932 : 2 »). Il était donc admirablement préparé à la traduction qu'il publie aujourd'hui (pp. 21-136) du texte de Ptolémée, texte hérissé de difficultés, qui tiennent à la matière traitée et au style des Ἁρμονικά. Cette traduction, accompagnée de tables techniques et de figures, est si merveilleusement élaborée qu'elle est déjà par elle-même un commentaire. Cette première élucidation est cependant prolongée par un commentaire perpétuel (pp. 139-284) dont les principaux éléments sont empruntés à Porphyre. Lorsque Porphyre donne des extraits importants de ses prédécesseurs, ces citations sont traduites et expliquées. On a également fait appel à Aristoxène, à Kléonide, à Plutarque, à Nicomaque, à Aristide Quintilien et, plus incidemment, à ceux qui se sont inspirés de Ptolémée : Boèce, Pachymère et Bryennios. Les travaux modernes de Boll, de Graf, de Tannery, de Winnington-Ingram ont été mis à profit. Rien ainsi n'a été laissé dans l'ombre. Une table des matières, un index des noms d'auteurs et des ouvrages cités, un registre des mots grecs techniques (pp. 285-293), une bibliographie méthodique des documents et des travaux relatifs à la musique grecque (pp. 13-17) renforcent l'intérêt de cette publication, fruit de dix années de recherches, et qui désormais demeure fondamentale pour toute étude de musicologie antique.

Henri-Charles Puech.

Christos Kapnoukayas, Ἡ ἀρχαία Ῥωμαία : 1 vol. petit in-8° de 139 p. avec 11 planches et un Index ; Athènes, 1935, sans nom d'éditeur ni prix marqué.

Ce petit volume est le premier d'une collection établie en souvenir de feu Apollon Cavalliératos, aux frais de sa sœur Hébé, Directrice de l'Ecole Supérieure de Formation des jeunes filles Hellènes. Il résulte d'une série de conférences faites en 1933 dans cet établissement d'instruction par l'auteur, qui est professeur de philologie latine à l'Université d'Athènes.

Le but du livre est de résumer nos connaissances sur *la Femme romaine dans l'Antiquité*. Il s'adresse, nous dit la préface, non seulement aux lectrices scolaires pour qui il fut écrit, mais encore au grand public « qui y apprendra le bel exemple de la Romaine des anciens temps et sera incité à des mœurs pures, en réaction contre notre époque troublée où la moralité est tombée si bas ». Cette préoccupation didactique et catéchisante doit obliger M. Kapnoukayas à ne voir et à ne décrire que *le beau côté des choses*, et par là même il semble que son étude ne rendra pas « aux savants philologues » les services qui leur sont promis. En outre « la recherche détaillée et scientifique des sources et le travail d'assemblage », qui sont indiqués comme devant spécialement intéresser le monde érudit, n'apparaissent pas au critique. On constate au contraire, dans les bibliographies qui terminent chaque chapitre, des listes de noms d'auteurs latins ou grecs, sans référence ni à leurs œuvres ni aux chapitres de celles-ci qui ont pu être utilisés. Quant aux citations d'auteurs de seconde main, outre les grandes

encyclopédies telles que Pauly-Wissowa, Saglio-Pottier ou les manuels de Marquardt et d'Iwan von Müller, elles renvoient toutes, et de manière fort incomplète, à des publications allemandes. La science française n'est représentée que par le livre d'Edmond Dupouy sur *la Prostitution dans l'antiquité*, et par celui de J. Declareuil : *Rome et l'organisation du droit*, titre dans lequel M. Kapnoukayas s'obstine à écrire *Rom*, à la mode germanique. La répétition constante de cette faute interdit de penser à un *lapsus* d'impression : ce genre d'erreur est du reste fréquent dans toutes les parties du livre écrites en lettres latines, et l'*Erratum* de la p. 139 n'en corrige qu'une partie.

Les figures des planches sont banales, ce qui se justifierait toutefois dans un livre de vulgarisation ; mais en outre elles sont tirées médiocrement, sinon insuffisamment (p. ex. pl. 1 et 11) ; on peut s'étonner aussi de la place exagérée accordée à la coiffure féminine (7 images sur 16).

Signalons enfin la curieuse importance qu'a donnée l'auteur aux mœurs féminines de son village natal Siatista, en Macédoine occidentale. La continuation des habitudes romaines qu'il y reconnait à diverses reprises possède plus d'intérêt patriotique que de valeur scientifique.

Georges Seure.

Dioniso, *Bolletino dell'Istituto nazionale del dramma antico*, année 1935-xiii ; vol. IV, n° 6.

On distingue mal pour quels motifs ce fascicule d'un périodique syracusain a été envoyé à la *Revue* plutôt que l'un de ceux qui constituaient les précédents volumes. Les études rythmiques, métriques, musicales, et même les transcriptions qu'il contient sont étrangères à nos études. C'est à peine si s'en rapprochent davantage les deux premiers articles, consacrés : l'un à la représentation, sur une oenochoé attique à figures rouges, de la scène d'un théâtre ; l'autre à des notes sur des vases décorés de sujets se rapportant au théâtre.

G. S.

J. G. Milne. *The first stages in the development of Greek coinage* ; Brochure de 18 p., chez Basil Blackwell à Oxford ; prix : 1 shilling 6 pence.

Cet opuscule semble reproduire quelque conférence de vulgarisation. Le public y doit apprendre que la frappe des monnaies procède de l'habitude de marquer les lingots de métal précieux d'une empreinte ou d'une devise servant de *trade-mark*. Mais, si l'apparition de cette coutume semble jusqu'à présent localisée dans les cités grecques de la côte occidentale de l'Asie Mineure, il est peut-être prématuré d'affirmer que le procédé est une *invention* de ces cités : c'est une question, que l'auteur a du reste abordée plus loin, de savoir si l'idée de la frappe n'est pas attribuable aux Lydiens, historiquement représentés par la légende de Crésus.

Plus intéressante est la remarque que les lingots estampillés n'ont pas originairement une valeur fixe, mais que leur prix varie en fonction de leur pouvoir d'achat. C'est Pheidon d'Argos qui, au viie siècle, eut l'idée de rattacher la valeur des monnaies à leur poids, donc de les fixer. Mais toutes ces notions élémentaires ont-elles besoin d'un compte rendu ?

G. S.

T. Hudson-Williams, *A short introduction to the study of comparativ grammar (indo-european)* ; x-78 p. in-8° ; Cardiff, The University of Wales Press Board, 1935.

Ce petit volume n'a pas d'autre prétention que celle qu'il indique dans son titre ; mais les treize chapitres qu'il renferme, et qui mènent le lecteur depuis les définitions générales jusqu'à la connaissance des faits de déclinaison et de conjugaison, sont bien informés, clairs, rédigés avec prudence et les citations particulièrement nombreuses qui sont faites de mots gallois ou irlandais lui donnent une originalité de bon aloi.

A. Ernout.

Dr J. P. Béteau, *La peste d'Athènes* (430-426 av. J.-C.) ; 46 p. in-8° ; Paris, chez l'auteur, 4 square Théod. Judlin, XVe, 1934.

La maladie épidémique décrite par Thucydide (II, 47-51) et, à son imitation, par Lucrèce, a été l'objet de nombreux travaux ayant pour objet de l'identifier — et bien des hypothèses ont été émises à ce sujet. Peut-être du reste, ne s'agissait-il pas d'une seule maladie, mais de plusieurs qui sévissaient concurremment. Un nouvel examen des symptômes décrits par l'historien amène le Dr Béteau à conclure qu'il s'agissait de dengue, compliquée d'érysipèle. Je n'ai aucune compétence pour discuter cette explication ; tout ce que je puis dire c'est que l'érudition du Dr Béteau est de bon aloi, et que sa brochure se lit avec autant de plaisir que d'intérêt.

A. Ernout.

Fernand Robert, *Epidaure* ; 46 p. in-8° + 12 planches hors texte ; Paris, Les Belles Lettres, 1936.

C'est dans la collection « Le Monde hellénique », publiée sous le patronage de l'Aon G. Budé que figure l'Epidaure de M. Fernand Robert. Il y prendra bonne place à côté de l'Athènes ancienne de A. Jardé. M. Robert connaît mieux que personne l'histoire d'Epidaure et d'Asclépios ; la description du site et des monuments est faite avec une rare autorité, comme aussi celle du culte et des rites qui s'y pratiquaient ; et sur la naissance et la patrie d'Asclépios, il a écrit quelques pages substantielles et claires à la fois. En érudit consciencieux, M. Robert connaît la fragilité et le danger des hypothèses aventurées ; et l'explication qu'il donne de la rotonde et du labyrinthe qu'elle renferme (p. 16 et s.) est aussi prudente que vraisemblable. Ce petit livre est à recommander à tous les voyageurs qui iront visiter l'admirable paysage où les fidèles grecs venaient chercher la guérison de leurs maux.

A. Ernout.

L. Robert Lind, *What Rome has left us*, 34 p. in-8° ; The Bayard Press, Williamsport, Pennsylvania.

Dans cette brève brochure, M. Lind définit les caractères essentiels de Rome et les raisons de l'influence que la civilisation latine exerce encore sur le monde moderne. Ces définitions générales ont souvent un caractère arbitraire, et je ne sais si l'on peut dire sans exagération « The Stoic virtues of temperance, justice, courage, and wisdom were admirably adapted to the aspirations of Roman character ». A quelle époque de

l'histoire romaine cette définition peut-elle s'appliquer sans réserve ? A quel individu marquant de cette histoire ? La puissance de Rome a été fondée sur la force, et la vertu romaine est une invention de ses apologistes. La comparaison établie par M. Lind entre les Romains d'autrefois et les Américains d'aujourd'hui est ingénieuse, mais M. Lind y est peut-être bien sévère pour son peuple. N'imaginons pas que nos prédécesseurs aient été plus vertueux que nous, et n'oublions pas la tendance générale de l'homme à idéaliser ce qui n'est plus.

A. Ernout.

Elisabeth Hazelton Haight, *Essays on ancient fiction* ; 207 p. in-8° ; New-York, Longmans, Green and Co.

Le présent livre est le pendant de l'étude intitulée « Romance in the latin elegiac poets » que Me El. Hazelton Haight a précédemment publiée. C'est toujours la littérature romanesque et d'aventures qui l'intéresse, et c'est surtout chez les latins qu'elle poursuit ses recherches. Après un chapitre préliminaire sur l'influence des fables orientales dans la littérature de la prose classique, elle examine ce qu'elle appelle de « petites histoires » (*little stories*) dans les inscriptions élégiaques latines, puis les rapports de la satire et du roman latin ; la fiction en prose à l'époque d'Auguste dans les Controverses de Sénèque ; et l'art du récit dans Apulée. Le livre est dépourvu de tout appareil d'érudition, et des citations nombreuses, toutes traduites, montrent que l'auteur veut atteindre surtout un public d' « honnêtes gens », curieux des choses de l'esprit, mais peu familiarisés avec les textes anciens. Je me demande si ce public comprendra la forme *aedeo* graphie fautive pour *edo*, que Me Haigt reproduit sans la corriger ni l'expliquer, tandis qu'elle corrige *nigra* en *nigram* deux fois dans la même inscription (CIL IV 6892). Mais on sent que Me Haight est bien informée, et ses jugements sont d'un esprit raisonnable : ce qu'elle dit, par exemple, des hypothèses que l'on a faites pour définir l'inspiration et l'objet du Satiricon, montre qu'elle ne se laisse pas séduire par des théories mal fondées.

A. Ernout.

Ladislaus Strzelecki, *De Naeviano Belli Punici carmine. Quaestiones selectae* (Polska Akad. Umiejętnósci, Rozprawy Wydziału Filol., t. XVI, n. 2) ; 40 p. in-8° ; Cracovie, Gebethner et Wolff, 1935.

Les fragments de Naevius que nous possédons sont cités sous deux titres différents qui correspondent à deux éditions : la plus ancienne, due à Naevius lui-même, qui ne comporte pas d'indication de livres : une autre, plus récente, due à C. Octavius Lampadion, qui répartit l'ouvrage en 7 livres. Comme ces fragments sont très misérables, et que nous n'avons rien de précis sur la composition du Bellum Punicum, c'est une tâche ardue, et dont les résultats demeurent souvent incertains que d'essayer de ranger ces pauvres vers selon l'ordre qu'ils devaient occuper dans le poème. M. Strzelecki s'y est attelé, après tant d'autres. Il l'a fait avec autant d'érudition que d'ingéniosité, et la thèse qu'il soutient bouleverse les opinions reçues. Selon lui, le premier livre du Bellum Punicum, contiendrait outre l'invocation aux Muses, et quelques indications sur le poète lui-même (frg. 1, 2, 17), le récit du commencemment des guerres puniques, de 264 à 242 avant J.-C. (frg. 31, 32, 33, 19), ensuite après ce début, passant aux

causes de ces guerres, Naevius aurait chanté les voyages d'Énée et sa descente en Afrique (frg. 4, 5, 11, 28, 13 a 12, 21 1, 13, 16, 20, 14, 15). Ainsi au lieu de suivre l'ordre chronologique, Naevius aurait d'abord jeté son lecteur *in medias res*, au moins pour quelques années ; puis, il aurait interrompu sa narration — par quel artifice ? — pour raconter la légende d'Énée, ses amours, puis sa rupture avec Didon (l. I et II), puis son arrivée en Italie suivie de la fondation de Rome (l. III) ; et les fragments de ces livres devraient se lire ainsi : II 29, 30 2, 6, 10, 23, 18, 22 ; III 3, 24, 25, 27, 36. A partir du livre IV, Naevius serait revenu au récit des guerres puniques.

La thèse surprendra plus d'un lecteur, et je ne sais si tous s'y rallieront. Mais on doit rendre hommage aux facultés de combinaison de M. Strzelecki ; il a trouvé moyen de renouveler un sujet qui semblait épuisé.

A. Ernout.

Rudolf Till, *Die Sprache Catos* (Philologus Supplementband XXVIII, H. 2). 102 p. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh, 1935.

Cette étude est encore inexpérimentée. L'auteur y réunit sous un même titre des phénomènes tout à fait différents ; et dans le chapitre *das Archaische* par exemple, on trouve relatés des faits qui appartiennent bien plutôt au domaine des innovations qu'à celui des archaïsmes : ainsi l'emploi des prépositions *ad*, *per* au lieu du datif et de l'ablatif. Dans la liste des mots empruntés au grec, on relève avec étonnement p. 25, *mapalia*, *sulpur volaemum* (*pirum*) ; dans le classement des formations suffixales, p. 51-59, les erreurs abondent : on y voit rangés côte à côte comme ayant tous le même suffixe *-us* : *bimus*, *circumuersus*, *excelsissimus*, *hostus*, *subcrudus*, *Pyrenaeus*, *Zmurnaeus* ; *ferrarea* (*fodina*) cād *ferraria* (suffixe-*ārius*) est mis à côté de *ferreus* ; *ulva*, dont on ne connaît pas l'étymologie, est donné comme formé avec le suffixe *-vus* (?) ; *ovillus* (de **ovi-no-lo-s*) est rangé à côté de *ofella* ; *scalprum* est dans les mots en *-ulus* ; les instrumentaux en *-culum* sont mélangés avec les diminutifs en *-cula* ; *fibra* et *selibra* sont présentés comme ayant un suffixe *-bra* ; comme *Verbalableitungen und Isoliertes auf -mo-*, sont cités *fimus*, *palmus*, *pōmum*, *turma*, *uolaemus* ; le mot *turunda*, dont on ne sait rien, est rangé parmi les gérondifs en *-ndus* ; *mirificus*, à côté de *classicus*, parmi les dérivés en *-ko-* ; *lens*, *puls* sont des « *Verbalabstrakta* » en *-ti* ; *Novembris* un dérivé de nom propre ; *usio* est séparé de *sumptio* mais rapproché de *cucul(l)io*, *matellio*, *scopio* ; *ablaqueo* est considéré comme un verbe de la deuxième conjugaison. Page 97 *iussitur* est donné comme une « forme singulière de passif avec un thème de parfait au présent », comme s'il était formé sur *iussī* et non pas sur *iussō*, cād sur une forme du type *faxo*, *ausim*, etc., qui n'a rien de commun avec le parfait.

Die Antike hat Cato in sprachlichen Dingen die « auctoritas » zuerkannt, écrit M. Till p. 33. Il a encore beaucoup à apprendre avant qu'on porte sur lui le même jugement.

A. Ernout.

Christine Mohrmann, *Das Wortspiel in den Augustinischen Sermones* ; Extr. de Mnemosyne, Série III, vol. 3, p. 33-61.

Mlle Mohrmann, dont on connaît les belles études consacrées à la langue des auteurs chrétiens, étudie dans cet article les jeux de mots dans les sermons de saint Augustin. Que le grand orateur ait employé ce procédé

d'expression, il n'y a là rien d'étonnant; car c'est un des moyens les plus sûrs de piquer l'attention de l'auditeur que le rapprochement imprévu de deux termes que l'esprit n'est pas accoutumé d'associer. Au catalogue bien dressé de ces jeux de mots, Mlle Mohrmann a joint une bonne définition du procédé ; elle insiste sur le caractère populaire qu'il revêt dans saint Augustin.

A. Ernout.

Dr. J. M. G. Brinkhoff, *Woordspeling bij Plautus*; 215 p. in-8°; Nimègue, J. J. Berkhout, 1935.

Au moment où Mlle Nohrmann publie son étude sur le jeu de mots dans les sermons de saint Augustin, voici un livre consacré à l'étude du jeu de mots dans Plaute. Comme dans l'article de Mlle Nohrmann, on y trouvera d'abord une définition du jeu de mots. M. Brinkhoff s'est efforcé de la préciser autant que possible de façon à éliminer définitivement des procédés d'expression que certains critiques avaient à tort rangés parmi les jeux de mots (allitérations, créations verbales etc.) ; comme dans l'article de Mlle Nohrmann également on trouvera un parallèle entre Plaute et Cicéron. M. Brinkhoff répartit les jeux de mots en trois classes principales ; jeux de mots fondés sur un double sens (*ambiguum*) ; jeux de mots fondés sur l'homophonie (*paronomasia*) ; jeux de mots fondés sur l'utilisation d'un nom propre (*naamspelling*). Le classement de l'auteur est soigneusement fait ; et le nombre considérable d'exemples qu'il a relevés met bien en lumière l'importance du procédé dans la langue comique. Peut-être certains exemples sont-ils contestables ; il en est que je rangerais plutôt parmi les allitérations ; la limite est fuyante et ne se laisse pas toujours déterminer avec précision.

A. Ernout.

E. E. Sikes, *Lucretius poet a. philosopher*; ix-187 p. in-8°; Cambridge, At the University Press, 1936.

Après le livre de M. G. D. Hadzsits, *Lucretius and his influence*, vient celui de M. Sikes, qui traite à peu près du même objet, et s'adresse au même public. Peu d'appareil érudit : seulement quelques notes au bas des pages, qui prouvent la solide information de l'auteur ; peu de détails sur le côté physique de la doctrine épicurienne, et notamment sur l'atomisme. Ce qui intéresse dans Lucrèce M. Sikes, c'est l'homme, le poète, le moraliste, et dans sa préface il rend hommage au livre de Constant Martha sur *Le poème de Lucrèce* « the old, but still invaluable study ». On trouvera donc de fines analyses sur le génie et l'art de Lucrèce, où les jugements portés s'appuient sur des citations traduites en vers, une étude sur les points essentiels de la doctrine épicurienne, une biographie d'Épicure et une autre de Lucrèce — dans celle-ci M. Sikes critique avec bon sens et autorité le récit de saint Jérôme —, un chapitre sur Lucrèce et la pensée moderne. En appendice, des fragments de Lucrèce traduits par Wordsworth et H. Arnold. Ce livre est l'œuvre d'un fervent de Lucrèce et d'un poète : ce sont là deux raisons pour nous le rendre sympathique.

A. Ernout.

Virgil, with an english translation by H. Rushton Fairclough, tome I, *Eclogues, Georgics, Aeneid I-VI*, rev. ed ; xvi-593 p. in-12 ; Londres,

W. Heinemann Ltd et Cambridge Mass., Harvard University Press, 1935.

Ce volume achève la nouvelle édition de Virgile entreprise par M. Fairclough pour la collection Loeb. J'ai déjà signalé dans mon compte rendu du tome I [1] les mérites de son travail, et je n'ai pas à y revenir. L'auteur a tenu à faire œuvre personnelle, tant dans l'établissement du texte que dans l'interprétation. Même après Sabbadini, en raison des divergences de lecture que l'édition de celui-ci présente avec celle de Ribbeck, il a tenu à revoir lui-même les principaux manuscrits notamment M et P, ne voulant pas se fier aux témoignages des fac-similés. L'apparat très bref, acquiert par là une certitude sans doute définitive [2]. La pagination de l'édition précédente a été maintenue, ce qui interdit tout changement à l'intérieur du livre ; mais un appendice placé à la fin fournit un certain nombre de compléments utiles ; la bibliographie y a été mise au courant et l'on voit par les notes que M. Fairclough ne connaît pas les livres qu'il cite seulement par les titres, mais qu'il les a lus et médités longuement avant de prendre parti. Un des mérites de ce bref commentaire est de ne pas négliger les « realia » : ainsi à propos de l'épithète *inlaetabilis* du v. 707 du l. III de l'Éneide :

Hinc Drepani me portus et inlaetabilis ora
Accipit,

l'auteur note : « The epithet inlaetabilis is explained by 709 sqq. The coast itself is far from unattractive, and, with Mt. Eryx towering above it, is really quite picturesque. » Cette façon de se reporter à la nature pour expliquer Virgile est des plus louables : dans le cas présent on peut se demander si le pittoresque que nous aimons avait le même attrait aux yeux des anciens.

A. Ernout.

Willy Theiler, *Das Musengedicht bei Horaz* (Schr. d. Königsberger Gel. Gesellschaft, G. Kl. XII, 4, p. 253-282) ; Halle a. Saale, Verlag Max Niemeyer, 1935.

Si l'ode 3 du livre IV d'Horace est la plus longue du recueil — exception faite de la cinquième et de la dix-septième épode — il s'en faut qu'elle soit la meilleure, ou la plus claire. Sans doute s'en dégage-t-il une idée principale : que la force ne peut vaincre que si elle est au service de la raison :

Vis consili expers mole ruit sua,
Vim temperatam di quoque prouehunt
In maius : idem odere uiris
Omne nefas animo mouentis.

Qu'il y ait là une inspiration stoïcienne, et qu'Horace ait songé au λόγος maître et ordonnateur du monde, cela a depuis longtemps été reconnu. Mais la composition de l'ode est obscure ; Horace semble s'y être complu à imiter le désordre pindarique, et en ce point il a dépassé son modèle, mêlant une sorte de profession de foi poétique à des allusions, du reste obscures et dont le sens est controversé, au rôle bienfaisant d'Auguste, qui

1. V. *Revue de Philologie*, IIIe série, t. X, 1936, p. 195.
2. Cf. p. 583 les notes des v. 56, 144, 430 qui corrigent les fausses lectures de Sabbadini.

a su faire triompher la force mise au service du droit. A l'occasion du deuxième millénaire d'Horace, M. W. Theiler a entrepris l'exégèse et l'apologie de ce texte difficile ; il en a fait d'abord le sujet d'une lecture devant la Société savante de Königsberg, lecture qu'il publie en l'amplifiant aujourd'hui. On ne s'étonnera pas que M. Theiler trouve à l'œuvre d'Horace les qualités les plus grandes ; selon lui elle est non seulement une glorification du Logos, elle contient aussi, pour ainsi dire, une théorie du Logos : « Denn das Gedicht gilt nicht nur der Verherrlichung des Logos, es enthält sozusagen auch eine Theorie des Logos » (p. 254). Mais compte tenu de cette exagération dans l'éloge, l'étude de M. Willy Theiler n'est pas sans utilité. Elle a le mérite de rapprocher du texte d'Horace maint passage d'auteurs grecs qui présentent avec le texte latin des communautés d'expression ou de pensée — ce qui n'est pas pour prouver l'originalité d'Horace. Et on louera l'ingéniosité avec laquelle il retrouve dans l'inspiration du poète les quatre vertus fondamentales de la Grèce, augmentées des vertus spécifiquement romaines » der *disciplina* im Krieg, und der *boni mores* » (p. 279). N'est-il pas excessif de dire toutefois « So hat Horaz hier wirklich der Dichtung eine staatsphilosophische Aufgabe angewiesen » (ibid) ? Je me méfie de ces formules outrées qu'Horace, j'imagine, n'aurait pas prises au sérieux.

A. Ernout.

Wolfgang Aly, *Livius und Ennius von römischer Art* (Neue Wege z. Antike, IIe R., Interpretationen, H. 5) ; 52 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1936.

L'auteur de cette brochure a cherché à retrouver dans Tite-Live l'influence des Annales d'Ennius ; et il explique par elle bien des passages de ton épique et dramatique qu'on lit chez l'historien. La tentative est ingénieuse, mais les rapprochements sont souvent plus spécieux que convaincants ; et il me paraît particulièrement osé de vouloir par Tite-Live reconstituer l'épopée d'Ennius. Mais on sent que M. Aly, en soutenant cette thèse, est guidé par ce que Nietzsche aurait appelé des « considérations actuelles », qui enlèvent à son livre de son objectivité.

A. Ernout.

Josef Englund, *Kasussyntaxen hos A. Cornelius Celsus.* (Doktorsavhandlingar : latinsk Filologi vid Göteborgs Högskola, Ser. Fr. O. M. 1926, X) ; VIII-171 p. in-8° ; Göteborg, Eranos' Förlag, 1935.

Cette dissertation est faite avec un grand soin, comme tous les travaux des élèves de M. V. Lundström, et l'auteur examine complètement l'emploi que fait Celse du génitif, du datif, de l'accusatif et de l'ablatif, en distinguant avec minutie les différentes valeurs de ces cas : il va même jusqu'à distinguer un *Genetiuus memoriae* à propos de la phrase *diu meminisse eius diei conuenit* III, 16, 2, et un *Genitiv vid interest* pour *iuuenum minus quae adsumant et quomodo curentur, interest*, I, 2, 33. On peut se demander s'il est utile de multiplier ainsi les distinctions et subdivisions. Comme la langue de Celse ne diffère guère de la langue classique, l'étude de M. Englund apporte peu de faits nouveaux ; une des particularités les plus intéressantes est la valeur absolue des verbes transitifs (p. 87 et s.) ; mais ceci n'a rien à voir avec l'emploi des cas, et c'est arbitrairement que M. Englund range ce mode d'expression dans le chapitre de l'accusatif. La dissertation est écrite en suédois, ce qui n'en facilite pas la lecture.

A. Ernout.

Dr. X. F. M. G. Wolters, *Notes on antique folklore on the basis of Pliny's Natural History Bk. XXVIII 22-29* ; VII-150 p. in-8° ; Amsterdam, H. J. Paris, 1935.

On sait l'importance de l'Histoire naturelle de Pline en ce qui concerne les croyances populaires ;. on y trouve accumulé un nombre de faits considérables, et concernant toutes les formes de la superstition. Les défauts de cette compilation, c'est d'une part le désordre dans lequel elle est présentée, et surtout, l'imprécision des renseignements fournis. Pline se préoccupe peu d'indiquer ses sources, comme de situer exactement dans l'espace ou dans le temps les rites et les traditions dont il signale l'existence. C'est à ces défauts que s'efforce de remédier l'étude de M. Wolters dont le titre modeste ne doit pas dissimuler l'intérêt. Choisissant un chapitre type du livre XXVIII (le ch. V de Littré, §§ 22-29 de Detlefsen), après nous avoir donné le texte puis la traduction en anglais — il eût été plus commode pour le lecteur qu'au lieu de se suivre, le texte et la traduction fussent face à face — M. Wolters l'a commenté pour ainsi dire mot à mot — l'index ne signale pas moins de 76 expressions qui font l'objet de notes particulières — s'appuyant à la fois sur les travaux relatifs aux croyances des anciens, et sur ceux qui traitent des croyances modernes des peuples « civilisés » ou non ; dans la bibliographie voisinent les noms de Dieterich et de Frazer, de W. Warde Fowler et de Seligmann, de Friedlaender et de Tylor, etc. Il en résulte un commentaire aussi complet que possible, qui permet de retrouver partiellement les sources de Pline, et surtout de connaître l'aire et la durée des phénomènes qu'il mentionne, de les comparer avec des croyances semblables ou analogues qu'on retrouve par ailleurs, et de mesurer ainsi l'extension dans l'espace et dans le temps des croyances signalées. Dans un domaine aussi vaste, et d'une exploration si difficile, il se pourra que M. G. Wolters se soit montré parfois un explorateur un peu audacieux ; et certains des rapprochements qu'il propose ne m'ont pas toujours paru convaincants : par ex. : la parenté supposée entre ὄνομα et ὄνομαι (p. 27) n'est rien moins que certaine, et l'étymologie de *ōmen*, proposée p. 86, a toutes chances d'être fausse. Il n'en reste pas moins que M. Wolters a réuni dans son commentaire une foule de rapprochements et de renseignements précieux ; et que ces notes forment un fort bon chapitre du commentaire complet, que l'on souhaiterait voir un jour paraître, de l'Histoire naturelle.

A. Ernout.

William H. Schulte, *Index verborum Valerianus*, Iowa Stud. in class. philology, N. III, University of Iowa, 1935.

Les jeunes philologues américains, avec un beau courage, se sont mis à la confection d'index complets des auteurs latins. Nous leur en devons déjà beaucoup, et qui rendent de bons services. Celui de Valerius Flaccus que vient de publier M. W. H. Schulte, professeur de latin et de grec au Columbia College de l'Université d'Iowa, sera bien accueilli, quoique la langue de l'auteur qu'il a choisi ne soit pas plus personnelle que son inspiration poétique. En tout cas, l'index permettra de se rendre un compte exact des éléments utilisés par Valerius Flaccus, et de le comparer en toute connaissance de cause avec Virgile, qu'il suit étroitement. Peut-être même inspirera-t-il l'idée d'un travail d'ensemble, qui nous manque encore, sur Valerius Flaccus.

M. Schulte a établi son lexique sur le texte de Kramer, mais il a utilisé subsidiairement ceux de Langen, de Giarratano et de Bury, et il a eu soin d'en signaler les divergences importantes. Les formes sont rangées selon l'ordre traditionnel des paradigmes ; pour certains mots, un chiffre signale le nombre de fois où il figure dans le texte ; on regrette que cette indication ne soit donnée que d'une façon incomplète et arbitraire.

A. Ernout.

P. de Jonge, *Sprachlicher u. historischer Kommentar zu Ammianus Marcellinus XIV, 1-7* ; 149 p. in-8° ; Groningen, J. B. Wolter's Uitgevers-Maatschappij N. V.

Ce spécimen d'un commentaire linguistique et historique d'Ammien Marcellin, que M. de Jonge a présenté comme thèse de doctorat devant la Faculté des lettres de Groningue, est, comme les travaux de ce genre dont il a été rendu compte ici, destiné plutôt à montrer les connaissances philologiques et l'érudition bibliographique du candidat qu'à expliquer le texte même : celui-ci n'est qu'un thème à virtuosités. La bibliographie fort abondante (pp. 7-19) montre que M. de Jonge est bien informé ; ses courtes biographies et ses tableaux généalogiques des empereurs attestent de bonnes connaissances en histoire ; quant au commentaire, le principal grief qu'on puisse lui faire est d'être trop abondant, et aussi trop dispersé ; il y a sur la langue d'Ammien de bonnes remarques, mais qui gagneraient à être triées et groupées, de manière à mieux faire ressortir les particularités caractéristiques ; il y en a d'autres qui pourraient sans inconvénient être supprimées. M. de Jonge dans sa préface nous annonce qu'il prépare et songe à publier un commentaire complet d'Ammien Marcellin ; le travail préliminaire qu'il nous donne montre qu'il y est bien préparé, et qu'il fera œuvre utile, s'il sait éliminer le superflu. On aimerait que ce commentaire fût accompagné d'un texte ; outre que l'usage d'un commentaire isolé est assez incommode, il serait bon de songer à remplacer le texte de C. U. Clark, qui est épuisé et quasi introuvable.

A. Ernout.

P. W. Hoogterp, *Les Vies des pères du Jura*, Étude sur la langue (Extr. du Bⁱⁿ du Cange, t. IX, 1934) ; 124 p. in-8° ; Bruxelles, 1935.

M. Hoogterp avait publié comme thèse de doctorat une étude sur le latin du codex Bobiensis des Évangiles dont j'ai rendu compte ici même [1]. C'est un travail du même genre qu'il présente aujourd'hui. La biographie anonyme des deux frères Lupicin et Romain et de Saint Oyand, qui vécurent au vᵉ et au viᵉ s. de notre ère dans le monastère de Saint-Claude, est un spécimen de ces nombreux textes hagiographiques qui fleurirent entre le viᵉ et le xᵉ siècle de notre ère. L'auteur écrit une langue sans grand caractère ; il use des ressources que lui fournit la rhétorique ; le vocabulaire présente les traits ordinaires des écrivains ecclésiastiques : hellénismes, abondance de dérivés et de mots abstraits (en *-tas*, en *-tio*, en *-tia*, en *-tus*), prédilection pour les verbes composés. L'écrivain vise à la pureté et à la recherche : c'est ainsi qu'il préfère *absque* à *sine* ; *ab* (77 ex.), *ex* (88 ex.)

1. V. *Revue de Philologie*, IIIᵉ série, VI (1932), p. 182.

à *de* (48 ex.) ; il semble ignorer les composés du type *abante*, *decontra*, etc. si fréquents dans la Peregrinatio Aetheriae ; il emploie assez bien de mots dans une acception rare ou nouvelle ; certains de ses sens semblent lui appartenir et révèlent une intention de style ; d'autres au contraire ne lui sont pas personnels, et l'on peut en dire autant des mots nouveaux dont M. Hoogterp a dressé la liste : la part d'invention propre de l'écrivain y semble assez maigre. Du reste, je ne crois guère à *decare* (p. 13) qui est un exemple de ces confusions innombrables entre *ĕ* et *e*, ni à *mausurium* qui me semble une mauvaise lecture de *mansurium* ; quant à *muttum* « mot », ce n'est pas un mot nouveau.

L'étude de M. Hoogterp est faite avec soin, et la contribution qu'elle apporte à notre connaissance du bas-latin n'est pas négligeable. On aurait aimé que l'auteur y joignît à son commentaire le texte même sur lequel il s'appuie. Je crois qu'il aurait pu le faire en supprimant des observations oiseuses, dans la syntaxe par exemple, où les pages sans grand intérêt sont nombreuses. Il n'est pas toujours aisé de se reporter aux *Monumenta Germaniae*, et l'étude linguistique aurait pour le lecteur un tout autre intérêt s'il pouvait la contrôler sur le texte, et faire sur celui-ci la synthèse de cette poussière d'observations.

A. Ernout.

Aloisiae Sigeae Toletanae *Satyra sotadica* de *arcanis Amoris et Veneris* sive Iohannis Meursii *Elegantiae latini sermonis* — auctore Nicolao Chorier. Introduzione, testo e appendice critica di Bruno Lavagnini ; xx-337 p. in-8° ; Catania, Rome Prampolini, 1935-xiii.

Sous le titre de « *Renatae Litterae* » *Testi umanistici inediti o rari* M. Lavagnini lance une collection qu'inaugure cette réimpression de la Satyra Sotadica. On peut se demander si c'était là chose absolument nécessaire. Les amateurs de cet ouvrage de Chorier en trouvent facilement dans les catalogues des libraires soit des éditions anciennes, soit les réimpressions modernes de Liseux (1885), et de la Bibliothèque des Curieux — M. Lavagnini ne cite pas cette dernière, et ne semble pas la connaître; le texte en tout cas n'est ni inédit, ni rare.

Sans doute la préface du nouvel éditeur renferme un peu plus de détails que celle de Liseux ; et il s'est efforcé de donner un texte plus correct que ses prédécesseurs ; le sien n'est pourtant pas non plus sans fautes, comme on le voit par un erratum qu'il serait aisé de grossir : le français cité pages ix et x de l'introduction est assez maltraité[1]. Souhaitons que la collection nous donne des textes d'une autre nature et d'un autre intérêt.

A. Ernout.

1. P. ix, l. 10, le fautes immenses ; l. 20, en genres d'études et de mœurs ; l. 31, imprimè ; p. xii, l. 4, le texte le plus soigné qui est paru jusqu'ici ; l. 10, l'œuvre toute entière ; l. 13, l'épitre.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Edward Latham, *Le temps et les temps dans les verbes français* ; 128 pp. in-12. Paris, A. Picard, 1936.

Bulletin of the Faculty of Arts, University of Egypt; vol. 3, p. 2, décembre 1935, pp. 58-193.

A. Gellii, *Noctium Atticarum* liber I, ed. with introd. a. notes by Hazel Marie Hornsby ; lxvi-227 pp. in-8° ; Dublin, Hodges, Figgins & Co ; London, Longmans, Green a. Co., 1936.

Einar Löfstedt, *Vermischte Studien z. Latein. Sprache u. Syntax* (Acta Reg. Soc. Humanior. Litter. Lundensis XXIII); xiii-232 pp. in-8° ; Lund, C. W. K. Gleerup, 1936. Pr. 50 fr.

Guglielmo Ferrero, *Nouvelle histoire romaine* ; 334 pp. in-8° ; Paris, Hachette, 1936.

Georges Méautis, *Eschyle et la trilogie* ; 284 pp. in-8° ; Paris, Grasset, 1936.

William Robbins Ridington, *The Minoan-Mycenaean background of greek athletics* ; iv-94 pp. in-8° ; Univ. of Pennsylvania, Philadelphia, 1936.

R. Blum, *La composizione dello scritto ippocrateo* Περὶ διαίτης ὀξέων (Extr. des R. C. de la R. Acad. dei Lincei, Sc. mor. hist. et philol. Sér. VI, vol. XII, fig. 1-2, pp. 39-84) ; Roma, Dott. G. Bardi, 1936.

Plaute, *Comédies*, t. IV ; *Menaechmi*, *Mercator*, *Miles Gloriosus*, texte établi et trad. par A. Ernout ; 280 pp. doubles ; Paris, Les Belles-Lettres, 1936. Pr. 30 fr.

Cicéron, *Correspondance*, t. III ; texte établi et trad. par L.-A. Constans; 271 pp. doubles ; Paris, Les Belles-Lettres, 1936. Pr. 30 fr.

Virgile, *Œuvres*, t. IV ; *Enéide*, l. VII-XII, texte ét. par René Durand et trad. par A. Bellessort; 255 pp. doubles; Paris, Les Belles-Lettres. Pr. 25 fr.

Hildegard Kornhardt, *Exemplum*, *Eine bedeutungsgeschichtliche Studie* ; viii-95 pp. in-8° ; Borna, Rokert Noske, et Göttingen, 1936.

Jean Coman, *L'art de Callimaque et de Catulle dans le poème « La Boucle de Bérénice »* ; 124 pp. in-8° ; Bucarest, Imprimerie de l'Universul, 1935. Pr. 8 fr. (80 Lei)

Gustav Przychocki, *De Senecae tetrametro dactylo* (Extr. des Mélanges Lud. Ćwikliński, p. 169-172) ; Posen, 1936.

Maria Deinhardt, *Die temporalsätze bei Caesar* ; 69 pp. in-8° ; Scheinfeld, Buchdruckerei Georg Weltz, 1936.

Studi etruschi, volume X, 528 pp. gr. in-8°+51 pl. ; Firenze, Rinascimento del libro, 1936. Pr. 135 L.

S. P. Peppink, *Observationes in Athenaei Deipnosophistas*, vol. I ; 106 pp. in-8° ; Leyde, Brill, 1936. Pr. 2 Fl. 50.

Sac. Anacleto Cazzaniga, *Elementi retorici nella composizione della Lettera dal Ponte di Ovidio* ; xii-136 pp. in-8° ; Seminario arcivescovile Venegono (Varese), La Scuola catholica, 1937. Pr. 30 L.

Leo Ingemann Highby, *The Erythrae decree* (Klio, 36ª Beih., N. F. 25 Beih.) ; viii-108 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1936. Pr. 6 M. 50 ; rel. 8 M.

Homère, *Hymnes*, texte ét. et trad. par Jean Humbert ; 254 pp. in-8°, en majeure partie doubles ; Paris, Les Belles-Lettres. Pr. 30 fr.

Hérodote, *Histoires*, l. II ; *Euterpe*, texte ét. et trad. par Ph. E. Legrand ; 194 pp. in 8°, en majeure partie doubles ; Paris, Les Belles-Lettres. Pr. 30 fr.

Joseph Walz, *Der lysianische Epitaphios* (Philologus, Supptbd XXIX, H. 4) ; 55 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1936. Pr. 3 M. 60.

A. C. Johnson, *Roman Egypt* (An economic survey of ancient Rome, vol. II) ; x-732 pp. in-8° ; Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1936. Pr. 4 $.

Arthur O. Lovejoy, George Boas, *Primitivism a. related ideas in antiquity with supplementary essays*, by W. F. Albright a. P. E. Dumont ; xiii-482 pp. in-8° ; Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1935. Pr. 5 $.

Ioannes Smereka, *Studia Euripidea*, I ; 260 pp. in-8° ; Lwow, Gubrynowicz i Syn, 1936.

Ernest Dutoit, *Le thème de l'adynaton dans la poésie antique* ; viii-177 pp. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1936. Pr. 30 fr.

César, *La guerre civile*, texte ét. et trad. par Pierre Fabre ; 2 vol. de lxiii-110 pp. et 150 pp., en majeure partie doubles + cartes ; Paris, Les Belles-Lettres, 1936. Pr. 20 et 20 fr.

Inscriptiones Italiae, vol. I : *Latium et Campania*, fasc. I, *Tibur*, cur. Ioach. Mancini ; xxxviii-227 pp. petit in-f° ; Roma, La Libreria dello Stato, 1936-XIV. Pr. 100 L.

Max Pohlenz, *Herodot, der erste Geschichtsschreiber des Abendlands* ; 222 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1937. Pr. 9 M. 20 = 6 M. 90.

Xénophon, *Helléniques*, t. I, l. I-III, texte ét. et trad. par J. Hatzfeld ; 168 pp. in-8° en majeure partie doubles ; Paris, Les Belles-Lettres, 1936. Pr. 25 fr.

Franz Stoessl, *Die Trilogie des Aischylos, Formgesetze u. Wege der Rekonstruktion* ; 265 pp. in-8° ; Baden bei Wien, R. M. Rohrer, 1936. Pr. 27 sh.

B. E. Perry, *Studies in the Text History of the Life and Fables of Aesop* ; xvi-240 pp. in-8° + 6 pl., publ. by the Amer. Philol. Assᵒⁿ, Haverford, Pennsylvania, 1936.

Galeni, *In Hippocratis Epidemiarum* librum III, ed. Ernst Wenkebach ; xxviii-178 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1936. Pr. broché 13 M. 60 (= 10 M. 20) ; rel. 15 M. (= 11 M. 70).

C. H. Roberts, *Two biblical Papyri* in the John Rylands Library, Manchester ; 62 pp. in-8° ; The Manchester University Press, 1936. Pr. 2 sh. 6.

Olympiodorus, *In Platonis Gorgiam commentaria*, ed. Will. Norvin ; 250 pp. in-12 ; Leipzig, Teubner, 1936. Pr. br. 12 M. 80 (= 9.00) rel. 14 M. (= 10 M. 50).

A. Delatte, *Herbarius*, recherches sur le cérémonial usité chez les anciens pour la cueillette des simples et des plantes magiques ; 126 pp. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1936.

Joh. Papastavru, *Amphipolis, Gesch. u. Prosopographie mit Beitr.*, von C. F. Lehmann-Haupt u. Arthur Stein (Klio, 37ste H., N. F. 24 Beih.) ; xi-152 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich, 1936. Pr. br. 7 M. 50 ; rel. 8 M. 65.

Svennung, *Kleine Beiträge z. Latein. Lautlehre* ; 70 pp. in-8° ; Uppsala, A. B. Lundequistska Bokhandeln, 1936 ; 2° *De locis non nullis Apicianis* (Extr. de *Eranos*, XXXIV, pp. 14-24) ; Goteborg, 1936.

Symbolae Osloenses, fasc. XV-XVI ; edd. S. Eitrem et E. Skard ; 208 pp. in-8° ; Oslo, A. W. Brogger, 1936.

S. Gaudentii Episcopi Brixiensis, *Tractatus*, rec. Ambr. Glueck (*Corpus Script. Eccles. Latin.*, vol. LXVIII) ; xlvi-275 pp. in-8° ; Vienne, Hölder-Pichler-Tempsky, 1936. Pr. 20 M.

Plutarchus, *Vitae parallelae* ; 24 : Galba et Otho, ed. K. Ziegler ; xii-60 pp. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1936. Pr. 2 M. 40 (= 1 M. 80).

Cornelius Tacitus, edd. Halm-Andresen : 1° I, 2 *Annal.*, libr. XI-XVI, ed. E. Köstermann ; pp. 200-382 ; Pr. 2 M. (= 1 M. 50) ; 2° II, 2 *Germania. Agricola*, *Dialogus*, ed. E. Köstermann, pp. 222-324 ; Pr. 1 M. 60 (= 1 M. 20) ; 3° *Indices*, v-53 et 80 pp. ; Pr. 0 M. 60 (= 0 M. 45) et 0 M. 80 (= 0 M. 60) ; Leipzig, Teubner, 1936.

G. B. Pighi, I. *Nuovi Studi Ammianei* ; II. *I discorsi nelle Storie d'Ammiano Marcellino*, xv-234 et vi-104 pp. in-8° ; Milano, Soc. editr. Vita e Pensiero, 1936. Pr. 20 et 8 L.

Conrad Opheim, *The Aristaeus episode of Vergil's fourth Georgic* (Iowa St. in class. Philol., N. IV) ; 48 pp. in-8° ; Iowa, 1936.

Friedr. Wilh. Freiherr von Bissing, *Aegyptische Kultbilder der Ptolomaier u. Römerzeit* ; 37 pp. in-8° + 8 pl. ; Leipzig, J. C. Hinrich, 1936. Pr. 2 M. 70.

Horace, *Three phases on his influence*, by P. F. Saintonge, Leslie G. Burgevin, Hel. Griffith of Mount Holyoke College ; 120 pp. in-8° ; The University of Chicago Press, 1935. Pr. 1 $.

Maphei Vegii Laudensis, *De educatione liberorum et eorum claris moribus*, libri VI ; a critic. text of books IV-VI, by Sister Anne Stanislaus Sullivan ; xxxi-129-250 pp. in-8° ; Washington, The Catholic University of America, 1936.

Edmundus Groag et Art. Stein, *Prosopographia Imperii Romani saec. I. II. III*, pars II ; 2e éd., viii-400 pp. in-8° ; Berlin, W. de Gruyter et Cie, 1936. Pr. 38 M.

Harald Hagendahl, *La prose métrique d'Arnobe* (Göteborg's Högskolas Årsskr., XLII, 1936, 1) ; xi-265 pp. in-8° ; Göteborg, Wettergren.

Emanuel Svenberg, *De latinska Lunaria, text och studier* ; 176 pp. in-8° ; Göteborg, Eranos' Förlag, 1936.

Harry Linde, *Studier till Columellas nionde bok* ; 82 pp. in-8° ; Göteborg, Eranos' Förlag, 1936.

Pervigilium Veneris, ed. by Sir Cecil Clementi, 3e éd., xi-270 pp. in-8° ; Oxford, Basil Blackwell, 1936. Pr. 10 sh. 6.

Karl Büchner, *Beobachtungen über Vers u. Gedankengang bei Lukrez* (Hermes, Einzelschriften, H. 1) ; viii-126 pp. in-8° ; Berlin, Weidmann, 1936.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVII.

LES DÉBUTS DU RÈGNE DE PTOLÉMÉE PHILOMÉTOR ET LA SIXIÈME GUERRE SYRIENNE,

D'APRÈS UN MÉMOIRE DE M. WALTER OTTO[1].

L'histoire continue de Ptolémée VI Philométor, remarquent MM. H.-I. Bell et T.-C. Skeat[2], dans le compte rendu qu'ils ont donné du mémoire de M. W. Otto, n'a jamais été écrite et ne le sera sans doute jamais. Cette affirmation décourageé est malheureusement justifiée par l'irrémédiable pauvreté des sources. Les historiens grecs qui pourraient nous renseigner, Polybe et Diodore[3], ne nous sont, pour cette période, parvenus qu'en fragments. Tite Live[4], quand il est complet ne fait qu'effleurer les événements égyptiens et l'on verra par la suite que la critique a quelque raison de le trouver souvent inexact. En outre la seconde et la plus longue partie du règne était seulement envisagée par lui dans les livres dont il ne reste plus que les sommaires. Même des chronographes de basse époque, comme Porphyre de Tyr, dont une découverte assez récente a cependant raffermi l'autorité, ne nous sont connus que par des abréviateurs, qui, tel saint Jérôme[5], dans le commentaire au

1. L'important mémoire de Walter Otto a paru sous le titre . *Zur Geschichte der Zeit des 6 Ptolemäers* dans les *Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften Phil.-hist. Abteilung*, *n. f.* Heft 11, 1934, München, 1934, 147 pp. Plutôt que d'énumérer ou de discuter sèchement dans un compte rendu analytique les nouveautés que nous apporte cette dissertation qui est un véritable livre, j'ai préféré, dans cet article et dans celui qui suivra peut-être, reprendre chronologiquement l'histoire de cette période compliquée, mal connue et pourtant décisive pour les destinées de l'Égypte ptolémaïque. J'ai peut-être eu tort ; en tout cas, je tiens à proclamer que mon travail doit à peu près tout à celui de Walter Otto. Le lecteur verra aisément le peu que j'ai pu ajouter à ses belles recherches, et il excusera les lacunes, celles du moins qui tiennent à l'insuffisance des ressources bibliographiques dont nous disposons en gypte. Il serait injuste d'oublier la dissertation de Heinz Winkler, *Rom und Aegypten im 2 Jahrhundert v. Chr.* Leipzig, 1933, qui a consacré un chapitre intéressant à la période qui nous occupe.

2. *J(ournal of) E(gyptian) A(rchaeology)*, XXII, 1935, p. 262-264.

3. Pol., XXV-XXXIV ; Diod., XXX-XXXI.

4. Liv., XLII-XLVI.

5. Jacoby, *Fr. Hist. Graec.*, 260, F. 7 ; 36 ; 49 *a* et *b* ; 50 ; 53 ; 54 ; 55 ; 56.

livre de Daniel, avaient d'autres soucis que l'histoire des Ptolémées. Quant aux historiens juifs, que ce soient les chroniques plus anciennes du premier ou du second livre des Macchabées ou les Antiquités de Flavius Josèphe[1], malgré la valeur de certains détails précis, bien connus de la tradition qu'ils suivaient, ce sont des historiens juifs, et c'est dire assez leurs tendances. Et si nous ajoutons Justin, l'abréviateur de Trogue Pompée, ce sera pour déplorer sa désolante et trop souvent déclamatoire maigreur[2]. Quant aux documents du règne, nous ne trouvons parmi eux aucun de ces grands textes tels que la *Loi sur les revenus* de Ptolémée Philadelphe, ou les considérants de la pierre de Rosette, pour Ptolémée Epiphane, ou les ordonnances de Tebtynis, pour Ptolémée Evergète II. Un décret d'amnistie, une circulaire administrative sur les finances, une circulaire sur l'enregistrement des contrats, le groupe des papyrus du Sérapéum, si instructifs, mais surtout en détails sur le sanctuaire ou sur l'administration locale, et qui ont eu la bonne fortune de rencontrer un interprète exceptionnel en Ulrich Wilcken[3], nous renseignent à peine ou même ne nous renseignent pas du tout sur la politique extérieure, et c'est celle-ci qui est l'unique sujet du mémoire de M. W. Otto. Pour aborder à nouveau ce thème, que bien des historiens des Lagides comme Mahaffy[4], Bevan[5], Bouché-Leclercq[6] avaient déjà traité avec talent, et qui avait tenté, dès sa jeunesse, le grand historien allemand de l'Hellénisme, J.-G. Droysen[7] — pour l'aborder et pour le renouveler — il fallait toute l'érudition du professeur de Munich, son art d'embrasser, sans les confondre, les questions les plus complexes et, ajoutons-le, le don de pouvoir s'élever au-dessus de la forêt des opinions et des références, pour prendre de la marche des événements une vue générale et ordonner son récit dans des pages vivantes, en sorte que nous avons bien là des parties de cette histoire de Ptolémée VI, que selon les critiques anglais on ne peut malheureusement écrire que par morceaux.

---

1. Josèphe, *Ant. Jud.*, XII, 242-249.
2. Justin, XXXIV-XXXVIII, *passim*.
3. M. Wilcken, *Urkunde der Ptolemäischen Zeit* I.
4. J. P. Mahaffy, *The Empire of the Ptolemies*, C. IX, p. 328 et *The Ptolemaic Dynasty*, C. VII, p. 165.
5. E. R. Bevan, *The House of Seleucus*, t. II, ch. XXIII, p. 126. *The Ptolemaic Dynasty*, C. IX, p. 282, et dans *C(ambridge) A(ncient) H(istory)*, VIII, ch. XVI, p. 505.
6. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, II, p. 1 à 54, et *Histoire des Séleucides*, I, p. 245-262.
7. J. G. Droysen, *De Lagidarum regno Ptolemæo VI Philometore rege*, 1831, réédité dans les *Kleine Schriften*, avec des notes d'U. Wilcken.

Rome et l'Orient. — Mais comme on comprend qu'un historien ait été porté vers l'étude de cette période dramatique ! Ptolémée V Epiphane est mort en 180[1]. L'hégémonie de Rome sur l'Orient semble assurée depuis le traité que la République a conclu avec Antiochus III à Apamée en 188. Vingt ans après, la bataille de Pydna (168) la confirmera d'une manière décisive. C'est l'époque où selon le mot d'Ernest Renan, par cette présence impérieuse et lointaine, toutes « les boussoles de l'Orient, sont affolées ». Et pourtant depuis 188, et même après 168, Rome s'abstiendra longtemps d'agir militairement contre les souverains d'Asie ou d'Égypte. En Grèce ses armées n'apparaîtront plus qu'en 148, au moment où le règne de Ptolémée VI est près de finir. Rome est donc une puissance orientale, sans posséder un territoire en Orient. Mais sa diplomatie est presque toujours assez écoutée pour pouvoir donner des ordres et le Sénat, qui conduit sa politique, n'est plus depuis longtemps cette assemblée de paysans bornés, que nous dépeint Maurice Holleaux. On y voit siéger des politiques habiles comme Quintus Marcius Philippus, et qui connaissent l'Orient. Ils peuvent se montrer satisfaits de la situation que la victoire sur Antiochus III a créée, et que la seconde victoire sur la Macédoine rendra encore plus favorable. En Grèce, les rivalités entre les États qui pourraient montrer quelque indocilité, comme la Ligue achéenne, où grandit de jour en jour l'influence du parti romain ; en Asie, la servilité vigilante et toujours sévèrement surveillée des rois de Pergame, dont l'alliance romaine a fait la grandeur capable de neutraliser les velléités de la Bithynie ou de la Cappadoce ; enfin l'affaiblissement du Séleucide par les exigences du traité et par la querelle qui l'oppose toujours aux rois d'Alexandrie, sont bien propres à garantir la République de tout

1. Ptolémée V a régné une partie de sa 25e année (H. Thompson, *A Family Archive from Siut*, p. X et 41 : *P. dém. Brit. Mus.*, 10575 et J. G. Tait, *Greek ostraca*, Bodl. Lib. 96). L'ostracon de Tait est daté de Pharmouti = Mai. D'après la Pierre de Rosette, l. 47 du texte grec, l'avènement est du 17 Phaophi = Novembre (restitution certaine de J. J. Hess, d'après le texte hiéroglyphique et un texte démotique de Philae, cf. Dittenberger, O. G. I., *ad loc.*). Cette 25e année va très probablement d'octobre (Thoth) 181 à octobre 180. Le roi a dû mourir entre mai et octobre 180. Son avénement serait donc de novembre 205. On sait les difficultés auxquelles se heurtent les historiens pour déterminer la date de la mort de Philopator. Les événements de la minorité d'Épiphane racontés par Polybe XV, 25, 3 et classés à la seconde année de la 144e Olympiade (202-201) ont porté des historiens comme Holleaux à mettre en 203 la fin du règne de Philopator. Je ne vois pas comment accorder cette opinion avec les données tirées des documents. Sur l'association d'Épiphane à son père, le 29 novembre 210, 50 jours après sa naissance, d'après Smyly, *P. Gurob*, 12, cf. W. Otto, *P. dem. Loeb*, p. 111-112.

danger, comme à lui permettre toutes les interventions profitables. Selon ses intérêts et ses ressources, Rome ne semble pas désirer autre chose que la puissance d'arrêter ou de laisser se poursuivre, à son gré, la vie du monde oriental.

Elle se poursuivra, cette vie, et comme pour les États d'Orient vivre c'est se jalouser, on assiste encore pendant toute la durée du IIe siècle à leurs querelles; on assiste aussi, sous l'influence des peuples qu'ils ont conquis, à la lente transformation de ces États macédoniens hellénisés, nés de la conquête. Ces changements sont surtout sensibles en Égypte, grâce à la documentation particulière que nous offrent les papyrus. Ils sont sensibles déjà sous le quatrième et le cinquième roi de la dynastie et s'accentuent sous le sixième. A la cour d'abord : on y voit grandir l'importance politique de la domesticité royale, et déjà s'y manifester, par quelques traits épars, l'intrusion de l'élément oriental ; avec lui les intrigues, qui ne sont certes pas seulement pratiquées par l'Orient, mais pour lesquelles il semble avoir toujours eu un penchant fatal. Elles amèneront les funestes rivalités entre les princes et elles contribueront à cette nouveauté, l'association officielle des reines au pouvoir, dont il faut chercher la raison dans l'action croissante des femmes, plus puissantes dans une cour que dans les cités où elles sont exclues des droits politiques. Dans le pays, la réaction égyptienne se fait de plus en plus violente. Il en faudra empêcher les trop dangereuses conséquences par la force : il n'est pas de règne au IIe siècle, où ne nous soient signalées par les textes des révoltes et des répressions, et nous sommes loin de les connaître toutes. Ces troubles si graves de l'intérieur sont encore aggravés par les attaques nubiennes qui se lient avec eux, et comme plusieurs de ses prédécesseurs ou de ses successeurs, Philométor devra résoudre un problème nubien. Ce sont là les effets les plus visibles de cette tenace action de l'Orient qui, altérant peu à peu les mœurs et les esprits, ira jusqu'à modifier la structure sociale et même politique des pays, où les monarchies macédoniennes avaient cru fonder la souveraineté de l'hellénisme. Mais le but de M. W. Otto n'est pas de suivre cette évolution. Il s'attache seulement, avons-nous dit, aux événements extérieurs.

Ceux-ci nous révéleront tout d'abord un profond abaissement de l'Égypte. Il y a encore un Empire ptolémaïque, mais il est bien réduit, car il ne comprend plus que Chypre et la Cyrénaïque. Depuis la bataille du Panion en 200, l'Égypte a perdu la Cœlè-Syrie, si nécessaire à son économie. Antiochus III lui avait encore arraché ses possessions d'Asie Mineure ; après le

traité d'Apamée, elles ont été données pour la plupart au roi de Pergame. Ainsi le Ptolémée ne contrôle plus aucun des débouchés des grandes routes commerciales qui, de la côte syrienne et de la côte asiatique, pénètrent au cœur de l'Asie. Il lui reste sans doute les routes de la Mer Rouge et de l'Arabie, la grande voie de l'Océan indien vers les Indes et il n'est pas surprenant qu'il cherche à développer son commerce dans cette direction. Mais il n'y parviendra guère, semble-t-il, qu'après la découverte de la mousson. Au temps où nous sommes, il ne faut pas nous étonner que l'appauvrissement commence ; l'Égypte sera bientôt au bord de la ruine.

L'âge de Ptolémée VI. — Ptolémée V Épiphane ne laissait en mourant que des enfants en bas âge. M. W. Otto qui a fait précéder son exposé des faits de recherches chronologiques[1], s'est naturellement demandé à quelles dates ils étaient nés. C'est à bon droit sans doute qu'il conteste la valeur probante d'un texte égyptien allégué pour assigner l'année 186 à la naissance de Philométor, appelé dans une inscription du Sérapéum de Memphis : « jumeau de l'Apis vivant à cause de leur berceau[2] ». Cet Apis est l'Apis Taranis II, né le 19 janvier 186. H. Brugsch voulait que ce fût aussi le jour de la naissance royale. Mais W. Otto fait remarquer que ce n'est pas le jour, mais le lieu de naissance, le *berceau* qui rapproche l'animal sacré et le roi et, sans doute, le vague habituel des formules égyptiennes nous incline à ne pas trop nous laisser impressionner par l'expression de *Jumeaux*[3]. Philométor serait né au même endroit que l'Apis, c'est-à-dire dans une localité du nome Saïte, à Saïs même peut-être, grande ville indigène, où il y avait une résidence royale. On ne peut faire que des hypothèses, mais rien ne nous oblige à mettre la naissance de Philométor en 186 ; M. Otto pense qu'il faut descendre jusqu'en 184 et même 183. Si impressionnants que soient ses arguments, ils ne sont peut-être pas d'une stricte rigueur. Sans doute, tous les témoignages concordent pour nous représenter Ptolémée VI comme très jeune au début de la guerre

1. Aux pp. 1-23, du mémoire, quelques-unes des solutions indiquées avaient déjà été données par Otto, dans l'appendice aux *P. dem. Loeb*, publiés par W. Spiegelberg.

2. *ḥtr ḥpj ʿnḫ ḥr msḫn -sn.*

3. Le vague de ces formules est bien prouvé par celle qui est employée pour Ptolémée Évergète II : *ḏsr msḫʿw-f ḥnʿ ḥpj ʿnḫ*, distingué par l'origine de sa puissance, qui concorde avec celle de l'Apis vivant. « L'origine de sa puissance » ne peut désigner autre chose que l'intronisation, le sacre. Or, Otto a fort bien montré qu'aucune date pouvant être ainsi qualifiée ne concorde avec une consécration d'Apis.

syrienne (170-169) ; cependant les expressions des auteurs ne sont jamais si décisives que l'on puisse déterminer si le roi était alors un enfant ou un adolescent. Certaines considérations de Polybe et de Diodore inclineraient à ne pas admettre un âge trop bas. Au début de la guerre syrienne, « la retraite du roi à Samothrace » a pu inspirer aux historiens un soupçon de lâcheté, que Polybe trouve injustifié, mais néanmoins concevable, puisqu'il prend la peine de le réfuter, pour rejeter l'odieux de cet épisode peu glorieux sur les tuteurs, Eulæos et Lénæos[1]. Aurait-on pu avoir l'idée d'accuser de faiblesse morale un enfant de 13 à 15 ans ? Le reproche se comprendrait mieux s'il s'agissait d'un jeune prince de 17 à 18 ans, et, lorsque plus tard, en 167, le Sénat romain fait observer à Prusias, qui lui recommandait son fils Nicomède, le soin que Rome met à protéger les enfants des rois amis, « quanta cura regum amicorum liberos tueatur populus romanus[2] », en conclurons-nous que les princes protégés (c'étaient alors Philométor, Cléopâtre II, et leur frère Ptolémée le jeune) devaient avoir forcément moins de 19 ou 20 ans ? La sagace critique d'Otto prouve elle-même qu'il n'y a pas de texte fixant une date irréfutable à la naissance de Ptolémée VI. Il reste que la chronologie de l'historien allemand est acceptable, et au moins aussi vraisemblable que l'autre, et si cette vraisemblance devenait un jour une certitude, elle entraînerait quelques réserves au jugement sévère que Polybe et bien d'autres après lui ont pu porter sur la politique d'Eulæos et Lénæos[3].

Régence de Cléopâtre I. — Mais au moment de la mort d'Épiphane ces personnages n'avaient encore ni l'un ni l'autre la responsabilité du pouvoir. La reine-mère Cléopâtre I exerça la régence[4], pendant près de quatre ans. Fille d'Antiochus III, il

1. Pol., XXVIII, 21 ; Diod , XXX, 17.
2. Liv., XLV, 44, 13.
3. Cf. infra, p. 225.
4. C'est Champollion-Figeac, *Annales des Lagides*, II, p. 129, qui a le premier parlé de la régence de Cléopâtre I, d'après Hieronym. *in Dan.*, XI, 21 : cum post mortem Cleopatræ, Eulæus, etc... Cf. Droysen, *Kl. Schrift.*, p. 401. Elle est mise hors de doute par nos documents : papyrus grecs et démotiques datés par la Reine Cléopâtre, déesse Épiphane : *P. dém. Caire*, 31178, Spiegelberg, p. 186 (an 2, Tybi = février-mars 179), *P. Freiburg*, 12-33, Partsch-Wilcken (an 3 Mesore = septembre 178) et peut-être *P. dém. Caire* 30783, Spiegelberg, p. 162, dont le protocole mutilé doit être restitué, selon Otto (ad. *P. dém. Loeb.* p. 111-112) d'après *P. Freiburg*, 12-33. Nous n'avons plus, à ma connaissance, de protocole avant ceux de l'an 6, 14 Phaophi = 19 novembre 176 et Cléopâtre I n'y figure plus. Donc la régence a fini entre 188 et 176. Mais Skeat a noté un changement dans les prêtrises de Ptolémaïs entre la 5e et la 6e année ; d'après H. Thomp-

semble qu'elle ait gouverné avec sagesse et dans l'intérêt de l'Égypte, qui, après les troubles du précédent règne, devait avoir besoin de recueillement. La situation de l'Orient n'était pas sans nuages. En Macédoine, Philippe V avait tout fait pour restaurer les forces de son royaume : son fils Démétrius suspect de trop de déférence aux Romains avait péri, sous prétexte de complot. On pouvait prévoir une nouvelle guerre macédonienne, et qui risquerait d'allumer quelque incendie autour d'elle ; danger plus grave encore quand en 178 Persée eut succédé à Philippe V. En Égypte, tout un parti, et qui avait été puissant à la cour d'Épiphane, rêvait de réveiller la querelle syrienne[1]. Aux imprudents l'occasion pouvait paraître favorable. Séleucus IV, le propre frère de Cléopâtre, régnait à Antioche depuis 187, mais il était paralysé par le traité d'Apamée, par l'impossibilité de payer la contribution de guerre, par l'opposition des juifs, que la rivalité des grands-prêtres (Onias et Simon), les exigences du trésor royal, et l'intransigeance des « pieux » allaient bientôt enflammer. Il avait assisté, sans intervenir, à la guerre que son rival Eumène, enrichi des dépouilles de l'Empire Séleucide, mais à qui la Bithynie contestait des territoires concédés par le traité d'Apamée, avait menée contre Prusias et Hannibal (184) ; mais il avait tenté de soutenir contre le même Eumène le roi du Pont, Pharnace, et les Galates, ses alliés. Les hostilités avaient pris fin en 179, par une entente entre les rois, qui rendit Eumène suspect aux Romains. Cléopâtre aurait eu la prudence de ne pas se mêler aux choses de l'Asie, et de refuser l'aide que son frère lui aurait demandée. Si elle avait résisté aux partisans de l'entente syrienne et si elle paraît avoir pleinement adopté les thèses diplomatiques de l'Égypte[2], elle ne semble avoir nullement cédé à ceux qui auraient pu lui proposer de poser à nouveau la question de sa dot, c'est-à-dire de la Cœlé Syrie. Quelque temps avant la mort de son époux, Lycortas et Polybe se disposaient à partir pour Alexandrie ; il s'agissait pour ces Achéens de renouer les négociations pour l'alliance égyptienne,

---

son, *Griffith's Studies*, 16-37, après un prêtre de la Reine Cléopâtre et du Roi Ptolémée, on rencontre un prêtre du Roi Ptolémée et de Cléopâtre, sa mère. Ce changement signifierait qu'au temps de la seconde formule, la reine mère était morte. La date de cette mort serait à mettre entre le 8 avril 176 et le 18 novembre de la même année. J.E.A., XXII, 1936, p. 263.

1. C'est sans doute sous l'influence de ce parti qu'avaient été engagées les négociations avec la diète des Achéens en 185.

2. Hieronym. *in. Dan. XI*, 17 (d'après Porphyre) : « magis uiri partes quam parentis fouit ». On l'appelait la Syrienne, parce qu'elle était fille d'Antiochus III. Ce surnom ne prouve pas qu'elle ait jamais favorisé la politique Séleucide, cf. Otto, *mém. cité*, p. 24, n. 2.

tenue par eux pour nécessaire à la politique d'équilibre que la Ligue voulait soutenir entre Rome et les rois d'Orient. Ils avaient échoué en 185 devant la diète, où avaient paru les ambassadeurs d'Eumène, de Séleucus IV et de Ptolémée Épiphane, qui, méditant une revanche en Cœlé Syrie, espérait obtenir des soldats de la Ligue. Ils ne pouvaient espérer réussir à Alexandrie car la régente avait sans doute renoncé à tout projet de guerre et même à toute action diplomatique qui, en restaurant le prestige des Lagides en Grèce, aurait pu la rendre suspecte aux Romains. En apprenant la mort d'Épiphane, l'ambassade achéenne ne quitta pas la Grèce[1].

Eulæos et Lénæos. — Nous ignorons tout à fait comment, à la mort de la régente, le pouvoir vint aux mains d'Eulæos et de Lénæos. C'étaient deux domestiques du palais. Eulæos avait les fonctions de gouverneur, nourricier, ou comme on disait *tithène*, du jeune roi[2]. Le passage d'un régime à l'autre n'a suscité aucun trouble dont la tradition ait gardé le souvenir, et rien ne montre mieux combien les mœurs orientales avaient dû pénétrer la maison royale. On avait vu quelque chose d'analogue au temps de la minorité de Ptolémée Épiphane, avec Agathoclès et Agathocleia : il ne semble pourtant pas que ces deux personnages aient été d'un rang aussi bas que l'eunuque Eulæos et que le syrien Lénæos, un ancien esclave ; ceux-ci, les historiens les ont accablés, et il est difficile de contredire à ces jugements sévères : le royaume avait pour guide des intrigants alors qu'il lui eût fallu de très prudents politiques.

La politique des monarchies orientales. — La monarchie rivale des Séleucides en effet sortait de la faiblesse où elle était tombée. Elle avait semblé perdue quand Séleucus IV avait péri assassiné par son ministre Héliodore[3] ; celui-ci tenta de gouverner un moment au nom d'un enfant, le fils de sa vic-

1. Pol, XXIV, 6. Cf. H. Winkler, *l. c.*, p. 25.

2. Sur ces personnages, Pol. XXVIII, 21 ; Diod., XXX, 15-16 ; Liv., XLII, 29 ; Hieronym. *in Dan.* XI, 21 (= Jacoby, *Fr. gr. Hist.*, 260, 49, p. 1225). Bien que le nom d'Eulæos soit macédonien, on pense que c'était un oriental. Eulæos est le nom que les Macédoniens ont donné à l'affluent du Tigre sur lequel Suse est bâtie. Est-ce pour cette raison que l'on a supposé qu'Eulæos était du Kuzistan (Bevan) ?

3. C'est sans doute le personnage dont il est question dans II Macch. 3-4, et qui fut envoyé par Séleucus IV pour prendre le trésor du temple de Jérusalem : il aurait été fustigé par les Anges. Cf. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, p. 239 ; les inscriptions de Délos, dans Durrbach, *Choix*, 71, p. 94-95 ; les libéralités du personnage au sanctuaire délien, p. 93, 147.

time[1]. Mais Antiochus, fils d'Antiochus III, qui revenait alors de Rome où il avait vécu longtemps comme otage, séjournait à Athènes en même temps que Philétère le frère d'Eumène, et citoyen athénien ; grâce au roi de Pergame, qui espérait à la fois se l'attacher et plaire aux Romains, il put reconquérir le trône paternel (175)[2]. Sous un roi énergique, formé à Rome, et qui pouvait rester son ami, une sorte de renaissance de l'Empire Séleucide paraissait possible et il devenait dangereux de soulever à nouveau la question de la Cœlè Syrie. D'autre part le péril d'une guerre de Rome contre Persée ne devait pas échapper aux chancelleries. Persée, qui en 177 avait épousé une sœur de Séleucus IV, cherchait à se faire partout des alliés et à s'assurer autant que possible l'appui des forces d'Orient contre la menaçante République. Il devait naturellement échouer[3].

On s'étonne que les monarchies orientales ne se soient pas unies contre l'ennemi commun. En oubliant leurs querelles, elles se fussent peut-être sauvées. Mais ce sont là des pensées qui ne rencontrent aucun obstacle quand on les exprime après coup sur le papier ; dans la réalité, elles ne sont point si aisément applicables. Les contemporains ne pouvaient deviner exactement le dénouement que nous connaissons ; beaucoup pourtant étaient assez clairvoyants pour redouter l'avenir ; Agélaos de Naupacte le prévoyait, alors que Rome était encore engagée dans la guerre punique[4]. Mais la vue d'un péril probable laisse encore trop d'incertitude ou d'espoir pour supprimer les intérêts immédiats qui divisent les États, les passions qui les animent, et les nécessités qui les poussent. Il pouvait paraître urgent au gouvernement d'Alexandrie, pressé par l'hostilité des indigènes, que le fisc royal épuisait, de recouvrer les ressources des provinces extérieures perdues, à Antiochus IV, de réparer les ruines de son Empire et de raffermir son autorité dans le royaume que Rome lui avait laissé ; quelles appa-

1. On a beaucoup discuté sur cet enfant Antiochos, qui serait mentionné dans Diodore, XXX, 7, 2 : Ἀνδρόνικος ὁ τὸν παῖδα Σελεύκου δολοφονήσας καὶ πάλιν αὐτὸς ἀναιρεθεὶς εἰς ἀσεβῆ καὶ δεινὴν πρᾶξιν ἐπιδοὺς ἑαυτὸν τῷ παθόντι τῆς ὁμοίας τύχης ἐκοινώνησεν. Jean d'Antioche, 58, F. H. G. (Didot) IV, p. 558 : Ἀντίοχος (IV) ὁ τῆς Συρίας βασιλεὺς τοῦ Σελεύκου τοῦ ἀδελφοῦ παῖδα ὑποτοπήσας διέφθειρεν· ἑτέροις τὸν τούτου φόνον ἐπανεγκών, οὓς δὲ καὶ διὰ φόβον διεχρήσατο. Ainsi plus tard Antiochus IV aurait fait tuer cet enfant Antiochus, son propre neveu. Mais cf. Bouché-Leclercq, *op. cit.*, p. 579-582.

2. Appien, *Syr.* 45. F. Durrbach, *Choix*, 87, p. 146-148 et les auteurs qu'il cite.

3. Voir P.V.M. Benecke, dans *C.A.H.*, VIII, p. 216 et suivantes. Sur l'importance de la question macédonienne aux yeux du Sénat, et les tentatives de Persée pour trouver des alliances, voir aussi H. Winkler, *l. c.*, p. 27-28.

4. Pol., V, 103-105.

rentes raisons avaient-ils de se jeter dans une guerre pour la Macédoine, qui, une fois sauvée, ne retrouverait que trop vite ses motifs de conflit avec les États d'Égypte et d'Asie. La lutte avec Rome n'avait pas été heureuse pour Antiochus III. Son amitié avait au contraire grandement servi Eumène. Plutôt que d'attirer son hostilité, on était donc naturellement porté à profiter des crises, qui pouvaient paralyser en Orient l'action du Sénat, pour vider les anciennes querelles et chercher un succès égoïste. L'idée pouvait même naître que l'État vainqueur, devenu plus fort, serait ainsi capable de résister à Rome même.

C'est du moins une pensée semblable que M. W. Otto prête à Antiochus IV Épiphane, dont il nous trace un très vivant portrait. Nous ne retiendrons ici que ce qui concerne son gouvernement. Ce n'est pas une raison parce qu'elle a échoué contre l'obstination des Juifs, et qu'elle a valu au souverain une détestable réputation dans la tradition judéo-chrétienne, pour condamner le principe de sa politique d'hellénisation ; elle eût affermi sa puissance en Asie et son prestige en Grèce. Tous les rois macédoniens d'Orient briguaient à l'envi, auprès de l'opinion des Hellènes, l'honneur d'apparaître comme leur protecteur et le patron de leur culture. Or, dans cette rivalité, le roi de Pergame avait contre lui d'être allié des Romains ; celui d'Égypte avait contre lui sa faiblesse, mais pour lui le merveilleux renom d'Alexandrie. Faut-il croire, avec Otto, qu'au roi d'Antioche soit venue l'idée qu'en ajoutant la double couronne d'Égypte à celle des Séleucides, il accroîtrait assez son prestige et ses ressources pour être, plus tard, capable de soutenir le combat contre les Romains. N'a-t-il pas plutôt cherché tout simplement à profiter de l'occasion offerte par la minorité du Ptolémée, l'incapacité de ses tuteurs, et les embarras de la République, en comptant plus qu'il n'était raisonnable sur la tolérance du Sénat ? A-t-il conçu vraiment un vaste programme impérial, dont la grandeur même pourrait inspirer quelque respect, ou n'a-t-il pas, moins noblement, tenté un coup qui, dans sa pensée d'oriental rusé, risquait de réussir, s'il avait été exécuté avant que la victoire sur la Macédoine eût mis Rome hors du péril, et s'il avait ainsi, en pleine crise, placé le Sénat devant le fait accompli. Nous n'avons, je crois, aucun moyen de le savoir. C'est un trait du caractère d'Antiochus, attesté par les auteurs, qu'un mélange de grandeur et de petitesses, et, puisque selon les termes de Polybe (s'ils ont été bien respectés par le faiseur d'extraits), le roi Antiochus fut généralement énergique, non sans grandeur dans ses entreprises, et d'esprit vraiment

royal — sauf dans le stratagème de Péluse[1], les vues de M. Otto sont sans doute une hypothèse possible et même assez vraisemblable. En tout cas, il semble bien, comme le dit l'historien allemand, qu'Antiochus ne pouvait guère qu'échouer, non seulement à cause de l'indécision de son esprit et de son manque de ténacité, mais encore de la fausseté de son jugement politique trop impressionné par les premiers échecs romains en Grèce et incapable de prévoir la résistance irréductible du rocher juif, inconcevable alors, il faut bien l'avouer, à d'autres qu'aux Juifs eux-mêmes.

Le « machiavélisme » romain. — Quant à la politique romaine, comment faut-il la juger ? Machiavélisme est, selon M. Otto, le seul mot qui convienne pour la définir. Il faut, je pense, entendre par là une habileté peu scrupuleuse sur la valeur morale des moyens, et soucieuse uniquement des intérêts de l'État ; et certes ! Rome a souvent montré de la brutalité, de la cruauté et de la perfidie ; mais dans sa conduite à l'égard de l'Égypte ou de la Syrie, au cours de la troisième guerre macédonienne, je ne vois rien qui la mette beaucoup au-dessous des États modernes[2], rien surtout qui la mette au-dessous des anciens États orientaux. Comment lui ferait-on un crime d'avoir redouté la coalition que Persée voulait former et d'avoir favorisé, sans se compromettre, des conflits qui la servaient si bien? Dans la conduite de la guerre comme dans leur diplomatie, ni la cour d'Alexandrie, ni la cour d'Antioche n'ont montré plus de bonne foi que Rome dans ses démarches. Une politique d'ailleurs ne doit pas être seulement jugée par ses actes, mais encore par les idées qui l'inspirent, une « idéologie », dit M. W. Otto, un idéal, dirions-nous peut-être, et qui, selon notre auteur, doit être apprécié sans tenir compte des règles de la morale individuelle avec laquelle, affirme-t-il, les principes qui dirigent les États n'ont rien de commun. J'atténuerais volon-

1. Pol., XXVIII, 18. Pour nous, comme M. Otto, nous serions assez portés à voir dans Antiochus IV le dernier des grands Séleucides.

2. « Quand on traite de l'Histoire de l'Hellénisme au IIIe siècle, la situation de l'Europe dans la récente et même la plus récente période se présente toujours à l'esprit. » W. Otto, *mém. cit.*, p. 36, n. 1. « Il reste qu'il est toujours dangereux de porter un jugement de moralité sur les États de l'Ancien Monde, et quand il s'agit de Rome, il ne convient guère d'attendre de sa politique un respect de la morale, qu'il serait bien difficile de trouver dans l'Europe d'aujourd'hui. » H. I. Bell, T. C. Skeat, J.E.A., XXII, 1935, p. 264. Une comparaison qui s'impose ainsi à des historiens d'une égale valeur et d'une égale prudence, mais, sans aucun doute, de tendances et de tempéraments bien différents, légitimera l'allusion que nous faisons nous-mêmes aux États modernes

tiers la rigueur de cette dernière proposition. Même dans l'antiquité, même à Rome, il ne semble pas que l' « idéologie » politique ait toujours ouvertement contredit aux règles de la morale. Il y a des actes qui soulèvent l'indignation de l'opinion, et des politiques eux-mêmes. Il y a une ombre de morale internationale. Elle emprunte à la morale tout court certains de ses préceptes, elle sait seulement les affaiblir ou les déformer pour ne les mettre pas en contraste avec les intérêts de l'État — les hauts intérêts de l'État comme on affecte alors de les appeler. C'est même une habileté de cacher les intrigues sous le manteau de ces préceptes. Rome a joué souvent et cyniquement ce jeu. Sommes-nous sûrs que certaines nations européennes ne s'y soient pas de nos jours montrées très expertes ? Quant à définir « l'idéologie » qui domine la politique romaine, plusieurs auteurs s'y sont essayés. Sans doute, il ne faut la mettre ni trop haut ni trop bas. Je ne doute pas que, même dans ce second siècle, où les luttes entre les États et entre les classes sociales furent si âpres et si féroces, Rome n'ait eu, au moins par éclair, quelque conscience d'une tâche civilisatrice à remplir et n'ait aperçu comme l'aube des généreuses pensées, qui, au temps de son triomphe, feront la substance du patriotisme d'un Virgile ou d'un Tite Live. Certes je ne crois pas plus qu'Otto, qu'elle n'ait tenu pour justifiée qu'une guerre juste, au sens de Cicéron, c'est-à-dire une guerre suscitée par l'injustice de l'adversaire. Mais aucun de ses adversaires, au moins en Orient, ne s'est élevé aussi haut, et il faut bien, d'autre part, reconnaître chez quelques-uns des politiques réalistes qui siégeaient au Sénat, trop souvent fermé à toute idée généreuse ou même humaine, un sentiment national d'une gravité presque religieuse, et la conviction, qu'ils ont cherché à propager, qu'il était impossible à Rome, à cause même de ses vertus, de renoncer à la domination du monde. L'historien, ajoute M. Walter Otto, avec un accent que l'on trouvera sans doute bien germanique, l'historien, qui jugerait de la politique romaine en moraliste strict, méconnaîtrait la signification historique de « cette puissance vulcanique de volonté et d'instinct qui pousse les grands États et les entraîne à des créations nouvelles ». Donc ce serait surtout par ses créations nouvelles, par l'œuvre, qu'il faudrait juger la politique romaine ; et c'est alors un tout autre problème. En Orient, il est incontestable que Rome a beaucoup détruit, et nous sommes libres d'imaginer un monde oriental où aurait vécu à la fois un royaume macédonien puissant et protecteur d'une Grèce presque indépendante, un royaume

Séleucide concentrant en lui-même toutes les forces de l'hellénisme asiatique contre l'invasion de l'Orient, dont on se serait assimilé tout ce qui était assimilable sans être délétère, une Égypte riche et pacifique, rayonnante de l'admirable foyer de science qu'avait été Alexandrie. Mais ce ne sont là que des rêves. L'Hellénisme a péri de lui-même, par ses propres faiblesses, probablement surtout par la lente et trop souvent dégradante pénétration de l'Orient que nous avons plus haut signalée, et, comme le dit Piganiol, c'est « Rome qui lui a assuré une survie ». M. Otto, je crois, souscrirait à ce jugement. En mettant la frontière du monde méditerranéen sur l'Euphrate, Rome a diminué l'extension de l'Empire de l'hellénisme tel qu'Alexandre l'avait conçu ; mais en appelant à sa civilisation, fille de l'hellénisme, les peuples occidentaux qu'elle avait soumis, elle fit ainsi contrepoids aux influences orientales et garda pour un temps l'esprit de cette civilisation, qui était en train de se perdre sur l'Oronte comme sur le Nil. Il m'est difficile de croire que ce n'ait pas été un bienfait.

La politique des tuteurs. Le mariage et le sacre. — Ces considérations auxquelles nous invitent quelques-unes des plus belles pages de M. W. Otto, nous ont entraînés assez loin d'Eulæos et de Lénæos. Nous ignorons à quel moment ces deux « domestiques » ont eu l'idée d'ouvrir à nouveau le débat syrien et conçu l'espoir de reconquérir les anciennes provinces. Sans doute n'étaient-ils que l'instrument d'un parti, toujours puissant à la cour des Lagides. En tout cas, si l'on donne une certaine approbation aux projets d'Antiochus IV, tels que M. W. Otto les a exposés, on ne saurait blâmer les Alexandrins d'avoir eu la même pensée que le Séleucide et d'avoir voulu reconstituer l'Empire extérieur de l'Égypte, au moment surtout où sa perte était si sensible à l'économie nationale. L'exécution de leur plan n'eut rien de précipité, même si les hostilités, ce que nous ne croyons pas, ont commencé en 173. Et peut-être au début, les « tuteurs » ont-ils montré plus de prudence, que le mépris des historiens nous inclinerait à le croire. En tout cas, s'ils ont fait quelques sottises, je ne pense pas que c'en fût une que de procéder au mariage du jeune roi avec sa sœur, alors que l'un et l'autre, selon la chronologie de M. Otto, n'avaient encore que 7 à 9 ans. C'était consacrer le couple royal, que selon la tradition de la dynastie l'Égypte doit toujours avoir à sa tête ; c'était confirmer les droits de l'aîné, et, par surcroît, la situation de ses tuteurs, dans une cour où, n'en dou-

tons pas, il était fort possible qu'une faction rivale se formât autour du cadet, si jeune fût-il. M. W. Otto met ce mariage en 174 et c'est bien la date indiquée, comme il l'a montré par les documents[1]; Cléopâtre aurait été une toute petite fille. M. W. Otto qui a discuté et abaissé la date de naissance du jeune roi, fait de même pour la naissance de la jeune reine. Il la tient pour le second enfant d'Épiphane, venue au monde avant celui que les auteurs appellent Ptolémée le jeune, et qui règnera un jour sous le nom d'Évergète II, celui-ci étant nommé plus tard qu'elle dans les inscriptions ; et si Josèphe[2] dit que Ptolémée V est mort en laissant deux enfants, c'est qu'il ne songe qu'aux fils. Croire que Cléopâtre II naquît après la mort de son père, obligerait, comme on le verra, à la supposer mère trop tôt. Imaginer d'autre part qu'elle est l'aînée de trois[3], c'est aller contre une dédicace à Ptolémée V et à Cléopâtre I, qui ne leur attribue qu'un seul fils ; et c'est aussi se jeter dans une difficulté inverse de celle où nous entraînait l'hypothèse précédente : elle eût été mère bien tard après son mariage, car, selon toute apparence, son premier enfant Cléopâtre-Théa, est née au plus tôt vers 165[4]. Certes, dans cette matière où aucun texte ne nous permet encore d'atteindre la certitude, la construction de M. W. Otto paraît assez solidement étayée. Toutefois, de même que le rajeunissement de Philométor, sans rencontrer d'opposition irréductible, se heurte à l'impression que nous laissent certaines appréciations de Polybe, de même la douzaine d'années accordées à Cléopâtre à la fin de 169 cadre mal avec un témoignage de Tite Live[5], qui insiste sur le rôle joué par la sœur dans la réconciliation des deux frères — « soror plurimum adiuvit non consiliis modo sed precibus », ce qui semble difficile, si elle n'était qu'une fillette de 12 ans. Pourtant la source de Tite Live est certainement Polybe, dont on reconnaît le ton sous certaines réflexions de l'auteur latin[6].

1. Le mariage doit se placer entre *P. Tebt.*, III, 993, qui est de Méchir de l'an 7 (mars 174) et où paraissent dans les listes de prêtrises *les dieux Philométores* (terminus ad quem) et le *P. dem. Berlin* 3112, qui est de Tybi de la 6e année (février 176), et où les *dieux Philométores* ne sont pas mentionnés (t. post quem). On admet, et il semble qu'on ne puisse guère faire autrement, que dès son mariage Cléopâtre a été associée au culte de son époux. Voir Otto, p. 14.

2. Josèphe, *Ant. Jud.*, XII, 235. (Voir Otto, p. 7).

3. M. L. Strack, *Archiv. f. Pap.*, II, p. 547, n° 25 (Otto, p. 8, n. 1). Dans d'autres inscriptions, il est question de τέκνα (Ditt. *O.G.I.*, I, 99, 100, 101. Strack, *Archiv. f. Pap.* II, p. 548, n° 26 (Otto, p. 8, n. 2).

4. Otto, p. 9

5. T. Liv., XLV, 12.

6. Voyez particulièrement dans ce chapitre le ton des réflexions sur les sentiments d'Antiochus IV.

Le second livre des Macchabées nous rapporte qu'Antiochus IV avait envoyé Apollônios, fils de Mnesthée, aux πρωτοκλίσια τοῦ Φιλομήτορος βασιλέως. Ce seraient là, selon M. W. Otto, les fêtes du mariage. Les événements racontés dans tout le passage sont du début de la grande prêtrise de Jason, 175-172/1, ce qui s'accorde parfaitement avec la date assurée des noces royales. Qu'on rapproche l'expression de l'écrivain juif de la πρωτοκλισία ἐν τοῖς δείπνοις de saint Mathieu (23, 6)[1] : celle-ci signifie la première place au repas, la présidence du banquet ; les πρωτοκλίσια seraient les fêtes à l'occasion d'une de ces présidences. Or qui doit présider le banquet d'un mariage royal, si ce n'est le roi lui-même ? Et à l'occasion de quelle présidence est-il plus naturel de célébrer une fête publique, si ce n'est la présidence du repas, aux noces d'un roi ? Explication tout à fait ingénieuse et dont l'auteur force encore l'ingéniosité, en cherchant une confirmation de son hypothèse dans la conception qu'il pense pouvoir se faire de l'esprit d'Antiochus IV. Πρωτοκλίσια avec son allusion au double sens du mot κλίνη, lit nuptial et lit de repas, serait sorti de l'imagination du souverain, et tombé de ses lèvres royales comme une satire de la politique des tuteurs et du mariage prématuré des deux enfants[2]. MM. H. I. Bell et T. C. Skeat ne seront sans doute pas les seuls à trouver la subtilité de l'explication un peu outrée. Elle repose d'ailleurs sur une interprétation qui n'emporte pas la conviction du premier coup. Il ne paraît pas évident que la présidence du banquet soit le rite caractéristique d'un mariage, celui qui servira naturellement à désigner toute la cérémonie, et d'ailleurs la leçon πρωτοκλίσια, dans le texte des Macchabées, n'a rien de certain. De bons manuscrits donnent πρωτοκλήσια et c'est le texte adopté dans l'édition de Barclay Sweete, que j'ai sous les yeux. M. W. Otto juge le mot mal formé[3] et pense que la faveur dont il jouit auprès des éditeurs lui vient de l'air de parenté qu'il pouvait avoir avec ἀνακλητήρια, dont le sens est hors de doute, ce qui évitait à la plupart des historiens la peine d'en chercher un autre : pour eux, πρωτοκλήσια et ἀνακλητήρια désignaient la proclamation de la majorité. A bon droit M. W. Otto

1. M. W. Otto veut bien amicalement me signaler l'inscription de Kom-Toukala publiée par E. Breccia, *Bull. Soc. arch. Alex.*, 24 (n. s. VII, fasc. 1), p. 66, n° 5 : καὶ κλισίαν ἔχειν αὐτὸν τὴν πρώτην διὰ βίου.

2. II. *Macch.*, 4, 21 : Ἀποσταλέντος δὲ εἰς Αἴγυπτον Ἀπολλωνίου τοῦ Μενεσθέως διὰ τὰ πρωτοκλήσια (var. : πρωτοκλίσια) τοῦ Φιλομήτορος βασιλέως, μεταλαβὼν Ἀντίοχος ἀλλότριον αὐτὸν τῶν αὑτοῦ γεγονότων (var. : γεγονέναι) πραγμάτων, τῆς καθ' αὐτὸν ασφαλείας ἐφρόντισεν, ὅθεν εἰς Ἰόππην παραγενόμενος κατήντησεν εἰς Ἱεροσόλυμα.

3. En effet, par analogie avec ἀνακλητήρια, on attendrait πρωτοκλητήρια. Mais est-on enchaîné à cette analogie ? Une formation comme ἐκκλησία n'autorise-t-elle pas πρωτοκλήσια dans une certaine mesure ?

proteste contre cette confusion trop facile. Mais j'avoue que πρωτοκλήσια ne me paraît pas nécessairement suspect ; il sonne, ainsi qu'ἀνακλητήρια, comme un mot technique, qu'on ne s'étonnera pas de trouver sous la plume du chroniqueur juif, ou plutôt de sa source, Jason de Cyrène, très au courant des choses alexandrines, et il convient parfaitement aux fêtes du sacre, où la proclamation des noms royaux, les cinq noms du protocole, se faisait pour la première fois (πρωτόκλησις ?)[1]. Cette interprétation[2] ne va pas

1. A. Moret. *Le Caractère religieux de la Royauté pharaonique*, p. 81-85.

2. Elle est adoptée par d'autres et notamment par Oliverio, *La Stele di Tolomeo νεώτερος re di Cirene. Documenti antichi dell' Africa Italiana*, I, p. 19. Πρωτοκλήσια pourrait être le mot technique pour désigner les fêtes du Sacre. Quand les auteurs veulent désigner cette cérémonie, ils parlent par périphrases, et pour éviter à l'esprit du lecteur de s'égarer, ils donnent un ou plusieurs détails précis. Diodore nous apprendra que le second Évergète est intronisé à Memphis, dans les palais, selon les rites égyptiens, κατὰ τὴν Μέμφιν ἐνθρονιζομένου τοῖς βασιλείοις κατὰ τοὺς Αἰγυπτίων νόμους. Memphis et les palais sont en effet les lieux ordinaires du Sacre. Saint Jérôme nous montre Antiochus IV montant à Memphis et y recevant la royauté « ex more Aegypti » et Pseudo-Callisthène, auteur romanesque, mais bien instruit des institutions égyptiennes nous dit d'Alexandre : « Il fut intronisé dans la salle du trône de Ptah et revêtu des ornements en qualité de Roi d'Égypte, ἐνεθρόνιζον αὐτὸν εἰς τὸν Ἡφαιστοῦ ἱερὸν θρονιστήριον καὶ ἐστόλιζον ὡς Αἰγύπτου βασιλέα. La « vêture du Roi » est confirmée par les documents hiéroglyphiques. Je ne sais si les autres détails le sont aussi. Voir *Schol. Germanici Arat*, p. 88, ed. Breysing (cité par Dittenberger) « Memphi, ubi mos fuit solio regis decorari reges, qui regna ineunt : ibi enim sacris initiantur ». Il n'est pas, je crois, inexact d'appeler le sacre une initiation. Il est remarquable que ce soient les documents officiels, comme la *Pierre de Rosette*, qui, pour désigner le sacre, aient l'expression la plus plate et la moins significative : πανήγυρις τῆς παραλήψεως τῆς βασιλείας ἣν παρέλαβεν παρὰ τοῦ πατρός, la fête de la transmission de la Royauté, qu'il a reçue de son père. Si l'on pouvait traduire βασιλείας par couronne, on pourrait voir aussi dans cette expression une allusion précise à l'une des cérémonies du sacre, la transmission du bandeau royal et des couronnes. Mais les versions hiéroglyphiques et démotiques nous avertissent qu'il ne faut pas traduire ainsi. Les hiéroglyphes disent « la fête de prendre la royauté (n s w t j) ou la grande fonction (i 3 w t wr t) des mains de son père, ou encore la fonction parfaite (i 3 w t m n ḫ t) et le démotique dit la fonction de Chef (i 3 w ḥ rj) ». Nous sommes bien sûrs cependant que dans *Rosette* il s'agit du sacre (ou des cérémonies qui le renouvellent). L'expression pourrait aussi bien désigner les fêtes de l'avènement, et c'est au jour de l'avénement que la plupart des historiens pensent, quand il s'agit d'expliquer des phrases comme *Canope* 6 : εἰς τὴν πέμπτην καὶ εἰκάδα τοῦ αὐτοῦ μηνὸς (sc. Δίου), ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός. « S. M. a pris la grande fonction des mains de son père », disent les hiéroglyphes. Dans *Rosette* 1, παραλαβόντος τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός devient dans les hieroglyphes « S M. est apparue en tant que Roi sur le trône de son père, ḫ ʿ m n s w t ḥr ỉs-t tf-f, qui peut tout aussi bien s'appliquer à une des cérémonies du sacre qu'à l'avénement et ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρὸς devient dans la version de *Philé* : « (de même le 17 Phaophi), on a fait pour lui tous rites d'apparition royale lors de la réception de la grande fonction des mains de son père (ỉr-n-f ỉrw nb n ḫ ʿ-nswt m šsp n. f njswjt mʿ ỉtf-f... ḥnʿ šsp i 3 wt-f m n ḫ ». Pratiquement le jour du sacre et celui de l'avénement étaient le plus souvent différents : peut-être théoriquement devaient-ils se confondre. C'est pourquoi les historiens n'ont sans doute pas eu tort de prendre le 25 Dios non pas pour le jour du sacre, mais pour celui de l'avènement de Ptolémée III, le 17 Paophi pour celui de l'avènement d'Épiphane.

du tout contre la chronologie si plausible d'Otto. Le sacre a été célébré presque en même temps que le mariage. Ce sont deux cérémonies connexes et que les « tuteurs » avaient, on le comprend, tout avantage à hâter. Si l'on veut bien remarquer que dans les premières années du règne, l'an 2 et l'an 3, le jeune roi prend bien le titre de Philométor, mais n'est jamais traité de dieu, si bien que lorsqu'il est mentionné dans les séries des cultes éponymes, son prêtre est prêtre du roi (βασιλέως) non du dieu (θεοῦ) Philométor[1], et cela à une époque où il n'est question ni de Cléopâtre II, ni des Dieux Philométores, preuve que le mariage n'a pas encore été célébré ; et si l'on veut bien remarquer encore que nous avons une série de textes où, seul, le roi figure comme θεὸς Φιλομήτωρ[2], on sera porté à supposer trois époques pour les premières années du règne. D'abord le roi règne, mais il n'a pas encore été sacré. Même s'il est objet de culte, il est le roi Philométor, Βασιλεὺς Φιλομήτωρ. Puis il devient le Dieu Philométor ; c'est qu'il est sacré, mais il est seul dieu, et n'a pas encore de divine épouse. Enfin il est marié et la reine lui est associée : nous trouvons alors la mention des dieux philométores, θεοὶ Φιλομήτορες. La première mention des Dieux Philométores, « le terminus ante quem » du mariage, se trouve dans un papyrus de Tebtynis, daté de Méchir de la septième année, c'est-à-dire de mars 174.

Si l'on entrevoit les raisons qui poussèrent Lénæos et Eulæos à ne pas attendre la majorité du roi pour célébrer le sacre et le mariage, nous ne comprenons guère pourquoi la régente n'avait pas pris de son vivant une mesure propre à éviter les intrigues et même les troubles à craindre, si elle disparaissait, comme il arriva, en effet, avant que son fils n'eût atteint une certaine maturité. Nous le comprenons tout de même mieux avec la chronologie de M. Otto, bien qu'il ne soit pas prouvé qu'un âge trop tendre ait été incompatible avec les cérémonies du sacre. La reine d'ailleurs devait compter sur de plus longues années de vie, et peut-être était-elle partagée entre ses deux fils. Malheureusement l'état de nos sources

1. Voir *P. Freib.*, 12-33 (introd., p. 5) an 3 (179-178) ; *P. dem. Berlin*, 3141 (=3111) ; 3112 ; *P. dem. Lœb*, 34 (p. 66), an 6 (176-175). Dans le dernier texte, le chiffre de l'année manque ; Otto a raison de restituer : an 6 et non : an 2 (Sethe). Le *P. Amh.*, II, 42, daté de l'an 2, dans lequel Cléopâtre II n'est pas mentionnée, comme il est naturel, ni Cléopâtre I, ce qui est étrange, et où l'on voit figurer les θεοὶ φιλομήτορες dans les prêtrises, est une exception, jusqu'ici inexplicable. Voir aussi Dittenberger, *O.G.I.*, 102, dédicace d'un autel à Théra : Βασιλεῖ Πτολεμαίωι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς et *P. Grenf.* I, 10.

2. Dittenberger, *O.G.I.*, I, 103 (Ptolémaïs) ; 105 (Paphos) ; O. Rubensohn, *Archiv f. Pap.*, III, p. 357. Ptolémée VI est θεὸς Φιλομήτωρ, Cléopâtre II est mentionnée comme βασίλισσα (princesse). L'inscription se placerait entre le sacre et le mariage.

ue permet que des hypothèses en l'air. Mais la proclamation de la majorité du roi en 170, date défendue par M. W. Otto, ne contredit en rien l'idée que nous pouvons nous faire de la politique d'Eulaos et de Lénaos. On a mis cet événement trois ou quatre ans plus tôt, en 173. Philométor aurait été âgé de 13 ans selon la chronologie courante, de dix selon M. W. Otto. Mais on ne voit pas alors quel intérêt auraient eu les deux tuteurs à abandonner si tôt les droits qu'ils tiraient de leur charge même, tandis qu'en 170, au moment où ils allaient lancer l'Égypte dans la guerre, il pouvait y avoir pour eux avantage à laisser au moins en apparence la responsabilité des dangers à un roi majeur. Les historiens, que critique M. W. Otto[1], mettaient en relation les πρωτοκλήσια du livre des Macchabées, identifiées aux ἀνακλητήρια des historiens profanes, avec la visite en 173 à Alexandrie de la mission romaine, qui parcourait l'Orient[2]. Mais ce lien n'a rien de nécessaire, et les textes donnent raison à M. W. Otto. Le passage où Polybe nous représente, en 169, les ambassadeurs alexandrins annonçant la majorité du roi Ptolémée, se rapporte beaucoup plus vraisemblablement à l'aîné qu'au plus jeune, qui n'était pas roi, et que, selon sa coutume, l'auteur aurait distingué par une épithète, probablement ὁ νεώτερος[3]. M. W. Otto revient ainsi à une idée qui était celle de Droysen[4], soutenue aussi par B. Niese[5], qui dans la reconstitution de cette période, s'est montré historien plein de sens et critique sagace. M. W. Otto remarque que Tite Live, qui à la date de 170[6] montre la menace d'Antiochus, méprisant la jeunesse (pueritiam) du roi et l'indolence (inertiam)

1. U. Wilcken, ap. Droysen, *Kl. Schr.*, III, p. 440-441. Il rappelle les opinions conformes à la sienne de Schweighäuser, Sharpe, Gutschmidt, Bevan (*The House of Seleucus*, II, p. 138). Ce dernier auteur est plus hésitant dans *The Ptolemaic Dynasty*, p. 283 ; voir Bouché-Leclerq, *Histoire des Lagides*, I, p. 364, n. 2 ; II, p. 5, n. 2. *Histoire des Séleucides*, p. 256 et 584.

2. Liv., XLII, 6 : Per idem tempus quinque legati ad regem missi, qui res in Macedonia aspicerent. Alexandriam iidem ad Ptolemaeum renouandae amicitiae causa proficisci iussi. L'occasion de ce renouvellement de l'amitié n'est pas nécessairement la majorité du Roi. Otto, p. 19, indique que l'idée de mettre les ἀνακλητήρια de Philometor en 173/2, viendrait d'une contaminatio entre Liv., XLII, 6, 4 et Pol. XXVIII, 12, 9 ; 19, 5. T. Live dit « renouandae amicitiæ causa », Polybe donne pour raison de l'ambassade des Achéens le renouvellement de l'amitié (ὑπὲρ τῶν φιλανθρώπων ἀνανώσεως) et les félicitations à porter au Roi pour sa majorité. On a cru les deux motifs indissolublement liés.

3. Oliverio, *La Stele di Tolemeo* ὁ νεώτερος..., p. 41, a réuni les textes où les deux frères sont désignés l'un par l'épithète πρεσβύτερος, l'autre par l'épithète νεώτερος.

4. Droysen, dans le passage visé par Wilcken ; cf. n. 45.

5. Et aussi par W. Otto, *Priester u. Tempel*, II, p. 301, n. 3 et par Korneman, *Klio*, IX, p. 138.

6. Liv., XLII, 29.

des « tuteurs », tandis qu'au moment où le Séleucide envahit le Delta en 169, les auteurs nomment bien Eulæos, mais il n'est plus question des tuteurs ni de tutelle[1].

Le conflit Syro-Égyptien et ses causes. — Ces deux hommes, auxquels les historiens anciens sont si sévères, n'ont donc pas agi tout à fait à l'étourdie. Il est d'ailleurs probable que cette sévérité remonte au seul Polybe, qui est la source de Diodore et de Tite Live, et qui détestait, comme on sait, le monde des cours. Il n'en reste pas moins que son jugement est de poids, et il ne s'agit pas de tenter paradoxalement une réhabilitation d'une politique que M. W. Otto traite de politique de parvenu et que son lamentable succès a condamnée. Mais était-ce bien la politique d'Eulæos et Lénæos ? N'était-ce pas celle de tout un parti, et qui avait la faveur de l'opinion? Les tuteurs ont eu sans doute moins de part à la conception qu'à l'exécution, et s'ils se sont révélés si inférieurs à leur tâche, il n'en faut peut-être pas conclure que leur programme fût en soi tout à fait absurde. On pouvait le défendre au moins par des arguments spécieux, et l'on aperçoit quelques-unes des raisons qui ont jeté l'Égypte dans l'aventure. Un passage de saint Jérôme qui a été relevé par Bouché-Leclercq[2] laisse entendre que le pouvoir d'Antiochus IV n'était pas si solide. En Palestine et Cœlè Syrie où sa politique d'hellénisation imposait des charges et inspirait des craintes, on pouvait attendre d'une partie de la population un accueil amical. La Syrie n'était-elle pas affaiblie aussi par les difficultés financières au milieu desquelles elle se débattait depuis la paix avec Rome? On a même opposé à cette misère les ressources des trésors égyptiens[3], qui auraient fait naître chez Eulæos et Lénæos tous les espoirs. Je suis au contraire tenté de croire que pour l'Égypte, la prévision d'une catastrophe économique a beaucoup exalté le désir d'une guerre qui pourrait être réparatrice.

Ce n'est pas une anecdote, comme celle qui est rapportée dans Diodore, qui nous permet d'imaginer qu'après le malheureux règne d'Épiphane les caisses de l'État fussent pleines[4]. Un cas comme celui de Ptolémée[5], gouverneur de Chypre, effrayé du gaspillage,

1. Diod. XXX, 15 et Pol. XXVIII, 21. Dans Hieronym. *in Dan.* XI, 21 et suivants (= Porphyre, Jacoby, *Fr. Gr. Hist.*, 260, 49) Eulæos et Lénæos sont appelés *duces*.

2. Hieronym. *in Dan.* XI, 21 (*Fr. Gr. Hist.*, 260 p., 1225) : stabit in loco Seleuci frater eius Antiochus Epiphanes cui primum ab his qui in Syria Ptolemæo fauebant non dabatur honos regius. Cf. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, p. 241.

3. De Sanctis, IV, p. 308-309 (cité par Oliverio, p. 18-20).

4. Diod., XXX, 16, sur les trésors emportés pour la campagne.

5. Pol., XXVII, 13. Sur ce personnage, Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, II, 21, n. 4.

et qui refusait l'argent aux diœcètes royaux, est peut-être plus significatif et peut donner l'idée d'un gouvernement aux abois. Mais nous n'avons pas besoin de ces témoignages, d'interprétation un peu ambiguë, pour savoir que l'Égypte subissait alors une crise qui ne devait aller que s'aggravant. Au commencement du IIe siècle, dans l'affaissement général de la prospérité en Orient[1], c'est la Grèce et l'Égypte qui sont tombées le plus bas. Tandis que le royaume de Pergame et la République de Rhodes redeviennent florissantes[2], la Syrie qui est unie maintenant à la Cœlè Syrie et à la Palestine, arrachées en 200 aux Ptolémées, fait, par les caravanes, une concurrence victorieuse au commerce maritime égyptien. La conduite d'Antiochus III et de Philippe V à l'égard de l'Égypte et l'intervention romaine, que cette politique a provoquée, ont amené cet appauvrissement général des pays orientaux et cette ruine particulière de l'Égypte[3]. Mais Philippe, Antiochus et Rome n'en sont pas les seuls responsables[4]. En Égypte, on voit les premiers indices de la décadence sous Philopator et il faut sans doute en accuser le régime sinon inauguré, du moins accentué, par le second Ptolémée. Cet étatisme économique, ou, si l'on veut, ce régime d'économie dirigée, comme dit Rostovtzeff, a bien pu, alors que le calme régnait, et que l'administration était dans des mains habiles, créer l'activité et l'abondance dans cette Égypte qui enrichira toujours ses maîtres, s'ils savent la mettre en valeur ; mais au premier ébranlement de la puissance centrale, tout l'édifice devait chanceler, car il se soutenait par l'exploitation des classes inférieures, c'est-à-dire surtout des égyptiens, et l'on sait comment après la paradoxale victoire de Philopator sur Antiochus III, à Raphia, la réaction égyptienne ensanglanta le pays bouleversé pendant de longues années[5].

Le témoignage des monnaies confirme celui des textes ; entre 213 et 205, l'unité monétaire cesse d'être la drachme d'argent et

---

1. Cette crise économique est commencée depuis longtemps. Voir Fr. Heichelheim, *Wirtschaftlische Schwankungen der Zeit von Alexander bis Augustus*, Iena, 1930 (avec les importants comptes rendus de Fr. Örtel, *Zeitsch. d. Savignystiftung für Rechtsgeschichte*, LI, Rom. abt., 1931, p. 572-585, et de Gustave Glotz, *Un livre d'histoire économique*, *Revue des Études Grecques*, t. XLV (1932), p. 241-249. Vue d'ensemble sur le développement économique du monde hellénistique dans M. J. Rostovtzeff, *The Hellenistic World and its Economic Development*, *American Historical Review*, vol. XLI. 2 (Janv. 1936).

2. M. Rostovtzeff, *l. c.*, p. 240-242.

3. Id., *ibid.*, p. 240, 243 et suivantes.

4. Otto, p. 25, n. 6.

5. Voir Jouguet, *L'Impérialisme macédonien et l'Hellénisation de l'Orient*, nouveau tirage, Appendice.

apparait la drachme de cuivre. La monnaie d'argent est chassée du plat-pays, réservée aux cités et au commerce extérieur. D'abord le rapport entre les deux métaux est de 60 : 1[1]. Mais bientôt le titre de la monnaie d'argent s'avilit, et peu à peu la monnaie de cuivre s'avilit elle-même. La mauvaise administration et la guerre syrienne précipiteront la ruine[2] : alors le rapport de l'argent au cuivre passera de 60 : 1 à 500 : 1. Enfin sous le règne d'Évergète II l'argent tombera à son tour ; ce sera une véritable banqueroute. On n'en était pas encore là du temps d'Eulæos et de Lénæos[3], mais on sentait venir la débâcle : on espéra peut-être la conjurer en récupérant les revenus de la Cœlè Syrie. Dépenser pour cette guerre, c'était pour ce gouvernement une manière de tirer une traite sur l'avenir. Elle ne devait jamais être payée.

Il ne semble pas que les hostilités aient commencé avant la fin de 170 ou même le début de 169. Contre cette date tardive, l'argument le plus récent est tiré d'un papyrus démotique de Londres ; mais il n'a pas la portée que lui donnait l'éditeur du document[4]. Ce texte est du 18 septembre 170 et il y est fait mention de libations pour « le Pharaon Ptolémée, sa divine sœur et son frère ». Sir Herbert Thompson reconnaissait dans cette formule l'expression du règne simultané des trois souverains associés, c'est-à-dire de la situation dynastique, telle que nous la connaissons après la première campagne d'Antiochus IV en Egypte ; il concluait tout naturellement que cette première campagne s'était déjà déroulée avant l'automne de 170. Mais il n'est nullement question d'association dans la phrase du papyrus, qui n'est pas un protocole. Seul l'aîné est pharaon, sa sœur est divine, mais son frère n'est ni roi ni dieu. Le texte, qui est à rapprocher des inscriptions de la même époque, est postérieur au mariage de Philométor et de Cléopâtre II (et au sacre si la conjecture propo-

---

1. Voir Heichelheim, *op. laud.* Sur l'introduction de la drachme de cuivre, dont la date est à peu près établie, surtout par les ostraca B.G.U. VII, 1500-1562, v. p. 12 et suivantes.

2. Heichelheim, *op. laud.*, p. 31 ; Otto, p. 58, 2. Il a, je pense, raison de mettre ces mauvaises monnaies de plomb aux deux aigles, non pas au moment du premier siège d'Alexandrie, mais au temps où Ptolémée VI et son frère sont associés sur le trône.

3. Plusieurs monnaies d'argent et de cuivre portent au revers la mention Εὐλ(αιος). Voir Svoronos, Τὰ Νομίσματα τοῦ Κράτους τῶν Πτολεμαίων, I, col. 369. Otto, p. 24. Mais il n'y a là aucune indication utile touchant la responsabilité de l'eunuque dans la crise économique. Giesecke, *Das Ptolemäergeld*, p. 55, note la réapparition à cette époque d'une série de monnaies de bronze basée sur le *deben* et ses subdivisions, avec l'inscription ΕΥΛ (même système sous Philadelphe, *ibid.*, p. 28 et suivantes). Selon cet auteur ces monnaies seraient antérieures à la guerre.

4. H. Thompson. *A Family Archive from Siut*, 1934, p. 49 et 51, n. 2.

sée plus haut est juste), antérieur ou de très peu postérieur à l'ouverture des hostilités[1].

---

1. W. Otto, p. 134; H. Henne, *Revue des Études Anciennes*, 1935, 4, p. 467. Pour les inscriptions voir p. e. *O.G.I.*, 734; S.B. 4629. Rien ne nous porte, semble-t-il, à mettre plus tôt le début de la guerre ni à supposer trois ou quatre campagnes d'Antiochus IV en Égypte. Le témoignage des auteurs juifs fait pourtant quelques difficultés. Ce n'en est pas une que la date qu'ils assignent aux deux visites sanglantes d'Antiochus à Jérusalem. Notons d'abord que selon Porphyre (*Fr. Gr. Hist.*, 260, 50) la première de ces visites doit être placée entre l'avant-dernière et la dernière campagne d'Antiochus; de même selon II Macch., V, 1 et suivants (mais pour cet auteur l'avant-dernière campagne n'est pas la première, mais la seconde). I Macch. I, 21 et Josèphe, *Ant. Iud.* 246 (Naber) semblent mettre les deux visites après la fin de la guerre syrienne, mais leur récit est très succinct et l'ordre qu'ils ont suivi dans leur exposé n'est sans doute pas strictement chronologique; ils ont dit d'abord le peu qu'ils ont à dire de la guerre, puis ils ont passé aux expéditions de Jérusalem : elles avaient pour eux plus d'intérêt ! Nous pouvons donc prendre la date que ces deux auteurs leur assignent, et retenir de Porphyre que la première visite s'est intercalée entre deux campagnes d'Antiochus. Cette visite est de la 143e année de l'ère séleucide, qui irait d'octobre 170 à octobre 169, si les auteurs juifs, dont l'un dépend d'un chroniqueur grec, Jason de Cyrène, ont adopté le comput officiel (cf. E. Bickermann, P.W., t. XIV, col. 78), de mars-avril 169 à mars-avril 168, s'ils comptent à la manière juive, à partir de Nisân 311. Dans l'un ou l'autre cas, le temps n'a pas manqué entre la fin de 170 ou le début de 169 et la fin de la 143e année de l'ère séleucide, pour une campagne en Égypte suivie d'une expédition à Jérusalem. On ne serait embarrassé que si ces auteurs avaient compté les années de l'ère à partir de Nisân 312, ce qui mettrait l'expédition à Jérusalem avant mars-avril 169. Mais cette manière hybride de calculer, juive pour l'origine de l'année, grecque pour l'origine de l'ère, est assez peu vraisemblable. Ce qu'on s'explique mal, c'est pourquoi : A) II Macch. V, 1 qualifie cette avant-dernière campagne de δευτέρα ἄφοδος (sic Venetus : ἔφοδος alii : profectio Vulg. Peut-être simple variante graphique Mayser, *Grammatik*, I, p. 59) tandis que pour nous ce serait la première, et B) pourquoi saint Jérôme citant Porphyre parle d'un *biennium* entre les deux campagnes: *Ad A.* Faut-il admettre avec Kolbe, *Beiträge zur Syrischen u Judischen Geschichte*, p. 99, une première campagne dont on ne saurait rien et qui se serait déroulée en 170, sans modifier la situation dynastique à la Cour des Lagides. L'auteur juif n'en dit rien : mais peut-être Jason de Cyrène était-il plus clair ? Cette hypothèse, en l'état de notre documentation, paraît bien peu vraisemblable. En tout cas il ne faudrait pas rattacher à cette campagne l'expédition d'Antiochus IV en Phénicie (II Macch. IV, 21; Antiochus, après l'envoi de l'ambassade d'Apollonios, soucieux des dispositions d'Alexandrie, songe à sa sécurité et après être allé à Ioppé, puis à Jérusalem, où il est triomphalement reçu, κατεστρατοπέδευσεν εἰς Φοινίκην). Cette expédition, qui peut-être n'avait d'autre but que d'organiser pour la défensive ou d'apaiser un pays qui comptait beaucoup de partisans des Ptolémées, est au moins de 3 ans antérieure à la δευτέρα ἄφοδος : il faudrait la mettre en 173-172, avant que Rome n'ait commencé la guerre contre Persée. Elle ne vise donc pas directement l'Égypte. Δευτέρα est sans doute une erreur. Soit que l'auteur ait confondu les deux visites à Jérusalem et parlé de l'expédition qui précéda la seconde, celle de la 145e année, soit que comme I Macch. et Josephe, plaçant les deux visites après la guerre, il ait seulement parlé de la seconde et dernière campagne. Il serait d'ailleurs surprenant qu'il ait omis de mentionner l'épisode, humiliant pour Antiochus, du cercle de Popilius. *Ad B*) Otto, comme Jacoby, *Fr. Gr. Hist.* II B/D, p. 881 explique le *biennium* de saint Jérôme par une confusion entre la durée de l'intervalle séparant les deux visites à Jérusalem (l'une de l'an 143, l'autre de l'an 145) et la durée de l'intervalle séparant les deux guerres. E. Bevan, qui dans *The ptolemaïc Dynasty* fait commencer la guerre en 171, adopte dans *C.A.H.* une chronologie semblable à celle d'Otto.

L'assemblée alexandrine. — A cette guerre il avait fallu préparer l'opinion ; Diodore, probablement d'après Polybe, nous dit qu'Eulæos et Lénæos réunirent la masse du peuple en une assemblée, τὰ πλήθη συναγαγόντες εἰς ἐκκλησίαν[1]. Granier[2] ne doute pas que ce ne soit l'assemblée de l'armée, l'assemblée militaire des « Macédoniens ». Otto apporte quelques corrections à cette doctrine ; il s'agit, à son avis, d'une assemblée composite, où l'élément militaire aurait joué un rôle, mais l'élément civil et même civique, les πολῖται, s'y seraient mêlés aux soldats[3]. L'expression employée par Diodore, notons-le, indique une foule qui comprend, mais qui, sans doute, déborde de beaucoup le corps des citoyens.

Il est dommage que l'événement ne nous soit connu que par une phrase aussi sèche, car nous touchons ici à l'un des problèmes les plus importants de l'histoire de l'Égypte ptolémaïque. Il est frappant qu'à mesure que nous avançons dans le temps, l'influence des Alexandrins sur les affaires de l'État ne fasse que grandir. Pour les Romains du IIe et du Ier siècle, les rois d'Égypte sont les rois d'Alexandrie. A partir de la minorité d'Épiphane et surtout à partir du règne de Philométor, les Alexandrins prennent l'habitude de faire et de défaire les rois. Par quels organes leur volonté s'exprimait-elle ? L'émeute elle-même a besoin d'user des institutions existantes ou de s'en créer à leur image. N'est-il pas remarquable que les Alexandrins aient conquis une telle importance, dans le temps même où les institutions de la cité étaient affaiblies ? Sous les « anciens rois », comme dit la lettre de Claude aux Alexandrins, c'est-à-dire à une époque où la ville avait son assemblée du peuple, son Sénat, ses magistrats, nous ne voyons rien de pareil. Les Alexandrins paraissent n'entrer dans la politique, qu'au temps où l'autonomie de la cité était mutilée par la suppression du Sénat[4]. Si cette dernière mesure a été prise par

---

1. Diod., XXX, 16.

2. F. Granier, *Die Makedonische Heeresversammlung*, *Münchner Beiträge*, XIII, p. 145 « natürlich eine Heeresversammlung ».

3. Otto, p. 43, n. 1.

4. Que le Sénat alexandrin ait été supprimé au cours de la période ptolémaïque, c'est ce que je crois (*Journal des Savants*, 1925, p. 12-15) d'après la lettre de Claude aux Alexandrins et le passage discuté de Dion Cassius, LI, 7, qui me paraît avoir été particulièrement bien expliqué par P. Viereck, *Noch einmal* ΒΟΥΛΗ *von Alexandria*, *Aegyptus*, XII, 1932, p. 211-216. Le *P.S.I.*, X, 1160, ne me semble pas contraire à cette thèse. Voir P. Viereck, *l. c*, et H.I. Bell, *The problem of the Alexandrian Senate*, *ibid.*, p. 173-184. Je me suis laissé un moment séduire par l'interprétation de W. Schubart, *Bulletin de l'Institut français du Caire*, XXX, p. 412. Sur le caractère du *P.S.I.*, X, 1160 et sa date, on a pu hésiter, mais je crois que toutes les probabilités sont pour la thèse soutenue par les éditeurs, G. Vitelli et Medea Norsa, *Sul papiro della* ΒΟΥΛΗ *d'Alessandria*, *Bulletin de la Société Archéologique d'Alexandrie*, 27, p. 1-15 et par A. Wilcken, *Archiv* IX, p. 254.

un souverain jaloux de son pouvoir, et qui répugnait à sentir à côté de son palais une cité, sans doute soumise, mais toutefois constituée comme une république, il aurait donc fait un bien mauvais calcul. Pour éviter l'opposition d'un corps civique, il aurait favorisé l'action de la masse (τὰ πλήθη) sur le gouvernement de la monarchie.

Pour expliquer l'apparition de ce pouvoir révolutionnaire, il est tout naturel de songer à une transformation de l'ancienne assemblée des Macédoniens, qui certainement avait conservé son rôle, tout naturel surtout, si comme le fait Paola Zancan, dans son beau livre sur la monarchie hellénistique, on étend ce concept de Macédonien à tout ce qui fait partie de l'armée régulière gréco-macédonienne[1], ou si, dans le sens de E. Schönbauer, on rattache de quelque manière à cette armée, érigée en une sorte de diète, tous les groupements ethniques de privilégiés, tous les *politeumata*, tels qu'il les définit et les imagine répandus dans le pays[2]. Ainsi l'assemblée de l'armée devient comme une sorte d'interprète de la nation et l'on comprend que tout ce qui pouvait s'en réunir à Alexandrie ait eu dans les moments de troubles une autorité capable de balancer celle de la cour.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, nous avons conservé le souvenir d'une autre ἐκκλησία à Alexandrie. C'est devant elle, selon Dion Cassius, que César lit le testament de Ptolémée Aulète[3] et elle est appelée à confirmer ce testament royal. Voilà bien qui relève de la compétence de l'assemblée militaire macédonienne. Il est vrai que dans son récit, qui diffère sensiblement de celui de Dion Cassius, et souvent pour des raisons assez faciles à deviner, César ne fait pas mention de l'assemblée[4]. Le testament (tabulae testamenti) est produit en public (proferebantur) et la question est discutée devant César (de his rebus cum ageretur apud Caesarem). Mais on comprend qu'il ait quelque peu voilé la réalité et préféré se représenter comme un magistrat, devant lequel on plaide, que comme le chef d'une armée d'occupation obligé, dans une ville effervescente, de négocier avec les vaincus.

Mais si cette assemblée qu'affronte César paraît avoir la compétence de l'ancienne assemblée militaire des Macédoniens, il est bien probable que les soldats pourtant n'y étaient pas très nom-

1. Paola Zancan, *Il Monarcato Ellenistico nei suoi elementi federativi.*
2. E. Schönbauer, *Studien zum Personalitätsprinzip im Antiken Recht, Zeitsch. d. Savignystiftung, Röm. Abt. 49* (1929), p. 345-403.
3. Dion Cassius, XLII, 35.
4. Cæs., B.C. III, 108-109.

breux. Les légions, auxquelles César commandait, n'avaient aucun rôle à jouer dans cette affaire. Les troupes macédoniennes, grecques et égyptiennes, étaient hors de la ville, avec Achillas.

Il est donc vraisemblable, comme l'a vu Otto, qu'un élément civil s'était mêlé depuis longtemps à l'élément militaire, et le problème est précisément d'expliquer comment ce mélange s'était produit. On le comprendra peut-être mieux si l'on réfléchit qu'Alexandrie connaissait une autre *ekklesia* que l'assemblée de l'armée macédonienne. C'était l'*ekklesia* de la cité. Si la ville grecque n'avait plus son Sénat, si même, son Sénat supprimé, elle n'avait pas conservé son assemblée du peuple régulière, avec ses séances à des dates fixées, tout ce que nous savons des mœurs helléniques[1], tout ce que nous apprenons, à l'époque du Haut Empire, des communautés grecques dans les métropoles, privées elles aussi du Sénat[2], nous incline à croire que le peuple alexandrin n'avait pas perdu l'habitude de se réunir ; c'étaient des espèces de meetings, comme nous en voyons ailleurs, ombres des assemblées populaires telles que les connaissaient les véritables cités, telles qu'Alexandrie les avait elle-même connues, et qui gardaient ou s'arrogeaient certains droits, comme celui de voter par exemple des décrets honorifiques, l'attribution d'une couronne ou l'érection d'une statue. Dans ces assemblées de constitution plus lâche que les anciennes, d'autres que les citoyens de plein droit (τὰ πλήθη) pouvaient se glisser. Vienne un gouvernement faible, un gouvernement d'intrigants, sans dignité, comme semble l'avoir été celui d'Eulæos et de Lénæos : il ne craindra pas, s'il croit en avoir besoin, de flatter la foule, pour trouver dans ses passions un appui, et de chercher dans ces réunions publiques la faveur des masses, sans prévoir qu'un jour celles-ci, ayant pris connaissance de leur pouvoir, oseront manifester brutalement leur mécontentement et organiser leur révolte pour désorganiser l'État.

Je ne serais donc pas étonné que la phrase de Diodore signifiât, de la part des tuteurs, une démarche semblable. Plusieurs fois répété, cet appel à la foule a fini par la confirmer dans une sorte de droit, et je ne serais pas éloigné de croire que ce n'est pas l'assemblée militaire qui s'est annexé le peuple et même la populace, mais c'est l'assemblée du peuple qui a absorbé, dans sa masse, l'assemblée militaire, ou ce qui en restait[3]. Ainsi s'explique

1. P. Roussel, *Delos Colonie athénienne*, p. 51, 53, 54.
2. P. Jouguet, *La Vie Municipale dans l'Égypte romaine*, p. 75.
3. Quel parti faut-il tirer du témoignage de César, quand (*B. C.* III, 110) il représente l'armée royale mettant à mort les favoris, pillant les riches, assiégeant le

que les auteurs, quand ils font allusion aux révolutions alexandrines, parlent de la foule, ὄχλοι, des Alexandrins, du peuple[1], et jamais des Macédoniens et des soldats.

Activité diplomatique. — Antiochus IV, averti dès 174-3 par son ambassadeur Apollonios, ne devait être ni très surpris ni très fâché des provocations de la cour alexandrine. Elles servaient en somme sa politique et il se préparait depuis longtemps au conflit[2]. Dès 173 il avait envoyé Apollonios à Rome et Tite Live[3] nous renseigne sur cette mission ; imparfaitement, dit M. Otto : « tout ce passage provient de la tradition analystique »[4]. Mais les erreurs qu'il relève, et qui ne sont pas toutes évidentes à une critique moins avertie, portent sur la chronologie des missions échangées à cette époque entre Rome et l'Orient. Nous pouvons donc croire, puisque c'est d'ailleurs vraisemblable, que le Sénat reçut aimablement l'ambassadeur syrien. Déjà décidé à se jeter dans la guerre macédonienne, il accueillait à ce moment Eumène et son mémoire accusateur contre Persée (commentarium). Or Apollonios apportait le tribut que le traité d'Apamée avait fixé. On n'avait aucune raison à Rome de ne pas accepter les excuses qu'il offrait, au nom de son maître, pour les fâcheuses circonstances qui en avaient retardé le paiement, et de refuser le renouvellement sollicité de l'amitié et de l'alliance. Aux paroles courtoises sur le séjour du prince à Rome, traité par tous les ordres de l'État non pas en otage mais en roi,

---

palais royal, chassant les ministres, « vetere quodam Alexandrini exercitus instituto? » Granier voit dans ces derniers mots une allusion à l'assemblée de l'armée. Je n'oserais l'affirmer. La phrase est ironique : César veut dire que la soldatesque a fait de la mutinerie une habitude constante, stable comme une institution.

1. Proclamation de Ptolémée le jeune, ὑπὸ τῶν ὄχλων, Pol. XXIX, 23, 4. Meurtre de Memphitès par Évergète II : « ne eum Alexandrini contra se regem crearent, interficit ». Iust. XXXVIII, 8, 12. Physcon : « accepto regno seditiones populi... habuit ». Trog. *Prol.* 38. Cléopâtre II : « membra lacerata populo ostendunt ». Iust. XXXVIII, 8, 15. Avènement de Soter II : « a populo compellitur (sc. Cleopâtre III) maiorem eligere ». Iust. XXXIX, 3, 2. Bannissement de Soter II : « populum in eum incitat ». Bannissement d'Alexandre Ier : « concursu populi ». Iust. XXXIX, 5, 1 ; φόβῳ πολιτῶν, Paus. I, 9, 3, etc...

2. Ainsi expliquons-nous les contradictions qui paraissent dans les sources, où c'est tantôt l'Égypte tantôt Antiochus qui sont représentés comme les agresseurs. Il faut aussi tenir compte de l'hostilité contre le Séleucide, que manifestent les auteurs juifs, toujours portés à lui attribuer tous les torts. V. Pol. XXVII, 19 : Antiochus voit qu'Alexandrie prépare une guerre au grand jour. Diod., XXX, 2, suit Polybe. Dans I Mach. 11-20 Antiochus prépare la guerre et il est considéré comme l'agresseur : de même dans certains fragments de Porphyre, Jacoby, *Fr. Gr. Hist.* 260, F. 7 (Eus. Arm.). Pour Justin XXXIV, 2, 7-3, 5, résumé très inexact, c'est Antiochus l'agresseur. Ailleurs, c'est moins clair, *Fr. Gr. Hist.*, 260, F. 49.

3. Liv. XLII, 6.

4. Otto, p. 36, n. 4.

aux assurances de fidélité très bienvenues dans ce moment critique, l'ambassadeur joignait, sous forme de vases, un don substantiel de cinq cents livres d'or. Aussi reçut-il un cadeau en argent, l'hospitalité aux frais de l'État, une indemnité pour tous les frais qu'il pourrait faire en Italie. Les diplomates romains qui connaissaient la Syrie[1] répétaient à l'envi qu'Apollonios était en grand honneur auprès du roi et très ami des Romains. Dans le même temps, avant l'arrivée des syriens, selon Tite Live, après, dit M. Otto, une mission de cinq ambassadeurs romains partait pour l'Orient.

Ceux-ci devaient s'informer des agissements de Persée, et s'assurer des intentions des autres rois. Ils allèrent d'abord en Macédoine, puis en Égypte, où ils renouvelèrent l'alliance et l'amitié (renouandae amicitiae causa). De là ils joignirent Antiochus en Syrie, puis Eumène en Asie Mineure[2]. Naturellement toutes les cours protestèrent de leur fidélité, et les ambassadeurs rentrèrent à Rome en 172. M. Otto a bien raison de remarquer qu'au moins depuis la mort de Cléopâtre I, il ne semble pas y avoir eu de rapports diplomatiques entre Alexandrie et Rome. Les deux tuteurs de Philométor avaient été plus habiles à consolider leur situation à la cour qu'à préparer diplomatiquement leur politique. Quel contraste avec leur adversaire, si empressé à gagner la bienveillance du Sénat ! Rome de son côté,

---

1. Liv., *l. c.* ; c'est ainsi que je traduis « legati qui in Syria fuerant. » Ce ne seraient pas ceux qui sont représentés partant de Rome, au commencement du chapitre. Ainsi on évite à Tite Live une contradiction et on lui épargne le reproche, que lui fait Otto, d'avoir ramené à Rome la mission romaine d'Orient avant que la mission syrienne n'ait quitté la ville. Au chapitre suivant, l'historien romain nous montre C. Valerius, membre de cette ambassade, de retour à Brindes seulement en 172 et au chapitre 26 il fait rentrer la mission toute entière la même année. Il est vrai que nous ne voyons pas quels ont pu être ces *legati* qui seraient allés en Syrie depuis l'avènement d'Antiochus (175) et qui auraient pu être renseignés sur les relations d'Apollonios et du roi. Et il est bien possible qu'Otto ait raison de voir dans la phrase citée une confusion de Tite Live ou des annalistes.

2. C'est l'itinéraire qui, selon Otto, semble indiqué par T. Live XLII, 6 : « Quinque legati ad regem missi, qui res in Macedoniam aspicerent ; Alexandriam iidem ad Ptolomæum renouandae anicitiae causa proficisci iussi. Un retour par la Syrie et l'Asie Mineure est très vraisemblable. Au chapitre XLII 26, 7, quand il parle du retour de cette ambassade, Tite Live aurait énuméré les rois qu'elle a visités dans l'ordre inverse. De même Appien *Maced.*, 11. L'ambassade rentrait au moment où Eumène allait apporter à Rome ses nouvelles accusations contre Persée. Certains auteurs ont écrit que les ambassadeurs romains avaient rencontré Eumène à Egine. C'est la conséquence d'une inutile conjecture sur le texte de Tite Live XLII, 26, 7. Otto lit comme les manuscrits, in ea, c'est-à-dire d'après le contexte en Asie. De même H. Winkler *l. c.* p. 29. Sur C. Valerius (Lævinus ?) le chef de l'ambassade qui paraît être de retour avant les autres, Id. *Ibid.*, p. 28.

en ajournant jusqu'alors toute démarche courtoise à l'avènement de Ptolémé VI, ne manifestait-elle pas, avec quelque mépris, que l'Égypte ne lui inspirait aucune inquiétude ?

L'activité diplomatique de la cour alexandrine se réveille, aux approches de la guerre. Une ambassade conduite par Damon et Timothée arrive à Rome en 169[1]. M. W. Otto pense que le prétexte de cette mission était d'annoncer la majorité du roi, qu'il place, on l'a vu, en 170, et c'était le même prétexte que vers le même moment, Eulaos et Lénæos saisissaient pour envoyer une mission à la Ligue achéenne, où dominait alors l'influence d'Archòn et du parti pro-romain[2]. A Rome les ptolémaïques ont à répondre aux arguments de Méléagre, de Sosiphanès, et d'Héracleidès, qu'Antiochus IV, sentant la guerre imminente, avait chargé de défendre sa cause. Partis avant les hostilités, ces diplomates n'arrivèrent à Rome que lorsqu'elles étaient commencées[3], ce qui confirme la date de 169 pour le début de la première campagne, et cette date est encore assurée par ce que nous apprenons de la décision qui renvoie le litige à l'arbitrage du consul Q. Marcius Philippus, alors en Grèce, ce qui nous reporte en 169[4]. Comme on le voit tout le système de M. Otto est parfaitement lié.

Si Q. Marcius Philippus avait voulu s'en tenir au droit, il aurait eu beaucoup de peine à débrouiller une question juridiquement très difficile. M. E. Bevan remarque fort sagement, que ce serait beaucoup de prétention aux modernes, qui n'ont plus aucune pièce sous les yeux, de vouloir rendre un jugement dans un procès, où les anciens eux-mêmes ne voyaient pas clair[5]. Des deux thèses qui durent s'affronter au Sénat, nous connaissons assez bien deux articles, par le discours qu'Antiochus tiendra plus tard aux ambassadeurs grecs, devant Alexandrie menacée : Polybe nous a résumé ses paroles[6]. La Cœlé Syrie, disait le roi d'Antioche, lui appartenait par les traités et par la conquête. Conquête d'Antigone le Borgne d'abord, dont les Séleucides étaient les successeurs. Quand celui-ci avait succombé à la bataille d'Ipsus (302) vaincu par Séleucus I et par Lysimaque, elle avait été donnée, d'un commun accord et par traité entre les rois, à Séleucus I.

---

1. Pol. XXVIII, 1.
2. Pol. XXVIII, 12. 9.
3. Pol. XXVII, 19 ; XXVIII, 1.
4. Ni en 171 ni en 170 Q. Marcius Philippus n'était en Grèce.
5. E. Bevan, *The Ptolemaic Dynasty*, p. 271. Il parle de la question syrienne en général.
6. Pol. XXVIII, 20.

Mais les ptolémaïques répliquaient que Ptolémée I, allié de Séleucus et de Lysimaque, n'avait jamais reconnu les conventions qui avaient suivi la bataille d'Ipsus. Avant la bataille la Cœlè Syrie lui avait été promise ; aussi après la bataille, l'avait-il occupée ; depuis, jusqu'à la défaite de Scopas au Panion en 200, ses descendants l'avait gouvernée. Et quand il s'agissait du Panion, les alexandrins contestaient le « droit de la lance ». Antiochus III le vainqueur avait contrevenu aux lois internationales et abusé de la jeunesse d'Épiphane alors orphelin ![1]. A cette mauvaise raison ils en ajoutaient une autre, qui n'était peut-être pas beaucoup meilleure, et que réfutait vigoureusement la diplomatie séleucide : Cléopâtre I mariée à Ptolémée Epiphane avait reçu de son père Antiochus III la Cœlé Syrie en dot[2].

Or, même en admettant une constitution de dot, il n'est pas vraisemblable que la souveraineté sur le territoire ait jamais été abandonnée par le Séleucide et si Antiochus III en avait stipulé l'abandon, sans s'exécuter au temps où il était le plus fort, au traité d'Apamée en 188 les Égyptiens l'eussent réclamée[3]. On voit d'ailleurs par le récit que nous fait Josèphe des aventures sans doute en partie romanesques du juif Joseph, fermier des impôts de Cœlè Syrie, de Phénicie et de Palestine pour les Lagides, que c'étaient seulement les revenus fiscaux du pays qui devaient être en jeu[4]. Édouard Cuq observe que, lorsque

---

1. Le droit de conquête était alors admis par tout le monde. C'est lui qui légitime les pouvoirs des souverains macédoniens sur leurs royaumes. Voir Paola Zancan, *Il monarcato Ellenistico*, p. 1 et suivantes. Antiochus IV dans Polybe XXVIII, 1 le déclare le plus fort et le plus beau des droits, τὴν κατὰ πόλεμον ἰσχυροτάτην καὶ καλλίστην εἶναι κτῆσιν. C'est pourquoi la raison de la chancellerie alexandrine ne devait pas paraître bonne. Cependant le cas n'est pas tout à fait le même quand il s'agit de la conquête de territoires appartenant aux barbares, comme l'Égypte, la Syrie et l'Asie, ou quand il s'agit de territoires déjà entre les mains d'un roi macédonien. On sait que la conduite de Philippe V et d'Antiochus III indigne Polybe. Encore un effet de cette « idéologie », de cette ombre de morale internationale dont il faut bien que l'histoire tienne compte. Le sentiment auquel les Égyptiens font appel n'est pas un sentiment général et vague d'humanité. Mais il restait encore dans les esprits comme un souvenir de l'unité idéale de l'Empire macédonien, comme la conscience d'une solidarité entre les Rois. Il est inutile de souligner qu'il y avait là, comme en général dans ces sortes d'arguments, quand ils sont maniés par des politiques, une certaine hypocrisie et que les Lagides reprochaient à leur adversaire de n'avoir pas éprouvé des scrupules qu'ils n'auraient eux-mêmes pas eus.

2. M. Holleaux, *C.A.H.* VIII, 199, n. *Bibliography*, p. 754, 23.

3. La remarque est de V. Mago, *Antiochus Epifane re di Siria*, p. 47-49, travail que je n'ai pas eu en main, mais qui est cité par Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, p. 574.

4. Josèphe, *Ant Iud.*, XII, 154 et suivantes (Naber). L'histoire est sans doute romanesque, mais c'est un roman construit avec des éléments de réalité et par

les souverains font à leurs femmes des dons de villes ou de territoire, c'est le plus souvent de revenus qu'il s'agit [1]. La Syrie avait-elle donc été concédée à Cléopâtre comme une sorte de δωρεά, analogue à celle qu'Apollonios le diœcète avait autrefois tenue de Philadelphe, et par conséquent à titre viager ? Alors les Égyptiens auraient eu tort de parler de dot, et les droits de Cléopâtre ne pouvaient être transmis à ses enfants. Y avait-il eu vraiment constitution de dot, comme le disent Josèphe et Appien ? Le sort de la dot à la mort de la reine n'allait pas de soi. S'il faut pour le concevoir faire appel aux dispositions du droit privé [2], on voit que les biens dotaux n'entrent jamais dans le patrimoine du mari, qui doit les restituer en cas de divorce. En cas de décès de la femme phernéphore, ils doivent aller ou aux enfants ou aux parents [3]. On ne peut guère imaginer qu'un point si capital dans le traité n'ait pas fait l'objet d'un article précis. Est-ce l'absence de cette clause ou sa rédaction ambiguë qui a rendu possibles les discussions des chancelleries ? Toutes questions que nous sommes bien obligés de laisser en suspens. Il est remarquable que plus tard, lorsque Antiochus plaidera sa cause devant les ambassadeurs hellènes, ils se déclareront convaincus [4]. Mais les arguments d'un roi à la tête d'une armée victorieuse sont généralement irrésistibles, et d'ailleurs ces diplomates n'avaient, comme on dit, entendu qu'un son de cloche. En tout cas le Sénat qui, à la veille d'entreprendre la guerre de Macédoine, voyait sans chagrin les rois occupés à leurs querelles, confia le règlement de l'affaire à l'un des diplomates les moins scrupuleux de son temps, et qui saurait au besoin la faire traîner [5]. Ajoutons que la légèreté du gouvernement des tuteurs faillit compromettre une cause, que Rome avait pourtant avantage à ne pas irrévocablement condamner : les ambassadeurs

---

quelqu'un qui connaissait les usages administratifs du temps. Les revenus, dit Josèphe, étaient partagés « entre les rois » c'est-à-dire selon les uns entre le Séleucide et le Lagide (Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, p. 572-574, qui admet que le Séleucide administrait le pays et gardait la moitié du revenu comme indemnité), entre le roi et la reine, selon M. Holleaux, *Revue des Études Juives*, XXXIX, 1899, p. 171-176, qui n'accorde pas grande valeur historique à ce témoignage.

1. Ed. Cuq, *La Condition juridique de la Coelé-Syrie au Temps de Ptolémée V Epiphane*, *Syria*, VIII, 1927, p. 143 v. p. 147-148.

2. Comme le fait Cuq, *l. c.*

3. H. Kreller, *Erbrechtliche Untersuchungen auf Grund des Græco-ægyptischen Papyrusurkunden*, p. 43. Les textes qui parlent de la dot de Cléopâtre sont, outre Pol. XXVIII, 2, passage où il rapporte la thèse des Égyptiens, Appien *Syr.*, 4 ; Hieron. *in Dan.* XI, 17 ; *Fr. Gr. Hist.*, 260, 47 (p. 1224).

4. Pol. XXVIII, 20, 10.

5. Sur ce personnage Münzer, P. W., *RE*, XIV, p. 1572-1579.

avaient l'intention de proposer leur médiation entre la République et Persée ! Les conseils de M. Aemilius Lepidus, prince du Sénat, et qui entretenait des relations d'amitié avec la cour alexandrine [1], les empêcha de commettre cette lourde erreur. Au moment où la guerre syrienne allait éclater, il était certes inopportun d'irriter les susceptibilités romaines et de se donner l'apparence d'être favorable à Persée. Mais ce n'est pas la vanité seule qui semble avoir inspiré la démarche alexandrine. On a remarqué que les Lagides n'avaient, pas plus que Rhodes, intérêt à l'accroissement de la puissance romaine en Grèce. On a même parlé d'une influence de la politique rhodienne sur Alexandrie, où le rhodien Polyaratos séjournait. Mais il était déjà trop tard pour que dans cet esprit, l'Égypte pût entreprendre une action efficace. Si elle voulait obtenir un résultat en Cœlè Syrie, il lui fallait sacrifier la Grèce [2].

Le début des hostilités. — Cette maladroite intervention évitée, la situation diplomatique de l'Égypte n'apparaissait pas plus mauvaise que celle de la Syrie, et tout semblait devoir se décider par les armes. Mais l'Égypte devait être militairement très mal préparée. Et c'est sans doute là, la plus grande faute du gouvernement des tuteurs. Diodore [3] nous montre « l'eunuque abandonnant soudain son peigne et ses boîtes à parfums, quittant les travaux d'Aphrodite pour ceux de Mars, et l'ancien esclave Syrien, avec son livre de comptes encore à la main, osant susciter la guerre, alors qu'Antiochus était aussi fort que lui par le nombre des troupes et l'étendue de ses ressources. Complètement ignorants des choses militaires, ils se jetèrent dans cette entreprise : mais ils reçurent bientôt le châtiment de leur folie ». Nous ne savons presque rien des événements ainsi annoncés et, pour en reconstituer l'histoire sur des fragments de témoignages épars, on est obligé d'user de conjectures, si incertaines que M. W. Otto a pu franchement abandonner la voie où la recherche

1. A quel titre ? Personne ne croit plus à la tradition qui en fait le tuteur de Ptolémée Épiphane. Mais M. Aemilius Lepidus, le plus jeune des ambassadeurs envoyés par Rome en Orient en 200, quand elle préparait sa guerre avec Philippe V, était allé négocier avec Antiochus III après la bataille du Panion, et il s'était ensuite rendu en Égypte. Les Égyptiens comptaient beaucoup sur la protection romaine, voir M. Holleaux, *C.A.H.*, VIII, p. 163-166. Reprenant une hypothèse de J. P. Mahaffy, Otto suppose que Lepidus avait noué amitié avec la cour alexandrine ; il voit donc un fond de réalité derrière la légende de la tutelle. Lepidus aurait bien contribué à faire couronner un Ptolémée : mais c'est un événement à mettre plus tard. Il s'agit d'Eupator, associé à son père et roi de Chypre. V. Otto, p. 27-29, n. 3 et p. 122.

2. Voyez H. Winkler *l. c.*, p. 32, 33.

3. Diod., XXX, 15.

la plus récente s'était engagée et — chose surprenante et consolante après tout — son progrès consiste souvent — nous en avons déjà vu des exemples — à reprendre des vues que l'on avait peut-être eu tort d'abandonner. Il revient ainsi à des conceptions de B. Niese et qu'il a parfois précisées, enrichies et confirmées. Nous ne dirons pas qu'il soit arrivé à la certitude, qui n'est pas accessible en un pareil sujet. Peut-être a-t-il définitivement barré des chemins qu'il était décevant de suivre ; mais il a, lui aussi, des hypothèses qui seront sans doute discutées.

Ce qui est d'abord assuré, c'est qu'après avoir battu les ptolémaïques au Mont Casius, où, en arrêtant autant que possible le massacre, Antiochus montra, nous dit encore Diodore [1], une humanité « qui lui fut très utile » pour prendre Péluse et conquérir le pays, il s'avança jusqu'à Memphis. Pour la première fois depuis qu'Alexandre, accueilli par la population, était entré sans coup férir en Égypte, les plaines du Delta étaient envahies, que le premier Ptolémée avait si bien su défendre contre Perdiccas et contre Antigone. Rien ne révèle mieux l'incapacité des maîtres de l'Égypte : mais les lacunes de nos sources dérobent la connaissance de ce châtiment que le passage de Diodore nous faisait prévoir.

Polybe [2] (XXVIII, 21), et Diodore [3] après lui et d'après lui, accusent Eulæos et Lénæos d'avoir inspiré au jeune roi le lâche dessein de se réfugier à Samothrace. Mais on ne sait pas très bien à quel moment ce peu glorieux épisode doit être placé. Après la défaite de l'armée et la prise de Péluse, répondent la plupart des historiens, et ils imaginent que, dans l'affolement de la débâcle, les conseillers du jeune prince l'auraient décidé à chercher un asile dans le sanctuaire des Grands Dieux. Mais rejoint, avant d'y être parvenu, par un détachement des troupes syriennes, il aurait été fait prisonnier et amené à son oncle, qui lui aurait imposé sa protection au prix d'un traité, tandis qu'Eulæos et Lénæos écartés, peut-être exécutés ou massacrés, étaient remplacés par Comanos et Cinéas, personnages d'une toute autre trempe, qui, voyant le roi devenu un instrument aux mains de l'ennemi, faisaient proclamer par les Alexandrins son jeune frère et mettaient en état de défense Alexandrie menacée. Ptolémée le jeune était maintenant sur le trône avec sa sœur Cléopâtre II. Les textes répondent-ils à cette hypothèse ? Aucun, il faut

1. Diod., XXX, 14.
2. Pol., XXVIII, 21.
3. Diod., XXXI, 17.

l'avouer, ne parle de la capture du jeune roi : elle est supposée parce qu'il fallait, pour la suite plus assurée du récit, ramener Ptolémée au camp d'Antiochus. Mais cette hypothèse est-elle indispensable ? N'en peut-on proposer une autre plus appuyée ?

Le voyage de Samothrace. — Le voyage de Samothrace n'est pas nécessairement solidaire avec elle, et de la réalité de ce voyage, nous ne pouvons guère douter, puisqu'elle a Polybe pour garant. Mais à lire Polybe [1], il ne semble nullement à M. Otto qu'il ait été décidé après la défaite. « Le jeune roi, dit le texte, se trouvait hors de danger, très éloigné des ennemis ; il avait de son côté beaucoup d'avantages, il était maître de grands territoires et de troupes nombreuses. Il a cédé la royauté sans combattre ». L'historien allemand tire de ce tableau la conviction qu'au moment de son départ, les armées du roi n'avaient pas encore été vaincues et il veut que ce soit avant les hostilités qu'Eulæos et Lénæos, sous prétexte de pèlerinage, aient pris le parti, assez peu compatible avec le prestige du trône, de mettre le petit roi à l'abri. J'avoue que je ne serais pas aussi affirmatif, et qu'à la prendre d'un certain biais la phrase de Polybe me suggérerait une idée toute différente. Elle pourrait peindre la situation après les premières batailles perdues, qui sans doute ne furent si décisives que par la lâcheté et l'impéritie des généraux improvisés. L'armée étant battue, Péluse était ou allait être prise : mais le roi hors du danger immédiat avait encore beaucoup de ressources, qui, avec des chefs énergiques, pouvaient permettre la résistance et le redressement. En abandonnant son royaume, quand il pouvait encore être défendu, le jeune prince a montré une faiblesse qui n'était pardonnable que parce qu'il n'était qu'un enfant entre les mains de conseillers méprisables. Ceux-ci auraient-ils été autant à blâmer, si avant les hostilités, alors qu'ils étaient sûrs de la victoire, ils avaient voulu mettre en sûreté l'enfant royal, auquel la chronologie de M. Otto prête un âge si bas. C'eût été maladresse, plutôt que lâcheté. Tandis qu'au moment où le pays était en danger, il était honteux de séparer le sort du souverain de celui de ses sujets.

Comanos et Cinéas et la proclamation de Ptolémée le jeune. — Mais quel que soit le moment où nous plaçons cette peu royale démarche, sommes-nous obligés d'imaginer le roi d'Égypte prisonnier pour expliquer qu'il soit venu au camp du roi de Syrie ? Ne peut-il pas avoir été rappelé par ceux qui avaient

1. Pol., et Diod., *l. c.*

pris la direction des affaires après les vrais responsables de la catastrophe ? C'est ce que pense M. Otto. A son avis les négociations, que Cinéas et Comanos engagent avec Antiochus par l'intermédiaire des ambassadeurs grecs alors à Alexandrie et des envoyés royaux, sont menées au nom de Philométor, non pas de son frère plus jeune qui ne joue encore aucun rôle, et c'est au cours de ces négociations, qu'attirant son neveu dans une entrevue, Antiochus IV, comme le dit saint Jérôme, aurait ruiné la sage politique que méditaient les guides ou les généraux de l'enfant-roi. Et en effet si l'on relit le fragment où Polybe raconte l'intervention de Comanos et de Cinéas, on se convaincra que cet événement n'est nullement lié à la proclamation de Ptolémée le jeune par la multitude [1]. Cette proclamation n'est explicitement mentionnée qu'au livre suivant, à propos de l'ambassade alexandrine chargée de négocier dans l'hiver de 168 une alliance avec la Ligue achéenne [2]. Polybe rappelle là en quelques mots des faits dont il avait dû précédemment parler avec plus de détail, mais il ne nous apprend pas s'ils sont antérieurs, contemporains ou postérieurs à l'intervention de Comanos et de Cinéas. Ceux-ci, au chapitre qui les concerne, se concertent avec le roi, pour réunir les plus illustres officiers en un conseil qui décide d'envoyer des ambassades à Antiochus, et ce roi, ce n'est pas Ptolémée le jeune, dont Polybe ne parle jamais sans le distinguer d'une manière ou d'une autre, et généralement par l'épithète de νεώτερος, tandis que dans la suite du chapitre il n'est jamais appelé que Ptolémée : Comanos et Cinéeas le font siéger avec eux, délibèrent avec lui (συνεδρεύσασιν μετὰ τοῦ βασλέως), ce qui est assez naturel s'il s'agit d'un jeune homme de 16 ou 17 ans, comme le Philométor de la chronologie courante, ce qui est possible, s'il s'agit d'un adolescent de 14 à 15 ans, comme celui de la chronologie de M. Otto, mais ce qui est surprenant si c'est un enfant de 9 à 10 ans comme Ptolémée le jeune. Les termes de Polybe et les faits qu'il raconte ne s'expliquent-ils pas beaucoup mieux, si Comanos et Cinéas, sans prendre la dangereuse initiative de substituer sur le trône le cadet à l'aîné, avait tout simplement fait revenir le souverain légitime, et dont aucun texte ne nous dit qu'il fût prisonnier [3] ?

Mais si telle est bien la véritable signification du texte de Polybe, elle se heurte, il faut l'avouer, à des témoignages, il

1. Pol., XXVIII, 19.
2. Pol., XXIX, 23.
3. Ainsi Otto donne raison à Droysen, *Kl. Schr.*, II, p. 409. Même interprétation chez Niese.

est vrai, plus tardifs. Des textes de saint Jérôme [1], qui résume Porphyre, un extrait de Diodore [2], qui dans le récit de ces événements semble avoir souvent suivi Polybe, laissent entendre qu'au moment de l'attaque de Péluse, Philométor était au camp d'Antiochus, où il aurait été victime du fameux et énigmatique « stratagème de Péluse ». Si l'on ne veut pas adopter pour le passage de Polybe une interprétation forcée, on est amené à donner des autres une explication contraire au bon sens apparent. Car il est difficile d'imaginer comment Philométor, étant aux mains d'Antiochus à Péluse, se trouve à Alexandrie au moment où Antiochus la menaçait. D'ailleurs l'entrevue que l'on suppose plus tard entre le jeune roi et son oncle, après les conférences tenues avec les ambassades de Cinéas et de Comanos, est aussi hypothétique que la capture soupçonnée par les autres historiens. Une seule chose est assurée, c'est qu'à la fin de la première campagne, Ptolémée le jeune et Cléopâtre II régnaient à Alexandrie, tandis que Philométor était à Memphis. S'il en est ainsi, entre les deux conjectures, avons-nous des raisons de choisir l'une plutôt que l'autre ?

M. Otto n'hésite pas à écarter les difficultés qui viennent, pour sa doctrine, de Diodore et de Porphyre, de Diodore surtout, car l'abrégé de saint Jérôme ne semble pas, après tout, se prêter si malaisément à sa théorie. Dans l'un des fragments [3] on distingue deux groupes de faits qui n'ont probablement pas la même région pour théâtre. C'est d'abord la bataille entre Péluse et le mont Casius, où les généraux de Ptolémée, Eulaos et Lénaos évidemment, sont vaincus. Victi sunt duces Ptolemaei. La seconde partie (porro) nous montre Antiochus simulant l'amitié pour le jeune prince et « montant » à Memphis pour y être sacré, puis occupant et dévastant l'Égypte, et si habile qu'il ruine les plans que la sagesse des généraux (duces) du jeune roi méditaient [4]. Cette montée à Memphis, où il va se faire sacrer peut aussi bien se placer, conformément à l'hypothèse de M. Otto, après l'entrevue et l'accord de Philométor et de son oncle, qu'au moment, antérieur dans le temps, où après la prise de Péluse les armées syriennes auraient marché sur Alexandrie, par l'itinéraire régulier de Memphis et d'autre part les *duces*, dont

1. Hieron. *In Dan.*, XI, 21-28, *Fr. Gr. Hist.* 260, F. 49, 49 b.
2. Diod., XXX, 18.
3. *Fr. Gr. Hist.*, 260 F. 49 49 b. Il n'est question que d'une paix simulée par Antiochus, de repas partagé, et de la trahison qui a suivi.
4. ..ut prudentes cogitationes eorum qui duces pueri erant.

Porphyre ou ses sources louent les *prudentes cogitationes*[1], sont bien plutôt Comanos et Cinéas qu'Eulæos et Lénaeos. Cette observation me paraît décisive pour attirer le témoignage de Porphyre dans le sens de M. W. Otto. En somme le latin de saint Jérôme renforce plutôt la plus naturelle interprétation du texte de Polybe.

Mais nous aurons bien besoin de ce renfort pour venir à bout du grec de Diodore. Car les fautes, qui, par endroit, gâtent le texte, n'altèrent pas la netteté du sens. Nous sommes à Péluse, dont le roi de Syrie s'empare par un stratagème douteux et contraire aux lois de la guerre. « On aurait raison d'accuser Antiochus, dit Diodore, d'avoir agi comme les sycophantes des tribunaux : il a respecté la lettre de la loi, en prenant la ville après l'expiration des trêves, mais il n'a pas respecté le droit et l'honneur, sans lesquels la vie est impossible, car sa parenté avec le jeune homme lui faisait un devoir de l'épargner, comme il l'avait proclamé lui-même, et tout au contraire il abusa de sa confiance pour le ruiner tout à fait ». Il est certain que dans la pensée de celui qui a écrit ces lignes[2], les deux membres opposés de la phrase se rapportent au même groupe de faits. Mais n'y a-t-il pas là une confusion de Diodore ou de l'auteur de l'extrait, une confusion entre le stratagème de Péluse et la tromperie dont Antiochus se rendra plus tard coupable en abusant de son neveu, après le traité ? M. Otto n'hésite pas à le déclarer.

Quels que soient les scrupules qu'inspire une critique si radicale, on est fortement tenté de l'approuver[3]. Si l'on ne l'approuvait pas, je ne crois pas que l'on puisse revenir sur l'interprétation de Polybe et je tiens pour fort probable que Philométor soit retourné dans sa capitale sous la direction de Comanos et de Cinéas. Est-ce de Samothrace ? Est-ce de Péluse ? Si c'était de Péluse, il faudrait encore avoir recours aux conjectures, pour expliquer comment Antiochus avait laissé son neveu échapper. N'en cherchons aucune. Dans l'incertitude où nous jette la pauvreté de nos sources, plutôt que de proposer des hypothèses

1. On ne conçoit aucun auteur, étant donné le caractère de nos sources, parant en ces termes d'Eulæos et de Lénæos. C'est ce qu'a parfaitement vu Otto, p. 51 n. 1. Il rapproche ces « prudentes cogitationes eorum, etc... » des ἐπιφανέστατοι ἡγεμόνες de Pol., XXVIII, 19, 1-2.

2. Soit qu'il les rédige soit qu'il les copie.

3. Otto a peut-être raison de voir une suture dans l'extrait de Diodore avant διὰ τὴν συγγένειαν. Dans le texte original après μὴ τετηρηκέναι, l'allusion au stratagème de Péluse faite, Diodore parlait peut-être de « la seconde tromperie » d'Antiochus (le traité). La phrase διὰ γὰρ τὴν συγγένειαν concluait le paragraphe. L'excerpteur a cru qu'il s'agissait toujours de ce qui s'était passé à Péluse ; il a coupé pour abréger et pris seulement la dernière phrase.

vaines, résignons-nous à douter et à ignorer ? Mieux vaut retourner à cette partie du récit que la sagacité de W. Otto et de ses devanciers a rendue un peu plus assurée.

Le conseil « des officiers les plus en vue » (ἐπιφανέστατοι ἡγεμόνες) réunis autour du roi par Comanos et Cinéas avait décidé d'envoyer à Antiochus, qu'on savait sensible à l'opinion des Hellènes, les ambassadeurs des cités grecques qui, pour des raisons diverses, se trouvaient alors à Alexandrie, et on les fit accompagner par deux diplomates alexandrins, Tlépolème et le rhéteur Ptolémée[1]. Comme nous savons qu'après la conférence le Séleucide prit le chemin de Naucratis où, pour se concilier les citoyens, il fit présent d'un écu d'or à chacun[2], on suppose qu'Antiochus descendait le Nil par la branche canopique et M. Otto se demande même s'il ne s'était pas arrêté dans la résidence royale de Saïs[3]. Était-il déjà maître de Memphis ? On ne saurait le dire. En tout cas il reçut les ambassadeurs fort courtoisement, les invitant à un banquet et leur donnant audience dès le lendemain. Il est inutile de refaire ici le récit de cette entrevue, puisque nous pouvons encore lire le compte rendu si vivant de Polybe. On entendit les orateurs rejeter la responsabilité de la guerre sur Eulæos et Lénæos, excuser le roi sur son jeune âge, et Antiochus apaisé affirmer qu'il partageait ces sentiments ; puis le roi de Syrie se mit à défendre ses droits avec une chaleur telle qu'il se convainquit lui-même, dit ironiquement Polybe, tout en persuadant les autres. Après la conférence, étant allé à Naucratis, il poursuivit sa marche contre Alexandrie. Il avait promis sa réponse au retour de la mission qu'il avait lui-même envoyée à Ptolémée. Malheureusement le fragment de Polybe s'arrête là. Mais avant de suivre W. Otto dans sa reconstitution historique, il faut observer qu'il n'y a pas dans ce chapitre la moindre allusion à la révolution alexandrine, alors qu'Antiochus aurait pu en tirer si bon parti pour justifier sa politique, si vraiment Ptolémée le jeune avait été déjà proclamé.

Antiochus IV, roi d'Égypte. — Que se passa-t-il ensuite ? Selon M. Walter Otto trois événements, dont l'un est hypothé-

1. Pol., XXVIII, 19-20. C'étaient Alcithos et Pasiadès, pour la Ligue Achéenne, venus pour le « renouvellement de l'amitié » et d'autres, venus pour inviter aux *Antigoneia* de Sicyone ; Démarate d'Athènes, et des théores de la même cité, conduits les uns par Callias, le pancratiaste, les autres par Cléostrate ; de Milet, étaient venus Eudémos et Ikésios ; de Clazomènes. Apollonidès et Apollonios.

2. Id., *ibid.*, 20.

3. Ce n'est qu'une hypothèse.

tique. Commençons par celui qui est le mieux attesté. Il est avéré qu'Antiochus IV est devenu roi d'Égypte et il n'y pas de raison pour hésiter à suivre les auteurs qui nous apprennent qu'il a été sacré à Memphis [1]. A la vérité il ne s'agit que du seul Porphyre, puisque saint Jérôme ne fait que le résumer. Quant aux monuments figurés — la bague et la monnaie publiées par Sieveking [2], et les monnaies de bronze que Svoronos a excellement commentées [3], — ils s'éclaireraient à son témoignage, si d'eux-mêmes, ils ne parlaient pas assez clairement. Enfin un papyrus (*P. Tebt.*, III 698) nous a conservé l'incipit d'un décret, selon la formule ptolémaïque, Βασιλέως Ἀντιόχου προστάξαντος, dans lequel le roi s'adressait aux clérouques du Crocodilopolite. On est quelquefois en droit d'être surpris de la timidité de la critique : on admettait bien qu'Antiochus avait été roi d'Égypte, beaucoup ne veulent pas croire qu'il se fût soumis à la formalité du sacre égyptien, et, quand on l'admet, on reste tout étonné, au point de chercher l'explication de cette conduite étrange dans une curiosité de dilettante chez cet étrange souverain [4]. A vrai dire les monuments figurés prouvaient bien la royauté égyptienne du Séleucide, rigoureusement ils ne prouvent pas le sacre ; mais l'un n'est-il pas la conséquence de l'autre ? Quelle raison de douter d'un témoignage qui s'accorde si bien avec ce que nous entrevoyons de la politique d'Antiochus ?

Car c'était certainement un acte politique : s'il avait bien les vues conquérantes que M. W. Otto lui prête, Antiochus, avait besoin d'être roi pour les indigènes comme pour les Grecs, et, s'il voulait achever son ouvrage, son pouvoir sur l'Égypte devait recevoir toutes les confirmations. Surtout, si comme les auteurs nous l'affirment, il allait dépouiller le jeune Lagide, sous couleur de le protéger.

Quelle était cette protection qu'Antiochus imposait à Philométor ? Il ne l'avait certainement pas détrôné ; on en a la preuve dans une monnaie de bronze à son nom avec deux aigles sur le foudre. Sur ce point encore, M. W. Otto, après Niese [5], pourrait bien avoir vu juste. Antiochus se déclarait le tuteur du jeune

1. *Fr. Gr. Hist.*, 260 F. 49 : « et amicitias simulans ascendit Memphim et ibi ex more Aegypti regnum accipiens ».

2. *Rev. Arch.*, 4e série, t. I (1903), p. 343.

3. Svoronos, Τὰ Νομίσματα τοῦ Κράτους τῶν Πτολεμαίων, IX, p. 287.

4. E. Bevan, C.A.H. VIII, p. 505. P. Jouguet, *L'Égypte ptolémaïque*, p. 143.

5. B. Niese, *Geschichte der Griechischen u. Makedonischen Staaten*, III, p. 172 : « Philometor hatte ein Zusammenkunft mit Antiochos und fügte sich seine Forderungen... ward er als König von Aegypten anerkannt, blieb aber bei Antiochus, der als Vormund und Regent auftrat ». Sur les monnaies au double aigle, v. Otto, p. 58, n. 2.

Ptolémée. Ainsi avait agi Philippe II, ainsi avait agi Antigone Doson, et ils avaient régné à la place de leurs pupilles. Philométor avait bien été proclamé majeur, mais bien avant l'âge. On pouvait sans paradoxe annuler ces *anacléteries* prématurées. Et ce ne serait pas là une hypothèse sans appui dans les textes. En 168, quand pour la seconde fois Antiochus envahira l'Égypte, Philométor lui enverra des ambassadeurs pour lui demander entre autres choses, selon les termes mêmes de Tite Live, d'être fidèle aux devoirs de sa charge « ut suum munus tueretur ». Ce munus c'est la tutelle [1].

Contre cette interprétation Van Groningen a tiré une objection du papyrus de Tebtynis, et qui paraît, au premier abord, très forte : le roi s'adresse aux clérouques du Crocodilopolite ; or ce n'est jamais ainsi que le nome est appelé ; son nom officiel est Arsinoïte et son éponyme est la célèbre Arsinoé II [2]. Il semble qu'Antiochus ait ainsi voulu éviter de rappeler le souvenir d'une des gloires de la dynastie, et rompre avec les traditions des Lagides. Est-ce concevable chez le tuteur d'un Ptolémée ? Mais l'objection tombera d'elle-même, si l'on date le texte de 168, année de la seconde attaque d'Antiochus en Égypte ; alors il ne ménageait plus rien ; il venait en ennemi ; les auteurs ne nous parlent plus de sa générosité, mais de ses cruautés, de ses pillages, et les documents nous les confirment. En 169 il fait figure d'un protecteur de la dynastie. Dans le moment où Antiochus s'érigeait ainsi en roi et tuteur de son neveu, pour pousser l'imitation d'Antigone Doson jusqu'au bout, il promettait de ne pas garder toujours le diadème qu'il venait de ceindre ; il se préparait ainsi une honorable retraite et pensait éviter de choquer l'opinion des ambassadeurs hellènes, qu'il voulait avoir, leur avait-il dit, pour surveillants et témoins de tous ses actes [3]. Et pourtant, à l'envi, nos auteurs l'accusent de fourberie. Il avait simulé l'amitié, dit saint Jérôme ; il osa tromper son neveu après avoir rompu le pain avec lui. Quelle fut au juste cette trahison ? M. Otto imagine qu'Antiochus, au moment de la cérémonie, s'était substitué à Philométor, pour qui le sacre était préparé, hypothèse qui

1. Liv., XLV, 11. En écrivant ce chapitre, Tite Live doit se souvenir de Polybe. On le reconnaît à des expressions comme multitudo traduisant probablement πλῆθος et surtout à des réflexions comme celle-ci : Antiochus aurait dû se réjouir de l'accord des rois, si c'était pour ramener Philométor qu'il avait envahi l'Égypte, etc... Comme Philippe, comme Antigone Doson, Antiochus doit se faire proclamer par une assemblée de l'armée, Granier, *l. c.*, p. 123. Sur le mot *munus* pour désigner la tutelle, voir Otto, p. 52-53 et p. 52, n. 4.

2. Van Groningen, *Aegyptus*, XIV, p. 120.

3. Pol., XXVIII. 20.

serait à rejeter, si l'on admet, comme nous l'avons plus haut proposé, que Philométor avait déjà été sacré ?

Le traité entre Antiochus IV et Ptolémée VI. — Mais de toutes façons, il faut bien penser que Philométor était alors au camp de son oncle, et, puisque nous ne croyons pas que depuis Péluse le jeune homme fût retenu prisonnier, on se demandera si le résultat des conférences rapportées par Polybe ne fut pas une entrevue entre l'oncle et le neveu. Le jeune prince serait venu au camp d'Antiochus et ensemble, ils auraient conclu un traité. Un seul auteur, il est vrai, nous parle de ce traité, et encore sans préciser ni la date ni les circonstances ; il nous donne seulement le nom du diplomate qui aurait conduit la négociation et ménagé l'arrangement. Ce serait Héraclide d'Oxyrynchos, celui que l'on appelait la « chaloupe » : « il vivait sous le sixième Ptolémée et établit les conventions avec Antiochus[1] ». C'est peut-être ce traité auquel Antiochus fera plus tard allusion, devant les ambassadeurs rhodiens, quand il proclamera que la royauté appartient à l'aîné, que Ptolémée et lui sont depuis longtemps d'accord et amis. La convention devait prévoir la tutelle d'Antiochus, mais peut-être n'y était-il pas question du sacre du Séleucide. C'est peut-être là sa ruse, à moins qu'elle n'ait consisté à garder Philométor sous sa surveillance à Memphis, au lieu de le laisser repartir pour Alexandrie ?

Celle-ci d'ailleurs ne tarda pas à lui être inaccessible, car à la nouvelle des événements de Memphis, les Alexandrins proclamèrent roi le frère cadet[2] et le Séleucide reprit bien vite les opérations militaires : il jette un pont sur la branche Canopique (il était donc sur la rive droite) et va mettre le siège devant la cité. Sa flotte bat la flotte égyptienne. Alexandrie risquera bientôt de n'être plus ravitaillée. Une ambassade suppliante prend le chemin de Rome[3].

Quelle était alors la situation dynastique ? Philométor retenu dans le camp d'Antiochus, le cadet régnait à Alexandrie avec sa sœur Cléopâtre. Ce sont donc les envoyés de ces derniers qui se présentèrent au Sénat en vêtements sordides, la barbe et les cheveux incultes, et qui tinrent un discours plus lamentable encore que leur aspect, « et oratio quam habitus fuit miserabilior[4] ».

---

1. Suidas, s. v. Ἡρακλείτης Ὀξυρυγχίτης. B. Niese fait le même usage de ce texte.
2. Pol., XXIX, 23.
3. Liv., XLIV, 19.
4. Id., *ibid.*, Tite Live dans ce chapitre ne distingue qu'une fois Ptolémée l'aîné de Ptolémée le jeune. Au début du chapitre, le Ptolémée qui, avec Cléopâtre,

Philométor, dont Antiochus proclamait qu'il soutenait les droits, n'est certainement pour rien dans cette démarche. Croirons-nous que les Alexandrins aient prononcé sa déchéance ? Peut-être ! Ils auraient inauguré honorablement, dans cette circonstance, l'habitude dont ils useront et abuseront moins noblement dans la suite de faire et de défaire les rois. On comprend bien qu'alors ils n'aient pas accepté de servir un maître soumis à la tutelle de l'ennemi et peut-être son prisonnier. Cependant il est aussi bien possible qu'ils n'aient pas voulu écarter définitivement leur souverain légitime et qu'il s'en soit donné un autre, en attendant la délivrance de celui qu'ils avaient perdu. La situation pouvait être comparable à celle que l'on trouvera plus tard chez les Séleucides, lorsque pendant la captivité de son frère Démétrius, Antiochus le Cyzicène marié à la reine, sa belle-sœur, occupera provisoirement le trône. On expliquerait ainsi que l'association se soit faite tout naturellement et sans heurt entre Ptolémée le jeune et Cléopâtre II. Si, après la retraite d'Antiochus, Philométor semble être si facilement revenu dans sa capitale, c'est que peut-être il n'y avait pas eu d'inexpiable conflit, ce qui peut se concilier avec le témoignage de Tite Live qui nous parlera d'une négociation et d'une paix entre les deux frères.

Mission romaine et mission rhodienne. — L'ambassade ptolémaïque était à Rome très probablement avant la fin de 169. Antiochus ne devait pas encore avoir quitté l'Égypte[1]. Si l'on en croit Tite-Live, le Sénat aurait alors décidé la mission de C. Popilius Laenas ; mais, selon M. W. Otto, il ne faudrait pas croire Tite Live. D'après un fragment de Polybe[2], la mission de Popilius Laenas n'a été décidée que lorsqu'on connaissait depuis longtemps à Rome l'échec d'Antiochus, c'est-à-dire bien après la situation décrite au chapitre visé de l'historien romain, et selon Justin, l'ambassade égyptienne, qui provoqua plus tard

---

envoie des ambassadeurs à Rome n'est pas autrement désigné ; mais c'est évidemment Ptolémée le jeune ; de même dans le reste du chapitre. Rédaction confuse, qui provient de la tradition annalistique ou de Tite Live lui-même.

1. Sur la date de cette ambassade que Tite Live place dans l'année consulaire (168) de Paul Émile et de C. Licinius, voir Otto, p. 61. Il faut tenir compte de l'avance du calendrier romain à cette époque ; l'ambassade ne peut être postérieure à la fin de 169 et elle doit être antérieure à la retraite d'Antiochus, qui doit dater de la fin de l'automne 169. Voir Otto, p. 41, n. 1 ; p. 61, et n. 5 et, ici, note 65.

2. Pol., XXXIX, 2 : Ἡ σύγκλητος πυνθανομένη τὸν Ἀντίοχον τῆς μὲν Αἰγύπτου κύριον γεγονέναι, τῆς δ'Ἀλεξανδρίας παρ' ὀλίγον.... etc... Büttner-Wobst met ce fragment à l'Olympiade 152, 4, c.à. d. en 168. La situation dépeinte par T. Live, XLIV, 19 est antérieure.

cette mission, représentait les deux frères réconciliés [1]. Le Sénat ne répondit-il donc pas à la pitoyable requête de Ptolémée le jeune et de Cléopâtre? Ce serait incroyable. Une allusion de Polybe fait la lumière ; quand il raconte les négociations que dans l'année 168 les deux Ptolémées engageront avec la Ligue achéenne et que Q. Marcius Philippus fera échouer, il mentionne une ambassade de T. Numisius, venu pour réconcilier les rois, et qui était repartie sans avoir rien obtenu [2]. Ce T. Numisius connaissait l'Orient : on trouve son nom au bas du senatusconsulte de Thisbé ; mais ce n'était pas un personnage de premier plan. On évitait ainsi de compromettre T. Marcius Philippus dans une démarche où l'on ne pouvait avoir le vif désir de réussir trop vite. Le consul, avec son expérience de l'Orient, ne se désintéressait pourtant pas du problème : il laissait seulement mûrir le fruit. Sans doute il avait l'espoir d'un succès prochain sur Persée, mais celui-ci sollicitait Antiochus IV et l'excitait contre les Romains ; il n'était donc souhaitable ni d'irriter Antiochus, ni de le libérer trop vite des embarras de la guerre d'Égypte ; il fallait seulement autant que possible le surveiller et l'empêcher d'aller trop loin, et c'est pourquoi le rusé romain aurait habilement provoqué la médiation Rhodienne, qui, en cas de trop grand succès, aurait surtout compromis les Rhodiens [3]. Antiochus aurait donc reçu deux ambassades. Avec les Rhodiens il montra quelque humeur. De quoi se mêlaient ces marchands? Point n'était besoin de tant de paroles. Tout le monde savait qu'il soutenait les droits de Philométor. Si les gens d'Alexandrie voulaient le rappeler, il ne s'y opposerait pas [4]. Sans doute fut-

1. Justin, XXXIV, 2, 7-3, 5. D'une manière générale le résumé de Justin est bien inexact, et l'on aimerait avoir un autre témoignage.

2. Pol., XXIX, 25, 3-4. T. Live aurait confondu les deux ambassades. Telle est la construction de M. Otto ; elle est ingénieuse, et permet de placer cette mission de T. Numisius, dont on ne sait rien. Mais il va sans dire que l'on peut faire d'autres hypothèses. C'est ainsi que H. Winkler met l'ambassade de T. Numisius à une date un peu antérieure. A son avis, ce n'est pas une réponse à l'appel du jeune Ptolémée et de sa sœur assiégés dans Alexandrie. L'idée de cette mission serait due aux membres de la *nobilitas*, ennemis de la politique sans scrupules de Q. Marcius Philippus — le parti de Paul Emile, celui qui par son action énergique terminera la guerre contre Persée. Ce sont ces cercles politiques qui auraient jugé nécessaire d'apaiser et de régler le conflit syrien. Ainsi Winkler, s'appuyant sur les recherches de Münzer, *Romische Adelsparteien und Adelsfamilien* (ouvrage que je n'ai pas entre les mains), essaie de deviner l'influence des rivalités romaines sur la diplomatie et la politique du Sénat.

3. Cette suggestion semble avoir été faite aux Rhodiens assez tôt dans l'année 169 ; Pol., XXVIII, 17. Ceux-ci perdaient à la guerre à cause du blé qu'ils tiraient d'Égypte.

4. Pol., XXVIII, 23. On peut remarquer qu'Antiochus ne fait aucune allusion à sa qualité de tuteur. « Les gens de la ville ». C'est ainsi comme le remarque Otto qu'Antiochus désigne l'ἐκκλησία, dont il a été parlé plus haut.

il plus courtois avec T. Numisius, qui, n'étant pas plus que Marcius Philippus certain de l'issue de la guerre macédonienne, ne dut pas beaucoup insister[1].

Le siège continuait donc : mais il tourna mal pour le Séleucide. Ses assauts subirent un dur échec et lui causèrent de lourdes pertes. Ce ne sont sans doute pas ces échecs seuls qui lui inspirèrent l'idée de la retraite[2]. Mais les nuages, autour de lui, s'amoncelaient. En Palestine le bruit de sa mort avait couru. Le grand prêtre Jason tenait Jérusalem, sauf la citadelle. En Phénicie Arados était révoltée. Dans ces troubles juifs, M. W. Otto veut voir la main de Rome. On sait que plus tard elle saura s'en servir pour affaiblir et déchirer l'Empire Séleucide, et, dès 164, à la fin du règne d'Antiochus IV, une ambassade romaine entra en relations avec l'irréductible Israël[3]. De pareilles intrigues ont bien pu être pratiquées plus tôt par le Sénat. D'autre part la position d'Antiochus tant à l'égard de Rome que des Grecs était fausse : il savait bien qu'il ne pourrait pas longtemps faire croire aux uns que sa seule ambition était de conquérir le trône pour son neveu : quant à la République, elle ne souffrirait pas que la conquête de l'Égypte rendît à l'Empire Séleucide une puissance qui lui avait jadis paru si redoutable. Si quelques chances de succès restaient aux vastes projets du Syrien, elles étaient toutes dans une guerre entre les deux rois d'Égypte.

Le traité après la première campagne. — C'est pourquoi avant sa retraite, M. W. Otto veut qu'Antiochus ait soigneusement préparé ce conflit par un traité. C'est là une de ses thèses originales, et de ce traité il pense retrouver les clauses éparses dans les auteurs. C'était d'abord une alliance[4] avec Philométor, qui comportait naturellement des obligations pour les deux alliés. Antiochus restait le tuteur du jeune prince[5] ; et celui-ci devait régner dans la partie de l'Égypte qui lui était soumise ; Memphis était sa capitale, et l'on peut se demander si l'on ne songeait pas à se servir de l'hostilité de la ville indigène contre Alexandrie, car bien entendu la guerre civile devait être poursuivie et les Syriens avaient une garnison à Péluse. Du traité lui-même, notre tradition mutilée ne parle pas explicite-

1. Tout ici est hypothétique, puisque nous ne savons rien de la mission de T. Numisius, sinon qu'elle n'a obtenu aucun résultat.
2. Liv., XLV, 11, 1. Porphyre, *Fr. gr. Hist.*, 260 F. 49[b] 50 ; Otto, p. 65, n. 2.
3. Otto, p. 66-67.
4. Les ambassadeurs des Ptolémées lui rappellent qu'il est le *socius* de leurs maîtres, Liv XLV, 11.
5. Ces mêmes ambassadeurs lui demandent « ut suum munus tueretur ».

ment, mais elle le suppose : il existait si bien qu'après la réconciliation avec son frère, toute la conduite de Philométor révèle le sentiment qu'il y avait contrevenu et que la guerre allait éclater. Comment expliquerait-on autrement et sa demande de secours à la Ligue achéenne [1] et l'ambassade qu'au témoignage de Justin les deux frères envoient à Rome et la décision prise par le Sénat, avant que la guerre n'eût éclaté, de charger Popilius Lænas de l'apaiser [2].

Il est aisé de faire observer que si impressionnant qu'il soit, il n'y a pas dans tout ce faisceau de présomptions, la moindre preuve rigoureuse ; la tutelle et l'alliance pouvaient dater des premières conventions avec Philométor. La guerre entre les rois, et l'occupation de Péluse, pour être des faits réels, n'avaient nul besoin d'être stipulés dans une convention diplomatique et aucun de nos auteurs ne nous laisse même entendre qu'ils en fussent les conséquences.

Il reste qu'il est bien vraisemblable qu'Antiochus, tenant Philométor à sa merci, n'a pas quitté l'Égypte sans avoir conclu avec lui quelque entente et que l'existence d'un instrument diplomatique est toute naturelle à supposer [3].

La seconde campagne et le cercle de Popilius. — On sait la suite : Antiochus presque ausssitôt parti, la réconciliation des deux frères [4], la nouvelle guerre menaçante, l'impossibilité pour Rome de laisser succomber l'Égypte, et le danger pour elle de s'aliéner Antiochus tant que le sort de la Macédoine n'était pas réglé, si bien qu'elle montre au début, dans les instructions données à son ambassadeur, une prudence que la critique de M. W. Otto met admirablement en lumière [5], comme elle met en

1. Pol., XXXIX, 23 et suivantes.

2. La désignation de C. Popilius Laenas, C. Decimius et C. Hostilius serait de l'hiver 169-168, avant le commencement de la seconde campagne d'Antiochus 168. Winkler, *l. c.*, p. 37, remarque que ce n'est probablement pas sans intention que le Sénat avait choisi en C. Popilius Lænas, un homme du cercle de M. Aemilius Lepidus, un ami de l'Égypte.

3. L'ambassade syrienne de Méléagre, Hérakleidès et Sosiphanès (Pol., XXVIII, 22), qui parcourt la Grèce avec des présents, aurait eu pour mission de signifier aux cités la conclusion de ce traité, Otto, p. 68. On ne voit pas très bien pourquoi ce n'est pas pour ce traité que M. Otto utilise le texte de Suidas et l'intervention d'Héraclide Lembos.

4. Liv., XLV, 11, 2. Nous avons vu qu'Otto conteste le rôle de Cléopâtre, qui, dans sa chronologie, n'aurait eu que 12 ans. Je ne serais pas aussi affirmatif que lui. Cléopâtre était peut-être un peu plus âgée, et nous sommes en Orient où les jeunes princesses sont précoces. Sur le rang du jeune Ptolémée dans l'association, voir Otto, p. 69.

5. Otto, p. 73. Il nous avertit de ne pas prendre à la lettre les termes des instructions données à Popilius d'après Tite Live, XLIV, 19 : « prius Antiochum

lumière le « machiavélisme » confiant de Q. Marcius Philippus, empêchant les Achéens de porter secours trop vite aux rois d'Égypte, qui ne devaient être sauvés que par les Romains[1].

En 168[2] Antiochus a vaincu les Juifs. Ses garnisons sont établies sur la citadelle de Jérusalem et sur le Mont Garizim. Son trésor s'est enrichi de ceux des deux temples. Mais Rome n'a rien à lui reprocher. Il a refusé les ouvertures de Persée. Une fois qu'il sera maître de la Syrie et de l'Égypte la République n'osera plus l'attaquer! Seulement il faut agir vite, avant que la guerre macédonienne ne soit achevée. La flotte syrienne prend la mer ; elle bat la flotte ptolémaïque. Ptolémée Macron livre Chypre. A Rhinocoloure, les ambassadeurs des deux rois ne pourront naturellement pas arrêter la marche d'Antiochus. Il leur propose des conditions inacceptables, exigeant qu'on lui cède Péluse avec son territoire et Chypre. Il tient l'une, il va prendre l'autre ; puis il arrive à Memphis sans coup férir : l'Égypte est à lui ; il y a des partisans, mais on nous parle aussi de ses pillages ; et le voilà bientôt en vue d'Alexandrie. On est à la fin de juin ou au commencement de juillet. Mais dès le 22 juin, à Pydna, Paul Emile a mis fin au royaume Macédonien. En Égypte, avant l'assaut décisif, Popilius Lænas[3]

---

dein Ptolemaeum adire iussi et nuntiare, ni absistatur bello, per utrum stetisset, eum nec pro amico nec pro socio habituros esse ». Il les trouve trop dures pour Antiochus qui devait être touché le premier. Otto pense qu'une instruction pareille convenait mieux à l'ambassade de T. Numisius, quand la guerre était entre les deux frères. Ici encore T. Live aurait confondu, ou il aurait été influencé par le souvenir de l'ultimatum présenté par Popilius. C'est fort possible ; pourtant le texte tel qu'il est donné par T. Live permet des négociations et un arrangement puisqu'il tient la balance égale entre Antiochus et Ptolémée. L'attitude que devait prendre C. Popilius n'est pas tout à fait en accord avec lui.

1. Otto, p. 75. Ces négociations sont rapportées par Pol., XXIX, 23 et suivants. L'ambassade égyptienne demandait un secours en hommes. Comme toujours quand il s'agit de la Ligue, Polybe est très bien informé et vivant. La cour d'Alexandrie, selon Otto, p. 76, ne devait pas mettre un grand espoir dans cette démarche. Elle savait l'influence de Rome, très puissante partout, même avant la bataille de Pydna et la République avait dans la Ligue ses partisans qui manœuvrèrent contre Lycortas et Polybe, selon les instructions de Q. Marcius Philippus. Alexandrie n'obtint même pas l'envoi de Lycortas et de Polybe comme généraux. On ne sait si Théodoridas de Sicyone put lever pour elle les soldats qu'elle lui avait demandés. Sur l'intervention de Q. Marcius Philippus, Winkler, *l. c.*, p. 34. Il ne s'en explique pas très bien les motifs : affaiblir l'Égypte, humilier les adversaires achéens de Rome ?

2. Pour cette campagne, voir le récit détaillé dans Otto, p. 78 et suivantes.

3. Popilius ne s'était pas pressé. Encore la prudence de la politique romaine ! Otto se refuse à croire qu'il soit parti trois jours après la décision du Sénat. Son départ eut lieu assez avant dans l'année 168. Au printemps 168, la mission était à Chalcis où l'Égypte envoie du blé. De là elle va à Délos, excellent poste d'observation, et d'où, pour ne pas se hâter, on pouvait faire dire que la mer était tenue par les Macédoniens. Dès que la victoire de Pydna fut connue, Popilius se met en marche, passe à Rhodes, où il annonce aux Rhodiens la punition que leur

arrive à Eleusis. L'avenir des royaumes orientaux était désormais fixé !

P. JOUGUET.

P. S. — Divers comptes-rendus parus au cours de la rédaction de cet article suggèrent quelques observations. L'interprétation donnée par W. Otto de *II Macch.*, 4, 21 est admise par H. Volkmann, *Philologische Wochenschrift* 55 (1935), col. 1227, qui cite Aulu-Gelle, *N.A.*, X, 15, 21 sur le Flamen Dialis pour confirmer l'importance de l'honneur attaché à la présidence de la table. Il est naturel de penser que cet honneur revient toujours au souverain. Il faut avouer que l'impression qui se dégage des témoignages ainsi rassemblés est favorable à la leçon πρωτοκλίσια. Mais je vois encore mal pourquoi ce mot désignerait les cérémonies du mariage (à moins que ce ne soit accidentellement par la volonté ironique d'Antiochus IV, ce que j'ai peine à croire). La πρωτοκλισία ne serait caractéristique du mariage que si c'était le jour de leurs noces que les rois occupaient la πρώτη κλίνη. C'est bien invraisemblable ! S'ils n'ont pas cet honneur dès leur avènement, on pensera plutôt qu'il leur était reconnu le jour de la majorité ou le jour du sacre. Mais W. Otto a bien montré que les πρωτοκλίσια de *II Macch.*, 4, 21, n'ont rien à voir avec les ἀνακλητήρια, et il a bien daté le mariage. Les πρωτοκλίσια ne seraient-elles pas des fêtes, pour Philométor, chronologiquement voisines du mariage, celles du sacre ?

F. Hampl, *Gnomon*, 12 (1936), p. 30 est du même avis que celui qui est exprimé plus haut sur le moment de la fuite à Samothrace. Il l'appuie sur une analyse du texte de Polybe, à laquelle je renvoie.

Une question difficile est celle de la « tutelle ». F. Hampl a combattu cette hypothèse que V. Ehrenberg, *Orientalische Literaturzeitung* 39, 1936, col. 81-84 répugne à admettre et que M. W. W. Tarn, *J.H.S.* LVI, 1936, p. 99 ne semble pas écarter. W. Otto veut bien m'écrire qu'il reconnaît la justesse des observations de Van Groningen, *Aegyptus*, XIV, p. 120. F. Hampl conteste que dans Tite Live XLV, 11, ut munus tueretur puisse faire allusion à la tutelle, pour des raisons de langue et des raisons de fait. Je ne me risque pas à discuter les premières. Mais il semble étrange, avouons-le, que Philométor ait invoqué une tutelle dont il venait ouvertement de s'affranchir. D'autre part, il est inconcevable, d'après le même auteur qu'Antiochus se soit fait proclamer roi en 169 ; il faut placer cet événement en 168 (date des *P. Tebt.*, III, 698 et 781, sur lesquels voir H. Henne, *Revue des Études Anciennes*, 37 (1935), p. 29). C'est en effet possible. Mais on se demande alors en quoi a consisté la « tromperie » dont, selon Otto et nous, parlerait Porphyre (Hieronym., *in Dan.* XI, 21 et 25) et qui ne serait pas identique au stratagème de Péluse. Sans doute Antiochus ayant entraîné Philométor et ses conseillers à des négociations, aura gardé le jeune roi à Memphis et lui aura imposé un traité inacceptable. C'est peut-être aussi dans les clauses de ce traité ou dans celui qui fut conclu, selon W. Otto, à la fin de la campagne de 169 que l'on aurait l'explication du mot munus, qui ne me paraît pas pouvoir désigner une obligation résultant d'une convention quelconque ; mais le traité devait donner à Antiochus une fonction protectrice, d'où découlait son munus, et qui ne fût pas atteinte par l'union de Philométor et de son jeune frère. Ou bien ce munus est-il simplement celui qui incombait au roi de Syrie en sa qualité d'avunculus des deux rois d'Égypte. Tite Live se serait peu clairement exprimé. Disons avec B. Niese, p. 175, n. 1, que nous ignorons quel était ce munus (Verpflichtungen) et notons avec lui que Polybe, XXIX, 26 semble parler aussi d'engagements qui n'auraient pas été tenus.

---

inflige le Sénat, et doit arriver à Éleusis au début de juillet. Je n'ai pas cru utile de raconter l'épisode du « cercle ». On se refuserait d'y croire, dit Otto, s'il n'était pas si fortement attesté. C'est dans Pol., XXIX, 27, qu'il faut le lire. « Ce fut, dit à peu près l'historien allemand, la pierre de faîte d'un édifice diplomatique, construit par le Sénat avec une prévoyance et une maîtrise admirables. Popilius Lænas l'a posée avec un geste génial et supérieurement impressionnant. Pour son effet dans le monde, le jour d'Eleusis est presque aussi significatif que le jour de Pydna ».

DEUX RELATIFS HOMÉRIQUES

INTRODUCTION

Le nombre des conjonctions est singulièrement restreint que l'accord de différentes langues sur une aire assez étendue permet d'attribuer à la période de communauté indo-européenne. A vrai dire même, il n'y en a guère que deux dont l'existence est bien établie : la particule copulative **k*^{w}*e* et la particule disjonctive **wĕ*. Or l'une et l'autre ont pour trait commun d'unir des membres de phrase grammaticalement autonomes, de les juxtaposer sans donner à aucun d'entre eux la prédominance logique, bref de coordonner. Si donc on voulait s'en tenir strictement ici aux données positives de la comparaison, on serait obligé de refuser à l'indo-européen la pratique de la subordination. Pourtant cette conclusion, si bien fondée en apparence, est abusive pour plusieurs raisons.

Et d'abord, il faut se garder de confondre l'idée de la subordination avec son expression grammaticale. Rien dans l'anglais *I think it is enough* n'indique expressément la dépendance de la seconde proposition. Rien non plus dans l'allemand *Ich denke, es ist genug*, à ce point même que le second membre répudie les autres moyens qui contribuent communément à signifier cette sujétion : le mode (subjonctif ' subjectif ') et l'ordre des mots (rejet du verbe en finale de subordonnée). Toutes les langues pourraient à tour de rôle illustrer de tels tours (rappelons encore le type : *qu'il vienne, et il sera bien reçu !*) ; et ils sont d'autant plus fréquents qu'elles sont elle-mêmes moins littéraires.

L'indo-européen a donc très bien pu connaître de multiples formes d'hypotaxe implicite, et d'autant mieux que, langue non-écrite, il disposait pour suggérer les liens entre les idées de toutes les ressources de la voix et du geste. D'ailleurs, l'accord des langues historiquement attestées, montre assez que de tels procédés, concevables à priori, devaient être courants à l'époque commune. C'est par un mouvement naturel que la phrase explicative qui suit une injonction, une prohibition, l'expression d'une crainte, est peu à peu sentie comme dépendante. Et c'est l'inverse

qui se produit, comme dans l'exemple français rappelé plus haut, si la première marque hypothèse ou condition.

Un fait singulier apporte à ces vues une confirmation précieuse. On sait depuis longtemps (Whitney *Gr.* §595-6, Delbrück *Alt. Synt.* 40-4, etc.) que dans la phrase védique le ton du verbe, caractéristique de la subordonnée, suffit à marquer la dépendance logique d'un membre, autrement autonome, à l'égard de celui qui le suit ou (plus rarement) le précède. On regarde communément ce tour comme une innovation de l'indien ou de l'aryen. Il est cependant plus probable (Vendryes *MSL* XIII 58) qu'il utilise, et peut-être continue, le procédé indo-européen qui, selon l'interprétation proposée par Meillet (*BSL* XXXIV 122), faisait du ton un indice de référence à d'autres éléments de l'ensemble.

En second lieu, et même à s'en tenir à la subordination expresse, il serait illégitime de se fonder sur l'absence de concordances suffisamment étendues et claires pour contester l'ancienneté des conjonctions. Nuls mots ne sont sujets davantage à se transformer, à disparaître (v. Meillet *Ling. hist. et ling. gén.* I 159). Le besoin partout ressenti de renforcer le pouvoir expressif de ces particules, besoin d'autant plus fort qu'elles manquent souvent de corps, de volume, et sont exposées à des dégradations phonétiques, entraîne pour elles un perpétuel renouvellement. On voit **k^{w}e* et **wĕ*, dans les différents dialectes, s'affaiblir et disparaître au cours de la période historique. Et, si l'on en était réduit au témoignage des langues romanes, rien n'avertirait que *cum* et *ut* étaient courants en latin.

On conçoit enfin qu'il est difficile d'accorder l'ignorance de la subordination avec la pratique de la relation. Or l'existence d'un relatif indo-européen est établie par des concordances certaines (sk. *yáḥ*, av. *yō*, gr. ὅς, v.-sl. *ji-že*, sans parler de lit. *ja-* dans des conjonctions, et de got. *jabai* ' si ') et suffisamment étendues pour exclure l'idée d'un fait dialectal. Et si le latin, tout comme le celtique, n'en offre aucune trace, c'est que partout — sauf dans l'Inde — on voit le relatif ancien disparaître d'assez bonne heure.

Dans le système des formes et l'organisation de la phrase, c'est une pièce maîtresse qu'un pronom relatif, surtout quand on se rappelle l'abondance et la variété des pronoms dérivés (*yādṛç-yávant-*, ὅσος οἷος, *quālis quantus quot*) et des conjonctions qui en procèdent (*yát yádi yadā́ yátra yáthā*, ὡς ὅτι ὅτε οὗ ὅθεν ἡνίκα, *quod quia cum quoniam ut*) ; et Bréal (*Sémantique* 230) a raison de regarder cette création comme ' un des événements capitaux de l'histoire du langage ', puisqu'avec elle on voit apparaître l'expression la plus simple et la plus robuste de la subordination.

A vrai dire, cette observation n'est jamais directe : dès les plus anciens textes, le relatif apparaît tout constitué, et les données immédiates de la comparaison ne permettent pas de remonter plus haut que l'état ainsi défini. Mais la clarté et la constance des procès observables invitent à penser que les choses se sont passées de même aux époques préhistoriques. Étudier donc comment le relatif hérité a subi la concurrence, assez tôt victorieuse, d'autres éléments, c'est entrevoir du même coup comment lui-même a pu se constituer.

Le procédé le plus simple de création comme de renouvellement, le plus probable aussi, et de beaucoup, pour la période commune, ç'a été l'emploi du démonstratif, et singulièrement du thème **to-*. Sa valeur de rappel et son caractère de mot accessoire le faisaient remonter à l'initiale, c'est-à-dire à la limite de deux phrases dont il a été peu à peu senti comme le lien. Dès le VIe siècle avant notre ère, le vieux-perse ne connaît plus que *hya tya-*. Et l'on sait que l'allemand *der*, encore anaphorique dans certains cas, a donné naissance à un relatif (tout en s'affaiblissant, d'autre part, en article).

Le grec fournirait des faits analogues, mais son véritable intérêt est ailleurs. Certes ὅς a subi lui aussi la concurrence du démonstratif, qui l'a supplanté dans plusieurs dialectes, et cette évolution, achevée déjà chez Hérodote, se laisse bien suivre dans la langue homérique. Pourtant la ruine du relatif ancien s'est effectuée par des voies différentes. Le point d'aboutissement, on le connaît : c'est la substitution d'un relatif adverbial, mot invariable, simple indice, au relatif traditionnel sensible au genre, au nombre, au cas : ἡ γυναῖκα ποῦ τῆς ἔδωσα τὸ γράμμα ' la femme que je lui ai donné la lettre '. Mais de ce procédé, courant dans toutes les langues populaires, le triomphe ne s'explique bien que par l'inutile complication du système qu'il a remplacé.

Dès l'époque la plus ancienne, le grec s'était constitué, à côté du relatif simple, des formes adjacentes préposées à l'expression de nuances déterminées. Quand le sentiment de ces nuances s'affaiblit et s'effaça, cette richesse ne fut plus qu'encombrante. Ὅς τις, qui, déjà en vieil-attique, suppléait ὅς τε disparu, se chargea des sens de ὅς περ (Moulton *Gr. of N. T. Gr.* 146). Mais lui-même était bien malade : dès Polybe (Kaelker *Questiones de elocutione Polybiana* 245) il se substituait à ὅς devant voyelle pour éviter l'hiatus ; et l'on aboutit chez Luc à cette flexion hétéroclite attestée par Cadburn (*Journ. of Bibl. Lit.* 42 [1923] 150-7) : ὅς ἥτις ὅ οὗ ἧς... οἵτινες αἵτινες ἅ ὧν... C'est ainsi que le grec savant moderne, qui, ne voulant rien laisser perdre, a ramassé

toutes ces formes, dispose de quatre relatifs définis : ὁ ὁποῖος, ὅστις, ὅς, ὅπερ (Pernot-Polack *Gr.* § 130).

Telle est, sommairement esquissée, l'histoire de ce relatif grec dont on avait indiqué plus haut l'amorce préhistorique. Elle est loin encore d'être claire dans tous ses détails. Mais tous aussi n'ont pas la même importance. Et l'on aperçoit déjà que, dans cette insensible dégradation, ὅς τις formait un centre d'attraction et de résistance. Comment l'expliquer ? S'il n'avait eu pour lui que sa valeur de relatif indéfini, on comprendrait mal cette force et cette autorité. C'est donc qu'il répondait à un besoin plus profond, qu'il était l'indicateur, l'introducteur d'une direction logique plus essentielle. C'est cette direction qu'on voudrait maintenant préciser.

Les auteurs qui ont étudié les propositions relatives n'ont guère manqué de reconnaître qu'une analyse un peu attentive les sépare profondément en deux catégories. Mais cette distinction capitale, il est rare qu'on en ait tiré toutes les conséquences, et même elle n'a pas toujours été formulée avec une suffisante rigueur. C'est ainsi que Baron écrit (*Le pron. relat. et la conj. en gr.* Thèse Paris 1891, p. 31) : ‘ Tantôt la proposition relative exprime une circonstance trop secondaire pour être énoncée à part ; tantôt, au contraire, les indications qu'elle contient sont très importantes et servent à compléter le sens de la proposition principale ’. C'est confondre l'importance *logique* d'une *idée* avec le rôle *syntaxique* de son *expression* grammaticale. Delbrück (*Grdr.* V 316) est singulièrement plus net, mais le plan adopté par lui, s'il est propice à une vue historique des faits, ne permettait pas de mettre au premier plan la dualité signalée. Stahl (*Krit.-histor. Synt.* 523), en revanche, l'adopte comme principe de classement — un peu lâche encore, peut-être — ; et Monro (*Hom. Gr.*[2] § 262) s'en sert, en passant, pour délimiter les emplois de l'article comme relatif ou comme démonstratif. Mais il ne semble pas qu'on ait jamais songé à y rattacher, pour les opposer mieux, deux relatifs de formation ancienne, et dont l'un a connu une grande fortune : ὅς τις et ὅς τε. Comme le dernier nommé n'est guère connu que de la langue épique, et que le premier même s'est assez vite altéré, c'est dans le texte homérique que leurs analyses distinctes aussi bien que leur confrontation commandent de les étudier.

On saisira immédiatement le sens et la portée de cette distinction en considérant les deux phrases suivantes : *Celui qui est sage est heureux ; lui, qui est sage, est malheureux.* De ces deux relatives, la première définit un type à l'aide d'un critère

plus ou moins strict. Aussi peut-on sans aucun dommage la remplacer par un nom (*celui-qui-est-sage* = *le sage*), — du moins quand cet équivalent existe, ce qui est ici le cas. Et la relative est, comme le nom dont elle tient lieu, indispensable aussi bien au sens de la phrase qu'à son intégrité syntaxique. La seconde, au contraire, attribue une qualité à un sujet préalablement déterminé. Si importante qu'on la suppose pour la pensée, et quelles que soient les nuances qu'elle revêt (causale, adversative, explicative, etc.), elle peut disparaître sans que la phrase cesse d'être complète, ou simplement intelligible.

Or dans l'un et l'autre cas, et malgré la distance énorme qui les sépare, le grec — comme aussi le français — emploie le même relatif. On comprend de reste qu'il ait tôt senti, bien que nulle ambiguïté ne soit à crainte, le besoin de signaler expressément la voie dans laquelle la pensée s'engage, et de nuancer par un mot accessoire la forme du relatif introducteur.

Dans le premier type — dit ' corrélatif ' par Delbrück, attentif au schéma de la phrase, ' synthétique ' par Stahl, plus soucieux d'analyses logiques — la relative a pour but de définir une classe d'êtres ou d'objets par l'énoncé d'un attribut distinctif. C'est donc aux qualités qu'elle s'attache, non à l'individu, dont elle fait bon marché. Nulle formation ne pouvait mieux que ὅς τις, l'homologue de notre *quiconque*, signifier cette indifférence à la personnalité.

Le second type, au contraire — ' anaphorique ' selon Delbrück, ' parathétique ' selon Stahl, ' attributif ' selon Jannaris, ' parenthétique ' selon Monro — a pour fonction de lier un attribut à un sujet auparavant posé. Mais de ce lien quelle sera la force et la signification véritable ? Sera-t-il de hasard ou d'institution, de nature ou de société, d'individu ou de classe ? C'est à ces questions que répond — plus ou moins clairement — ὅς τε.

On se propose donc de suivre dans le détail les valeurs bien arrêtées et les nuances plus fuyantes qui jalonnent ces deux longues avenues, à vrai dire parfois tortueuses. Deux parties les étudieront isolément. On s'efforcera dans une troisième d'opposer vigoureusement les directions générales, de délimiter les emplois mitoyens, de circonscrire aussi les aires de contact. On peut dès maintenant prévoir qu'elles seront rares et accidentelles. Et pourtant une enquête rapide dans la langue postérieure montre ὅς τις, en certains emplois, suppléer son congénère disparu : substitution trop anormale pour infirmer en rien la séparation des relatifs, mais grave atteinte à l'intégrité du survivant, et qui aide à comprendre comment il s'est réduit, un peu plus tard, à n'être qu'une variante du relatif simple.

PREMIÈRE PARTIE

LE RELATIF ὅς τις

Pour ajouter au relatif une nuance d'indétermination, les langues ont usé de moyens variés. Le plus simple est le redoublement : exceptionnel en védique et en grec (dans l'isolé τις-τις), il est familier à l'avestique et bien connu du latin (surtout par *quisquis*). On peut encore, et en second lieu, adjoindre des particules à valeur généralisante, telles que sk. *caná*, av. *čina*, gr. τε, got. *-hun*. Procédé qui, à l'occasion, se cumule avec un troisième, où se juxtaposent les thèmes de relatif et d'interrogatif-indéfini, comme dans sk. *yáḥ ... káç ca*, av. *yō čišča*, lat. *quīcumque*. C'est de ce type que relève ὅς τις. Il lui manque bien le dernier élément, mais rien n'autorise à croire qu'il l'ait perdu, comme on le fait communément (en tout cas, ὅς τίς τε — anomalie unique, dont on tâchera de rendre compte — est dénué de force probante). Et quant au flottement des thèmes **k*^{w}*o-* et **k*^{w}*i-*, sur qui le choix des langues s'est porté différemment, on sait que la confusion est de date préhistorique entre le timbre *e/o* de l'interrogatif accentué et le timbre *i* de l'indéfini enclitique (v. Benveniste *Studi Baltici* III [1933] 128).

L'analyse de ὅς τις n'offre donc pas de vraies difficultés (non plus que celle de ὅτις, longtemps discutée pourtant), puisque, si les langues congénères n'ont pas de formations rigoureusement symétriques, celles qu'elles présentent sont trop voisines pour laisser place au doute. Ses emplois, en revanche, demandent un examen minutieux : les plus courants même ont besoin d'être précisés, et d'autre part on a signalé depuis longtemps, sans en fournir d'interprétation satisfaisante, des cas où ce relatif, visant un sujet certain, semble contredire à sa dénomination.

Il n'est pas inutile pour ce qui va suivre de souligner d'abord l'impropriété de l'épithète ' indéfini ' traditionnellement accolée au nom du relatif ὅς τις. *N'importe qui*, tel est le type de l'indéfini ; *quelqu'un* en est un autre exemple. Mais ὅς τις, *quīcumque*, *quiconque* sont si peu des indéfinis qu'ils ont au contraire pour fonction de préciser la compréhension du sujet,

et par là, en restreignant son extension, de délimiter une catégorie. Quand le poète écrit, par exemple [1] :

ε 447 αἰδοῖος μέν τ' ἐστὶ καὶ ἀθανάτοισι θεοῖσιν
ἀνδρῶν ὅς τις ἵκηται ἀλώμενος

il n'entend pas par là le premier venu, mais tout homme qui répond à cette condition de se présenter en vagabond. C'est bien 'n'importe qui' mais à l'intérieur d'un groupe donné (ἀνδρῶν).

Ce qui reste vrai, c'est qu'on n'a pas ici d'égard à l'élément singulier, à ce groupement unique de qualités communes qui constitue la personnalité. Pourvu que le sujet satisfasse à la définition formulée par la relative, on ne demande rien de plus. Il n'importe qu'il soit *un tel* : il suffit qu'il soit *tel*.

Ce qui caractérise ὅς τις, c'est donc l'indifférence à l'individualité. Le sujet qu'il concerne peut être plus ou moins strictement défini dans ses attributs, — dans son existence singulière il demeure indéterminé. Tel est, du moins, l'emploi théorique et, pour ainsi dire, idéal. Mais ce caractère, la langue l'a fait servir à l'expression de nuances diverses, fort éloignées souvent de l'acception première, et qui s'ordonnent le long de deux grands chemins que distingue profondément l'extension donnée au sujet.

Et d'abord, le sujet peut être multiple (I) — dans son fond, s'entend, et sans égard au singulier formel. Cette multiplicité sera dite implicite (A) dans les énoncés généraux, 'quiconque' valant 'tous ceux qui' (§ 1), ce qui explique de curieux échanges avec l'hypothétique εἴ τις (§ 2). On l'appellera distributive (B) dans les faits de répétition, où le procès se renouvelle identique au profit ou aux dépens d'un terme chaque fois différent : analyse qui justifie en grande partie les cas où un sujet de forme plurielle se fait suivre d'un ὅς τις singulier (C).

En second lieu, et tout au contraire, il peut s'agir d'un sujet unique (II). La fonction propre du relatif, c'est alors d'en signifier l'indétermination. Indétermination objective (A) si le sujet, défini par un attribut présent, attendu ou exigé, mais encore incertain dans son existence individuelle, doit faire l'objet d'un choix (§ 1) ou satisfaire à telle condition (§ 2). Indétermination subjective (B) quand, le sujet étant tel individu déterminé, celui qui parle se trouve ne pas le connaître : ὅς τις, relatif-interrogatif, sert alors d'introducteur à l'interrogation indirecte (§ 1), biais à la faveur duquel il a pu devenir, comme relatif, le signe

1. Sauf indication contraire, le texte suivi est celui de T. W. Allen (Oxford).

d'une ignorance qu'on feint par politesse ou politique (§ 2). Ces deux genres d'indétermination expliquent la plupart des cas où se manifeste la tendance de ὅς τις à former groupe avec un superlatif (C).

I. — SUJET MULTIPLE

A. — Multiplicité implicite : Généralité.

§ 1. Pluriel et singulier.

Le caractère le plus profond, comme aussi le plus général, du relatif ὅς τις, c'est, on l'a signalé déjà, l'indifférence à la personnalité. Il éclate dans cette amère exclamation d'Ajax, découragé de voir la protection des Dieux sauver les Troyens : 'Tous leurs traits portent, que ce soit un lâche qui les lance ou un brave, car Zeus les dirige tous *indifféremment*' :

P 631 τῶν μὲν γὰρ πάντων βέλε' ἅπτεται, ὅς τις ἀφήῃ,
ἠ κακὸς ἠ ἀγαθός· Ζεὺς δ' ἔμπης πάντ' ἰθύνει.

Relatif hautain, pourrait-on dire, ne connaissant le sujet que par un trait particulier ou par un rôle de hasard :

α 47 ὡς ἀπόλοιτο καὶ ἄλλος ὅτις τοιαῦτά γε ῥέζοι

'puisse périr ainsi *quiconque* viendrait à l'imiter !'

Aussi a-t-il sa place marquée d'avance dans les énoncés généraux, dans les formules gnomiques, qui enferment en un raccourci intemporel une expérience divisée ou diffuse. Le divin porcher, fécond en sentences, ne se fait pas faute d'en user :

ο 400 μετὰ γάρ τε καὶ ἄλγεσι τέρπεται ἀνήρ
ὅς τις δὴ μάλα πολλὰ πάθῃ καὶ πολλ' ἐπαληθῇ

'passé le péril, on fait joie de tous maux, quand *on* a beaucoup souffert et beaucoup erré'.

Et il ne pouvait manquer d'apparaître dans le centon de maximes misogynes que la tradition place aux Enfers dans la bouche d'Agamemnon :

λ 427 ὣς οὐκ αἰνότερον καὶ κύντερον ἄλλο γυναικός,
ἠ τις δὴ τοιαῦτα μετὰ φρεσὶν ἔργα βάληται

'rien de plus horrible, rien de plus chien, qu'une femme dont l'esprit conçoit de pareils forfaits !'

Dans de tels passages, qu'on multiplierait sans profit, il est vain de se demander s'il faut entendre et traduire 'l'homme', 'une femme' ou au contraire 'les hommes', 'des femmes'. Rien ne

change dans la pensée quand, au singulier qui souligne l'identité foncière des divers sujets, on substitue un pluriel plus sensible à la diversité de leurs actions. Le grec lui-même connaît les deux formes, et les présente tour à tour dans deux passages de structures parallèles, et touchant, d'ailleurs, des sujets voisins.

Ulysse tient conseil avec Télémaque. Ils devront éprouver servantes et serviteurs, et chercher à reconnaître '*ceux* qui nous craignent et respectent en leur cœur, et *ceux* qui sans égard méprisèrent ta détresse' :

π 305 καί κέ τεο δμώων ἀνδρῶν ἔτι πειρηθεῖμεν,
ἠμὲν <ὅτις που>[1] νῶϊ τίει καὶ δείδιε θυμῷ,
ἠδ' ὅτις οὐκ ἀλέγει, σὲ δ' ἀτιμᾷ τοῖον ἐόντα.

Et c'est de la même façon qu'Athéna, se portant aux côtés du fils de Laerte, l'engage à mendier son pain parmi les Prétendants, pour apprendre à distinguer ceux qui ont le cœur honnête de ceux dont l'âme est sans loi :

ρ 360 αὐτὰρ Ἀθήνη
ἄγχι παρισταμένη Λαερτιάδην Ὀδυσῆα
ὄτρυν', ὡς ἂν πύρνα κατὰ μνηστῆρας ἀγείροι,
γνοίη θ' οἵ τινές εἰσιν ἐναίσιμοι οἵ θ' ἀθέμιστοι.

Sans doute pourrait-on, sans grande difficulté, séparer ces deux passages, contester leur rapprochement, lui dénier force probante : mettre d'un côté, par exemple, les paroles d'Ulysse, qui semble du regard compter, diviser, peser toute sa gent domestique, et qui trace en même temps à son jeune fils un plan de prudente conduite, — de l'autre le conseil global donné par la déesse à quelqu'un dont elle se sait toujours comprise à demi-mot ; opposer les propos rapportés dans leur prolixité orale au style indirect qui resserre ou résume ; distinguer enfin le caractère des deux passages, leur style même, sans compter leur inégale chance d'authenticité (le second étant des plus suspects). Mais, pour ce qui nous occupe, cette analyse serait fragile et le profit des plus réduits. Et il reste qu'une idée vraiment générale souffre l'un et l'autre énoncé.

Il arrive pourtant que l'un des deux nombres s'impose à la pensée, le pluriel, par exemple. C'est qu'il s'agit alors, non plus d'un aphorisme, mais d'un cas précis qu'un souci de prudence invite à déguiser.

Eumée raconte à Ulysse — qu'il ne reconnaît pas dans ce

---

1. Les mss., suivis par Allen, lisent ici ὅπου τις.

mendiant haillonneux — de quelle mort lamentable (λευγαλέῳ θανάτῳ) finit sa mère :

ο 359 ὡς μὴ θάνοι ὅς τις ἐμοί γε
ἐνθάδε ναιετάων φίλος εἴη καὶ φίλα ἔρδοι

'puisse cette mort épargner *ceux* de céans qui me sont amis de cœur et de conduite [ou : que je chéris et qui me le rendent bien]'.

Plus voilées encore, mais non moins précises, les paroles du vagabond qui, pour éprouver le porcher, lui prophétise le retour et la vengeance du maître :

ξ 163 οἶκαδε νοστήσει καὶ τίσεται ὅς τις ἐκείνου
ἐνθάδ' ἀτιμάζει ἄλοχον καὶ φαίδιμον υἱόν

'il rentrera chez lui et châtiera *tous ceux* qui céans outragent sa femme et son fils illustre'.

§ 2. ὅς τις et εἴ τις.

On a eu déjà l'occasion, au cours du précédent paragraphe, de souligner qu'il était souvent impossible de rechercher si ὅς τις répondait à l'idée d'un singulier ou d'un pluriel, — ambiguïté d'ailleurs purement apparente, dont le sens n'a jamais à souffrir, et qu'explique assez la valeur initiale du relatif indéterminé. Il vaut maintenant la peine de remarquer que εἴ τις connaît, lui aussi, une bifurcation toute parallèle qui, de bonne heure, a permis, d'un côté au moins, de curieux échanges avec ὅς τις.

Comme celui-ci, εἴ τις peut, en effet, signifier : soit la totalité des membres composant une sous-catégorie, 'tous ceux (d'entre eux) qui', — soit un sujet unique pris au hasard, 's'il arrive que (au cas où) quelqu'un'. Ni l'un ni l'autre de ces emplois n'est propre à la langue homérique. Aussi voudrait-on rappeler brièvement ce que fut la fortune ultérieure des valeurs occasionnelles et substitutions réciproques dont on vient d'indiquer l'amorce. — Il est curieux de noter que les syntaxes générales, et même les études particulières, qui ont depuis longtemps relevé ces faits, ne distinguent pas ces deux directions sémantiques, pourtant très nettement divergentes : Kühner-Gerth II 573-574, Krüger-Pökel § 65. 5. A. 9, Stahl 523 et 532, Jannaris § 2023, Riemann-Goelzer II 573 n. 3.

Loin d'être limité au grec, le phénomène relève, d'ailleurs, d'une tendance générale que l'on ne peut se dispenser de rappeler succinctement. De la relative indéterminée 'quiconque' à la subordonnée hypothétique 'si quelqu'un' la distance est aussi faible que l'on voudra ; et la différence est souvent imperceptible qui sépare le type *errat quī putat* du type *errat sī quis putat*. Aussi voit-on le latin, et le français même, passer de l'un à l'autre à l'occasion. Le latin archaïque emploie volontiers *quī* au sens de *sī quis* (Kühner *Ausführl. Gr. d. lat. Spr.* p. 849) ; et l'inverse n'est pas rare, encore à l'époque classique : Cic. Fin. 3. 31 *summum bonum est uiuere seligentem quae secundum naturam et si quae contra naturam sunt, reiicientem* ; Brut. 298 *tu melius existimare uideris de ea, si quam nunc habemus, facultate.* (Juret *Syntaxe* 312.) Le français a connu des contacts

analogues ; et, jusqu'en plein XVIIIe siècle, on trouve le tour illustré par le vers de La Fontaine (V 8) : 'Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son croc !' — Mme de Sévigné (IV 391) 'Qui m'aurait fait voir tout d'une vue tout ce que j'ai souffert, je n'aurais jamais cru y résister.' — Fontenelle (*Oracles* Préface) 'Qui leur égaierait tout cela..., ce serait un soin dont ils n'auraient pas grande reconnaissance.'

Cet emploi, parfois dit 'prégnant', du relatif, est bien connu du sanskrit, védique (Delbrück *Alt. Synt.* 509, 562, 568 ; Speyer *Ved. u. Sk.-Synt.* § 272[2] ; Oldenberg *RV. Noten* I 428 et II 379) aussi bien que classique (Speyer *Sk. Synt.* § 459[3] ; Renou *Gr. Scrte* § 386 fin). On l'a relevé jusqu'en celtique (*R. Celt.* XLVII 219), et en germanique dans le type 'Wer zu viel Honig issel, das ist nicht gut' (Luther).

1. εἴ τις = 'tous ceux qui'.

Le texte homérique ne fournit pas d'exemples sûrs pour lesquels ὅς τις le remplace en ce sens. On se bornera donc à renvoyer aux manuels, et à illustrer la formule proposée de quelques passages particulièrement nets :

Thuc. VI. 30. 2 Ἀθηναῖοι καὶ εἴ τινες τῶν ξυμμάχων παρῆσαν ἐπλήρουν τὰς ναῦς 'et tous ceux de leurs alliés qui se trouvaient là'. — Xen. An. V. 5. 14 καὶ εἴ τις αὐτοῖς φίλος ἦν τῶν βαρβάρων, τουτῶν ἀπειχόμεθα 'nous fîmes quartier à tous ceux des Barbares qui...' — V. 1. 16 καὶ τὰ μὲν ἀγώγιμα, εἴ τι ἦγον, ἐξαιρούμενοι 'ayant débarqué toute leur cargaison'.

2. εἴ τις 'quand on' = 'celui qui'.

Les échanges entre εἴ τις et ὅς τις s'opèrent ici dans les deux sens, mais avec une fréquence très inégale : ὅς τις remplace volontiers εἴ τις, tandis que l'inverse est rare, au moins jusqu'à l'époque classique.

a) εἴ τις au lieu de ὅς τις.

Faute d'en avoir fait un dépouillement spécial, je ne puis donner ici de résultat certain pour la langue homérique. Citons pourtant un exemple curieux, qui n'appartient pas proprement au type défini, mais qui montre du moins un des biais par où il a pu se constituer :

μ 333 δὴ τότ' ἐγὼν ἀνὰ νῆσον ἀπέστιχον, ὄφρα θεοῖσιν
εὐξαίμην, εἴ τίς μοι ὁδὸν φήνειε νέεσθαι.

'un jour que pour prier je m'étais enfoncé dans l'île, espérant en un dieu qui m'enseignât le chemin du retour'.

Relève clairement, en revanche, de la tendance considérée :

Soph. Tr. 943 εἴ τις δύο
ἢ καί τι πλείους ἡμέρας λογίζεται,
μάταιός ἐστιν

'compter sur le lendemain, à plus forte raison sur les jours qui suivent, c'est folie'.

Ces curieux échanges se sont multipliés dans la langue postérieure ; et la conjonction, qu'on voyait à l'instant même céder du terrain à la bonne époque, a fini par supplanter le relatif. 'La proposition relative indéterminée, écrit prudemment Abel 290 (*Gr. du gr. bibl.* 1927), a beaucoup d'affinités avec la proposition relative hypothétique'. Réserve excessive, car les faits sont clairs et les auteurs affirmatifs. Ainsi Pernot 175 (*Et. sur la langue des Ev.* 1927) : 'On ne court guère de risque de se tromper en affirmant qu'au Ier siècle de notre ère εἴ τις et εἴ τι formaient ...; sans doute très fréquemment dans le langage courant, un mot unique à valeur de

relatif indéfini '. Ainsi encore H. Ljungvik 9 (*Beitr. zur Synt. d. spätgr. Volksspr.* 1932), qui croit à tort être le premier à signaler le fait : ' Man hat einen Umstand nicht beachtet..., nämlich dass εἴ τις und εἴ τι in der hellenistichen und späteren Volkssprache etwa als allgemeine Relativpronomina verwendet wurden und zwar auch da, wo der Sinn nicht hypothetisch war.' Enfin, pour la fin de la grécité byzantine, Renaud 370 (*Et. sur... Michel Psellos* 1920) : ' Au lieu de l'affirmatif ὅς τις, Psellos emploie avec tant de complaisance, et cela sans aucune valeur hypothétique, par conséquent avec la valeur d'un relatif, l'expression dubitative εἴ τις, que ce tour paraît être une des habitudes, nous pourrions dire un des tics de son style. '

b) ὅς τις au lieu de εἴ τις. Les nombreux passages communément cités sont loin d'avoir la même valeur. On choisira parmi les plus probants, et l'on peut regarder comme tels ceux où il est exclu que le relatif reprenne un terme de la principale, notamment les cas où elle est constituée par un verbe impersonnel :

Soph. Ant. 478 οὐ γὰρ ἐκπέλει
φρονεῖν μέγ' ὅς τις δοῦλός ἐστι τῶν πέλας

' la fierté n'est pas de mise quand on est chez les autres et dans leur esclavage ' — ou par un adjectif neutre y équivalant : Thuc. III. 45. 7 ἀδύνατον καὶ πολλῆς εὐηθείας ὅς τις οἴεται... ἀποτροπήν τινα ἔχειν ' c'est pure niaiserie de croire qu'on peut détourner le malheur ".

Soph. Cre. 326 (Dindorf) ἥδιστον δ' ὅτῳ
πάρεστι λήψις ὧν ἐρᾷ καθ' ἡμέραν

' rien de plus doux que de recevoir ce qu'on désire tous les jours '.

Eur. IT. 605 τὰ τῶν φίλων
αἴσχιστον ὅς τις καταβαλὼν ἐς ξυμφορὰς
αὐτὸς σέσωται

' rien de plus honteux que de précipiter ses amis dans le malheur pour assurer son propre salut '.

Di. 7 (Dind.) σκαιόν τι δῆ τὸ χρῆμα γίγνεσθαι φιλεῖ
θεῶν ἀνάγκας ὅς τις ἴασθαι θέλει

' c'est bien l'ineptie la plus répandue que de vouloir corriger les destins fixés par les Dieux '.

La langue homérique connaît de tels emplois (v., par exemple, Stahl 531-532) ; malheureusement, c'est le relatif simple qui figure dans la plupart d'entre eux :

Ξ 81 βέλτερον ὅς φεύγων προφύγῃ κακὸν ἠὲ ἁλώῃ.

D'autre part — et, des trois exemples français, le premier cité est significatif —, il n'est pas toujours facile de les distinguer des cas où l'on a simplement affaire à une ellipse de l' ' antécédent ' (on laissera de côté ici, comme étrangère au sujet, la question du lien, logique et historique, qui peut unir ces deux tours voisins) :

H 401 γνωτὸν δὲ, καὶ ὅς μάλα νήπιός ἐστιν.

Voici pourtant deux passages qui, à des titres divers, semblent exempts d'ambiguïté. La discrépance pluriel-singulier est une garantie dans ces paroles de Télémaque étudiées plus loin à ce titre (C. 1) : ' mais pour les autres Prétendants, je mettais le holà *si* j'en voyais *un* se conduire ainsi ' :

χ 314 ἀλλὰ καὶ ἄλλους
παύεσκον μνηστῆρας, ὅτις τοιαῦτά γε ῥέζοι.

Ailleurs, c'est la présence dans la relative du sujet commun des deux propositions : ' si un homme a de l'honneur et du sens, il chérit la sienne (sa femme) et en prend soin' :

I 341 ὅς τις ἀνὴρ ἀγαθὸς καὶ ἐχέφρων,
τὴν αὑτοῦ φιλέει καὶ κήδεται

(On notera en passant que ce passage — auquel il faut joindre P 640 pour le même relatif — contredit Baron 24 [*Le pron. relat. et la conjonc. en gr.* 1891] selon qui cette construction, fréquente en sanskrit, n'apparaîtrait en grec qu'avec Hérodote.)

Ce qui précède fait assez deviner qu'il n'est pas facile de choisir entre les deux tours quand apparaît un flottement dans la tradition manuscrite. La proximité des sens, la fréquence et l'ancienneté des échanges, l'identité du schéma prosodique, ce sont là autant de conditions défavorables. Et l'on ne peut guère se décider avec quelque vraisemblance, si l'on ne dispose de témoignages externes et, singulièrement, de passages parallèles.

Tandis que les Troyens meurent sous les murs de la ville (327), auprès d'Hélène, dans la chambre nuptiale, Alexandre s'occupe à polir ses armes (321). Hector l'accable de paroles outrageantes (325) :

Z 330 σὺ δ' ἂν μαχέσαιο καὶ ἄλλῳ,
εἴ τινά που μεθιέντα ἴδοις στυγεροῦ πολέμοιο

' toi-même tu invectiverais contre tout autre que tu verrais fuir l'horreur du combat '. — Tel est le texte de la Vulgate. Mais Aristarque et quelques manuscrits (M^1 V^{10}) fournissent une autre leçon : ὅν τινα, qui a toute chance d'être la bonne. On observera, en effet, que le vers trouve un parallèle exact dans les imprécations qu'Agamemnon prodigue, ainsi qu'on l'analysera plus loin, aux guerriers grecs qu'il voit reculer :

Δ 240 οὕς τινας αὖ μεθιέντας ἴδοι στυγεροῦ πολέμοιο,
τοὺς μάλα νεικείεσκε χολωτοῖσιν ἐπέεσσιν.

Et d'autre part les paroles de Nausicaa rentrant en ville avec Ulysse (v. la troisième partie, I début), fournissent à la correspondance ἄλλος... ὅς τις un remarquable pendant :

ζ 286 καί δ' ἄλλῃ νεμεσῶ ἥ τις τοιαῦτά γε ῥέζοι.

Mais il va de soi que des cas aussi favorables ne peuvent être qu'exceptionnels. Dès que les appuis extérieurs font défaut, le doute reparaît, qu'il n'est pas facile de lever. — Désespéré de voir les héros grecs tomber sous les coups des Troyens, Patrocle supplie Achille de leur porter secours. Ou s'il craint l'accomplissement d'un oracle, si sa mère vénérable lui a révélé quelque signe de Zeus, qu'il se hâte du moins d'envoyer son ami :

Π 36 εἴ δέ τινα φρεσὶ σῇσι θεοπροπίην ἀλεείνεις,
καί τινά τοι παρὰ Ζηνὸς ἐπέφραδε πότνια μήτηρ,
ἀλλ' ἐμέ περ πρόες ὦκ(α).

Et le Péléide lui répond en gémissant :

Π 50 οὔτε θεοπροπίης ἐμπάζομαι, ἥν τινα οἶδα,
οὔτε τί μοι παρὰ Ζηνὸς ἐπέφραδε πότνια μήτηρ.

Telle est la leçon de tous les manuscrits. Maïs Aristarque lisait εἴ τινα, que Leaf, dans son édition, interprète et justifie en ces termes : " *even if I do know of one*; no doubt in order to bring the line into harmony with

I 410 where Achilles speaks of a prophetic warning from his mother.' Certes, le sens est séduisant : passé la première vivacité de la réponse, le héros ajoute comme s'il regrettait sa concession, revenait sur son tacite aveu : ' Je n'ai cure de nul oracle, — à supposer que j'en connaisse aucun. ' Mais le texte traditionnel est à peine moins satisfaisant. La valeur la plus commune de ὅς τις suffirait à en rendre compte : ' De quelque oracle que je puisse avoir connaissance, je n'en ai souci. ' — Il se pourrait pourtant que la force du relatif fût autre et plus précise. On verra plus loin, en effet, qu'il est le symbole occasionnel d'une ignorance réelle ou feinte, et finalement le signe réticent d'une pensée qui veut rester secrète. Cette discrétion serait ici bien à sa place. Achille reconnaît implicitement l'exactitude de l'hypothèse hasardée par son ami ; mais c'est assez de signifier le dédain que lui inspire l'oracle : il est tout ensemble inutile et hors de saison d'en rappeler le contenu.

B. — Multiplicité distributive : Répétition.

L'ignorance de l'individu, si claire dans tous ces emplois, désignait ὅς τις pour l'expression de l'itératif. Multiplicité encore, mais distributive cette fois, puisqu'elle répartit sa valeur globale en une infinité d'actes singuliers.

Un trait rattache cette nouvelle catégorie à la précédente : cependant que varie l'agent ou le patient, le procès demeure identique à lui-même. Un trait aussi l'en distingue : l'introduction du temps. A un énoncé achronique succède un échelonnement temporel plus ou moins marqué : ' toutes les fois ', ' chaque jour ', ' l'un après l'autre '. Il ne s'agit plus d'actes intemporels réunis dans une formule abstraite et selon la pure logique, mais d'une suite narrative plus ou moins serrée, ou même, dans les cas extrêmes, d'une rigoureuse et pressante consécution.

Ceci, joint au caractère des Poèmes, explique que cette catégorie soit assez peu représentée au présent. — Sur les bergers du maître absent, raconte amèrement Eumée, le dévorant appétit des Prétendants (92 ἁρδάπτουσιν) lève un impitoyable tribut :

ξ 105 τῶν αἰεί σφι ἕκαστος ἐπ' ἤματι μῆλον ἀγινεῖ,
ζατρεφέων αἰγῶν ὅς τις φαίνηται ἄριστος

' chacun d'eux leur conduit tous les jours une bête, celle de leurs chèvres bien en chair qui lui paraît le plus à point '.

En revanche, et pour les mêmes raisons, la répétition dans le passé (§ 1) ne pouvait manquer d'être fréquente. Et elle a, au surplus, l'avantage d'une forme particulière qui permet de l'identifier à coup sûr. Mais un examen attentif amène à distinguer deux types très différents, et de fréquence d'ailleurs très inégale, selon que le procès se présente ou non comme déterminé (§ 2).

§ 1. Répétition dans le passé.

De ce type, abondamment illustré, la structure est simple et constante, les variantes bien définies. En subordonnée, l'optatif, nécessaire et suffisant, n'appelle pas de remarque en lui-même. Mais on verra plus loin qu'il en va tout autrement quand on le compare à ὅς τε. Et de cette confrontation résultera une vue plus précise, et du sens même des deux relatifs, et de l'emploi modal.

Quant à la principale, elle s'adjoint volontiers des éléments variés pour souligner la valeur fréquentative. D'une façon superficielle, mais commode, on distinguera deux paragraphes selon que ces éléments revêtent des formes verbales ou se rattachent au système du nom.

Répétition soulignée par la forme verbale.

Il s'agit dans le premier cas de prétérits itératifs en -σκον, caractérisés par l'absence d'augment, et bâtis sur des thèmes de présent ou d'aoriste. Ils se justifient d'eux-mêmes dans le mélancolique éloge que fait Eumée du chien Argos, vieilli, négligé (296) et bientôt mourant (326) :

ρ 316 οὐ μὲν γάρ τι φύγεσκε βαθείης βένθεσιν ὕλης
κνώδαλον, ὅττι δίοιτο· καὶ ἴχνεσι γὰρ περιῄδη

'nul espoir de se perdre au profond des bois pour le fauve qu'il traquait, tant il était fin limier'.

Et pourtant cet exemple — d'ailleurs unique — diffère sensiblement des suivants. Tandis qu'eux, en effet, s'insérant dans une narration, marquent une succession véritable prenant appui sur la durée, on a ici l'énoncé d'une aptitude permanente et d'une activité discontinue, dans lequel le temps n'intervient que pour signifier qu'il n'est plus valable. Il est donc encore assez proche de la section précédente, et devait, à ce titre, ouvrir celle-ci. — Voyons maintenant le type normal dont cette opposition vient de fournir la définition anticipée.

Par des paroles insinuantes, Ulysse s'efforce de retenir les Achéens en fuite vers leurs nefs :

B 188 ὃν τινα μὲν βασιλῆα καὶ ἔξοχον ἄνδρα κιχείη,
τὸν δ' ἀγανοῖς ἐπέεσσιν ἐρητύσασκε παραστάς.

Ainsi, du moins, fait-il quand il rencontre un prince ou un guerrier fameux. A quoi l'on opposera, pour la forme du relatif

simple aussi bien que pour le sens, les coups de gosier et les coups de sceptre qui tiennent lieu d'exhortations à l'endroit des simples troupiers :

B 198 ὃν δ' αὖ δήμου τ' ἄνδρα ἴδοι βοόωντά τ' ἐφεύροι,
τὸν σκήπτρῳ ἐλάσασκεν ὁμοκλήσασκέ τε μύθῳ.

Même opposition du relatif simple à l'indéterminé quand Agamemnon, debout aux côtés des Achéens aux chevaux rapides, encourage de la voix ceux qu'il voit pleins d'ardeur :

Δ 232 καί ῥ' οὓς μὲν σπεύδοντας ἴδοι Δαναῶν ταχυπώλων,
τοὺς μάλα θαρσύνεσκε παριστάμενος ἐπέεσσιν

et poursuit d'invectives furieuses ceux que fait reculer l'horreur du combat :

Δ 240 οὕς τινας αὖ μεθιέντας ἴδοι στυγεροῦ πολέμοιο,
τοὺς μάλα νεικείεσκε χολωτοῖσιν ἐπέεσσιν.

Hector excite les Troyens à porter la flamme ardente aux creuses nefs des Argiens, mais Ajax soutient leur choc, et *l'un après l'autre* les transperce de sa longue lance :

O 743 ὅς τις δὲ Τρώων κοίλῃς ἐπὶ νηυσὶ φέροιτο
σὺν πυρὶ κηλείῳ, χάριν Ἕκτορος ὀτρύναντος,
τὸν δ' Αἴας οὔτασκε, δεδεγμένος ἔγχεϊ μακρῷ.

Instruits par Dolon, Ulysse et Diomède entrent nuitamment dans le camp des Troyens et en font grand carnage :

K 488 ἀτὰρ πολύμητις Ὀδυσσεὺς,
ὅν τινα Τυδείδης ἄορι πλήξειε παραστὰς,
τὸν δ' Ὀδυσεὺς μετόπισθε λαβὼν ποδὸς ἐξερύσασκε

' et l'astucieux Ulysse, *chaque fois* que le fils de Tydée, marchant vers l'un d'eux, le frappait de son glaive, Ulysse le prenait par les pieds pour le traîner à l'écart '.

Répétition soulignée par un élément nominal.

On vient de voir que la répétition, déjà marquée clairement par l'optatif de la subordonnée, se faisait volontiers en principale renforcer par un itératif. En l'absence de formes verbales aussi précises, ce rôle d'insistance revient, à l'occasion, à des éléments nominaux : adverbe soulignant l'échelonnement distributif, adjectif marquant le nombre global ou la diversité.

L'adverbe αἰεί, dont on connaît la valeur de répartition suc-

cessive ' à chaque fois ', est naturellement tout désigné pour cet emploi. Aussi le voit-on, à quelques vers d'intervalle, se substituer à l'imparfait itératif, dans le combat que soutient Ajax contre les guerriers d'Hector :

O 730 ἔνθ' ἄρ' ὅ γ' ἑστήκει δεδοκημένος, ἔγχεϊ δ' αἰεὶ
Τρῶας ἄμυνε νεῶν, ὅς τις φέροι ἀκάματον πῦρ

' il se tenait donc à l'affût ; et de sa lance il écartait les Troyens des vaisseaux, *chaque fois* que l'un d'eux en approchait la flamme infatigable '.

Non moins propre à la même fonction, le couple ἄλλος/ἄλλος, qui attribue à des sujets divers, ou distribue sur des objets différents, le procès un et multiple marqué par le verbe central. A cet égard — pour ne rien dire du sens — il est utile de rapprocher des exhortations curieusement nuancées d'Agamemnon les paroles, flatteuses pour celui-ci, dures pour celui-là, que dans la mêlée adressent les deux Ajax à ceux qu'ils voient se retirer du combat :

M 267 ἄλλον μειλιχίοις, ἄλλον στερεοῖς ἐπέεσσι
νείκεον, ὄν τινα πάγχυ μάχης μεθιέντα ἴδοιεν.

Moins explicite, moins délié aussi, πολύς — ou plutôt son pluriel — peut encore suffire à cette fin. Impropre à nuancer des cas singuliers, il oppose fortement des masses, comme il convient dans la mêlée confuse où l'individu disparaît :

M 427 πολλοὶ δ' οὐτάζοντο κατὰ χροὰ νηλέϊ χαλκῷ,
ἠμὲν ὀτεῳ στρεφθέντι μετάφρενα γυμνωθείη
μαρναμένων, πολλοὶ δὲ διαμπερὲς ἀσπίδος αὐτῆς

' de bien des combattants l'airain cruel perçait la chair, et celui à qui la fuite découvrait le dos, et beaucoup aussi au travers même du bouclier '.

Aussi est-il bien à sa place pour peindre un Thersite, toujours prêt à accueillir, de toutes mains et pêle-mêle, les grossièretés qui flattent son âme injurieuse :

B 213 ὅς ἔπεα φρεσὶ ἧσιν ἄκοσμά τε πολλά τε ἦδη,
μάψ, ἀτὰρ οὐ κατὰ κόσμον, ἐριζέμεναι βασιλεῦσιν,
ἀλλ' ὅ τι οἱ εἴσαιτο γελοΐϊον Ἀργείοισιν
ἔμμεναι

' son esprit lui soufflait, pour quereller les princes, mille laides pensées, aussi vaines qu'insolentes, mais qui lui semblaient propres à exciter le rire des Argiens '.

§ 2. Répétition imperfective et répétition perfective.

Dans tout ce qui précède, et sous-jacent aux divisions formelles qu'on a cru bon d'établir et tâché de justifier, un caractère se retrouve. La répétition dont il s'agit est, pourrait-on dire, imperfective. Elle l'est comme procès, dans son déroulement temporel. Elle l'est aussi dans son objet. Voyons d'abord le procès lui-même.

Ce peut être — c'est en fait rarement — une action d'habitude ('il n'était fauve qui pût lui échapper'), sorte de virtualité qui ne passe à l'acte que par intermittence, mais pouvoir dont l'expression comme l'exercice suppose un appui diachronique. Plus communément c'est un récit, ou une portion notable d'un récit ('ceux qui approchaient/il les transperçait de sa lance'), c'est-à-dire un recours implicite au sentiment intime de la durée. Dans l'un et l'autre cas le temps intervient non point seulement comme fil chronologique fournissant par ses nœuds des points de repère, mais comme le support même de l'action éployée. Dans l'un et l'autre cas aussi c'est, notons-le, notre imparfait, d'habitude ou de narration, que le texte impose au traducteur.

D'autre part, les guerriers dont nous entretient le poète — et il n'importe que ce soient les Troyens victimes du massacre ou les Grecs visés par les exhortations — restent aussi indéterminés dans leur existence individuelle, que l'acte par eux subi indéfini dans son accomplissement. C'est un quelconque d'entre des combattants anonymes, et c'est chacun d'eux à son tour.

Mais renversons maintenant les termes. Retrouverait-on mêmes formes, même structure, s'il s'agissait, par exemple, de victimes connues en nombre fini ? et si, au lieu de présenter leur égorgement comme se poursuivant, comme s'étalant dans la durée, on en faisait un événement tout passé, fait et non plus tableau, et donc d'aspect tout ponctuel ? Par chance le texte fournit ce qui peut sembler une réponse.

Hécube gémit sur le cadavre d'Hector. C'était le plus cher de tous ses enfants (748 Ἕκτορ, ἐμῷ θυμῷ πάντων πόλυ φίλτατε παίδων), mais ce n'est pas, hélas ! la seule victime du Péléide :

Ω 751 ἄλλους μὲν γὰρ παῖδας ἐμοὺς πόδας ὠκὺς Ἀχιλλεὺς
πέρνασχ', ὅν τιν' ἕλεσκε, πέρην ἁλὸς ἀτρυγέτοιο,
ἐς Σάμον ἔς τ' Ἴμβρον καὶ Λῆμνον ἀμιχθαλόεσσαν

'de mes autres enfants tous ceux qu'il a pu prendre, il les a vendus par-delà la mer sans moisson, à Samos, à Imbros, à Lemnos l'inhospitalière (?)'.

On aperçoit aussitôt, et l'examen confirme vite, que l'opposition de ce passage aux lieux divers analysés plus haut est précisément celle qu'on vient de définir abstraitement. Ce n'est plus le type 'quels que fussent ceux qu'il voyait fuir/il les insultait' mais bien 'tous ceux qu'il attrapa/il les vendit'. La répétition à laquelle convient l'optatif en subordonnée, c'est donc celle qui souligne la persistante identité d'un procès indéfini affectant des objets quelconques ou non autrement précisés. Le temps historique, au contraire, — ou, comme ici, son itératif — exprime le renouvellement d'un procès perfectif avec une fréquence déterminée.

Si différents que soient les faits, on ne saurait se dispenser de rapprocher cette opposition de celle qu'impose la comparaison instituée dans la troisième partie (II. 1) entre les deux relatifs. On verra là que l'optatif de la relative introduite par ὅς τις marque une authentique répétition, tandis qu'on rencontre l'itératif quand il s'agit d'une manière d'être stable, d'un fait

d'habitude amené par ὅς τε. Aussi est-il dès maintenant permis d'indiquer que cette notion de répétition, à laquelle on lie communément l'emploi de l'optatif en subordonnée, loin d'être de définition facile et d'application mécanique, demande à être, au contraire, précisée dans son contenu et nuancée dans son maniement.

On mesure mieux maintenant les difficultés que soulève ce passage tant discuté de l'épisode des Lotophages dans les récits chez Alkinoos :

ι 91 οἱ δ' αἶψ' οἰχόμενοι μίγεν ἀνδράσι Λωτοφάγοισιν·
οὐδ' ἄρα Λωτοφάγοι μήδονθ' ἑτάροισιν ὄλεθρον
ἡμετέροις, ἀλλά σφι δόσαν λωτοῖο πάσασθαι·
τῶν δ' ὅς τις λωτοῖο φάγοι μελιηδέα καρπόν,
οὐκέτ' ἀπαγγεῖλαι πάλιν ἤθελεν οὐδὲ νέεσθαι·
ἀλλ' αὐτοῦ βούλοντο μετ' ἀνδράσι Λωτοφάγοισι
λωτὸν ἐρεπτόμενοι μενέμεν νόστου τε λαθέσθαι.

'mais, à peine en chemin, mes envoyés se lient avec des Lotophages qui, loin de méditer le meurtre de nos gens, leur servent du lotos. Or, sitôt que l'un d'eux goûte à ces fruits de miel, il ne veut plus rentrer ni donner de nouvelles. Tous voudraient se fixer chez ces mangeurs de dattes, et, gorgés de ces fruits, remettre à tout jamais la date du retour'. (V. Bérard.)

Laissons de côté, pour l'instant, les trois premiers vers, clairs en eux-mêmes, et les deux derniers, qui requièrent un examen séparé. Et tenons-nous-en au distique médian. Ulysse prétend-il *formuler* la vertu *permanente* que possédaient les fruits magiques ? entend-il *raconter* l'effet qu'*en l'occurrence* ils produisirent sur ses compagnons ? Chacun des deux partis heurte quelque point du texte.

Dans la première hypothèse, la phrase prenant valeur d'énoncé pleinement général ('quiconque venait à en manger'), le relatif n'admet pas d'être rattaché et restreint aux héros du récit, et le partitif τῶν est injustifiable. Dans la seconde τῶν est clair, mais l'optatif devient impossible, car il ne s'agit pas d'une répétition imperfective, indéterminée quant à son objet et indéfinie dans son exercice : il s'agit de ce qui advint alors, il s'agit du sort des compagnons d'Ulysse, de lui connus et en nombre fini. Quand bien même van Leeuwen aurait raison de croire qu'ils sont plus de trois ('non de tribus, sed de satis multis sermonem esse patet') — contre le témoignage du texte qui n'offre aucune ambiguïté : 89 ἄνδρε δύω κρίνας, τρίτατον κήρυχ' ἅμ' ὀπάσσας — cela ne changerait rien à l'affaire. Ce n'est pas la grandeur du nombre qui est en cause : Hécube aussi avait plus de trois enfants. Et il ne sert pas davantage de lire ὥς τις avec Bérard. Ce n'est pas là que gît la difficulté. Elle consiste toute en ceci que τῶν, élément d'un récit — fait unique — ne peut venir s'insérer dans une phrase dont l'optatif nous garantit la valeur d'énoncé général.

Quand un éditeur d'Homère propose de corriger le texte traditionnel pour restituer un digamma que l'étymologie exige ou pour expulser des formes barbares évidemment dues à l'analogie, il est toujours permis de lui faire opposition. Car rien ne prouve que ces anomalies ne répondaient pas à la volonté et au sentiment linguistique de l'aède ou de son interpolateur. Mais le problème ici n'est pas philologique, il est même à peine syntaxique : il intéresse presque uniquement la simple logique formelle. Il suffit d'ailleurs pour s'en rendre compte de noter qu'il est indépendant du grec, et non moins sensible en français : 'ceux d'entre eux qui en mangeaient/ceux-

là ne voulaient (ou : voulurent) plus revenir'. Pour ramener ce texte hybride à l'unité organique nécessaire, il faudrait donc en faire soit une formule universelle, et donc éliminer l'anaphorique particularisant, soit un élément de la narration, et donc convertir en forme verbale historique l'optatif indéterminant. Tout se passe donc comme si l'on avait ici le résultat de la contamination de ces deux types, assez symétriques pour qu'une fusion fût possible, trop éloignés pourtant pour justifier l'idée d'une 'anacoluthe'. Sans se risquer à corriger le texte, on voudrait du moins esquisser ce que devraient, ce qu'ont pu, être ces deux versions.

Examinons d'abord la version du récit : préséance justifiée par l'ensemble, puisque les vers qui précèdent et suivent sont sans conteste narratifs. On se trouve avoir affaire maintenant, comme dans le cas — malheureusement unique — des lamentations d'Hécube, à une répétition perfective, c'est-à-dire finie et déterminée. Mais il ne paraît pas que les formes itératives qui figuraient là puissent entrer dans les vers sans altérer profondément l'économie de la phrase. Il faut donc se borner à cette indication.

Il est temps, d'ailleurs, de noter la difficulté qui, même dans la version narrative, subsiste du fait de τῶν. Génitif partitif, limitant donc le relatif qui suit ('ceux d'entre eux qui'), il oblige à conclure que, des trois éclaireurs dépêchés par Ulysse, tous n'ont pas goûté aux fruits. Or la suite y contredit, qui nulle part ne connaît pareille distinction, mais les oppose globalement au reste de l'équipage. Malgré leurs larmes, Ulysse les (τούς) ramène de force aux vaisseaux, les charge de chaînes, et ordonne aux autres (τοὺς ἄλλους) de rembarquer et faire force rames : 'les autres', c'est-à-dire ceux qui sont restés sur le rivage, après le repas pris auprès des nefs (86) — et non 'mes gens restés fidèles', comme traduit Bérard, car sans tentation où est le mérite ? et sans trahison possible où est la fidélité ?

Τῶν est donc inacceptable même dans l'hypothèse du récit. A plus forte raison l'est-il dans celle de l'énoncé général. Mais à l'actif de ce dernier parti on doit porter le fait que, lui disparu, tout rentre dans l'ordre : 'quiconque venait de ce lotos à manger le fruit doux comme miel, ne voulait plus rapporter réponse et encore moins revenir'. Faut-il lire τοῦ ? Il est douteux que cette suggestion trouve crédit. Il n'importe, d'ailleurs : la fin proposée à cette analyse, ce n'est pas de restituer un texte idéal, c'est d'indiquer à quelles conditions le texte réel devrait satisfaire pour présenter cette cohérence élémentaire qu'on est excusable d'attendre — et peut-être en droit d'exiger. On avait conclu d'un premier examen que les deux vers litigieux semblaient issus d'une contamination entre deux structures — ou deux versions — : l'une narrative, l'autre sentencieuse. Mais leur comparaison montre assez maintenant que la seconde est de loin la plus vraisemblable parce que, pourrait-on dire, la plus économique. C'est elle, en effet, qui s'accommode le mieux du texte transmis puisque la difficulté ne porte que sur une syllabe.

Reste toutefois à préciser comment ce sens se relie au contexte, et, ce faisant, écarter l'argument produit plus haut en faveur de la construction précédente : le distique médian, s'insérant dans un développement purement narratif, aurait chance d'être de même nature que lui.

Et d'abord les vers qui le suivent (96-7) sont un peu plus que suspects. A la suite de la négative 'il ne voulait plus revenir' on a raccroché — surenchère banale d'interpolateur — une positive inverse 'mais ils aimaient mieux rester' où il est aisé de reconnaître des lambeaux de vers voisins : 91 et 102. Comme souvent en pareil cas, une forme, un emploi insolite vient souligner la suture : ici ἐρέπτω, que l'usage homérique réserve aux animaux,

comme en témoigne, par exemple, B 776 où précisément la même entrée de vers λωτὸν ἐρεπτόμενοι s'applique aux chevaux d'Achille.

Les vers qui précèdent le lieu controversé (91-3) restent, en revanche, inattaquables, satisfaisants qu'ils sont en eux-mêmes et d'ailleurs indispensables au récit. Mais s'ensuit-il qu'ils exigent pour le distique la forme narrative par eux présentée ? Rien n'est moins sûr. Ayant nettement indiqué ce qui advient en pareil cas, l'aède a pu, sans imprudence, se juger dispensé d'y revenir pesamment. Cette concision n'a rien d'excessif. Et s'il était besoin, pour la justifier, de produire un témoignage externe, on le trouverait dans un épisode voisin pour le sens et de structure parallèle.

Au moment de passer à table, le souvenir d'Ulysse, évoqué par Ménélas, vient mal à propos réveiller la tristesse de ses hôtes. L'officieuse Hélène mêle donc au vin une drogue qui dissout tristesse et colère et donne l'oubli de tous maux (221 νηπενθές τ' ἄχολόν τε, κακῶν ἐπίληθον ἁπάντων). Qui en boit, mêlée au cratère, n'aura de tout le jour les pleurs aux joues, quand même il aurait perdu père et mère, et vu de ses yeux frère ou fils tomber sous le fer :

δ 222 ὅς τὸ καταβρόξειεν, ἐπὴν κρητῆρι μιγείη,
οὔ κεν ἐφημέριός γε βάλοι κατὰ δάκρυ παρειῶν,
οὐδ' εἴ οἱ κατατεθναίη μήτηρ τε πατήρ τε,
οὐδ' εἰ οἱ προπάροιθεν ἀδελφεὸν ἢ φίλον υἱὸν
χαλκῷ δηιόῳεν, ὁ δ' ὀφθαλμοῖσιν ὁρῷτο.

Le poète n'en dit pas plus, faisant pour le reste crédit à l'auditeur. Ainsi *définie* la vertu du breuvage, il passe outre, sans s'attarder à *raconter* comment la sérénité revint en effet dans l'âme des convives. Discrétion qui n'est pas moins à sa place dans notre texte : c'est assez pour Ulysse de préciser l'infaillible effet du lotos, sans ajouter encore que ses compagnons s'y sont trouvés sensibles.

On notera d'ailleurs que, même dans le texte traditionnel, — et qu'on accepte ou non le distique, qu'on expulse ou non les deux vers suivants —, le passage ne laisse pas d'être singulièrement elliptique. Comment Ulysse cherche et retrouve ses éclaireurs, comment il soupçonne — et lui-même évite — l'action du fruit magique, comment il repart avec eux, sur tout cela pas un mot. Justifiant une fois de plus l'éloge d'Aristote en sa Poétique, le récit de l'aède court d'une haleine à sa fin : 'je dus, tout pleurants, les ramener de force aux vaisseaux'.

ι 98 τοὺς μὲν ἐγὼν ἐπὶ νῆας ἄγον κλαίοντας ἀνάγκῃ.

Des actions magiques ne sont pas rares dans les Poèmes. Il eût été intéressant d'y retrouver la correspondance Optatif en subordonnée / Imparfait en principale. Mais telle est la souplesse du grec que trois autres passages, qu'invitent à rapprocher leur structure parallèle, offrent trois autres correspondances. On a vu déjà le couple Optatif / Optatif pour le népenthès versé par Hélène. L'épisode de Circé fournit, d'autre part, les deux paires Subjonctif d'aoriste / Aoriste gnomique et Subjonctif d'aoriste / Indicatif présent.

Averti par Hermès, immunisé par le μῶλυ, Ulysse boit sans dommage le breuvage que lui tend la magicienne. Habituée à un prompt effet, elle s'en émerveille :

κ 327 οὐδὲ γὰρ οὐδέ τις ἄλλος ἀνὴρ τάδε φάρμακ' ἀνέτλη,
ὅς κε πίῃ καὶ πρῶτον ἀμείψεται ἕρκος ὀδόντων

'jamais, non, jamais aucun autre homme n'a supporté ce philtre, à peine a-t-il franchi la barrière des dents'.

Et quand Ulysse repart, à son tour elle le met en garde contre les Sirènes : qui d'aventure entend leur chant, pour s'être sans le savoir approché, risque fort de ne plus goûter le retour ni l'accueil joyeux de sa femme et de ses enfants :

μ 41 ὅς τις ἀϊδρείῃ πελάσῃ καὶ φθόγγον ἀκούσῃ
Σειρήνων, τῷ δ' οὔ τι γυνὴ καὶ νήπια τέκνα
οἴκαδε νοστήσαντι παρίσταται οὐδὲ γάνυνται.

On notera en passant que ces derniers vers, produits ici à un autre titre, lèvent le doute que fait peser la tradition manuscrite sur le distique qui les précède immédiatement :

μ 39 Σειρῆνας μὲν πρῶτον ἀφίξεαι, αἵ ῥά τε πάντας
ἀνθρώπους θέλγουσιν, ὅτις σφέας εἰσαφίκηται

'tu arriveras d'abord en vue des Sirènes, monstres qui charment sans exception (τε) tous les mortels qui viennent à s'en approcher'. — Le parallélisme des structures montre assez que cette lecture est préférable aux variantes ὅτε et ὅτι. (On rapprochera en outre utilement π 227 et υ 187 analysés dans la troisième partie.) Mais ce qui est plus intéressant, c'est de voir au couple ὅς τις/τῷ de l'exemple précédent répondre ici un tour moins banal, dans lequel le pluriel πάντας | ἀνθρώπους se fait reprendre par le singulier ὅτις. C'est ce tour qu'on voudrait maintenant étudier.

C. — ὅς τις SINGULIER DÉVELOPPE OU RESSERRE UN TERME PLURIEL.

On a vu comment la valeur indéterminée de ὅς τις suggérait souvent un équivalent pluriel, 'quiconque' glissant à 'tous ceux qui'. On ne saurait donc être surpris de voir le relatif, quoique singulier de forme, rappeler un terme au pluriel. Ce tour n'est pas limité à la langue épique, puisque, selon l'usage attique même, πάντες οἵ τινες est rare, et que le pluriel de πᾶς ὅς τις est aussi bien πάντες ὅς τις que πάντες ὅσοι. Il n'est pas davantage borné au seul ὅς τις : l'époque classique connaît πάντες ὅς ἄν, et Homère lui-même offre, parallèlement, le type illustré par ces paroles de Diomède, dépité de voir Hector lui échapper par la grâce d'Apollon, et comptant bien se dédommager sur tous ceux qu'il rencontrera :

Λ 367 νῦν δ' αὖ τοὺς ἄλλους ἐπιείσομαι, ὄν κε κιχείω.

Cette fréquence même indique suffisamment qu'il convient de ne pas s'abuser sur la hardiesse ou la liberté dont semble d'abord témoigner cette construction. En fait il est facile, dans la plupart des cas, de reconnaître au procès la force distributive temporelle ' chaque fois que ', la relative au singulier répartissant sur chacun des individus l'action dont le verbe à la principale

affectait globalement le terme pluriel. C'est donc ordinairement — mais non pas uniquement — par l'intermédiaire de l'itératif que se fait le passage du collectif de type πάντες à l'indéterminé ὅς τις. Ceci ressort assez du subjonctif appelé par ὅς ἄν (ou κεν), et l'examen le confirme des exemples produits pour la langue classique par Kühner-Gerth I 56, ainsi, entre autres : Thuc. VII. 29 πάντας ἑξῆς, ὅτῳ ἐντύχοιεν, καὶ παῖδας καὶ γυναῖκας κτείνοντες 'tuant *l'un après l'autre...*' — Xén. Cyr. V. 3. 50 πάντας ὠνόμαζεν αὐτός, ὅτῳ τι προστάττοι 'il désignait lui-même *un à un...*' — An. II. 5. 32 ᾧ τινι ἐντυγχάνοιεν, πάντας ἔκτεινον '*chaque fois qu'il* en rencontrait un'.

ὅς τις *singulier* développe *le terme pluriel.*

C'est au passé, on l'a vu, que la répétition trouve son emploi le plus fréquent et son expression la plus claire : à l'optatif de la subordonnée répond en principale un prétérit, volontiers itératif, et souvent précisé par un élément nominal, adverbe ou adjectif. Insistance bien de saison dans la prière que Liodès agenouillé adresse — inutilement (326) — à l'implacable Ulysse :

χ 313 οὐ γάρ πώ τινά φημι γυναικῶν ἐν μεγάροισιν
εἰπεῖν οὐδέ τι ῥέξαι ἀτάσθαλον, ἀλλὰ καὶ ἄλλους
παύεσκον μνηστῆρας, ὅτις τοιαῦτά γε ῥέζοι

'jamais, je te le jure, je n'ai, dans cette demeure, brimé nulle femme en dit ni en fait. Au contraire, les autres prétendants, *chaque fois* que j'en voyais un en user ainsi, je m'interposais'.

Mais au présent même, et bien qu'on n'y dispose pas de ce double ou triple indice, le subjonctif de la subordonnée suffit à garantir la répétition. — Non, jamais Nestor ne souffrira que le fils du héros Ulysse retourne à bord passer la nuit. Tant qu'il vivra, et ses enfants après lui, ils auront à cœur d'héberger leurs hôtes, *toutes et quantes fois* qu'il en viendra un sous son toit :

γ 352 οὔ θην δὴ τοῦδ' ἀνδρὸς Ὀδυσσῆος φίλος υἱὸς
νηὸς ἐπ' ἰκριόφιν καταλέξεται, ὄφρ' ἂν ἐγώ γε
ζώω, ἔπειτα δὲ παῖδες ἐνὶ μεγάροισι λίπωνται,
ξείνους ξεινίζειν, ὅς τίς κ' ἐμὰ δώματ' ἵκηται.

De quoi il convient de rapprocher le reproche ironique qu'adresse aux autres Prétendants Ctésippos, l'homme au pied de bœuf :

υ 294 οὐ γὰρ καλὸν ἀτέμβειν οὐδὲ δίκαιον
ξείνους Τηλεμάχου, ὅς κεν τάδε δώματ' ἵκηται

'il ne serait ni beau ni juste de manquer d'égards aux hôtes de

Télémaque, *quand il en vient un* dans cette maison '. (Le parallélisme des deux passages atteste, dans les emplois de ce genre, l'équivalence du relatif simple et de l'indéterminé. On en verra plus loin un autre exemple, à l'intérieur d'un même vers : O 662).

Agamemnon scelle par un sacrifice le pacte du combat singulier qui opposera Pâris à Ménélas :

Γ 276 Ζεῦ πάτερ,...
278 καὶ Ποταμοὶ καὶ Γαῖα, καὶ οἳ ὑπένερθε καμόντας
ἀνθρώπους τίνυσθον, ὅτις κ' ἐπίορκον ὀμόσσῃ
ὑμεῖς μάρτυροι ἔστε, φυλάσσετε δ' ὅρκια πιστά.

'Fleuves, Terre, et vous souterrains punisseurs [Hadès et Perséphone (Aristarque)] dans la mort, des mortels qui se sont parjurés, soyez témoins, prenez en votre garde la fidélité de nos serments'. Analogues T 259 et ν 213, cités Troisième partie, Section I.

La valeur itérative de ὅς τις, dans les exemples précédents, n'était au fond que la forme temporelle de sa force distributive, celle qu'il prend quand, au lieu d'échelonner les procès dans la durée, on les regarde comme simultanés mais distincts. Le point extrême de cette tendance, c'est le *chacun pour soi* des fuyards : ainsi les Troyens, terrifiés à la vue d'Achille, s'en remettant de leur salut à leurs pieds et à leurs genoux, s'engloutissent impétueusement dans Ilion :

Φ 610 ἀλλ' ἐσσυμένως ἐσέχυντο
ἐς πόλιν, ὅν τινα τῶν γε πόδες καὶ γοῦνα σάωσαι.

A cet égard il est remarquable que, des très rares exemples que fournit le texte, deux figurent à la suite d'une principale impérative, dans des adresses aux Achéens prononcées l'une par Achille, l'autre par Nestor. Equipez-vous et fendez les rangs, crie le Péléide aux Grecs qu'ont assemblés les jeux funèbres en l'honneur de Patrocle. Et le pluriel signifie à tous l'invitation. Mais pour la course dangereuse (cf. 394), à des chevaux sûrs, à des chars solides, il faut des conducteurs intrépides :

Ψ 285 ἄλλοι δὲ στέλλεσθε κατὰ στρατὸν, ὅς τις Ἀχαιῶν
ἵπποισίν τε πέποιθε καὶ ἅρμασι κολλητοῖσιν.

Et d'employer le relatif qui divise et vise, c'est comme si Achille cherchait des yeux dans la foule ceux qu'il connaît bien et qui vont se lever : Eumélos, Diomède, Ménélas, Antiloque, Mérion.

C'est le même regard, insistant et partagé, que Nestor promène sur eux quand, pour raffermir les Argiens ébranlés, il leur rappelle leurs enfants, leurs femmes, leurs biens, leurs parents, et à *celui-ci* qui les garde en vie, et à *celui-là* qui les a perdus :

O 662 ἐπὶ δὲ μνήσασθε ἕκαστος
παίδων ἠδ' ἀλόχων καὶ κτήσιος ἠδὲ τοκήων,
ἡμὲν ὅτεῳ ζώουσι καὶ ᾧ κατατεθνήκασι.

(Noter ici encore, comme on l'a déjà fait plus haut, l'équivalence des deux relatifs.) Ὦ φίλοι, ἀνέρες ἔστε, clame-t-il en s'adressant à tous. Mais bientôt après : μνήσασθε ἕκαστος ' souvenez-vous, toi ici, et toi là-bas, et toi encore ! ' Et que ses paroles visent un chacun dans son sentiment intime, dans son histoire secrète et singulière, c'est ce qu'indique clairement le poète :

O 660 λίσσεθ' ὑπὲρ τοκέων γουνούμενος ἄνδρα ἕκαστον

' il les suppliait au nom de leurs géniteurs, et son imploration allait de l'un à l'autre '.

ὅς τις *singulier* resserre *le terme pluriel.*

Dans tout ce qui précède, le singulier de la relative distribue en actes distincts, tantôt échelonnés dans la durée, tantôt étalés sur le même plan temporel, la valeur plurielle de la principale. Par un tour contraire, et d'ailleurs plus rare, il arrive enfin que le relatif singulier, loin de diviser le procès multiple, le reprenne et resserre en un neutre global, qu'à l'exemple d'Oertel (*The syntax of cases in... the Brāhmanas*, 1926) on pourrait appeler résomptif. La chose n'a rien de surprenant quand le pluriel est lui-même un neutre, comme chez Xén. Cyr. VIII. 2. 25 πάντα ὅτου ἔδει, ou comme dans les lamentations où Priam, saisi d'un désespoir prophétique, annonce sa fin prochaine et son corps jeté aux chiens :

X 71 νέῳ δέ τε πάντ' ἐπέοικεν
ἀρηϊκταμένῳ, δεδαϊγμένῳ ὀξέϊ χαλκῷ,
κεῖσθαι · πάντα δὲ καλὰ θανόντι περ, ὅττι φανήῃ·
ἀλλ' ὅτε δὴ πολιόν τε κάρη πολιόν τε γένειον...

' la jeunesse enveloppe d'un noble éclat le corps de l'adolescent tombé sous les coups d'Arès, déchiré par l'airain aigu ; car, même mort, *tout* ce qu'on voit de lui est beau. Mais quand le chef est gris et gris le menton... ! '

Mais le tour est plus hardi et plus intéressant quand le neutre vise, par un rappel d'ensemble, des pluriels d'objets bien carac-

térisés. Construction que sa forme même désigne pour des emplois familiers, volontiers teintés d'ironie, comme il arrive chez nous pour le type voisin, illustré par le vers de La Fontaine :

Femmes, moine, vieillards, *tout* était descendu.

On en goûtera la saveur dans le récit que fait Ulysse de son séjour dans l'île du Soleil. Bloqués par les vents contraires, ses hommes voient s'épuiser les provisions de bord ; il leur faut donc se mettre en chasse, battre le pays, et, oiseaux ou poissons, prendre *tout ce qui* leur tombe sous la main :

μ 329 ἀλλ' ὅτε δὴ νηὸς ἐξέφθιτο ἤϊα πάντα,
καὶ δὴ ἄγρην ἐφέπεσκον ἀλητεύοντες ἀνάγκῃ,
ἰχθῦς ὄρνιθάς τε, φίλας ὅ τι χεῖρας ἵκοιτο.

Mets de fortune pour des rameurs homériques, habitués à la farine, μυελὸν ἀνδρῶν, et à qui, comme le note Bérard β 290, fritures et bouillabaisses semblent pareillement inconnues. Mais il n'est plus question de faire les délicats : chair ou poisson, il n'importe à des ventres vides. Et c'est ce que le narrateur rappelle ici en souriant.

(*A suivre.*) Armand Minard.

LES NOMS LATINS EN *-US, -ORIS*

Le latin a hérité de l'indo-européen une catégorie de noms neutres terminés au nominatif en *-us* et au génitif en *-eris* : *genus, generis*, cf. gr. γένος, γένους de γένεος, skr. *janaḥ, janasaḥ*, v. sl. *telo, telese*. Comme le latin connaît des cas de *e* intérieur provenant d'une autre voyelle, on a pu supposer que le second *e* de *generis* est récent ; mais, du moment que cette voyelle se retrouve en grec et en slave (et, indirectement, en sanskrit : le *c* de *vacasaḥ* montre que la gutturale était primitivement suivie d'une voyelle palatale), et que l'*e* primitif a été conservé en latin devant *r*, il n'y a pas de raison de douter que le vocalisme latin est primitif. Il existe à côté une catégorie en *-us, -oris*, qui n'a d'équivalent en aucune autre langue indo-européenne et qui résulte d'une innovation latine : sous l'influence, probablement, de la voyelle vélaire du nominatif (*u*, et à l'époque ancienne *o*), on a changé *-eris* en *-oris* (par exemple *tempus, temporis* ; la question a été étudiée en dernier lieu par V. García de Diego, *Algunos casos de nivelación flexional en latín*, dans les *Emerita*, I, p. 122 et suiv.). On peut également songer à une influence possible des noms d'action en *-ōs* (*-or*), *-ōris* : *decus, decoris* a pu être influencé par *decor, decōris*.

Ce qui n'a pas encore été tiré au clair, c'est la répartition des génitifs en *-eris* et en *-oris*. Pourquoi *operis*, mais *decoris* ? La seule hypothèse formulée jusqu'ici est celle de M. García de Diego, qui pense que la répartition est dictée par l'existence et la fréquence des dérivés : *uolneris* aurait été conservé à cause de *uolnerō*, etc. (*art. cit.*, p. 127). Mais on verra ci-dessous que la concordance entre le vocalisme des noms primaires et celui des dérivés est loin d'être absolue.

Parmi les noms à génitif en *-eris* ou en *-oris* un certain nombre sont à peu près sûrement d'origine indo-européenne : *acus, aceris* (*acus, acūs* existe aussi). Malgré son caractère technique et populaire, ce mot peut être de formation indo-européenne, puisque des traces du thème en *-es/os-* se retrouvent en germanique (v. h. a. *ahir*) et peut-être en grec (ἀκοστή).

frīgus, frīgoris (dérivé : *frīgerō*, plus tard aussi *frīgorō*), apparenté à gr. ῥῖγος.

genus, generis, correspondant à gr. γένος, γένους et à skr. *janaḥ, janasaḥ*.

iūgus, iūgeris (pour la forme parallèle *iūgerum*, voir Ernout-Meillet) correspondant à gr. ζεῦγος, ζεύγους, v. sl. *igo, iźese*, v. angl. *ġȳcer*, got. *jukuzi*.

nemus, nemoris, identique sans doute à gr. νέμος, νέμους.

onus, oneris, comparable à skr. *anaḥ, anasaḥ*.

opus, operis, apparenté à skr. *apaḥ, apasaḥ*.

uenus, ueneris (féminin), qui semble avoir un équivalent dans le skr. *vanas-* (deuxième terme de composé).

uetus, ueteris ; étymologie contestée : on compare ou bien le substantif grec ϝέτος, ϝέτους, ou bien l'adjectif v. sl. *vetŭxŭ*, lit. *vẽtušas* (en ce dernier cas, il faudrait admettre que *-ur-* devient en latin *-er-*, ce qui n'est pas certain).

ulcus, ulceris, que l'on compare à gr. ἕλκος, ἕλκους et à skr. *arçaḥ*.

On ne peut être absolument sûr que tous ces mots soient anciens, puisque certains d'entre eux ont pu être faits en latin même, le thème et le procédé de formation ayant été hérités de l'indo-européen, mais il est très probable que la plupart sont de date indo-européenne. Comme il fallait s'y attendre, ils ont presque tous leur génitif en *-eris* (seuls font exception *frīgus* et *nemus*). D'autre part, il est intéressant de constater que le vocalisme radical n'est que rarement celui que nous attendons (*e*), ce qui montre que le latin a perdu le sentiment de l'alternance qui faisait accompagner le thème en *-e/o-* du vocalisme radical *o* et le thème en *-es/os-* du vocalisme radical *e*.

Une seconde catégorie est celle des mots qui, tout en n'ayant pas de correspondant exact dans une autre langue, proviennent de thèmes indo-européens et sont partant susceptibles d'être très anciens. Ce sont :

corpus, corporis, appartenant sans doute à un thème **krp-*, qui se retrouve au moins dans le véd. *krp-* et l'av. *kəhrp-*.

decus, decoris, apparenté à *decet* ; pour le thème en *-es-*, on peut comparer le verbe skr. *daçasyati*.

foedus, foederis, du même thème que *fīdo* (voir les dérivés *foedustus, fīdustus*).

fulgus, fulgeris (pour l'attestation de *fulger-*, voir mon *I et V*, p. 28 ; *fulgus* se trouve chez Festus et dans quelques autres textes) a été bientôt transformé en *fulgur, fulguris*.

glomus, glomeris. On admet généralement, en modifiant un peu la théorie de Meyer-Lübke (*Einführung*, 3e éd., p. 180), qu'il y a eu primitivement un doublet : **glomus*, **glomī* et **glemus*, **glemeris* (famille de *gleba* et de *globus*), et cela pour deux raisons qui semblent se compléter l'une l'autre : 1. Le vocalisme *o* est celui des thèmes en *-e/o-*, le vocalisme *e* celui des thèmes en *-es/os-* (cf. gr. γόνος, γόνου et γένος, γένους) ; 2. On retrouve en roman des formes à vocalisme *e* : roum. *ghem*, vénit. *ǧemo*, mant. *ǧemb*. Par conséquent, **glemus*, **glemeris* aurait été refait en **glomus*, **glomeris*, sur le modèle de **glomus*, **glomī*, comme du reste **glomus*, **glomī* aurait été changé en **glemus*, **glemī*, sous l'influence de **glemus*, **glemeris*. Ce raisonnement pèche aussi bien par son côté indo-européen que par son côté roman. On admettrait que *glomus*, *glomeris* doive provenir de la réfection d'un plus ancien **glemus*, **glemeris*, si la racine **glem-* était attestée quelque part en indo-européen et s'il n'y avait pas d'autres exemples de dérivés en *-es/os-* faits sur des thèmes à vocalisme *o* ; on explique, il est vrai, *pondus*, *ponderis*, par un ancien **pondus*, **pondī*, et pour d'autres mots on suppose qu'il a existé des doublets thèmes en *-e/o-*, ayant par conséquent le vocalisme radical *o* ; de toute façon, on a vu ci-dessus que précisément les mots qui semblent les plus anciens dans cette catégorie présentent souvent le vocalisme *o* (et la situation n'est pas meilleure pour les mots plus récents). Il faut donc admettre que la belle régularité de l'indo-européen a été troublée en latin, à une époque que l'on ne saurait préciser. Rien ne nous empêche de supposer que cette époque est antérieure à la création de *glomus*, *glomeris*. Quant au roman, on constate que les traces du vocalisme *o* se retrouvent presque partout en italien en même temps que la flexion en *-es-* (it. *gnomero*, etc.), tandis que le vocalisme *e* paraît, en italien et en roumain, avec la flexion en *-o*. Le pluriel roumain est *gheme* et non *ghemuri*, ce qui semble indiquer qu'il s'agit vraiment de **glemus*, **glemī* (puisque la tendance générale de la langue, dont on reparlera ci-après, était en faveur de la désinence *-uri* pour les neutres). Ce sont ainsi exactement les langues où les formes à *-ris* ont été les plus vivantes qui ont conservé le thème en *-o-*, ce qui laisse supposer que l'original à poser n'est pas **glemus*, **glemeris*, mais bien **glemus*, **glemī*. Bien entendu, cette dernière forme n'est pas forcément très ancienne.

holus, *holeris*, appartenant à une racine bien connue, mais qui n'a fourni nulle part un dérivé en *-es/os-* ; le dérivé *holitor* semble avoir été fait sur le thème **hol-* (Ernout-Meillet), mais

cela n'est pas absolument certain : il est possible que l'on ait voulu éviter **holeritor*, comme on a évité **uolnerificus* et **hominicīda* (Id., s. v. *foedus*).

pecus, pecoris, même famille que *pecus, pecudis*.

pondus, ponderis, de la famille de *pendō*.

raudus (*rōdus, rūdus*), *rauderis*, apparenté peut-être à *ruber*.

rōbus, rōboris (changé bientôt en *rōbur, rōboris*), de la famille de *ruber*.

uerbera (employé d'abord au pluriel seulement), apparenté à lit. *vir̃bas*, etc.

On peut ajouter deux mots dont le thème n'apparaît qu'en italo-celtique :

latus, lateris (pour une variante à *-oris* voir ci-dessous), irl. *leth* (thème en *-es-*), gall. *lled*.

pectus, pectoris, irl. *hucht* (<**poktu-*).

Ici encore les génitifs en *-eris* abondent (seuls *corpus, decus, pectus, pecus* et *rōbus* ont des génitifs en *-oris*) et le vocalisme radical est encore plus irrégulier que dans la série précédente.

Un troisième groupe est formé par les mots qui semblent avoir été faits en latin même à l'aide de suffixes secondaires ou bien par réfection d'une forme déjà existante :

facinus, facinoris, dérivé secondaire de *faciō* ; on rencontre ça et là dans les manuscrits la variante *facineris* (et *facinerōsus* pour *facinorōsus*), qui sera discutée ci-après.

fēnus, fēnoris (dérivés à *e* : *fēnerō, fēnebris*), semble tiré du même thème que *fēcundus* ; pour la variante *fēneris*, voir ci-dessous.

mūnus, mūneris, tiré du même thème que *mūnia*.

specus, specoris, variante de *specus, specūs*, attestée chez Priscien, 171, 8 II K., complété par 192, II K.

uellus, uelleris (pour une variante à *-oris*, voir ci-dessous), du même thème que *uellō*.

Ici les génitifs en *-oris* sont en majorité.

Une quatrième catégorie enfin est formée par les mots d'origine complètement inconnue :

fūnus, fūneris.

lepus, leporis (masculin).

lītus, lītoris.

penus, penoris, à côté de *penus, penūs*, de *penus, penī* et de *penu* ou *penum*.

pignus, pignoris ou *pigneris* ; les formes à *-oris* semblent être

les plus fréquentes et, en tout cas, ce sont les seules qui ont survécu en roman (*R.E.W.* 6489).

rūdus, *rūderis*.
scelus, *sceleris*.
sīdus, *sīderis*.
stercus, *stercoris* (dérivé : *stercorō*, et aussi, chez Caton, *stercerō*; le roman n'a gardé que *-oris*, *R.E.W.*, 8244*a* et 8245).
tempus, *temporis* « temps » ; l'adverbe *temperī* et les dérivés *tempestus*, *tempestās* attestent un ancien **temperis*.
tempus, *temporis* « tempe ».
tergus, *tergoris*, à côté de *tergum*, *tergī*, de *tergus*, *tergī* et de *tegus*, *tegoris*.
uīscus, *uīsceris*.
uolnus, *uolneris*.

Ici encore les formes à *-oris* ont une large majorité. Il est naturellement possible que pour l'un ou l'autre de ces mots on arrive à trouver une origine indo-européenne, mais pour le moment nous sommes en droit de les tenir tous pour des acquisitions récentes.

Il faudrait peut-être ajouter à la liste précédente *aequor*, *aequoris*, qui, bien qu'ayant un nominatif en *-or*, semble appartenir à la même formation, et *arbōs*, *arboris* et *marmor*, *marmoris*, qui semblent y avoir été rattachés.

On a pu voir par ce qui précède que *-eris* n'a pas été brusquement remplacé par *-oris* à une époque préhistorique : à mesure que l'on examine des groupes de plus en plus récents, les exemples de *-oris* deviennent de plus en plus fréquents, sans pour cela que les exemples de *-eris* disparaissent tout à fait. Le procès a été lent et il semble continuer à l'époque historique.

Avant d'aller plus loin dans mon exposé, il importe d'examiner la question des dérivés : on en a tiré des conclusions, soit pour l'existence d'un primitif non attesté en *-os*, *-eris*, soit pour celle d'une variante ancienne à *-eris* d'un mot connu uniquement sous la forme à *-oris*.

Dans la première catégorie on retrouve **angos* (: *angustus*), **augos* (: *augustus*, *augerātus*), **egos* (: *egēnus*, *egestās*), **fauos* (: *faustus*), **honos* (: *honestus*, *honestās*), **modos* (: *moderō*, *modestus*), **molos* (: *molestus*), **seros* (: *serēnus*), **terros* (: *terrēnus*, *terrestris*), **tolos* (: *tolerō*).

Dans la seconde catégorie nous pouvons classer : *frīgus*, **frīgeris* (: *frīgerō*), *fēnus*, **fēneris* (: *fēnerō* ; pour la forme *fēneris*

chez les grammairiens, voir-ci-dessous), *stercus*, **sterceris* (: *stercerō*), *tempus*, **temperis* (: *temperō*, *tempestus*, *tempestās*).

Les plus clairs parmi ces mots sont les dérivés en *-estus*. On ne voit pas, en effet, de quelle autre manière on pourrait expliquer *honestus*, *modestus*, *molestus*. Il y a un parallélisme absolu entre ces mots et *fūnestus*, *scelestus* (cf. *fūneris*, *sceleris*) et *iūstus* (de **iouesto-*). Par contre, les choses sont moins nettes pour les dérivés en *-ustus* : il y a bien *arbustus*, *rōbustus*, dérivés de thèmes en *-ōs* ou en *-os*, *-oris* ; mais avant de poser un **angos*, **angoris* et un **augos*, **augoris*, il faudrait pouvoir expliquer *iūdustus*, *onustus*, *subuerbustus*, *uenustus*, *uetustus*, dérivés de thèmes qui n'ont jamais connu de génitif en *-oris*. On est obligé de partir du nominatif imparisyllabique, ce qui ne simplifie pas les choses. De toute façon, il faut admettre qu'il y a eu des actions analogiques. Il s'en suit que, si *uetustus* ne prouve rien en faveur d'un ancien **wetus*, **wetuses*, puisqu'il a pu être tiré directement de *uetus*, sur le modèle de *onus*, *onustus*, il ne prouve rien, non plus, en faveur d'un ancien **wetos*, comme le voudrait M. Muller, *Altitalisches Wörterbuch*, p. 544. Et l'on peut même se demander si *tempestus* n'a pas été fait sur *tempus*, comme *fūnestus* sur *fūnus*.

Les mots en *-estās* et *-ustās* semblent être en rapport avec ceux en *-estus* et *-ustus* : on a d'une part *egestās*, *honestās* (: *honestus*), *tempestās* (: *tempestus*), d'autre part *uenustās* (: *uenustus*), *uetustās* (: *uetustus*). Là encore la prudence est de mise : si *potestās* a été fait sur *maiestās*, il est difficile d'affirmer que les autres mots en *-estās* sont tous primitifs.

Encore moins peut-on se servir des dérivés en *-usculu-* : on a non seulement *mūnusculum*, *opusculum*, etc., mais aussi *lacusculus*, *ramusculus*, etc., c'est-à-dire des dérivés de thèmes en *-o-* ou en *-u-*, ce qui enlève toute valeur probante aux mots de cette série.

terrestris est à côté de *campestris*, *equestris*, *siluestris*, etc., mots qui n'ont jamais eu de thème en *-es-* et qui forment un petit groupe à part, il ne prouve par conséquent rien.

Parmi les mots en *-ēnus*, *terrēnus* pourrait être analogique d'après *aēnus* (Stolz-Leumann, p. 221), et *egēnus* fait comme *habēna* ; *serēnus* est un peu meilleur, puisqu'on ne voit pas sur quel modèle il aurait pu être fait.

Il y a des verbes dérivés en *-erō*, comme il y en a en *-orō*. Les premiers, qui sont de beaucoup les plus nombreux, sont aussi les plus employés : *generō*, *glomerō*, *moderō*, *onerō*, *operō*, (*con-*, *de-*)*sīderō*, *uenerō*, *uerberō*, *uolnerō*, etc. Je ne vois aucun

dérivé en *-oro* dont on puisse dire qu'il soit vraiment d'un emploi fréquent. Même relation pour les dérivés en rapport avec les verbes : *-erarius* et *-orarius*, *-eramen* et *-oramen*, *-eratio* et *-orātiō*, *-erātim* et *-orātim*, *-erātor* et *-orātor*, *-erābilis* et *-orābilis*. Seuls les mots en *-erālis* et *-orālis* sont à peu près en nombre égal, ce qui s'explique par le fait que la plupart d'entre eux sont tardifs, et du reste leur relation avec les verbes en *-erare*, *-orare* est de beaucoup moins nette que pour les autres dérivés cités. Les mots en *-oris*, qui sont plus récents et, somme toute, moins nombreux que les mots en *-eris*, ont donné moins de dérivés verbaux. C'est dire que les verbes en *-erō* n'ont pas une valeur irréfutable pour prouver l'existence des génitifs en *-eris* : *pignerō* et ses dérivés sont bien plus fréquents, par rapport à *pignorō*, que ne le laisserait supposer le rapport entre *pigneris* et *pignoris*, parce que les verbes en *-erō* sont bien plus vivaces que ceux en *-orō* : il s'en suit que *fēnero*, *frigerō*, *fulgerō*, *stercerō* peuvent avoir été faits directement sur le nominatif, sous l'influence de *genero*, *siderō*, *uenerō*, etc. La même remarque peut être valable pour *temperō* et même pour *moderō* et *tolerō*. (Par conséquent, *cierō*, *peierō*, etc., non plus, ne sont pas probants pour le changement phonétique de *u* en *e*.) On peut même supposer que les verbes en *-erō*, explicables par l'analogie, ont eu une action sur la forme du primitif : les grammairiens (par ex. Priscien, 273, 16. H K.) ont inventé un génitif *feneris*, pour rendre compte de *fenerō* et *fenerātor* (voir ci-dessous pour *fulgeris*), de même que Velius cherche à imposer *facineris*, à cause de *facinerosus* (qui doit avoir été fait, lui aussi, sous l'influence des autres dérivés post-verbaux).

Pour résumer ces constatations concernant la dérivation : les raisonnements qui ont abouti à la reconstruction de génitifs en *-eris* sont tous corrects au point de vue formel, mais ils tiennent trop peu compte des influences analogiques possibles. Comme à l'époque historique l'ordonnance des procédés de dérivation a été brouillée au moins partiellement par l'analogie, on ne peut exclure l'hypothèse d'une origine secondaire que pour un petit nombre d'exemples. Et, pour ces mots encore, nous constatons que le vocalisme radical n'est pas toujours *e*.

On a remarqué dans les pages précédentes le grand nombre de mots dont l'étymologie est inconnue. Ils peuvent avoir eu une première forme à *-eris*, transformée ensuite en *-oris* (comme c'est également le cas pour quelques mots dont l'origine est connue), ils peuvent aussi bien avoir été créés directement en

latin, avec le génitif en *-oris* (ou bien avec un génitif en *-eris* transformé ensuite en *-oris*), et il est aussi possible qu'ils aient été empruntés à une autre langue qui possédait un système de déclinaison plus ou moins analogue.

Ce que l'on peut affirmer, c'est que la finale *-oris* était conditionnée, du moins à l'époque ancienne, par la présence d'une voyelle claire dans le thème : *e* ou *i*. Parmi les 18 noms en *-us* qui ont leur génitif en *-oris*, 16 remplissent cette condition :

decus, *facinus*, *fēnus*, *frīgus*, *lepus*, *lītus*, *nemus*, *pectus*, *pecus*, *penus*, *pignus*, *specus*, *stercus*, *tempus* « temps », *tempus*, « tempe », *tergus*.

Les deux exceptions sont constituées par *corpus* et *rōbus*. Le premier de ces deux mots appartient à une racine à sonante voyelle, c'est-à-dire que l'*o* n'en est pas primitif ; le second n'a qu'une existence éphémère, puisqu'il a été remplacé par *rōbur*.

De toute façon, la proportion est telle qu'il ne saurait y avoir doute quant à la règle proposée, qui est paradoxale à deux points de vue différents : d'abord, parce que la grammaire comparée nous enseigne que les formes à *-eris*, qui sont les plus anciennes, accompagnent le vocalisme radical *e*, ce qui n'est pas le cas ici, et ensuite parce que le mouvement qui a transformé *-eris* en *-oris* aurait pu trouver un point d'appui plutôt dans une voyelle radicale vélaire que dans une palatale. Or, il semble au contraire que les voyelles vélaires ont retardé le procès, on pourrait donc parler d'une sorte de dissimilation préventive.

Parmi les 25 noms en *-us* à génitif en *-eris*, 9 seulement ont une voyelle palatale dans le thème. Ce sont :

genus, *pignus*, *scelus*, *sīdus*, *uellus*, *uenus*, *uerbera*, *uetus*, *uīscus*.

La proportion est moins nette que dans le cas précédent. Mais il y a à cela plusieurs explications. Il ne s'agit pas d'un changement brutal et soudain, mais bien d'une tendance dont les effets se sont fait sentir sur une assez longue période. Les mots ont modifié leur terminaison successivement, au hasard des associations, des analogies, et, sans doute, suivant la fréquence d'emploi du singulier et du pluriel. C'est ainsi que *pigneris*, qui a été noté parmi les exceptions, n'est qu'une survivance, un archaïsme, puisque *pignoris* est la forme la plus fréquente et celle qui subsiste à l'époque tardive ; *sīdus* et *uīscus* sont des formes rares, ces mots étant employés surtout au pluriel (voir Ernout-Meillet), de sorte qu'on ne pouvait pas refaire le génitif sur le nominatif singulier ; c'est encore plus le cas pour *uerber*,

qui n'est pas attesté dans les textes. Enfin, le nombre des mots commençant par un *w* est impressionant : il y en a 5 sur 9. On est en droit de se demander si le rôle tenu ailleurs par les voyelles vélaires n'a pas été rempli ici par la sonante initiale.

D'autres faits encore prouvent qu'il faut se représenter le changement de *-eris* en *-oris* comme l'effet d'une tendance qui agit depuis l'époque antérieure à nos premiers témoignages jusqu'en pleine période romane.

Parmi les thèmes primitifs en *-es/os-*, quelques-uns ont subi des influences analogiques ou assimilatrices qui en ont transformé le nominatif en *-ur* ; leurs cas obliques se présentent souvent sous plusieurs formes qui méritent d'être examinées ici. On trouve, à côté des génitifs en *-uris*, des formes qui peuvent être prises pour des traces de l'ancienne flexion en *-eris*.

augur, *auguris*, mais *augerātus* (Priscien, 27, 17, II K. ; voir pourtant ci-dessus).

fulgur, *fulguris* et aussi *fulgeris* (voir ci-dessous).

La flexion généralement répandue est toutefois en *-uris*. A ces mots ont été assimilés plusieurs autres, dont le thème était terminé en *-r* primitif, ou qui n'ont pas d'étymologie :

Masculins : *astur*, *cicur* (adj.), *furfur*, *lemurēs* (pl.), *turtur*, *uoltur*.

Neutres : *ebur* (si l'on peut se fier aux dérivés *eburātus*, *eburnus* ; v. aussi García de Diego, *art. cit.*, p. 127), *guttur*, *murmur*, *sulpur*.

On trouve pourtant, à différentes époques, des variantes à *-oris* :

eboris, génitif constant de *ebur*.

fulgoris, génitif de *fulgur* (voir le *Thesaurus* ; voir encore les dérivés *fulgoriō*, *fulgoreus*, *fulgoriāculum*, *fulgorītor*, qui semblent bien reposer sur *fulgur*, *fulgoris*, non sur *fulgor*, *fulgōris*) ; les formes romanes telles que it. *folgore* ne prouvent rien à elles seules, puisque *fulguris* devait aboutir en roman occidental à *folgore*. Il est juste d'ajouter que *fulgere* existe aussi en roman ; j'y verrais volontiers un déverbatif de *fulgerāre*, qui est attesté (voir ci-dessus ; il convient par conséquent d'effacer l'astérisque, *R. E. W.* 3556).

rōboris, génitif constant de *rōbur*.

Les deux derniers mots pourraient être expliqués aussi comme devant leur génitif en *-oris* à l'influence de l'ancien nominatif en *-os* ou en *-us*, mais il est plus probable que *fulgoris* et *rōboris* sortent de *fulguris* (la forme ordinaire du génitif pour ce mot) et **rōburis*, comme *eboris* semble sortir de **eburis*.

On ne peut se fier aux variantes comme *incicor* (Festus et Pacuvius), *guttor* (Landgraf, *A. L. L. G.*, IX, p. 386), *lemorēs* (Porphyrion), *sulporis* (Georges, *Lexik. d. lat. Wortf.*). En revanche on peut ajouter deux mots dont le thème primitif est en *-r/n-* :

femur, *feminis*, devenu *femoris*. M. García de Diego, *art. cit.*, p. 125, veut prouver que *femur* ne représente pas un ancien **femus* ; cela veut dire se donner de la peine pour rien, il me semble, car personne ne pourra prétendre que l'on ait inventé en latin une alternance telle que *femur, feminis*.

iecur, **iecinis*, devenu *iecoris*, *iecinoris* (*iocinoris*, *iocineris* ; je reviendrai ci-dessous à propos de cette dernière forme).

Tous ces exemples montrent que, lorsqu'on a voulu modeler les mots en *-uris* ou en *-inis* sur un paradigme plus courant, on s'est adressé principalement à *-oris*, qui était plus vivant que *-eris*. Ce dernier devait faire figure de survivance.

Les faits romans montrent eux aussi que *-eris* était caduc et que *-oris* en avait pris la place. Parmi les mots en *-eris* il ne subsiste aucune trace de :

foedus, *fūnus*, *holus*, *iūgus*, *raudus*, *scelus*, *uīscus*, *ulcus*, *uolnus*.

D'autres mots ont survécu, mais uniquement sous la forme du nominatif, ce qui ne prouve rien pour la persistance de la terminaison *-eris* :

genus (voir pourtant *ingenerāre*), *onus* (en log. seulement), *opus* (voir **conoperare*, **exoperare*), *pondus*, *rūdus*.

Parmi les autres, *acus*, *mūnus*, *sīdus* (voir pourtant **assideratus*, *consīderāre*, *desīderāre*) et *uerber* (ce dernier uniquement par son dérivé *uerberāre*) sont attestés, chacun dans un seul parler, sous la forme à *-er-*.

Quelques mots enfin ont vraiment conservé leur forme à *-eris* :

fulgur, *fulgeris* (à côté pourtant de *fulgur*, *fulguris* ou *fulgoris*).

glomus, *glomeris* (voir aussi *agglomerāre*).

uenus, *ueneris*, sous les formes *ueneria* et *ueneris dies*.

uetus, *ueteris*.

Si la catégorie de *-us*, *-eris* s'est enrichie d'un mot nouveau à l'époque tardive, cela n'a pas été par suite d'une réfection du génitif, mais, au contraire, on a refait sur le génitif en *-eris* un nominatif en *-us* : *cinus*, *cineris*, pour *cinis*.

En revanche, plusieurs noms à génitif en *-eris* semblent présenter en roman une variante à *-oris* :

latus a donné en roumain *lature*, qui semble supposer un lat. **latoris* (il est peu probable que *lature* ait été refait en roumain sur le pluriel, car en ce cas on s'attendrait à trouver un nom neutre ; ou bien le pluriel *laturi* suppose un lat. **latora*, cf. Candrea-Densusianu, *Dict. etim.*, s. v.).

pulvis est représenté en espagnol et en portugais par *polvora*, qui suppose un lat. **pulvoris*.

uellus est conservé en andalous sous la forme *vellora*, qui suppose un lat. **uelloris* (car les formes en *-ora* n'ont pas proliféré dans la péninsule ibérique).

On trouve encore chez Schuchardt, *Vok.*, II, p. 248, des exemples de *holoribus*, *opore*, *pondura*, *tubura* ; bien entendu, à l'époque romane la question du vocalisme radical n'intéresse plus. Enfin, la flexion en *-oris* s'est attaquée même aux thèmes en *-o-*, puisqu'on trouve par exemple *eruus*, *eruoris* pour *eruum* chez Venantius Fortunatus et en roman (*R. E. W.* 2910). On en trouvera d'autres exemples ci-après.

Si nous examinons maintenant les mots qui à l'époque ancienne avaient leur génitif en *-oris*, nous constatons que le roman ignore les suivants :

decus, *facinus*, *fēnus*, *nemus*, *penus*, *specus*, *tergus*.

L'absence de *facinus* en roman éclaire l'apparition de *facineris*, *facinerōsus* chez les écrivains de l'époque impériale : c'était des mots « savants », qui ne tenaient pas compte de la tendance du langage vivant (même remarque pour *iecur*, *iocineris*, *iocinerōsus*). On a proposé de voir lat. **fenorarius* dans le roum. *sfîrnar* (Giuglea, *Dacoromania*, IV, p. 1553), mais c'est là une hypothèse qui n'a rien de certain.

Le roman connaît uniquement sous la forme du nominatif *corpus* et *lītus* (ce dernier en vénitien seulement).

Enfin, les différents parlers ont conservé sous la forme des cas obliques, ou du moins sous la forme de dérivés en *-or-* les noms suivants :

frīgorōsus (*frīgora*, *R. E. W.* 3515, est probablement faux).
leporis, *leporārium*, *leporārius*.
pectoris, *pectorāle*, **pectorinus*, *appectorāre*.
pecora, **pecorarius*, **pecorina*.
pignorāre.
rōboris, *rōborāre*, **roboretum*, *rōboria*.

stercus, *stercorāre*.
temporis « temps », *temporālis*, **temporare*, **temporiuus*.
temporis « tempe ».

Parmi les dérivés cités, quelques-uns peuvent avoir été créés en roman même, mais il est incontestable que les formes à *-oris* étaient vivantes, plus vivantes en tout cas que les formes à *-eris* : sur 25 noms à génitif en *-eris*, il ne reste trace en roman que de 13, dont 2 seulement sont répandus sur tout le territoire (*ueneris dies* et les composés de *-sīderō*), tandis que 2 semblent avoir été incorporés à la catégorie en *-oris* ; sur 18 mots à génitif en *-oris*, 7 seulement sont complètement perdus et la plupart des autres sont bien représentés partout.

Un autre fait est plus significatif encore : le roman ne connaît plus, à proprement parler, une flexion *-us*, *-eris* ; il y a des noms que l'on a conservés sous la forme du nominatif (par exemple v. fr. *giens* de *genus*) et il y en a qui gardent la forme des cas obliques (par exemple it. *gnomero* de *glomere*), mais il n'y en a aucun qui ait conservé les deux formes avec une différence de valeur grammaticale. La flexion en *-oris*, par contre, a été non seulement conservée par le roman de Dacie et d'Italie (par ex. roum. *frig*, pl. *friguri*, correspondant au lat. *frīgus*, *frīgora*), mais encore elle a été développée au détriment de la déclinaison en *-o-* ou en *-u-*, et la terminaison *-ora* a été employée comme marque du pluriel. Par exemple le pluriel de *ago* <*acus* en Italie est *agora* (*R. E. W.* 130). On peut ajouter de très nombreux exemples roumains, tels que *vînt* (<*uentus*), pl. *vînturi*. De même que *-oris* prend la place de *-eris* en latin, le pluriel en *-ora* se répand en roman à la place des pluriels en *-ī*, en *-a* ou en *-ūs*. On peut dire que c'est, en quelque sorte, la même tendance qui continue.

Au moyen âge on rencontre en latin d'Italie de très nombreux exemples de pluriels en *-ora* d'origine analogique. Le problème a été étudié par W. Meyer(-Lübke), *Die Schicksale des lateinischen Neutrums*, p. 48 et suiv., Sittl, *A. L. L. G.*, II, p. 570 et suiv., Frick, *ibid.*, VII, p. 443 et suiv., et surtout par M. P. Aebischer, *Les pluriels analogiques en* -ora *dans les chartes latines d'Italie* (*Bulletin du Cange*, 1933, pp. 5-76 ; v. aussi 1934, pp. 26-36). Ce dernier auteur, qui a dépouillé un nombre impressionnant de chartes, a dressé le tableau de tous les pluriels analogiques en *-ora* et en a tiré des conclusions d'ordre général.

J'ai étudié moi-même l'histoire de la désinence *-ora* du point de vue roumain, dans un article que M. Aebischer semble ne pas avoir connu, ou que, en tous cas, il n'a pas utilisé (*Les subs-*

tantifs neutres en roumain, dans la *Romania*, LIV, pp. 249-260). On peut faire maintenant une synthèse des faits italiens et des faits roumains, qui formera un prolongement de l'étude sur les faits latins.

En ce qui concerne la provenance des pluriels analogiques en *-ora* (tels que *campora, hortora, pratora*, etc.), M. Aebischer pose deux hypothèses : ils seraient dus à une mode savante, ou bien ils proviendraient du langage vulgaire. Il repousse la première et ne garde que la seconde, avec raison sans doute. On ne saurait admettre qu'il y ait eu une modification morphologique dans une langue morte, comme l'était le latin des chartes. Par contre, l'italien a innové sur plus d'un point, et l'une de ces innovations a pu facilement se glisser sous la plume des scribes qui rédigaient des textes latins.

Je suis encore de l'avis de M. Aebischer, lorsqu'il affirme que la tendance à donner un pluriel en *-ora* aux noms en *-o* n'est pas un fait nouveau au moyen âge, mais bien la continuation d'une tendance plus ancienne. Mais je ne crois pas qu'il ait raison lorsqu'il rapproche les pluriels de roum. *pămînt*, *cîmp*, *curs*, *fund*, *lac*, *loc*, *rîu* de lat. d'Italie *pavimentora*, *campora*, *cursora*, *fundora*, *lacora*, *locora*, *rivora* (*art. cit.*, p. 72). Ces rapprochements ne prouvent rien, en effet, car tout en admettant que les faits roumains et italiens découlent de la même tendance, il faut reconnaître que les développements en ont été indépendants. Rien ne prouve, par exemple, que le pl. roum. *pămînturi* soit ancien : il a pu être fait tout récemment, et cela est même très probable (la forme ancienne *peminte* étant attestée). Roum. *fund* a un tout autre sens que lat. *fundora* (il veut dire non pas « fonds », mais « fond »). Le pluriel *cursuri* est sûrement récent. Quant aux pluriels *lacuri*, *locuri*, *rîuri*, il n'est pas exclu qu'ils soient anciens et qu'ils remontent aux lat. **lacora*, **locora*, *rīuora* que l'on retrouve au moyen âge en Italie. Mais rien ne le prouve, puisque les pluriels roumains ont pu aussi bien être faits en roumain même (le pluriel *cîmpuri* garde encore à côté de lui la variante ancienne *cîmpi* <*campī*). Les mêmes objections doivent être faites à Meyer-Lübke, qui restitue des formes comme **acoris* (*R. E. W.* 1re éd., 130), *arcora*, (*R. E. W.* 618) sur la foi des dialectes italiens et roumains ; il ne faut jamais perdre de vue un des principes les plus importants de la grammaire comparée : les concordances ne prouvent rien lorsqu'il est possible d'y voir un développement parallèle[1].

1. Le présent article était composé lorsqu'a paru, dans le *Buletinul Philippide*, III, p. 29 et suiv., l'article de M. G. Caragaţă sur les *Pluriels roumains et ita-*

Par contre, **fimoris*, **fundoris* (3311 et 3585) sont restitués correctement, puisque leur existence est confirmée par des langues où les mots en *-oris* ne se sont pas multipliés (voir aussi v. Wartburg, *Fr. Et. Wb.*, III, p. 548, col. I et p. 877, col. 1).

Quant à l'explication des nouveaux pluriels en *-ora*, Meyer-Lübke a proposé d'y voir des faits d'analogie : **fimora* aurait été fait sur *stercora*, etc. (*Einführung*, 3e éd., p. 184). Ce n'est là, à proprement parler, qu'une explication mécanique. Il est évident que le procès a commencé par l'analogie, mais cela ne rendra jamais compte de la grande masse des mots qui présentent, à l'époque romane, un pluriel en *-ora*. Il faudra trouver une explication d'ordre plus général, d'autant plus que la tendance du roman occidental devait aboutir à éliminer la déclinaison imparisyllabique, non pas à la renforcer.

M. Aebischer, après avoir repoussé avec raison cette explication, propose de partir précisément de ce fait que la flexion du genre *tempus*, *temporis* était caduque. L'apparition de *fundora*, etc. serait due à une espèce de fausse régression, d'hyperurbanisme : ceux qui disaient *tempi* et écrivait *tempora* pouvaient aussi bien écrire *fundora* pour *fundi* (p. 73 et suiv.).

C'est là une hypothèse correcte au point de vue de la méthode, mais je crois tout de même qu'elle ne doit pas être admise. Une fausse régression n'aurait pas donné une cinquantaine de pluriels nouveaux en Italie et des centaines (vivants !) en Roumanie. Sur le domaine roumain surtout, il faut avouer que, pour une flexion en agonie depuis deux mille ans, la catégorie en *-ora* se porte très bien. Il doit y avoir autre chose. Je ne vois aucun fait qui m'obligerait à rejeter l'explication que j'ai proposée il y a neuf ans (*art. cit.*, p. 251 et suiv.) : après l'abandon des vieilles conceptions animistes, les noms d'objets n'avaient gardé leur genre animé que par inertie et sous l'emprise de la tradition : on ne pouvait plus concevoir que des mots comme *rīuus* ou *locus* étaient animés : du moment qu'ils désignaient des objets, il fallait qu'ils appartinssent au genre neutre, caractérisé surtout par le pluriel en *-ora*. Le changement a pu s'opérer, dans les régions qui gardaient encore la notion de « neutre », au moment où les vieilles institutions se sont effondrées. Il s'en suit que la théorie de M. Bartoli (*A. Gl. It.*, XXVI, p. 127), suivant laquelle les nouveaux pluriels seraient dus à une influence osque et ombrienne,

---

liens en -ora. On y trouve un répertoire des formes dialectales italiennes, agrémenté d'une invraisemblable collection de reconstructions telles que **somnora*, **ventora*, qui n'ont aucune chance d'être justes. En général, les conclusions de l'auteur ne semblent pas devoir être retenues.

ne sera pas prise en considération ici : il s'agit en premier lieu d'un changement de genre, le changement de forme n'en étant que le complément. Le neutre latin n'est pas mort en Occident parce que *-us* et *-um* ont été confondus, puisque l'opposition de forme entre le masculin et le neutre pouvait subsister grâce aux pluriels (v. Sittl, *loc. cit.*) ; la vraie raison de la disparition du neutre, c'est l'extinction de la catégorie grammaticale elle-même.

En ce qui concerne la voie par laquelle le changement de terminaison s'est effectué, je crois également que l'on peut admettre pour les faits d'Italie la théorie que j'ai proposée pour le roumain (*art. cit.*, p. 253 et suiv.). Il ne faut pas oublier que, pour l'italien comme pour le roumain, il ne s'agit que de deux formes en opposition : singulier et pluriel, les cas obliques n'y jouant aucun rôle. Chaque fois que le pluriel était d'emploi fréquent, la forme ancienne ne pouvait pas être oubliée et elle est demeurée ; mais pour les mots employés surtout au singulier, le pluriel a pu être oublié et refait plus tard sur un nouveau modèle. Parmi les 57 exemples trouvés par M. Aebischer (voir le tableau qu'il en a dressé, p. 64), il n'y en a aucun dont le pluriel soit d'emploi très fréquent, sauf peut-être *extromentora* « instruments », dont il n'y a qu'un seul exemple, *arbustora*, attesté également une seule fois, *modiora* et *sextariora*, où il n'est pas interdit de voir des formes en *-iolum*, et *fructora*.

Il est certain que la tendance à renforcer la catégorie du neutre a été bien plus active en roumain qu'en italien. Le pluriel en *-uri* est maintenant une catégorie aussi fournie que les autres en roumain, tandis que les formes en *-ora* ne sont que des débris en italien moderne. Le fait peut s'expliquer en partie par l'influence du latin savant en Italie, influence qui était absente en Roumanie. Mais cette explication n'est sûrement pas suffisante, puisque non seulement l'italien a rejeté les créations nouvelles, mais encore il s'est débarrassé des formes anciennes et correctes, telles que *corpora*. Du reste, l'autre type de neutre, *scamnum*, *scamna*, qui est également vivant en roumain, a été éliminé jusqu'à quelques vestiges par l'italien. Cela prouve que la conservation du type *-ora* en roumain et son extension en Orient sont dues à une prédisposition en faveur du genre inanimé, prédisposition infiniment plus faible en italien.

A. Graur.

ADVERSARIA IV

1. Theognis 289

νῦν δὲ τὰ τῶν ἀγαθῶν κακὰ γίγνεται ἐσθλὰ κακοῖσιν
ἀνδρῶν ἡγέονται δ' ἐκτραπέλοισι νόμοις suppl. grec 388
ἀνδρῶν γίνονται δ' ἐκτραπέλοισι νόμος(οι) cet.

The slightly mysterious reading of the beautiful Paris ms. (once Veronese) evidently arises from ανδρω̄ in some ancestor, perhaps of the uncial period. Confusion of the flat stroke denoting nu and the circumflex is not uncommon; Ludwich's emendation of θεὰν σύπερ for θέας ὕπερ (h. Dem. 64) turns on it, and another example is the reading of the Mosquensis at h. Herm. 305 ἐνέχων δὲ for ἔνεχ'ὧδε. How η disappeared in the vulgate I canot say (unless indeed we fall back on the resemblance of N and H in uncial, of which I am not too well assured), but it disappeared, and γεονται was emended into γεινονται or γινονται.

It is recognised that ἡγέονται is the better word, but the passage is usually punctuated

νῦν δὲ τὰ τῶν ἀγαθῶν κακὰ γίνεται ἐσθλὰ κακοῖσιν
ἀνδρῶν · ἡγέονται δ' κτλ.

as though κακῶν were a kind of partitive genitive, κακοῖσιν ἀνδρῶν. This does not seem possible. I therefore put a colon at κακοῖσιν, and in the second line make ἡγέονται govern ἀνδρῶν; 'they govern the people with extraordinary laws', the dative as in X 247 ὣς φαμένη καὶ κερδοσύνῃ ἡγήσατ' Ἀθήνη.

It is true that in this interpretation δ' is postponed till after the second word and to the middle of the pentameter. For this I can produce no parallel in elegy. We must however remember how little elegy has come down to us, and that Theognis himself is imperfect[1]. I have not found an adequate treatment of postponed δέ; Liddell and Scott have a paragraph of examples mainly from tragedy. I can add a few of δὲ in the third or fourth place mainly from late comedy:

Philoxenus CAF I p. 646 πουλύποδος πλεκτὴ δ' ἂν πιλήσας κατὰ καιρόν
Diphilus *ib.* II p. 662 v. 14 κατ' ἀμφότερα δὲ
Antiphanes *ib.* II p. 74 ὡς θᾶττον ἡ παῖς δ'ἥψατο

1. Cf. however Xenophanes I. 17, and Theognis himself 733 (?), 992. The position (middle of the pentameter) is normal.

Antiphanes CAF II p. 107 ἐὰν σαπροὺς κομιδῇ δὲ
id. *ib.* II p. 79 πρὸς ἀγορὰν δ' ὅταν
id. *ib.* II p. 95 οὗτοι κεκραγότες δὲ
Amphès *ib.* II p. 244 ὡσεὶ προσέχων δὲ
Alexis *ib.* II p. 303 οὐ πάνυ τι θαυμάζω δὲ
id. *ib.* II p. 348 τακτῆς τροφῆς δὲ
Eubulus *ib.* II p. 198 ἐπὶ τῷ προσώπῳ δ'
Anaxandrides *ib.* II p. 138 ὑπέφαιν' ἐσομένη δ' ὤκιμον
Machon ap. Athen. 349 F v. 71 ὑπὸ νύκτα τῆς φωνῆς δὲ ταύτης οὕνεκα
Euphron CAF III p. 322 οὐμὸς διδάσκαλος δὲ.

These are all quoted by Athenaeus. In Athenaeus' own prose we have 18 A ἐς τὸ πρέπον δὲ Ὅμηρος, 38 E ἀπὸ τοῦ κατὰ μέθην δέ.

2. Homeric hymn to Hermes 482

ὃς τις ἄν αὐτὴν [τὴν λύραν]
τέχνῃ καὶ σοφίῃ δεδαημένος ἐξερεείνῃ
φθέγγομένη παντοῖα νόῳ χαρίεντα δίδάσκει
ῥεῖα συνηθείῃσιν ἀθυρομένη μαλακῇσιν,
ἐργασίην φεύγουσα δυήπαθον· ὃς δέ κεν αὐτὴν
νῆις ἐὼν τὸ πρῶτον ἐπιζαφελῶς ἐρεείνῃ
μάψ αὔτως κεν ἔπειτα μετήορά τε θρυλίζοι.

a) In our note on μετήορα in the last line of this passage W. R. Halliday and I said "'high', i. e. off the note, perhaps 'sharp'. The word has an unfavourable connotation in medicine and rhetoric, but is not applied elsewhere to musical notes".

The word and its compounds are frequent in Hippocrates of the breath (πνεῦμα) : e. g. Epid. II, 2, 24 πνεῦμα δὲ τουτέοισιν οὐ πάνυ μετέωρον and elsewhere, VI, 7, 1 οἵσι δὲ καὶ πνεῦμα ξυνεμετεωρίζετο κάκιστον, οὗτοι γὰρ καὶ ἐπεχλιαίνοντο[1]. The reference is to respiration not to music, but the metaphor itself is surely of sound, the high wheezy sound of persons suffering; the only other sense of the word as applied to the body is 'swollen'. Therefore in the passage before us the word signifies 'note'; the lyre gives out a 'shrill discord'[2] when a novice plays it. In modern music 'alto', 'alta voce' are familiar.

The lexica compare μετάρσιος, a close parallel.

Applied to persons the word has a wide unfavourable meaning, amply recorded in the lexica. Here there is no person in question, Hermes is informing Apollo that the lyre requires 'playing'.

1. μετεωρότερον ἆσθμα Philodemus *de ira* p. 36. 38 Gomperz.
2. Hesych. θρυλλήματα· ἄσημοι φωναί.

b) The word σοφός we know does not occur in Homer (except in a doubtful variant on Ψ 712 ἐπεὶ σοφὸς ἤραρε τέκτων), and σοφία only once O 412 of the builder. Hence lines 482 and 511 in this hymn are the first cases of its application to music, and the meaning in both lines is fixed by the accompaniment of τέχνη. The same is the case with Theognis 790 ; in two places in this author it means 'sense', 876 and 1074.

It is therefore correct to say that down to Theognis there is no case of σοφός, σοφία etc. in the sense either of 'trick' or 'wisdom', if by wisdom we mean the usual connotation of the word. Even σόφισμα in Hippocrates has the sense of 'principles', almost of 'treatments', περὶ παθῶν 41 ἀδύνατόν ἐστι καθεστηκός τι ἐν αὐτῇ [τῇ ἰατρικῇ] σόφισμα γενέσθαι, 46 φαίνεται... τῶν σοφισμάτων τὰ κάλλιστα ἐν αὐτῇ συγκείμενα ἐλάχιστα τύχης δεῖσθαι. These examples may be added to those I gave in this Revue t. X, p. 201.

c) V. 487 In our note we gave examples of φεύγειν with things. There are more, for instance in Hippocrates : περὶ ἀέρ. 14 ult. φεύγει[ἡ κλησὶς] ἐς τὸ ἄνω μέρος, Epid. II. 2. 24 ἐς τὰς ῥῖνας ἔφευγεν, Κατ' ἰητρεῖον 9, ἐς τὰ κατάντη καὶ ἀπόξη φεύγει πᾶς ἐπίδεσμος, Περὶ ἑπταμήνου 9 ἐκφεύγει τοὺς τρωσμούς cf. also Theognostus *Canones* 100. 4 τὰ διὰ τοῦ υσσα δισύλλαβα φεύγει τὴν διὰ τῆς οι διφθογγου γραφήν. Yet θέλγουσα stands in Baumeister !

3. In my last contribution to this Revue (t. X p. 205) I defended ὁμαλόν in Aeneas Tacticus 22. 19 as equivalent to ὅμοιον. I have now some cases where one word interprets the other, or is a variant on it : schol. Theocr. XII. 10 Wendel εἴθ' ὁμαλοί] εἴθε φησιν ἐνεχώρει ὅμοιον γενέσθαι τὸν εἰς ἀλλήλους ἡμῶν ἔρωτα... εἴη ἡμᾶς ἐξ ἴσου φιλεῖν, Hippocrates περὶ νούσων I. 8 οὐχ ὁμαλῶς (v. l. ὁμοίως) ἐπαινέουσι, cf. 19 φρονέοντος πάντα χρήματα ὁμαλῶς ὡς ἐν τῷ πρὶν χρόνῳ, 22 ult. οὐ δύναται ἀποκαθαίρεσθαι ὁμαλῶς ἀπὸ τῶν ἑλκίων, II. 30 v. ll. ὁμοίως ὁμαλῶς ἁμαλῶς[1]. These instances justify the retention of ὁμαλόν in Aeneas.

4. In my same contribution (p. 208, n. 1) I noted βρόβειος οὐρά 'sheep's tail' in An. Ox. II 56, and adduced the form πρόβειος adj. from Boissonade an. III 408 al. I now see that Du Cange has προβέα = sheepskin from Byzantine authors. I can add another case from a note at the end of the Bodleian Iliad Auct. 2. 7 (s. XII) ἐκόψαμεν δια δῦω κατατομὰς προβὲσ κ καὶ ἐποίησαν τέτραδα[2]. After προβὲσ the letter kappa seems separate and

1. The adverb is very common in Plutarch in the tense of 'alike'.
2. Quoted in the Iliad 1931 vol. 1 p. 30. I have re-consulted the MS.

presumably means twenty. προβὲσ is perhaps for προβέας, but the accent is clear. The radicle may be π[ό]ρόβος-ις-ον etc. or even π(ό)ρόψ, if we think of ὄνειος, ὤειος, ὀρνίθειος etc.

What is the derivation? πρόβειος or βρόβειος made me think of *brébis*, which according to Brachet comes from *vervex* (berbex verbex, italian berbice). May we suppose that πρόβ — or βρόβ — = verv (—)? I commend these suggestions to the tender mercy of etymologists.

As to πρόβατον (of which the lexicographers say πρόβειος etc. are contractions), the Greeks derived it from προβαίνω and gave it a choice of meaning according to their wont. Etym. Magn. in v. ... παρὰ τὸ πρὸ τῆς ὀπισθίας βάσεως ἑτέραν βάσιν ἔχειν· ... παρὰ τὸ πρὸ τῆς ὀπισθίας βάσεως ἔμπροσθεν βάσιν ἔχειν... παρὰ τὸ προβαίνειν τῇ βοσκῇ ἢ παρὰ τὸ πράως βαίνειν τοῦ ὄπισθεν ποδὸς τὸν ἔμπροσθεν πόδα. These characteristics are common to quadrupeds. The sheep in literature is either a fool or *strays : omnes nos quasi oves erravimus.*

Πρόβατον is a derivative of πρόβ —.

5. The syntactical form consisting of two alternative double conditions with omission of the first apodosis, of which the type is :

ἀλλ' εἰ μὲν δώσουσι γέρας μεγάθυμοι Ἀχαιοί,
εἰ δέ κε μὴ διώωσι ἐγω δέ κεν αὐτὸς ἕλωμαι (A 135)

or εἰ μέν τι δώσεις· εἰ δὲ μὴ οὐχ ἑστήξομεν (vit. hom. Herod. c. 23) in treated by K-G II § 577-4. There are additions to be made. Why the editores say ' besonders bei den Attikern ' I do not know, for it is a constant feature of Ionic prose.

Three types are to be noticed : (*a*) where the first apodosis is given, (*b*) where it is omitted, (*c*) where in some mss. it appears and in others does not.

a) Hippocrates π. τῶν ἐντὸς παθῶν

I ult. ἢν μὲν ὑπὸ ταύτης τῆς θεραπηίης ἰηθῇ ἅλις, ἢν δὲ μὴ...
23 κἢν μὲν ἀπὸ τουτέων καθίστηται ἅλις· ἢν δὲ μὴ..
28 κἢν μὲν ἀπὸ τουτέων μεμελετημένη ἡ νοῦσος ἐξέλθῃ ἅλις· ἢν δὲ μὴ..
35 καὶ ἢν μὲν ὑπὸ τουτέων παύσηται ἅλις· ἢν δὲ μὴ...
Γυναικείων I 533 ἢν μὲν οὖν οὕτω μελετωμένη ῥηίσῃ ἅλις· καὶ ἢν μὴ...
III. 15 καὶ ἢν μὲν ἐνταῦθα παύσηται τοῦ πεύσματος ἐκφεύγει· ἢν δὲ μὴ...
Περὶ γυναικείης φύσιος
96 ἢν μὲν ὄζῃ τὸ στόμα εὖ ἔχει, εἰ δ'οὐ..

b) The first apodosis is omitted. This is the commonest case, and may be called normal. It is very frequent ; I have counted twenty and there are doubtless more. One example will suffice : π. τῶν ἐντὸς παθῶν 7. κἢν μὲν οὕτω ῥηίσῃ· ἢν δὲ μὴ...

c) Omission of the first apodosis in a minority of MSS. or a single MS. :

Γυναικείων II 144 καὶ ἢν μὲν οὕτως ἐθέλωσιν ἐσακούειν καὶ ἀπίεναι ἄλις ἔστω (ἄλις ἔστω om. Littré's ' θ ', Vind. med. 4)

περὶ τῶν ἐντὸς παθῶν 22 κἢν μὲν ὑπὸ τούτων καθίστηται ἄλις (ἄλις om. ' θ ') :

the reverse ib. 51 καὶ ἢν μὲν ὑπὸ τούτων ὠφελῆται· ἢν δὲ μὴ..... here ὠφελῆται ἄλις ' θ '.

It would seem that omission is the normal usage, as preserved in verse, and that when the first apodosis appears it is the result of correction, as in (c). Ancient dicta on the subject occur in schol. B Pii T on A 137 and Tryphon περὶ τρόπων in Boissonade an. III 278 ἐλλείπει γὰρ τὸ καλῶς ἂν εὖ ἔχοι· ἀπεκρέματο γὰρ ἡ διάνοια (on A 185). ἔνιοι δὲ τὸν τρόπον τοῦτον προσυπακουόμενον καλοῦσιν.

6. Καθὸ (καθ' ὁ) καθότι = ' where '. See this Revue 1934 p. 237, 1935 p. 290. These usages appear to be earlier than was supposed. Hippocrates περὶ ἱερῆς νούσου 13 καθότι καὶ οὐκ εὐθὺς πνέει μένος [ὁ νότος], περὶ γονῆς 10 κατὰ τὸ χωρίον καθότι καὶ ἐπηρώθη, περὶ νούσων II. 6 μάλιστα καθ' ὁ τὰ πλεῖστά ἐστι φλέβιας, περὶ γυναικείων II 138 καθ' ὁ (—) ταύτῃ. It is of course true that it maybe difficult to assign a century to a particular tract of Hippocrates.

I add a few more cases : Artemidorus *onir.* IV 30 ἐτρώθη κατ' ἐκεῖνο τὸ μέρος καθ' ὁ..., Apollonius *lex. hom.* 115. 14 καθὸ καὶ ἡ καρδία, Archelaus ap. Diog. Laert. II. 4. 17 καθ' ὁ (—) ταύτῃ[1] ; καθὰ Demetrius π. ἑρμην. 200.

7. The sections on *Tmesis* in Kühner-Gerth I § 445 are full and judicious, but admit of addition. In the first place the name the Greeks gave to this figure was often not Tmesis but Hyperbaton : Zonaeus περὶ σχημάτων (Boissonade anecd. III p. 318) ὑπέρβατον ἐστι ὅταν τῆς συνεχείας τοῦ νοήματος διακοπείσης ὑπὸ μεταξυλογίας ἐμβληθείσης ὕστερον τὸ λεῖπον ἀποδοθῇ, οἷον ἐμοῦ μέτα ἀντὶ τοῦ μετ' ἐμοῦ καὶ ἄπ' ἐμ' ὀλεῖς ἀντὶ τοῦ ἀπολεῖς με ; Aelius Dionysius ed. Schwartz οὐδ' ὑφ' ἑνῶν. Ἀττικοὶ ἀντὶ τοῦ ὑπ' οὐδένων λέγουσιν ὑπερβιβάζοντες.

1. Polybius III. 38. 1.

Simple cases are

η 220 ἐκ δέ με πάντων
ληθάνει ὅσσ' ἔπαθον
ι 212 τοῦ φέρον ἐμπλήσας ἀσκὸν μέγαν ἐν δὲ καὶ ἦα
κωρύκῳ
Hesiod. fr. 121. 2 σὺν δὲ πόδας χεῖράς τε δέει[οἶνος]
Alcaeus fr. 54. 5 κύλαι τε κατ' ἄσπιδες βεβλημέναι
7 ὑπὸ ἔργον ἔσταμεν τόδε
fr. 34 ἐκ δὲ ποτήριον (-ων codd.) πώνης
Anacreon fr. 43. 3 ἀνὰ δεῦτε βασσαρήσω
Alcman fr. 67. 2 ἐπὶ δ' ἵμερον
ὕμνῳ καὶ χαριέντα τίθη χορόν
Pindar fr. 123. 1
χρῆν μὲν κατὰ καιρὸν ἐρώτων δρέπεσθαι
fr. 122 μαλθακᾶς ὥρας ἀπὸ κάρπου δρέπεσθαι
fr. 166 ἀπὸ μὲν λευκὸν γάλα χερσὶ τραπεζᾶν
ὤθεον
Epicharmus fr. 35. 6 Kaibel
κἀπ' ὧν ἠχθόμαν
Hermippus CAF Ip. 249
ὀσμή θεσπεσία κατὰ πᾶν δ' ἔχει ὑψερεφὲς δῶ
Strattis ib. I p. 720 περὶ κάτω τετραμμένη
Metagnes ib. I p. 705 ὑπὸ γούνατα μισθοῦ ἔλυσαν
Sophocles ap. Ion. (FHG II 46) ἄπο τοίνυν φύσησεν αὐτό
Hegemo v. 5 ἐγὼ πᾶσιν μικρὸν μετὰ τοῦτ' ἔπος εἶπον
Macho ap. Athen 579 D v. 39 ὑπό τι γὰρ δέδοικά σε
Hermesianax ap. Athen. 598 Av. 41 ἐκ μὲν ἔρωτος
πληγεὶς Ἡακτωλοῦ ῥεῦμ' ἐπέβη ποταμοῦ
Philoxenus ult. ἐπί τ' ἤνησαν (ἔπειτ' codd.)
Eratosthenes fr. 343 ἐκ δ' ἀνδρῶν πάντ 'ἐτίναξε νόον
Philetas fr. 16 ἀπὸ ψυχὴν ὀλέσασα

Gerth occupies himself with the usage in this respect of Herodotus, but says nothing of the other corpus of ionic prose, Hippocrates. I have noted here a few examples, and there are certainly many more :

περὶ νούσων II 50 κατ' οὖν ἔκτειναν
ib. 51 ἀπ' οὖν ὤλετο
περὶ γυναικῶν φύσιος II. ἐπ' οὖν ἐφάνη (v. ll. ὅπου, ἐπὴν)

Reversed Tmesis, or what Gerth calls anaphoretic, where the preposition comes after the verb, is not uncommon. W. R. Hal-

liday and I gave examples from epos in our note on h. Herm. 48 (where we took πειρήνας διὰ as = διαπειρήνας); I add

Archilochus 60 οὐ γὰρ ἐσθλὰ κερτομεῖν ἔπ' ἀνδράσιν
Alcman 24 ἐσσαμένα πέρι δερματα θηρῶν
Parmenides I, 10 ὠσάμεναι κράτων ἄπο χερσὶ καλύπρας
Solon 27. 7 τελέσας κάτα μέτρον ἵκοιτο
Appian III 55 λύειν ἄπα γούνατα θηρῶν.

8. Theognis 805

τόρνου καὶ στάθμης καὶ γνώμονος ἄνδρα θεωρῶν
εὐθύτερον χρὴ μὲν Κύρνε φυλασσόμενον

The Mss. here are unanimous in reading θεωρῶν, the editors since Vinet in giving θεωρόν. An original θεωρόν would never have become θεωρῶν. The metre prevents θεωροῦντ', of which I had thought. Θεωρῶν is partitive, and ἄνδρα θεωρῶν = θεωρῶν τινα. Words which of themselves connote quantity or number (πολλοί, παῦροι etc.) naturally take a partitive genitive; the neutral τις also does so, as we all know. Ἀνήρ as Stephanus in his lexicon remarks = τις. Some instances which resemble that before us are given in Kühner-Gerth I p. 338, e. g. δήμου ἄνδρα = δημότην τινα B 198, Πατηγύας ἀνὴρ .... τῶν ἀμφὶ Κῦρον πιστῶν. Xen. Anab. I 81 τῶν πελταστῶν ἀνήρ, ib. IV. 8. 4[1].

9. Theognis 1221

πολλὰ φέρειν εἴωθε λόγος θνητοῖσι βροτοῖσι
πταίσματα τῆς γνώμης Κύρνε ταρασσομένης

Λόγος in the moral poets is Reason, and to say that Reason brings slips (πταίσματα) to mankind is a contradiction. To alter λόγος to δέος or φόβος is waste of time. No, take τ away from πταίσματα (as πτόλις πόλις, πτόλεμος πόλεμος) and we get παίσματα, an evident miswriting of πείσματα. For πεῖσμα cable or mooring used tropically see Plato[2] in the lexica[3].

10. Diodorus Siculus XIV. 13. 8. λόγον γεγραμμέναν πολυτελῶς. 'Expensively' can hardly apply to a composition. Perhaps πολιτικῶς.

T. W. Allen.

1. Collinus I. 13 ἀνδρὶ = τινι, Theognis 979 ἀνὴρ = τις.
2. And Philostratus.
3. For the sentiment cf. Polybius *incert.* 12 οἶδε γὰρ καὶ λόγων ἀλκὴ θανάτου καταφρονεῖν.

NOTES ET DISCUSSIONS

SUR QUELQUES QUESTIONS FONDAMENTALES DE LA MÉTRIQUE

Lorsque le Professeur E. A. Sonnenschein préparait son ouvrage : *What is rhythm?*[1] il m'écrivit plusieurs fois pour me demander mon avis ou discuter certaines assertions de mon *Manuel des études grecques ou latines*.

Justement, la partie concernant les fondements de la métrique [2] se trouvait être le résultat non seulement de lectures et de réflexions poursuivies pendant des années, mais aussi de conversations et discussions presque infinies.

Aussi me fut-il aisé de développer ce que j'avais condensé en quelques lignes. Si ma réponse ne satisfaisait pas mon correspondant, il urgeait ; s'il était convaincu, il le disait franchement.

Après avoir écrit trois ou quatre lettres de ce genre, je m'aperçus qu'elles pouvaient être utiles à d'autres qu'à M. Sonnenschein et j'en gardai le brouillon ; enfin, il voulut bien me prêter mes premières lettres et j'en pris copie.

Comme j'entends toujours poser indéfiniment les mêmes questions, je ne crois pas inutile de publier les réponses que j'y ai faites, lorsqu'elles étaient présentées par un interlocuteur exigeant, autant que loyal.

Je me borne aux points *fondamentaux*, sur lesquels le *Manuel* est, par sa nature, nécessairement bref, et sur lesquels je n'ai pas eu l'occasion de m'expliquer en détail dans mes autres ouvrages.

Le rythme.

L'analyse du rythme, comme, en général, celle des notions premières et d'une application constante, est extrêmement difficile ; on peut le voir par la variété des théories modernes et des définitions données, même par ceux qui ont réfléchi particulièrement à la question.

---

1. Sur cet ouvrage voir *Revue de philologie*, LIII, 1927, p. 189-190
2. *Manuel*, VII, nos 11-24. Comparer Ragon-Renauld, *Grammaire grecque*, p. 412-416.

Et c'est là, je pense, une des raisons pour lesquelles les Grecs n'ont pas tout dit, même ce qui nous paraît nécessaire. Ils ont, les premiers, tenté cette difficile analyse ; ils ont distingué des notions qu'après eux les Romains ont répétées, et même les théoriciens du moyen âge, après tant de changements dans la langue. Ils ont été les initiateurs, comme pour la philosophie, la géométrie, les formes littéraires et tant d'autres choses. Mais ils n'ont pas dit le dernier mot ; c'est déjà beaucoup qu'ils aient dit le premier.

Les sources de la métrique.

... Ajoutez que nous n'avons même pas toute la théorie des Grecs. Aucun ouvrage antique ne nous a conservé *l'ensemble* de leurs idées sur le rythme *poétique*. On reconstitue, comme on peut, la métrique ancienne d'après des traités de musique ou de rhétorique, parfois d'après de misérables grammairiens latins.

Si Aristote avait traité la question dans sa *Poétique*, nous en saurions peut-être davantage ; il faut nous contenter d'un chapitre de sa *Rhétorique*, deviner une théorie grecque derrière des affirmations de Cicéron et de Quintilien, passer d'Héphestion, qui ne nous apprend presque rien, à Terentianus Maurus ou Marius Victorinus, échos plus lointains encore de telle ou telle école antique.

Le temps fort ou ictus.

La principale raison qui m'a fait admettre l'existence d'un ictus en métrique est la différence marquée qui existe constamment entre les deux parties du pied, l'une forte, l'autre faible. En particulier, dès la versification homérique, je suis très frappé de ce fait, bien connu, que la voyelle longue en hiatus s'abrège si elle est au temps faible, mais reste longue si elle est au temps fort. C'est là une loi constante, attestée par une multitude d'exemples et qui s'explique très bien si le temps fort était marqué à l'origine par une intensité particulière.

La même conclusion me paraît ressortir, pour la métrique et la musique, de l'ensemble des témoignages cités par les auteurs à propos de *l'arsis* et de la *thésis*, par exemple, dans Christ, nos 58-71.

Enfin l'union de la poésie, de la musique et de la danse chez les Grecs semble indiquer la même conclusion : la *thésis* grecque était le moment où le danseur frappait du pied la terre, ce qui pourrait bien difficilement ne pas correspondre à un coup de voix plus fort dans le chant.

Je vois d'ailleurs que les musicologues ont généralement admis cette opinion, non seulement Westphal et Gevaert autrefois, mais plus récemment Maurice Emmanuel, en 1914[1] (p. 382, col. 2). C'est aussi, d'après Laloy, la théorie d'Aristoxène (Laloy, p. 305, etc.)[2], quoique cet auteur ne nous ait pas laissé son œuvre entière et que ce qu'on a de lui ne représente qu'une partie de sa doctrine (Laloy, p. 315).

Quand j'admets cet ictus, je veux dire par là qu'une intensité existait *à l'origine* dans le vers chanté ou accompagné par un instrument ; je ne tranche pas la question de savoir si plus tard on la marquait encore en lisant[3]. Je suppose que cela a beaucoup varié.

Même question.

Pour l'*ictus metricus*, mon opinion pourrait se résumer ainsi :

1° Pour les vers *dansés* (chœurs des tragédies, des comédies, odes lyriques...), il est *physiologiquement* nécessaire que la voix soit plus intense au moment où le pied du danseur touche la terre.

2° Pour les vers *chantés*, sans être dansés, une intensité revenant à intervalles plus ou moins réguliers me paraît aussi devoir être admise.

3° Dans les vers simplement *lus* (comme ceux de Virgile ou d'Horace), rien ne prouve qu'il y ait eu une syllabe intense autre que la syllabe accentuée du mot. Mais, au point de vue métrique ou prosodique, il arrive qu'une syllabe frappée *à l'origine* d'une intensité due à la danse ou au chant ait gardé de là certaines particularités pour l'hiatus, la quantité, l'allongement avant césure, ou autres détails analogues.

L. Laurand.

---

1. Il s'agit ici de l'exposé de la musique grecque par Maurice Emmanuel dans : A. Lavignac. *Encyclopédie de la musique*. I. Paris, Delagrave, 1914.
2. L. Laloy, *Aristoxène de Tarente*. Paris, Société française d'imprimerie, 1904.
3. *Manuel des études grecques et latines*, VII (5e éd., 1935), nos 179-181 (avec bibliographie).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Harry L. Lévy, *The invective in Rufinum* of Claudius Claudianus, ed. with Introduction and textual Commentary ; 102 p. in-8° ; Geneva, New-York, The W. F. Humphrey Press Inc., 1935.

Cette édition de l'invective contre Rufin ne repose pas sur une collation nouvelle des manuscrits ; après les travaux de Jeep, de Birt et de Koch, c'était une tâche peu utile. Mais elle s'efforce avec éclectisme d'améliorer les textes précédemment parus, soit par un recours à la tradition manuscrite, soit par l'adoption d'une correction conjecturale : elle diffère ainsi en 23 endroits de l'édition de Birt, et en 38 de celle de Koch, et quelques-unes de ces variantes ne sont pas sans importance, ainsi par ex. I 151 et s :

quidquid letali gramine pollens
Caucasus et Scythicae vernant in crimina rupes

où est introduite dans ce passage corrompu la conjecture de Postgate *crimina* au lieu de *gramine* (*-na*) des mss., conservé par Birt et Koch, du *culmine* de Jeep, du *carmina* de Heinsius. Le commentaire a pour objet de justifier les leçons choisies par l'éditeur, et sans être à proprement parler exégétique, il fournit des éléments pour l'interprétation du texte ; les trois chapitres de la préface (The historical background of Claudian's invective in Rufinum ; Claudian and the composition of the invective of Rufinum ; The textual tradition of the in Rufinum) mettent bien le lecteur au courant des circonstances historiques qui firent écrire à Claudien son poème ; de la composition de l'œuvre, et des ressources dont nous disposons pour en établir le texte. M. Harry L. Lévy est bien au courant des travaux relatifs à son sujet, et son édition contribuera utilement à l'intelligence d'un texte un peu trop négligé[1].

A. Ernout.

Charlotte E. Goodfellow, *Roman Citizenship, a study of its territorial and numerical expansion from the earliest times to the death of Augustus.* Thèse de doctorat de Bryn Mawr College, Lancaster (Pennsylvanie), 1935 ; 124 pages.

---

1. M. H. L. Lévy se sert des symboles ω pour désigner l'ensemble des mss. VPC Π BA, et Φ pour désigner ce même ensemble « except for those codices separately mentioned, on each particular occasion, in the note in which the symbol Φ appears (e. g. suci *CA*, succi Φ = suci *CA*, succi *VP* Π *B*). Ce dernier procédé n'est pas très clair, et il eût été préférable de désigner individuellement les mss. par leurs sigles, plutôt que d'obliger le lecteur à faire chaque fois la soust·action (ou l'addition) ; de plus il y a des cas où il est inappliqué, e. g. II 369 : natos *VEC Birt*, *Koch*, natosque Π *A e Jeep*, notosque *PB*. Il en résulte à la fois de l'obscurité et de l'incohérence. Pour séparer la leçon adoptée des autres variantes, les deux points (:) sont préférables à la virgule (,). Enfin on regrette que les leçons conjecturales ne soient pas signalées par l'emploi de l'italique.

L'auteur s'était d'abord proposé un sujet plus limité ; au cours de ses recherches, il lui a paru nécessaire de remonter dans le passé, et finalement l'étude, en neuf chapitres inégaux et forcément sommaires, embrasse un grand nombre de problèmes fort divers de droit ou d'histoire. On ne peut s'étonner qu'ils soient parfois soulevés plutôt que posés, et touchés plutôt que vraiment traités. L'ensemble donne ainsi l'impression d'être moins un travail de recherche originale qu'une mise au point un peu scolaire ; c'est comme tel qu'il est équitable de le juger. D'après les titres des chapitres, il est question successivement des modes d'extension de la *civitas* sous la République, des listes de cens, des concessions émanant des *imperatores* au dernier siècle avant notre ère, de la signification du droit de cité sous César et Auguste, du rôle des marchands dans sa diffusion hors de l'Italie, de celui de l'armée, des concessions faites à des particuliers, enfin du sort des affranchis ; mais bien d'autres problèmes se trouvent effleurés au passage : celui du droit de cité « sans suffrage », celui de l'organisation des *cives Romani* des provinces en *conventus*, etc. L'auteur cite et utilise des documents nouveaux comme l'édit de Cyrène relatif aux liturgies dues à leurs communautés par les provinciaux citoyens romains, comme les édits de Rhosos sur la collation du *jus civitatis* et de l'*immunitas* pour services de guerre, à l'époque triumvirale, mais sans en tirer un parti nouveau. Deux idées sont particulièrement soulignées : l'une est que la signification du droit de cité change avec l'empire, ce droit s'accompagnant désormais de l'appartenance à une cité municipale (l'*origo*) alors que cette espèce de double citoyenneté était interdite sous la République. A la vérité, les choses nous paraissent avoir été plus complexes ; et, dans la mesure où il y a eu un changement, il résulte de phénomènes généraux, tels que la généralisation du cadre municipal, plus que de nouvelles notions juridiques. L'autre idée est que la politique d'Auguste, si elle a été soucieuse d'éviter l'extension excessive de la cité, notamment par voie d'affranchissement, a été cependant plus libérale qu'on ne le dit souvent. Témoins les chiffres progressifs de ses cens. Il est dommage, d'ailleurs, que ces données statistiques n'aient pas été étudiées de près par l'auteur, comme son sous-titre le fait attendre. Les spécialistes seront déçus.

J. Gagé.

A. Hennemann, *Der äussere und innere Stil in Traians Briefen* ; Diss. Giessen, 1935, 57 p. 8°.

On devine, à travers ce titre que la simplicité de Trajan n'eût guère approuvé, que l'auteur pose à nouveau le vieux problème, diversement tranché : dans ce qui nous est parvenu de l'*Optimus Princeps*, qu'est-ce qui revient à l'empereur même, qu'est-ce qui revient à sa chancellerie ? Peter attribuait tout à celle-ci, Schanz, tout à celui-là. M. Hennemann se tient prudemment entre deux et nous fait assister à la naissance d'une lettre de Trajan : le chef du département *ab epistulis* classe toutes les questions et les soumet au prince ; les banalités, tels les remerciements pour des souhaits, sont aussitôt renvoyées aux bureaux qui répondront ; pour les affaires importantes l'empereur dicte sa décision en quelques mots, qui sont sténographiés, et qu'un habile secrétaire utilise pour rédiger une réponse dans le ton de son maître : Trajan est donc bien « intellectuellement » l'auteur de ses lettres. Soit, mais il n'y a rien là que le bon sens ne fasse trouver, et M. Hennemann n'ajoute aucune démonstration. Ce

qui en outre eût été curieux, c'eût été de retrouver les « quelques mots » de l'empereur et de montrer comment on les avait habillés de formules administratives ; surtout il eût fallu tenter l'expérience sur la lettre 97, qu'on est fort étonné de ne voir citée dans un travail de ce genre que par hasard et pour des vétilles.

Der äussere Stil, c'est la forme des lettres de Trajan : style peu varié, sans clausules, avec des liaisons bien marquées ; le plus souvent les réponses reprennent les termes mêmes de la demande de Pline ; de la présence ou de l'absence des *mi Secunde*, *mi Secunde carissime*, il n'y a rien à conclure ; le souci de politesse est évident ; les éloges et les blâmes sont discrets ; les mots abstraits sont fréquents ; je suis l'opuscule, et rien ne rend mieux compte de cette juxtaposition de fiches sans plan solide. A notre grande surprise, le chapitre intitulé *Innerer Stil* (7 pages) est consacré à un portrait moral de Trajan d'après ses lettres : modestie, bonté, justice, affection pour ses *commilitones* et goût de la discipline, bonne administration des provinces et respect des coutumes. Et nous arrivons déjà à une indigente conclusion (13 lignes) : les lettres de Trajan prouvent que le *Panégyrique* n'a pas menti. Il n'y aurait guère à retenir de cette dissertation, où l'on fait dire au mot *Stil* tant de choses, s'il ne commençait par un *corpus* de tous les textes de l'*Optimus* que les inscriptions et les recueils juridiques nous ont conservés ; il y a là une quarantaine de fragments dont le rassemblement est utile, et la lecture instructive.

Marcel Durry.

Leslie Webber Jones, *The Text of the Bible and the Script and Art of Tours* ; New York, 1935 ; in-8°, paginé 135-179 (Extrait de *The Harvard Theological Review*, XXVIII, n° 2, avril 1935).

Partant, l'un surtout de l'écriture, l'autre surtout de la décoration, Rand et Köhler ne sont pas toujours arrivés à des résultats concordants quant à la chronologie de certains chefs-d'œuvre sortis des ateliers de Tours. Dans certains cas, celui des livres saints et des manuscrits liturgiques, il existe un moyen de contrôle : l'étude intrinsèque des textes. C'est cette méthode que M. Jones applique au cas d'une Bible de Tours conservée à Paris (n° 8847 du fonds latin) versée au débat par le danois Carl Nordenfalk dans un article des *Acta archaeologica* (III, 1932, pp. 276-288). Ce manuscrit, considéré comme préalcuinien par Nordenfalk, rapproché par Dom Wilmart et Rand de la Bible de Monza (vers 810-820), serait en effet du milieu de l'abbatiat de Fridugise (807-834), l'archaïsme de l'illustration trouvant son explication dans la copie servile d'un modèle ancien.

M. Jones précise à cette occasion la date de la deuxième révision du texte d'Alcuin, constate la nécessité de modifier sur certains points les théories de Köhler sur l'évolution des éléments décoratifs dans l'art de Tours et donne une liste de manuscrits qu'il conviendrait de soumettre à la critique textuelle pour essayer de fournir une base plus solide à la chronologie de certaines productions de l'école de Tours.

Ch. Samaran.

Leslie Webber Jones, *Two Salzburg manuscripts and the influence of Tours* ; Cambridge, Mass., 1935 ; in-8°, paginé 288-291, 2 pl. h. t. (Extrait de *Speculum*, X, 1935, n° 3, juillet).

Si les productions de l'école de Tours sont aujourd'hui assez bien connues, surtout grâce aux ouvrages considérables de Rand et de Köhler, il reste à déterminer dans quelle mesure cette école a influé sur d'autres centres européens plus ou moins éloignés d'écriture et de décoration. A cet égard, le dernier travail de M. Jones mérite d'être signalé ici. Il s'agit de deux manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale de Vienne et dont l'un renferme, entre autres textes, le *De Gestis Romanorum* de P. Sextus Rufus. Ces deux manuscrits ont été écrits à Salzbourg dans la première moitié du IXe siècle et l'influence de Tours s'y révèle fortement dans l'écriture, comme aussi, quoique à un degré moindre, dans les abréviations et dans les motifs décoratifs. Comment expliquer ces ressemblances ? Probablement, au sentiment de M. Jones, par le fait que des manuscrits furent envoyés de Tours à Salzbourg et y servirent de modèles ; nous connaissons avec précision l'un au moins de ces envois, celui que fit, en 802, le célèbre Alcuin, alors chef du monastère de Saint-Martin de Tours, à l'évêque de Salzbourg, Arno.

Ch. Samaran.

P. C. Knook, *De overgang van metrisch tot rythmisch proza bij Cyprianus en Hieronymus* ; Purmerend, J. Muusses, 1932 ; 90 p. in-8°.

La prose de saint Cyprien et celle de saint Jérôme sont certainement métriques. Les clausules préférées de l'un et de l'autre sont le double crétique, le crétique-trochée et le double trochée. Ce dernier, habituellement précédé d'un crétique, est beaucoup plus fréquent chez saint Cyprien que chez saint Jérôme. Tous les deux évitent la clausule héroïque et le double spondée. En somme, dans ses grandes lignes, c'est la prose métrique de Cicéron que nous retrouvons à peu près sans changement plus de trois siècles après le grand orateur. Toutes ces choses étaient connues. M. Knook s'est proposé de démontrer que le rôle rythmique de l'accent commence à se faire sentir dans la prose de saint Cyprien aussi bien que dans celle de saint Jérôme. Il appelle pour cette raison cette prose où l'accent et la quantité ont également une fonction rythmique, prose « rythmisée ». Le terme est sans doute fort mal choisi. On appelle généralement ce rythme, complexe et transitoire, de la prose ancienne « *cursus* mixte ».

La thèse de l'auteur n'a en elle-même rien que de très vraisemblable. Le grammairien Sacerdos, qui a vécu peu après saint Cyprien et avant saint Jérôme, a dressé la liste des clausules qu'il a trouvées dans l'usage de son temps : *clausulae a nobis repertae*, dit-il (sur le sens exact de cette remarque, cf. mon *Origine du* cursus *rythmique*, p. 102). Or, le rythme de ces clausules est fondé sur l'accent ; c'est ce que j'ai essayé de démontrer naguère, et M. Knook a bien voulu accepter mon interprétation (p. 13), comme du reste M. de Groot, son maître, qui a inspiré et dirigé ce travail.

J'avoue que la démonstration de M. Knook, du moins en ce qui concerne le rôle rythmique de l'accent dans la prose de saint Cyprien, ne m'a guère convaincu. Sans doute la place des accents reste-t-elle à peu près fixe dans les clausules. Les accents sont séparés en général par deux syllabes, mais cela tient à la structure métrique des clausules et aux règles de l'accentuation latine. La volonté de l'écrivain n'y est pour rien. Dans une clausule du type crétique-trochée (_ ⏑ _ _ ⏑) ou double crétique (_ ⏑ _ _ ⏑ _), les accents seront séparés toujours par deux syllabes, soit que la séparation des mots se trouve après la 2e syllabe de la clausule, soit qu'elle se place après la 3e syllabe. Or, ce sont là les coupes les plus fréquentes

dans ce genre de clausules. Ce qui caractérise le *cursus* accentuel latin, c'est la place des accents par rapport à la coupe : *le mot final doit avoir autant de syllabes prétoniques que le mot précédent a de syllabes posttoniques*. Ce principe de l'équidistance des accents — des sommets rythmiques — par rapport à la coupe a eu pour conséquence l'élimination des mots accentués sur l'initiale à la fin des clausules. Sacerdos déconseillait absolument l'emploi à la fin d'une clausule d'un monosyllabe ou d'un mot de deux syllabes, forcément accentué sur la première syllabe. Or, il y a, chez saint Cyprien, un très grand nombre de clausules terminées par un mot accentué sur l'initiale. Il y en a beaucoup moins chez saint Jérôme, et cette différence suffit pour nous montrer dans quel sens a évolué le rythme de la prose : l'accent qui ne joue pas encore de rôle dans la prose de saint Cyprien, en a probablement un dans la prose de saint Jérôme.

Mathieu Nicolau.

A. W. de Groot, *Wesen und Gesetze der Caesur, Ein Kapitel der allgemeinen Versbaulehre* (Extrait de *Mnemosyne*, IIIe série, t. II, pp. 81-154) ; Leyde, E. J. Brill, 1935 ; 76 p. in-8°.

L'auteur applique à l'étude de la coupe un principe qu'il a exposé à maintes reprises : le principe de la « correspondance » en tant qu'élément du rythme. Pour lui, la coupe est une « Korrespondenzgrenze » (p. 83) ou une « Responsionsgrenze » (p. 90). Afin de définir la place de cette « limite de correspondance », l'auteur part d'un principe plus général qui est à la base de sa nouvelle « méthode psychologique-esthétique ». Ce principe est formulé de la manière que voici : « le beau, au point de vue formel, signifie toujours l'unité dans la diversité » (Einheit in der Mannigfaltigkeit). Aussi ne sera-t-on pas surpris de voir que les principaux chapitres de cette étude sont tous divisés en deux parties, l'une consacrée à « la tendance vers l'unité », l'autre à « la tendance à la diversité ». Il ne saurait être question d'examiner ici les longs dépouillements auxquels s'est livré l'auteur, et on ne pourrait pas davantage en résumer les résultats sans fausser l'esprit de la méthode par laquelle ils ont été obtenus. En revanche c'est cette méthode même qu'il importe de préciser, car il semble bien que la question de la méthode intéresse l'auteur plus encore que le sujet lui-même. La méthode statistique et les données de la psychologie sont les seuls éléments dont l'auteur tienne compte. Il rejette absolument les théories des anciens et fait une critique très sévère des travaux de M. E. Norden, coupable à ses yeux d'avoir attribué aux théories anciennes une importance qu'elles ne méritaient pas (p. 82 et 87).

Les données de la linguistique ne lui paraissent pas offrir un bien grand intérêt (p. 82). Notamment la définition que M. Meillet a donnée de la coupe lui semble « visiblement insuffisante » (p. 133). Enfin l'auteur rejette la « méthode grammaticale et philologique ». J'avoue pour ma part que je ne crois pas que la métrique puisse se passer si facilement du secours de la linguistique et de la philologie, ni surtout qu'il y ait grand avantage à se priver ainsi des seules données positives qu'on peut avoir en cette matière [1].

Mathieu Nicolau.

1. M. de Groot, sortant un peu du cadre de son sujet, a consacré un chapitre à la loi de Porson.

Max Kaser, *Quanti ea res est, Studien zur Methode der Litis-ästimation im klassischen römischen Recht* (t. XXIII des « Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und antiken Rechtsgeschichte », publiés par L. Wenger et W. Otto) ; x + 220 p. ; C. H. Beck, Munich, 1935.

L'estimation de la valeur de l'objet litigieux — *litis aestimatio* — avait en droit romain une sphère d'application beaucoup plus étendue que de nos jours. Dans la procédure formulaire — la procédure normale à l'époque classique — toutes les condamnations étaient pécuniaires, d'où la nécessité d'estimer la valeur de l'objet litigieux (cf. Gaius, *Institutes*, IV, 48). M. K. examine avec un soin minutieux les diverses catégories d'*actiones* comportant une condamnation pécuniaire : d'abord les actions « arbitraires » où la condamnation pécuniaire n'était encourue que faute de restituer l'objet même du litige. Les recherches antérieures de M. K. sur cette question l'avaient bien préparé pour aborder le problème de la *litis aestimatio* par ce côté. Les actions que M. K. a groupées ensemble sous le nom de « *reddere*-Klagen » lui offrent l'occasion d'esquisser la théorie des actions sanctionnant le dépôt, le commodat, le gage et les détournements commis par la femme au préjudice du mari (*actio rerum amotarum*). L'auteur étudie ensuite les *condictiones* — actions personnelles de droit strict — l'*actio de eo quod certo loco*, l'*actio furti*, l'*actio legis Aquiliae* et l'*actio serui corrupti*. L'ouvrage n'a pas de conclusion, et il faut féliciter l'auteur de s'être abstenu d'en écrire une : la matière elle-même, la nature des recherches, portant uniquement sur des faits de détails, ne se prêtait guère à une systématisation. En pareil cas, il vaut mieux renoncer aux théories d'ensemble, auxquelles on a trop souvent recours, mais qui ne peuvent que fausser l'interprétation des faits particuliers. Cependant il est permis de penser que l'on aurait pu arriver à des vues d'ensemble à condition d'étudier en détails les faits que voici :

a) Les Romains considéraient certains droits comme « *inaestimabiles* » ; il en résultait qu'en pareille matière la *litis aestimatio* ne pouvait se faire. Cela donnait lieu a de nombreuses difficultés d'ordre procédural. J'en ai examiné quelques-unes à propos du procès de liberté (cf. mon ouvrage *Causa liberalis*, p. 200 et suiv., et J. Lambert, *Les operae liberti*, p. 189 et suiv.).

b) Il eût été également intéressant de relever tous les textes susceptibles de nous renseigner sur la manière pratique d'évaluer l'objet litigieux.

Il va sans dire que ces quelques lacunes ne sauraient diminuer la valeur très réelle de l'ouvrage de M. Kaser, et on peut être sûr qu'il rendra à tous des services.

Mathieu Nicolau.

Carlo Alberto Maschi, *Disertiones Ricerche intorno alla divisibilità del consortium nel diritto romano antico*, dans les « Publicazioni della Università cattolica del Sacro Cuore », IIe série (Scienze giuridiche), t. XLV, Milan, « Vita e Pensiero », 1935 ; VI + 59 p. in-8°. Prix : 6 lires.

La découverte des nouveaux fragments des Institutes de Gaius a provoqué une foule de monographies[1]. L'étude de M. Maschi est du nombre.

1. Voir le texte des nouveaux fragments dans les *Pubblicazioni della Società italiana per la ricerca dei papiri*, t. XI, 1933 (= *P. S. I.* 1182). En France il convient de signaler les articles de MM. Collinet, dans la *Rev. hist. de droit français*

L'auteur pose la question de l'indivisibilité de l' « *antiquum consortium* » au sujet duquel les nouveaux fragments cités plus haut nous ont apporté de précieux renseignements. L' « *antiquum consortium* » était une communauté de biens qui existait entre les « *sui heredes* » — héritiers que la mort du *pater familias* rendait « *sui iuris* » —; elle pouvait également se former volontairement au moyen d'une procédure spéciale : *certa legis actione* [1].

Un fameux passage d'Aulu-Gelle (*N. A.*, 1, 9, 12) nous apprend que cette communauté des biens était *inseparabilis*. M. Maschi estime, au contraire, que cette communauté de biens pouvait faire l'objet d'un partage, même du vivant des *consortes*, et se fonde — avec d'autres auteurs — sur un passage de Festus : *Disertiones, diuisiones patrimoniorum inter consortes* (Lindsay, 63, 20).

Je pense qu'il n'y a pas lieu d'opposer Aulu-Gelle à Festus. Le dernier parle d'une manière générale du partage d'un *consortium*, et on sait que ce mot s'est appliqué à toute les communautés de biens, quelles qu'en soient la nature et l'origine. Aulu-Gelle avait bien en vue l'institution dont parle Gaius : ... *societas inseparabilis, tamquam illud fuit antiquum consortium, quod iure atque uerbo Romano appellabatur « ercto non cito »*. Gaius emploie la même formule, et, tout comme Aulu-Gelle, il y voit une *societas*. Il convient de remarquer que Gaius appelle les indivisaires « *socii* » et non pas « *consortes* ». Rien ne prouve qu'Aulu-Gelle se soit trompé, parce que rien ne prouve non plus que Festus, en parlant des « *disertiones* », aurait en vue la *societas « ercto » non cito* (= *divisione non prouocata*, comme l'a montré M. A. Ernout, dans Ernout et Meillet, *Dictionnaire étymologique*, p. 179 et 428) [2].

M. Maschi a insisté sur le caractère volontaire et contractuel de la *societas « ercto non cito »*. Ce caractère de communauté librement consentie est tout à fait évident dans le cas *societas « ercto non cito »*, formée au moyen d'une *legis actio*, entre personnes qui ne sont pas « *sui heredes* ». Est-ce à dire que dans ce cas au moins la communauté volontairement contractée pouvait être dissoute par un acte de volonté contraire ? Il n'y avait pas dans le très ancien droit romain, d'autre action en partage que l'*actio familiae erciscundae* [3], et celle-ci ne pouvait s'appliquer qu'à des biens héréditaires (Gaius, II, 219, 222 ; IV 17 a et 42). L'action *communi diuidundo* a été introduite à une date relativement récente par la loi Licinia (Gaius, *Nouveaux fragm.*, IV, 17 a). On ne voit pas, pour l'époque antérieure à cette loi, à quelle *legis actio* auraient pu reconrir les indivisaires qui voulaient dissoudre une *societas « ercto non cito »* librement formée.

On a souvent comparé cette sorte d'indivision aux communautés divisibles

---

et étranger, 1934, p. 96 et suiv. ; R. Monier, *Les nouveaux fragments des Institutes de Gaius*, Paris, 1933 ; Giffard, *Rev. hist. de droit* (citée), 1934, p. 514, et 1935, p. 191 ; F. Lanfranchi, *Appunti sul « consortium » familiare nei retori romani*, dans *Studia et Documenta Historiae et Iuris*, fasc. II, 1935, pp. 373-378, qui adopte l'opinion de M. Maschi.

1. Le premier éditeur, M. V. Brangio-Ruiz, a lu au lieu de *certa*, *cepta*, qu'il aurait dû corriger en *coepta*. M. Maschi (p. 47) se demande néanmoins s'il faut lire *ccpta* ou *certa*.

2. Cf. dans le même sens ma note dans l'article cité de M. Collinet, *Revue hist. de droit*, 1934, p. 110.

3. L'action en bornage (*actio finium regundorum*) est hors de cause.

du droit égyptien. Pourquoi ne pas comparer plutôt cette très ancienne institution romaine aux communautés familiales — souvent indivisibles — qu'on rencontre un peu partout dans le monde indo-européen ? La conclusion eût été différente [1].

En réalité, le grand argument en faveur de la possibilité du partage de la communauté « *ercto non cito* » consistait dans le fait que l'indivision est d'une manière générale une situation juridique pleine d'inconvénients et que dès lors il est permis de supposer que chacun des indivisaires devait avoir le droit de se retirer de l'indivision quand bon lui semblait. Cette idée avait été émise avant la découverte des nouveaux fragments de Gaius. Or, le nouveau texte vient d'apporter la preuve que la *societas* « *ercto non cito* » ne présentait pas les inconvénients habituels de l'indivision. On sait, en effet, que dans les indivisions ordinaires l'accord de tous les indivisaires est nécessaire pour procéder à un acte d'aliénation ; c'est là naturellement une source de difficultés. Au contratre, dans la *societas* « *ercto non cito* », chacun des *socii* pouvait faire librement un acte d'aliénation, qui était ensuite opposable aux autres. Gaius a insisté sur ce fait ; il y voyait la caractéristique de ce genre de communautés. Le pouvoir de disposer librement du patrimoine commun permet le fonctionnement de la *societas* « *ercto non cito* ». Il s'explique lui-même par certaines tendances de l'ancienne société romaine en faveur de la libre circulation des biens : on en a d'autres preuves, et il y a un remarquable parallélisme à ce point de vue entre les anciennes dispositions du droit romain et les lois à peu près contemporaines de Gortyne.

La thèse de la divisibilité volontaire de la *societas* « *ercto non cito* », soutenue par M. Maschi, ne me paraît pas démontrée, mais l'auteur a apporté à ce sujet une documentation exhaustive, des remarques fines et personnelles et une érudition très sûre dont chacun pourra faire son profit.

Mathieu Nicolau.

Jean Coman, *Essai sur le « De Errore profanarum Religionum » de Firmicus Maternus*, Cartea Romaneasca, Bucuresti, 1934. Une broch., in-8° de 48 p. — Id. *Essai sur les Rapports de l'Orphisme et du Christianisme, d'après Vittorio Macchioro*, Méthode et Critique, Bucarest 1934. Une broch. in-8° de 72 p. — *Le rapport des idées égyptiennes et orphiques sur le sort de l'Ame dans l'au-Delà*, Bucarest, 1934. Une broch. in-8° de 27 p.

I. Le traité de Firmicus Maternus est connu surtout pour ses énergiques appels au bras séculier. Se tournant vers Constance et Constant, ce Firmicus. un converti de fraîche date, les supplie de détruire une fois pour toutes les cultes démoralisateurs et impies du paganisme. L'opuscule contient aussi quelques renseignements intéressants sur les cultes en faveur vers le milieu du IVe siècle et sur certaines formules usitées dans les mystères.

M. Jean Coman fournit une analyse exacte de ce pamphlet assez confus. C'est surtout par ce mérite, modeste évidemment, que vaut son travail.

---

1. Sur ces communautés, voir la bibliographie citée par Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, 8e éd., p. 281 ; cf. J. Gaudemet, *Étude sur le régime juridique de l'indivision en droit romain*, thèse de Droit, Strasbourg, 1934, p. 6 et suiv.

Puis il s'attache aux divers symboles mentionnés par Firmicus [1], et cherche l'explication de ces mots de passe ésotériques.

Il faut avouer que Firmicus ne l'y aide guère : c'est à peine si Firmicus prend la peine de préciser à quelle catégorie de mystères chacun de ces symboles se rattache, et ses paraphrases sont monotones et vagues. M. Coman avait donc à compter surtout avec les recherches des savants modernes. Je ne vois pas qu'il y ajoute grand chose, ni même qu'il se soit mis au courant des plus récentes. Werner Goossens, *Les origines de l'Eucharistie*, Paris, 1931 (Dissert, Louvain, 2e série, t. 22), p. 271 et s., lui eût fourni des données intéressantes sur l'interprétation de XVIII, 1-2 ; pareillement Reitzenstein, *Hellen. Mysterienreligionen*, p. 400, et W. Schepelern, *der Montanismus und die phrygische Kulte*, Tüb., 1929, p. 116. M. Coman en est encore à douter que l'inscription d'Abercius soit chrétienne (p. 25) ! Il s'approprie (p. 27) la phrase célèbre de Renan : « Si le christianisme eût été arrêté dans sa croissance par quelque maladie mortelle, le monde eût été mithriaste » — affirmation que les travaux de M. Toutain ont réduite à sa juste valeur. Il ignore l'important article du P. Lagrange, *Attis et le Christianisme*, dans *Revue biblique*, XVI (1919), p. 419-480, où il y a beaucoup à glaner sur Firmicus. Au total, cette partie de sa dissertation n'est pas au point. Et c'en est pourtant le morceau le plus substantiel.

II. Dans la seconde brochure, M. Coman discute d'une façon fort intéressante les thèses soutenues de 1920 à 1930 en une série d'opuscutes par Vittorio Macchioro, lequel veut faire dériver de l'Orphisme le Christianisme primitif, et particulièrement le Paulinisme. M. Coman s'appuie sur la méthode recommandée, en pareil cas, par Carl Clemen : 1). L'idée ou l'institution à comparer ne doivent pouvoir s'expliquer ni par le judaïsme ni par le christianisme antérieur ; 2). Il doit y avoir entre les idées et les institutions comparées, non seulement une ressemblance extérieure, mais aussi et surtout une ressemblance d'essence, de fond ; 3). La religion comparée au christianisme doit avoir existé antérieurement à celui-ci et dans son voisinage. — Armé de ces principes excellents, il s'inscrit en faux contre les paradoxes de Macchioro, dont « l'érudition massive » ne saurait suffire à les autoriser.

III. Dans sa troisième brochure, M. Coman compare les conceptions de la vie d'Outre-Tombe d'après divers documents égyptiens, surtout d'après les chapitres 17 et 125 du *Livre des Morts*, et les conceptions orphiques, pour autant qu'on peut les atteindre à travers Homère, Hésiode, Pindare, Platon et les tablettes dorées trouvées à Pêtélie, Thurii, Eleutherne et Rome. Il constate des ressemblances frappantes et de notables différences, mais n'ose conclure formellement à une influence exercée par l'Égypte sur l'Orphisme.

P. de Labriolle.

Michael Wittmann, *Die Ethik des hl. Thomas von Aquin* ; München, Max Hueber. Un vol. in-8° de xv-398 p. ; broché : 15 Rm., relié : 17,50 Rm.

En tant qu'il expose le « système » de la morale de saint Thomas d'Aquin, cet ouvrage ne rentre guère dans la catégorie de ceux dont la

---

1. On trouvera ces formules, traduites, dans mon *Hist. de la Litt. lat. chr.*, 2e éd., p. 313-314.

Revue de Philologie s'occupe. Mais l'auteur a traité son sujet d'une façon qui mérite d'attirer l'attention sympathique des philologues. Bon connaisseur de la philosophie grecque — il a publié en 1920 une *Ethik des Aristoteles* — il lui a semblé qu'il y aurait grand avantage à dégager, dans la pensée de saint Thomas, les éléments empruntés à l'antiquité ; non seulement à Aristote, mais au stoïcisme, aux disciples du Stagirite, au néoplatonisme, à la philosophie romaine, sans compter les Pères de l'Église comme Augustin. Chaque notion est étudiée dans ses origines, et l'on se rend compte fort clairement de l'évolution qu'elle a subie. Une étude ainsi conçue, et parachevée avec ce soin, a une réelle portée, et est susceptible d'intéresser des lecteurs de formation intellectuelle très diverse.

P. de Labriolle.

K. Svoboda, *L'Esthétique de saint Augustin et ses sources* ; Brno 1933 (Opera Facultatis philosophicae Universitatis Masarykianae Brunensis, fasc. 35); un vol. in-8° de 205 p.

Que saint Augustin ait eu une nature profondément sensible au Beau, il suffit de lire certaines pages des *Confessions* — surtout au Xe livre — pour en être convaincu. Dès vingt-six à vingt-sept ans, il essayait son talent dans un premier ouvrage, dont le titre était *De Pulchro et Apto*. Avec son tour d'esprit philosophique, il fut amené à formuler souvent des vues intéressantes sur la nature du Beau et ses conditions nécessaires. L'esthétique augustinienne a déjà été étudiée par A. Berthaud, en 1891, dans une thèse latine ; par A. Wikman et par K. Eschweiler, en 1909. M. Svoboda a pensé qu'il y avait place encore pour un ouvrage où les idées d'Augustin en ce domaine seraient analysées selon un ordre strictement chronologique et rattachées autant que possible à leurs origines. Plutôt que d'en faire une synthèse plus ou moins artificielle, il a préféré extraire de chaque traité les données connexes à l'esthétique et en rechercher les sources.

Il aboutit à cette conclusion que le « système » d'Augustin — si le mot n'est pas impropre — doit être considéré comme le plus complet que l'antiquité nous ait transmis ; qu'Augustin a largement profité des résultats acquis par la philosophie grecque ; mais qu'il y ajoute un certain nombre d'éléments originaux et d'observations personnelles.

On lira avec fruit les analyses de M. Svoboda, qui seraient fort utiles pour l'exégèse des passages commentés. Ici et là un doute est permis sur la provenance réelle de telle conception d'Augustin ; car analogie ne signifie pas toujours dépendance. En certaines pages, l'auteur a lieu de supposer qu'Augustin aurait puisé dans Posidonius (qu'il nomme, sauf erreur, une seule fois). Mais M. Svoboda indique, p. 44, une hypothèse bien plus vraisemblable : c'est par l'intermédiaire de Varron qu'Augustin aurait connu la pensée « posidonienne ».

P. de Labriolle.

Lavision-Christine, Introduction and Text. A. Dissertation... by sister Mary Louis Towner, M. A. The Catholic University of America ; Washington, 1931 ; un vol. in-8° de VIII-220 p.

Rappelons que Christine de Pisan naquit à Venise en 1364 ; qu'elle épousa en 1378 Etienne du Castel, secrétaire de Charles V ; et que, veuve de très bonne heure, elle se tourna vers la poésie pour gagner des pro-

tecteurs à ses trois enfants. C'était une femme fort cultivée, et familière avec l'antiquité latine.

Lavision (sic) *Christine* que publie pour la première fois la sœur M. L. Towner d'après deux manuscrits (Bibl. N^le^, n° 1176, ancien fonds fr. 7394, 15e s. ; et Bibl. Royale de Belgique, n° 10309, 14es.), qui représente une seconde rédaction, revue par Christine) est un curieux fatras où Christine feint de raconter un rêve, survenu tandis qu'elle accomplirait un pèlerinage. Le Chaos lui apparaît, sous la forme d'un être humain démesuré qu'accompagne une ombre couronnée, Dame Nature. Et c'est alors une série de considérations sur l'histoire de France, la politique, la morale, la philosophie, (ici Boèce est largement utilisé). Une balade coupe, à un moment donné, cette narration un peu confuse, où Christine trouve l'occasion de parler beaucoup d'elle-même, de ses infortunes et des circonstances qui l'acheminèrent au goût de l'étude.

P. de Labriolle.

A Concordance of Prudentius, par Roy Joseph Deferrari et James Marshall Campbell. The Mediaeval Academie of America, Cambridge, Massachusetts ; un vol. in-4° de x-833 p. Prix : 12 doll. 50.

Depuis que l'excellente édition des *Carmina* de Prudence a paru, en 1926, dans le *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum Latinorum* par les soins de J. Bergman, une base sûre s'offre aux études relatives à ce poète. M. Deferrari, aidé d'un certain nombre de religieuses de son « séminaire » philosophique, et le Rév. J. M. Campbell, ont assumé la tâche considérable de dresser une « concordance » du vocabulaire de Prudence, sur le modèle de celles de Boèce et de Bède, déjà parues dans la même série. Ils méritent une vive gratitude pour le soin avec lequel ils s'en sont acquittés. En joignant à ce vaste répertoire la thèse récente de Maurice Lavarenne, les latinistes disposeront de tous les renseignements nécessaires sur la langue du meilleur poète chrétien Je dois ajouter que cette langue, toute nourrie de réminiscences classiques, offre moins de particularités vraiment intéressantes qu'on ne se plairait à le supposer.

P. de Labriolle.

Inscriptiones Italiae, Volumen X, Regio X, Fasciculus III (Histria Septemtrionalis), curauit Atilius Degrassi ; vol. in-f° de xxvii + 109 pages ; Roma (Libreria dello Stato), 1936, XIV.

M. A. Degrassi avait publié le deuxième fascicule de cette Région en 1934 : il faut admirer et son activité et son soin. On trouvera ici 45 inscriptions publiées depuis le *Corpus* ; 33 nouvelles, dont une assez importante, le n° 3, qui paraît mentionner un personnage devenu de centurion tribun des soldats. En revanche, à la suite de Kubitschek, les inscriptions *CIL.* V, 720 à 722 ont été écartées, comme provenant d'Absorum ou des environs (cf. p. 91). Parmi celles qui sont republiées ici avec une abondante bibliographie, les plus intéressantes sont les n°s 6-7 (où il est question de *iuratores*, ou peut-être *iurati*, sans doute adjoints aux *quinquennales* dans l'opération du cens), 46 (qui a permis de dater la victoire de Septime-Sévère sur Niger avant le 1er février 194), les listes de noms (encore inexpliquées) des n°s 30 et 126, et le n° 103, qui mentionne le sacrifice d'une génisse par L. Ventinaris Lucumo à Salus Augusta, pour la totale sauve-

garde (*pro incolumitate*) des habitants de Piquentum; sans compter le monument phallique (anépigraphe dans l'Antiquité) nº 4.

Les limites Sud du territoire envisagé ne sont pas très nettes (p. IX). On n'y trouve ni municipe ni colonie; Aegida, *oppidum ciuium Romanorum*, n'a pas dû cependant être *sui iuris*. Les *coloni* et *decuriones* dont il est question dans l'inscription 71 doivent appartenir à la colonie de Tergeste. Pour ce qui est des lieux eux-mêmes, M. Degrassi groupe de bons arguments pour défendre, contre Th. Mommsen, l'ancienneté d'un établissement de terre-ferme sur le site actuel de Capodistria, avant que les habitants d'Aegida aient cherché dans une île basse de la côte un refuge contre les barbares (p. 1), et la localisation de Siparis à environ trois milles au sud de Silvo (p. 21).

Ne serait-ce pas trop demander aux éditeurs, à M. Domenico Bartolini, « Provéditeur général », à M. Pietro Fedele, qui préside le conseil d'administration de l'*Istituto poligraphico dello Stato*, d'apporter un léger perfectionnement à la présentation d'une aussi belle publication : la distinction des lignes de l'inscription originale dans sa transcription en italiques ? La référence à la photographie en serait bien facilitée, surtout lorsqu'il s'agit d'une gravure sur bronze.

Jean Bayet.

Memoirs of the American Academy in Rome, vol. XII, petit in-folio de 184 p., avec nombreux plans, coupes et planches hors texte, American Academy in Rome, 1935.

La mémoire de Philip Harsh, sur *The Origins of the « Insulae » at Ostia* (p. 9-66), est inégal, mais pénétrant. Il montre les efforts des architectes pour hausser les immeubles en distribuant aux pièces un jour suffisant, aussi bien à Pompéi, Herculanum, en Grèce, qu'à Rome sans aucun doute, avant qu'ils n'arrivent aux solutions appliquées à Ostie. Quelques maisons de Pompéi, à balcons intérieurs ou extérieurs, trahissent l'embarras de distribuer normalement la lumière avec étage sur atrium. Parmi les trois types d'*insulae* ostiennes ici dégagés (avec cour intérieure où mène un corridor étroit; avec cour intérieure ouverte, ou « publique »; sans cour); le premier paraît bien d'ascendance grecque, la cour étant un étroit péristyle plutôt qu'un atrium, même quand elle comporte un bassin; la grande salle qui y ouvre un *œcus*, non un *tablinum*. Ceci nous semble prouvé. Le second type, qui annonce le fondouk oriental, est d'origine, dit l'auteur, indiscernable; en fait il aurait dû noter une réelle différence entre la *Casa dietro la Curia* et la *Casa del Larario*, qui nous semble un compromis; et faire moins bon marché sans doute du rapprochement avec la basilique bordée de boutiques (on se reportera à l'article de Boethius, dans les *Opuscula Archaeologica* de l'Institut suédois, I, 2). Dans l'ensemble, et par le groupement de documents graphiques, ce travail sera précieux pour la suite des études sur l'urbanisme antique.

M. Frank E. Brown a eu le privilège de pouvoir étudier les débris de la *Regia* (p. 67-88), déjà maintes fois fouillée : mais on s'aperçoit vite, à le lire, quels progrès ont été réalisés depuis soixante ans dans les méthodes archéologiques, en fait de minutie et de précision. Le classement des matériaux romains, dont la nomenclature a été fixée par T. Frank, et l'échelle des modules, à eux seuls, ont marqué des progrès décisifs. Les débris de terres-cuites architecturales trouvés dans les puits de la Regia se datent au plus tôt de la deuxième moitié du IVe siècle (il n'y en a que

deux de cette catégorie); la plupart sont de style hellénistique et du IIIe siècle. Cette remarque et beaucoup d'autres rendent caduques les datations trop hautes de Frank. Pourtant la partie Sud de la construction, régulière et orientée avec ses trois pièces contiguës, est à *l'origine* plus ancienne que l'aire découverte du Nord (que datent les tessons plus haut mentionnés), qui se présente comme une ajoute fort irrégulière, avec puteal et vraisemblance d'autels de sacrifice. M. Brown a analysé sans lassitude les débris parfois bien minimes, et à plusieurs reprises remployés, qui lui font distinguer : 1° une reconstruction après l'incendie de 148 ; 2° une autre après celui de 50 (mais la Regia n'est pas mentionnée dans les textes, d'ailleurs misérables, qui nous parlent de cet incendie) ; 3° enfin le gros travail de « systématisation » entrepris sur l'initiative d'Octave par Ch. Domitius Calvinus, après un autre (?) incendie, en 36. De cette dernière entreprise les traces sont nettes : plan régularisé ; cour du Nord transformée en atrium tétrastyle (ou atrium « corinthien ») ; murs Est et Nord à tracé rectiligne ; l'aire du Nord rehaussée de quatre marches sur la Voie Sacrée. — D'excellentes photographies font apprécier jusqu'à la qualité des matériaux ; on aurait su gré à l'auteur de simples croquis montrant chacun des « états » qu'il restitue.

L'étude d'Agnes Kirsopp Lake sur *The archaeological evidence for the « tuscan temple »* (p. 89-149) se donne pour but la vérification sur pièces des quelques lignes que Vitruve consacre à l' « ordre toscan » (IV, 6, 6-7, 2). L'auteur a classé les temples subsistants (ou leur plan : car toute superstructure a disparu) en deux groupes : temples à triple cella, du type « Capitole » (Florence, Orvieto, Véies, Rome, Segni [particulièrement net], Terracine et Minturnes) ; et temples « de plan italique » à *cella* centrale flanquée d'*alae* plus ou moins profondes et ouvertes sur la colonnade (Marzabotto C [de disposition d'ailleurs contestable], Fiesole, Lanuvium). Les substructions de Cività Castellana sont difficiles à interpréter ; une bonne discussion prouve que le Capitole de Pompéi fut d'abord un temple à *cella* unique dédié à Jupiter. Chacun de ces temples, trop peu connus en général, est étudié avec une conscience et une clarté parfaites ; leur groupement doit éclairer maint problème. Un tableau comparatif des cotes montre que, si les affirmations de Vitruve sont un peu trop absolues, la justesse générale de sa description est indéniable. Un appendice précieux décrit les monnaies où sont figurés les aspects successifs du Capitole romain.

Thomas D. Price offre une *Restauration de la Maison de Marcus Loreius Tiburtinus à Pompéi* ; A.-W. van Buren présente cet élégant travail (p. 151-153).

Enfin, d'après neuf manuscrits, Dorothy M. Schullian édite *The excerpts of Heiric « Ex libris Valerii Maximi memorabilium dictorum ac factorum »* (p. 155-184) : importante contribution à l'état du texte dont disposait le savant humaniste carolingien Loup de Ferrières, qui dictait ces extraits à ses disciples.

Jean Bayet.

Opuscula Archaeologica, vol. I, fasc. 2 (*Skrifter utgivna av Svenska Institutet i Rom*, IV, 2), gr. in-4° de 227 p. avec figures et planches ; Lund-London-Paris-Oxford-Leipzig, 1935.

Le second fascicule des *Opuscula Archaeologica* apporte encore une contribution des plus importantes, non seulement aux études romaines, mais

à la connaissance, si essentielle, de la fusion des éléments grecs et romains en Italie.

G. Säflund poursuit (p. 88-119) *la datation d'anciennes fortifications en Italie méridionale et en Grèce*. Tâche difficile, on le sait. Il y a introduit une chronologie précise par l'échelonnement des techniques (p. 97 s.) et une méthode vraiment scientifique en contrôlant les données de l'archéologie par celles de l'histoire extérieure et intérieure (p. 106). Ainsi peut-il appuyer d'arguments solides sa tendance générale à abaisser les dates proposés avant lui. Hipponium lui sert de référence principale, d'où il peut plus sûrement conclure à propos des autres places de Grande-Grèce et de Sicile, puis de Grèce propre. Les premières fortifications d'Hipponium sont par lui datées, au plus tôt, de la fin du IVe siècle (Agathocle ?) ; des remaniements peuvent être dus aux Bruttiens ; les troisième et quatrième campagnes n'excluent même pas un travail romain. Les rapprochements avec Paestum, Syracuse, Sélinonte ; l'apparition des tours semi-circulaires (pas avant 371 a. *C.*) ; la certitude que les constructeurs ont tenu compte de l'artillerie : autant d'arguments probants. A Phylè, l'auteur a réexaminé à fond la thèse de Wrede, pour la contester ; la discussion, très serrée, l'amène à dater ces fortifications exactement de 294 et à les attribuer à Démétrios Poliorcète : acquisition dont l'importance ne saurait être exagérée pour le reclassement de toutes les fortifications grecques d'après les procédés techniques. En Attique, le Dipylon est ramené presque tout entier au IVe siècle ou à des dates postérieures (contre Noack) ; les fortifications du Pirée sont très minutieusement échelonnées : il faudrait reprendre l'examen des inscriptions qui ont amené à proposer une date trop haute. Ici, comme en d'autres cas, l'archéologie procure des données plus nuancées et complexes que les sources littéraires ou épigraphiques. — L'auteur nous permettra une seule remarque : est-il sûr que le mur grec n'a pas le caractère sacré du mur romain ? Les légendes de Troie, de Thèbes, d'autres lieux encore prouvent le contraire.

L'Arc de triomphe et l'urbanisme (p. 120-128). — M. Martin P. Nilsson s'en tient à l'explication qui voit dans l'Arc de triomphe une base de statue percée d'une voûte. La porte, ou arc d'entrée dans une enceinte, a ensuite de plus en plus déterminé la forme du bâtiment qui, de fait, apparaît toujours comme entrée décorative : aussi bien était-ce le meilleur procédé pour mettre en valeur la statue triomphale. Création et art spécifiquement romains. — L'auteur exclut tout élément religieux de cette création. Cela paraîtra bien discutable à qui songe aux « purifications » si souvent imposées aux combattants revenant de campagne, au caractère sacré des portes, aux rites de passage, au fait même, ici utilisé, que des arcs triomphaux furent élevés *ob uias munitas* (comme à l'entrée de ponts), etc...

Axel W. Persson traite de : *La construction navale hellénistique et les navires du lac de Nemi* (p. 129-163). C'est l'occasion d'une vue d'ensemble, fort intéressante, sur les « navires-géants » de l'Antiquité, depuis ceux, fluviaux, destinés au transport des obélisques par les pharaons jusqu'aux vaisseaux de mer qui, sous l'Empire romain, rendirent occasionnellement le même service, mais assurèrent surtout le ravitaillement frumentaire de l'Italie. En Égypte aussi prit naissance le grand vaisseau de guerre qui atteignit ses dimensions les plus imposantes sous Ptolémée Philadelphos et Ptolémée Philopator ; et le « palais flottant » *fluvial* ou thalamège, sous Philopator (les antécédents égyptiens étant d'ailleurs évidents). Le « palais flottant » prit la mer — pas pour longtemps — avec la Syrakosia-Alexandris d'Hiéron II, dont la description par Athénée est ici reçue pour exacte,

traduite et commentée. Des gemmes, dont M. Persson montre à bon droit qu'elles remontent toutes au même prototype, en donneraient une image approximative. Les galères de Némi, par leur construction et leur aménagement, se rattachent à la double lignée de la thalamège et de la Syrakosia. — Resterait à un technicien à tâcher de réaliser, avec calculs à l'appui, cette Syrakosia luxueuse de 1312^{T},5.

L'aspect de Rome aux derniers temps de la République (p. 164-195), d'Axel Boëthius, partant des relevés archéologiques les plus minutieux, finit par imposer une image très précise, presque une résurrection : origine des *insulae* dans les *tabernae* à étage, disposées le plus souvent en ligne ; *atria* (ou maisons de la classe très aisée) se bordant parfois entièrement de boutiques ; *fora* servant à la fois au commerce et aux spectacles, le populaire debout dans les entrecolonnements du portique qui borde les boutiques, les « gens bien » installés dans les *maeniana* supérieurs ; basiliques s'installant, avec des dispositions diverses, derrière les lignes de *tabernae* du forum. L'idée centrale de cette brillante étude est la persistance de mêmes types *italiques* se modifiant très lentement, et la ténacité des Romains à reproduire les mêmes plans, souvent sur les mêmes fondations.

Enfin K. Lehmann-Hartleben, avec la précieuse collaboration de l'architecte J. Lindros, « édite », avec plans cotés, coupes, photographies, *le Palais des Jardins de Salluste* à Rome (p. 196-227), magnifique *diaeta* à coupole (de 11 m. 21 de diamètre et 13 m. 28 de hauteur) accompagnée de pièces de repos avec fontaines, et flanquée de deux escaliers à dispositions originales (l'un faisant corps de bâtiment à lui seul) menant à un « mezzanino » et à un étage. Le tout daté de la fin du règne d'Hadrien (après 126), rapproché du Canope de la Villa Hadriana, auquel il est supérieur. La façon adroite dont la coupole est contrebutée (p. 210) fera sans doute songer plus d'un lecteur, toutes proportions gardées, à une ébauche de Sainte-Sophie de Constantinople.

Jean Bayet.

Joseph C. Plumpe, *Wesen und Wirkung der « Auctoritas Maiorum » bei Cicero*, Dissertation de Münster-i.-W. ; in-8° de 76 pages ; Bochum-Langendreer, s. d. [1935].

Un travail de ce genre, diligemment mené sur des textes et des expressions archi-connus, n'est peut-être pas tout à fait inutile. Non que sur le sens d'*auctoritas*, sur le rapprochement de *sapientia*, *prudentia*, et de *mos maiorum*, sur le sens volontaire et pratique de cet appel au passé, ou sur l'esprit de persévérance et de durée des Romains il apporte rien d'imprévu. Mais il force à réfléchir. Et l'on se prend à regretter que l'auteur, notant dans le *Pro Quinctio* et le *Pro Roscio Am.* l'idéalisation traditionnaliste des accusés par leur avocat, n'ait pas senti que le *mos maiorum* est véritablement pour la société romaine le cadre moral nécessaire, puisque la religion (jusqu'à la pénétration des cultes orientaux) ne lui en fournissait aucun, et que la philosophie était loin d'y être assez répandue ; et que, s'il est si souvent invoqué par Cicéron, ce pourrait bien être parce que l'évolution rapide des mœurs romaines risquait de le rendre caduc à brève échéance. Et même si, par comparaison avec la louange du passé chez les orateurs attiques, on trouve chez l'orateur romain une tournure d'esprit moins sentimentale, plus objective et plus pratique (p. 26), n'importerait-il pas d'ajouter comme correctif : « Il est vrai que pour l'évolution sociale, les

Latins sont à cette époque en retard de quelque deux cents ans sur les Grecs » ? Car on sait bien qu'il suffit de descendre jusqu'au IIe siècle de notre ère pour voir à Rome le *mos*, l'*auctoritas* et les *exempla maiorum* arrivés au même point de quasi-vaine affectivité que revêtait l'ἔπαινος τῶν πρόγονων chez un Isocrate ou un Démosthène. — A ce bon recueil de textes, à ces constatations honnêtes, il manque vraiment un peu trop le sens des conditions historiques.

Jean Bayet.

Otto Seel, *Hirtius : Untersuchungen über die Pseudocaesarischen Bella und den Balbusbrief* (*Klio*, Beiheft XXXV) ; in-8° de 115 pages ; Leipzig, 1935.

Il faut aller jusqu'au bout de cet important mémoire pour en concevoir le titre : pour M. O. Seel, le « Corpus » césarien est véritablement un tout, dont (après César !) le seul Hirtius est responsable. Une étude serrée de la lettre à Balbus, qui sert de préface au huitième livre du *B. C.*, permettrait en effet les conclusions suivantes : au début de l'été 44, Hirtius achève le *B. G.* et continue l'histoire de la guerre d'Alexandrie, à partir du point où la laissait le *B. C.* jusqu'au chapitre 48 ; comme il avait l'intention de poursuivre la narration des faits militaires jusqu'à la mort de César, sans avoir personnellement assisté ni aux événement d'Alexandrie, ni aux campagnes d'Afrique et d'Espagne, il s'adressa à deux officiers de sa connaissance, dont les ὑπομνήματα (*B. Alex* 48-64 ; *Bel. Afr.* ; *Bel. Hisp.*) se trouvèrent assez élaborés, pour que, pressé par le temps, après des mois de maladie, et sur le point de revêtir le consulat, il en fît sans presque aucun changement, la suite de son propre récit. La lettre à Balbus aurait alors été écrite (en décembre 44), au moment où se réveillait la guerre civile.

Cette hypothèse cohérente est préparée de longue main par la discussion poussée des travaux antérieurs : on trouvera là un bon démontage des procédés du *Bel. Alexandrinum* et des arguments en faveur de son unité ; et une critique probante, appuyée sur faits de style et de pensée, de l'attribution (par Langhammer, puis Pötter) du *Bel. Africum* à Salluste. La lettre à Balbus fournit, de son côté, à M. O. Seel mainte occasion de discuter sur les mots ; il en abuse sans doute un peu quand, à propos du temps de *confeci*, il développe (de façon d'ailleurs extrêmement intéressante) son opinion sur Ovide, *Trist.* II, 549-551, et Thucydide V, 26 et I, 1 : ces huit pages (75 à 82) se révèlent bien inutiles quand l'auteur en arrive à traduire le mot d'après son hypothèse (p. 99). De même l'Appendice, sur les tout récents *Parerga Caesariana* d'H. Drexler, n'ajoute rien à un ouvrage par soi-même assez riche.

Quoi qu'il en soit, la sûreté de méthode et la prudence critique de M. O. Seel sont dignes de toute louange ; et son système, qu'il ne présente d'ailleurs que comme hypothèse, non seulement se défend bien, mais a l'avantage de dissoudre nombre de difficultés et d'ajourner de vaines complications ou de pures rêveries sur les auteurs de ces opuscules.

Jean Bayet.

Paolo Fabbri, *L'oratoria di Cesare* (extrait d'*Historia*, avril-juin 1935, p. 261-271) ; brochure gr. in-4°.

Quelques pages qui essaient de saisir le reflet de l'éloquence de César dans les anecdotes et plusieurs discours au style direct des *Commentaires*,

surtout ceux de Curion (*B. C.* II, 31 et 32), et qui montrent avec assez de justesse en quoi elle ne se rattachait point à « l'atticisme » des Calvus et des Brutus.

Jean Bayet.

Emanuel Cesareo, *De Statii duabus Silvis* (*Aspetti letterari*, 1936, fasc. III, Supplément) ; in-4° de 32 pages.

L'auteur, bien connu par ses études sur le *carmen natalicium*, montre ici comment s'y rattachent, en quoi en diffèrent les poésies qui célèbrent une naissance et s'en promettent monts et merveilles. En étudiant avec beaucoup de goût et de sensibilité les *Silves* 7 et 8 du livre IV de Stace, il ajoute au Commentaire de Vollmer quelques jolis détails, en particulier sur les sources ou réminiscences du poète et comment il les a utilisées. Le tout en un aimable désordre et un joli latin (non sans fautes, parfois sérieuses, d'impression) et sans aller au fond d'une question qui mériterait d'être traitée de façon plus générale.

Jean Bayet.

Ephemeris Dacoromana (*Annuario della Scuola Romena di Roma*) ; grand in-4° de 452 p., nombreuses figures et planches ; Roma (Libreria di Scienze e Lettere), 1935.

L'*Ephemeris Dacoromana* nous offre cette année trois mémoires importants concernant l'Antiquité.

Gr. Arakian publie (p. 129-203) des « *Relevés inédits de monuments étrusques et romains* ». Il s'agit de dix planches aquarellées et cotées, achetées par l'auteur à Bucarest, et qui ont été exécutées entre 1825 et 1850 par des architectes français ou de formation française. Par un travail très serré de comparaison avec les autres reproductions des mêmes monuments et de mesures personnelles toutes les fois que la chose a été possible, M. Arakian montre la haute valeur de ces relevés. Ainsi l'un d'eux nous fait connaître un état plus complet de la corniche du Capitole d'Ostie ; d'autres offrent des cotes plus exactes que celles de Lanciani ou Ashby pour la villa de Colle Capuccino et le Temple de Monticelli ; la précision de celles qui concernent la « Tombe des Inscriptions » à Tarquinia invite à se méfier des reproductions de Thürmer et de Bianchi, et même de Weege ; les couleurs et les détails de la « Tombe du Cardinal », aujourd'hui à peu près ruinée (à Tarquinia aussi), sont plus exacts que ceux donnés par Byres ; enfin une autre planche fait connaître une tombe inédite (et inconnue : elle a dû être remblayée), *a camera*, de Tarquinia. Même lorsque l'apport de ces dessins est moins précieux, l'auteur a su constituer autour d'eux un riche dossier qui, un jour ou l'autre, doit rendre les plus grands services : ainsi pour la tombe de L. Munatius Plancus, à Gaëte, transformée en sémaphore, et où une série de vérifications seraient bien nécessaires ; pour le Ponte Salario, dessiné avant sa destruction (on sait que les Français en 1849 et les Pontificaux en 1867 l'ont fait sauter) ; ou pour le tombeau « des Horaces » à Albano, qui apparaît ici avant restauration. Admirablement reproduites, ces aquarelles font assurément le plus grand honneur à l'esprit scientifique et à la justesse artistique de leurs auteurs. On sait à quelle perfection s'était élevé l'art de la reproduction des monuments antiques, avant l'usage de la photographie, parmi les collaborateurs des publications de l'*Istituto di Corrispondenza archeolo-*

gica ; et les architectes de l'Académie de France à Rome avaient aussi affermi une solide tradition de connaissances techniques et de conscience scrupuleuse : après un siècle écoulé, on a plaisir à voir le labeur d'inconnus profiter à la science. — Sur la fin de son travail, M. Arakian, traitant de l'usage des dalles sculptées d'art encore archaïque trouvées dans les nécropoles étrusques, donne de solides raisons d'y voir des plaques bouchant l'entrée du caveau.

L'étude d'Oct. Floca sur les *Cultes orientaux en Dacie* (p. 204-239) est de moindre portée et présente des flottements et des maladresses de rédaction. C'est un relevé diligent, mais qui n'apprend pas grand' chose. On notera cependant ce qui est dit (p. 211) de Juppiter Tavianus et de l'immigration de Galates en Dacie ; puis (p. 212 s.) de Jupiter Eruzenus, venu de Carie ; enfin (p. 215) d'Azizos, dieu d'origine sémitique. Le palmyrénien Malagbel est un peu mieux connu par inscription et temple original (dont schéma fig. 7), dédiés par B. Aelius Theimes (p. 218 s., 222 s.). Le rôle de l'armée dans la diffusion de ces cultes est bien mis en valeur.

Bovillae fait l'objet d'une monographie, qui semble exhaustive, d'Al. Doboşi (p. 248-367). On sait l'importance de cette ville comme héritière des cultes d'Albe la Longue et berceau religieux des Iulii : qu'il s'agisse des Vestales *Albanae* ou de l'autel archaïque à Dispater, M. Doboşi apporte ici une documentation et une discussion excellentes, bien qu'un peu longues et touffues. Peut-être outrepasse-t-il un peu les données, lorsqu'il s'étend sur la « restauration des cultes » de la ville par l'empereur Auguste ; de même le chapitre sur les *Iuuenes* s'étend avec trop de complaisance sur une hypothèse invérifiable et audacieuse de Garucci (p. 281 s.). La partie archéologique du mémoire est excellente. L'auteur semble avoir bien localisé, par la découverte personnelle de fragments d'enceinte, la cité républicaine, au sud-est de son extension plus monumentale à l'époque impériale : la coordination des textes et des données d'itinéraires, peu concordantes, s'en trouve fort facilitée ; et les données de Plutarque s'en parent d'un éclat inattendu d'exactitude (due à une source ancienne). On a affaire ici à un type de peuplement très différent de celui qu'a si brillamment mis en lumière M. Säflund dans les *Acta* de l'École suédoise, mais non moins intéressant. Les routes et les monuments de la ville impériale sont aussi très consciencieusement étudiés. En particulier le Cirque, avec les restes des *Carceres* et la substruction (probable) des gradins ; il se peut que la *spina* y ait comporté un aqueduc ; l'édifice est bien daté de la période augustéenne, en particulier par un fragment décoratif, trouvé par l'auteur, et reproduit fig. 44.

Se consacrant aux sources d'Ovide, M. Nic. Laslo recherche des *Reflets d'art figuré dans les Métamorphoses* (p. 368-441), d'après surtout les peintures campaniennes, parfois des vases grecs, à l'occasion une sépulture. De longs prolégomènes cherchent à dissiper le préjugé chronologique auquel doit forcément se heurter cette méthode, et à prouver, sans beaucoup d'utilité, le sens plastique (indéniable) du poète. Les rapprochements sont le plus souvent fort peu probants, sauf peut-être pour Scylla-Minos (p. 411 s.), Iô et Argus (p. 418 s.), Narcisse (p. 428 s.), Hyacinthe (p. 431 s.), Glaucus et Scylla (p. 435 s.). L'auteur ne se fait d'ailleurs pas d'illusion sur la difficulté d'arriver à des « résultats positifs » en pareille matière, et avoue qu'il s'agit plutôt de « parallélisme » que d'une influence définie.

Ce riche recueil contient en outre des mémoires importants sur l'*Ico-*

nographie de la Dormition de la Vierge par V. Vatașianu, et sur *Les églises à trois coupoles de la Pouille* par Gr. Ionescu ; enfin des *Fragments d'esthétique et de littérature* par L. Diculescu.

Jean Bayet.

Dr Donnadieu, *Fréjus : le port militaire du Forum Julii*; un vol. in-8° de 27 pages et 34 planches, Collection « le monde romain » ; Paris, Les Belles Lettres, 1935.

Les ruines romaines de Fréjus sont moins connues que celles d'Arles, d'Orange ou de Nîmes ; c'est qu'au lieu de beaux monuments bien conservés elles n'offrent au visiteur que des vestiges de valeur esthétique médiocre ou nulle, et dispersés de telle sorte qu'on n'en saisit pas aisément la signification. Plus que partout ailleurs, le touriste a ici besoin du secours de l'archéologie et de l'histoire. C'est ce secours que lui apporte le petit livre du Dr Donnadieu. Nul n'était plus désigné que l'auteur de *La Pompéi de la Provence* pour donner à la collection « Le monde romain » ce guide de Fréjus. Le charmant opuscule qu'il nous offre aujourd'hui n'est qu'un résumé de quelques pages, mais il a su lui donner un véritable pouvoir d'évocation ; des plans et de nombreuses photographies — on souhaiterait à quelques-unes d'entre elles plus de netteté — concourent à la valeur instructive et à l'agrément du volume.

Les premières pages sont consacrées à un aperçu historique général. L'auteur se représente l'histoire de Fréjus de la manière suivante. A l'origine, *Forum Iulii*, « modeste village routier à la fois marché et gîte d'étapes sur la grande voie longeant le littoral qui, plus tard, organisée à la romaine, devait devenir la Voie Aurélienne. Fondé vraisemblablement par Jules César, il constituait un puissant agent de romanisation pour les tribus ligures dissidentes ou mal soumises de la région. Puis, au moment de la guerre contre Sextus Pompée, établissement par Octave et Agrippa d'un arsenal et d'un chantier de constructions navales. Enfin après la défaite de Sextus Pompée (36 av. J-C.), « la *colonia Octauanorum* ajouta ses remparts et ses tours de défense à l'enceinte de l'arsenal et devint le port d'attache de la *Classis Foroiuliensis* et une excellente base d'opérations contre les populations des vallées des Alpes... ». Si nous comprenons bien, M. le Dr Donnadieu fait de la *Colonia Octauanorum* une fondation d'Auguste. Il est bien plus vraisemblable qu'elle soit due à César : l'œuvre des vétérans de la VIIIe légion à Fréjus est parallèle à celle des vétérans de la IIe à Orange, de la VIe à Arles, de la VIIe à Béziers, de la Xe à Narbonne.

Un autre point de l'exposé historique appelle des réserves. Parlant incidemment de Sextus Pompée, M. le Dr Donnadieu a sans doute été quelque peu injuste à son égard. Il fait de lui un pirate, un esprit inquiet « très différent de son père sous le rapport de la bonne foi ». Il convient croyons-nous, de réviser ces jugements auxquels nous ont habitués des historiens de l'époque impériale qui suivaient sans contrôle, ou trop servilement, une tradition partisane.

Le sous-titre de l'ouvrage, « *Le port militaire de Forum Julii* », nous avertit discrètement que l'auteur s'est borné à l'étude du port et de ses annexes, et a laissé de côté les ruines de la colonie romaine. On peut le regretter, étant donné que les monuments les plus importants, les moins gravement ruinés, ceux que le touriste remarque d'abord — théâtre, amphithéâtre, aqueduc, remparts et portes — sont précisément ceux de

la colonie. Il n'eût pas fallu beaucoup de pages de plus pour faire de ce petit livre un guide complet de Fréjus romain.

L'auteur a particulièrement insisté, à bon droit, sur sa plus récente découverte, un ensemble de constructions situé à l'extrémité est, et où il reconnaît un *praetorium*. En l'absence de toute inscription, il a été naturellement conduit à suppléer par un effort d'imagination à l'insuffisance des documents, personne ne songera à lui en faire grief, quelque scepticisme que puissent rencontrer des identifications comme celle de *l'auguratorium* ou du *mundus* [1].

L.-A. Constans.

Paul Damerau, *Kaiser Claudius II Gothicus* (268-270 n. Chr.) *Klio Beiträge zur alten Geschichte* herausgegeben von C. F. Lehman-Haupt, 33. *Beiheft* [Neue Folge, 20. Beiheft].

M. Damerau a donné, dans ce supplément de la revue *Klio*, une monographie très étudiée d'un empereur dont le règne a été fort court, puisqu'il n'a pas duré deux ans, mais présente un intérêt tout spécial, parce qu'il correspond au début de la restauration partielle, par les empereurs illyriens, de la puissance romaine, ébranlée par la crise du milieu du IIIe siècle. Œuvre à peine ébauchée d'ailleurs. Claude II n'ayant été empereur qu'une vingtaine de mois, et difficile en outre à reconstituer avec exactitude dans ses détails, car ce règne si bref est imparfaitement connu. Les sources de nos connaissances sur lui, comme l'observe tout de suite M. Damerau, sont relativement pauvres, au moins les sources proches des événements : l'*Histoire* de Dexippe, qui serait la plus précieuse, est, pour la plus large partie, perdue. La *Vita Claudii*, qui ne date que du siècle suivant, a tous les caractères d'un panégyrique, avec l'objectif visible de magnifier en son héros le prétendu ancêtre de la dynastie constantinienne. Elle renferme, comme tant d'autres biographies de l'*Histoire Auguste*, de pseudo-documents, tels de soi-disant lettres de Claude, qui sont de simples productions de l'auteur.

Dans ces conditions, la chronologie exacte du règne est malaisée à déterminer. On peut seulement tenir pour sûr, d'après M. Damerau, qu'il a commencé avant juillet 268, pour se terminer tout à fait à la fin de 269, peut-être même au commencement de 270. Celui du frère de Claude, Quintillus, dure ensuite jusque vers avril de cette année.

Sur l'origine de Claude II, M. Damerau rejette comme une pure légende la prétendue paternité de Gordien le Jeune. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de discuter cette conclusion.

L'auteur a bien fait voir quelle était la triste situation de l'Empire à l'avènement de Claude : frontières du Rhin et du Danube menacées et, de fait, rompues, les Champs Décumates entamés, la Dacie à demi perdue, la Gaule et en Orient Palmyre passées sous des dominations particulières. Tout l'effort que tente l'empereur pour rétablir la situation repose sur la force qu'il trouve dans l'armée d'Illyrie. C'est grâce à elle qu'est remportée la victoire sur les Alamans, dont M. Damerau montre par les monnaies que contrairement à l'hypothèse de Duncker, elle est bien une victoire de Claude et qu'il n'y a pas lieu de croire à une confusion avec la victoire

1. A signaler pour la prochaine édition qu'à la page 26, l. 15, il faut lire « 47 *après* J.-C. » au lieu de « 47 avant J.-C. »

postérieure d'Aurélien. Malgré son importance d'ailleurs, elle ne suffit pas à délivrer entièrement la Rétie de l'occupation alémannique ; du moins la menace contre l'Italie disparut-elle momentanément.

Sur les affaires d'Orient, les rapports du gouvernement impérial avec Vaballath et Zénobie, le livre de M. Damerau n'apporte rien de très significatif. Il convient néanmoins de signaler (p. 59) le juste rejet de l'attribution au règne de Claude d'un papyrus où certains avaient cru retrouver dans l'indication de la date, le nom de l'empereur associé à celui de Vaballath : association doublement inadmissible, car Claude n'a jamais reconnu le prince palmyrénien, et dans la lecture fautive qui a été donnée du texte en question, Vaballath serait non seulement associé à l'empereur, mais nommé avant lui !

La guerre contre les Goths, la plus importante action peut-être du règne de Claude, et qui a valu à celui-ci le surnom avec lequel il a passé dans l'histoire, est traitée avec les développements qu'elle comportait. Mais l'auteur n'a pas caché les difficultés provenant de la différence des renseignements suivant les sources en présence desquelles on se trouve. Ainsi la *Vita Claudii* laisse entendre que les sièges d'Anchialé et de Nicopolis de Thrace par les barbares sous Quintillus ont échoué ; Jordanès et Ammien mentionnent nettement la prise de ces villes ou, pour ce qui est de Jordanès, au moins d'Anchialé. Les moyens nous manquent pour nous prononcer.

M. Damerau a ajouté à sa monographie de Claude une étude sur la vie posthume de cet empereur, où, après avoir rappelé les honneurs qui lui furent rendus après sa mort, il s'attaque à la légende de la descendance claudienne des seconds Flaviens. Il l'écarte en en donnant entre autres cette raison, qui paraît assez sérieuse, que si elle eût eu quelques fondements, il n'eût pas fallu attendre l'année 310 pour avoir le premier soupçon de cette descendance.

Un aperçu sur le règne de Quintillus termine la partie narrative de l'ouvrage à laquelle fait encore suite un appendice numismatique et épigraphique assez fourni.

M. Damerau a donné ainsi une nouvelle étude sur Claude II, dont on aurait pu a priori, se demander si elle était indispensable après celle qui avait fait le sujet de la thèse latine de M. L. Homo. Mais les qualités de cette dernière ne l'empêchent pas de dater de plus de trente ans (1903) ; le nombre des inscriptions et des monnaies claudiennes de nous connu s'est accru depuis lors, la critique des sources littéraires a été reprise avec fruit. Il y avait ainsi place aujourd'hui pour un nouveau travail. M. Damerau s'en est consciencieusement et utilement acquitté.

Jacques Zeiller.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Thomas Cutt, *Meter and diction in Catullus' Hendecasyllabics* ; 67 pp. in-8° ; Chicago, The Univ. of Chicago Libraries, 1936.

H. Rolland, *Bibliographie d'Émile Espérandieu* ; xxii-124 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1937. Pr. 20 fr.

Ch. Veĺlay, *Controverses autour de Troie* ; 176 pp. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1936.

Michigan Papyri, v. III, *Papyri in the University of Michigan Collection ; Miscellaneous Papyri*, ed. by John Garret Winter, xviii-390 pp. in-4° + 7 pl. ; v. IV, part 1 ; *Tax rolls from Karanis*, in two volums, Part I, Text ed. by Herbert Chayyim Youtie ; xvi-436 pp. in-4° + 4 pl. ; Ann Arbor, Univ. of Michigan Press, 1936. Prix de chaque volume 5 $.

Hermann Hirt †, *Indogermanische Grammatik*, T. VII ; Syntax II, *Die Lehre vom einfachem u. zusammengesetzten Satz* ; xii-271 pp. in-8° ; Heidelberg, Winter, 1937. Pr. br. 12 M. 50 ; rel. 14 M. 50.

The University of Missouri Studies ; Philological Studies in honor of Walter Miller, ed. by R. P. Robinson ; 189 pp. in-4° ; The University of Missouri, Columbia, 1936.

Gunnar Carlsson, *Eine Denkschrift an Caesar über den Staat historisch-philologisch untersucht* (Publ. de l'Acad. de Lund, 19) ; 129 pp. in-8° ; Lund, C. W. K. Gleerup, 1936.

Wiener Studien, Ztschr. f. Klass. Philologie ; LIV[r] Bd, 1936 ; erstes u. zweites Heft ; 202 pp. in-8° ; Wien, Buchh. O. Höfel's Wittwe, 1936. Pr. 9 M.

Franz Dirlmeier, *Die Oikeiosis-Lehre Theophrasts* (Philologus, Supptbd XXX, H. 1) ; 100 pp. in-8° ; Leipzig, Dieterich, 1937. Pr. br. 5 M. 80 ; rel. 7 M. 30.

H. Zilliacus, *De elocutione Marci Aurelii imperatoris quaestiones syntacticae* (Soc. Scient. Fennica, Commentationes humanar. Litter., IX. 2) ; 31 pp. in-8° ; Helsingfors, Akad. Buchhandl., et Leipzig, O. Harrassowitz, 1936.

Rudolf Much, *Die Germania des Tacitus* (Germ. Bibliothek, 1[te] Abt., V[e] R., Altertumskunde, 3 Bd) ; xvi-464 pp + 12 pl. et cartes ; Heidelberg, C. Winter, 1937. Pr. 12 M. br. ; 14 M. rel.

Helmut Berve, *Miltiades, Studien z. Geschichte des Mannes u. seiner Zeit* ; vi-101 pp. in-8° ; Karl Ital Gelzer, *Die Schrift vom Staate der Athener* ; 134 pp. in-8° (Hermes, Einzelschriften H. 2 et 3). Prix 9 et 10 Mk.

E. Bickel, *Lehrbuch d. Gesch. d. römischen Literatur* ; xii-587 pp. in-8° ; Heidelberg, C. Winter's Universitätsbuchh., 1937. Prix br. 26 M. ; rel. 29 M. 50.

Orsola Autore, *Marziale e l'epigramma greco* ; 114 pp. in-8° ; Casa edit. Trimarchi ; Palermo, 1937.

Andreas Speiser, *Ein Parmenides-Kommentar, Stud. z. platonisch. Dialektik* ; 64 pp. in-8° ; K. F. Koehler Verlag, Leipzig.

Aubrey Diller, *Race mixture among the Greeks before Alexander*; 187 pp. in-8°; Illinois Stud. in Language a. Literature, vol. XX, nos 1-2; Univ. of Illinois, Urbana, 1937. Pr. 2 $ 50.

Anton Jirku, *Die ägyptischen Listen palästinensischer u. syrischer Ortsnamen*; iv-62 pp. in-8°; Leipzig. Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1937. Pr. pour l'étranger 3 Mk.

A. W. Gomme, *Essays in Greek History and Literature*; viii-298 pp. in-8°; Oxford, Basil Blackwell, 1937. Pr. 15 sh.

Leo T. Phillips, *The subordinate, temporal, causal, and adversative clauses in the works of St. Ambrose*; xiii-165 pp. in-8°; The Catholic Univ. of America, Washington, 1937.

Orazio nella letterature mondiale; 253 pp. in-8°; Roma, Istituto di Studi Romani, 1936-XIV. Pr. 20 L.

Victor Carlisle Barr Coutant, *Alexander of Aphrodisias, Commentary on book IV of Aristotele's Meteorologica*; 99 pp. in-8°; New-York City, 1936.

Euaggelou Dion. Kolokotsa, *Kritikai Paratereseis kai Epanorthoseis eis archaious Ellenas tragikous poietas*; 32 pp. in-8°; Athènes, 1936.

Andr. A. Papagiannopoulou-Palaiou, *E acribès thésis tès Akadèmeias*; 12 pp. in-8° + pl.; Athènes.

Ad. Levi, *Sull' importanza che Platone attribuiva ai propri scritti...* (Estr. dai RC del R. Ist. Lombardo di Sc. e Let., S. II, vol. LXIX, fasc. XI-XV); 21 pp. in-8°; Milano, Hoepli, 1936.

A. G. Amatucci, *Orazio nel suo secolo*; 23 pp. in-8°; Milano, Soc. editr. Vita e pensiero, 1936.

Dorothy M. Schullian, *The anthology of Valerius Maximus and A. Gellius*; Extr. de Class. Philology, XXXII, 1937, pp. 70-72.

J. Marouzeau, *L'Année philologique* : Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine, tome X (1935); xxiv-441 pp. in-8°; Paris, Société d'Édition Les Belles-Lettres, 1936. 75 fr.

Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles, tome VII : Études Horatiennes : Recueil publié en l'honneur du bimillénaire d'Horace; 267 pp. in-8°; Bruxelles, Édition de la Revue de l'Université de Bruxelles, 1937. 40 fr. b.

Erik Wikén, *Die Kunde der Hellenen von dem Lande und den Völkern der Apenninenhalbinsel bis 300 v. Chr.*; viii-211 pp. av. fig. in-8°; Lund, Gleerupska Universitetsbokhandeln, 1937.

Arnold Svensson, *Der Gebrauch des bestimmten Artikels in der nachklassischen griechischen Epik*; xii-160 pp. in-8°; Lund, Gleerupska Universitetsbokhandeln, 1937.

Veröffentlichungen aus der Hamburger Staats- und Universitäts-Bibliothek, II : Πραχεις Παυλου : *Acta Pauli*. Nach dem Papyrus der Hamburger Staats- und Universitäts-Bibliothek, hrsg. v. Wilhelm Schubart et Carl Schmidt; viii-134 pp. in-8°; Gluckstadt, J. J. Augustin, 1936. Pr. RM. 8 br., RM. 10 rel.

Bonde Bondesson, *De sonis et formis titulorum milesiorum didymaeorumque*; xxiii-224 pp. in-8°; Lundae, 1936.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVII.

INSCRIPTIONS D'AMORGOS ET DE CHIOS[1]

I. — Inscriptions d'Amorgos.

En parcourant l'île d'Amorgos, j'ai copié quelques inscriptions nouvelles que les paysans avaient trouvées dans leurs champs ou parmi les ruines de maisons ou d'églises. Comme l'excellente description de Philippson[2] donne une idée très exacte des trois sites antiques, d'aspect fort différent, il est inutile de s'attarder sur cette question. Je me bornerai à illustrer cette description de deux photographies (Pl. I), qui permettront au lecteur de mieux imaginer ces sites.

Au Sud, Arkésiné, avec son acropole[3] qui s'avance dans la mer entre deux baies étroites et n'est rattachée à la terre que par un isthme très mince, avait un territoire assez étendu, comprenant la plaine de Kolophana, qui serpente entre des montagnes infertiles, et de petites plaines côtières au sud du mont Μουντουλιά ; la population actuelle est répartie en plusieurs villages composés d'un petit nombre de maisons.

Minoa, dont l'acropole s'étageait sur le flanc nord du mont Μουντουλιά, vivait de la plaine qui entoure son excellent port, bien abrité par sa profondeur et son ouverture vers l'Ouest ; la plaine de Katapola est la plus vaste de l'île ; fermée au Nord par une montagne, bornée au Sud par le mont Μουντουλιά, elle se prolonge à l'Est par trois petites vallées ; les villages de Katapola, Rachidi, Xylokeratidi bordent la baie au Sud, à l'Est et au Nord.

Enfin, dans la baie de Giali, au Nord, séparée des autres sites antiques par une région montagneuse très infertile (six heures de trajet à mulet), les habitants doivent leurs ressources à une petite plaine où aboutissent trois vallées encaissées que limitent des monts stériles ; les terrasses sont fort étroites, car la mon-

1. Je remercie vivement M. Paraskevaidis, éphore des antiquités de Chios, Samos et Lesbos, et M. Karouzos, éphore des Cyclades, qui ont facilité mon travail à Chios et à Amorgos.

2. Philippson, *Beiträge zur Kenntnis der gr. Inselwelt*, *Peterm. Mitt.*, *Ergänzungsheft 134* (1901), 98-105.

3. L'acropole d'Arkésiné a été décrite par R. Weil, *AM*, I (1876), p. 333.

tagne s'élève rapidement ; les trois principaux villages sont situés à la naissance des vallées, Tholaria au Nord, Langada à l'Est, Potamos au Sud. Dans la plaine, près du petit port d'Haghios Nikolaos, Ross avait trouvé la plupart des ruines antiques de la baie (temples et tombes)[1], appartenant à l'antique Aigialé.

1. *Minoa. Règlement d'une fondation.*

Pour montrer qu'une inscription attribuée à Naxos venait en réalité d'Amorgos, L. Robert utilisa un fragment de décret trouvé à Minoa d'Amorgos[2], dont il améliora en même temps les restitutions[3]. Or, sur le flanc Sud-Est de l'acropole de Minoa, au lieu dit Μάρμαρα, j'ai copié un fragment d'inscription qui, par un heureux hasard, est la partie droite de ce décret. Complet à droite, de même épaisseur, il se raccorde exactement au fragment précédent et permet de reconstituer le début du décret.

Larg. 24 cm. ; h. max. 22 cm. ; ép. 12 cm. ; hauteur des lettres 1 cm. à 13 mm. ; interl. 5 mm. Le trait vertical sépare les deux fragments de l'inscription.

Planche II 3 : photographie des estampages, se raccordant, des deux fragments.

[Ἐ]πὶ δημιουργο[ῦ] | Θευδήμου καὶ ἱερέως
τῆς Ῥόδου Θράσ | [ω]νος, μηνὸς Ληναιῶνος
προτεραίᾳ · οἱ ἄν[δ] | ρες οἱ αἱρεθέντες ὑπὸ
τοῦ δήμου κατὰ | [ψ]ήφισμα, Πάγκριτος Παγ-
κρίτου, Ἀγήνωρ Ἀ | μεινοκράτου, Εὐνομίδης
Κλέωνος γράψα[ι ν] | όμον καθ' ὃν τό τε ἀργύ-
ριον ἐγδανεισ[θήσ] | εται· ὃ ἀνατέθεικεν καὶ [ἐ]-
πέδωκεν ἡ γ[υνὴ] | Ἑρμ[ο]κράτου τοῦ Παγκ[ρί]-
[του Ἡ]γησα[ρέτη Αἰ] | νησικράτου] δραχ[μὰς]

Le fragment découvert confirme l'interprétation qu'en avait donnée L. Robert ; nous avons bien là le début d'une loi concernant l'emploi d'une fondation ; datée du démiurge et du prêtre de Rhodos, elle est ensuite rédigée de la même façon que le début d'une inscription d'Aigialé réglant la fondation de Krito-

1. L. Ross, *Reisen auf den gr. Inseln*, I, 173 sqq. ; II, 39 sqq.

2. *IG*, XII 7, 245. L'inscription se trouve au Musée de Syra où je l'ai revue, estampée et photographiée (Pl. II 3, à gauche).

3. *REG*, 1929, 20 sqq. L. Robert rectifiait les restitutions des l. 6 sqq. d'après *IG*, XII 7, 715 et proposait : γράψα[ι νόμον καθότι τὸ ἀργύ]ριον ἐγδανεισ[θήσεται ὃ εἰς — — — ἐ]πέδωκεν Ἡγ[ησαρέτη]. Cf. encore L. Robert, *Les Asklepieis de l'Archipel*, *REG*, 1933, 437-442.

laos, fils d'Alkimédon[1], l. 1 sqq. : [Ἄρχοντος — — —] μηνὸς Ἀπατουριῶνος Ἀρχιτέλη[ς Παρμενίωνος, Κρ]ατησίλοχος [Ἡγ]ίου, Λεοντεὺς Ἡγίου αἱρεθέντες | [ὑπὸ τοῦ δήμου κ]ατὰ ψήφισμα, ὥστε νόμον εἰσενεγκεῖν καθὰ ἐπ[ι|τελεσθήσετα]ι ὅ τε ἐγδανεισμὸς τοῦ ἀργυρίου οὗ ἐπιδέδωκεν Κριτόλας[ς | Ἀλκιμέδοντος] κτλ.. Une commission de trois membres, choisie par décret, sera chargée de préparer une loi pour régler l'administration de la somme qu'Hégésarété a consacrée et versée. De l'expression ὃ ἀνατέθεικεν καὶ ἐπέδωκεν, on rapprochera le texte d'Ilion relatif à la fondation d'Hermias, fils de Skamandrios, l. 6 : ἐπιδέδωκεν [καὶ] ἀφιεροῖ ἀργυρίου δραχ[μ]ὰς Ἀλεξανδρείας μυ[ρία]ς καὶ πεντακισχιλίας[2].

L. Robert a montré — et le nouveau fragment ne peut que fortifier son hypothèse — que l'inscription *IG*, XII 7, 237, loi relative à la fondation d'Hégésarété pour la célébration des Metrôa, appartenait à la même stèle que le fragment daté du démiurge et du prêtre de Rhodos. La stèle, de forme pyramidante, avait été retravaillée par derrière, ce qui explique la différence d'épaisseur entre les deux fragments réunis ici (12 cm.) et le fragment inférieur (15 cm.) ; l'écriture a le même caractère dans les trois fragments, avec cette seule différence que les deux fragments contenant l'intitulé avaient des lettres un peu plus hautes et plus espacées[3] (Voir Pl. II 4 la photographie d'un fragment de la fondation).

L. 8-9. Comme on lit sur la pierre, à la fin du fragment de gauche, ΗΓ, le nom d'Ηγησαρέτη avait été restitué ici ; mais, d'une part, on voit nettement sur le fragment que j'ai trouvé ΟΚΡΑ, ce qui ne permet pas de songer à un autre nom qu'à celui du mari d'Ἡγησαρέτη : Ἑρμοκράτου τοῦ Παγκρίτου (cf. *IG*, XII 7, 237, l. 39) ; d'autre part, à la ligne suivante se trouve le nom d'Ἡγησαρέτη ; c'est pourquoi j'ai complété : ἡ γ[υνὴ τοῦ Ἑρμ]οκρά[του] τοῦ Παγκρί[του Ἡ]γησα[ρέτη Αἰνησικράτου — —] ; l'inscription 237, qui doit être la suite de celle-ci, nous fournit l. 38-39 le patronymique de la donatrice.

2. *Inscription hypothécaire d'Arkésiné.*

Bloc de marbre bleuâtre trouvé dans un champ au village de Καμάρι. H. m. 45 cm. ; l. m. 30 cm. ; lettres, 1 cm., 2 ; interlignes, 1 cm. environ. La gravure est assez profonde dans les trois premières lignes, beaucoup moins

1. *IG*, XII 7, 515.
2. *Rev. Philol.*, 1936, 249 sqq.
3. Pour la discussion sur l'établissement des Samiens à Minoa, on se reportera aux deux articles de L. Robert cités ci-dessus, p. 314, n. 3.

dans le reste de l'inscription. Les formes des lettres sont anciennes : M et Σ à branches obliques ; Η avec une haste droite verticale plus courte, N penché à droite et avec une haste droite courte ; Ω bien ouvert ; A à barre droite ; le Ξ est tantôt formé de trois barres parallèles seulement, tantôt de trois barres parallèles coupées d'une haste verticale. L'inscription est complète à gauche et à droite. Il n'y a pas de coupe syllabique.

Planche III 5.

Εἰς ἐνιαυτὸν ἐπ[ὶ]
Κλεισαγόρου ἄρχοντ(ο)-
ς τῦ μισθώματος.
Ὅρος ἀποτιμήματος ἐν [τ]-
οῖς Δεξιβίο τῶν Σίμω[ν]-
ος θυγατρῶν Σιμών[η]-
ς Δημοδίκης · μισθωτ-
ὴς Δεξίβιος · ἀπετί[μ]ησε
Ἀριστότιμος Ξα νθιάδο) κατὰ τ-
ρίτον μέρος, ἐπιπεμ-
ψάντων τῶν ἀρχόν-
των Ξανθιππίδο Ξαν-
θιπ(πίδο), Ἱπραξικλέος Θεο-
γνώτο — — — — — —

Les lignes 4-14 de cette inscription la rangent dans un groupe de documents bien connu : c'est une hypothèque de mineurs. Dexibios a loué des biens appartenant à Démodiké et Simoné (?), filles de Simon. Une partie des biens de Dexibios servent de gage à cette location ; les archontes ont envoyé Aristotimos faire l'estimation de ce gage et délimiter le terrain hypothéqué. Comme la plupart des inscriptions juridiques de ce genre[1], cette borne hypothécaire date de la fin du IVe ou du début du IIIe siècle.

L'écriture nous l'indiquait déjà, ainsi que la graphie ο pour ου dans Δεξιβίο, Ξανθιππίδο. Cet indice est confirmé par des rapprochements prosographiques, les uns certains, les autres possibles. Une des filles de Simon a fait une consécration à Déméter, Koré et Zeus Eubouleus (*IG*, XII 7, 76) : Δήμητρι Κόρηι Διὶ Εὐβουλεῖ Δημοδίκη Σίμωνος ἀνέθηκεν ; l'écriture est du IVe siècle. Si l'on admet ma restitution de la l. 9 : Ἀριστότιμος Ξα(νθιάδο), autorisée par le fait que cette inscription présente une autre abréviation, l. 12 : Ξανθιππίδο Ξανθιπ(πίδο), l'expert envoyé par les archontes est connu par une inscription funéraire datant elle aussi, d'après l'écriture, du IIIe ou IVe s. : Ξανθιάδης Ἀριστοτί[μου], | Ἀριστότιμος Ξανθιά[δου] (*IG*, XII 7, 186). Enfin, il se pourrait que le Δεξίβιος

1. Cf. *Recueil d'Inscr. jur. gr.*, I, 122.

dont il est question ici fût le Δεξίβιος qui figure comme témoin dans une inscription d'Arkésiné relative au prêt d'un certain Alexandros à la ville d'Arkésiné (*IG*, XII 7, 69, l. 55) ; Delamarre l'attribuait à la fin du IVe siècle ou au début du IIIe.

Notre inscription illustre à merveille la définition d'Harpokration (que les textes des orateurs ne permettent pas de suspecter), *s. v.* : Ἀποτιμηταί καὶ ἀποτίμημα καὶ ἀποτιμᾶν καὶ τὰ ἀπ' αὐτῶν · οἱ μισθούμενοι τοὺς τῶν ὀρφανῶν οἴκους παρὰ τοῦ ἄρχοντος ἐνέχυρα τῆς μισθώσεως παρείχοντο · ἔδει δὲ τὸν ἄρχοντα πέμπειν τινὰς ἀποτιμησομένους τὰ ἐνέχυρα. Τὰ μὲν οὖν ἐνέχυρα τὰ ἀποτιμώμενα ἐλέγοντο, οἱ δὲ πεμπόμενοι ἐπὶ τῷ ἀποτιμήσασθαι ἀποτιμηταί [1]. Le droit d'Amorgos était semblable au droit athénien [2]. L'expert a estimé que le tiers des biens de Dexibios équivalait au loyer qu'il aurait à payer aux filles de Simon (l. 8-10).

L. 5-6 : le génitif τῶν Σίμωνος θυγατρῶν ne doit pas surprendre ; il y en a d'autres exemples bien que le datif soit plus fréquent ; cf. *IG*, II², 2633 (*Inscr. jur. gr.*, I, p. 108, n° 2) : [ὅρος χωρίου ἀπο]τιμήματος Διονυσοδώρου Παλληνέως παίδων — ; *ibid.*, 2645 : [ὅρος χωρί]ο ἀποτιμήματος παίδω[ν] Μακαρέως Ἀμφίτρο Λυσιστράτο Πατροκλέος — ; *ibid.*, 2653 (= *Inscr. jurid. gr.*, p. 108, n° 3) : Ὅρος ἀποτιμήματος Εὐβοίου παι[δ]ων Ὀῆ[θεν].

Quel est le rapport entre les trois premières lignes et le reste de l'inscription ? La gravure en est beaucoup plus profonde, les lettres plus grandes. Il se peut qu'on ait employé une pierre qui avait déjà servi sans prendre soin d'effacer l'inscription ancienne. Il est possible encore que ces lignes contiennent la fin de l'accord concernant la location que fait Dexibios et dont cette borne est le témoignage.

3. *Arkésiné. Décret.*

Stèle de marbre blanc, de forme pyramidante, ornée d'une moulure en haut et en bas ; au-dessous de la moulure inférieure la stèle se termine par une sorte de pied. La surface inscrite, commençant immédiatement au-dessous de la moulure supérieure, a une hauteur de 65 cm. ; h. totale (avec le pied) 70 cm. Larg. en haut 28 cm. ; en bas 39 cm. Ép. 7 cm. H. d. l. 7 mm. ; interl. 3 mm. Les caractères sont extrêmement serrés et la surface très usée. C'est surtout sur mon estampage que j'ai pu la déchiffrer. La stèle provenait des ruines de l'église Ἅγ. Ἰωάννης, située près de l'Acropole d'Arkésiné. Estampage. Photographie.

---

1. Le système de l'ἀποτίμημα n'était pas appliqué seulement dans le cas d'une hypothèque de mineurs, mais pouvait l'être dans tous les cas où il y avait location ou vente ; voir là-dessus *Recueil d'Inscr. jur. gr.*, 125 sqq. ; J. Partsch, *Gr. Bürgschaftsrecht*, 260 ; E. Weiss, *Gr. Privatrecht*, I (1923), 331 et 341.

2. Cf. *Recueil d'Inscr. jur. gr.* I, 121.

Trois lignes indéchiffrables.

— — — — — — — — — — — — φι]-
λόδοξοι γ[ε]γόνασιν εἰς τὸν δῆμον [τὸν ἡμέτερον ἀνα]-
θέμασίν τε κεκο[σμ]ήκασιν τήν [τε πόλιν καὶ τὰ ἱερὰ, ὅ]
τε υἱὸς ὁ Ἀγαθίνο[υ] Ἀγαθῖν[ος] βουλό[μεν]ος [αὔξειν τὴν]
τῶν προγόνων αἵρεσιν ἄρχων [τ]ε [τεῖ Ἀθηνᾶι τεῖ Ἰτω]-
[ν]ίαι τά τε ἄλλα ἐπεμελήθη λαμπρῶ[ς κ]α[ὶ] φιλ[οτίμως περί]
τε τὴν π[ο]μπὴν κ[α]ὶ τὴν [θ]υσίαν [τὴν τοῖς] θ[εοῖς καὶ παρήγγει]-
[λ]εν ἐν τεῖ ἀ[γ]ορᾶι πρὸ τῆ[ς ἑ]ορτῆς [μ]ετὰ κη[ρ]ύ[γμα]το[ς πορεύε]-
[σ]θαι εἰς τὰ Ἰτώνια Ἀρκεσινεῖς πάν[τας] καὶ τοὺ[ς οἰκοῦ]ντας [ἐν Ἀρ]-
[κ]εσίνῃ καὶ ξένους τοὺς παρε[πιδημοῦντας ἐπ'] ἀτελ[είαι]
πασῶν τῶν συμβολῶν [καὶ] τῶν [ἄλλων ἁπάντων κ]αὶ ἐλθ[όντων]
[ε]ἰς τὴν ἑορτὴν [π]εντ[ηκοσ]ίων [φιλότι]μος γ[ε]γ[έ]νηται καὶ
τοὺς ἰόντας εἰς τὴν ἑορτὴν [ἑστιάσας λαμπρῶ]ς καὶ φιλο-
δόξως ἡμέρας ἕξ [π]αρέχῳ[ν παρ' αὐτ]οῦ [πάντα — — ἐσι]-
[το]μέτρησεν τοῖς ἰ[οῦσιν εἰς τὰ Ἰτώνια — — — — — ἕ]-
δωκεν δὲ καὶ τὴν γε[ν]ο[μέ]νην — — — — — — — —
πάντα καὶ γενομ[έ]νου το[ῦ] ἀ[ναλ]ώμ[α]τος εἰς μ[ὲν τὰ ἱε]-
[ρ]εῖα δραχμῶν πεντ[ηκο]σίων — — — — — — — —
π[ε]ντηκοσία[ς] δραχμὰς [— — — εἰς δὲ — — —]
[τ]ῶν πυρῶν δραχμῶν — — — — — — — —
— — — — — — — — — — ἔθηκε[ν δὲ καὶ]
ἄθλα τοῖς τε παισὶν καὶ τοῖς ἀνδράσιν σταδίου, διαύλ[ου],
δολίχου, πάλης, πυγμῆς, παγκρατίου ὅσα καὶ ΑΝΔ —
. ΙΟΣ τε [ἐ]λόμενος ἔν τε τ[οῖ]ς ἄ[λλοις — — — —
[κ]αὶ ἰδίᾳ εἰς τοὺς ἑο[ρ]τά[ζοντας — — — — · ἵνα οὖν]
εὐχάριστος ὢν φαίνηται [ὁ δῆμος εἰς τοὺς ἀγαθοὺς ἄν]-
δρα[ς], δεδόχθαι τεῖ βουλεῖ καὶ τῶ[ι δήμωι] · ἐπα[ινέσαι μὲν]
τοὺς προγόνους το[ῦ] Ἀγαθίνο[υ ἄνδρας καλοὺς καὶ ἀγα]-
θοὺς [γε]γονότας εἰς τὸ[ν] δ[ῆμ]ον κ[αὶ — — — —]
[Ἀγ]αθῖνον φιλόδοξον ὄντ[α . .]α καὶ Α — — — —
[κ]αὶ στεφανῶσαι αὐτὸν θ[αλλ]οῦ [σ]τεφ[άν]ω[ι ἀρετῆς ἕνεκα]
[κ]αὶ φιλοτιμίας τῆς εἰς [τὸ]ν δ[ῆμον · ε]ἶναι [δὲ καὶ αὐτῶι]
καὶ ἐκγόνοις ἀτέλειαν πασῶν τῶν συμ[βολῶν πορευομέ]-
[ν]οις εἰς τὰ Ἰτώνια καὶ προεδρίαν [ἐμ πᾶσι τοῖς ἀγῶσιν οἷς τίθη]-
[σι]ν ἡ πόλις καὶ Ἀπολλωνίων [τραγωιδοῖς ὅταν οἱ χοροὶ τῶν παίδων]
[σ]υντελῶνται · [εἰς δὲ τὸν λοιπὸν χρόνον στεφανούτωσαν]
αὐτὸν οἱ ἀγωνοθέται πρὸ τοῦ ἀγῶνος ἐ[μ πᾶσι τοῖς ἀγῶ]-
[σ]ιν οἷς τίθησι ἡ πόλις καὶ τῶν Ἰτωνίων [τεῖ πομπεῖ · ἐπιμε]-
[λε]ῖσθαι δ[ὲ τ]ῆς ἀναγορεύσεως [τοὺς πρυτάνεις τοὺς ἀεὶ πρυ]-
[τ]ανεύοντας [καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν — — — — —
— — — — — — — — — — — — — — —
— — — — — — — — — — — — — — —

— — — — — — — — ἀναγράψαι δὲ τόδε τὸ ψή-
[φισμ]α τὸν μὲν γραμματέα [τῆς βουλῆς εἰς τὰ δημόσια]
48 [γ]ράματα (*sic*) · ἀναγρά[ψ]αι δὲ καὶ εἰς στήλα[ς] λιθ[ίνας δύο καὶ]
[στ]ῆσαι τὴν μὲν εἰς τὴν ἀγορὰν, τὴν δὲ εἰς [τὸ ἱερὸν τῆς]
[Ἀθηνᾶς τῆς Ἰτωνία]ς · ἐπιμεληθῆ[ναι δὲ τῆς ἀναγρα-]
[φῆς κ]αὶ τῆς στάσ[εως Κλ]εινίαν Ἀριστοκρίτου.

Ce texte entre dans une série bien connue à Arkésiné et à Minoa, les décrets votés en l'honneur de magistrats qui se sont montrés généreux pour la fête des Itonia [1]. L'Ἀγαθῖνος dont il est ici question appartient à une importante famille d'Arkésiné ; J. Delamarre en a donné la généalogie *IG*, XII 7, 22 :

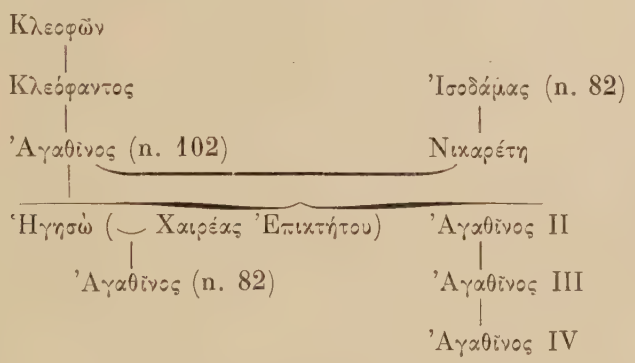

On ne saurait préciser quel était l'Ἀγαθῖνος de la nouvelle inscription. Le décret peut se restituer d'après les fragments de décrets déjà connus ; c'est le seul qui soit aussi long, car la stèle est entière, tandis que toutes les autres pierres étaient brisées ; seule l'extrême usure de la surface nous dérobe certains passages. Cette inscription offre de telles ressemblances avec *IG*, XII 7, 33, qu'on aurait pu croire à leur identité ; mais Delamarre avait revu la stèle n. 33, brisée à droite et en bas, chez Johannidès, c'est-à-dire à Chora ; en outre, la disposition des lignes n'est pas la même. La stèle que j'ai vue, sur la colline où s'élevait autrefois l'église d'Haghios Johannis maintenant en ruines, est bien un nouveau décret honorifique concernant un membre de la même famille que le n. 33 et à peu près de même époque (IIe s.).

Le texte devait débuter d'une façon analogue, comme le fait

1. Cf. *IG*, XII 7, 22, 24, 25, 32, 33, 35, 241.

supposer la l. 5, la première que l'on puisse déchiffrer. Les 5 premières lignes du n. 33 étaient ainsi rédigées :

[Ἔ]δοξεν τεῖ βουλεῖ καὶ τῶι δήμωι · Χαιρέας [τοῦ δεῖνος εἶπεν ·]
[Μ]ικίων Φιλοκράτου ἐπεστάτει · ἐπειδὴ [Ἀγαθῖνος καὶ ὁ πρό]-
[π]αππος Ἀγαθίνου Κλεόφαντος κ[αὶ ὁ πάππος Ἀγαθί]-
4 νος καὶ ὁ πατὴρ Ἀγαθῖνος ἄνδρε[ς ἀγαθοὶ καὶ φιλό]-
δοξοι γεγόνασιν εἰς τὸν δῆμον κτλ.

Grâce à la nouvelle inscription, il est possible d'améliorer les restitutions de la l. 7 du n. 33 ; on écrira plutôt : [βουλόμενος αὔ]ξειν τὴν τῶν προγόνων α[ἵρεσιν ἄρχων τε τεῖ Ἀθην]ᾶι τεῖ Ἰτωνίαι κτλ., au lieu de [προελόμενος αὔ]ξειν τὴν τῶν προγόνων ἀ[ρετὴν καὶ ἄρξας τεῖ Ἀθην]ᾶι τεῖ Ἰτωνίαι.

Les bienfaits d'Agathinos, énumérés dans les considérants, sont les bienfaits habituels des magistrats chargés des Itonia. Grâce à lui, les citoyens n'auront aucune dépense à faire pour les sacrifices et le banquet ; ils viendront à la fête ἐπ' ἀπελείαι πασῶν τῶν συμβολῶν, ainsi que les métèques et les étrangers de passage à Arkésiné (l. 10-14). Pendant six jours Agathinos nourrit à ses frais les cinq cents personnes qui sont venues assister à la fête. Je pense qu'aux l. 16-17, il faut restituer ἐσιτομέτρησεν, plutôt que οἰνομέτρησεν, puisque, à la l. 22, il est question du froment. La rédaction des l. 19-24 ne se retrouve pas exactement dans les décrets similaires ; les dépenses, qu'Agathinos a prises à sa charge, portaient et sur les victimes et sur le blé ; cf. n. 34, l. 11 : γενομένου πολλ[οῦ ἀναλώμα]τος εἰς μὲν τὰ ἱερὰ δραγμῶν —, ε[ἰς δὲ τὸν] σῖτον δραγμῶν —.

Enfin, on mentionne une générosité que l'on trouve ici pour la première fois ; aucun décret honorant les magistrats des Itonia n'y avait fait allusion : Agathinos a institué des prix pour différents concours, course du stade, du double stade, course longue, lutte, pugilat, pancrace, et cela pour deux catégories de concurrents : les παῖδες et les ἄνδρες (l. 24-27).

Pour les honneurs décernés aux magistrats, on comparera les décrets déjà connus : *IG*, XII 7, 22 ; 24 ; 32. On le dispense de payer à l'avenir son écot aux Itonia, lui et ses descendants. Il aura la proédrie à tous les concours que célèbre la cité, et le texte ajoute : καὶ Ἀπολλωνίων [τραγωιδοῖς ὅταν οἱ χοροὶ τῶν παίδων σ]υντελῶνται (pour la formule que j'ai restituée cf. n. 32 : que les prytanes le couronnent [τὸν μῆ]να τὸν Ταυρεῶν[α τοῖς Διονυσίοις ? ὅταν οἱ χορ]οὶ τῶν παίδων σ[υντελῶνται] ; n. 235 (Minoa) : ὅταν οἱ παῖδες τοὺς χοροὺς συντελῶσι]. C'est la première fois que nous trouvons la mention de la fête des Apollonia dans les inscriptions d'Arkésiné et, par

là, cette inscription d'un type banal prend un intérêt particulier. Cette fête devait être importante puisqu'on la distingue de tous les autres concours que célébrait la ville. Aussi est-il possible qu'au n. 32, que je viens de rappeler pour la formule ὅταν οἱ χοροὶ τῶν παίδων συντελῶνται, au lieu de τοῖς Διονυσίοις, il y eût τοῖς Ἀπολλωνίοις.

Les dernières lignes contiennent les prescriptions relatives à la transcription du décret, d'une part dans les documents publics [1], d'autre part sur deux stèles qui seront placées l'une sur l'agora, l'autre dans le sanctuaire d'Athéna Itonia. Ces lignes se restituent aisément d'après *IG*, XII 7, 32, l. 8-12 : [ἀναγρά]ψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα τὸμ μὲν [γραμματέα] τῆς βουλῆς εἰς τὰ δημό[σι]α γ[ρά]μ[ματα · ἀν]αγράψαι δὲ καὶ ε[ἰ]στήλην λ[ι]θίνην [καὶ στῆσα]ι εἰς τὴν ἀγοράν.

II. — Inscriptions de Chios.

4. *Liste de souscription.*

L. Robert [2], en corrigeant une liste de souscription, indiquait que le Musée de Chios possédait une autre liste fort longue dont il put copier seulement l'intitulé [3]. J'ai pu copier le texte en entier. Marbre bleu foncé. H. max. 77 cm. ; l. 47 cm. ; ép. max. 18 cm. ; h. d. l. 1 cm. 2 pour l'intitulé, 0 cm. 8 pour la liste de noms ; interl. 0 cm. 6 dans l'intitulé, 0 cm. 4 dans la liste. Écriture du IIIe siècle.

Planche IV.

Οἵδε βουλόμενοι διὰ παντὸς ἐλευθέρ[αν]
καὶ αὐτόνομον τὴν πατρίδα διαμένειν
κατὰ τ[ὴ]ν ἑαυτῶν προαίρεσιν ὑπέσχοντο
δώσ̣[ει]ν χρήματα καὶ ἔδωκαν εἰς τὴν ὀχύρωσιν
τῶν [τ]είχων κατὰ τὸ ψήφισμα ὃ εἶπαν
πολεμάρχων ἐπιμήνιος Θεύδωρος Φιλίσκου
καὶ ἐξεταστῶν Λυσικλῆς Λυσι[κ]λεῦς.

Μοσχίων Διονυσοδώρου Ᵽ	Θεύδοτος Φύρσου Ᵽ
Ζηνόδοτος . . ca . . ο̣υ̣	Ἐπαίνετος Ἐχέφρωνος Ᵽ
καὶ ὑπὲρ τῶν υἱῶν	Ἡρακλεώτ[η]ς Ν[ικ]εῦς
[Ἀ]ρχικλῆς Παρμενίσ[κο]υ Ε̣	καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Βιτῶ Ε
Νικῆς Ζωπυρίωνος	καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Ᵽ
καὶ ὑπὲρ τῶν υἱῶν ΕΕ	Φιλοκράτης Πλάτωνος
Θεύκ[ρι?]τος Ζηνοδότου ΔΔΔ	καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ ΔΔΔ
Ἀθηνῆς Περικλεῦς Ε	Ἑρμόθεμις Ἑρμο̣θ̣έμιδος
Παγκρατίδης Δημοκρίτου	καὶ ὑπὲρ τοῦ τῆι φύσει

1. Voir à ce sujet les remarques d'Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 260.
2. *BCH*, 1933, 509.
3. *Ibidem*, 536.

	Ἀπελλᾶς Εὐβούλου	πατρὸς Αἰσχύλου Ε
	καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Ⅎ	Ἑρμόβιος Ἑρμοβίου
	Παρμένων Πασικλεῦς Χ	καὶ ὑπὲρ τοῦ ἀδελφοῦ
20	Ἀριστῆς Καυκασίωνος Ⅎ	Μην[ο]δότου Ε
	Διονύσιος Μητροδώρου ὁ νεώ(τερος)	Λυκοῦργος Ἀργείου Ε
	καὶ ὑπὲρ τῶν υἱῶν Ⅎ	Σιμαλίων Τιμοκλεῦς
	Κάϊκος Ματροφάνους Ε	καὶ ὑπὲρ τῶν υἱῶν ΕΕ
24	[Μ]ενεκλῆς Μητροδώρου	Ἡρώιδης Ἡ[ρώι]δου
	καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ ΕΕ	καὶ ὑπὲρ Μενάνδρου καὶ
	(Ἀ)[φ]ροδίσιος Νικομήδου πάροι-κος	[Ἀ]πολλοφάνου τῶν ἀδελφῶν Ⅎ
	καὶ ὑπὲρ τῶν υἱῶν Ⅎ	Τιμόθεος . . άγακτος Ⅎ
28	. . . . . έδω[ν] Ἀρτεμεῦς	Λαμπραγόρας Φο[ί]νικος
	[καὶ] ὑπὲρ τοῦ ἀδελφοῦ Ⅎ	καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Ε
	.(4 ou 5). κριτος Μενεκράτου Ε	Καλλίας Ἀρ[ισ]τεῦς
	[Περ]ικλῆς Περικλεῦς	. . . όθεος . . μάνα[κ]τος
32	[το]ῦ Ἀγγελεῦς Ⅎ	ὑπὲρ Ἀριστονίκο[υ τ]οῦ Καλ-λίφρ[ο]νος Ε
	[Ἡ]ρόδοτος Ἡροδότου Ⅎ	Δωρόθ[ε]ος [Δ]ιονυσίου Ⅎ
	[Ὀλ]ύμπιχος Δωρίωνος πάροικο[ς] ΔΔ	Ἀπολλοφάν[η]ς Διογένου
	[Με]νέδημος Μενεσθέως Ⅎ	καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Ⅎ
36	[Βάσ?]τας Ἀριστεῦς	Ἡρόδοτος Ἡο[λ]υμήδου Ⅎ
	καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Ⅎ	Ἡγῆς Ἀριφρά[δ]ου Ε
	.(3 ou 4). κράτης Δημητρίου ΔΔΔ	Ἀγγελῆς Δ[υκ]ούργ[ου]
	. . .ων Δημητρίου Ε	Π[ο]σείδιππ[ος] Διογένου —
40	.(3 ou 4). άνης Ἀπολλοδώρου ΔΔΔ	Ἱκέσιος Ἀλ[ε]ξάνδρου —
	. . . . ότιμος Ἀπελλίκωντος	Κτησι. λ[9 lettres environ]ου —
	[καὶ ὑπὲ]ρ τοῦ υἱοῦ ΔΔΔΔ	Ἑρμιπ[πος — — — — — — —]
	. . . .στρατος Ἀπελλ — Ⅎ	καὶ ὑπὲρ το[ῦ — — — — —]
44	. . . . . Ἀριστείδου	Ἀπ[ε]λλῆς Ἀρισ[— — — —]
	[καὶ ὑπὲρ τ]οῦ πατρὸς Ε	Ἱέρων Ἱέρωνος καὶ ὑ[πὲρ τοῦ] [υ]ἱοῦ . ΑΑΥΚ — [1]
	— — — — — υ Ⅎ	. . . νων — — — — — — —
	— — — — — —	ὑπὲρ — — — — — — —

Deuxième colonne, l. 12, le graveur a dû oublier le nom d'un des souscripteurs. L. 27 et 31, est-ce un même personnage, Τιμόθεος ?

Dans cette liste de souscriptions, les sommes que l'usure de la pierre nous permet encore de lire vont de vingt à deux cents

1. Faut-il penser à [Γ]λαυκ[ων —] ?

drachmes ; une seule est plus importante, celle de Παρμένων Ηαστικλεῦς, l. 19, qui donne mille drachmes. Deux listes analogues, mais sans intitulé, publiées dans Ἀθηνᾶ, 1908, p. 212, n. ια′ et p. 200, n. ζ′, faisant partie d'une même stèle, comme l'ont montré Ch. Picard et A. Plassart, *BCH*, 1913, p. 212-213, ressemblaient beaucoup à celle-ci. L'écriture a le même caractère dans les trois documents, la hauteur des lettres est aussi de 8 mm. ; les contributions sont d'égale importance. Il est possible que les trois fragments appartiennent à un même ensemble. Mais on ne saurait l'affirmer, car il y eut d'autres listes gravées à la même époque et dont la souscription a le même objet. Au Musée de Chios, j'ai copié un petit fragment de marbre bleu foncé, contenant une partie d'intitulé et le début d'une liste de noms ; les lettres ont la même forme et la même hauteur que dans les listes Ἀθηνᾶ, p. 212, n. ια′ et p. 200, n. ζ′.

5. H. max. 12 cm. ; l. max. 17 cm. ; ép. max. 19 cm. ; h. d. l. dans l'intitulé 1 cm. 2 ; dans la liste 0 cm. 8.
Planche V 9.

[Οἵδε βουλόμενοι διὰ παντὸς ἐλευθέραν]
[καὶ αὐτόνομον τὴν πατρίδα διαμένειν]
[κατ]ὰ τὴν ἑαυ[τῶν προαίρεσιν ὑπέσχοντο καὶ]
[ἔδω]καν χρήμα[τα ἐκ τῶν ἰδίων (*vel* ἀναπόδοτα) εἰς τὴν ὀχύ]-
[ρω]σιν τῶν τε[ίχων κατὰ τὸ ψήφισμα ὃ εἶπαν]
[πο]λεμάρχων ἐπι[μήνιος ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος]
[κ]αὶ ἐξεταστῶν [ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος].

[Ἀθη]ναγόρας Ἡλλου κ[αὶ ὑπὲρ]
[τοῦ] πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ
— — — νίκου καὶ — — — —

Ce fragment se restitue aisément grâce à la liste précédente où l'intitulé[1] est intact. La souscription, dans les deux cas, concerne la construction des remparts de la cité. La longueur et le nombre des listes que nous possédons (celle que L. Robert a corrigée est de même époque) prouve que l'opération eut une certaine ampleur et l'on est tenté de rapprocher ces documents d'une donation faite par un Attale à la ville de Chios, Ἀθηνᾶ, 1908, p. 163 sqq., n. γ′ (corrigée *BCH*, 1913, 211), l. 1-5 : — τῇι πόλει δασ]μὸν ἀείδα[σμον τῶν χ]ρημάτων ὧν ἔδω[κ]εν [βασι]-

1. Cet intitulé a permis à L. Robert de restituer le décret sur la voix amphictionique accordée à Chios ; cf. *loc. cit.*, 536.

λεὺς Ἄτταλος εἰς τὴν [τῶ]ν τείχων οἰκοδομίαν. L. Bürchner s'est préoccupé de la date de cette donation et des faits qui ont pu la motiver [1]. Il rappela que Philippe V de Macédoine fit subir un rude siège à Chios en 202 [2]. Peut-être le roi de Pergame aida-t-il ensuite la ville à reconstruire ses remparts. En tous cas, l'écriture de ce document est bien de la même époque que les listes. Quel que soit l'événement qui permit au roi de Pergame de manifester sa générosité, quel que soit l'Attale dont il est ici question, il est probable que l'importante souscription attestée par ces listes fut déterminée par les mêmes circonstances.

Les noms de la nouvelle liste sont très courants en pays ionien ; certains d'entre eux se rencontrent fréquemment dans les textes de Chios, comme Ἀγγελῆς, Ἀθηνῆς, Ἀπελλῆς. Quelques-uns sont particuliers à cette ville, comme Καυκασίων (l. 20) ; cf. les baux des Klytides, A l. 8-9 (Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, XX, 1933, p. 197 sqq.) : ἡ γῆ ἡ ἐν Δελφινίωι ἡ τ[είως Κ]αυκασίωνος τοῦ Βασιλείδου ; *SGDI*, 5667, 9 : [Κα]υκασίων Καλλιστράτου ; *Num. chron.*, 1918, p. 72, Appendix II. A la ligne 10, deuxième colonne, Hérakleotès, fils de Nikès, verse sa contribution en son nom et au nom de son fils : καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Βιτῶ ; l'inscription d'Attale offrait déjà un exemple de ce nom, B l. 10 : Θεοπρόπου τοῦ Βιτῶ, ἀγροὶ καὶ ἀργ[οὶ τὰ] ἐν βασιλέων οἴκοις καὶ Νοιν.... καὶ Κυβωνίδαις. Enfin un nom qui n'apparaît pas dans les inscriptions de Chios est celui de Κάϊκος Ματροφαίου, l. 12 ; le nom de Κάϊκος se trouve, d'après la liste dressée par Sittig, *De Graecorum nominibus theophoris*, 129, surtout à Lesbos, Pergame et Délos.

Malgré mes recherches je n'ai trouvé aucun rapprochement prosopographique à faire entre les noms de cette liste et les citoyens de Chios connus comme proxènes, hiéromnémons, juges ou magistrats monétaires. Cependant un des donateurs est sans doute le personnage mentionné dans une inscription funéraire publiée par Studniczka, *AM*, 1888, 178, n. 30, qui lisait : Θεόδοτος Φυισοῦ. Mais Wilamowitz a proposé de lire Φύρσου [3], et la lecture certaine de la ligne 8, deuxième colonne, de ma liste, confirme son hypothèse : Θεύδοτος Φύρσου. Wilamowitz, dressant la liste des pierres tombales d'un certain type connues à Chios, en attribuait deux au IIIe siècle, les autres au IVe et au Ve siècles. Si mon identification est exacte, l'inscription funéraire de Θεύδοτος,

1. *Berl. philol. Wochenschr.*, 1900, 1628 ; cf. aussi B. Haussoullier, *Rev. philol.*, 1909, 9-17.

2. Sur la date exacte du siège et sa place dans l'expédition de Philippe V en Asie, voir M. Holleaux, *REA*, 1920, 252-255.

3. *Nordionische Steine*, *Abhandl. Pr. Akad.* 1909, 12, note 1.

pour laquelle Studniczka ne donne aucune indication concernant la forme des lettres, n'est pas, elle non plus, antérieure au IIIe siècle.

6. *Liste de proxènes.*

Bloc de marbre bleu, inscrit sur deux faces contiguës; l'une d'elles est complète à gauche; h. 33 cm. 5; l. 23 cm. 5; ép. max. 23 cm.; l'autre face est brisée de toutes parts. L'écriture est très belle, ancienne dans la partie droite de chaque face, avec des Σ et des M aux branches bien divergentes, des A à barre droite, des Π et des N aux hastes verticales droites plus courtes; l'Ω, l'O et le Θ sont plus petits que les autres caractères. La partie gauche est une série d'additions postérieures, en lettres plus petites.

Planches VII 11 et VIII 13.

Face A.

Μενο — — —
Φωκ[αεῖς?]
Μεν — — —
'Αλικα[ρνασσεῖς·]
'Ηγησί[ας? — — — —
'Αμφιπ[ολῖται]· [Ὁ δεῖνα — —] / ιδώρου Βοιώ[τιος]
Στράτων Παρμενίσ[κου].
Μαλιεῖς· 'Αλκίθεμις 'Ονομα[— —],
Φάλανθος, Διδύμαρ[χο]ς ΟΙΙΛ
Λαμψακηνοὶ· 'Ελαιούσιος [2 ou 3] κρατι — / 'Ηγέμονο[ς]. 'Αντιγεν —
Χαρμίδης Ζωπύρου. 'Αντιγε(ν) — / [Ἁ]λικαρνα[σ ε.ς].
Κυζικηνοὶ· Δίφιλ[ος] Σωπόλι[ος] / Γ α ρ γ [α ρ] εύς.
Γέραιος, Φᾶνος Κλ[εισ]θένους.
Σινωπεῖς· Δῖος 'Ηροξένου,
[Δ]ιογένης Μοιραγένους.
'Αστυπαλαεῖς· Σώνικος / Σωκράτου / Πλαταιεύ[ς].
Διότιμος 'Απολλωνίδου.
[Μ]ιτυληναῖοι· Καλλίας Μάτρωνος / Βυζάντιος.
'Ιππόνικος Μητροδώρου.
[Τ?]ήνιοι· 'Ηροφάνης Εὐμηλ[ί]- / δου Παντικαπαείτη[ς].
— — ΙΑΤΑΝΙΡΟ ΣΘΕΟΔΙΓ

Face B.

— — — — ΑΠ
— — — Ἀπολλ[— — —
— — — ΟΙΙΣ Βυζάν[τιος
Μητρ[— — — —]
Μητρ[— — — —]
— — — ΟΣ Σαμοθ[ράιξ].
— — — ΑΜΟΣ
traces de lettres
— — — — υσωσος Χαρμ — — —
— — — χου Ἀπολλωνι[— — —]
Ἑρμογένου
— — — χου
Ἡράκλειτο[ς]
— — — ου Ἀσκληπιάδο[υ]
— — — ου Ἁλικαρνασσεύς.
— — θηναιος Τήιος
— — ΟΣ — — ΥΛΑΟ — —
— Ἀρχαγόρης Βοηθ[— —
Καλλίας
— Ικητης Καλλίου
ὁ νεώτερος
— ΑΣ Ἐρυθραῖος.
— σιλας
Καύνιος.
— υ
— Ασκληπιαδι[— —]
— Ερμίου
— Διο]νυσίου
— — [Φιλό]μηλος Φιλομήλου
— — — ΙΗ θιος [1] ΙΣΙ////ΙΗΟΣ////
Λ ου Ἐλαι[ίτης]
— — Ἀπολ[λο]δωρ[ο.] — — —
— — ΙΕΡΜ — — — —

Pour dater cette inscription, une des additions nous fournit un point d'appui assez solide. Sur la face B, l. 17-20, est nommé un Érythréen Καλλίας Καλλίου ὁ νεώτερος. Or, dans l'inscription relative aux ventes de prêtrises trouvée à Érythrées [2], C, l. 117-120,

1. Peut-être [Πεπα]ρήθιος.
2. *Sylloge*[3], 1014.

un Καλλίας [Καλλίο]υ νεώτερος achète la prêtrise de Zeus Apotropaios et d'Athéna Apotropaia. Comme la restitution semble certaine, il est fort tentant de voir un seul et même personnage dans cet acheteur de sacerdoce et notre proxène de Chios. Le texte d'Érythrées a été daté du début du IIIe s., peu après 278, et le fragment C plus précisément de la période comprise entre 268 et 260 [1]. L'addition de la face B de ma liste est donc datée. Toute la partie gauche de l'inscription, d'une écriture plus ancienne, est certainement antérieure et doit remonter au IVe s. Elle manque malheureusement sur la face B.

Il me semble certain que ce document est une liste de proxènes. Deux faits me paraissent autoriser cette interprétation : l'ordonnance des lignes et l'importance commerciale des villes d'où sont originaires les individus nommés ici. Un ethnique au pluriel suivi d'un ou de plusieurs noms est une disposition normale pour une liste de proxènes. On comparera, pour une présentation semblable, les listes d'Astypalée *IG*, XII 3, 168 ; de Narthakion *IG*, IX 2, 90 ; de Samothrace *IG*, XII 8, 162 ; de Kleitor *IG*, V 2, 368. En outre, les additions pour lesquelles on a utilisé la place qui restait, mettant en regard des noms déjà inscrits tantôt des individus de la même cité [2], tantôt des proxènes d'une autre cité avec leur ethnique, nous font songer aux décrets où l'on prescrit : ἐπιμεληθῆναι ὅπως ἂν ἀναγραφῆι εἰς τὴν στήλην τῶν προξένων (cf. là-dessus Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 235 et 267) ou encore εἰς τὴν στήλην ἐν ᾗι καὶ οἱ ἄλλοι πρόξενοι ἀναγεγραμμένοι εἰσίν. La liste de proxènes de Delphes [3], avec une disposition différente, montre des additions semblables (voir G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, 17 sqq.). Envisagée sous ce rapport, rapprochée de deux autres inscriptions de Chios, ma liste nous livre de précieux renseignements sur la vie commerciale de cette cité, complétant et confirmant ce que nous apprenaient déjà les textes littéraires, les inscriptions des autres pays et les papyrus.

Le premier texte de Chios est une liste de noms suivis de leur ethnique [4]. Je l'ai revue au Musée de Chios et je la reproduis avec quelques modifications de lecture (voir planche V 8) :

[2 ou 3] κλης Πάρμιδος Κλα[ζομένιος]
. ηκεας Γοργίου Ἀλαβανδ[εύς]
[Με]νεσθεὺς Α[1 ou 2]είδου Λεβέδ[ιος]

1. Cf. H. Gäbler, *Erythrä*, 95.
2. Voir, en particulier, A l. 14 où l'addition Διὸς Ἡροσθένου, sans ethnique, est certainement le nom d'un homme de Sinope.
3. *Sylloge*[3], 585.
4. Ἀθηνᾶ, 1908, 213, n. 12.

[. . .]δωρος Μοσχίωνος Σαρδιανός
[. ⁴ ou ⁵ .] εις Ἡρακλε[ίτου] Τήϊος
[Με]νεκράτης Ἑρμώνακτος
τοῦ Ἑρμώνακτος Ἁλικαρνασεύς
Ἑρμογένης Ἱππάρχου Βαργυλιήτης
Μένετος Ἀρίστιος Ἐλαίτης
Μνησίμαχος Ἀπολλοδώρου Νυσα[εύς]
Σώφρων Κρατεροῦ Κιβυράτ[ης]
Θεόδοτος Πυθίωνος Θυατειρηνός
Μαρσύας Μενεσθέως Ὀρθωσιεύς
Θεόφιλος Ἐπιγένου Ἀντάνδριος
Ἡράκλειτος Τηλέφου Γαργαρεύς
Σώφρων Πατρόκλου Συνναδεύς
Μένανδρος Μητροδώρου Λαοδικεύς.

Notes critiques. Lectures du premier éditeur : l. 1 [Ἡρα ; — Εὐ ;]κλῆς Ἑρμι-δος. L. 2 [Νι ;]κέας. L. 3 [Με]νεσθεὺς Ἀμίδου. L. 4 Σαρδιανό[ς]. L. 6-7 Ἑρμόνα-κτος, Ἁλικαρνασε[ύς]. L. 9. Ἐλ[α]ί[τ]ης. L. 11 Σόφρων. L. 13 Ὀρθοσυεύς. L. 16 Σόφρων, Συναδεύς.

Bien que cette liste ne se présente pas de la même façon que mon document, on hésite à la considérer comme une liste de mercenaires. Tout d'abord, on se préoccuperait peu du nom de leur grand-père et, aux lignes 6-7, on indique celui de Ménékratès d'Halicarnasse. En outre, les individus de cette liste sont originaires de villes qui eurent un commerce actif. En effet, un bon nombre d'entre elles sont des ports : sur la côte de Troade, Gargara et Antandros ; d'Aiolide et d'Ionie, Elaia, port de Pergame, Clazomènes, Téos, Lébédos ; sur la côte carienne, Bargylia et Halicarnasse. A l'intérieur, ce sont d'importantes cités lydiennes : Sardes et Thyatire, cariennes Alabanda, Nysa, Orthosia, qui est la ville carienne plutôt que la ville de Phénicie, étant donné le nom du personnage, Marsyas, et l'ensemble dans lequel elle prend place. Il reste donc trois villes dont la renommée commerciale est bien connue : Kibyra, Laodicée (sans doute Laodicée du Lykos) et Synnada. Interprétée comme une liste de proxènes, cette inscription acquiert une grande importance pour l'extension des relations de Chios en Asie Mineure.

La seconde inscription est moins bien conservée. La copie de ce texte très mutilé contenant des noms et des ethniques sans lien apparent, publié par Zolotas, Ἀθηνᾶ, 1908, 214, n. 13 avait inspiré des doutes à Wilamowitz. Il supposa [1] que la copie de

1. *Nordionische Steine*, 21, note 1.

Zolotas ne devait pas être de première main et contenait beaucoup de fautes. A son avis, l'inscription se composait de deux colonnes et, dans la seconde, les lignes commençaient par des ethniques. Wilamowitz reconstituait ainsi la seconde colonne : Ῥόδιοι deux noms; Καρύστιοι deux noms ; Εὐβοεῖς deux noms ; Κεῖοι deux noms; Πεπαρήθιοι un nom ; Ἡρακλειῶται pour lesquels il semble y avoir dix noms, ce qui est étonnant, et peut-être au milieu de cette énumération y avait-il Δω[ριεῖς] ; Αἰνιᾶνες un nom ; Αἰτωλοὶ sept noms ; Δόλοπες deux noms ; Θεσσαλοὶ quatre noms ; Μακεδόνες dix noms ; puis Ἀρκάδες sans doute.

Or, au Musée de Chios se trouve un fragment de marbre blanc, brisé de toutes parts (h. max. 29 cm. ; l. m. 13 cm. ; haut. des lettres 8 mm. et 5 mm.), dont la surface est fort effacée, et qui est certainement un fragment de cette inscription. En voici la disposition :

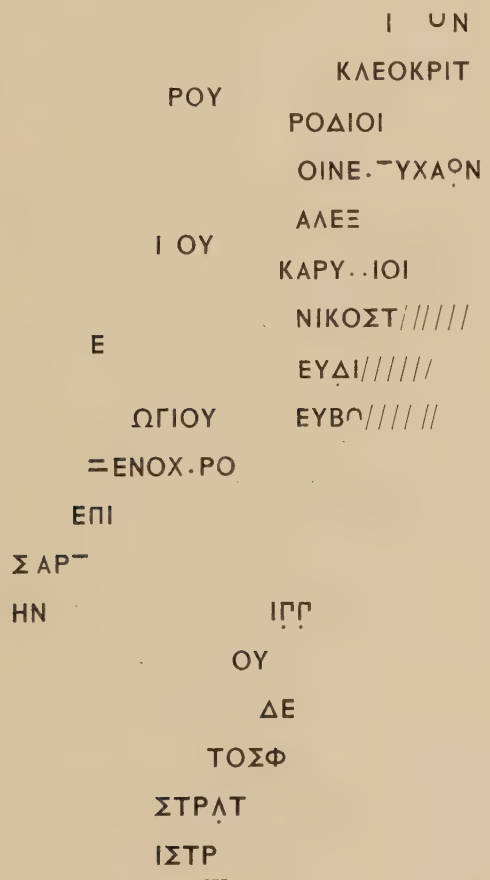

Wilamowitz avait donc raison de supposer deux colonnes ; de la première, il ne reste que des fins de noms au génitif ; peut-être cette colonne commençait-elle aussi par des ethniques. Quant à la seconde, il semble qu'elle soit rédigée de la même façon que la partie gauche de l'inscription que je publie : l'ethnique sur une ligne et les noms au-dessous : Ῥόδιοι, Καρύστιοι. L'ethnique Εὐβοεῖς n'est pas du tout assuré, car les lettres ΕΥΒΟ//// sont placées un peu en retrait des ethniques, juste au-dessous des noms et il se pourrait que ce fût aussi le début d'un nom. Wilamowitz avait hésité sur le caractère de cette inscription. Était-ce une liste de proxènes ? La pierre serait alors de Chios, disait-il, car le nombre de noms qu'elle contient est trop considérable pour le commerce érythréen. Etait-ce une liste de soldats ? Dans ce cas elle serait d'Erythrées et daterait de la guerre des Galates. A cause de l'incertitude de la copie de Zolotas, on ne saurait tenir pour assurée la reconstitution de la liste telle que l'a proposée Wilamowitz, sous toutes réserves d'ailleurs. On voit que déjà Εὐβοεῖς est douteux. Mais je suis tentée de la considérer comme une liste de proxènes au même titre que celle que je publie.

La nouvelle inscription montre encore l'importance des relations de Chios avec l'Asie Mineure, notamment avec Gargara A 12, Elaia A 28, peut-être Phocée A 2, avec Erythrées B 17-20 [1], Téos B 14, Halicarnasse A 4, 10-11, B 13 et Kaunos B 22. Mais, toute mutilée qu'elle soit, elle étend singulièrement notre horizon en mentionnant les îles de la mer Égée d'une part (Astypalée A 16, Mytilène A 18, Samothrace B 5, peut-être Péparéthos B 28 et Ténos A 20), la Grèce propre d'autre part (Μαλιεῖς A 8), et surtout les villes de la Propontide, du Bosphore et du Pont (Lampsaque A 10, Cyzique A 12, Byzance A 18 B 3, Sinope A 14 et Panticapée A 20 [2]). Les documents de Chios rendent plus vivante l'image que nous pouvions nous faire de Chios, ville riche et commerçante avant tout, d'après les auteurs anciens, la numismatique et l'épigraphie. Aristote insistait sur son caractère marchand ; cf. *Pol.* IV, 4 où, énumérant les diverses classes qui forment le peuple, il les définit ainsi : ἄλλο δὲ τὸ περὶ τὴν θάλασσαν, καὶ τούτου τὸ μὲν πολεμικόν, τὸ δὲ χρηματιστικόν, τὸ δὲ πορθμευτικόν, τὸ δ' ἁλιευτικόν (πολλαχοῦ γὰρ ἕκαστα

1. Ce n'est pas le seul document attestant les rapports de Chios avec Erythrées ; cf. en particulier *REG*, 1929, 35 et 38 ; *BCH*, 1933, 483.

2. A Panticapée, on a trouvé une inscription funéraire du IVe s. : Ἀθηναὶς Χίη (Latyschev, *IOS Pe* IV, 224, n. 403) ; cf. *ibidem*, II, 287, n. 468 (*titulus loci incerti*), peut-être du IVe siècle : Ἀγγελίππο τῶ Ἀπολλωνίδεω Χίου.

τούτων πολύοχλα, οἷον ἁλιεῖς μὲν ἐν Τάραντι καὶ Βυζαντίῳ, τριηρικὸν δὲ Ἀθήνησιν, ἐμπορικὸν δὲ ἐν Αἰγίνῃ καὶ Χίῳ, πορθμικὸν ἐν Τενέδῳ). Thucydide fait dire à Hermokratès que les gens de Chios sont les plus riches des Grecs, VIII 45 : τάς τε πόλεις δεομένας χρημάτων ἀπήλασεν, αὐτὸς ἀντιλέγων ὑπὲρ τοῦ Τισσαφέρνους ὡς οἱ μὲν Χῖοι ἀναίσχυντοι εἶεν, πλουσιώτατοι ὄντες τῶν Ἑλλήνων, ἐπικουρίᾳ δὲ ὅμως σῳζόμενοι ἀξιοῦσι καὶ τοῖς σώμασι καὶ τοῖς χρήμασιν ἄλλους ὑπὲρ τῆς ἐκείνων ἐλευθερίας κινδυνεύειν. La persistance du type monétaire de Chios, avec l'amphore et le sphinx, est aussi un précieux indice sur le développement et la continuité de son commerce.

Deux papyrus du IIIe siècle, en outre, attestent non seulement l'exportation du vin de Chios, très apprécié dans l'antiquité, mais encore la qualité de puissance commerciale de cette ville. En effet, dans une liste de marchandises adressée à Zénon, marchandises qui faisaient partie d'une cargaison ou allaient en faire partie, sont mentionnées des amphores de vin de Chios [1], mais aussi des κεράμια de Chios à côté de κεράμια de diverses villes grecques (Cnide, Lesbos, Rhodes, Thasos). D'après les expressions telles que ἡμιχῖα (535, 47) et διλέσβια (535, 28), il est probable que ces désignations κεράμιον Χῖον, Κνίδιον etc. indiquent la contenance des vases, qui peuvent être remplis de vin, de miel et d'autres produits venant d'une région toute différente de celle qu'indique l'épithète [2]. C'est pourquoi on ne saurait tirer du texte *Pap. Cairo Edgar* n. 59012 (259 av. J.-C.), où sont signalés des vases de Chios contenant des noix du Pont [3], une conclusion sur le rôle de Chios comme intermédiaire entre le Pont et l'Egypte ; mais de même que le papyrus cité auparavant, il prouve le rôle que jouaient ses habitudes commerciales sur le marché grec.

Cependant, le rôle d'intermédiaire est assuré par les comptes de Délos. G. Glotz les a utilisés dans son article sur *L'histoire de Délos d'après le prix d'une denrée*, *REG*, 1916, 281-315 [4]. Il a noté qu'un commerçant de Chios avait obtenu deux fois la commande de poix, vers 305-306 (*IG*, XI 2, 144, A 113) et en 296 (*ibidem*, 154, A 48 πίσσης κεράμια παρ' Ἡροδώρου Χίου ἀνὰ ΔΓΗΗΗ).

A cette époque-là, cette poix devait provenir plutôt de l'Ida

1. *Papyri greci e latini Societa Italiana* V (1918), 535. Cf. U. Wilcken, *Archiv f. Papyrusf.*, VI, 400-401 ; Ziebarth, *Beiträge z. Gesch. des Seeraubs und Seehandels*, 79-81.

2. Voir le commentaire de U. Wilcken, *loc. cit.*

3. Parmi les marchandises il y a des amphores de vin de Chios et des vases contenant du fromage de Chios.

4. Cf. Ziebarth, *loc. cit.*, 78-79.

que de Macédoine (des ports de Troade sont indiqués et dans la liste Ἀθηνᾶ, 1908, n. 12, et dans la mienne). Mais d'après les villes que mentionne notre inscription, on peut se douter que, suivant les circonstances, Chios a dû importer en Grèce la poix de Macédoine (A l. 6 Ἀμφιπ[ολῖται]) comme celle de l'Ida, et aussi le bois non seulement de Macédoine, mais encore du Pont par l'intermédiaire de Sinope.

7. *Fin de décret.*

Partie inférieure d'une stèle de marbre bleuâtre ; h. 63 cm. ; h. de la surface inscrite 11 cm. ; l. 51 cm. 3 ; ép. 21 cm. 8 ; h. d. l., 1 cm. 5 ; interl. 5 mm. Écriture régulière ; caractères du IIIe siècle.
Planche VIII 14.

— — — — — — — — — — — — εἰ δ[έ τι]-
[να ἐσ]τὶν ἐπίτιμα τῶι γράφοντι ἢ τοῖς προτιθεῖσιν [τό]-
[δε τ]ὸ ψήφισμα ἢ τοῖς ἄρχουσιν περὶ τῶν ἐν τῶιδε
[τ]ῶι ψηφίσματι γεγραμμένων ἀφεῖσθαι αὐτοὺς τῶ[ν]
[ἐ]πιτίμων· τὸ δὲ ψήφισμα τόδε ἀφήκειν εἰς φυλακὴν
καὶ σωτηρίαν τοῦ δήμου.

Nous avons ici la fin d'un décret important à en juger par les deux prescriptions qui le terminent :

1° On prévoit le cas où l'auteur du décret, ceux qui l'ont mis en discussion ou les magistrats encourraient une amende au sujet des prescriptions contenues dans le décret et on les en délivre. Le décret proposé pouvait s'opposer à une loi ou un décret existants, ce qui était grave, et il était nécessaire de prendre des mesures pour que les responsables des nouvelles résolutions ne pussent être l'objet d'aucune accusation ni d'aucune sanction [1].

2° L'addition finale est un genre de formule bien connu [2], dont le type le plus fréquent est : τόδε τὸ ψήφισμα εἶναι εἰς φυλακὴν τῆς πόλεως (τῆς χώρας, τοῦ δήμου), ou εἰς φυλακὴν καὶ σωτηρίαν, ou encore τὸ δὲ ψήφισμα τόδε εἶναι ἅπαν εἰς φυλακήν. Mais notre texte ontre que les décrets de Chios offraient une formule un peu différente, qui leur est particulière, avec ἀφήκειν au lieu de εἶναι. Il autorise à corriger trois décrets déjà connus.

Le premier est le fragment publié dans Ἀθηνᾶ, 1908, p. 240, n. 56, en majuscules, sans restitutions, où on lisait l. 8 : ΟΔΕΑ-

1. Cf. Ad. Wilhelm, *Attische Pachturkunden*, *Archiv für Papyrusforschung*, XI (1935), p. 214.
2. Cf. la bibliographie donnée par L. Robert, *BCH*, 1935, 493, note 2.

ΦΗΚΕΙΝΕΙΣΤΕΤΙΙΝ. Les éditeurs des *Inscr. gr. ad res romanas pertin.* ont reproduit ce document en transcrivant [1] : ὁ δὲ ἀφῆκεν ἵν' εἷς τε τὴν — — —, ce qui n'offrait aucun sens satisfaisant. Il me semble évident qu'il faut ici rétablir la formule : [τὸ δὲ ψήφισμα τ]όδε ἀφήκειν εἷς τε τὴν [φυλακὴν καὶ τὴν σωτηρίαν τοῦ δήμου].

Le second décret où je retrouve cette expression est celui par lequel la ville de Chios accepta les Sotéria [2]. La fin en est fort mutilée, et la l. 38 attira l'attention d'Ad. Wilhelm à plusieurs reprises. On restituait : [τὰ εἰς τὴν ἀναγρ]αφὴν εἶν(αι) εἰς φυλακήν. Ad. Wilhelm fit remarquer [3] qu'il était déjà question, l. 31, de la dépense nécessaire à la transcription sur la stèle et qu'au surplus l'expression était étrange. Car avec εἰς φυλακήν on attend soit τόδε τὸ ψήφισμα, soit ταῦτα ou ταῦτα ἅπαντα désignant les prescriptions contenues dans le décret. Ayant ainsi retrouvé le sens du texte, Ad. Wilhelm proposait de restituer : [τὴν δὲ προγρ]αφὴν εἶν[αι] εἰς φυλακήν. Cependant deux difficultés subsistaient encore : d'une part, il fallait admettre soit l'omission des deux lettres finales de εἶναι, soit une forme εἶν extraordinaire à Chios. Cette dernière solution est adoptée dans la troisième édition de la Sylloge, où elle est justifiée de façon bizarre : « Forma εἶν, dialectici Euboici propria, Chium re vera ab Euboeis conditam esse comprobat... » D'autre part, la copie de B. Haussoullier [4] portait ΕΑΦΗΝΕΙΝ, où l'on corrigeait l'*epsilon* en un *rhô*. Je suis persuadée qu'il y a seulement une erreur du copiste, portant non pas sur l'*epsilon*, mais sur le *nu*, et qu'il faut restituer : [τὸ δὲ ψήφισμα τόδ]ε ἀφή(κ)ειν εἰς φυλακήν.

Enfin, dans le décret relatif à la voix amphictionique accordée à Chios [5], je proposerai d'écrire de même, l. 48 : τὸ δὲ ψή[φισμα] τόδε [ἀφήκειν εἰς σ]ωτηρίαν τοῦ δήμου, au lieu de [εἶναι εἰς τὴν σ]ωτηρίαν τοῦ δήμου.

8. *Fragment de décret honorifique.*

Bloc de marbre bleu foncé, brisé de toutes parts ; h. max. 13 cm. ; l. max. 16 cm. ; ép. max. 13 cm. ; hauteur des lettres 1 cm. ; interl. 0 cm. 5. Bonne gravure. Caractères du IIIe siècle.

Planche III 6.

---

1. IV, 938.
2. *Sylloge*[3], 402.
3. *Beiträge*, 180. Cf. encore *Anz. Ak. Wien*, 1922, 7-8, où il maintient son interprétation des *Beiträge* et fait remarquer que Pomtow n'en a tenu aucun compte dans la 3e édition de la *Sylloge*.
4. *BCH*, 1880, 300 sqq.
5. P. Roussel, *BCH*, 1923, 21 ; *SEG*, II, 258.

— — — — ΣΤΟΙΣ — — — —
— — — τἄλλα ὅσα δίδο[ται — — —
— — — θεὸν καὶ τὸ κοινὸν — — —
4 — — — ι δὲ τὸ ψάφισμα — — —
— — — καὶ στῆσαι τ — — —
— — — ραν ἐν Χίωι τ — — —
— — — κ]αὶ τοῖς ἐκγό[νοις — —

Ce décret honorifique n'est pas de Chios, comme le prouvent à la fois le dialecte : ψάφισμα, στᾶσαι, et la l. 6 où il faut restituer : [τὰν δ' ἑτέ]ραν ἐν Χίωι; elle montre en effet qu'une première stèle devait être dressée ailleurs que dans la ville de Chios, par conséquent chez ceux qui accordent les honneurs. La formule θεὸν καὶ τὸ κοινὸν, aussi bien que le dialecte, fait penser à Delphes et à l'Amphictionie delphique ou la Confédération étolienne. On sait que Delphes a livré un grand nombre de documents sur les relations entre Delphes et Chios ; ce sont d'abord les textes dont j'ai parlé plus haut : décret sur l'acceptation des Sotéria, décret relatif à la voix amphictionique accordée à Chios par les Étoliens ; en outre, beaucoup de citoyens de Chios furent hiéromnémons à Delphes, d'autres reçurent la proxénie des Delphiens, de l'Amphictionie ou des Étoliens. Mais il est curieux de trouver à Chios même un témoignage nouveau de ces rapports et ce fragment laisse espérer que le sol de Chios en recèle d'autres.

Etant donné l'état de la pierre, on ne peut reconnaître la longueur des lignes, mais il est possible de restituer ces formules habituelles :

L. 2 : καὶ τἄλλα ὅσα δίδο[ται καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις]
L. 3 . τὸν θεὸν καὶ τὸ κοινὸν [τῶν Ἀμφικτιόνων (ou bien τῶν Αἰτωλῶν)].
L. 4 : [ἀναγράψα]ι δὲ τὸ ψάφισμα [τόδε εἰς στάλας δύο]
L. 5 : καὶ στᾶσαι τ[ὰν μὲν ἐν Δελφοῖς ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Ἀπόλλωνος]
L. 6 : [τὰν δ' ἑτέ]ραν ἐν Χίωι· τ[αῦτα δὲ εἶναι καὶ αὐτῶι]
L. 7 : [κ]αὶ τοῖς ἐκγό[νοις].

9. *Fondation d'un agonothète.*

Marbre rougeâtre : h. 90 cm. ; l. 29 cm. ; ép. max. 58 cm. ; h. d. l. 2 cm. 2 ; interl. 6 mm. Gravure régulière. Écriture de l'époque impériale. Planche VIII 12.

[Ὁ δεῖνα τοῦ δεῖ]-
[νος ἀγωνοθε]-
[τ]ήσας τῶν Διο-

νυσίων ἔδωκεν
τῶι δήμωι τῆς ἀ-
γωνοθεσίας ἕ-
νεκεν ἀργυρί-
[ου] Ἀλεξανδρεί-
[ο]υ δραχμὰς μυρί-
[α]ς ὧ[ν] ἐγδανεισ-
θεισῶν ἀπὸ τῆς
τροσόδου καταρ-
γυρωθήσεται
[τ]ό τε φράγμα τὸ
[ἐν] τῶι Ἀσκληπι-
[είω]ι καὶ τράπεζα·
[εἰς] δὲ τὸν λοι-
πὸγ χρόνον ἡ
πρόσοδος ὑπάρ-
ξει εἰς κατακευ-
ὴν χρυσῶν καὶ ἀρ-
γυρῶν ἀναθε-
μάτων.

L. 14 : il reste au début de la ligne une haste verticale ; la dimension de la lacune et le datif qui suit ne permettent pas de restituer autre chose que : [ἐν] τῶι Ἀσκληπι[είω]ι.

L'agonothète des Dionysies [1] verse au peuple 10.000 drachmes d'argent d'Alexandre : ἀγωνοθεσίας ἕνεκεν. Ce n'est pas un acte de générosité extraordinaire de sa part, il paye simplement la *summa honoraria*, en échange de laquelle le peuple lui a accordé l'agonothésie. L'expression ἀγωνοθεσίας ἕνεκεν est l'équivalent des formules courantes dans les documents d'époque impériale : ἀντὶ ou ὑπὲρ suivis du nom au génitif d'une magistrature ou d'une dignité [2]. Il y avait déjà des inscriptions de ce genre à Chios. Pour exercer la charge de stéphanéphore, un certain Apollonios, fils d'Apollonios, verse au peuple 10.000 drachmes, comme notre agonothète, *IGRR*, IV, 941 : Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου, στεφανηφόρος ἀποδειχθεὶς εἰς τὸν ἐνιαυτὸν τὸν μετὰ στεφανηφόρον βασιλέα Ῥοιμητάλκην, ἔδωκεν τῷ δήμῳ δωρεὰν τῆς στεφανηφορίας εἰς σίτου ὠνὴν δραχμὰς μυρίας. Peut-être aussi l'inscription *IGRR*, IV, 954, entre-t-elle dans la même série : — — — φάνης φιλόκαισαρ ἐδωρήσατο — —

1. Sur les Dionysies de Chios, voir *BCH*, 1935, 465, note 2.
2. Cf. la bibliographie donnée par L. Robert, *BCH*, 1936, 196, note 1 et les exemples qu'il rassemble pour la formule ἀντί, p. 196.

— ος [τ]άλαντα δεκαπέντε — — — α πρεσβεύσαντος πρὸς [Σεβαστοὺς εἰς Ῥώμην ?] κτλ. Enfin, il est probable que le fragment publié *CIG* 2214 f (addenda) ressemblait fort à notre inscription. Boeckh a transcrit ainsi une copie de Vlastos : — — — ΑΝΔΡΕΙΟΥΜ. ΙΑΣ...| — — — Ν ἡ πρόσοδος ὑπαρ[χ — — —|κατασκε]υὴν χρυσῶν καὶ ἀργυ[ρῶν| σκευ]ῶν *vel sim.* τῶν ἀνατεθησομέ[νων|τοῖς θε]οῖς. On reconnaît au début ['Αλεξ]ανδρείου μ[υρ]ίας et il faut sans doute restituer un texte analogue à celui de mon inscription : [ἀργυρίου 'Αλεξ]ανδρείου μ[υρ]ίας [δραχμὰς ὧν ἐγδανεισθεισῶ]ν ἡ πρόσοδος ὑπάρ[ξει εἰς κατασκε]υὴν χρυσῶν καὶ ἀργυ[ρῶν ἀναθεμάτ]ων. Ici encore la somme de 10.000 drachmes avait sans doute été versée comme *summa honoraria* pour telle ou telle magistrature. L'argent, que le peuple obtient ainsi en vendant les charges et les dignités, est affecté à des usages différents suivant les besoins de la cité. Dans le cas de l'agonothète, comme dans *CIG* 2214 f, les 10.000 drachmes sont consacrées à une fondation cultuelle[1]. On placera cet argent ; les premiers revenus serviront à argenter entièrement la barrière placée dans l'Asclépiéion et une table [2], qui sans doute étaient en bronze. Dans la suite, chaque année, on fabriquera des offrandes d'or et d'argent.

D'après B. Laum [3], il n'y a guère de fondations qui aient pour objet l'embellissement des sanctuaires et les offrandes qu'on y consacre à cet effet : « Stiftungen mit diesem Zweckinhalt kommen selten vor, und dazu meistens nur als Einzelverordnung einer grossen Kultstiftung. » C'est le cas des fondations auxquelles il renvoie : celle de Vibius Salutaris [4], où une partie de la somme sera réservée à l'entretien des statues divines, et deux fondations royales [5] où ἀναθήματα désigne des édifices ou des

1. Le texte de Iasos qu'Ad. Wilhelm a commenté, *Neue Beitr.*, IV, 43-53, fait aussi une fondation de la somme versée par le stéphanéphore d''Αρτέμις 'Αστιάς pour obtenir sa charge, l. 9 sqq. : ἀνιερῶσθαι δὲ τα πε[ν]τακισχείλια δηνάρια ἰς τὸ γυμνάσιον τῶν νέων, ἐφ' ᾧ ἡ πρόσοδος αὐτῶν ἀναλωθήσεται [κα]θ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν μηνὶ ἕκτῳ, ἐὰν δέ τι πλε[ι]ο[ν]άσῃ, τοῦτο χωρήσει εἰς τὸ λοιπὸν ἐλαιοχρείστιον τοῦ ἐνιαυτοῦ κτλ.

2. Sur les tables de culte, cf. *P. W. s. v. Mensa* ; O. Walter, *Jahreshefte*, XXVI, 1930, 85 sqq. Voici quelques exemples de tables argentées offertes à des sanctuaires ou d'objets réargentés par des particuliers : à Délos, τράπεζα ἀργυρᾶ · τρίπους ἀργυροῦς 'Αρσινόης ἀνάθημα (*IG*, XI 2, 287, B l. 48), τὰ ἀπὸ τοῦ τρίποδος καὶ τῆς τραπέζης ψήγματα ἀργυρᾶ (Durrbach, *Inscr. Délos, Comptes des hiéropes*, 442, B l. 89) ; dans l'inventaire des ἀργυρώματα du sanctuaire d'Oropos, τράπεζα ἱερά, ἧς ὁλκὴ — (*IG*, VII, 3498, l. 3) ; à Sillyon, Menodôra κατεσκεύασε — καὶ τὴν ἀργύρεον τράπεζαν (Lanckoronsky, *Städte Pamphyliens*, I, n. 58, l. 20) ; à Éleusis, une hiérophante ἀργυρώσασαν τὸν βωμὸν τῆς νεωτέρας θεοῦ (*IG*, II², 3585, l. 5 sqq.).

3. *Stiftungen*, I, 65.

4. *Ibidem*, II, 74 ; *Ephesos*, II, p. 127, n. 27.

5. *Ibidem*, II, 29 et 128.

offrandes importantes. Cependant B. Laum cite trois fondations de basse époque qui ont le même objet que la nôtre : une inscription d'Aphrodisias (*Stiftungen*, II, 108), l. 16 sqq. : εἰς αἰωνίων ἀναθημάτων κατασκευάς ; une inscription de Phasélis (*ibidem*, 140), l. 19 sqq. : καὶ μετὰ τὴν τελευ[τὴ]ν δὲ αἰωνίους δωρεὰς κα[ταλε-λοι]πότα τῇ πατρίδι εἴς τε ἀναθήμ[ατα] καὶ [θ]εωρίας καὶ δι[α]νομάς ; enfin un texte de Palmyre (*ibidem*, 211), où la βουλή honore un personnage ἐπαγγει[λάμε]νον αὐτῇ ἐπίδοσιν αἰωνίαν [εις] θυσίαν καὶ [εἰς] ἀ[να]θέ[μ]ατα. Il faut ajouter un texte d'Aphrodisias restitué *Rev. Philol.*, 1930, 26-27 : [καταλι]πόντα δὲ καὶ [χρήματα εἴ]ς τε κατασ[κευὰς ἀν]αθεμάτων [καὶ κλήρο]υς διηνεκῶς.

Mais, s'il n'y a pas beaucoup de textes réglant une fondation de ce genre, il ne faut pas oublier que les offrandes faites annuellement dans les sanctuaires par des souverains, des personnages puissants ou de simples particuliers, sont de véritables fondations. Les inventaires de Délos nous en fournissent la preuve. Schulhof, *BCH*, 1908, p. 105, note 2, notait à ce propos : « Les fêtes doivent leurs noms à des personnages qui ont offert au sanctuaire délien une somme d'argent dont les revenus servent à la consécration annuelle de phiales (ou pour certaines d'entre elles, d'autres offrandes) et à la célébration de sacrifices et peut-être de concours. Encore est-il possible que certaines de ces fondations n'aient point donné lieu à des sacrifices, mais seulement à la consécration de phiales ; en ce cas, le terme de « fêtes » ne serait pas tout-à-fait exact [1] ». Ces dernières fondations sont donc identiques à celles qui ont été instituées à Chios avec la *summa honoraria* des magistrats.

10. *Arbitrage entre Lampsaque et Parion.*

Marbre bleu foncé. H. 40 cm. 5 ; l. 28 cm. ; ép. max. 15 cm. ; h. d. l. 0 cm. 5 à 1 cm. ; interl. 0 cm. 6 à 1 cm. Écriture du IIIe siècle.
Planche VI.

[— — — — — — — — δι]άλυσιν Λαμψακη[νῶν]
[καὶ Παριανῶν — — ἠ]ξίωσε(ν) [ὁ] δῆμος ἑκάτερο[ς]
[κρίνεσθαι τὰ ἀδικήματα κ]αὶ τὰ ἐγκλήματα καὶ τὰς δίκ[ας]
4 [τὰς πρότερον? γεγενημέ]νας ὅσαι ἦσαν ἔγκλητοι, τάς τε δ[ί]-

1. Cf. aussi F. Durrbach, *ad IG*, XI 2, 124-125, 63 sqq. ; 117, 12 ; P. Roussel, *Délos, colonie athénienne*, 173 : « Une grande partie des sommes prêtées [par les hiéropes] étaient prélevées sur une caisse spéciale, l'ἱστιατικὸν ἀργύριον. On comprenait sous ce nom les différents fonds qui provenaient de donations particulières, et dont les revenus étaient affectés à la célébration de sacrifices perpétuels, ainsi qu'à la confection des vases sacrés » ; voir encore p. 195.

[κας λοιπὰς ἦρθαι πάσ]ας καὶ τὰ λοιπὰ ἐγκλήματα ἢ ἀδική[μα]-
[τα ἢ ὀφειλήματα (ou συμβόλαια) πά]ντα· ὁμοίως δὲ ἦρθαι καὶ εἴ τινά κατ.
[— — — — ὑπᾶρ]χεν ἀδικήματα μηθενὸς ὑπολει[πομέ]-
[νου — πρὸς αὐ]τὰς ἐγκλήματος τῶν ἐκ τοῦ πρότερο[ν]
[χρόνου, καὶ εἰ τοῖς ἰδι]ώταις ὑπάρχει πρὸς ἑαυτοὺς συμβόλ[αια]
[ἐνεστῶτα κατὰ τὸν πόλ]εμον, καὶ ἐπὶ τούτοις συγκαταθεμέ[νων]
[τῶν παραγενομένων] ἀπὸ τῶν πόλεων· ἀγαθῆι τύχηι· δε[δόχθαι]
[τῶι δήμωι· εὔξασθαι μὲ]ν τὸν πρύτανιν τὸν στεφανηφ[όρον καὶ]
[τοὺς ἱερεῖς τοὺς δημ]οτελεῖς καὶ τὰς ἱερείας θεοῖς π[ᾶσι]
[καὶ πάσαις γίνεσθαι συμ]φερόντ[ω]ς τὴν σύλλυσιν ἐπ' ἀγαθ[ῶι]
[τῶι δήμωι τῶι Λαμψακηνῶ]ν καὶ τῶι δήμωι τῶι Παριανῶ(ν)
[καὶ — — — — — —] ἐπιτελέσαι θυσίαν θεοῖς πᾶσι
[καὶ πάσαις· — — — — τοὺ]ς πρεσβευτὰς καὶ τὸν ἐπήκοον [ἐ]-
[κατέρας τῆς πόλεως — — — —]τας μετὰ Λαμψακηνῶν καὶ Παρι-
[ανῶν — — — — —]ν· πέμψαι δὲ καὶ πρεσβείαμ πρ[ὸς]
[τὸν δῆμον τὸν Λαμψακη]νῶν καὶ τὸν δῆμον τὸμ Παρια-
[νῶν τὴν διαλεξομένην περ]ὶ τῆς ἐπιτετελεσμένης ὑπὸ τ[οῦ]
[δήμου τοῦ ἡμετέρου πρὸς αὐτ]ὰς συλλύσεως· ἵνα δὲ καὶ δια(μ)[έ]-
[νηι ταῦτα κύρια εἰς τὸν ἅπαν]τα χρόνον, τοὺς ἐξεταστὰς [καὶ]
[τοὺς πολεμάρχους ἐπιμελεῖ](σ)θαι κατασκευῆς στή[λης]
[λιθίνης ἐφ' ἧς τόδε τὸ ψ]ήφισμα ἀν[αγραφήσεται— — —]

Certaines lignes, dont les restitutions ne laissent aucun doute, permettent de fixer le nombre des lettres, notamment les lignes 13, 15 et 20 : ce nombre varie entre 40 et 48. Il s'agit d'un arbitrage de Chios entre Lampsaque et Parion, villes limitrophes, à la suite d'une guerre survenue entre elles (l. 10), au cours du IIIe siècle. Les textes similaires nous aident sinon à retrouver tout le contexte, du moins à en comprendre les dispositions essentielles et à proposer des restitutions plausibles. Le texte qui se rapproche le plus de celui-ci est l'arbitrage d'Érétrie entre Paros et Naxos [1] ; les restitutions n'y sont pas toutes assurées, mais les fragments de lignes conservées et certains suppléments peuvent être utilisés, en particulier les lignes A 13-15, B 4-12.

Notre texte comprend deux parties : 1° les considérants, où est exposé l'objet de l'arbitrage : des ambassadeurs de Parion et de Lampsaque, accompagnés d'un ἐπήκοος de chaque ville, sont venus demander à la ville de Chios de trancher les procès et les

1. *IG*, XI 4, 1065 ; cf. *IG*, XII 5, 128 et *addenda*, p. 308 ; Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, VIII, 289 ; Tod, *International arbitration amongst the Greeks* (1913), n. XLV ; Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, VI, p. 15.

différends qui existent entre leurs deux cités. On distingue trois catégories de procès. Tout d'abord, les procès entre les cités, et parmi eux, d'une part ceux qui étaient ἔκκλητοι, d'autre part tous les autres différends. Puis, sans doute, les procès entre une cité et les citoyens de l'autre (je discuterai plus loin la question). La troisième catégorie comprend les litiges qui opposent les citoyens les uns aux autres du fait de contrats contestés.

2° Les résolutions du peuple : le prytane, les prêtres et les prêtresses adresseront aux dieux des vœux pour le succès de l'arbitrage et feront en outre un sacrifice. Sans doute, comme il est d'usage dans ces arbitrages, le peuple de Chios avait nommé un tribunal et l'arbitrage avait eu lieu à Chios. On décide qu'une ambassade sera envoyée au peuple de Parion et au peuple de Lampsaque pour leur communiquer le jugement ; enfin les exétastes et le polémarque s'occuperont de faire graver le décret sur une stèle. Aux l. 17-20, je ne puis saisir le sens d'une prescription concernant les ambassadeurs et les ἐπήκοοι. On attendrait évidemment une invitation des représentants de chaque cité au foyer commun ; mais je ne sais que faire de μετὰ Λαμψακηνῶν καὶ Παρι[ανῶν].

L. 1-2. On ne peut songer à restituer le début ; comme nous ne savons pas de quelle façon était amené διάλυσιν Λαμψακηνῶν καὶ Παριανῶν, il est difficile de choisir entre [ἐπειδὴ ἡ]ξίωσεν et [καθότι, ἡ]ξίωσεν.

L. 3-6. Les deux sortes de procès distinguées ici appellent deux procédures différentes, habituelles dans ce genre de documents, comme dans les inscriptions relatives aux juges étrangers appelés par une cité pour mettre fin aux procès entre citoyens : le jugement prononcé par les juges, la κρίσις, et la conciliation, la σύλλυσις. C'est pourquoi j'ai restitué κρίνεσθαι, l. 3, et ἦρθαι, l. 5, qui s'impose ici à cause du ὁμοίως δὲ ἦρθαι qui suit. Les procès qui étaient en appel seront tranchés par les juges ; pour les autres ils essaieront de la conciliation. Une inscription de Smyrne offre un exemple tout à fait semblable de l'emploi du mot ἦρθαι, *OGI*, 229, l. 41-43 : συντελεσθέντων δὲ τῶν ὅρκων τὰ μὲν ἐγκλήματα αὐτοῖς τὰ γεγενημένα κατὰ τὸν πόλεμον ἦρθω πάντα καὶ μὴ ἐξέστω μη[δ]ὲ ἑτέροις ἐγκαλέσαι περὶ τῶν κατὰ τὸν πόλεμον γεγενημένων μήτε διὰ δίκης μήτε κατ' ἄλλον τρόπον μηθένα. Le mot revient dans d'autres arbitrages, dans un contexte un peu différent. Dans la délimitation de frontières entre Hermione et Epidaure, dont W. Peek a publié l'exemplaire d'Hermione [1], *AM*, 1934, p. 48, les juges

1. Cet exemplaire lui a permis de corriger celui d'Epidaure *IG* IV², 75.

prescrivent aux l. 19-20 : εἰ δέ τινα ἐπιτίμια ἐ[π]ακολ[ου]θεῖ ταῖς πόλεσιν, ἦρθαι ταῦτα. Dans l'arbitrage entre Lato et Olonte [1], il faut lire l. 4 sqq., comme l'a montré Ad. Wilhelm [2] : πρειγευσάντων Κνωσίων τᾶς πόλιος ἐπί τε τὰν τῶν Λατίων πόλιν καὶ ἐπὶ τὰν τῶν Ὀλοντίων καὶ παρακαλεσάντων τὰμ μὲν ἐνεστακυῖαν πορτ' ἀλλάλονς διαφορὰν καὶ ἀμειξίαν<ς> ἆραι. A propos de ce texte, Ad. Wilhelm cite et corrige : *I. v. Magnesia*, 65, l. 9 sqq. : διαλυσαμένους [τὰν διαφορὰν vel τὸν πόλεμον τὸν] πρὸς Κνωσίους ἆραι ἀποκ[ατασθῆναί τε εἰς φιλίαν]. Pour *SGDI*, 5015 (Gortyne), l. 8, cf. *REG*, 1936, p. 376 : d'après un petit fragment nouveau publié par M. Guarducci, *Historia*, 1934, 69, P. Roussel a restitué : ἤραντας τὰν [ἐνεστ]τακ[υῖαν διαφοράν]. On comparera encore le texte d'Ilion *IGRR*, IV, 193, l. 4 sqq. ; εἰ δέ τινες ἐγγραφαὶ γεγένηνται ἢ ὀφειλήματα κατὰ τῶν πόλεων καὶ τῶν ἀγωνοθετῶν καὶ τῶν ἀρξάντων ἢ διαχειρισάντων τι τῶν κοινῶν τῶν τὴν ἐπίσχεσιν πεποιημένων, ἦρθ[αι τ]αῦτα καὶ ἄκυρα εἶναι.

L. 6. Le mot ὀφειλήματα se trouve dans l'arbitrage d'Érétrie entre Naxos et Paros, l. 7 sqq. μηδὲ ὀφείλημα μηδ' ἔγκλημα [μηδ' ἀδίκημα εἶναι μ]ηθὲν μηδ' ἰδιώτει μηθένι κατὰ τῶν πόλεων. Mais il n'est pas exclu qu'il soit question du règlement des συμβόλαια entre les cités, de même que, plus loin, on décide de régler ceux des citoyens. On sait que συμβόλαια désigne les contestations fondées sur un contrat [3].

L. 7-9. Je n'ai pas restitué entièrement ce passage, car l'interprétation en est difficile. En effet la première idée qui vient à l'esprit est d'écrire : ὁμοίως δὲ ἦρθαι καὶ εἴ τινα κατ[ὰ | τὸν πόλεμον ὑπῆρ]χεν ἀδικήματα, μηθενὸς ὑπολει[πομέ|νου αὐταῖς πρὸς αὐ]τὰς ἐγκλήματος κτλ. Il s'agirait dans ce cas de régler les différends qui ont pu surgir entre les cités au cours de la guerre dont nous parle la ligne 10, après les procès qui existaient déjà auparavant. Mais ces différends sont indiqués semble-t-il, aux l. 4-6, par les mots : τάς τε δ[ίκας λοιπὰς ἦρθαι πάσ]ας καὶ τὰ λοιπὰ ἐγκλήματα ἢ ἀδικ[ήματα ἢ ὀφειλήματα πά]ντα. D'autre part, l'arbitrage d'Érétrie suggère une interprétation assez tentante : ne serait-il pas question des conflits entre une cité et les citoyens de l'autre, et ne peut-on restituer : ὁμοίως δὲ ἦρθαι καὶ εἴ τινα κατ' [ἰ|διώτου ὑπῆρ]χεν ἀδικήματα, μηθενὸς ὑπολει[πομέ|νου αὐτῶι πρὸς αὐ]τὰς ἐγκλήματος κτλ. Le texte d'Érétrie justifie à la fois l'hypothèse, et l'emploi du

1. *IG*, XI 4, 1063.
2. *BCH*, 1905, 577.
3. Cf. J. Delamarre, *Rev. Phil.*, 1902, 511 ; Durrbach, *Choix d'inscr. de Délos*, ad n. 45 ; L. Robert, *BCH*, 1925, 35.

singulier, l. 6 sqq. : μηδὲ ὀφείλημα μηδ' ἔγκλημα [μηδ' ἀδίκημα εἶναι μ]ηθὲν μηδ' ἰδιώτει μηθένι κατὰ [τῶν πόλεων, μηδὲ κατ' ἰδι]ώτου ἔγκλημα μηθὲν ἐκ τῶν πρό[τερον γεγενημένων αὐτῶι] πρὸς αὐτὰς ἐγκλημάτων ἢ ἀ[δικημάτων — —].

Le mot ὑπολειπομένου a été restitué d'après l'arbitrage entre Lato et Olonte que j'ai déjà cité, l. 14 : καὶ μηκέτι αὐτοῖς ἔγκλημα μηθὲμ [παρ]ευρέσει μηδεμιᾶι ; cf. aussi *Sylloge*[2] 514, l. 29 : καὶ μηκέτι ὑπολείπεσθαι αὐτοῖς περὶ μηθενὸς ἔγκλημα μηθὲν παρευρέσει μηδεμιᾶι. Dans l'arbitrage de Pergame entre Mytilène et Pitane [1], c'est le mot ἀπολείπειν qui est employé dans le même sens l. 34-35 : [στηλ]ώσουσιν δὲ καὶ τοὺς προσδεομένου[ς ἐκεῖ ὑπογραφῆς ἄλλους ὅρους, μηδὲν ἀ]διέξακτον ἀπολείποντες ; l. 37-38 : [ὥστε παντελῶς δι]εξαχθῆναι τὰ νείκη, καὶ μ[ηδὲν ἔτι ἔγκλημα μήτε νεῖκος διαφορᾶς ἐχόμεν]ον ἀπολειφθῆναι το[ῦ — — —] ; cf. encore l. 74-75 ; 77-78 ; 117 sqq.

L. 9-10. La dernière catégorie de procès concerne les relations des citoyens d'une ville avec ceux de l'autre. Comme la lecture EMON est certaine au début de la l. 10, je ne vois pas d'autre restitution possible que πόλεμον. On peut songer à deux interprétations : ou bien il s'agit de procès dont la liquidation a été retardée du fait de la guerre, par exemple : συμβόλαια εἱλκυσμένα ou ἀδικαστὰ [2] διὰ τὸν πόλεμον ; ou bien il est fait allusion à des litiges qui ont pu se produire au cours d'une guerre récente. Je préfère le seconde interprétation. On comparera l'inscription de Smyrne déjà citée : συντελεσθέντων δὲ τῶν ὅρκων τὰ μὲν ἐγκλήματα αὐτοῖς τὰ γεγενημένα κατὰ τὸν πόλεμον ἤρθω πάντα [3].

Les envoyés de chaque cité se sont mis d'accord pour confier encore cette tâche aux arbitres : καὶ ἐπὶ τούτοις συγκαταθεμέ[νων τῶν παραγενομένων] ἀπὸ τῶν πόλεων. Il est nécessaire, pour qu'un arbitrage ait lieu, que les cités ou leurs représentants se soient entendus sur tous les problèmes qui seront soumis à la cité choisie comme arbitre [4]. C'est pourquoi le καὶ ἐπὶ τούτοις me semble por-

---

1. *OGI*, 335.

2. Pour la suspension des tribunaux en temps de guerre, voir Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana*, 104 sqq. Pour les δίκαι ἀδικασταί, cf. L. Robert, *BCH*, 1926, p. 472.

3. Dans le traité entre Milet et Herakleia du Latmos, *Delphinion*, 150, on spécifie qu'il y aura une amnistie pour tous les procès survenus en temps de guerre, sauf dans trois cas particuliers, l. 36 sqq. : εἶναι δὲ καὶ ἀμνηστίαν ὡς ἑκατέροις (cf. Wilamowitz, *Kleine Schriften*, V, 461) τῶν προγεγενημένων ἐγκλημάτων κατὰ πόλεμον καὶ ἰδίαι καὶ δημοσίαι, πλὴν εἰ περί τινων ἐγκλημάτων δίκαι ὑπάρχουσιν γεγραμμέναι ἢ δικαστήριον κατέγνωκεν καὶ εἴ κατά τινων ἀπαγωγαὶ γεγόνασι ὑπὸ ἀρχόντων ἐπὶ δημοσίοις ἀδικήμασιν.

4. Cf. Tod, *International Arbitration amongst the Greeks*, 70 sqq., et en particulier 79-80 : « The agreement, then, concluded by the two disputants normally deals with the following points : (1) the question at issue. (2) the choice of the

ter sur toutes les questions qui ne sont pas les δίκαι ἔκκλητοι [1] : la demande d'arbitrage, à l'origine, concernait un certain nombre de litiges que les cités avaient décidé d'un commun accord de porter devant un tribunal étranger. Puis on s'est déterminé à faire trancher tous les différends qui opposaient les citoyens aux cités ou les particuliers de l'une et l'autre cité entre eux. Parmi les représentants des villes à Chios, il y a un ἐπήκοος envoyé par chacune d'elles, c'est-à-dire un témoin. Le mot s'est rencontré plusieurs fois dans les inscriptions. B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana*, p. 18, note 3, en a réuni les exemples. A propos de l'arbitrage d'Érétrie, il écrit : « Les ἐπήκοοι sont ici les délégués de Paros et de Naxos ; ils ont, après entente préalable, fixé le nombre des juges à fournir par Érétrie et donné leur approbation à l'accord (σύλλυσις), évidemment après en avoir entendu la lecture ».

L. 12 sqq. Les vœux que l'on adressera aux dieux pour le succès de l'arbitrage seront prononcés par le prytane stéphanéphore, par les prêtres et les prêtresses officiels. Il est inutile d'insister sur les ἱερεῖς δημοτελεῖς, il suffit de renvoyer aux exemples cités par L. Robert, *BCH*, 1933, p. 521, à l'occasion, précisément, d'un décret de Chios qu'il restituait. Quant à l'expression τὸν πρύτανιν τὸν στεφανηφόρον, j'y reviendrai à la fin de cet article, car elle nous apporte un détail intéressant sur les institutions de Chios et sur la stéphanéphorie en général.

L'accomplissement de cérémonies religieuses, vœux, processions et sacrifices, pour le succès d'une entreprise n'est pas pour

---

arbitrator, and (3) the validity and finality of his award. It may further countain certain stipulations relating to (4) the time at which, or within which, the inquiry is to taken place, (5) the size and character of the tribunal, (6) the way in which it is to arrive at, pronounce and record its verdict, (7) the place, time and manner of publication, and (8) the penalties attending its contravention. Questions not dealt with in the agreement were settled either by the arbitrator or by the common consent of the delegates of the two litigant states. »

1. Le sens le plus fréquent de ἔκκλητος δίκη semble être : procès porté devant un tribunal étranger. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana* (1917), p. 85-86 (mais cf. Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, VI, 16), restituait cette expression dans une inscription de Gortyne, *SGDI*, III, 5017, 7 sqq. : [δικαδδέ]θ0ω δὲ ὁ βωλόμε[νος ἔκκλητον δίκαν κ]ἀπρόδικον κἀπάρ[βολον γραψάμεν]ος προδέκατον ὅ τε Γορτύντος τῶι Κνωσίωι κὠ Κνώσιος τῶι Γορ[τυνίωι — — —]. Citant à ce propos [Arist.] Econ. II, 2 : τότε δὴ [τὸ] παραβόλιον πολλῶν δικῶν καὶ τὰς ἐκκλήτους μετ' ἐπιτιμίων ἐφ' αὐτὸν ποιούμενος (le tyran de Phocée) καὶ παρ' ἑκατέρων ἀργύριον δι 'ἑτέρων λαμβάνων συνήγαγεν οὐκ ὀλίγα χρήματα, il explique : les amendes prononcées par les tribunaux étrangers auxquels avaient eu recours les plaideurs de Phocée. On peut rapprocher le traité entre les Athéniens et Kéos, *Sylloge*[3] 173, l. 73 sqq. : τὰς δὲ δίκας καὶ τ[ὰς γραφὰς τὰς κατ' Ἀθηναίων ποιήσομαι] πάσας ἐκκλήτος κ[ατὰ τὰς συνθήκας, ὁπόσαι ἂν ὦσιν ὑπὲρ ἑ]κατὸν δραχμάς.

étonner. On trouve des formules analogues en maints documents. Ad. Wilhelm en avait rassemblé un grand nombre d'exemples [1]. D'autres inscriptions peuvent maintenant être ajoutées à sa liste. Par exemple, les traités gravés au Delphinion de Milet ; cf. *Delphinion*, 146 (traité avec Mylasa), 50 sqq. : ὅπως δὲ ἕκαστα γίνηται μετὰ τῆς τῶν θεῶν εὐμενείας τὸμ μὲν προφήτην καὶ τὸν ταμίαν τὸμ παρεδρεύοντα ἐν τῶι ἱερῶι θυσίας καὶ προσόδους ἱερῶν ποιήσασθαι τὰς νομιζομένας τῶι Ἀπόλλωνι τῶ[ι] Διδυμεῖ, τὸν δὲ στεφανηφόρομ μετὰ τῶν προσεταίρων τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Δελφινίωι ἐπευχομένους συνενεγκεῖν τὰ ἐψηφισμένα ταῖς πόλεσι ἀμφοτέραις ; voir encore *ibidem*, l. 74 sqq. ; 148, l. 66 sqq. ; 144, l. 7 sqq; 150, l. 18-25. De même, lorsque Kolophon décide d'englober la παλαιὰ πόλις dans les fortifications de la cité [2], on prescrit que le prêtre d'Apollon, les autres prêtres et prêtresses, le prytane et le conseil feront des prières aux dieux et des sacrifices, l. 12-20 : ἵνα δὲ συντελῆται κατὰ τάχος τὸμ μὲν ἱερέα τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τοὺς ἄλλους ἱερεῖς καὶ τὰς ἱερέας καὶ τὸμ πρύτανιν [με]τὰ τῆς βουλῆς καὶ τῶν ἀποδειχθέντων ἐν τῶιδε τῶι ψηφίσματι καταβάντας εἰς τὴν παλαιὰν ἀγορὰν τῆι τετράδι ἱσταμένου τοῦ εἰσιόντος μηνὸς [ἐπὶ] τοὺς βωμοὺς τῶν θεῶν οὓς ἡμῖν οἱ πρόγονοι κατέλιπον εὔξασθαι τῶι Διὶ τῶι Σωτῆρι — plusieurs noms de divinités — καὶ τοῖς ἄλλοις θεοῖς πᾶσι καὶ πάσαις καὶ τοῖς ἥρωσιν οἳ κατέχουσιν ἡμῶν τήν τε πόλιν καὶ τὴν χώραν ἐπιτελῶγ γενομένων τῶν ἀγαθῶν πρόσοδον ποιήσεσθαι καὶ θυσίαν καθότι ἂν τῶι δήμωι δόξηι. Enfin, une inscription de Mytilène contient un exemple très proche du nôtre, car il s'agit aussi d'un cas de réconciliation. C'est le décret relatif à la réconciliation des bannis et des citoyens restés dans la ville, *IG*, XII 2, 6, l. 38 sqq. : κυρωθέντος δὲ τοῦ ψαφίσ[ματος ὑπὸ τῶ δάμω σύμπαντα] τὸν δάμον ἐν τᾶι εἰκοίσται τῶ μᾱννος [μετὰ τὰν θυσίαν εὔξασθαι τ]οῖς θέοισι ἐπὶ σωτηρίαι καὶ εὐδαι[μονίαι τῶν πολίταν πάντων γ]ένεσθαι τὰν διάλυσιν τ[ο]ῖς κατελ[θόντεσσι καὶ τοῖς πρόσθε] ἐν τᾶι πόλι ἐόντεσσι, τοὶ[ς δ]ὲ ἴρηας τ[οὶς δαμοτέλεας πάντας [3] καὶ] ταὶς ἰρείαις δείγην τ[οὶ]ς ναύοις καὶ — — —

L. 16. Je n'ai rien restitué, car on peut hésiter entre différentes cérémonies religieuses, processions comme à Milet, ouverture des temples comme à Mytilène. Καὶ ἀνοιξάντας τοὺς ναοὺς conviendrait fort bien ici ; cf. le décret de Chios *BCH*, 1933, p. 519 sqq.

L. 21-25. J'ai hésité sur la restitution ; car on ne saurait affirmer qu'il y avait : ὑπὸ τ[οῦ δήμου τοῦ ἡμετέρου — —] plutôt que

1. *Neue Beiträge*, II, 17-18.
2. B. D. Meritt, *Am. Journ. Phil.* 56, 1935, 357-397 ; cf. L. Robert, *Rev. Philol.*, 1936, 158-164, notamment sur la date du décret et sur la παλαιὰ πόλις.
3. Restitution de L. Robert, *BCH*, 1933, 521.

ὑπὸ τ[ῶν αἱρουμένων δικαστῶν — —] ; car les juges prononcent au nom du peuple ; cf. l'arbitrage d'Argos entre Mélos et Kimolos (*IG*, XII 3, 1259 ; *Sylloge*[3], 261), l. 2 sqq. : ἔκρινε ὁ δᾶμος ὁ τῶν Ἀργείων, et celui de Milet entre Sparte et Messène (*Sylloge*[3], 683), l. 19 sqq. : ἁ κρίσις ἁ γεγενημένα ἐπὶ τοῦ δάμου τοῦ Μιλησίων, arbitrage pour lequel les Milésiens avaient désigné un tribunal de six cents membres.

L. 23 sqq. Le décret se termine par des prescriptions relatives à la transcription de ces décisions et à l'érection d'une stèle. Pour l'association des polémarques et des exétastes, cf. *BCH*, 1933, p. 537. L'absence d'article dans [ἐπιμελεῖ](σ)θαι κατάσκευῆς στή-[λης] étonne un peu, mais la lecture ΣΤΗ ne saurait faire aucun doute.

Il y avait, dans la façon dont les inscriptions de Chios étaient datées, un fait qui pouvait nous étonner ; dans les unes, en effet, l'éponyme était le prytane, dans les autres le stéphanéphore. Mais, si l'on classe les documents, on remarque que dans les plus anciens, ceux du IVe et du IIIe siècle, l'éponyme est le prytane. C'est d'après lui que sont indiquées les dates dans des documents tels que les baux des Klytides (IVe s.) [1], A l. 19 sqq. : (ἀποδίδοντος) τὸμ πρῶτον δασμὸν ἅμα [πρώτωι] ἔτει μετὰ Ἄλσωνα πρύ-τανιν ; un décret des Klytides [2] : ἐπὶ πρυτάνεω[ς Φο]ίνι[κο]ς ; une inscription relative à une vente de sacerdoce [3], ἐπ Ἀμφοτερῦ πρυ-τάνιος ; un texte accordant des honneurs à un polémarque [4] : ἐπὶ πρυτάνεως Φιλ....υ ; une loi sacrée [5] : [ἐπὶ Τ]έλλ[ι]ος πρ[υτάν]εος (V[e] ou IVe siècle) ; la lettre d'Alexandre au peuple de Chios [6] : ἐπὶ Δεισιθέου πρυτάνεως.

Au contraire, le stéphanéphore est éponyme dans les inscriptions de l'époque hellénistique avancée et de l'époque impériale. Cf. Ἀθηνᾶ, 1908, p. 212, n. 10 (Ier siècle av. J.-C.), reprise par Ch. Picard et A. Plassart, *BCH*, 1913, p. 221, l. 3-4 : [ἐπὶ στε]φανηφόρου [Ε]ὐρυκράτ[ους], et les exemples cités par L. Robert, *BCH*, 1933, p. 524 et 535.

L'arbitrage que je publie nous donne la solution du problème et nous montre comment on est passé d'un terme à l'autre : c'est

1. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, XX, 1933, 197 sqq.
2. *Sylloge*[3], 987.
3. *BCH*, 1913, p. 225. Les éditeurs pensent que cette inscription est peut-être une copie archaïsante d'un texte ancien appartenant à la série des ventes de sacerdoces et où l'on aurait seulement changé les noms propres.
4. Ἀθηνᾶ, 1908, p. 235, n. 48.
5. Ziehen, *Leges sacrae*, 111.
6. Ἀθηνᾶ, 1908, 127.

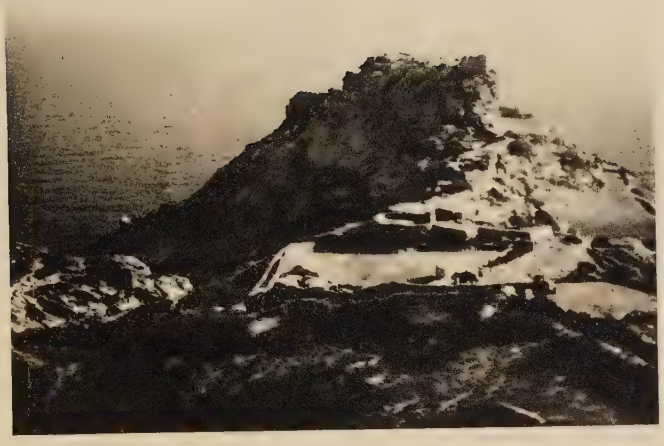

1. Acropole d Arkésiné.

2. Site de Minoa d'Amorgos.

Inscription de Minoa.

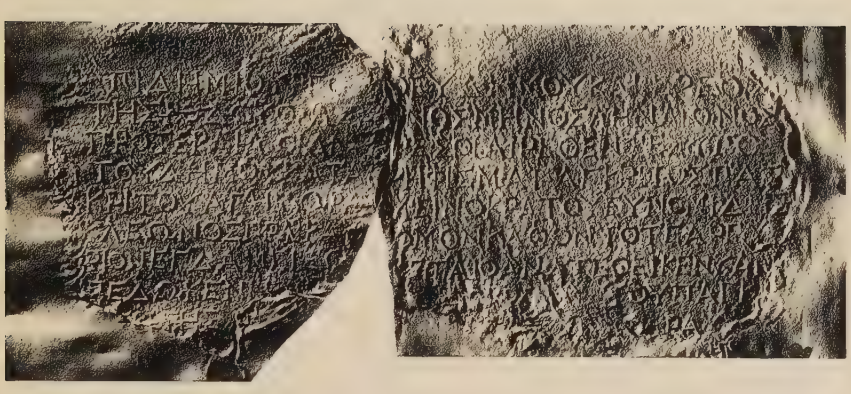

3

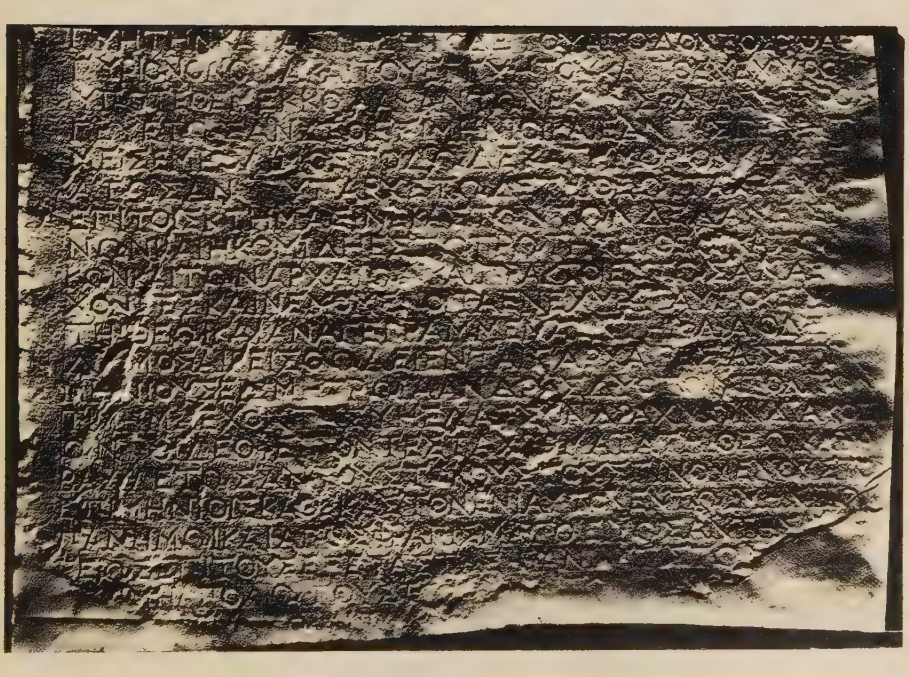

4

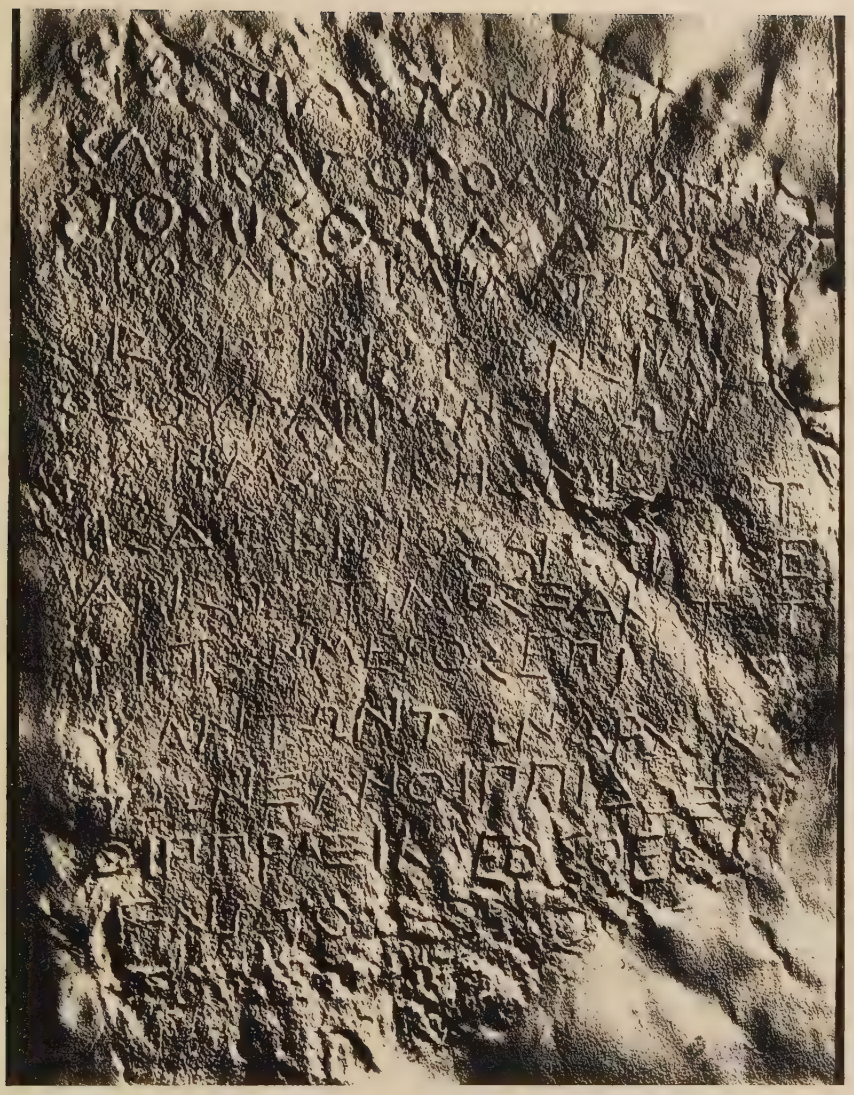

5. Inscription hypothécaire d'Arkésiné.

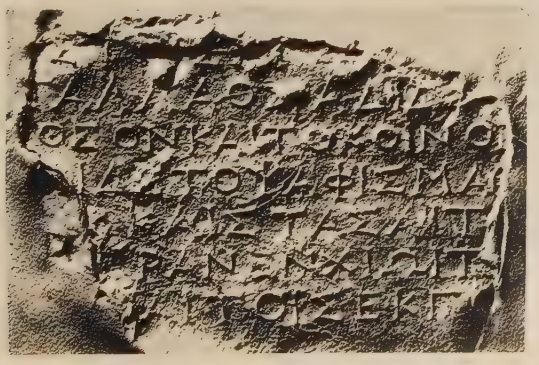

6. Fragment de Chios.

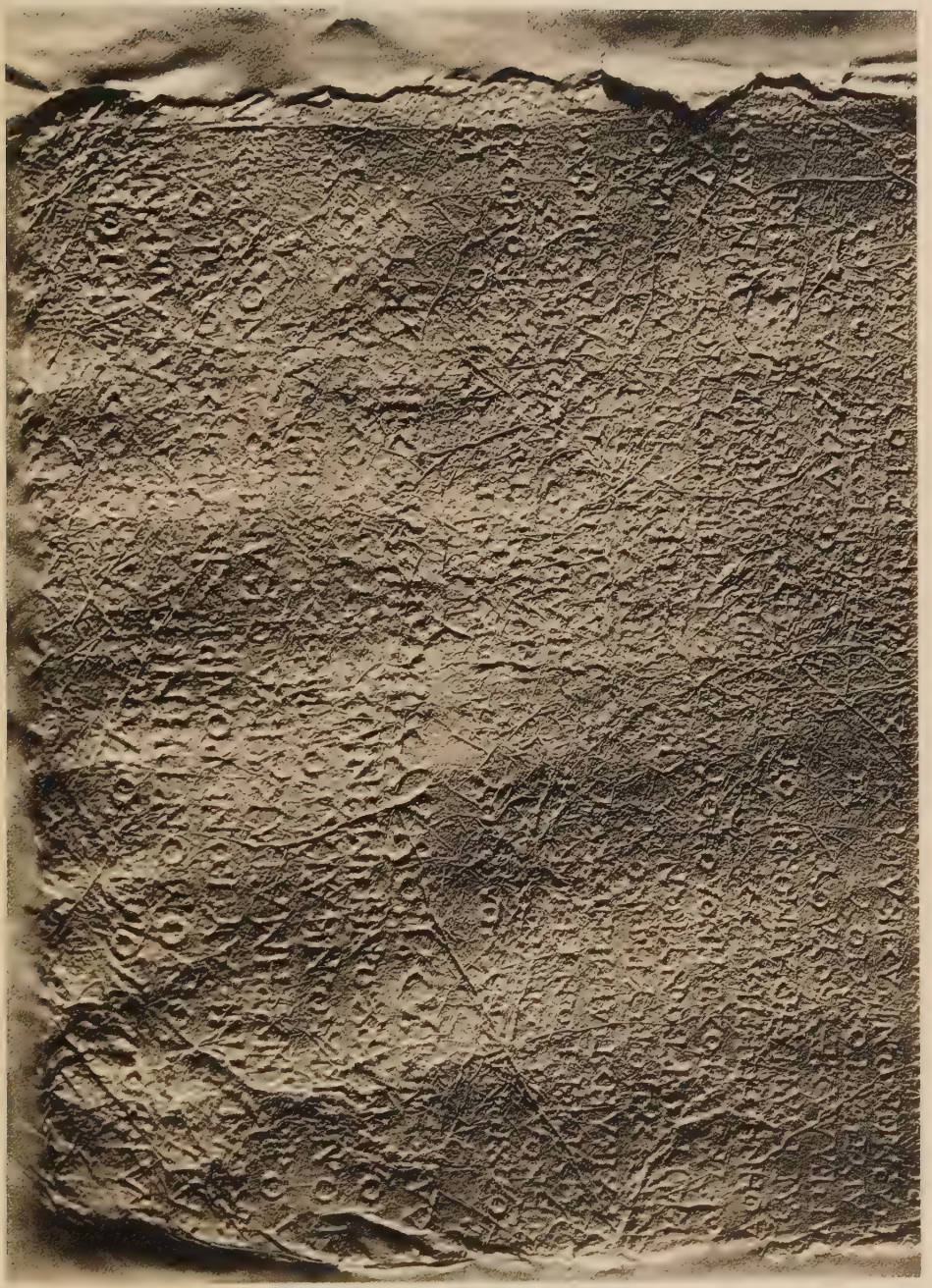

7. Liste de souscriptions (Chios).

8. Liste d'étrangers (Chios).

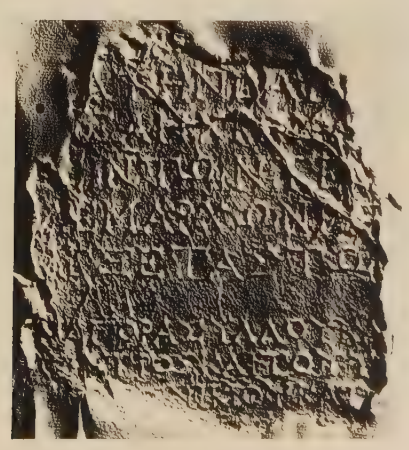

9. Liste de souscriptions (Chios).

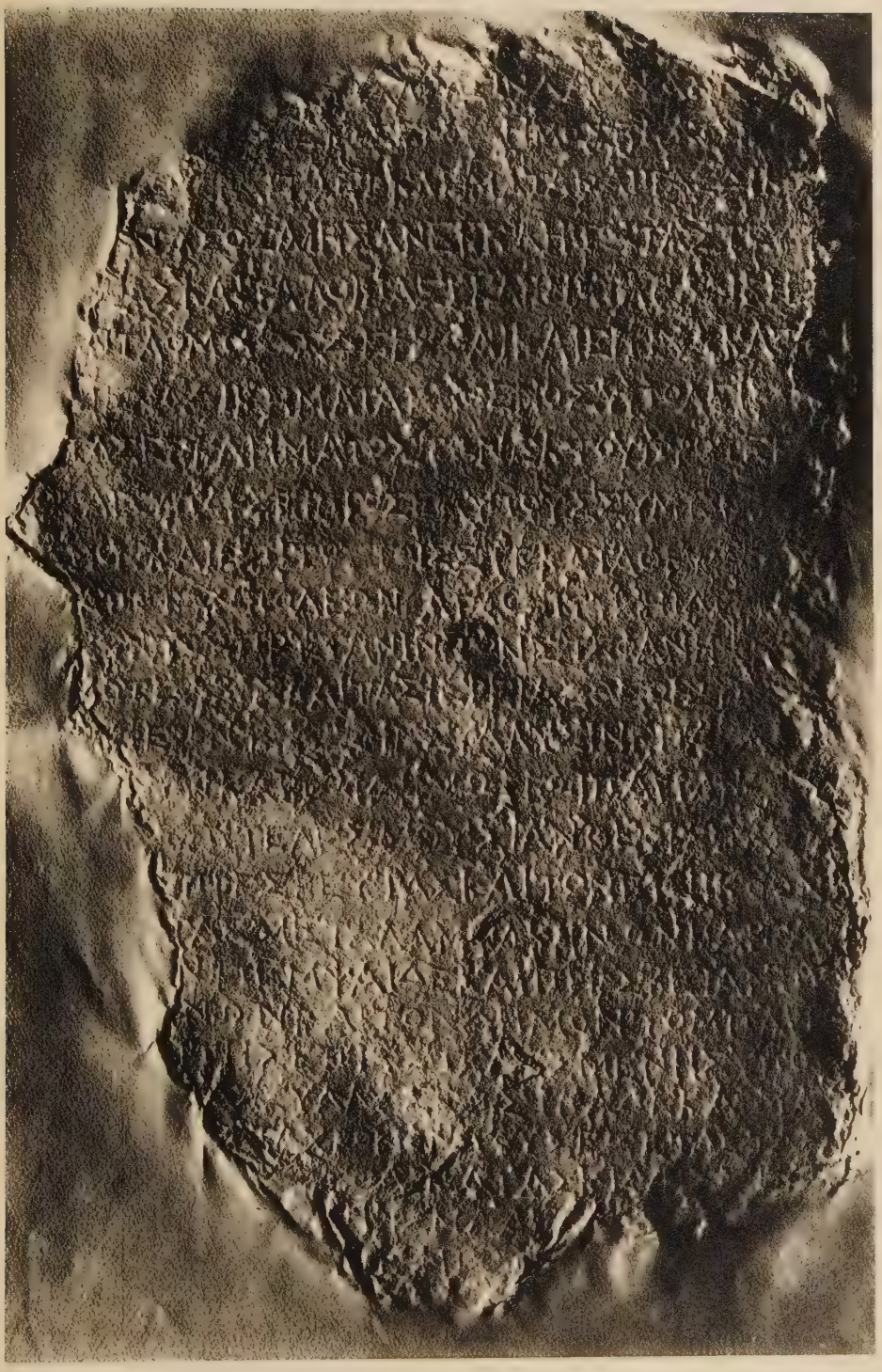

10. Décret de Chios.

11. Liste de proxènes (Chios)

12. Document de l'époque impériale.

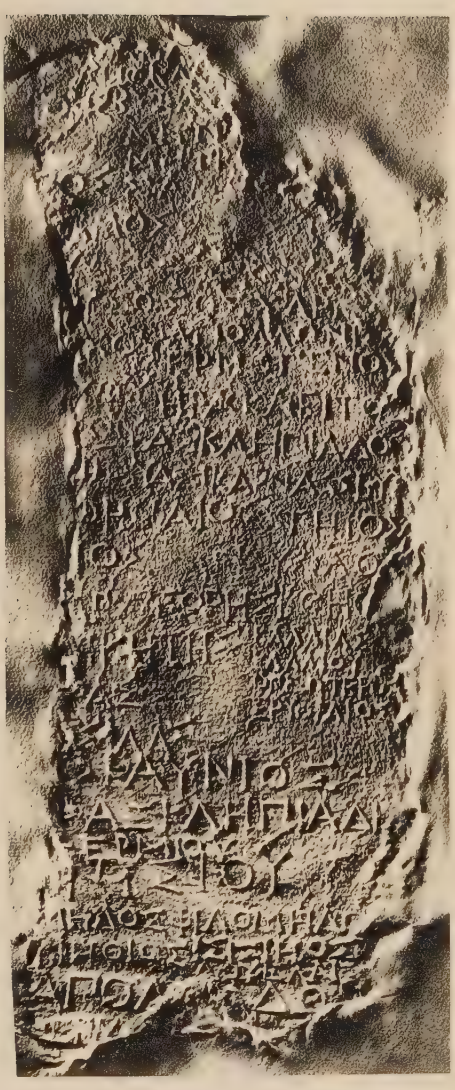

13. Liste de proxènes.

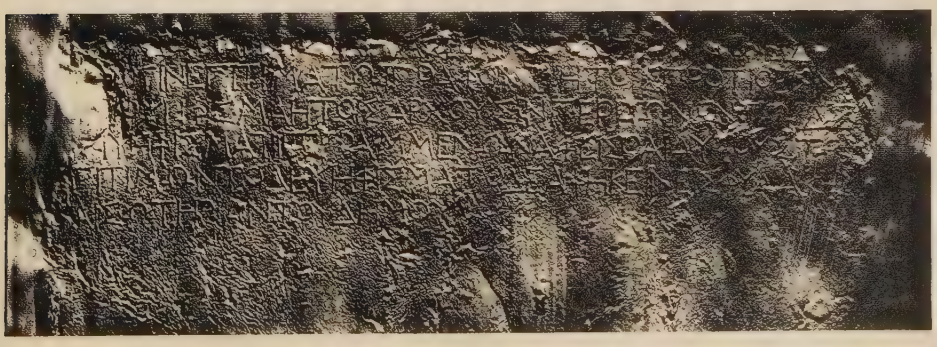

14. Décret de Chios.

le prytane qui est investi de la dignité de stéphanéphore : τὸν πρύτανιν τὸν στεφανηφόρον ; le titre de stéphanéphore d'abord ajouté au titre de prytane finira par se substituer à lui, et la mention de la fonction de prytane disparaîtra. A quel moment s'est opérée cette substitution ? Il est impossible de le préciser avec les documents dont nous disposons. Le caractère de l'écriture place l'arbitrage à la fin du IIIe siècle ou au début du IIe.

Le cas de Chios n'est pas isolé, on constate une substitution du même genre dans les cités d'Asie Mineure : Priène, Magnésie du Méandre et Milet. En effet, à Priène, à la formule ἐπὶ πρυτάνιος succède ἐπὶ στεφανηφόρου, de même qu'à Magnésie du Méandre ; cf. Hiller von Gaertringen, *ad Inschr. von Priene*, 2, 4 (Été 334) : « Der Prytane nur hier und im Beschlusse der Ionier vom Panionion (n. 139)... Vermutlich wurde also schon bei den Beamtenwahlen für 334/33, die im Metageitnion 334 stattfanden, ein Stephanephoros gewählt. Derselbe Uebergang fand im Magnesia a. M. erst in der frühen Seleukidenzeit, schwerlich lang vor 250 v. Chr., statt ; Kern, zu *I. v. Magnesia*, 5. » Le titre de stéphanéphore, d'abord ajouté en apposition au titre de prytane, a dû, me semble-t-il, dans ces deux cités comme à Chios, prendre la place de celui-ci.

A Milet, ce sont les aisymnètes qui sont stéphanéphores : *Delphinion*, 128 : Στεφανηφόροι οἱ καὶ αἰσυμνῆται, que Rehm commente ainsi, p. 241 : « Die besondere Wichtigkeit der nachfolgend veröffentlichten, meist 1903 gefundenen Listen liegt darin, dass die Stephanephoren Milets eponyme Beamte sind ; dass aber mit dem Ausdruck μολπῶν αἰσυμνῶντες, wie die Männer auf den sechs älteren Steinen bezeichnet werden, eben die Stephanephoren gemeint sind, war sehr bald klar. Die Hinweise, die ich zu den einzelnen Listen gegeben habe, wie die entsprechenden Rückweise bei den Dokumenten, welche Beziehungen zu unsern Listen zeigen, machen jeden besonderen Nachweis überflüssig ; so bedurfte es gar nicht der urkundlichen Bestätigung durch die Ueberschrift der 1904 gefundenen n. 128 : στεφανηφόροι οἱ καὶ αἰσυμνῆται. »

D'autre part, on sait que dans beaucoup de villes d'Asie Mineure, les magistrats éponymes sont les stéphanéphores, et l'on peut se demander si ce terme ne cache pas un titre plus ancien auquel il aurait été primitivement ajouté, puis qu'il aurait supplanté. L'arbitrage de Chios nous conduit à cette hypothèse, ainsi que plusieurs autres documents littéraires ou épigraphiques. Si la couronne n'est pas le privilège d'une seule magistrature ou d'un seul sacerdoce, il semble bien que le titre de stéphanéphore

ait été réservé le plus souvent à un seul dignitaire. Le texte qui nous renseigne le mieux là-dessus est une inscription de Bargylia que M. Holleaux a commentée *Rev. Ét. Anc.*, 1919, p. 1 sqq. Elle explique de façon assez nette comment la stéphanéphorie peut être attribuée à n'importe quel dignitaire. Le personnage honoré, Poseidonios, entre autres services rendus à la cité, a proposé un décret instituant la stéphanéphorie : A l. 6 sqq. τῆς τε τῶν στεφανηφόρων καταστάσεως προενόησεν καὶ ψήφισμα συνγράψας ἐπέταξεν ὅπως καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν καθίστηται στεφανηφόρος ὁ ἱερασάμενος τοῦ Ἀπόλλωνος. M. Holleaux notait à ce propos : « le décret voté sur la proposition de Poseidonios institue la fonction nouvelle de στεφανηφόρος et prescrit qu'elle sera remplie par le citoyen investi, chaque année, du sacerdoce d'Apollon. On voit par là que, comme le notait déjà Fraenkel (*Inschr. v. Pergamon*, I, 246 : *OGI* 332), la stéphanéphorie, bien qu'ayant toujours un caractère religieux, pouvait n'être point rattachée à un sacerdoce déterminé. » On rapprochera cette inscription de ce qu'Athénée rapporte au sujet d'un philosophe épicurien (V, 215 b) : καὶ Ταρσοῦ δὲ Ἐπικούρειος φιλόσοφος ἐτυράννησε, Λυσίας ὄνομα· ὃς ὑπὸ τῆς πατρίδος στεφανηφόρος αἱρεθείς, τοῦτ' ἐστιν ἱερεὺς Ἡρακλέους.

J'ajouterai que la stéphanéphorie pouvait être rattachée à une magistrature, comme le montrent quelques textes significatifs. A Ténos, un décret en l'honneur d'un habitant d'Andros prescrit (*IG* XII, 5, 825), l. 16 sqq. : καὶ ἀναγορεῦσαι αὐτῶι τὸν στέφανον τὸν ἄρχοντα τὴν στεφανηφόρον ἀρχὴν ἔν τε τῶν ἱερ[ῶι] τοῦ Ποσειδῶνος καὶ τῆς Ἀμφιτρίτης ; cf. aussi *ibidem*, 832 et ailleurs encore. A Mélos, une inscription, sous une forme un peu différente, dit la même chose : ἄρξαντα δὶς τὴν στεφανηφόρον τοῦ ἄρχοντος ἀρχήν (*IG* XII 3, 1116). Enfin, à Paros, c'est du polémarque qu'il s'agit : ἄρξαντα τὴν στεφανηφόρον τοῦ πολεμάρχου ἀρχήν (*IG* XII 5, 282) [1].

Si la fonction a pris une très grande importance à l'époque hellénistique et impériale, au point que le titre s'est substitué à celui de la magistrature à laquelle il était ajouté, elle existait bien auparavant. Athénée dit à propos de Thémistocle (XII, 533 E) : Ἱόσσις δ' ἐν τρίτῳ Μαγνητικῶν τὸν Θεμιστοκλέα φησὶν ἐν Μαγνησίᾳ τὴν στεφανηφόρον ἀρχὴν ἀναλαβόντα θῦσαι Ἀθηνᾷ καὶ τὴν ἑορτὴν Παναθήναια ὀνόμασαι καὶ Διονύσῳ Χοροπότῃ θυσιάσαντα καὶ τὴν χοᾶν ἑορτὴν αὐτόθι καταδεῖξαι. Une inscription de Délos du IIIe siècle fournit encore un témoignage : *BCH*, 1905, 225, n° 83 : Μέννις Νικάρχου

1. Comparer encore *IG*, VII, 4173 (Anthedon) : Ἀγαθῇ τύχῃ· Ἀρχόντων στεφαν[ηφόρων] ἀναγραφὴ δευτέρα.

ἄρξας τὴν στεφανηφόρον ἀρχὴν Ἑστίαι—Σωτέλης Τηλεμνήστ[ου] ἄρξας τὴν στεφανηφόρον ἀρχὴν Ἑστίαι.

La stéphanéphorie est donc rattachée, suivant les cités, à une magistrature ou un sacerdoce, mais pas forcément à la magistrature éponyme, comme le disait V. Chapot, *Dict. Ant. Saglio-Pottier*, *s. v. Stephanephoria* : « ses attributions, variables et mal connues, devaient être surtout religieuses, concerner le culte du dieu, principal protecteur de la cité, et elles entraînaient la prérogative de l'éponymie. » C'est le cas le plus fréquent, mais l'inscription de Paros citée plus haut semble montrer que ce n'était pas une règle absolue, puisque l'éponyme de cette cité était l'archonte.

Tous ces textes nous permettent de comprendre qu'il n'y a pas eu changement d'éponyme à Chios, à Priène, à Magnésie du Méandre et à Milet, mais seulement abréviation du titre. Du fait que la stéphanéphorie était rattachée à la magistrature éponyme, l'abréviation s'étant produite au profit du titre additionnel, les actes ont été datés ἐπὶ στεφανηφόρου. C'est sans doute ce qui eut lieu encore dans les villes d'Asie Mineure où le stéphanéphore apparaît comme éponyme.

Jeanne Vanseveren.

DEUX RELATIFS HOMÉRIQUES

(*Suite.*)

II. — SUJET UNIQUE MAIS INDÉTERMINÉ

A. — Indétermination objective.

L'indifférence à la personnalité, dont l'indéfini τις nuance le relatif simple fait de ὅς τις le relatif approprié d'un sujet unique mais indéterminé : indéterminé dans son existence singulière, mais non pas indéfini dans sa manière d'être (exister, c'est être individuellement), puisque la relative a justement pour objet de préciser la fonction qu'il doit remplir, la condition à laquelle il doit satisfaire. On ne sait *qui* il sera, mais on sait *quel* il sera.

On groupera les exemples sous deux rubriques selon que l'accent est mis plutôt sur l'idée de choix (§ 1) ou sur celle de la condition qui le dirige (§ 2).

§ 1. Fera l'objet d'un choix.

Destin, hasard. — Dans Ithaque aux deux mers, qui régnera d'entre les Achéens ? C'est un secret qui dort sur les genoux des Dieux :

α 400 Τηλέμαχ', ἦ τοι ταῦτα θεῶν ἐν γούνασι κεῖται,
ὅς τις ἐν ἀμφιάλῳ Ἰθάκῃ βασιλεύσει Ἀχαιῶν.

S'ils se dérobent ou tardent à répondre, le recours au hasard offre une voie oblique pour interroger le Destin. Après avoir appointé et durci au feu l'olivier encore vert qui taraudera l'œil endormi du Cyclope, Ulysse laisse au sort le soin de donner figure à ceux dont on ne sait encore que la périlleuse mission :

ι 331 αὐτὰρ τοὺς ἄλλους κλήρῳ πεπαλάσθαι ἄνωγον,
ὅς τις τολμήσειεν ἐμοὶ σὺν μοχλὸν ἀείρας
τρῖψαι ἐν ὀφθαλμῷ, ὅτε τὸν γλυκὺς ὕπνος ἱκάνοι.

Pareillement unique, pareillement indéterminé, celui que sa valeur singulière distinguera sur le stade et dans le combat. Aux jeux funèbres en l'honneur de Patrocle, un cratère d'argent

donné par Achille consacrera l'athlète que des pieds rapides emporteront de la course la plus légère :

Ψ 748 καὶ τὸν Ἀχιλλεὺς θῆκεν ἀέθλιον οὗ ἑτάροιο,
ὅς τις ἐλαφρότατος ποσσὶ κραιπνοῖσι πέλοιτο.

En vain Hector interroge-t-il ses pairs du regard. Il n'a encore nom ni visage, l'intrépide qui forcera la renommée en s'approchant nuitamment, pour en reconnaître les défenses, des nefs au sillage ailé (309). Et ce n'est pas trop d'un char et de deux chevaux de riche encolure, les plus beaux de ceux qu'auront à bord les rapides vaisseaux achéens, pour faire sortir des rangs muets (313) le héros unique — que Diomède égorgera (455) :

Κ 305 δώσω γὰρ δίφρον τε δύω τ' ἐριαύχενας ἵππους,
οἵ κεν ἄριστοι ἔωσι θοῇς ἐπὶ νηυσὶν Ἀχαιῶν,
ὅς τίς κε τλαίῃ, οἵ τ' αὐτῷ κῦδος ἄροιτο,
νηῶν ὠκυπόρων σχεδὸν ἐλθέμεν.

Décision humaine. — Mais ce choix par où, d'entre tant de possibles, un seul se trouve promu à l'être, cette décision qui tant retranche et laisse subsister si peu, cet arrêt qui fige soudain tant de virtualités flottantes, c'est aussi, et plus souvent, chose humaine, vue d'une intelligence délibérante, acte d'une volonté. Quand donc on entend réserver la part d'inconnu qui persiste jusqu'à l'heure de la résolution, c'est encore ὅς τις qu'on fait servir à cette fin. Que Pénélope épouse — c'est à toi de la convaincre ! dit Antinoos à Télémaque — l'homme désigné par son père et d'elle-même agréé ! Qui sera-ce ? on ne sait, et d'ailleurs il n'importe guère. Mais son fils fera sage en la renvoyant d'une maison où la ruine s'est avec elle installée (123) :

β 113 μητέρα σὴν ἀπόπεμψον, ἄνωχθι δέ μιν γαμέεσθαι
τῷ ὅτεῳ τε πατὴρ κέλεται καὶ ἀνδάνει αὐτῇ.

Car, précise un jeune arrogant (331), les Prétendants n'auront de cesse qu'ils ne se soient partagé les biens dont Télémaque a le fruit et la charge, laissant tout juste les bâtiments à sa mère et à celui qui l'aura épousée :

β 335 κτήματα γάρ κέν πάντα δασαίμεθα, οἰκία δ' αὖτε
τούτου μητέρι δοῖμεν ἔχειν ἠδ' ὅς τις ὀπυίοι.

Paroles reprises par Antinoos lui-même dans le conseil qu'il tient avec ses compagnons après l'échec de l'embuscade marine où devait périr Télémaque (cf. δ 670) :

π 385 δασσάμενοι κατὰ μοῖραν ἐφ' ἡμέας, οἰκία δ' αὖτε
κείνου μητέρι δοῖμεν ἔχειν ἠδ' ὅς τις ὀπυίοι.

C'est cette marge respectueusement laissée à la décision paternelle que souligne la déférente Euryclée en présentant son fils Ulysse à l'aïeul qui doit lui imposer un nom :

τ 403 Αὐτόλυκ', αὐτὸς νῦν ὄνομ' εὕρεο ὅττι κε θῇαι
παιδὸς παιδὶ φίλῳ · πολυάρητος δέ τοί ἐστι

'Autolykos, c'est à toi maintenant de trouver un nom, que tu donneras au fils de ta fille, tendre objet de tant de prières'.

Et bien qu'il sache, à l'occasion, parler sans fard au Roi des rois (cf. 109), Nestor ne manque pas de rappeler d'abord qu'il n'a rang que de conseiller ; la décision vient de plus haut :

I 102 σέο δ' ἔξεται ὅττι κεν ἄρχῃ

'à toi revient de dire quel avis doit prévaloir'.

Parfois, d'ailleurs, cette latitude laissée à la volonté se réduit au point de n'être que théorique et, pour ainsi dire, toute grammaticale. Le tour en se figeant apporte aux lèvres une nuance que la pensée accepte sans l'avoir appelée. On ne peut douter qu'il en soit ainsi quand l'Atride, envisageant les conséquences probables du combat singulier où s'affrontent Alexandre et Ménélas, attend des Troyens, au cas où succomberait leur chef, le retour d'Hélène et de ses richesses, sans préjudice d'une juste compensation :

Γ 285 Τρῶας ἔπειθ' Ἑλένην καὶ κτήματα πάντ' ἀποδοῦναι,
τιμὴν δ' Ἀργείοις ἀποτινέμεν ἥν τιν' ἔοικεν.

Formule juridique, prise, dirait-on, au dispositif d'un jugement — il sera versé au demandeur telle indemnité qu'on jugera convenable, — paroles aussi d'une courtoisie plus diplomatique sans doute que sincère quand le chef suprême (ἄναξ ἀνδρῶν) les reprend pour s'adresser aux Troyens après la fuite de leur champion :

Γ 458 ὑμεῖς δ' Ἀργείην Ἑλένην καὶ κτήματ' ἄμ' αὐτῇ
ἔκδοτε, καὶ τιμὴν ἀποτινέμεν ἥν τιν' ἔοικεν.

La notion sous-jacente à tous ces passages, c'est celle de libre choix. Non pas qu'il soit nécessairement arbitraire : si la volonté des Dieux (α 400) échappe souvent à l'analyse presque à l'égal des arrêts du destin (ι 331), l'amour de la gloire (Ψ 748), l'esprit de lucre (K 305), la prudence politique (I 102), l'affection (τ 403) dirigent et expliquent les décisions purement humaines. Mais, des raisons mêmes, on n'a pas à demander compte ; et, quand il serait loisible de le faire, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Tout au plus pourrait-on noter que point avec le dernier exemple une

notion de 'convenance' qui, quoique bien vague (convenance du vainqueur !), n'est pas pour autant négligeable. Et peut-être est-il permis d'y voir comme un point de passage vers un second groupement qu'on voudrait maintenant étudier.

§ 2. Devra satisfaire à telle condition.

A l'inverse de ce qui précède, l'idée de choix recule au second plan, et ce sont les raisons qui viennent en pleine lumière, autrement dit les conditions auxquelles doit satisfaire l'élu. L'indétermination subsiste — grâce à quoi ὅς τις reste bien à sa place ; seulement elle n'est plus dans le caractère imprévisible de la décision mais dans la nature même du critère employé. Ici encore l'objet du choix est défini non dans son être propre mais dans sa convenance à une certaine fin ; autrement dit non par son essence, mais par un ou plusieurs de ses attributs.

Cette convenance peut être toute passive, c'est-à-dire issue, non d'une activité dirigée, mais d'une manière d'être qu'on n'a rien fait pour instituer. C'est elle que le mendiant Ulysse attend de la servante qui doit lui laver les pieds. Les jeunes lui font horreur. Il renoncera donc à ce geste d'hospitalité, à moins que... :

τ 346 εἰ μή τις γρηῢς ἐστι παλαιή, κέδνα ἰδυῖα,
ἥ τις τέτληκε τόσα φρεσὶν ὅσσα τ' ἐγώ περ

« à moins que tu n'aies là quelque vieille chargée d'ans et pleine de sagesse, qui dans son cœur ait souffert autant de maux que moi ».

'Propre à'. — Mais, plus communément, ce qu'on attend ou exige du sujet, ce qui fera de lui l'élu, c'est une action précise qu'on puisse faire servir au dessein qu'on s'est proposé ; c'est, dans sa nature intime, telle vertu, telle efficace. A cet égard, conseil vaut appui, et c'est bien ainsi que l'entend l'anxieux Agamemnon quand il décide, en pleine nuit, d'aller chercher près de l'insigne guerrier, près du fils de Nélée à l'irréprochable sagesse, un remède aux maux dont souffrent les Danaens :

K 17 ἥδε δέ οἱ κατὰ θυμὸν ἀρίστη φαίνετο βουλή,
Νέστορ' ἐπὶ πρῶτον Νηλήϊον ἐλθέμεν ἀνδρῶν,
εἴ τινά οἱ σὺν μῆτιν ἀμύμονα τεκτήναιτο,
ἥ τις ἀλεξίκακος πᾶσιν Δαναοῖσι γένοιτο.

Et, rencontrant près de la poupe son frère Ménélas, que la même inquiétude tient éveillé et en armes (35), il précise qu'il

attend d'un conseil avisé le salut des Argiens et la sûreté de leurs nefs :

K 43 χρεὼ βουλῆς ἐμὲ καὶ σὲ, Διοτρεφὲς ὦ Μενέλαε,
κερδαλέης, ἥ τις κεν ἐρύσσεται ἠδὲ σάωσει
Ἀργείους καὶ νῆας.

Zeus irrité menace d'abîmer dans le Tartare les dieux qui prendront part aux luttes des mortels. Non moins astucieux que son protégé Ulysse, Athéna, favorable aux Grecs, se soumet. Elle se tiendra donc à l'écart du combat, comme il est prescrit. Mais du moins suggérera-t-elle aux Argiens un avis utile, *propre à* les sauver de l'anéantissement que leur prépare la colère divine :

Θ 35 ἀλλ' ἤτοι πολέμου μὲν ἀφεξόμεθ', ὡς σὺ κελεύεις·
βουλὴν δ' Ἀργείοις ὑποθησόμεθ', ἥ τις ὀνήσει,
ὡς μὴ πάντες ὄλωνται ὀδυσσαμένοιο τεοῖο.

'Capable de'. — Définir l'objet d'un choix par une condition active, c'est, s'agissant d'un terme inanimé ou purement abstrait, en attendre une propriété définie, s'agissant d'un homme, exiger de lui une certaine aptitude, une certaine capacité. Aussi est-il souvent loisible et commode de rendre en pareil cas ὅς τις par ' capable de, homme à '.

A son père qui l'interroge sur le nombre des Prétendants et se demande s'ils pourront agir seuls (238), Télémaque répond : Folie ! impossible de lutter à deux contre tant de gaillards et robustes (243) :

π 256 ἀλλὰ σύ γ', εἰ δύνασαί τιν' ἀμύντορα μερμηρίξαι,
φράζευ, ὅ κέν τις νῶϊν ἀμύνοι πρόφρονι θυμῷ

' mais voyons, réfléchis, ne peux-tu t'inquiéter de quelque auxiliaire, *homme à* nous appuyer avec empressement ? '

Enveloppé d'un brouillard funeste (645), Ajax comprend que Zeus veut donner la victoire aux Troyens (630). Au moins faut-il tenter de soustraire aux ennemis le cadavre de Patrocle (635), dont Achille ignore encore la fin (642) :

P 640 εἴη δ', ὅς τις ἑταῖρος ἀπαγγείλειε τάχιστα
Πηλεΐδῃ

, ah ! si seulement il se trouvait quelque compagnon *qui pût* en porter la nouvelle au fils de Pélée ! ' Mais c'est en vain qu'il cherche du regard parmi les Achéens un homme *capable de* mener à bien cette périlleuse mission :

P 643 ἀλλ' οὔ πῃ δύναμαι ἰδέειν τοιοῦτον Ἀχαιῶν.

Cette valeur apparaît plus volontiers peut-être dans la tournure négative (que laissait pressentir l'exemple précédent) : οὐκ ἔσθ' ὅς τις ' il n'en est aucun qui puisse, il n'y a personne pour '.

Les Myrmidons ont perdu le souvenir de la guerre aux clameurs sauvages, car depuis la retraite d'Achille ils n'ont plus de chef *de taille* à les mener au combat :

B 686 ἀλλ' οἵ γ' οὐ πολέμοιο δυσηχέος ἐμνώοντο·
οὐ γὰρ ἔην ὅς τίς σφιν ἐπὶ στίχας ἡγήσαιτο.

Seule la mort de Patrocle éteindra sa rancune, mais ce sera pour mieux durcir son cœur :

Φ 103 νῦν δ' οὐκ ἔσθ' ὅς τις θάνατον φύγῃ, ὃν κε θεός γε
Ἰλίου προπάροιθεν ἐμῇς ἐν χερσὶ βάλῃσι

' désormais il n'est plus personne *qui puisse* échapper à la mort, de ceux que devant Ilion un dieu jettera dans mes mains ! '

Seul d'entre les Immortels, assis plein d'admiration aux côtés de Zeus (444), Poseidon voit avec dépit le mur et le fossé que, dans leur superbe, et sans même offrir d'hécatombe aux Dieux (450), les Achéens dressèrent et creusèrent entre lui :

H 446 Ζεῦ πάτερ, ἦ ῥά τίς ἐστι βροτῶν ἐπ' ἀπείρονα γαῖαν,
ὅς τις ἔτ' ἀθανάτοισι νόον καὶ μῆτιν ἐνίψει

' vénérable Zeus, en sera-t-il un encore, des humains sur la terre immense, *pour* célébrer des Immortels la sagesse et le dessein ? ' — Qu'on accepte la traduction suivie ou qu'on entende avec d'autres ' pour faire connaître aux Immortels sa pensée et ses desseins ', la valeur finale est claire, qu'on pourrait paraphraser ainsi : ' trouverons-nous encore un mortel *assez* crédule *pour* persévérer dans cette pieuse coutume ? ' La nuance volitive relève du futur, encore nettement désidératif ; mais le relatif indéterminé, visant cet adorateur non moins hypothétique qu'isolé (' un qui, par grand hasard ') souligne l'inquiète ironie de la question.

La notion commune à tous ces exemples, c'est celle de condition à remplir, de définition à quoi satisfaire, notion qui se dessine plus nettement, d'ailleurs, quand celle de capacité s'estompe. Elle a persisté longtemps ; et l'on notera que, jusqu'à l'époque classique, elle restitue richesse et précision à des emplois qu'on est trop porté à entendre banalement :

Ar. Ran. 1217 οὐκ ἔστιν ὅς τις πάντ' ἀνὴρ εὐδαιμονεῖ

' il n'est pas d'homme qui réponde à cette définition (ou : qui satisfasse à cette condition) d'être heureux en tous points '.

Esch. Pr. 989 οὐκ ἔστιν αἴκισμ' οὐδὲ μηχάνημ' ὅτῳ
προτρέψεταί με Ζεὺς γεγωνῆσαι τάδε

'il n'est outrage ni ruse par quoi Zeus *puisse* me décider à déclarer ce qu'il désire'. (Mazon.)

Mais le tour était trop usuel pour ne pas s'affaiblir assez vite : οὐκ ἔστιν ὅς τις et son contraire οὐδεὶς (ἔστιν) ὅς τις οὐ se sont ainsi réduits respectivement à n'être plus que les substituts renforcés de οὐδείς et de ἕκαστος :

Esch. Pr. 1070 κοὐκ ἔστι νόσος
τῆσδε ἥν τιν' ἀπέπτυσα μᾶλλον

' il n'est point de vice que j'exècre davantage '.

Soph. OR. 427 σοῦ γάρ οὐκ ἔστιν βροτῶν
κάκιον ὅς τις ἐκτριβήσεταί ποτε

'nul d'entre les mortels ne sera jamais plus durement anéanti que toi'.

'Pour peu que'. — Revenant à la nuance de condition isolée plus haut, il n'est pas difficile de comprendre qu'on ait pu d'autre part aboutir à une valeur restrictive, que rend bien notre 'si seulement' ou notre ' pour peu que', dont elle semble au surplus avoir la couleur vive et familière.

Agamemnon venant à résipiscence, Nestor dépêche des messagers pour tenter de fléchir Achille. Le héros irascible leur oppose un violent refus (431 μάλα γὰρ κρατερῶς ἀπέειπεν) :

I 340 ἦ μοῦνοι φιλέουσ' ἀλόχους μερόπων ἀνθρώπων
Ἀτρεΐδαι; ἐπεὶ ὅς τις ἀνὴρ ἀγαθὸς καὶ ἐχέφρων,
τὴν αὐτοῦ φιλέει καὶ κήδεται, ὡς καὶ ἐγὼ τὴν
ἐκ θυμοῦ φίλεον, δουρικτητήν περ ἐοῦσαν

(passage déjà cité plus haut, sous εἴ τις/ὅς τις) ' seuls d'entre les hommes mortels, pour chérir leurs épouses n'y aurait-il que les Atrides ? Tout homme, *pour peu qu'il* ait de l'honneur et du sens, chérit la sienne et en prend soin, comme pour ma part et du fond du cœur je chérissais celle-ci, bien qu'elle fût butin de lance '.

Découragé par l'irruption des Troyens dans le camp des Grecs, Agamemnon propose à l'assemblée des chefs de lever l'ancre à la faveur de la nuit. Ulysse lui répond rudement:

Ξ 90 σίγα, μή τίς τ' ἄλλος Ἀχαιῶν τοῦτον ἀκούσῃ
μῦθον, ὃν οὔ κεν ἀνήρ γε διὰ στόμα πάμπαν ἄγοιτο,
ὅς τις ἐπίσταιτο ᾗσι φρεσὶν ἄρτια βάζειν

‘ tais-toi, de peur que quelque autre des Achéens n'entende cet avis, avis que nul homme n'eût laissé jusqu'au bout passer par sa bouche, *qui* eût su *seulement* parler juste en esprit ’.

Piqué par les railleries du jeune Euryale, Ulysse montre aux Phéaciens, ses hôtes, qu'il sait encore lancer le disque, et les provoque aux jeux de force. Alkinoos s'efforce de le calmer :

θ 238 χωόμενος ὅτι σ' οὕτος ἀνὴρ ἐν ἀγῶνι παραστὰς
νείκεσεν, ὡς ἂν σὴν ἀρετὴν βροτὸς οὔ τις ὄνοιτο
ὅς τις ἐπίσταιτο ἧσι φρεσὶν ἄρτια βάζειν.

‘ tu t'es irrité de voir cet homme t'insulter dans l'arène, outrageant ta valeur comme jamais n'eût fait un mortel, *pour peu qu*'il eût eu quelque sagesse au cœur ’.

B. — Indétermination subjective : Déterminé mais inconnu.

Qu'on accorde au relatif ὅς τις l'épithète d'indéfini que la tradition lui assigne, ou qu'on la lui refuse, comme il est fait ici, pour y substituer celle d'indéterminé, dans un cas non plus que dans l'autre il ne saurait, semble-t-il, viser un objet certain. La chose est pourtant fréquente. Même, on la regarde, et à bon droit, comme normale dans le type dit d'interrogation indirecte. Comment résoudre cette contradiction ?

A vrai dire, il suffit, pour la faire disparaître, d'épuiser le contenu des termes qui la composent. Dans le groupe par eux formé, l'indéfini τις affecte le relatif d'un coefficient, variable, d'indétermination : Ἀχιλλεὺς ὅς, c'est Achille et lui seul, doublement unique comme individu et comme héros ; ἄνθρωπος ὅς τις, c'est tout homme d'un type donné, type qui peut être autant qu'on le voudra précisé dans les attributs qu'il connote et limité dans les composants qu'il dénote. Mais de cette indétermination, est-ce bien tout le domaine ? C'est là le point.

On admet communément, par une définition implicite certes, mais d'autant mieux gardée de l'analyse, qu'elle concerne le sujet grammatical de la relative, c'est-à-dire l'objet logique de l'interrogation. Mais c'est là la moitié des possibles, et la moitié aussi des faits. L'indétermination a un autre domaine, presque aussi vaste et bien plus intéressant : celui que forme non plus l'objet, mais le sujet de la connaissance acquise, attendue, ou cherchée. En d'autres termes, ὅς τις peut affecter un objet déterminé, quand il est inconnu de celui qui parle ou qui pense.

Il est aisé de reconnaître et l'origine de cet emploi et sa signification profonde. De celui qui ne sait pas encore, la pensée

garde ou reproduit l'indécision de fait qu'a tranchée l'événement. Le temps s'est comme arrêté pour lui, et toutes choses demeurent, chez cet esprit anachronique, dans l'état qu'elles occupaient avant le choix du destin, quand l'élu actuel n'avait avec cent autres que rang de prétendant à l'être, quand le réel présent n'était encore qu'un d'entre bien des possibles égaux. De l'indétermination du fait à l'incertitude du savoir le passage était facile : ὅς τις, préposé à exprimer l'un, était tout désigné pour souligner l'autre. Et que la nuance de possibilité, qu'une logique rigoureuse condamnerait, vienne spontanément à l'esprit et à la bouche, c'est ce qu'illustre notre ' qu'est-ce que cela *peut* être ', par quoi ὅς τις est souvent bien traduit :

Σ 63 ἀλλ' εἶμ', ὄφρα ἴδωμι φίλον τέκος, ἠδ' ἐπακούσω
ὅττι μιν ἵκετο πένθος ἀπὸ πτολέμοιο μένοντα

' j'irai — dit Thétis aux Néréides — j'irai voir mon fils bien-aimé, pour apprendre de sa bouche quelle douleur *a pu* le terrasser qui le retient loin du combat '.

§ 1. ὅς τις **relatif-interrogatif.**

C'est le cas bien connu d'interrogation indirecte. On distinguera selon que le procès objet de la question se prolonge dans le présent, ou au contraire recule dans le passé, le verbe de la connaissance visée ou acquise admettant lui-même pareille distinction. D'où trois subdivisions, que l'on complétera par le cas où le terme qui suscite la curiosité est en présence du curieux, et par lui désigné d'un geste que figure un démonstratif.

a) *Question au présent touchant un fait passé.*

Jamais procès n'est plus sûrement déterminé — on veut dire rebelle à tout aspect éventuel, et partant soustrait à tout risque de changement — que lorsqu'il appartient au passé. C'est donc par là qu'on commencera l'étude. Et où s'en informer mieux qu'auprès de celles qui ont charge d'en recueillir et retracer les hauts faits ? C'est aux Muses que par un mouvement naturel — fortifié par la rhétorique — le poète demandera, par exemple, qui des Achéens enleva le premier les dépouilles sanglantes, quand l'illustre Ébranleur-du-sol eut fait pencher la balance du combat :

Ξ 508 ἔσπετε νῦν μοι, Μοῦσαι Ὀλύμπια δώματ' ἔχουσαι,
ὅς τις δὴ πρῶτος βροτόεντ' ἀνδράγι' Ἀχαιῶν
ἤρατ', ἐπεί ῥ' ἔκλινε μάχην κλυτὸς Ἐννοσίγαιος

ou qui, des Troyens et de leurs glorieux alliés, marcha le premier au-devant d'Agamemnon :

Λ 219 ὅς τις δὴ πρῶτος Ἀγαμέμνονος ἀντίον ἦλθεν
ἢ αὐτῶν Τρώων ἠὲ κλειτῶν ἐπικούρων

ou simplement qui étaient les chefs et princes des Danaens :

Β 487 οἵ τινες ἡγεμόνες Δανάων καὶ κοίρανοι ἦσαν.

Quand les causes échappent à nos lumières tout humaines, il sied de consulter un devin, un prêtre, un interprète des songes (car les songes viennent de Zeus). C'est le conseil que donne Achille aux Grecs angoissés par l'inexplicable fureur d'Apollon :

Α 62 ἀλλ' ἄγε δή τινα μάντιν ἐρείομεν, ἢ ἱερῆα,
ἢ καὶ ὀνειροπόλον (καὶ γάρ τ' ὄναρ ἐκ Διός ἐστιν),
ὅς κ' εἴποι ὅ τι τόσσον ἐχώσατο Φοῖβος Ἀπόλλων.

On ne saurait faire trop bon accueil à l'hôte même inconnu. Mais, en retour, il faut au voyageur satisfaire l'insatiable curiosité des Grecs, toujours avides de belles histoires, et d'ailleurs trop bons menteurs pour chicaner sur leur plaisir et exiger du racontant une inutile et pesante vraisemblance. Aussi cette indiscrétion d'usage est-elle l'occasion fréquente de questions offrant la structure étudiée.

Ulysse, éloquent par la grâce des Dieux et voyageur par leur rancune, est une pièce de choix pour l'appétit des Phéaciens. Quelle aubaine pour Alkinoos de pouvoir offrir aux siens, à tous les habitants du palais, la compagnie d'un héros non moins vagabond que disert, capable par ses récits de reculer le moment du sommeil et de tromper l'ennui des longues veilles (cf. ο 393) :

θ 572 ἀλλ' ἄγε μοι τόδε εἰπὲ καὶ ἀτρεκέως κατάλεξον,
ὅππῃ ἀπεπλάγχθης τε καὶ ἅς τινας ἵκεο χώρας

'dis-moi un peu, voyons, conte-moi par le menu, en quels lieux tu as erré, en quels pays tu as bien pu aborder'.

Question qu'invariablement précède l'inévitable interrogatoire d'identité :

θ 550 εἶπ' ὄνομ' ὅττί σε κεῖθι κάλεον μήτηρ τε πατήρ τε

'dis-moi le nom dont au pays t'appelaient tes père et mère'.

Tous ces exemples ont pour trait commun de s'insérer dans un 'discours', qu'il soit placé dans la bouche du poète ou dans celle de ses personnages. Aussi le verbe est-il au présent qui introduit la question, par où voyant, muse ou simple mortel s'entend demander récit d'aventure, précision historique, éclair-

cissement divinateur. Mais on peut s'attendre, et il arrive en fait, que l'interrogation, prise dans le tissu de la narration, s'annonce en principale par un verbe au passé — ordinairement à l'imparfait — suivant un type εἴρετο δ' ὅς τις 'il demanda qui...'.

b) *Question au passé touchant un fait passé.*

Il faut ici encore distinguer deux catégories, selon que le procès objet de l'interrogation lui est antérieur ou contemporain. Dans le premier cas on sait que le grec (voir, par exemple, Kühner-Gerth § 386.3), à la différence du français riche autant qu'exigeant sur ce point, n'apporte pas de précision formelle à signifier l'étagement chronologique des propositions. Ce trait est déjà homérique :

ρ 120 εἴρετο δ' αὐτίκ' ἔπειτα βοὴν ἀγαθὸς Μενέλαος
ὅττευ χρηίζων ἐκόμην Λακεδαίμονα δῖαν

'et Ménélas, vaillant au cri de guerre, me demanda aussitôt après quel besoin m'*avait* amené à Sparte la divine'.

L'aoriste de la subordonnée, s'opposant à l'imparfait de la principale, ne marque nullement l'échelonnement temporel des procès, mais ce qu'on pourrait appeler un passé absolu, sans référence à aucun moment précis de la durée. A cet égard la doctrine de Monro § 76 'the Aorist in these uses expresses, not past time as such (with reference to the moment of speaking), but completion with reference to (*i.e.* usually before) the time of the principal Verb' peut se retourner presque point par point.

Il est plus étrange de trouver en cette fonction un optatif, dans une phrase d'ailleurs remarquable par la forme neutre du relatif d'interrogation :

τ 462 τῷ μέν ῥα πατὴρ καὶ πότνια μήτηρ
χαῖρον νοστήσαντι καὶ ἐξερέεινον ἅπαντα,
οὐλὴν ὅττι πάθοι

'son père et sa vénérable mère se réjouirent de son retour, et ils l'interrogèrent sur toutes choses, sur ce qui lui était arrivé pour < en garder > cette cicatrice'.

Communément, en effet, l'optatif concerne le second cas annoncé, c'est-à-dire celui où la question posée concerne un fait contemporain :

ι 402 ἱστάμενοι δ' εἴροντο περὶ σπέος ὅττι ἑ κήδοι

'et debout à l'entour de la caverne, ils lui demandaient ce qui l'affligeait'.

Le roi de Lycie fait brillant accueil à l'envoyé Bellérophon :

Z 176 καὶ τότε μιν ἐρέεινε καὶ ἤτεε σῆμα ἰδέσθαι,
ὅττί ῥά οἱ γαμβροῖο πάρα Προίτοιο φέροιτο

'et alors il l'interrogea et demanda à voir les signes (les fameux σήματα λυγρά du vers 168) qu'il apportait de la part de son gendre Proitos'.

Ici comme ailleurs l'interrogatoire d'identité reste naturellement le cas le plus fréquent. C'est pour le soustraire à cette curiosité, autant qu'aux blessants quolibets, qu'Athéna toujours bienveillante enveloppe Ulysse d'une épaisse nuée, quand il arrive à la ville des fiers Phéaciens :

η 14 ἀμφὶ δ' Ἀθήνη
πολλὴν ἠέρα χεῦε φίλα φρονέουσ' Ὀδυσῆϊ,
μή τις Φαιήκων μεγαθύμων ἀντιβολήσας
κερτομέοι ἐπέεσσι καὶ ἐξερέοιθ' ὅτις εἴη.

Dans ses errances hasardeuses, on comprend qu'Ulysse ne sache pas toujours en quels lieux il se trouve, chez quelle race d'hommes mangeurs de blé. Il envoie donc des compagnons s'en informer :

ι 88 = δὴ τότ' ἐγὼν ἑτάρους προίειν πεύθεσθαι ἰόντας
κ 100 οἵ τινες ἀνέρες εἶεν ἐπὶ χθονὶ σῖτον ἔδοντες.

Et sur la route, auprès d'une source (κ 107), les éclaireurs abordent l'habitant, lient avec lui propos, et lui demandent le nom du roi qui les gouverne :

κ 109 οἱ δὲ παριστάμενοι προσεφώνεον, ἔκ τ' ἐρέοντο
ὅς τις τῶνδ' εἴη βασιλεὺς καὶ τοῖσι ἀνάσσοι.

Parfait. — Préposé à l'expression d'un état résultant d'une action antérieure, le parfait fournit une transition naturelle des questions portant sur un fait passé à celles concernant un fait présent qu'on va bientôt examiner.

Eidothée, déesse marine, vante à Ménélas qui l'interroge l'omniscience de son père Protée :

δ 391 καὶ δέ κέ τοι εἴπῃσι, διοτρεφές, αἴ κ' ἐθέλῃσθα,
ὅττι τοι ἐν μεγάροισι κακὸν τ' ἀγαθόν τε τέτυκται

'il te dira encore, ô nourrisson de Zeus, si tu le désires, ce qu'il est arrivé de bon et de mauvais dans cette maison'. De ces événements l'effet est encore visible sans doute ; aussi

pourrait-on entendre, et au besoin traduire : ‘ dans quel état, bon ou mauvais, se trouve ta maison ’. — Valeur présente plus sensible encore dans l'inquiète exclamation d'Andromaque, frappée des gémissements et des lamentations que la vieille Hécube pousse sur la tour (447 κωκυτοῦ δ' ἤκουσε καὶ οἰμωγῆς ἀπὸ πύργου) :

X 450 δεῦτε, δύω μοι ἕπεσθον, ἴδωμ' ὅτιν' ἔργα τέτυκται.
αἰδοίης ἑκυρῆς ὀπὸς ἔκλυον

‘ venez ! que deux d'entre vous me suivent, que je voie ce qui arrive. J'ai entendu la voix de ma belle-mère vénérable ’.

La force actuelle du parfait, claire en elle-même, s'oppose curieusement aux aoristes ponctuels dans cette exhortation d'Athéna :

γ 14 Τηλέμαχ', οὐ μέν σε χρὴ ἔτ' αἰδοῦς οὐδ' ἠβαιόν·
τοὔνεκα γὰρ καὶ πόντον ἐπέπλως, ὄφρα πύθηαι
πατρός, ὅπου κύθε γαῖα καὶ ὅν τινα πότμον ἐπέσπεν. (δ 713)
ἀλλ' ἄγε νῦν ἰθὺς κίε Νέστορος ἱπποδάμοιο·
εἰσόμεν ἥν τινα μῆτιν ἐνὶ στήθεσσι κέκευθε

‘ Télémaque, le temps est passé de la fausse honte, et même petite. Si tu as traversé les flots, c'est pour t'informer de ton père, quelle terre a dérobé son corps, quel destin il a rencontré. Donc va-t'en droit vers Nestor dompteur de chevaux, que nous sachions quelle pensée il tient cachée dans sa poitrine ’.

c) *Question au présent touchant un fait présent.*

Le domaine de l'inconnu, sans parler de l'inconnaissable, est à peine moins vaste ici que dans le passé. Dans un monde traversé d'actions surnaturelles, peuplé de dieux jaloux de leurs privilèges, exigeants sur les honneurs qui leur sont dus, il est malaisé de ne pas manquer à quelqu'une de ses obligations, et rare qu'une démarche humaine ne vienne aveuglément rompre ou brouiller un dessein tissu par une pensée divine. Et la rancune des Immortels ne le cède pas à leur puissance ! Pour savoir l'offensé, la faute et la formule expiatoire, un recours aux devins bien souvent s'impose. C'est ainsi que Ménélas, retenu par les vents dans l'Egyptos, interroge la nymphe Eidothée, fille du Vieillard de la mer :

δ 379 ἀλλὰ σύ πέρ μοι εἰπέ, θεοὶ δέ τε πάντα ἴσασιν,
ὅς τις μ' ἀθανάτων πεδάᾳ καὶ ἔδησε κελεύθου

' mais toi, voyons, dis-moi — puisque les Dieux savent tout — qui d'entre les Immortels m'entrave et me barre le chemin du retour '.

Question que l'Atride reprendra dans les mêmes termes (468-9), quand il se sera saisi du vieux pasteur de phoques, à qui la nymphe, se récusant, l'a renvoyé :

δ 422 καὶ τότε δὴ σχέσθαι τε βίης λῦσαί τε γέροντα,
ἤρως, εἴρεσθαι δὲ θεῶν ὅς τίς σε χαλέπτει

' alors, seigneur, laisse-là la violence, délie le vieillard, et demande-lui qui des Dieux te harcèle '.

Ménélas, d'ailleurs, ne borne pas là ses questions. Si lents sont les messages, si incertaines les nouvelles, si rares les voyageurs véridiques (λ 365, ξ 125), qu'on reste souvent des mois, des années, sans rien apprendre des parents même proches, des amis même chers. Aussi ne manque-t-il pas cette occasion favorable d'interroger le dieu sur le sort de ses compagnons.

Il apprend ainsi que, des chefs Achéens, un seul vit encore, prisonnier quelque part sur l'immense océan (δ 498 εἷς δ' ἔτι που ζωὸς κατερύκεται εὐρέϊ πόντῳ) ; deux sont morts dans le retour : Ajax englouti par la vague (510), Agamemnon égorgé par Egisthe (535). L'Atride se roule à terre sanglotant ; mais enfin, rassasié de larmes (541), réconforté par le vieillard, il lui demande en reprenant ses paroles :

δ 551 τούτους μὲν δὴ οἶδα· σὺ δὲ τρίτον ἄνδρ' ὀνόμαζε,
ὅς τις ἔτι ζωὸς κατερύκεται εὐρέϊ πόντῳ

' sur ceux-là je suis fixé. Mais dis-moi le nom du troisième, celui qui vit encore captif sur la vaste mer '.

Ce dernier exemple est singulièrement précieux. Par sa place dans le développement, par sa structure toute parallèle, il semble se ranger de lui-même à la suite des précédents. Il en est, en fait, profondément distinct. Alors, en effet, que, dans les autres cas, le verbe de la connaissance transmise ou recherchée (εἰπέ, εἴρεσθαι) n'avait d'autre régime que la relative (ὅς τις... πεδάᾳ, ὅς τις... χαλέπτει), ὅς τις développe ici non l'impératif symétrique ὀνόμαζε, forme verbale, mais son régime ἄνδρ(α), substantif. Différence toute grammaticale, certes, strictement bornée au système forme d'expression, car il est trop clair que, pour le sens, il serait vain de vouloir séparer ' dis-moi qui me retient ' de ' nomme-moi l'homme qui est captif '. Mais différence capitale

puisque ὅς τις n'est plus ici relatif-interrogatif, mais relatif-déterminatif. Qu'est-ce donc alors qui le sépare de ὅς ? Le fait que Ménélas ignore de qui il s'agit. Au risque de grossir et de surcharger cette délicate nuance, on pourrait paraphraser ainsi : ' apprends-moi maintenant le nom du troisième, celui dont je ne sais rien encore, sinon ce que tu m'en as dit : qu'il est vivant, retenu sur l'immensité de la mer '.

Il ne s'agit pas là d'une tournure insolite, indûment étendue à des phrases différentes à la faveur de formules ou de passages parallèles, mais d'un type distinct, clair en lui-même, et suffisamment nourri de lieux divers pour mériter plus loin une étude séparée. Aux exemples qui l'illustrent on eût pu joindre celui-ci. On a préféré le laisser, comme pierre d'attente, en cette place où la filiation est nette.

Calchas en omniscience ne le cède pas à Protée (A 70 ὅς ᾔδη τά τ' ἐόντα τά τ' ἐσσόμενα πρό τ' ἐόντα), mais, devin mortel, au service des princes, il est tenu à la prudence, et craint par son message véridique d'irriter le Roi des rois. Achille le rassure et lui promet sa protection :

A 85 θαρσήσας μάλα εἰπὲ θεοπρόπιον ὅ τι οἶσθα

' prends courage, va ! et dis-nous l'oracle dont tu es instruit '.

C'est par une formule semblable qu'hommes et dieux engagent l'interlocuteur à dire sa pensée, son dessein :

Ξ 195 = Σ 426 = ε 89 αὖδα ὅ τι φρονέεις

ses sentiments aussi, comme lorsque Alkinoos s'étonne de voir les chants d'un aède troubler si fort le cœur de l'hôte inconnu :

θ 577 εἰπὲ δ' ὅ τι κλαίεις καὶ ὀδύρεαι ἔνδοθι θυμῷ

' dis-moi pourquoi tu pleures et gémis dans ton âme '.

Si le bon usage ne condamne pas l'indiscrétion, du moins conseille-t-il qu'on laisse à l'arrivant le temps de se restaurer :

γ 69 νῦν δὴ κάλλιόν ἐστι μετάλλησαι καὶ ἐρέσθαι
ξείνους, οἵ τινές εἰσιν, ἐπεὶ τάρπησαν ἐδωδῆς

' le meilleur moment pour interroger des hôtes et leur demander quels ils sont, c'est maintenant qu'ils ont fait chère lie '.

Pareillement est-il séant au voyageur de faire honneur au repas avant de dire le besoin qui l'amène :

α 123 αὐτὰρ ἔπειτα
δείπνου πασσάμενος μυθήσεαι ὅττεό σε χρή.

(Les deux formules précédentes se combinant à l'occasion :

δ 61 δείπνου πασσαμένω εἰρησόμεθ' οἵ τινές ἐστον.)

Tournure des plus régulières, mais qu'il est étrange de voir s'introduire en interrogation indirecte (pour des faits analogues dans la langue postérieure, voir Jannaris § 2038), dans cette exclamation d'Achille que Nestor éveille à l'improviste :

Κ 141 τίφθ' οὕτω κατὰ νῆας ἀνὰ στρατὸν οἷοι ἀλᾶσθε,
νύκτα δι' ἀμβροσίην ; ὅ τι δὴ χρειὼ τόσον ἵκει ;

' qu'avez-vous à errer ainsi près des nefs, à travers l'armée, par la nuit divine ? Quel besoin si grand vous presse ? '

Ordinairement interrogatif d'identité, ὅς τις connaît à l'occasion des emplois plus riches et plus nuancés. Ce n'est plus seulement ' (dis-moi) *qui* il est ' mais bien ' *quel* il est '. Il vise alors, non plus le nom, l'état civil, mais la personnalité ou la manière d'être de l'individu ou du groupe social.

C'est chose grave pour Ulysse que le nombre des Prétendants ; aussi n'omet-il pas de s'en informer en interrogeant Télémaque. Mais leur qualité — ténacité, courage — ne comptera pas moins dans le combat projeté :

π 235 ἀλλ' ἄγε μοι μνηστῆρας ἀριθμήσας κατάλεξον,
ὄφρα ἰδέω ὅσσοί τε καὶ οἵ τινες ἀνέρες εἰσί

' mais voyons, dénombre-moi les Prétendants et parle-m'en tout au long, que je sache combien ils sont, et *quelle sorte* d'hommes '.

Et c'est pour connaître *les mœurs* des habitants de l'île, autant et plus que pour savoir leur nom, que, laissant sur la grève où elle dort à sec le reste de sa flottille, il met le cap sur la caverne où quatre de ses compagnons devaient périr sous la dent du Cyclope :

ι 173 αὐτὰρ ἐγὼ σὺν νηί τ' ἐμῇ καὶ ἑμοῖς ἑτάροισιν
ἐλθὼν τῶνδ' ἀνδρῶν πειρήσομαι, οἵ τινές εἰσιν.

Rien de plus délicat pour un chef d'armée que de joindre un ennemi qui fuit le contact, de pénétrer ses intentions, d'évaluer sa résistance probable. Une action énergique peut le contraindre à se démasquer. La mort d'Hector a-t-elle abattu les Troyens ? abandonneront-ils la citadelle, ou la défendront-ils comme devant ? Pour s'en assurer Achille propose de l'investir :

Χ 381 εἰ δ', ἄγετ', ἀμφὶ πόλιν σὺν τεύχεσι πειρηθῶμεν,
ὄφρά κέ τι γνῶμεν Τρώων νόον, ὄν τιν' ἔχουσιν.

Mais le procédé est exceptionnel, comme les circonstances qui le justifient. Il est plus prudent, et plus ordinaire de dépêcher un observateur ou un espion. C'est ce qu'ailleurs conseille Nestor à l'assemblée des rois Argiens :

K 204 ὦ φίλοι, οὐκ ἄν δή τις ἀνὴρ πεπίθοιθ' ἑῷ αὐτοῦ
θυμῷ τολμήεντι, μετὰ Τρῶας μεγαθύμους
ἐλθεῖν ; εἴ τινά που δηίων ἕλοι ἐσχατόωντα,
ἤ τινά που καὶ ῥῆμιν ἐνὶ Τρώεσσι πύθοιτο,
ἅσσα τε μετιόωσι μετὰ σφίσιν

'amis, quelque guerrier ne se fiera-t-il pas à l'audace de son cœur pour se risquer parmi les Troyens magnanimes, et chercher à se saisir d'une sentinelle isolée, ou à recueillir dans leur camp quelque rumeur sur les desseins qu'ils roulent en eux'.

Dans l'un et l'autre de ces passages, et à la suite des vers cités, une alternative introduite par le couple ἤ/ἠέ, en indiquant les deux chemins ouverts aux hypothèses, développe le contenu de l'indétermination subjective soulignée par le relatif.

d) *Inconnu présent et désigné.*

S'actualisant toujours davantage, l'objet de l'interrogation — et ce sera le terme de ce classement — peut en venir à se trouver présent sous les yeux mêmes des curieux. Un démonstratif le souligne alors, qui probablement suppose et accompagne un geste.

C'est ainsi que les compagnons d'Ulysse se désignent l'un à l'autre les outres données par Éole — Sans doute de l'or et l'argent qu'il veut rapporter au pays ! κ 35 καί μ' ἔφασαν χρυσόν τε καὶ ἄργυρον οἴκαδ' ἄγεσθαι — et s'encouragent à les ouvrir :

κ 44 ἀλλ' ἄγε θᾶσσον ἰδώμεθα, ὅττι τάδ' ἐστίν

'allons, hardi, voyons vite ce que ça peut bien être !'

Assis au haut des portes Scées, Priam demande à Hélène de lui nommer les guerriers grecs debout dans la plaine non loin de là (115 ὀλίγη δ' ἦν ἀμφὶς ἄρουρα). Il lui désigne ainsi tour à tour deux chefs que désigne aux regards l'un (Agamemnon) sa colossale stature :

Γ 166 ὥς μοι καὶ τόνδ' ἄνδρα πελώριον ἐξονομήνῃς,
ὅς τις ὅδ' ἐστὶν Ἀχαιὸς ἀνὴρ ἠΰς τε μέγας τε

l'autre (Ulysse) sa carrure puissante (193 μείων μὲν κεφαλῇ... | εὐρύτερος δ' ὤμοισιν ἰδὲ στέρνοισιν ἰδέσθαι) :

Γ 192 εἶπ' ἄγε μοι καὶ τόνδε, φίλον τέκος, ὅς τις ὅδ' ἐστί.

De sa tente, où l'a enfermé sa colère, Achille regarde avec satisfaction ses anciens compagnons d'armes tomber ou fléchir sous les coups des Troyens, et se promet de voir bientôt les Grecs suppliants à ses genoux (609 νῦν οἰῳ περὶ γούνατ' ἐμὰ στήσεσθαι Ἀχαιοὺς | λισσομένους). Soudain il appelle Patrocle :

Λ 611 ἀλλ' ἴθι νῦν, Πάτροκλε Διὶ φίλε, Νέστορ' ἔρειο,
ὃν τινα τοῦτον ἄγει βεβλημένον ἐκ πολέμοιο

'tiens ! va donc, Patrocle cher à Zeus, demander à Nestor qui peut être celui-ci qu'il ramène blessé du combat'.

Et quand le placide Nestor lui offre place à ses côtés, Patrocle, en refusant avec une vivacité comique, reprend savoureusement, selon l'usage homérique, les paroles de son irascible ami :

Λ 648 οὐχ' ἕδος ἐστὶ, γεραιὲ Διοτρεφὲς, οὐδέ μ. πείσεις.
αἰδοῖος νεμεσητὸς ὅ μ. προέηκε πυθέσθαι
ὃν τινα τοῦτον ἄγεις βεβλημένον

'il n'est pas question de s'asseoir, vénérable nourrisson de Zeus, et tu ne saurais me persuader. Il commande le respect et la crainte, celui qui m'a envoyé m'informer qui est celui-ci que tu ramènes blessé'.

Ce dernier couple d'exemples a ceci de remarquable que le verbe de la subordonnée développant la question posée n'est pas, comme dans les précédents, le verbe copule, mais celui qu'on attendrait dans une relative déterminative greffée, pour le préciser, sur l'objet de l'interrogation : (ἔρειο ou πυθέσθαι) ὃν τινα τοῦτον ἄγει(ς) valant évidemment ὅς τις οὗτός ἐστιν ὃν ἄγει(ς). Toutefois c'est poser là une équivalence sémantique, non restituer un schème générateur. S'agit-il vraiment du raccourci que suggère cette analyse ? On aurait alors affaire ici à la contamination de deux types, que des lieux divers ont illustrés plus haut : εἰπ(έ)... ὅς τις ὅδ' ἐστίν [Γ 166 et 192] et d'autre part ἔρειο | ὃν τινα... ἄγει(ς) [cf. A 85, Ξ 195, X 381, etc.]. Ce n'est pas impossible. Il reste toutefois plus probable qu'il s'agit uniquement de ce dernier tour, dans lequel un geste du héros et du récitant vient insérer une forme déictique. C'est dire qu'on aurait ici, transposé en interrogation indirecte, l'homologue du tour qui figure dans cette question de Nestor éveillé par Agamemnon :

K 82 τίς δ' οὗτος κατὰ νῆας ἀνὰ στρατὸν ἔρχεαι οἶος,
νύκτα δι' ὀρφναίην, ὅτε θ' εὕδουσι βροτοὶ ἄλλοι ;

'qui es-tu, toi qui t'en viens vers les nefs, seul au milieu de

l'armée, à travers la nuit ténébreuse, cependant que dorment les autres mortels?'

Explication que viennent renforcer — et qui, à son tour, permet d'interpréter plus sûrement que ne l'ont fait certains traducteurs — ces paroles de Sarpédon, irrité de voir ses Lyciens tomber l'un après l'autre sous les coups de Patrocle :

Π 423 ἀντήσω γὰρ ἐγὼ τοῦδ' ἀνέρος, ὄφρα δαείω,
ὅς τις ὅδε κρατέει καὶ δὴ κακὰ πολλὰ ἔοργε
Τρῶας, ἐπεὶ πολλῶν τε καὶ ἐσθλῶν γούνατ' ἔλυσεν

'je veux croiser le fer avec ce guerrier afin d'apprendre qui celui-ci peut être qui l'emporte ainsi. Certes il a fait bien du mal aux Troyens, à bien des héros il a brisé les genoux'.

§ 2. ὅς τις **relatif-déterminatif marquant ignorance vraie ou feinte.**

Ainsi fixé dans cette valeur singulière par un emploi clair et fréquent, ὅς τις a pu, sans la perdre, se libérer du tour qui l'avait affermie. On a vu plus haut, sur des passages en apparence parallèles, l'occasion, l'amorce et déjà les progrès de cette émancipation. On peut maintenant, on veut ici, produire et classer les cas où elle apparaît achevée. Même en l'absence de tout verbe marquant connaissance acquise ou visée, ὅς τις est le relatif désigné d'un sujet déterminé dans son existence mais inconnu de celui qui parle. C'est dire — pour se borner à trois exemples traduits par Bérard avec une sûreté infaillible — qu'on passe du type classique de relative interrogative :

θ 28 ξεῖνος ὅδ', οὐκ οἶδ' ὅς τις, ἀλώμενος ἵκετ' ἐμὸν δῶ

'j'ai là cet étranger *dont j'ignore le nom* ; en ma demeure, après naufrage, il est venu' — au type, moins connu mais bien plus curieux, de relative simple :

δ 376 ἐκ μέν τοι ἐρέω, ἥ τις σύ πέρ ἐσσι θεάων

'*je ne sais pas ton nom*, déesse, mais écoute !'

ε 445 κλῦθι, ἄναξ, ὅτις ἐσσί

'écoute-moi, seigneur *dont j'ignore le nom* !'

On entrevoit ainsi, et l'on verra bientôt à plein, que la doctrine est fausse autant que vague — au moins pour la langue homérique — dont Kühner-Gerth § 554.1 se font les truchements : 'aber schon bei Homer finden wir einen Übergang des Gebrauches von ὅς τις zu dem von einem bestimmten Gegenstande ; es scheint sich dadurch von ὅς zu unterscheiden, dass es eine innigere Beziehung der näheren Bestimmung zu seinem

Gegenstande ausdrückt'. Mais, même pour la langue postérieure, l'interprétation ici proposée rend une force et une précision singulières à des exemples qui, jusque là, ne sortaient pas de la banalité.

Électre, dans le drame de Sophocle, supplie le jeune homme en qui elle ne reconnaît pas Oreste de lui faire présent de l'urne qu'elle croit contenir les cendres de son frère. En réponse il ordonne à ses serviteurs :

El. 1123 δόθ', ἥ τις ἐστὶ, προσφέροντες· οὐ γὰρ ὡς
ἐν δυσμενείᾳ γ' οὖσ' ἐπαιτεῖται τόδε

'donnez-la à cette femme, quelle qu'elle soit, remettez-la lui : ce n'est pas une ennemie qui fait cette prière'. (Masqueray.) On conviendra qu'ainsi traduit ὅς τις n'a guère de sens. En revanche il prend pleine valeur si l'on entend, comme le suggèrent les exemples cités plus haut : '*j'ignore qui* est cette femme, mais donnez quand même, car ce ne peut être l'hostilité qui inspire une telle instance'.

Jocaste révèle à Œdipe (756) qu'un serviteur, maintenant berger, a échappé au massacre où tombèrent Laïos et sa suite. On l'envoie chercher. Un messager raconte un peu plus tard (1040) comment l'enfant par lui confié à Polybe de Corinthe lui avait été remis par un pâtre du feu roi. Se tournant vers la reine, Œdipe se demande avec angoisse, dans une phrase qu'il laisse inachevée, si ces deux hommes ne sont pas un seul et même personnage :

OR. 1054 γύναι, νοεῖς ἐκεῖνον, ὅν τιν' ἀρτίως
μολεῖν ἐφιέμεσθα, τόν θ' οὗτος λέγει...

'femme, penses-tu que *cet inconnu* que nous avons mandé tout à l'heure, et cet autre dont parle celui-ci...?'

Laissant de côté les autres lieux produits par Kühner-Gerth, et qu'on examinera plus loin sous ὅς τε — dont ils semblent, en effet, reproduire au moins un emploi —, revenons à la formule posée plus haut pour l'état homérique : ὅς τις visant, en relative simple, un objet déterminé, marque que celui qui parle avoue ou prétend l'ignorer.

a) *Ignorance véritable.*

Ainsi en va-t-il, avant toutes choses, du destin que la Parque fila pour tout homme au jour où sa mère l'enfanta. La faveur des Dieux peut, un temps, rendre Achille invincible ; elle finit là :

Υ 127 ὕστερον αὖτε τὰ πείσεται, ἄασα οἱ αἶσα
γιγνομένῳ ἐπένησε λίνῳ, ὅτε μιν τέκε μήτηρ.

A plus forte raison la protection purement humaine qu'à son hôte errant prodigue Alkinoos :

η 196 ἔνθα δ' ἔπειτα
πείσεται ἄσσα οἱ αἶσα κακὰ Κλῶθές τε βαρεῖαι
γεινομένῳ νήσαντο λίνῳ, ὅτε μιν τέκε μήτηρ.

Il faut se garder d'entendre ici banalement 'quel qu'il soit'. Le relatif ne marque pas l'indifférence au choix de la Parque, mais le secret qui entoure sa décision. L'urbanité homérique est ici caution, comme elle l'est, et mieux encore, dans les paroles prononcées par Égyptios quand les hérauts, sur l'ordre de Télémaque, convoquent à l'agora le peuple d'Ithaque, jamais réuni depuis le départ d'Ulysse. Doyen de l'assemblée, il ouvre la séance, et, ignorant encore l'instigateur (28 νῦν δὲ τίς ὥδ' ἤγειρε;), il souhaite par provision que Zeus exauce ses desseins :

β 33 εἴθε οἱ αὐτῷ
Ζεὺς ἀγαθὸν τελέσειεν, ὅ τι φρεσὶν ἦσι μενοινᾷ.

Voyant Diomède écraser les rangs des Troyens, Énée cherche partout Pandaros, l'infaillible archer, et désigne à ses coups, qu'une brève prière affermira, le guerrier triomphant dont il ignore le nom :

E 174 ἀλλ' ἄγε τῷδ' ἔφες ἀνδρὶ βέλος, Διὶ χεῖρας ἀνασχών,
ὅς τις ὅδε κρατέει καὶ δὴ κακὰ πολλὰ ἔοργε
Τρῶας, ἐπεὶ πολλῶν τε καὶ ἐσθλῶν γούνατ' ἔλυσεν.

Ce dernier exemple, que l'unité de la série produite permet d'interpréter sûrement, ne laisse pas d'apparaître suspect, si l'on remarque que 175-6 reproduit Π 424-5 où le relatif, développant un verbe de connaissance (ὄφρα δαείω 'pour que je sache'), rentre dans le cas classique de l'interrogation indirecte — mis à part le démonstratif au titre duquel on l'a étudié. Certes on eût pu faire servir ce parallélisme à retracer la genèse de la valeur présente. Il n'eût été que trop aisé de montrer, ainsi qu'on l'a tenté plus haut, sur des cas moins séduisants mais plus sûrs, comment ὅς τις a pris cette force nouvelle en passant d'une subordonnée développant un verbe de connaissance à une relative simple définissant un objet donné. Mais une telle rencontre est, à bien regarder, plus inquiétante que propice. Elle rappelle et souligne une des difficultés de la langue homérique (comme aussi, mais à un bien plus haut degré, de la langue védique) : bien des tours qui se désignent à un examen spécial par leur hardiesse ou leur nouveauté s'expliquent mécaniquement par l'insertion d'une formule dans un ensemble qui ne lui était pas destiné.

b) *Ignorance feinte.*

Discrétion. — Relatif d'incertitude, ὅς τις ne pouvait manquer de servir à des fins plus subtiles, dans une société polie où les convenances imposent souvent de taire ou de feindre. De marque d'ignorance, il est ainsi tôt devenu signe de réserve et de discrétion. Le passage est parfois encore sensible. En vain Télémaque cherche-t-il à retenir le voyageur qui l'a entretenu de son père, le pseudo-Mentès (Athéna) brûle de repartir. Le cadeau de prix qu'on lui destine — et beau jeu aura beau retour —, c'est en repassant qu'il le prendra pour l'emporter chez soi :

α 315 μή μ' ἔτι νῦν κατέρυκε, λιλαιόμενόν περ ὁδοῖο·
δῶρον δ' ὅττι κέ μοι δοῦναι φίλον ἦτορ ἀνώγῃ,
αὖτις ἀνερχομένῳ δόμεναι οἴκονδε φέρεσθαι,
καὶ μάλα καλὸν ἑλών· σοὶ δ' ἄξιον ἔσται ἀμοιβῆς.

Encore l'ignorance n'est-elle pas tout à fait feinte : le cadeau de prix promis par l'hôte n'était pas autrement précisé. Mais il n'en va plus de même quand Télémaque, en quittant Ménélas, s'efforce poliment de lui faire entendre que les chevaux offerts sont vain luxe en Ithaque (606 αἰγίβοτος καὶ μᾶλλον ἐπήρατος ἱπποβότοιο), et que la coupe lui convient mieux :

δ 600 δῶρον δ' ὅττι κέ μοι δοίης, κειμήλιον ἔστω

'le cadeau que tu me destines, fais qu'il soit aisé à emporter'.

L'urbanité homérique exige donc, en telle rencontre, qu'on feigne d'ignorer ce qu'on est gêné de savoir trop bien. Les Prétendants n'ont pas accoutumé de beaucoup ménager Télémaque, et de tels égards sont avec lui hors de saison. Mais Antinoos est galant homme, et c'est assez qu'il s'agisse de Pénélope pour qu'un scrupule de langue se réveille en lui. Elle ruse pour retarder le jour du remariage : sot calcul dont tu fais les frais ! Car tant qu'elle persistera dans cette disposition — que je n'ai garde de qualifier — on te mangera tes vivres et ton bien :

β 123 τόφρα γάρ οὖν βίοτόν τε τεὸν καὶ κτήματ' ἔδονται,
ὄφρα κε κείνη τοῦτον ἔχῃ νόον, ὃν τινά οἱ νῦν
ἐν στήθεσσι τιθεῖσι θεοί.

On conviendra que cette doctrine l'emporte en richesse, en cohérence, en précision, sur l'interprétation que proposent Kühner-Gerth II 399 : 'welch einen, einen solchen Sinn, welchen'. Mais à leur décharge il faut noter que ὅς τις semble ici

côtoyer le sens explicatif indiqué par eux, et pour lequel, comme on le verra plus loin, il a suppléé ὅς τε dans la langue postérieure.

Complicité. — Il est à peine besoin de dire que la feinte est alors de jeu, non d'assaut, et ne prétend duper personne. L'interlocuteur avisé estime à son vrai prix cette décente réserve. Aussi crée-t-elle entre eux, à l'occasion, une manière de complicité. Ce qui était là discrétion de bonne compagnie devient ici sourire entendu. C'est ainsi qu'Aphrodite en use — Tu viendras, j'en réponds, à bout de tout ce que tu médites ! — en remettant à Héra, qui lui a confié son dessein et demandé son assistance, la toute-puissante ceinture des amours :

Ξ 220 οὐδέ σέ φημι
ἄπρηκτόν γε νέεσθαι, ὅ τι φρεσὶ σῇσι μενοινᾷς.

Et quand Athéna se dresse au chevet d'Ulysse pour lui conseiller le retour — T'enverra vent en poupe Celui des Immortels qui te protège et garde ! —, on devine l'inflexion amusée dont elle souligne au passage l'identité du dieu inconnu :

ο 34 πέμψει δέ τοι οὖρον ὄπισθεν
ἀθανάτων ὅς τίς σε φυλάσσει τε ῥύεταί τε

Réticence. — Signe d'ignorance réelle ou convenue, ὅς τις sert à l'occasion à des fins toutes proches et toutes contraires. On feint de ne point connaître, non ce qu'on veut laisser entendre, mais ce qu'on veut garder pour soi. Loin de souffler au passage une réponse, on écarte d'emblée toute importune question. Il ne s'agit plus de suggérer mais de taire. Ame non plus discrète mais secrète. Bouche non plus ornée mais armée.

Malgré l'affection qu'il porte à sa mère, Télémaque a souci de rester le maître (cf. φ 353 τοῦ γὰρ κράτος ἔστ' ἐνὶ οἴκῳ) et de la tenir à l'écart des affaires. Si donc il l'avertit, rentrant de chez Eumée, d'un rendez-vous sur l'agora pris avec un hôte qui le raccompagnait, il n'en dit pas davantage ; son nom ne la regarde pas :

ρ 52 αὐτὰρ ἐγὼν ἀγορὴν ἐσελεύσομαι, ὄφρα καλέσσω
ξεῖνον, ὅτις μοι κεῖθεν ἅμ' ἕσπετο δεῦρο κιόντι.

Voisine mais tragique, la réserve d'Ulysse après le massacre des Prétendants : Venir à bout céans de ce que j'ai à faire !

χ 377 ὄφρ' ἂν ἐγὼ κατὰ δῶμα πονήσομαι ὅττεό με χρή.

La besogne alludée par là, et qu'il n'ose, dirait-on, s'avouer tout haut à lui-même, c'est — au sens militaire — nettoyer sa maison :

χ 381 πάπτηνεν δ' Ὀδυσεὺς καθ' ἑὸν δόμον, εἴ τις ἔτ' ἀνδρῶν
ζωὸς ὑποκλοπέοιτο, ἀλύσκων κῆρα μέλαιναν

'l'œil en éveil, il allait dans sa demeure, en quête de quelque survivant blotti à croupetons pour éluder son noir destin'.

C. — ὅς τις + SUPERLATIF.

Un superlatif d'adjectif ou d'adverbe se fait volontiers précéder de ὅς τις, jusque dans des cas où, comme on verra, il n'ajoute guère de nuance précise et ne semblait pas s'imposer. C'est là une de ces liaisons préférentielles, communes dans les langues à longue tradition littéraire, où les mots, les tours, objets constants de substitutions, d'arrangements, de constructions logiques et rhétoriques, finissent par s'attirer ou s'opposer d'eux-mêmes — si bien que la dissolution de ces couples, la rupture ou l'inversion de ces séquences, devient condition, principe, et bientôt procédé de renouvellement. Bien que de telles liaisons la valeur et l'effet soient communément amortis et souvent même insensibles, il est rare qu'on ne puisse, sinon s'en restituer la saveur ancienne, du moins déterminer les conditions permanentes ou fortuites, les actions isolées ou convergentes qui en ont facilité la naissance et assuré la stabilité. C'est ce qu'on tentera ici.

On sait quelle surprenante fortune le tour a connue dans la langue postérieure. Issu, et vite libéré, des nuances qu'on isolera plus loin, il a servi à exprimer, par un raccourci élégant et bientôt banal, le plus haut degré possible d'une manière d'être ou d'une qualité.

Esch. Suppl. 65 καιρὸν ὅς τις ὤκιστος λαβέ

'saisis l'occasion la plus prompte';

Soph. OR. 344 θυμοῦ δι' ὀργῆς ἥ τις ἀγριωτάτη

'abandonne-toi à la fureur la plus sauvage'.

Homère lui-même n'est pas exempt de cet emploi figé, ainsi quand Zeus, par le truchement d'Hermès, enjoint à Calypso de renvoyer Ulysse au plus vite :

ε 112 τὸν νῦν σ' ἠνώγειν ἀποπεμπέμεν ὅττι τάχιστα.

D'autre part, on sait qu'au moins en classique (v., p. ex., Kühner-Gerth II 499 et surtout I 27), cet emploi, loin d'être isolé, trouve sa place et son plein sens dans l'ensemble, singulièrement plus vaste, des procédés destinés à renforcer l'expression du superlatif : particules (καί), adverbes (πολύ), autre superlatif, etc., enfin formes diverses issues du thème de relatif (ὡς, ὅπως, ἦ, ὅσον, οἷος...), formes que sépare le caractère poétique ou prosaïque de leur emploi. C'est donc d'un vrai foisonnement sémantique, non d'un prolongement étroitement linéaire, qu'on se trouve par chance saisir ici l'amorce.

La valeur itérative 'à chaque fois' — ou, pour mieux dire, distributive temporelle — éclaire suffisamment la présence de ὅς τις dans l'aphorisme

par où Télémaque, contre la triste Pénélope (337), justifie l'aède Phémios de chanter les Achéens et leur funeste retour de Troie (327) :

α 351 • τὴν γὰρ ἀοιδὴν μᾶλλον ἐπικλείουσ' ἄνθρωποι,
ἥ τις ἀκουόντεσσι νεωτάτη ἀμφιπέληται

' c'est *toujours* ce chant-là que plus vantent les hommes, celui qui sonne le plus neuf '.

Mais, si ce type est de valeur claire, il est trop rare aussi pour fournir une explication. Deux valeurs, en revanche, reviennent constamment, dont on a rétabli plus haut l'enchaînement et la commune origine, qui ont dû jouer un rôle décisif dans la genèse de la liaison reconnue : le superlatif affecte un sujet soit déterminé, mais inconnu de celui qui parle, soit indéterminé encore, mais dont on sait qu'il fera l'objet d'un choix ou devra satisfaire à telle condition.

Signe d'ignorance ou de discrétion, le relatif ὅς τις est à sa place dans les formules optatives dont saluer un étranger. C'est le cas pour le vœu plein de joyeux rires (111 ἡδὺ γελώοντες), par quoi les Prétendants remercient le mendiant inconnu ' d'avoir mis un terme au vagabondage de l'insatiable ' Iros :

σ 112 Ζεύς τοι δοίη, ξεῖνε, καὶ ἀθάνατοι θεοὶ ἄλλοι
ὅττι μάλιστ' ἐθέλεις καί τοι φίλον ἔπλετο θυμῷ,
ὅς τοῦτον τὸν ἄναλτον ἀλητεύειν ἀπέπαυσας

' que Zeus t'accorde, étranger, et les autres dieux immortels, ce que tu désires le plus et ce qui fut toujours le plus cher à ton cœur ! '

Et, rendant grâce au bon porcher de ' l'avoir accueilli d'un cœur empressé ', Ulysse déguisé emploie la même formule, bien qu'il n'ait pas grand mal à deviner, avant d'en recevoir l'aveu (171 αὐτὰρ Ὀδυσσεὺς | ἔλθοι, ὅπως μιν ἐγώ γ' ἐθέλω), ce qui est son plus cher désir :

ξ 53 Ζεύς τοι δοίη, ξεῖνε, καὶ ἀθάνατοι ἄλλοι
ὅττι μάλιστ' ἐθέλεις, ὅτι με πρόφρων ὑπέδεξο.

Dans des poèmes où les présents d'hospitalité jouent un si grand rôle, on ne peut s'étonner de voir représenté le type ' donner ce que l'on a de mieux ', et moins encore d'y trouver en bonne place le relatif d'incertitude sincère ou convenue. Mais le tour est précieux à un autre titre, en fournissant un passage imprévu de l'une à l'autre des catégories distinguées.

Près de s'embarquer pour Pylos, Télémaque demande à Euryclée de préparer les vivres de route, farine et vin :

β 349 μαῖ', ἄγε δή μοι οἶνον ἐν ἀμφιφορεῦσιν ἄφυσσον
ἡδύν, ὅτις μετὰ τὸν λαρώτατος ὃν σὺ φυλάσσεις
κεῖνον ὀϊομένη τὸν κάμμορον, εἴ ποθεν ἔλθοι

' allons, mémé, puise-moi du vin pour les amphores, et du doux, du plus fameux après celui que tu gardes, songeant à lui, le malheureux, s'il vient à rentrer jamais ! ' — Fils de roi, et d'ailleurs roi en exercice, Télémaque n'a souci des choses du cellier. C'est affaire aux serviteurs de classer et surveiller les crus. Quelle jarre contient le meilleur, il l'ignore, de quoi témoigne ὅς τις affectant le superlatif. Il en est un pourtant de lui connu — d'où le relatif simple ὅν — : celui que la nourrice garde nuit et jour, derrière épais battants et sous double barre (344-5), pour le retour de l'absent.

Pareillement Hector emploie-t-il ὅς τις quand, craignant de faire libation à Zeus avec des mains souillées de sang, il demande à sa mère de déposer

sur les genoux d'Athéna aux beaux cheveux le péplos le plus beau qu'elle ait chez soi, celui aussi qui lui tient le plus à cœur :

Z 271 πέπλον δ', ὅς τίς τοι χαριέστατος ἠδὲ μέγιστος
ἔστιν ἐνὶ μεγάρῳ, καί τοι πολὺ φίλτατος αὐτῇ,
τὸν θὲς Ἀθηναίης ἐπὶ γούνασιν ἠϋκόμοιο.

Métier, quenouille, c'est là travaux de femme, ainsi qu'Hector lui-même le rappelle à Andromaque (en des vers que Télémaque reprendra φ 350 pour les opposer à sa mère étonnée) :

Z 490 ἀλλ' εἰς οἶκον ἰοῦσα τὰ σ' αὐτῆς ἔργα κόμιζε,
ἱστόν τ' ἠλακάτην τε.

Il ne saurait donc sans ridicule y faire l'entendu ; et qu'il n'ait garde d'y prétendre, c'est de quoi témoigne l'indéterminé.

Condition. — Mais on voit poindre ici — et peut-être n'était-elle pas tout absente de l'avant-dernier exemple — la seconde valeur annoncée : l'excellence marquée par le superlatif se présente non plus comme un réel présent, mais comme un futur exigé, non plus seulement comme un fait, mais comme une qualité requise. Cumul sémantique aussi précieux pour l'analyste que séduisant pour le grammairien, et qu'un hasard favorable, soucieux de fournir les transitions indispensables, a placé ailleurs dans la bouche d'Ulysse, avec un renversement sensible dans l'importance relative des éléments. En réponse au trop courtois Alkinoos, enclin à voir en lui un dieu caché, il revendique de n'être que le plus misérable des mortels. Et certes, il faudra des malheureux singulièrement accablés d'infortunes pour qu'il souffre de leur être comparé :

η 211 οὕς τινας ὑμεῖς ἴστε μάλιστ' ὀχέοντας ὀϊζὺν
ἀνθρώπων, τοῖσίν κεν ἐν ἄλγεσιν ἰσωσαίμην.

Choix. — On voit donc qu'on refait ici, d'une manière indépendante, et d'ailleurs en sens inverse, le chemin qui a conduit plus haut de l'indétermination du fait, c'est-à-dire de l'objet lui-même, à celle du sujet, ou incertitude du savoir. Ainsi se trouve-t-on amené, par un glissement presque insensible, à l'idée d'un choix que dirigera précisément la condition exprimée par la relative :

ο 24 ἀλλὰ σύ γ' ἐλθὼν αὐτὸς ἐπιτρέψειας ἕκαστα
δμῳάων ἥ τίς τοι ἀρίστη φαίνεται εἶναι

« rentre donc et sois là pour confier le soin de tout à celle des servantes qui te semblera la plus sûre ».

Certes Pénélope préférerait rester auprès de son fils à surveiller la maison, sauvant ainsi ce qu'elle doit tout ensemble à sa gloire et à la couche d'un époux. Si pourtant il lui faut céder, du moins suivra-t-elle, entre les Achéens qui lui font leur cour, celui qui l'emportera par la naissance et la magnificence des cadeaux offerts en retour. En attendant elle balance, et son cœur est partagé :

τ 524 ὡς καὶ ἐμοὶ δίχα θυμὸς ὀρώρεται ἔνθα καὶ ἔνθα,
ἠὲ μένω παρὰ παιδὶ καὶ ἔμπεδα πάντα φυλάσσω,...
εὐνήν τ' αἰδομένη πόσιος δήμοιό τε φῆμιν
ἣ ἤδη ἅμ' ἕπωμαι Ἀχαιῶν ὅς τις ἄριστος
μνᾶται ἐνὶ μεγάροισι, πορὼν ἀπερείσια ἕδνα

(vers qui retrouvent π 73 leurs parallèles dans la bouche de Télémaque). C'est naturellement le second parti qu'Agélaos presse le jeune homme de conseiller à sa mère :

υ 334 ἀλλ' ἄγε σῇ τάδε μητρὶ παρεζόμενος κατάλεξον,
γήμασθ' ὅς τις ἄριστος ἀνὴρ καὶ πλεῖστα πόρῃσιν.

A quoi l'on comparera, pour la forme des relatifs, la réponse du fils d'Ulysse : οὐ μὰ Ζῆν', 'Αγέλαε ' par Zeus, je ne suis pour rien dans ce retard ! Au contraire, je l'exhorte à épouser l'homme de son choix ' :

υ 341 οὔ τι διατρίβω μητρὸς γάμον, ἀλλὰ κελεύω
γήμασθ' ᾧ κ' ἐθέλῃ.

ὅς τις ἄριστος.

Ces passages parallèles jalonnent clairement la dégradation de ὅς τις. Sans doute le verbe dont il se fait constamment suivre témoigne-t-il qu'il n'a pas perdu toute vitalité. Mais d'un affaiblissement certain deux traits sont le signe — et la cause. Et d'abord l'éloignement du verbe : à deux reprises (π 77 et υ 335), il n'apparaît que dans la coordonnée καὶ πλεῖστα πόρῃσιν. C'est dire, au vrai, qu'il fait défaut dans la relative véritable. Ainsi voit-on se former un groupement absolu ὅς τις ἄριστος, valant simplement ὁ ἄριστος — ou ses homologues aux autres cas —, qui n'apparaît que deux fois dans l'Iliade, mais déjà treize dans l'Odyssée. Chose plus grave, si ce groupe est encore une fois disjoint (ο 24 ἤ τίς τοι ἀρίστη), partout ailleurs on le voit respecté. Ainsi tend à se fixer une séquence prosodique trop commode paresseusement utilisée en fin de vers (treize fois sur quinze, et les deux exemples de l'Iliade y figurent) : cadence banale bien faite pour tenter le poète — ou ses interpolateurs.

Les deux tendances se conjuguent et triomphent dans le distique par lequel Ulysse, interrogeant la vieille Anticlée, reprend et resserre l'alternative où le destin a enfermé son épouse :

λ 178 ἠὲ μένει παρὰ παιδὶ καὶ ἕμπεδα πάντα φυλάσσει ;
ἢ ἤδη μιν ἔγημεν 'Αχαιῶν ὅς τις ἄριστος ;

ou dans cette menace d'Antinoos à Pénélope :

σ 288 ἡμεῖς δ' οὔτ' ἐπὶ ἔργα πάρος γ' ἴμεν οὔτε πῃ ἄλλῃ,
πρίν γέ σε τῷ γήμασθαι 'Αχαιῶν ὅς τις ἄριστος

' quant à nous, nous n'irons pas sur nos domaines, et pas davantage ailleurs, que tu n'aies épousé... '

Superlatif gratuit dans l'un et l'autre cas. Ce n'est pas le choix qui est en cause ici, ni la raison qui le dirige — car il n'importe aux Prétendants que la reine fasse ou non un bon parti ; c'est la décision pure et simple qui viendra mettre fin à une situation intenable. Aussi voit-on les traducteurs renoncer délibérément à une exactitude illusoire, et Bérard pour une fois rejoindre Leconte de Lisle et Dugas-Montbel. Ainsi dans le premier passage : ' ou déjà, l'un des premiers Achéens l'a-t-il emmenée ? ' (L. de L.). ' ou déjà, pour époux, aurait-elle choisi quelque noble Achéen ? ' (V. B.) ; — dans le second : ' celui des Achéens que tu préféreras ' (L. de L.), ' l'Achéen de ton choix ' (V. B.).

C'est là toutefois un point extrême, et il serait aussi faux d'en tirer argument pour conclure à l'emploi tout arbitraire du groupement, que dange-

reux d'en faire état pour se dispenser d'en rechercher la véritable valeur. Comme il arrive souvent en sémantique, alors même qu'on ne voit plus guère ce qui appelle ou favorise l'apparition de tel élément, le sentiment subsiste, obscur mais non pas sans force, de ce qui en d'autres lieux en condamnerait l'emploi : les répulsions survivent aux attractions. C'est dire qu'il reste presque toujours possible de retrouver la nuance à la faveur de quoi la liaison étudiée a pu trouver passage, ou par laquelle, du moins, elle s'est vue justifier après coup. Et ceci est vrai même de la cadence ὅς τις ἄριστος (ἀρίστη), dont on a pourtant signalé le dessin métrique trop commode et l'emploi paresseux.

La valeur commune demeure toujours celle d'un choix. Il arrive qu'elle soit clairement exprimée :

θ 424 δεῦρο, γύναι, φέρε κηλὸν ἀριπρεπέ', ἥ τις ἀρίστη

' femme, apporte ici notre coffre le plus précieux '.

L'assemblée du peuple a refusé à Télémaque le vaisseau qu'il demandait ; mais Mentor-Athéna ne manque pas d'amis et se fait fort de lui en trouver des foules : il les passera donc en revue pour retenir le plus robuste :

β 294 τάων μέν τοι ἐγὼν ἐπιόψομαι ἥ τις ἀρίστη.

Plus souvent l'idée demeure implicite, incluse dans l'expression de l'action qu'elle dirige :

π 348 ἀλλ' ἄγε νῆα μέλαιναν ἐρύσσομεν ἥ τις ἀρίστη
α 280 νῆ' ἄρσας ἐρέτῃσιν ἐείκοσιν ἥ τις ἀρίστη.

Dans l'un et l'autre cas, c'est la nef la meilleure qui fait l'objet d'un choix avant qu'on l'équipe ou la mette à flot.

ὅς τίς τε.

Si l'on juge acquis par ce qui précède que la séquence ὅς τις + superlatif est une liaison préférentielle assez facilement contingente, et que la nuance, souvent fuyante, marquée par le relatif, est plutôt acceptée du contexte qu'appelée par lui, sans doute convient-il de ranger ici l'énigmatique invocation par laquelle Achille refuse de purifier sa tête avant d'avoir rendu au corps de Patrocle, déjà vengé par la mort d'Hector, les honneurs funèbres qui lui restent dus :

Ψ 43 οὐ μὰ Ζῆν', ὅς τίς τε θεῶν ὕπατος καὶ ἄριστος,
οὐ θέμις ἐστὶ...

Groupement remarquable, et exemple d'ailleurs unique. Mais, étant exclu que cette séquence puisse répondre au type sanskrit *yáḥ káç ca*, comment faut-il en expliquer la provenance et la valeur ? Il ne serait pas impossible, il serait même trop aisé, de justifier le relatif par l'une des doctrines proposées. S'agissant d'un sujet déterminé, ὅς τις, a-t-on vu, marque ignorance vraie ou feinte. Il faudrait donc entendre : ' non, par Zeus — par ce Zeus dont je ne sais rien, sinon qu'il est réputé le plus haut et le meilleur des dieux '. Mais, de scepticisme doctrinal, il ne saurait être question chez un guerrier peu enclin à philosopher. Et quelle apparence, d'autre part, que le héros gémissant (12, 17, 60) mêle ainsi l'impiété à une douloureuse exclamation ?

Si l'on note que, τις disparaissant, la phrase n'offre plus aucune difficulté, on est conduit à penser qu'il est, et lui seul, le résultat d'une inser-

tion. Et c'est ici le moment de noter — après Delbrück *Grdr.* III 341 — que ce passage est le seul où ὅς τις apparaisse dans la dépendance d'un nom propre. A cette apparition, une double condition était nécessaire — sans parler de l'appel du mètre : la coexistence du relatif ὅς avec des formes de superlatif. On a donc ici affaire à l'interférence de deux séries formulaires, l'une et l'autre attestées dans des invocations, et dont la combinaison laissait vide une syllabe longue que τις est venu remplir :

une fin de vers superlative qu'on retrouve :

T 258 ἴστω νῦν Ζεὺς πρῶτα, θεῶν ὕπατος καὶ ἄριστος

une relative à ὅς τε signifiant la constance de la qualité, la stabilité de la fonction, type illustré, entre autres, par :

υ 112 Ζεῦ πάτερ, ὅς τε θεοῖσι καὶ ἀνθρώποισι ἀνάσσεις.

C'est cet autre relatif, intéressant à plus d'un titre et capable, tout comme ὅς τις, d'emplois variés, de nuances déliées et précises, qu'on voudrait maintenant étudier.

(*A suivre.*) Armand Minard.

STYLISTIC BORROWINGS AND PARALLELS IN AMMIANUS MARCELLINUS

The evidence for Ammianus' knowledge of earlier Latin authors is more abundant and extensive than has been pointed out.

1. Terence.

Ammianus refers to Eunuchus 780 at XIV. 6. 16. In 1636 Henricus Valesius observed that Fortunae... gubernatricis at XXV. 4. 14 comes from line 1046 of that play and compared labro inferiore demisso, opima et incurua ceruice at XXV. 4. 22 with line 336 incuruus, tremulus, labiis demissis. The following he overlooked :

XXIV. 3. 8	uere atque ex animo dicitur	Eunuchus 175 ex animo ac uere diceres

2. Cicero.

See H. Michael, *De Ammiani Marcellini studiis Ciceronianis.* (Breslau, 1874) and H. Wirz, *Philologus*, XXXVI, 1877, p. 633.

XIV. 1. 9	pernicioso exemplo	pro Flacco 25 perniciosum exemplum
XIV. 5. 4	amplitudo imperii	Verr. II. 5. 150 imperi amplitudo
XIV. 5. 5;	XXX. 4. 9 aetatis progressu	Phil. V. 47 progressum aetatis
XIV. 6. 13	incognitus... et repentinus[1]	Brut. 242 ignoti... et repentini
XIV. 8. 6	opibus firmas	ad fam. XV. I. 6 opibus... firmi ; de re publica V. 8 opibus firma
XIV. 8. 15	morte deleto ; XXII. II. 2 deletus est morte	de nat. deor. I. 38 morte deletos

1. The proposal of Horkel, *Reden und Abhandlungen*, (Berlin, 1862), p. 233 to read irrepticius is very misguided.

XIV.10.6	cogitationibus magnis attonitus	ad Att. XV.14.4 magnis cogitationibus impeditus
XIV.10.15	modestiae humanitatique	ad Att. VII.5.2 humanitatem et modestiam
XIV.11.28	temperatis moribus; XV.8.10 temperati mores	ad fam. XII.27 temperatis... moribus
XV.3.8	mente praecipiti	pro Caelio 35 mente... praecipiti
XV.5.4	uersutus et in fallendo exercitatus	pro Font. fr. 19 uersutissimum hominem et in fallendo exercitatissimum
XV.5.4	fraudem... impiam	de diu. I.7 impia fraude
XV.5.21	probabili argumento ad firmandam fidem reperto	part. orat. 5 quid est argumentum? probabile inuentum ad faciendam fidem
XV.7.10	auctoritate... firmari	Phil. XI.29 auctoritate firmetur
XV.8.21	uicinitate finitima	Brut. 156 finitima uicinitas
XV.11.5	merces aduenticiae conuehuntur, moribus ad mollitiem lapsis	de re publica II.7 inportantur non merces solum aduenticiae sed etiam mores; Michael, *op. cit.*, p. 38 quotes de leg. II.38 mores lapsi ad mollitiam
XV.12.5	paulatim leui sudore sub imperium uenere Romanum	pro Font. 12 qui.. multo eius sudore ac labore sub populi Romani imperium dicionemque ceciderunt
XVI.1.5	ex academiae quietis umbraculis, non e militari tabernaculo in puluerem Martium tractus	Brut. 37 processerat enim in solem et puluerem, non ut e militari tabernaculo, sed ut e Theophrasti doctissimi hominis umbraculis
XVI.7.4	a ueritate desciuisse	Acad. II.46 desciscunt a ueritate
XVI.7.5	memoria uigens	de orat. II.355 memoria uigent
XVI.7.6	fidem continentiamque	Verr. II.2.10 fidem continentiamque

XVII.5.4	ueritatis ratio soluta esse debet et libera	de fato 33 illorum ratio soluta ac libera est
XVII.9.4	perpessu asperrima	Tusc. II. 20 perpessu aspera
XVII.13.33	unum idemque sentientes	in Cat. IV.14 sentirent unum atque idem; IV.19 unum atque idem sentientem; Phil. III. 32 unum et idem sentientis; XIV.16 unum atque idem sentiente
XIX.5.6	incertos nos et ancipites	Orat. 98 ancipites.. incertosque
XIX.12.17	propugnatoris bonorum et defensoris	Verr. II.4.80 propugnatorem monumentorum P. Scipionis defensoremque
XX.2.3	apertas... causas	pro Balbo 56 in causa aperta
XX.3.3	utriusque sideris conuersiones et motus	Tusc. I.62 quorum (*sc.* astrorum) conuersiones omnesque motus; V. 69 totius mundi motus conuersionesque
XX.4.14.	consensione firmissima	de nat. deor. I.44 firma consensio
XX.8.15	hoc sane sine ulla dubitatione firmauerim	Brut. 25 hoc uero sine ulla dubitatione confirmauerim
XX.8.17	fortunate beateque uiuendi	Brut. 9 fortunate beateque uixisse
XX.11.29	in se conglobata	de nat. deor. II. 98 in sese... conglobata
XX.11.31	hiemis magnitudine	pro Plancio 96 hiemis magnitudo; ad fam. II. 14 hiemis magnitudinem
XXI.2.3	paulatimque sese conroborans	pro Caelio 11 cum iam sese conroborauisset; ad fam. XIII.10.2 ut se conroborauit
XXI.13.12	angebat nos una sed secura doloris praeteriti recordatio	ad fam. V.12.14 habet enim praeteriti doloris secura recordatio delectationem

XXI.16.18	concertatione uerborum	de orat. II.68 concertatione uerborum ; Tusc. II. 30 uerborum concertatione
XXII.2.3	aeriis... et pinnigeris	Tim. 35 pinnigerum et aerium
XXII.8.9	quantum potest cadere sub aspectum	Tim. 11 quae sub aspectum cadunt ; 15 ut sub aspectum.. cadat ; 52 sub oculorum aspectum cadere potuissent
XXII.8.19	manu firmissima	ad fam. XV.4.3 firmam manum
XXII.10.3	dolere delictis et gaudere correctione	Lael. 90 delicto dolere, correctione gaudere
XXII.13.2	quaestiones... acriores	pro Balbo 48 acerrima.. quaestio
XXII.14.2	a proposito declinabat	orat. 137 declinet a proposito ; 138 a proposito declinet
XXII.16.22	sapientia gloriosa	Tusc. III.8 gloriosa sapientia
XXIV.3.4	circumfluentes rerum omnium copiis	Lael. 52 circumfluere omnibus copiis atque in omnium rerum abundantia uiuere
XXIV.6.5	euolant e conspectu.. naues	Verr. II.5.88 euolarat.. e conspectu.. quadriremis
XXV.4.25	ubi et praeteritorum recordatio erat acerba et exspectatio tristior impendentium	Brut. 266 nam et praeteritorum recordatio est acerba et acerbior exspectatio reliquorum
XXV.9.5	lamentis et luctu	in Pis. 89 lamentis luctuque
XXVI.1.1	indiuidua... corpuscula	de nat. deor. I.67 indiuiduis corpusculis
XXVI.2.9	quantum efficere et consequi possum	ad Q. fr. I. 1.38 quantum efficere et consequi possumus
XXVI.6.1	in rerum conuersione	pro Flacco 94 in conuersione rerum

XXVII.6.14	nusquam a statu naturae discedens intrepidae sed constans semper	de off. I.67 ut nihil a statu naturae discedas
XXVIII.4.1	numquam ab humanitatis statu deiectus	de nat. deor. I.66 te.. de omni uitae statu.. deiecerit
XXIX.2.18	in illa caligine temporum	pro Plancio 96 uide nunc caliginem temporum illorum
XXIX.6.18	absterso metu	ad fam. IX.16.9 abstergere.. metum; XI.24.1 omnem metum abstersisses
XXX.5.14	conglaciari frigoribus	de nat. deor. II.26 conglaciaret frigoribus
XXX.7.4	concordia... iunctissimum	pro Clu. 152 concordia coniunctissimos; Verr. II.5.8 coniunctum.. concordia; ad fam. XI.13 a.5 concordia coniunctos
XXXI.2.11	furori incitatissimo	Acad. II.89 incitato furore
XXXI.14.6	in his priuatis cotidianisque rationibus	ad Q. fr. I.1.19 in his priuatis nostris cotidianisque rationibus

3. Caesar.

See *C. Iuli Caesaris Commentarii*, edidit A. Klotz, vol. I, second edition, (Leipzig, 1927), pp. xxiii-xxiv.

XXI.13.7	re tamen magnam ei difficultatem ad capessendum consilium adferente	B. G. VII.10.1 magnam haec res Caesari difficultatem ad consilium capiendum adferebat
XXVI.5.12	ardens ad redeundum; XXVII.3.12 ad rapiendum episcopi sedem ardentes	B. G. VI.34.7 ad ulciscendum ardebant
XXVII.9.2	adfinitate Remigii.. confisus	B. C. III.83.1 adfinitate Pompei confideret
XXX.9.2	temporis compulsus angustiis	B.C.III.41.4 angustiis rei frumentariae compulsus

4. Sallust.

See M. Hertz, *De Ammiani Marcellini studiis Sallustianis*, Ind. lect. Vratisl. 1874, H. Wirz, *Philologus*, XXXVI, 1877, pp. 628-633, and H. Fesser, *Sprachliche Beobachtungen zu Ammianus Marcellinus*, (Breslau, 1932), pp. 3-23. S. Weinstein's work, referred to below under Tacitus, I have not seen.

XIV.10.7	ecce autem ex inprouiso	Iug. XIV.11 ecce autem ex inprouiso
XV.8.2;	XVI.12.61; XXI. 15.4. noxarum conscientia	Hist. II. 87 conscientia noxarum
XVII.8.2	ad usus diuturnitatem; XX.5.5 ususque diuturnitate	Hist. III.87 ad diuturnitatem usus
XXI.16.8	adfectatae dominationis	Hist. I.12 dominationes adfectabant
XXIII.6.62	gentes.. quas nunc recensere, alio properans, superfluum puto (XXV. 10. 3 aliorsum oratio properans)	Iug. XIX.2 de Carthagine silere melius puto quam parum dicere, quoniam alio properare tempus monet

5. Virgil.

See H. Hagendahl, *Studia Ammianea*, (Uppsala, 1921), pp. 1-14.

XIV.2.13	maiora uiribus adgressuri	Aen. X. 811 maioraque uiribus audes
XIV.11.23	cadauer.. informe	Aen. VIII. 264 informe cadauer
XV.4.2	Rhenus... copiis exuberans propriis	Aen. VII.465 spumis exuberat amnis
XVI.12.30	aduenit.. iustum pugnandi iam tempus.. quod antehac arcessentes	Aen. X.11. adueniet iustum pugnae, ne arcessite, tempus
XVII.5.11	locetur in solido	Aen. XI.427 in solido.. locauit
XVII.12.12	in arma.. consurgeret	Aen. X.90 consurgere in arma

XVII.13.23	exitiale scelus	Aen. VI.511 scelus exitiale
XX.11.8	telorum omne genus.. effundebatur	Aen. IX.509-510 telorum effundere omne genus
XXV.9.5	postes.. amplexa uel limina	Aen. II. 490 amplexaeque.. postis; III.351 amplector limina
XXVI.5.9	curis diducebatur ambiguis	Aen. V.720 in curas.. diducitur omnis; VIII. 580 curae ambiguae
XXIX.5.41	cateruarum urgentium	Aen. XI.564 urgente caterua
XXX.6.2	ad ferociam animos agrestes accendit	Aen. VII. 482 belloque animos accendit agrestis
XXXI.7.15.	cedens uespero dies	Aen. X. 215 dies caelo concesserat

6. Ovid.

See M. Hertz, *Hermes*, VIII, 1874, pp. 272-273.

XV.3.3	praescriptum fatorum ordinem conuulsurus	Her. XVI.41 fatis quae ne conuellere temptes
XVI.7.4	dictisque religionum adderent fidem	Her. XII.194 adde fidem dictis; Fasti III.366 dictis.. adde fidem

7. Livy.

See M. Hertz, *Hermes*, VIII, 1874, p. 265 and H. Wirz, *Philologus*, XXXVI, 1877, pp. 633-634.

XIV.2.10	ad manus comminus conserendas	XXIII. 47. 5 comminus conserentur manus; XXVII.18.14 ad comminus conserendas manus (Fronto p. 226.17 Naber manu comminus conserta).
XIV.2.14	rabie.. quam desperatio incendebat	II.47,6 ea desperatio.. rabiem ..accendit
XIV.2.17;	XVI.12.36 pertinax miles	XXVIII. 22. 14 miles.. pertinax

XIV.5.4	accedebant.. proximorum.. blanditiae	I.9.16 accedebant blanditiae uirorum
XV.2.4	nec laesus.. nec lacessitus	V. 27.7 nec laesi nec lacessiti
XV.3.7	exoritur alia clades	V. 42.3 noua aliqua clades oreretur
XV.5.35	inaestimabili gaudio	XXIX.32.2 inaestimabile gaudium
XV.8.7	spem.. gero	X. 17. 5 spes gerere ; X.25.4 plus.. spei gerente
XV.11.14	societate et uiribus.. fultam	III. 6. 6 fulti uiribus ; XLII.12.8 fultam societatibus
XVI.4.4	ultima.. inopia	XXXVII. 31. 2 ultimam inopiam
XVI.12.53	intactis ferro corporibus	I. 25. 11 intactum ferro corpus
XVII.5.6;	XXX.1.19 composita fraude	XXVI.12.16 fraude composita
XVII.12.4	semet omnes effuderunt in fugam	XXVIII. 15. 9 in fugam sese omnes effuderunt
XVII.13.14	ferro.. hostili	XXX.35.8 ferrum hostile
XVII.13.25	militari consensu	V.47.7 consensu.. militari ; XXXI. 2. 10 consensu militari
XVIII.6.6	si fortuna sequior ingruisset	XXVI. 41. 21 eadem in illis ingruit fortuna
XVIII.8.8	hosti concursatori	XXVII.18.14 concursatorem hostem
XIX.2.1	agitata summa consiliorum (XVIII.6.3 consiliorum.. summa)	XLV.17.7 agitata sunt (est Gryn.) summa consiliorum
XIX.2.13	ferocius quam consultius	XXII.24.3 ferocius quam consultius
XX.8.11	fortunae superioris culmine	XLV. 9. summo culmine fortunae
XXI.4.1	in unum omni cogitatione intenta	XL.5.2 ad id unum omnes cogitationes intendit
XXI.5.6	sequimini uiam consilii mei (cp. XVII. I.12 ; XXII.12.8 ; XXVI.2.11 ; XXXI. 16.1)	V.5.11 sequantur illam uiam consilii (cp. IV.48. 4 ; IX.3.11 ; XXIV.45.7 ; XXXII.21.33)

XXI.10.7	exclamatum est enim in unum cunctorum sententia congruente	XXV.32.2 omniumque in unum congruerunt sententiae; XXVI.2.5 omniumque in unum sententiae congruebant
XXI.16.8	cunctos sanguine et genere se contingentes	XLV.7.3 quos sanguine et genere contingebat
XXI.16.14	euentus uariante fortuna	XIII.5.8 uariante fortuna euentum
XXIII.5.18	facinora memoranda	X.20.13 memorandum.. facinus
XXIV.2.14	omnes aleae casus	XL.21.6 aleam.. casus; XLII.50.2 aleam tanti casus
XXV.6.11	gradum sensim referentes	XXX.18.12 gradum sensim referentes
XXVI.6.18	silentium triste	I.29.3 silentium triste
XXVI.10.14	principem et proximos opum satietas cepit et caedis	XXVII.49,8 uictores sanguinis caedisque ceperat satietas
XXVII.12.9	liberali.. cultu	XLV.28.11 liberali cultu
XXVIII.1.52	exsecutorem atrocis rei	III.13.3 rem exsequi tam atrocem
XXIX.2.1	clades alias super alias cumulando	XXVI.41.17 cum aliae super alias clades cumularentur; XXIII.24.6 aliam (*sc.* cladem) super aliam cumulante in eum annum fortuna
XXIX.5.12	gemitus uulnerum	XXII.5.4 gemitus uulnerum
XXIX.5.26	ruentesque in fugam	XXVI.40.12 in fugam ruerent
XXX.4.16	effrenatam.. licentiam	V.29.9 effrenatam licentiam
XXXI.10.12	ad internicionem paene deleti; XXII.12.1 ad internicionem.. saepe deletis; XXIII.6.7 ad internicionem deleuit	IX.45.17 prope ad internecionem deletum

XXXI. 13. 18	multiplici. . clade	III. 32. 4; IV. 12. 6 multiplici clade; XXII. 54. 9 multiplex clades
XXXI. 16. 5	certamine pertinaci	II. 40. 13 pertinaci certamine

8. Valerius Maximus.

See E. Schneider, *Quaestiones Ammianeae*, (Berlin, 1879), pp. 12-13, 34-35, 38.

XIV. 9. 5,	XVI. 12. 3 in eodem gradu constantiae stetit	IV. 7. 1 in eodem constantiae gradu stetit
XV. 2. 4	innectendas. . insidias uitae	III. 8. ext. 5 insidias ei nectentis
XVIII. 10. 2	subita animi consternatione	IV. 6. 4 subita animi consternatione
XIX. 8. 6	dirum aspectum	I. 7. 7 dirum aspectum
XIX 12. 19	rem publicam in statum uerti deformem	VIII. 9. 1 deformis. . rei publicae status
XXI. 13. 7	imminentis casus atrocitati	I. 7. 6 imminentis casus atrocitas
XXIV. 2. 5	acuente uirtutem	II. 9. 9 uirtutem acuit
XXIV. 4. 3	ex ipso uitae discrimine tandem emersit	II. 10. 6 ex ipso uitae discrimine emersit
XXIV. 4. 15	eludere (so Valesius for claudere) et frustrari exitiales impetus	III. 8. 2 frustrari et eludere Poenorum impetus (Livy VII. 38. 9 militem impetum frustrari)
XXV. 4. 7	tantum sibi adrogans quantum a contemptu et insolentia distare existimabat	III. 7 ext. 1 tantum sibi adrogans quantum a contemptu et insolentia distare satis est
XXVI. 7. 3	attentissima cura	II. 2. 7 attentissima cura
XXVI. 10. 2	nocendi acerbitate	I. 8. ext. 2 acerbitate nocendi
XXIX. 1. 10	ardentissimae facis	VI. 2. 3 fax ardentissima
XXX. 4. 5	oratores concitae facundiae	IX. 14. ext. 2 concitatae facundiae oratorem

9. Curtius.

M. Hertz, *Hermes*, VIII, 1874, p. 266, n. 3 compares XXXI. 8. 8 profanandum pudorem with V. 1. 38 pudorem profanant.

XIV. 11. 8	altiorem.. fortunam; XXIX. 2. 9 altioris fortunae	VI. 6. 1 in altissima.. fortuna
XIV. 11. 23	capitali supplicio destinauit	VI. 2. 11 capitali supplicio destinatus
XIV. 11. 28	auctoritas emineret	VIII. 12. 13 eminebat auctoritas
XX. 7. 16	gaudio insolenti elatus	IV. 6. 26 insolenti gaudio.. elatus
XXIII. 5. 19	fortuna uersabilis	V. 8. 15 uersabilis fortuna
XXVI. 8. 8	morabantur.. effectum	VIII. 13. 22 consilii effectum.. morata tempestas
XXVIII. 5. 4	diuque uariatis consiliis	VI. 5. 8 diu cunctantes plerisque consilia uariantibus

10. Seneca.

See Valesius on XXIX. 2. 10, A. Gercke, 'Seneca-Studien', Fleckeisen's *Jahrbücher für classische Philologie*, Supplementband XXII, 1896, pp. 99-103, and E. Bickel, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, CLXXX, 1918, pp. 282-291.

XV. 5. 6	circumueniri.. per factiones	de ben. VI. 8. 2 factione circumuentum
XVII. 13. 28	labentia firmaturi	de ben. VI. 31. 9 firmare labentia
XX. 5. 15	mente fundata.. resistebat (XXI. 12. 7 mentibus fundatis; XXIX. 5. 46 fundata mente)	de ira II. 21. 7 bene fundatae mentes restiterunt

11. Lucan.

See Valesius on XXVI. 1. 8, M. Hertz, *Hermes*, VIII, 1874, p. 273 and H. Hagendahl, *Studia Ammianea*, (Uppsala, 1921), p. 71.

XXI. 7. 2	belli.. latus	VII. 523 latus belli
XXI. 12. 19	furoris auctorem	X. 529 auctore furoris

XXI.14.1	haerens eius fortuna	VII.547 fortunaque Caesaris haesit
XXXI.5.12	clades immensas	II.139 immensis..cladibus

12. Pliny the Elder.

XVI.12.11	lassitudine.. itineris	XXVIII.137 itinerum lassitudines
XVI.12.41	imitatus salua differentia ueterem Syllam	XXXV.28 puberem filium seni patri similem esse aetatis salua differentia
XVII.8.3	quos consuetudo Salios appellauit	VIII.7 appellat.. consuetudo.. dentes
XVII.7.10	fortuita.. occasio	XV.75 occasionem fortuitam
XXVIII.1.30	pertinacior fama ; XVI. 6. 3 pertinax rumor	XXIV.159 pertinax fama

13. Statius.

See M. Hertz, *Hermes*, VIII, 1874, p. 273.

XV.5.31	subitus.. globus	Theb. VII.621-2 subitis.. globis
XXII.2.4	effundebatur aetas omnis	Theb. XII.471 omnis.. effusa.. aetas
XXII.11.11	minatus extrema ; XXV.6.13 minaretur extrema	Theb. XII. 755 extrema minantem
XXV.8.13	fama.. index tristiorum casuum uelocissima	Theb.IX.32-4 fama.. solito pernicior index cum lugenda refert
XXVI.7.7	consiliis.. caecis	Theb. II.489-490 caeca.. consilia
XXVII.10.3	ardores.. bellicos	Theb. VII. 423 bellicus ardor
XXIX.2.12	alta nimium potestate	Silu. I.4.44 alta potestas

14. Silius Italicus

See H. Hagendahl, *Studia Ammianea*, (Uppsala, 1921), p. 15.

XIV.2.6	firmare nisu ualido gressus	III. 632-3 dubio.. nisu firmabat gressum (Curt. IV.9.18 gradum firmare)

XVI.12.59	fraude latenti	IX.649 latens fraus
XVII.9.4	fatis instamus	I.268 instat fatis
XIX.2.2	globi turmarum	V.185 Cinyphiaeque globos.. turmae
XXI.12.5	partes accensae in clades mutuas	V.258 accensis in mutua funera dextris
XXVII.10.5	lentioribus curis	XIII.459 lenta cura
XXVII.10.7	uorax flamma	IV.685 flamma uorax

15. Pseudo-Quintilian.

See A. Becker, *Archiv für lateinische Lexikographie*, XIII, 1904, p. 200 and the same writer's *Pseudo-Quintilianea*, (Ludwigshafen, 1904), p. 85.

XVI.12.9	ut parcissime dicam	decl. CCCXL ut parcissime dicam (Quint. inst. orat. X.1.101)
XXVII.10.10	ut erat sui adrogans aestimator	decl. CCLII nemo est tam adrogans sui aestimator (Curt. VIII.1.22 immodicus aestimator sui)
XXIX.1.10	prodigiosa feritas	decl. IV.13 prodigiosa feritas

16. Tacitus.

See A. Gerber, *Philologus*, XXIX, 1870, pp. 559-560; H. Wirz, *Philologus*, XXXVI, 1877, pp. 634-635; E. Cornelius, *Quomodo Tacitus, historiarum scriptor, in hominum memoria uersatus sit usque ad renascentes literas saeculis XIV et XV*, (Marburg, 1888), pp. 18-22. I have not been able to see S. Weinstein, *Quibus in rebus Ammianus Marcellinus Sallustium et Tacitum respexerit*, (Radautz, 1914), reviewed by R. Bitschofsky in *Zeitschrift für die Österreichischen Gymnasien*, LXVII, 1916, pp. 374-5. F. Haverfield, 'Tacitus during the late Roman period and the Middle Ages', *Journal of Roman Studies*, VI, 1916, pp. 196-201, is of little value and makes no mention of Ammianus. One or two discoveries are included by H. Fesser, *Sprachliche Beobachtungen zu Ammianus Marcellinus*, (Breslau, 1932), pp. 23-27.

XIV.1.1	languentibus partium animis	Hist. III.31 languescere.. Vitellianorum animi
XIV.5.9	in squalorem deiectos atque maestitiam	Hist. I.54 in squalorem maestitiamque compositi
XIV.7.21	turbidum ingenium	Ann. XIV. 59 turbidum ingenium
XIV.10.7	regionum gnarus ; XIX. 9. 4 regionum... gnarum	Hist. II.56 regionum gnari
XV.5.7	composita.. turbabit	Ann. II. 65 composita turbarentur
XV.8.15	documentum.. doloris	Ann. II.34 documentum doloris
XV.9.6	ad Geryonis.. perniciem festinasse	Ann. XI.2 ad perniciem Poppaeae festinat
XVI.6.1	a gregario ad magnum militiae culmen euectus	Hist. II.75 e gregario ad summa militiae proiectum
XVI.10.21	bellorum usu.. firmato	Hist. II.76 firmatus usu miles
XIX.6.2	itineris longinquitate offensae	Ann. VI.44 longinquitate itineris fessos
XIX.7.5	ingruente uespera	Ann. IV.50 ingruebat nox
XX.7.10	manualium saxorum ; XXIV. 2. 14 saxorum manualium	Ann. IV. 51 manualia saxa
XX.11.8	legionibus in testudines uarias conglobatis	Ann. XIII.39 hos in testudinem conglobatos
XXI.5.10	fidem simili religione firmarunt	Germ. 39 fides antiquitatis religione firmatur
XXI.5.13	fortunae.. ambiguae	Hist. IV. 14 ambiguam fortunam
XXI.12.13	ferratas portarum obices	Hist. III.30 ferrati portarum obices
XXII.6.1	diuites pecuniarum repetundarum interrogare	Ann. XIV.46 repetundarum Bithynis interrogantibus ; XVI. 21 Capitonem repetundarum interrogant
XXII.9.16	patientiae.. documentum leue	Agr. 2 grande patientiae documentum

XXII. 10. 3	commotioris ingenii	Ann. VI. 45 commotus ingenio (the comparative also is Tacitean; Ann. I. 33 Agrippina paulo commotior; II. 28 non uerbis commotior; IV. 3 animo commotior; XI. 12 tunc commotior)
XXIII. 6. 64	ubertate regionum et amplitudine	Germ. 26 ubertate et amplitudine soli
XXIII. 6. 82	olim recepta consuetudo	Agr. 14 iam pridem recepta . consuetudine
XXIV. 2. 11	probris atque conuiciis	Hist. I. 47 conuicia ac probra; II. 52; III. 10 conuiciis ac probris; Ann. XVI. 26 conuiciis et probris
XXIV. 4. 4	disiectis in fugam	Agr. 37 in fugam disiecisset
XXV. 4. 7	opum contemptor	Hist. IV. 5 opum contemptor
XXVII. 12. 11	per siluarum profunda et flexuosos colles	Agr. 25 siluarum ac montium profunda
XXX. 4. 4	ad usque bonorum extulit odium	Hist. IV. 42 in summum odium extulerat
XXXI. 5. 7	incitamenta diuersa bellorum	Ann. XII. 34 aliisque belli incitamentis
XXXI. 9. 3	congregatosque in cuneos	Hist. IV. 20 in cuneos congregantur
XXX. 12. 10	principalis fortunae insignia; XXXI. 15. 2 fortunae principalis insignia	Hist. II. 59 fortunae principalis insignibus
XXXI. 14. 2	prouinciarum aequissimus tutor, quarum singulas ut domum propriam custodibat indemnes, tributorum onera studio quodam molliens singulari	Agr. 19 a se suisque orsus primum domum suam coercuit, quod plerisque haud minus arduum est quam prouinciam regere.. frumenti et tributorum exactionem aequalitate munerum mollire

XXXI.16.8	consilio.. completo	Hist. I. 19 consilium.. impletum
XXXI.16.9	aetate et doctrinis florentes	Hist. II.81 florens aetate formaque

17. Florus.

See H. Finke, *Ammianus Marcellinus und seine Quellen zur Geschichte der römischen Republik*, (Heidelberg, 1904), pp. 30-40.

XIV.11.3	fauorabiles.. aetate	II.15.4 aetate.. fauorabilis
XVI.12.60	compulsus ad ultimos metus	I.22.43 compulsus ad ultimos metus
XVIII.10.1	primi impetus <turbo> (so Gel.; <uertigo> Heraeus)	I.22.10 primi quidem impetus turbo
XIX.2.6	belli turbo	I.40.5 turbo.. belli
XIX.7.6	tandem.. sedit consilium	I.34.14 nouissime consilium fugae sedit
XX.6.5;	XXV.1.18 certaminum mole	I.33.13 certaminum moles
XXVII.9.6	deploratis nouissime rebus	I.31.16 deploratis nouissime rebus
XXVIII.1.57;	XXIX.2.20 ultimae dirae; XXVIII.6.25 ultimae.. dirae	I.22.8 ultimae dirae

18. Suetonius.

J. Gronouius compares XX.11.31 super his urebat eius anxiam mentem, quod.. with Tib. 66 urebant insuper anxiam mentem uaria undique conuicia.

XIV.11.27	ipse quoque sui pertaesus	Tib.67.1 semet ipse pertaesus
XVII.4.3	ad res consurrexerit nouas; XXVIII.3.4 ad res.. consurgebat.. nouas	Iul.9.3 ad res nouas consurgerent

XVIII.7.7	more uitae remissioris fluxius agens; XXII.4.4 fluxioris uitae	Tib. 52.1 fluxioris remissiorisque uitae erat
XXIV.1.8	hortabatur ad deditionem	Iul. 63 ad deditionem hortatus
XXXI.2.2	conpactis.. firmisque membris	Vesp. 20 compactis firmisque membris

19. Aulus Gellius.

See M. Hertz, 'Aulus Gellius und Ammianus Marcellinus', *Hermes*, VIII, 1874, pp. 257-302.

XV.3.7	uerborum inanitate	XIII.8.2 inanitates uerborum
XVI.5.8	Hippian.. sophistarum acerrimum	V.3.7 Protagoras.. acerrimus sophistarum
XVI.5.9	in.. congressibus proeliorum	I.11.9 in congressibus proeliorum
XVII.7.11	Aristoteles aestuat et laborat	VII.2.15 M. Cicero in libro quem de fato conscripsit.. his uerbis.. Chrysippus aestuans laboransque
XIX.2.2	clementi gradu	I.11.9 gradu clementi
XXV.5.8	caeco.. iudicio	XIII.29.3. caeco.. iudicio
XXVIII.2.2	peritis aquariae rei	XVI.11.6 re aquaria defectos
XXIX.1.36	de statu robustae mentis non potuit deturbari	VI.3.12 de statu mentis suae deturbati

20. Apuleius.

See M. Hertz, *Hermes*, VIII, 1874, pp. 268, 274; C. Weyman, *Sitzungsberichte der königlich-bayerschen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-philologische Classe*, 1893, pp. 361-368; F. Gatscha, *Dissertationes Philologae Vindobonenses*, VI. (Vienna, 1898), p. 157.

XIV.1.6	fortunae saeuientis procellae	Met. X. 4. procellam saeuientis fortunae

XIV.2.20	auia montium	Met. III.28 auia montium
XIV.11.15	fessas labore diebus duodecim recreans uires	Met. VI.2 uires diuturno labore fessae
XIV.11.26	arbitra.. ac disceptatrix	Flor. 22 disceptator atque arbiter
XVI.4.5	diligentia.. peruigili	Met. III.3 peruigilem diligentiam
XVI.7.9	forte scrupulosus.. lector	Met. IX.30 forsitan lector scrupulosus
XVI.12.11	lassitudine.. itineris fatigatos; XIX. 8.6 fatigato.. lassitudine graui	Met. IV. 24 corporis lassitudine iam fatigata
XXI.10.1	uotis faustis	Met. XI.17 fausta uota
XXI.12.16	probe cognitum	Apol. 62 probe.. cognitus; Flor. 18 probe cognita
XXII.14.4;	XXIV. 2. 12 tereti ambitu	Flor. 9 tereti ambitu
XXIV.2.14	cuneatim stipatus	Met. VIII. 15 cuneatim stipato
XXIV.6.3	diuersorium.. amoenum	Met. V. 1 amoenum diuersorium
XXIV.6.15	perhibebat et gratias	Met. VI.28 gratiam perhibebo
XXVII.6.9	studiis disciplinarum sollertium est expolitus	Met. VIII.4 sollertis disciplinae memores partitae
XXVIII.1.45	obliquo aspectu	Met. I.12 obliquo aspectu
XXXI.1.4	funerum aerumnas	Met. X.5 aerumna funeris
XXXI.10.6	sollicitudine discussa uixere securius	Met. VII. 1. discussa sollicitudine iam possumus esse securi

21. Justin.

XIV.2.1	ad bella.. prorupeperunt	XXIV.1.1 in bellum prorumpunt
XIV.2.14	bellicis sudoribus induratae	XXIII.1.9 ad labores bellicos indurabantur
XIV.11.23	fundandae securitatis; XVII.13.28 securitate fundata	XLIII.5.8 securitate fundata

XV.8.13	partes leuaturus adflictas	XIII.8.9 adflictas partes.. sustentauit
XIX.1.8	in fugam dilapsi	XVI.4.17 in fugam dilapsi
XXXI.3.6	in coniectura sagaces	I.9.14 in coniectura sagacissimo
XXXI.13.14	dedecore captiuitatis	IV.5.11 dedecore captiuitatis

22. Ausonius.

XX.10.2	scruposa.. difficultate	338.1 (Peiper p. 156, 3-4) scrupea difficultas
XXIII.9.2	Constantinopolim.. diligebat ut genitalem patriam et colebat	298.39 (Peiper p. 154, 39) diligo Burdigalam, Romam colo
XXII.9.15	in adulto flore.. frugum	196.42 (Peiper p. 55, 42-43) floris adulti fruge
XXVI.2.2.	quos uotorum inanitas cruciabat	419.15 (Peiper p. 357, 96) quos uotorum cruciat inanitas

G. B. A. Fletcher.

MANCIPIUM

A PROPOS DE TRAVAUX RÉCENTS

Dans les *Studia et Documenta* de la Cité Vaticane[1], M. Fernand de Visscher nous a donné sur « *Mancipium et res mancipi* » une œuvre qui a tout le charme d'une belle fresque, artistement composée. Nous ne voudrions pas porter une main sacrilège sur une œuvre d'art et nous emprunterons à l'artiste lui-même la description de la première partie de son œuvre, consacrée au *mancipium* :

« *Mancipium est potestas patris familias cujus proprius modus adquisitionis est mancipatio. Late patebat in veteri jure haec potestas quae quidem in recentiore aetate coacta invenitur in eas solas liberas personas quae mancipio datae essent. Et veri imperii domestici ritu, pertinebat, ad homines omnes serviles vel liberos, ad animalia quae voluntati domini subdita sunt, nec non ad fundos et ad servitutes rusticas in quibus exercebatur* ».

C'est sur ce calque, qui n'a point la séduction du modèle, que nous nous permettrons de faire quelques brèves observations.

I

La puissance appelée « *mancipium* » portait d'après Gaïus (II, 117) uniquement sur les personnes libres des deux sexes mancipées par leur père (*parentes*) ou sur les *feminae* mancipées par leur *coemptionator*.

Mais d'après M. de Visscher, la même puissance aurait porté anciennement sur les *res mancipi*, c'est-à-dire les biens fonciers, les servitudes rustiques, les *servi* et les animaux *quae collo dorsoue domantur* (*boves*, *equi*, *muli*, *asini* [2]).

---

1. Fasc. 2, 1936, p. 264-324.

2. Je concède volontiers à M. de V. que les Romains n'attachaient pas leurs chevaux à leur légères charrues pour labourer leurs petits champs. Mais les *jumenta*, comme moyens de transport, étaient utiles et utilisés pour l'exploitation agricole. Quant à Gaïus II, 15, il s'explique plus simplement par le fait qu'un veau qui tète ne vaut pas beaucoup plus cher qu'un mouton. Remarquez d'ailleurs, (ce que ne rapporte pas de V.) que d'après Gaïus, les animaux difficiles qui

C'est une conjecture sur laquelle on peut faire une première remarque :

Le mot *Mancipium* apparaît deux fois dans les XII Tables (Festus, v^is *Nunc. Pec.* et *Sanates* ; XII T. VI, et I, 1) et, les deux fois, il est accolé à *nexum* :

Cum nexum faciet mancipiumque, uti lingua nuncupassit, ita jus esto. — Nexi [*mancipii idem jus esto*].

Or, le mot *nexum*, dans ces textes, désigne l'acte juridique d'engagement[1] (*id quod geritur per aes et libram*). Il n'a jamais désigné une puissance. De même, le mot *mancipium* dans ces deux fragments désigne l'acte juridique d'aliénation ; ce n'est pas une *potestas*[2].

II

A qui appartient la puissance appelée par Gaius *mancipium* ?

En principe, au *paterfamilias*[3]. Mais le *mancipium* appartient aussi à la femme *sui juris* : elle a *in mancipio* l'enfant qui lui été mancipé, auquel cas la femme ne pourra aliéner cet enfant qu'avec le concours de ses tuteurs légitimes. — La règle est la même pour les *res mancipi* de la femme ; elle s'explique par le droit éventuel de *succession* des tuteurs (*auctoritas*[4]).

On voudra bien reconnaître que ces faits sont peu favorables à la thèse de M. de Visscher, qui voit dans le *mancipium* un *imperium domesticum*, une puissance de commandement.

On remarquera aussi que le *mancipium* n'est pas, à proprement parler, une *potestas*, pas plus que la *manus*. Le *pater* et le mari n'ont pas le *jus vitae necisque* sur les personnes *in manu mancipiove*[5] et ils ne les possèdent pas (Gaïus, II, 90).

III

La puissance sur les *res mancipi* et sur les *personae in mancipio* est-elle identique ?

---

n'avaient pu être dressés, devenaient, dans l'opinion commune, *res mancipi* à l'âge où ils sont ordinairement » domita » — ce qui se concilie mal avec l'idée de M. de V. que les animaux *res mancipi* sont ceux qui obéissent aux maîtres. — Faut-il ajouter que les chiens, les plus obéissants des animaux domestiques, sont *res nec mancipi* ?

1. Voir *infra*, n. 2.

2. Voir Varron *de l. l.*, 7. 105 ; et en dernier lieu F. Leifer ; « *Mancipium*, u. *Auctoritas* » dans Z. S. S., ; R. A., 1936, p. 136-235 (à suivre).

3. Secus de V. *loc. cit. supra*.

4. V. ma précédente communication sur l'*Auctoritas aeterna*, à la Soc. Et. Lat. janvier 1937.

5. Denys, 2, 25 ; *Collatio*, 4, 2, 3 ; cf. Gaïus, II, 89-90.

Remarquons d'abord que la puissance ne s'acquiert pas de la même façon dans les deux cas.

La propriété des *res mancipi* peut s'acquérir par mancipation, mais aussi par usucapion ; la puissance sur les *personae in mancipio* ne peut s'acquérir que par *mancipatio*.

Mais voici le plus important : la puissance dite *mancipium* est essentiellement temporaire. Le fait est prouvé par la loi des XII T. (4,2) qui prévoit trois mancipations successives de son *filius* par le *pater*.

Il s'explique par le principe que le Romain ne peut devenir esclave à Rome et que l'enfant *in mancipio* peut exiger son affranchissement lors du recensement.

La règle remonte donc aux débuts de la République [1].

La propriété perpétuelle des *fundi* et de leurs accessoires, les *res mancipi*, est pour la même époque un fait incontestable.

Si donc un texte désignait du même mot *mancipium* — ce qui n'est pas — la puissance sur les choses et la puissance sur les personnes, il ne faudrait pas conclure à une identité véritable et de fond de ces deux puissances.

IV

A quelle époque apparaît le mot de *mancipium* avec le sens de puissance ou de droit qu'il a dans Gaïus ?

M. de Visscher soutient que le mot *mancipium* doit être traduit par « puissance », dans les expressions : « *mancipio dare* », « *mancipio accipere* ». Philologues et Romanistes pourront en discuter.

Qu'il nous suffise de constater que le mot *mancipium* n'avait pas ce sens dans la loi des XII Tables et que les expressions *mancipio dare* ou *accipere* ne s'y trouvent pas.

On les rencontre pour la première fois dans Plaute [2].

Quant au sens de *mancipium* = puissance sur les *personae*, il apparaît pour la première fois dans la loi *Cincia*, 204/550, donc à peu près à la même époque [3].

Et l'on pourrait sans grande chance d'erreur, soutenir qu'il ne remonte pas plus haut que les débuts du IVe siècle avant J.-C. En effet, à l'époque de la loi *Poetelia Papiria* (326/428), ceux

1. D'après Nicolau (*Causa civilis*, p. 300). Si le fait est exact, c'est la question de l'esclavage à Rome, avant les Etrusques, qui se trouve posée. Nous y reviendrons.
2. Voir le relevé des textes dans de Visscher, *loc. cit.*, p. 270, n. 49.
3. *Frag. Vat.*, 298, 300 ; autres textes *loc. cit.*, p. 277, n. 65.

qu'on appellera plus tard des *loco servi* ou *personae in mancipio*, étaient dits *nexi* ou *addicti* [1].

V

Il reste que les personnes *in mancipio* et les *res mancipi* étaient aliénées par la même mode : la mancipation, c'est-à-dire par un acte solennel qui comporte une appréhension par un geste de la main, des témoins au nombre de cinq au moins, et une pesée de métal.

Si l'on se souvient que ce chiffre de cinq témoins est celui des cinq *vicini* qui apparaissent dans plusieurs actes de l'ancien Droit intéressant la famille ; si l'on admet, d'autre part, que la pesée a été réelle avant d'être fictive, on reviendra à la vieille conjecture dont se contentaient nos anciens : les *res mancipi* sont les choses considérées comme les plus précieuses dans la vieille société romaine : ce sont elles qui assurent la vie et la durée de la famille [2].

C'est pour cette raison qu'on ne peut les aliéner qu'avec le concours des *vicini*, à la fois voisins et parents, et de tous les tuteurs légitimes.

C'est enfin ce qui explique — fait capital et jamais souligné — qu'on peut les aliéner seulement contre du métal (*per aes et libram*), ce qui revient à dire qu'on ne peut pas les aliéner à titre gratuit — les donner [3].

VI

Concluons.

Aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire de l'ancien Droit romain, les *res m.* et les *res n. m.* sont soumises à des régimes juridiques différents. Elles n'en sont pas moins les unes comme les autres, objets de propriété ; mais les *res mancipi* (*res familiae*) font l'objet d'un droit limité par le droit de la famille et de la *gens* (joint-property). Elles ne peuvent être aliénées que par le *mancipium* et c'est de là, nous dit Gaïus, que vient leur nom [4].

---

1. Voir Varron, *de l. l.* VII, 105 ; Tite-Live, 8, 28.

2. Voir sur tous ces points Leifer, *loc. cit.* et les auteurs cités par lui.

3. C'est lorsque les Romains ont eu une véritable monnaie — qui se compte — que la pesée étant devenue fictive, il a fallu prohiber les donations *ultra modum* (Loi Cincia.) La prohibition des donations édictée pour les tuteurs est récente. Elle était inutile pour les tuteurs légitimes dans l'Ancien Droit Romain.

4. M. de V, traduit *res mancipi* par « chose soumise à la puissance dite *mancipium* » et il explique ainsi leur nom. Mais voir Ernout et Meillet, *Dict. Et.*, *verbo manceps* : « Le sens de *mancipium* puissance ou propriété, est un sens dérivé. » Ici encore comme pour *auctoritas* et *vindex*, ce sont les philologues qui me paraissent avoir raison.

Les *res nec mancipi* sont soumises au droit individuel du propriétaire (personal property [1]).

Quant à la *potestas*, puissance de droit et de fait, emportant *jus vitae necisque*, véritable *imperium* domestique, elle n'a jamais existé que sur les enfants et les esclaves.

La situation des enfants aliénés par mancipation (*mancipium*) est spéciale et distincte de celle des esclaves (*mancipia*) acquis par le même mode, d'après les XII Tables, et c'est postérieurement à cette loi que le pouvoir temporaire et limité conféré par la mancipation sur les *personae liberae* a été appelée *mancipium*, dans un sens dérivé du mot.

A.-E. GIFFARD.

---

1. Voir sur ces points le livre récent de Vestrup et Leifer, *loc. cit.* — M. de V. qui n'a pas pu utiliser ces ouvrages a d'ailleurs très bien montré comment le régime des *r. n. m.* (le *dominium*) l'a emporté à l'époque classique sur la notion ancienne de la propriété familiale. Joignez sur les *heredes* : Benveniste, dans *Rev. Ét. Lat.*, 1937, fasc. I ; et mon Précis de *Droit Romain*, I, 1938 (3e édition sous presse).

INTERPRÉTATION D'UN PASSAGE DU « DE ORATORE » (III 18,67).

On sait qu'au troisième livre du *de Oratore*, Crassus voulant montrer la nécessité de la culture philosophique pour l'orateur, esquisse une revue historique des écoles postsocratiques (17,62-18,68) : amené à parler de l'Académie, il s'exprime en ces termes sur Arcésilas (§ 67) :

« Arcesilas primum, qui Polemonem audierat, ex uariis Platonis libris sermonibusque Socraticis hoc maxime arripuit, nihil esse certi quod aut sensibus aut animo percipi possit ; quem ferunt eximio quodam usum lepore dicendi aspernatum esse omne animi sensusque iudicium, primumque instituisse — quamquam id fuit Socraticum maxime —, non quid ipse sentiret ostendere, sed contra id, quod quisque se sentire dixisset disputare. »

Faut-il considérer *contra* comme un adverbe ou comme une préposition ? Il importe au sens de la fin de la phrase et, par suite, à l'interprétation de la philosophie d'Arcésilas. Dans le premier cas, *disputare* est transitif ; Arcésilas discute l'opinion exprimée par chacun, c'est-à-dire qu'il en examine le pour et le contre. Dans le second cas *disputare* est intransitif ; Arcésilas prononce une réfutation de l'opinion exprimée par chacun : s'il en est ainsi, la méthode d'Arcésilas consistait à contredire systématiquement toute thèse énoncée par l'un de ses auditeurs.

De hautes autorités se sont déclarées pour la première hypothèse et ont fait de *contra* un adverbe :

1° M. Félix Gaffiot, dans son *Dictionnaire illustré latin-français* (Hachette, 1934), au mot *contra*, p. 419, 3e colonne, écrit « *non... sed contra* Cic. *de Or.* 3,67, non pas... mais au contraire ».

2° Edmond Courbaud, dans sa version revue par Henri Bornecque (« Les Belles Lettres », 1930), p. 28, traduit de cette façon la fin du passage : « Il adopta comme méthode non point d'établir son opinion, mais au contraire de prendre celle qu'avaient énoncée les autres et de la discuter. »

3° M. François Richard (Garnier [1932]) donne la traduction

suivante : « Le premier, il eut recours à cette manière bien socratique, non d'exposer son sentiment, mais au contraire de discuter celui d'autrui. »

*
* *

Si cependant on poursuit la lecture de ce troisième livre du *de Oratore*, on rencontre bientôt un passage qui porte à douter de l'exactitude de cette interprétation : « Sin aliquis extiterit aliquando, qui Aristotelio more de omnibus rebus in utramque partem possit dicere et in omni causa duas contrarias orationes, praeceptis illius cognitis explicare, aut hoc Arcesilae modo et Carneadi contra omne quod propositum sit disserat, *etc.* » (21,80). — Ici l'auteur oppose la méthode aristotélicienne, qui consiste, sur tous les sujets, à parler dans l'un et l'autre sens, à celle d'Arcésilas et Carnéade, qui est de disserter contre toute thèse.

D'ailleurs, au premier livre, Cicéron avait déjà dit, cette fois par la bouche d'Antoine : « Hic enim mos erat patrius Academiae aduersari semper omnibus in disputando » (18, 84).

Ce qui signifie littéralement : « C'était [1], en effet, une coutume traditionnelle de l'Académie de se poser toujours en adversaire de tous dans la discussion. » — Traduction Edmond Courbaud : « L'usage traditionnel de l'Académie est de se borner à contredire. » — Traduction François Richard : « Car c'est l'habitude, à l'Académie, de toujours, dans la discussion, soutenir l'avis contraire. »

*
* *

Mais si nous sortons du *de Oratore*, nous trouvons plusieurs textes qui confirment nettement que *contra*, dans III 18,67, est une préposition et que, par suite, la méthode d'Arcésilas consistait à contredire toutes les thèses.

1° *Ac. Post.* I 12,45 ; Cicéron, après avoir rappelé la doctrine acataleptique d'Arcésilas, écrit : « Huic rationi quod erat consentaneum, faciebat ut contra omnium sententias disserens de sua plerosque deduceret, ut, cum in eadem re paria contrariis in partibus momenta rationum inuenirentur, facilius ab

1. L'imparfait du texte latin doit être conservé dans la traduction française. Il s'agit de Charmadas, qu'Antoine entendit en 103, à Athènes sur le chemin de la Cilicie, où il était nommé proconsul (I 18, 82). A l'époque où le dialogue est censé avoir lieu, c'est-à-dire en 92 (I, 7, 24), Philon de Larisse, qui dirigeait l'Académie, avait peut être cessé de pratiquer la méthode antilogique.

utraque parte adsensio sustineretur. » — Arcésilas dissertait donc bien « contre les avis de tous ».

2° *De Natura deorum*, I 5, 11 : « Haec in philosophia ratio contra omnia disserendi nullamque rem aperte iudicandi profecta a Socrate, repetita ab Arcesila, confirmata a Carneade usque ad nostram uiguit aetatem. » — Ainsi, la méthode d'Arcésilas consistait « à disserter contre tout et à ne se prononcer ouvertement sur rien ».

3° Dans le *de Finibus*, II 1, 2, Cicéron expose très clairement cette méthode « inaugurée par Socrate et reprise par Arcésilas » : « Qui mos cum a posterioribus non esset retentus, Arcesilas eum reuocauit instituitque ut ii qui se audire uellent non de se quaererent, sed ipsi dicerent quid sentirent ; quod cum dixissent, ille contra ; sed eum qui audiebant, quoad poterant, defendebant sententiam suam. » C'est-à-dire : « Cette tradition n'ayant pas été maintenue par les successeurs (de Socrate), Arcésilas la fit revivre avec l'organisation suivante : ceux qui voulaient l'entendre ne lui posaient pas de question, ils exprimaient leur propre opinion ; quand ils l'avaient exprimée, il la réfutait ; mais les auditeurs, aussi longtemps qu'ils le pouvaient, défendaient leur avis. » Et Cicéron insiste sur la différence entre la méthode d'Arcésilas et celle des autres philosophes (sans excepter les Académiciens du 1er siècle avant notre ère). Chez les autres, l'auditeur n'énonce une thèse que pour l'entendre contredire (*audire uelle contraria*) ; chez Arcésilas, il défend pied à pied la thèse qu'il a énoncée : la leçon est un dialogue entre le maître et l'élève, mais le maître soutient toujours l'antithèse : *ille contra*.

Il y aurait donc lieu, croyons-nous, de comprendre *de Or.* III 18,67, suivant une interprétation de ce genre : « On dit... qu'il inaugura la méthode — elle était pourtant parfaitement socratique — qui consiste non pas à exposer sa propre opinion, mais à disserter toujours contre l'opinion qui a été exprimée. »

Pierre Couissin.

EPISTULA TRAIANI

RECTIFICATION

A la page 106 *supra*, une lettre d'Hadrien au préfet de l'Égypte, Q. Rammius Martialis, se trouve par mégarde attribuée à Trajan. La rectification de cette erreur, que M. Arthur Stein eut la bonté de me signaler, fait ressortir la rareté de nos lettres de Pessinonte (*supra*, p. 106-7), à présent les seules que nous connaissions de Trajan rédigées en grec.

Il semble à propos de résumer les transformations subies par les lignes 3-4 de cette *epistula*, reconnue comme œuvre d'Hadrien après avoir, pendant sept ans (1895-1902), passé pour être de Trajan. L'édition originale de Wilcken offre ce texte fragmentaire, *BGU*, I, 140 (1895) :

[L]=(*sic*) Τραι[α]νο[ῦ Καίσαρος τοῦ κυρίο]υ
[...]πλίου Α[.....]στικου

Voici la seconde lecture de Wilcken ; *Hermes*, xxxvii, 1902, p. 89, note 1 ; Wilcken-Mitteis, *Grundz. u. Chrest.* ii, 2 (1912), n. 373 :

[L] γ̄ Τραι[α]νο[ῦ Ἀδριανοῦ Σεβαστο]ῦ
[Που]πλίου Α[ἰλίου τὸ γ̄ καὶ Ῥου]στικοῦ

Et voici enfin la restitution définitive qu'a bien voulu me communiquer M. Stein :

[L] γ̄ Τραι[α]νο[ῦ Ἀδριανοῦ Σεβαστο]ῦ [καὶ]
[Που]πλίου Δ[ασουμίου Ῥου]στικοῦ

L'on devra porter sur les *Fasti* de W. Liebenam ce nom de P. Dasumius Rusticus, collègue consulaire d'Hadrien en 119.

W. H. Buckler.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Germanen u. Indogermanen, Volkstum, Sprache, Heimat, Kultur, Festschrift für Herman Hirt, hrsg. v. Helmut Arntz, Ir Bd Ergebnisse der Kulturhistorie u. Anthropologie ; IIr Bd Ergebnisse der Sprachwissenschaft ; xiii-436 et vi-623 p. in-8° ; Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhardlung, 1935.

En offrant à M. Herman Hirt ces deux volumes d'études, ses confrères ont voulu célébrer la double activité qu'il a déployée dans sa carrière : en même temps qu'il étudiait la grammaire comparée des langues indo-européennes, il s'est efforcé de déterminer les caractères et la civilisation des peuples qui les ont répandues depuis la côte et les îles occidentales de l'Europe jusqu'à l'extrême est de l'Inde. S'il est l'auteur d'une *Indogermanische Grammatik*, d'une *Griechische Grammatik*, et de tant de travaux de pure linguistique, M. Hirt a publié aussi en 1905-1907 le livre intitulé *die Indogermanen, ihre Verbreitung, ihre Urheimat und ihre Kultur* qui est peut-être le meilleur de ses ouvrages. Ainsi s'explique la composition de cette Festschrift, qui est une sorte de mise au point de nos connaissances historiques, ethnographiques, anthropologiques et linguistiques concernant les indo-européens : suivant l'habitude des Allemands, le titre de l'ouvrage porte *Indogermanen*, et comme dans leur esprit les Germains sont inséparables des Indogermains dont ils sont les représentants authentiques, *Indogermanen* est précédé de *Germanen*. Je n'ai pas à insister sur ce que ce rapprochement a d'incertain et de tendancieux à la fois. Il s'en faut de beaucoup qu'il soit démontré que l'habitat primitif des Européens migrateurs ait été la Germanie — on incline de plus en plus à penser qu'il y a eu différents centres, comme différentes couches de migrations — et du reste, même s'il était certain que les migrations fussent toutes parties de la Germanie, il ne s'ensuivrait pas que les « Germains » actuels fussent les descendants les plus purs de ces *Indogermanen* supposés. Tout cela, il n'est pas un linguiste ou un ethnographe qui ne le sache, même en Allemagne. Mais on n'avoue pas toujours ce qu'on sait.

Il est impossible de résumer ou de critiquer un ouvrage qui traite de tant de problèmes divers dont chacun suffit à lui seul pour absorber l'activité d'un spécialiste ou d'une école de spécialistes : près de cinquante collaborateurs y ont prêté leur concours, les uns pour traiter des questions de méthode, ou aborder des problèmes d'ordre général ; d'autres au contraire — mais ce sont les moins nombreux — pour étudier des questions plus particulières.

On regrette parfois que l'idée raciste ait altéré la sérénité impartiale que l'on aurait pu attendre d'un ouvrage de ce genre [1]. Dans le tome II, qui

1. Qu'on lise, par exemple, cette phrase de M. Joseph Strzygowski, t. I, p. 174 : « Vielleicht ist es noch Zeit, vielleicht ist der Norden und der aufrichtig suchende Deutsche noch imstande, die indogermanische Seele trotz aller Verzerrung wie-

est consacré à la linguistique, une part importante est faite au problème de la parenté de l'indo-européen avec d'autres familles de langues : indo-européen et égéen (W. Brandenstein) ; indo-européen et sémitique-sumérien (A. Schoff) ; indo-européen, basque et ibère (G. Lacombe et René Lafon) ; indo-européen et altaïque : indo-européen et austronésien ; indo-européen et chinois ; indo-européen et dravidien ; indo-européen et groenlandais ; indo-européen et coréen ; indo-européen et ouralien (H. Jensen). Beaucoup de ces recherches concluent du reste honnêtement soit par un *non liquet* ou par un *nihil commune*. M. G. Dumézil examine le problème de la parenté entre les langues caucasiennes et le basque. Certains collaborateurs du recueil se sont préoccupés d'autre part de déterminer plus précisément la place de tel dialecte dans la famille indo-européenne : tel est le sens de l'étude de M. Benveniste intitulée tokharien et indo-européen ; de celle de M. Krache sur l'indo-européen ; de M. Meriggi sur « l'*Indogermanismus* » du lycien et du lydien ; de M. Carstien sur « *Indogermanisch und Germanisch, Ein Beitrag zu ihrer Charakteristik.* ». D'autres enfin ont travaillé à préciser les rapports entre le germanique et d'autres langues indo-européennes : ainsi M. G. Devoto dans son article « *Germanisch-lateinisch u. Germanisch-oskisch-umbrisch* » ; M. H. Krahe, daus son étude « *Germanisch u. Illyrisch* ». Enfin certains travaux sont consacrés spécialement au germanique, et rappellent une partie importante de l'œuvre de M. Hirt. Citons : *Indogermanisch u. Germanisch* de M. C. Karstien ; *Germanischer u. indogermanischer Sprachtypus* de M. H. Ammann ; *Die germanische Lautverschiebung* de M. A. Schmitt ; *Der Aufbau des Deutschen* de M. F. Stroh ; *Gemeingermanisch* de M. Helmut Arntz ; *Völker u. Ortsnamen der Ostseeländer* de M. T. E. Karsten ; *Germanische Stammesnamen* et *Das Problem da Germanennamens* de M. R. Much. Il est curieux — et regrettable — que le grec auquel M. Hirt a consacré tant de travaux — soit absent du recueil, et que le latin n'y soit représenté qu'indirectement dans l'article du reste, fort intéressant, de M. Devoto[1], et dans celui, fort court, de M. R. Much sur *Die Herkunft der Italiker*[2]. Les philologues classiques trouveront néanmoins leur profit dans cet ouvrage, où le problème de la parenté des langues méditerrannéennes, au sens le plus large du mot, est à plusieurs reprises abordé avec compétence.

A. Ernout.

---

derzufinden und den stillen Garten mit aller Kraft wider aufzurichten und zu verteidigen. Er könnte damit m. E. die Welt, die abendländische Welt, vor dem Untergange retten. » ou cette autre de M. Hans. F. K. Günther, t. I. p. 340 « Die heute lebenden Angehörigen der meisten indogermanisch sprechenden: Völker sind meistens nur noch die Spracherben und nicht mehr die Bluterben der Indogermanen. — Für die germanischen Völker droht jetzt das gleiche Schicksal, wenn nicht in letzter Stunde eine Umkehr tritt. Das nationalsozialistische Deutschland hat diese Umkehr bereits begonnen. Hoffen wir, dass die anderen germanischen Völker recht bald auch noch zur Einsicht kommen und nicht das Schicksal erleiden, das ihre Sprach-und Blutsverwandten in früheren Zeiten betroffen hat. »

1. Je dois toutefois dire que l'hypothèse de l'emprunt possible de *pœna* à une forme osque **poina* (p. 547) me paraît tout à fait invraisemblable. Quant à l'étymologie de *uindex* que M. Devoto tire d'un **weno-m* « was die Grossfamilie betrifft », je ne crois pas non plus qu'elle séduise beaucoup de juristes.

2. M. R. Much conclut que les Italiques sont originaires de Scandinavie : les preuves linguistiques invoquées par lui sont faibles.

Emil Goldmann, *Neue Beiträge zur Lehre vom indogermanischen Charakter der etruskischen Sprache* (Klotho, 3) ; VIII-328 p. in-8° ; Wien, Gerold & Co., 1936.

Avec un courage et une foi qui ne se laissent pas abattre, M. Em. Goldmann poursuit les recherches en vue de démontrer le caractère indo-européen de la langue étrusque, qu'il avait inaugurées il y a sept ans [1]. Que l'étrusque appartienne à la famille des langues indo-européennes, cela n'a, en soi, rien d'invraisemblable. Meillet inclinait à croire que les langues parlées par les hommes de race blanche devaient avoir une commune origine, quelles que fussent les différences qui les séparaient. D'autre part, on a tendance de plus en plus à faire rentrer les langues de l'Asie Mineure dans la famille indo-européenne, et s'il est vrai que les Étrusques sont originaires de Lydie... [2] Aussi des étruscologues éminents, comme M. Ribezzo [3], se sont-ils appliqués à relever les concordances les plus nettes qu'ils ont cru reconnaître entre l'indo-européen et l'étrusque. Malgré toute l'ingéniosité de ces rapprochements, je dois dire qu'ils ont laissé assez sceptiques la plupart des comparatistes. Le caractère indo-européen d'une langue se manifeste beaucoup moins par son vocabulaire que par sa structure grammaticale, phonétique, morphologique, syntactique, sa morphologie surtout : l'exemple du hittite est là pour le prouver. A mesure que la connaissance de la grammaire du hittite s'est affermie et étendue, la parenté de cette langue avec les autres langues du domaine i.-e. est apparue plus étroite et plus évidente ; et l'on sait tout le prix qu'attache le grammairien à la possession des formes hittites ; elles éclairent, en les tirant de leur isolement, bien des formes d'autres langues, qui jusqu'à ces derniers temps, faute de pouvoir être comparées à d'autres, demeuraient sans explication. Or de ces comparaisons morphologiques probantes, il faut bien dire que les étruscologues n'en ont guère à nous offrir. Celles sur lesquelles ils s'appuient sont rares, incohérentes, contradictoires même ; en tout cas, elles n'ont rien de systématique, rien qui permette de rattacher l'étrusque à une langue ou à un groupe de langues déterminé. Les partisans de l'indo-européanisme de l'étrusque se rabattent sur des similitudes plus ou moins vraisemblables de vocabulaire, sur des identités supposées de suffixes de dérivation (le type *mno** par ex.). Et même en ces matières, les synonymies qu'ils établissent ne sont souvent rien moins qu'évidentes ; et les divergences d'interprétation qu'on relève à propos d'un même mot doivent mettre en défiance les esprits non prévenus. Il semble que les Étrusques aient légué à la plupart des chercheurs qui s'occupent de leur langue leur tendance à la divination, avec tout ce qu'elle comporte d'incertain pour les incrédules ou les non initiés. Il n'est donc pas impossible, peut-être même est-il assez vraisemblable que l'avenir confirme les anticipations de M. Goldmann, et de ceux qui pensent comme lui. Pour le moment, je ne crois pas qu'on puisse considérer leur thèse comme ayant reçu un commencement de démonstration.

Ces réserves de principes faites, il ne s'ensuit pas que les recherches du

---

1. *Beiträge z. Lehre vom idg. Charakter der Etruskischen Sprache*, I. Teil, X-150 p. ; II. 7 col XIV-397 p. in-8° ; Heidelberg, Winter, 1929-1930.

2. On sait du reste que cette origine est aujourd'hui contestée ; et que pour certains érudits les étrusques seraient en Italie non des immigrants, mais des autochthones. D'autres hypothèses ont été proposées : aucune d'elles ne s'impose.

3. Notamment dans la *Rivista indo-greco-italica* XIII (1929) p. 63 et suiv.

type de celles que poursuit M. Goldmann soient entièrement inutiles. On connaît depuis longtemps la subtilité et la pénétration du professeur de Vienne, son ingéniosité à rapprocher les textes, à les éclairer les uns par les autres ; l'exactitude et la richesse de sa documentation : tous ces dons ne restent pas sans effet ; et il est vraisemblable que de ses recherches et de ses confrontations notre misérable connaissance de l'étrusque se trouvera dans le détail, améliorée. C'est un résultat qu'il ne faut pas mésestimer, même si l'on refuse d'adhérer sans réserves, en l'état actuel des choses, à la thèse qu'il soutient.

A. Ernout.

Edm. Groag et Arthur Stein, *Prosopographia Imperii Romani sæc. I. II. III*, pars II, 2e éd., xxii-399 p. in-8° ; Berlin et Leipzig, W. de Gruyter, 1936.

Le tome II de cette réédition de la prosopographie de l'Empire Romain due aux soins de MM. Edmond Groag et Arthur Stein ne comprend, au dehors de quelques additions et corrections au tome I, que les noms latins commençant par *C*, et les noms grecs commencent par *K*. Malgré cela, le volume dépasse légèrement les dimensions du premier (399 au lieu de 375 pages). C'est que certains noms sont particulièrement fréquents ; qu'on songe aux Calpurnii, aux Claudii, et que quelques-uns d'entre eux ont été portés par des personnages considérables, dont mention est souvent faite dans les textes ou les inscriptions : c'est ainsi que les Claude occupent plus de cent pages, et que parmi eux s'inscrivent les empereurs Claude, Tibère, Tacite, et le fameux rhéteur et bienfaiteur d'Athènes, Hérode Atticus. Les autres noms marquants de ce volume sont Nerva, Lucius Verus, Balbinus, Pupienus, Clodius Albinus, Postumus. Vient ensuite la liste de tous les fonctionnaires impériaux des membres de leur famille lorsqu'ils sont connus ; de toutes les personnes mentionnées par les écrivains qui jouèrent un rôle quelconque dans la vie publique ; et loin de s'étonner de la grosseur du volume, on admirera que les auteurs aient pu faire tenir tant de renseignements dans un espace relativement petit. Le scrupule de MM. Greog et Stein va jusqu'à relever des noms comme ceux de : 443 Carnulus, reus sub Tiberio mortem anticipavit, *Suet. Tib. 61* ; 444 Carpophorus, venator in munere gladiatorio a. 80 edito celeferrimus. *Martial. lib. spect. 15, 23. 27* ; 445 Carpophorus, comœdus, mollis, Juvenal 6, 199 ; 448 Carrinas Celer (traditu cerer), senator, a. 54 servo accusante inter reos non receptus, *Tac. a. 13, 10*. J'ajoute que la bibliographie est à jour, que les documents sont publiés avec prudence, que les identifications douteuses ou simplement vraisemblables sont signalées aux lecteurs : bref tout contribue à faire de cet ouvrage un précieux instrument de travail, que tous les historiens et les philologues devront avoir à portée de la main. Souhaitons que les prochains tomes ne se fassent pas trop attendre.

A. Ernout.

Hérodote, *Histoires*, *Livre II*, texte établi et traduit par Ph. E. Legrand (Collection G. Budé) ; Paris, Les Belles Lettres, 1936 ; in-8°, 195 p. en majeure partie doubles.

Voici le second volume de l'édition d'Hérodote établie par M. Ph. E. Legrand pour la collection G. Budé. La sûreté d'information de M. Legrand,

la pénétration et le bon sens qu'il applique à la mise au point des questions controversées ont trouvé dans ce livre entièrement consacré à l'Egypte un emploi particulièrement heureux. Une notice copieuse (elle ne compte pas moins de 63 pages) montre en détail comment, dans cette digression qui s'étend jusqu'à occuper tout un livre, Hérodote a utilisé ses propres souvenirs de voyage, les informations qu'il a recueillies auprès des « prêtres » (sur ces prêtres voir de judicieuses réflexions p. 43 et ailleurs), ou les récits de ses devanciers (en particulier d'Hécatée contre qui il lui arrive d'engager des polémiques). Si l'on réussit à distinguer à peu près entre ces sources diverses, on est amené à juger le travail d'Hérodote d'une façon qui n'est pas tellement défavorable.

A propos de quelques problèmes obscurs il arrive que M. Legrand souligne tel détail qui n'a pas toujours été remarqué et qui pourrait les faire envisager d'un point de vue nouveau. C'est ainsi qu'à propos des difficultés que soulève le chapitre 8, M. Legrand indique qu'elles se trouvent toutes réunies dans un même chapitre en l'espace de quelques lignes : « plutôt que de mettre en doute la véracité de l'écrivain, n'y aurait-il pas lieu de se demander si le texte de ce chapitre, de ces quelques lignes ne serait pas corrompu ? »

Pour établir la notice et pour rédiger les notes qui se trouvent au bas de la traduction, M. Legrand s'est informé aux meilleures sources ; il a bénéficié des avis de M. V. Loret et pour l'identification des plantes et, des animaux par exemple les précisions qui sont données se trouveraient malaisément ailleurs. Il ne s'agit pas là, comme le déclare l'éditeur, d'un véritable commentaire, mais ces notes suffisent à orienter le lecteur et les hellénistes en tireront le plus grand profit [1].

L'édition est établie suivant les principes exposés dans l'introduction générale. L'on saura gré à M. Legrand de ne pas esquiver les difficultés, mais de les définir et de prendre nettement parti. Il est parfois amené à proposer des conjectures personnelles, probables ou suggestives. Signalons, entre autres, dans les premières lignes du chapitre 22 la correction ... ῥέων ἐς τὰ ψυχρότερα ; < Τεκμήρια > γῶν πολλά ἐστι.... On pourrait peut-être conserver parfois la leçon des manuscrits là où les éditeurs introduisent habituellement une conjecture. C'est ainsi qu'au chapitre 102, l. 12, malgré la construction avec περὶ, il ne me semble pas vraisemblable que γλιχομένοισι doive être corrigé en μαχομένοισι. On s'expliquerait mal l'origine de la faute.

Les difficultés du texte sont relatives au fond plutôt qu'à la forme (si l'on excepte le dialecte dont les formes sont contradictoires, malaisées à critiquer) ; ces difficultés sont discutées dans les notes critiques ou au bas de la traduction. Mais le style d'Hérodote ne comporte pas en général de graves obscurités. Il importe pourtant de conserver la démarche sinueuse de la phrase. Comme dans le premier volume M. Legrand cette fois encore y a réussi avec talent.

P. Chantraine.

Anthologia Lyrica Graeca edidit D. Diehl, vol. I, editio altera ; Leipzig, Teubner, 1936 ; petit in-8°, 635 pages (en 5 fascicules).

---

1. P. 57 le rapprochement avec le fragment 3 d'Hipponax [Diehl] soulève de gros problèmes. M. Legrand l'indique d'un mot ; mais il ne s'agit pas seulement de difficultés de langue, l'établissement du texte est aussi en question.

La librairie Teubner publie une seconde édition de l'*Anthologia Lyrica Graeca* de M. E. Diehl dont la première édition remonte à 1924-1925. Ce premier volume est constitué de quatre fascicules : les élégiaques (Tyrtée, Solon, etc.) ; Théognis, Pseudo-Pythagore, Pseudo-Phocylide ; iambographes (Archiloque, Simonide, Hipponax) ; la monodie (Sapho, Alcée, Corinne). Le volume apparait sensiblement plus gros que dans la première édition (635 pages contre 492) ; le commentaire de Tyrtée, Solon, Mimnerme a été remanié, le texte des Γνῶμαι du Pseudo-Phocylide repose sur des collations nouvelles ; le fascicule des iambographes est enrichi de nouveaux fragments d'Archiloque (la révision de l'inscription de Paros par Hiller von Gaertringen et P. Maas a été utilisée) et d'Hipponax (papyrus 139 de *P. S. I*, IX, dont l'attribution a été discutée) ; le corpus des fragments d'Alcée et de Sapho s'est également enrichi (on a tenu compte, par exemple, des quelques bribes que livre le papyrus Bouriant et les nouvelles lectures qu'ont proposées les papyrologues, en particulier M. Lobel dans ses excellentes éditions d'Alcée et de Sapho, ont été prises en considération). Si l'ouvrage se trouve ainsi renouvelé, la numérotation de l'édition est maintenue ; ainsi les références ne devront pas être modifiées.

On admirera l'érudition de M. Diehl et le soin avec lequel il a voulu mettre au point son travail. Des addenda donnent s'il y a lieu les hypothèses dont l'éditeur a pris connaissance au cours de l'impression. On peut dire qu'une édition des lyriques grecs pose à chaque instant de nouveaux problèmes, que l'on découvre des fragments inédits et qu'elle ne peut jamais passer pour définitive. S'il fallait proposer une critique à M. Diehl, ce serait peut-être d'avoir accepté bien des hypothèses plus ou moins vraisemblables, mais évidemment incertaines.

Pourtant dans les élégies de Théognis, dont le texte nous est parvenu en assez bon état, M. Diehl se montre généralement prudent. Sur la composition du poème, et sur les interpolations possibles, il n'accepte pas sans les critiquer les combinaisons proposées par M. F. Jacoby. C'est avec raison, je crois, qu'il ne condamne pas avec Hudson-Williams et Jacoby (qui y voit une interpolation athénienne), l'invocation à Apollon Délien qui occupe les vers 5 à 18 du livre I. On remerciera aussi l'éditeur d'avoir imprimé en caractères espacés les mots ou les formules qui ont pu amorcer la réunion des distiques ou groupes de distiques en un corpus.

Les fragments d'Alcée et de Sapho posent des problèmes de nature toute différente. La méthode de l'éditeur doit s'adapter au caractère des divers fragments : les plus anciennement connus sont des citations. Selon le citateur il semble plus ou moins probable qu'il se soit reporté au texte ou qu'il cite de mémoire. D'autre part les textes fournis par les papyrus découverts depuis le début du xxe siècle ne présentent le plus souvent que peu de fautes ; mais ils souffrent de graves lacunes ; quelques débris se trouvent dans un état si misérable qu'il paraît impossible de discerner même le thème général traité dans le poème.

Pour ces fragments papyrologiques deux partis sont possibles. Les éditions d'Alcée et de Sapho publiées par M. Lobel donnent de façon précise la description des lettres que l'on lit ou que l'on devine sur le papyrus, mais ne proposent des compléments qu'avec beaucoup de réserve. L'édition Diehl vise à offrir autant que possible des textes lisibles et comporte un grand nombre de conjectures plus ou moins probables. Soit le fragment 26 de Sapho où la poétesse demande aux Néréides et à Cypris de protéger le retour de son frère. Ce morceau est un de ceux dont nous apercevons le mieux l'allure et le mouvement général. Au premier vers

M. Diehl a eu raison de substituer (après quelques autres philologues) Κύπρι καὶ] à Πότνια qu'il avait adopté dans sa première édition : il est en effet question de Cypris dans la dernière strophe. Mais au vers 4, il est bien difficile de choisir entre κῆνα de Diehl, et ταῦτα ou même πάντα. Du reste, à comparer pour ce fragment la seconde édition à la première on constate que les restitutions arbitraires sont devenues moins nombreuses.

Même dans des fragments très connus on peut ne pas admettre toujours volontiers les leçons de M. Diehl. Dans le premier fragment de Sapho (celui qu'a conservé Denys d'Halicarnasse), au vers 18 la correction de Lobel Πειθων semble bien exigée par le dialecte ; — dans le second fragment (celui de Longin), le texte adopté au vers 8 n'est guère satisfaisant. Il faut écrire ou bien ὥς με φώνας οὔδεν ἔτ' ἴκει (et non εἴκει qui serait une faute d'iotacisme banale) ; ou bien ὥς με φώναισ' (= l'infinitif aoriste φωνῆσαι) οὔδεν ἔτ εἴκει, avec Lobel (εἴκει signifiant « il est possible »). Chacun des fascicules est précédé d'une préface où des allusions à divers événements politiques récents semblent bien déplacées dans un ouvrage philologique.

P. Chantraine.

Aristotelis, *De Caelo* libri quattuor recognouit breuique adnotatione critica instruxit D. J. Allan (Bibliotheca Oxoniensis) ; Oxford, Clarendon Press ; in-8° non paginé (8 feuilles et demi).

La collection d'Oxford s'enrichit d'une élégante édition du *De Caelo* d'Aristote due aux soins de M. D. J. Allan. L'intérêt de ce petit livre apparait nettement dès la lecture de la préface. Cet opuscule (qu'il ne faut pas confondre avec le *De Mundo* du Pseudo-Aristote qu'a étudié et édité M. Lorimer) a été publié pour la dernière fois en 1882 par C. Prantl et cette publication reposait pour la collation des manuscrits sur le travail de Bekker. M. Allan, d'accord avec M. Fobes dans son édition des *Meteorologica* pense que les manuscrits se répartissent en deux familles dont les meilleurs représentants sont d'une part le *Parisinus 1853*, E, d'autre part le *Vindobonensis* 100 J, que M. Allan est le premier à avoir collationné pour le *De Caelo*, tous deux du dixième siècle. Mais nous disposons également d'autres sources : des traductions latines que M. Allan a étudiées en particulier dans des manuscrits d'Oxford et dont la meilleure (désignée par le sigle Γ doit avoir eu pour auteur Guillaume de Mœrbeka. Enfin des commentaires anciens d'Aristote nous fournissent des variantes notables. Le plus important à cet égard est celui de Simplicius.

Le texte de M. Allan semble judicieusement établi et l'apparat critique rédigé avec clarté donne une idée précise de la tradition. La nouvelle édition marque donc un progrès sensible sur celles qui l'ont précédée. M. Allan ne propose que peu de corrections personnelles. Signalons, à la fin de 277 a, la suppression de ταχυτῆτι et l'addition de ἑτέρου après ἕτερον qui rendent l'explication de la phrase plus aisée.

La langue de cet opuscule mériterait une étude systématique : on y observe par exemple l'emploi fréquent de l'adjectif γενητός « sujet à la naissance » en 280 b, 283 b etc..., création du vocabulaire philosophique qu'il faut associer à ἐγενήθην etc... La forme semble bien authentique et se trouve attestée dans les manuscrits de Platon comme variante de γεννητός (*Timée* 28 b, c etc..)

P. Chantraine.

Plutarchus, *Vitæ*, *24* : *Galba et Otto* edidit K. Ziegler ; Leipzig, Teubner, 1935 ; petit in-8°, xii-60 pages.

Des huit vies d'empereurs romains, d'Auguste à Vitellius que le catalogue de Lamprias attribue à Plutarque, le hasard a fait que (sauf un ou deux petits fragments) nous ne possédions plus que les vies de Galba et d'Othon. Or ces deux vies nous sont parvenues, non dans le corpus des *Vies Parallèles*, mais dans l'ensemble plus confus des *Œuvres Morales*. Pour l'histoire du texte ces deux petits traités appartiennent non aux *Vies* mais aux *Moralia*. Dans le recueil de Planude les deux vies constituent le vingt cinquième et le ving-sixième traité et dans tous nos manuscrits (sauf un) la Vie de Galba et celle d'Othon se suivent sans être séparées par aucun autre opuscule.

M. Ziegler énumère dans la préface vingt-trois manuscrits des *Moralia* contenant les *Vies* de Galba et d'Othon. Mais en se fondant sur le travail de M. Nachstädt et de ses collaborateurs qui publient l'édition des Moralia dans la collection Teubner, M. Z. montre que l'on ne doit prendre en considération qu'un moindre nombre de manuscrits. Le texte repose essentiellement sur un manuscrit de Planude, l'*Ambrosianus* 859, α (et accessoirement ses copies) ; sur deux manuscrits de Vienne apparentés entre eux le *Vindob. phil. gr.* 46, V et le *Vindob. phil. gr.* 36, W ; enfin sur le *Bodleianus Laudianus* 55 du quinzième siècle, L.

La tradition manuscrite étant assez médiocre, l'ingéniosité des éditeurs s'est exercée à améliorer le texte. La contribution de M. Ziegler lui-même n'est pas négligeable : il propose un certain nombre de corrections, soit qu'il les introduise dans son texte ou qu'il se contente de les signaler dans son apparat critique. Quelques-unes de ces conjectures ne semblent pas s'imposer : c'est ainsi qu'en 1054 b on ne sera guère tenté d'introduire dans le texte la correction μέγιστον pour μᾶλλον, que M. Ziegler suggère dans une note.

D'autres difficultés de fait peuvent avoir imposé à l'éditeur des décisions fermes : en 1054 d on verra les difficultés que présente la leçon de tous les manuscrits Ιούνιος Οὐίνδιξ. La comparaison de Tacite est souvent instructive, c'est ainsi que dans la *Vie d'Othon* en 1067 d la correction de Sintenis Ὥστία ἀπάξοντα s'appuie sur un texte de Tacite *Histoires* I, 80. — En 1075 a, Plutarque traduit l'épitaphe d'Othon : Δηλώσει Μάρκου Ὄθωνος. Le grec δηλώσει semble répondre à *memoriæ* du texte de Suétone : la traduction paraît assez singulière.

P. Chantraine.

H. G. Strebel, *Wertung und Wirkung des Thukydideischen Geschichtswerkes in der Griechisch- römischen Literatur* ; Dresde Risse-Verlag, 1935 ; in-8°, 95 pages.

Cette thèse de l'Université Louis-Maximilien à Munich étudie l'influence de Thucydide sur les littératures grecque et latine. L'auteur a travaillé avec soin, mais, vu l'étendue du sujet traité, l'exposé reste trop souvent rapide et superficiel. Les rapports entre Thucydide et Salluste sont traités en une page, et il suffit également d'une page à M. Strebel pour affirmer, plutôt que pour montrer que Tacite ne doit rien à Thucydide.

On tirera plus grand parti d'un appendice où l'auteur essaie de montrer par une étude philologique précise l'influence que Thucydide a exercée sur le style et le vocabulaire d'Appien. Certains traits sont caractéristiques comme l'emploi des substantifs en -σις. D'autres le sont moins.

P. Chantraine.

PLOTIN, *Ennéades VI* (1re partie), texte établi et traduit par E. BRÉHIER (Collection Guillaume Budé) ; Paris, Les Belles Lettres, 1936 ; in-8°, 212 pages en majeure partie doubles.

Le Plotin de M. Bréhier approche de l'achèvement. Voici la première moitié du dernier tome (ce tome devant contenir la sixième Ennéade dont le texte est particulièrement long ; c'est aussi l'une des plus importantes et des plus difficiles). Comme dans les volumes précédents la notice étudie avec précision l'enchaînement des idées et oriente excellemment le lecteur dans ce texte difficile. Les trois premiers traités constituent un tout auquel une seule notice est consacrée. Ils traitent essentiellement des problèmes suivants : n'y a-t-il qu'un être, ou plusieurs êtres ? — s'ils sont plusieurs, sont-ils en nombre fini ou infini ? — s'ils sont en nombre fini, quel est ce nombre ? Les deux premiers traités constituent, l'un une critique des *Catégories* d'Aristote, l'autre une critique du *Sophiste* de Platon.

La traduction de M. Bréhier qui dispense le plus souvent d'un commentaire marque à merveille le mouvement dialectique qui entraîne le style de Plotin. Le texte lui-même, est, on le sait, souvent malaisé à interpréter. Il arrive ainsi qu'on n'aperçoive pas clairement comment le mot à mot peut justifier la traduction proposée.

La traduction de la première phrase du premier traité peut par exemple paraître un peu libre : περὶ τῶν ὄντων πόσα καὶ τίνα ἐζήτησαν... « la question du nombre des êtres, a été traitée » ; elle néglige le mot τίνα qui introduit la notion de qualité, qui est en effet prise en considération dans le développement suivant ; — au § 3 du même traité (p. 61), je vois mal comment ... εἴ τις τὸ τῶν Ἡρακλειδῶν γένος ἓν τι λέγοι, οὐχ ὡς κοινὸν κατὰ πάντων, ἀλλ' ὡς ἀφ' ἑνός peut être rendu par « ce serait au sens où les Héraclides forment une seule famille ; *ce n'est pas parce que ils ont tous un attribut commun*, mais parce qu'ils viennent tous d'un seul ancêtre ».

Dans l'établissement du texte, M. Bréhier se montre, avec raison, très conservateur. Ce n'est pas qu'il n'aperçoive pas les difficultés. Il multiplie volontiers dans l'apparat critique les fortasse, les coniecerim. Ainsi au § 11 du premier traité il propose avec quelque probabilité < ἐκ πάθους > γεγονέναι en s'inspirant d'Aristote. Ailleurs la conjecture est introduite dans le texte. Ainsi à la fin du § 16 οὐκ ἀθρόας pour οὐ καὶ ἀθρόας d'après Aristote ; — § 19 τὸ μὲν ποιεῖν, τὸ δὲ πάσχειν est placé entre crochets droits ; — au début du » 20 τοῦ ποιοῦ<ντος> me semble être une correction excellente.

L'apparat critique est rédigé avec clarté. Il eût été utile de reproduire en tête du volume la liste des sigles, pour les lecteurs qui n'auraient pas sous la main le premier volume.

P. CHANTRAINE.

The Agamemnon of ÆSCHYLUS a revised text with brief critical notes by A. Y. CAMPBELL. Londres, Hodder et Stoughton ; in-8°, XXII-126 pages.

L'*Agamemnon* est une des œuvres d'Eschyle qui méritent l'étude la plus attentive des philologues, tant à cause de la difficulté du style que de la médiocrité de la tradition manuscrite (on sait que pour la majeure partie de cette tragédie le témoignage du *Mediceus* manque). On comprend donc que M. A. Y. Campbell ait entrepris à son tour d'expliquer ce texte obscur.

Ce volume contient le texte accompagné d'une annotation critique qui le justifie. Mais l'auteur annonce une traduction en vers anglais précédée d'une introduction qui s'adressera au grand public. Enfin un dernier volume sera constitué par un commentaire détaillé, destiné aux étudiants, mais qui rendra service également aux professeurs. M. Campbell avance, non sans une pointe d'humour qu'il a longuement étudié l'*Agamemnon* dans les éditions de Sidgwick, Headlam et Lawson, ou dans les textes « continentaux » de Weil, Wilamowitz ou Wecklein [1], et que ce texte lui a toujours paru illisible : « magnificent, poetical, fascinating, provoking, stupendous, certainly ; but readable, no ».

La boutade est sans doute excessive et quelques uns des passages que M. Campbell donne pour inintelligibles me paraissent plus obscurs sous la forme qu'il leur donne que dans le texte traditionnel que l'on lit par exemple dans les éditions Wilamowitz et Mazon, ainsi les vers 843-845).

Ce n'est pas à dire que le travail de M. Campbell ne soit pas souvent utile. Il souligne une difficulté du texte traditionnel, même là où l'on n'acceptera pas volontiers la solution qu'il propose.

Ce sont généralement les corrections les moins ambitieuses qui pourraient le mieux atteindre la vérité. Dans les vers 555 à 560 qui présentent quelques difficultés le nouvel éditeur propose de lire, pour l'inintelligible οὐ λαχόντες du vers 557, οὐ λύζοντες, qui donnerait un sens acceptable ; mais il ajoute bien arbitrairement deux vers 554 a et b. Souvent M. Campbell risque des affirmations tranchantes mais peu fondées. Au vers 356 il écrit par exemple κτίστειρ' en prétendant que κτεάτειρα est une « uox nihili ».

Les conjectures les moins admissibles sont celles qui, sous prétexte d'améliorer un détail du texte, en altèrent le mouvement. Au début de la pièce M. Campbell adopte au vers 7 (en remplaçant δ' par θ') l'inutile conjecture de Bergk τηρῶ δ' ὅταν, et au lieu de conserver le mouvement si naturel du vers 8 : καί νῦν φυλάσσω λαμπάδος τὸ σύμβολον, il corrige ainsi : καινὸν φυλάσσων λαμπάδος τι σύμβολον ; ce qui transforme l'allure du texte sans l'améliorer, au contraire.

P. Chantraine.

H. J. Rose, *A Handbook of latin Literature from the earliest Times to the Death of St. Augustine* ; 557 p. in-8° ; Londres, Methuen a. Co., 1936.

M. H. J. Rose a successivement enseigné le latin et le grec ; il est l'auteur d'un bon manuel de Littérature grecque ; il a publié deux volumes qui se correspondent, l'un sur la civilisation primitive en Grèce, l'autre sur la civilisation primitive en Italie. Il est par conséquent mieux qualifié que personne pour écrire une histoire de la littérature latine, et pour y juger avec une compétence spéciale des influences grecques qu'elle a subies. Tout en se défendant avec modestie de vouloir faire une œuvre originale, il nous apporte pourtant le fruit d'un long commerce avec les textes, l'expérience d'un savant qui connaît bien les origines de la civilisation italique, et dont l'érudition vaste et sûre nous est un garant de sécurité. J'ajoute que son jugement ne le cède en rien à sa science ; qu'on lise par exemple la critique si pondérée et si raisonnable qu'il fait de la légende du suicide de Lucrèce (p. 121-122). Pas de bibliographie, car

1. Je pense que c'est faute de la connaître que M. Campbell ne cite pas l'édition Paul Mazon. Elle lui aurait montré comment l'on peut tenter d'établir un texte intelligible tout en restant conservateur.

l'auteur a voulu faire un livre de lecture et non d'érudition ; mais au bas des pages des notes nombreuses, et des références aux œuvres qui montrent les étais solides sur lesquels s'appuient les jugements et les affirmations. Un regret : dans ce livre si dense, si compact, les citations sont pour ainsi dire inexistantes : l'auteur se contente le plus souvent d'analyses : dans le chapitre IX, intitulé *Vergil and Augustan Poetry*, l'analyse de l'Énéide (p. 250-257) est faite sans qu'un seul vers du poème soit rappelé. Je sais bien que les citations risquaient d'allonger démesurément le volume, mais j'aurais aimé pourtant que l'auteur en introduisît quelques-unes, même aux dépens des analyses. Car celles-là, plus que celles-ci, me paraissent indispensables pour faire goûter le talent d'un écrivain.

A. Ernout.

J. B. Hofmann, *Lateinische Umgangssprache*, 2e éd. augmentée ; xvi-214 p. in 8° ; Heidelberg, Winter, 1936.

La première édition de ce livre a été favorablement accueillie par la critique, et c'était justice. Dans les quatre chapitres qui le composent, M. Hofmann a dégagé avec beaucoup de finesse les éléments caractéristiques de cette langue familière qu'il s'est bien gardé de confondre avec le « latin vulgaire » dont on a peut-être abusé. Il a bien mis en valeur les procédés affectifs auxquels elle a volontiers recours, soit dans le vocabulaire, soit dans la phrase elle-même, peut-être n'a-t-il pas suffisamment indiqué qu'il ne faut pas tout ramener à la notion d'affectif, et en exagérer l'importance dans le langage parlé : tout ce que le linguiste ou le philologue est enclin à considérer comme affectif, parce qu'il l'oppose naturellement à l'expression abstraite de la langue logique, est loin d'avoir cette valeur pour le sujet parlant, et n'est souvent rien d'autre qu'un cliché dépouillé de toute nuance expressive ; et c'est justement cette « inexpressivité » des formules qui explique qu'elles soient appelées si souvent à se renouveler. Mais cette légère réserve faite, on ne peut qu'approuver l'esprit dans lequel M. Hofmann a dirigé son enquête ; il est judicieux, bien informé, et les observations qu'il apporte reposent, on le sent, sur une connaissance directe des textes.

Cette nouvelle édition n'a pas été recomposée ; mais M. J. B. Hofmann l'a enrichie de *Nachträge* et *Berichtigungen* (p. 185-205), et de ce qu'il intitule *Synthetischer Teil : Proben*, où se trouvent des textes suivis dont le caractère familier ressort de la comparaison avec des textes analogues mais d'inspiration « littéraire [1] », on ne s'étonnera pas de retrouver dans cette partie des exemples déjà produits et commentés par M. Marouzeau [2] dont les études sur la distinction des styles rejoignent bien souvent celles de M. Hofmann.

A. Ernout.

W. J. W. Koster, *Traité de métrique grecque suivi d'un Précis de métrique latine* ; ii-328 p. in-8° ; Leyde, A. W. Sijthoff, 1936.

---

1. P. 206, dans le texte b (discours de C. Gracchus, ap. Gell. 10, 3, 5) une ligne est malheureusement sautée, qu'il faut rétablir : cum ignoraret qui ferretur <rogavit num mortuum ferrent. ubi id audivit,> lecticam iussit deponi.

2. Notamment dans la *Revue de Philologie* XLV (192), p. 149 et s.

Les mots « traités », et « précis » ont été choisis à dessein par M. Koster, et ils correspondent à une différence de traitement sensible. Tandis qu'il a voulu nous donner un exposé aussi complet que possible de la métrique grecque, il s'est contenté d'une brève esquisse pour la métrique latine : 258 pages pour l'une, 43 pages pour l'autre. Sans doute estime-t-il que la métrique latine dépend trop étroitement de la grecque pour qu'il soit nécessaire de lui consacrer de grands développements ; peut-être aussi a-t-il été porté par son goût personnel et par ses études précédentes a réserver au grec la part la plus belle. Il en résulte néanmoins une disproportion assez fâcheuse ; et bien des questions relevant de la métrique ou de la prosodie latine — car le livre de M. Koster traite aussi de la prosodie — ont été négligées, ou présentées dans un raccourci inexact. Pour n'en citer qu'un exemple, l'auteur écrit p. 262 : « Chez les poètes plus anciens (jusqu'au temps de Cicéron), le *s* à la fin d'un mot, suivi d'une consonne, n'autorise pas l'allongement par position :

Hic occasu(*s*) *datus* (*e*)*st ; at Oratius inclutut*(*s*) *saltu* (Ennius, *Ann.* 129 Vahl.)

Or cet enseignement doit être tempéré par cette remarque : l'amuissement de *s* final est une liberté dont le poète use selon sa commodité, mais qui n'a pas de caractère obligatoire ; chez Ennius, il est le plus souvent conféré au cinquième pied. Cf. par ex. l'opposition entre *equus* dont l'*s* fait position et *praesepibus* avec *s* amnui dans le vers 514 des Annales :

Et tum / sicut e/quus qui / de prae/sepibu(s) / fartus

Ceci coïncide avec ce que nous savons par ailleurs des efforts faits par les grammairiens et les lettrés du IIIe et du IIe siècle avant J.-C. pour rétablir dans l'orthographe et par suite dans la prononciation l'*s* final qui comme l'*m*, avait rapidement cessé d'être prononcé en finale absolue ou devant consonne (e. g. *Diana M. Liuio M. f. praitor dedit* CIL I² 41 p. 389, *Fortunai pocolo* CIL I² 443 p. 418). Chez Ennius, le rétablissement de l'*s* est en train de se faire ; à l'époque de Cicéron, il est achevé [1]. Catulle que je sache, n'a pas d'exemple d's final amui, cf. LXIV, 74

Egres/sus cur/uis e / litori/bus Pi / raei

(vers spondaïque) ; et chez Lucrèce l'amuissement de *s* est un procédé tout à fait artificiel qu'il emprunte à Ennius ; cf. L. Havet, *l's latin caduc* (dans les *Études romanes* dédiées à Gaston Paris, p. 325, cf. *Revue de Philol.* XLVII (1923), p. 152 sqq.).

Je m'excuse de cette critique auprès de M. Koster ; il se l'est déjà faite sans doute à lui-même, et en tant que latiniste, je n'ai pu m'empêcher de regretter qu'il n'ait pas accordé au latin la même attention qu'au grec. Nos connaissances, sans nul doute, en auraient été agrandies et affermies. Car M. Koster a autant de jugement que d'érudition. Il sait écarter les hypothèses incertaines, et conclure courageusement par un *non liquet*, là où nous ne voyons pas clair. Et Dieu sait combien de questions en métrique comme en prosodie demeurent et sans doute demeureront toujours insolubles ! Il sait exposer clairement les problèmes les plus complexes. J'aurais aimé qu'il prît parti sur la question de l'hexamètre et du pentamètre dactyliques et du sénaire iambique. Sans doute estime-t-il que ce n'est pas là matière d'enseignement ; peut-être néanmoins aurait-il pu indiquer

1. Cicéron lui-même qualifie l'amuissement de l'*s* final de *offensio in uersibus quam nunc fugiunt poetae noui* (Orat. 161).

que le mot ἴαμβος (comme θρίαμβος et διθύραμβος) n'est sûrement pas d'origine indo-européenne, cf. entre autres Chantraine, *La formation des noms en grec ancien*, p. 260. Et puisqu'il est question de statistique p. 85, il aurait fallu ajouter aux ouvrages cités, la thèse de M. Descroix sur *le trimètre iambique des iambographes à la comédie nouvelle*, qui, je crois bien, n'est signalée nulle part.

A. Ernout.

Jean Safarewicz, *Etudes de phonétique et de métrique latines* ; iv-129 p. in-8° ; Wilno, 1936.

Les recherches de M. Jean Safarewiez portent sur des faits complexes, mal définis, dont l'interprétation demeure incertaine. Les conclusions que formule M. Safarewicz sont formulées généralement avec prudence ; il en est pourtant qui surprendront le lecteur, telle celle-ci : « Il paraît avant tout que le latin possédait, dans la période prélittéraire, la tendance (peut-être héritée de l'indo-européen commun) à allonger l'articulation de la fin de mot, surtout à la fin de la phrase » (p. 112). A cette tendance, selon lui, s'est substituée une tendance opposée, résultant de l'abrègement iambique (dont M. Safarewicz reconnaît pourtant qu'il ne devint jamais essentiellement obligatoire, et qu'il cesse rapidement d'être vivace). Enfin cet état complexe céda définitivement devant de nouveaux courants rythmiques », indépendants ceux-là de la structure quantitative des mots latins. Je ne sais si cette restitution de la phonétique latine convaincra les lecteurs ; j'avoue que pour ma part elle me semble souvent fondée sur des arguments plus spécieux que probants. Par exemple, la réfutation qu'il oppose à M. E. A. Sonnenschein (p. 92 et suiv.) me paraît peu convaincante ; et les rapprochements qu'il invoque ne sont pas très pertinents : il me semble difficile par exemple de mettre sur le même pied la restitution de *-s* final qui est morphologique, et la disparition de la scansion *uŏlŭptātem*, qui est phonétique. Il me paraît aussi difficile d'admettre l'affirmation que « l'abrègement des syllabes finales est, en latin, une des conséquences de la loi de l'abrègement iambique. » (p. 107). Comment concilier cette doctrine qui vise un phénomène d'ordre général, ne comportant pas d'exception, avec cette autre qu'on lit p. 106 : « J'insiste enfin, dans ma formule, sur le caractère facultatif de l'abrègement iambique, en le considérant comme l'effet d'une tendance, non pas d'une loi phonétique qui ne souffre pas d'exceptions » ? Ainsi, selon lui, un phénomène d'ordre facultatif, et limité, aurait été la cause d'un phénomène qui apparaît dans l'histoire de la phonétique latine comme général et absolu ? Mais M. Safarewicz fait montre dans son argumentation de connaissances précises ; et il faut lui savoir gré d'aborder résolument des questions complexes et obscures, au risque d'être traité d'imprudent ou de téméraire. Ce n'est pas la timidité qui fait avancer la science. Même si les résultats obtenus par M. Safarewicz ne sont pas définitifs, ils ont le mérite de secouer notre torpeur.

A. Ernout.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Heinz Richard Graf, *Kaiser Vespasian* : Untersuchungen zu Suetons Vita divi Vespasiani ; viii-150 pp. in-8° ; Stuttgart, 1937. Pr. RM. 9.

Pierre Boyancé, *Études sur le songe de Scipion* (Bibliothèque des Universités du Midi, fasc. 20) ; 192 pp. in-8° ; Bordeaux, Féret et Fils, 1936. Pr. 25 fr.

Φιλιππου N. Οικονομου αρχιτέκτονος, ΟΔΥΣΣΕΩΣ ΝΟΣΤΟΣ. Εν Αθηναις ; 1937, 48 pp.

Der alte Orient. Band 35, Heft 2 : Schubart, die religiöse Haltung des frühen Hellenismus ; 29 pp. in-8° ; Leipzig, 1937. Pr. RM. 1.20.

Der alte Orient. Band 35, Heft 4 : Schubart, Verfassung und Verwaltung des Ptolemäerreichs ; 39 pp. in-8° ; Leipzig, 1937. Pr. RM. 1.50.

Acta Seminarii Philologici II :
Fasc. 2 : Biliński, de Catone Silii in Italiae descriptione (Pun. VIII, 356-616) uno solo fonte ; 62 pp. in-8° ; Leopoli Polonorum, 1937. Pr. Zł. 5. — Fasc. 3-4 : Kowalski, de arte rhetorica 1 ; 111 pp. in-8° ; Leopoli Polonorum, 1937. Pr. Zł. 10.

Antike und Christentum : Kultur- und religionsgeschichtliche Studien von Dr. Franz Josef Dölger. Band V, Heft. 4 ; pp. 225 à 326 in-8° ; Münster in Westf, Aschendorffsche Verlagsbuchh., 1936. Pr. RM. 5.

Mary Myrtle Avery, *The Use of direct Speech in Ovid's Metamorphoses* ; iii-100 pp. in-8° ; Chicago, University of Chicago Libraries, 1937.

Paul Cloché, *Démosthènes et la fin de la démocratie athénienne* ; 334 pp. in-8° ; Paris, Payot, 1937. Pr. fr. 36.

Francesco Della Corte, *La filologia latina dalle origini a Varrone* ; viii-165 pp, in-8° ; Torino, F. Casanova & C., 1937. Pr. L. 20.

A. B. Drachmann, *Die Überlieferung des Cyrillglossars* (Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab. historisk-filologiske Meddelelser, XXI, 5) ; 140 pp. in-8° ; København, Levin et Munksgaard, 1936. Pr. Kr. 7.

Neue deutsche Forschungen, 129 (Abteilung Klassische Philologie, 6) ; Harald Patzer. das Problem der Geschichtsschreibung des Thukydides und die thukydideische Frage ; 118 pp. in-8° ; Berlin, Junker et Dünnhaupt, 1937. Pr. RM. 5.20.

Wladimirus Gordziejew, *Ludi scaenici et circenses quid in rebus publicis antiquorum valuerint* ; 113 pp. in-8° ; Varsoviae, « Biblioteka Polska », 1936.

Grai și suflet : Revista « Institutului de Filologie și folklor » publicată de Ovid Densusianu ; vol. VII, 357 pp. in-8° ; București, Socec & Co, 1937. Pr. fr. 50.

Leslie Webber Jones, *More about the London vitruvius* ; pp. 257-262 in-8° ; Cambridge (Mass.), The Mediaeval Academy of America, 1937.

Mélanges de Linguistique et de Philologie offerts à Jacq. Van Ginneken à l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance (21 avril 1937) ; li-364 pp. in-8° ; Paris, C. Klincksieck, 1937. Prix fr. 75.

Dag Norberg, in Registrum Gregorii Magni Studia Critica : Commentatio Academica ; xvi-175 pp. in-8° ; Upsaliae, Almqvist & Wiksell Soc., 1937.

An Economic Survey of Ancient Rome, vol. III : R. G. Collingwood, Roman Britain. J. J. van Nostrand, Roman Spain. V. M. Scramuzza, Roman Sicily. A. Grenier, La Gaule romaine ; 664 pp. in-8° ; Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1937.

TABLE DES MATIÈRES

T. W. Allen. — Adversaria IV 280
W. H. Buckler. — Epistula Traiani. Rectification 404
W. H. Buckler. — Les lettres impériales de Pessinonte 105
Jérôme Carcopino. — Note sur la tablette de Cluj. C. I. L. III, N° X, p. 948 97
Pierre Couissin. — Interprétation d'un passage du « de oratore » (III 18, 67) 401
J. de Dekker. — Horace et Tibulle 30
G. B. A. Fletcher. — Stylistic borrowings and parallels in Ammianus Marcellinus 377
Louis Gernet. — Paricidas 13
A.-E. Giffard. — Mancipium : à propos de travaux récents 396
A. Graur. — Les noms latins en — us, oris, ... 265
J. E. Harry. — La porte à la chambre de la reine 5
P. Jouguet. — Les débuts du règne de Ptolémée Philométor et la sixième guerre syrienne, d'après un mémoire de M. Walter Otto 193
L. Laurand. — Note sur le gouvernail antique 131
Armand Minard. — Deux relatifs homériques (1er article) 239
Armand Minard. — Deux relatifs homériques (2e article) 348
Gilbert-Ch. Picard et H. le Bonniec. — Du nombre et des titres des centurions légionnaires sous le Haut Empire 112
S. Schiffer. — La perle dans l'antiquité 45
W. Seston. — Encore l' « Inscription de Nazareth » 125
F. Thomas. — Faire que sage 49
F. Thomas. — Térence, Phormio 22-23 50
Jeanne Vanseveren. — Inscriptions d'Amorgos et de Chios 313

Notes et Discussions.

E. Bickermann. — Lettres de Démosthène. Horst Sachsenweger. De Demosthenis epistulis 52
Jérôme Carcopino. — Carolina Lanzani. Lucio Cornelio Silla dittatore, storia di Roma negli anni 82-78 a. C. 62
A. Ernout. — Rodney Potter Robinson. — The Germania of Tacitus. 145
A. Ernout. — Mario Roques. Recueil général des lexiques français du moyen âge. I : Lexiques alphabétiques, tome I 133
L. Laurand. — Sur quelques questions fondamentales de la métrique. 287

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Aeschylus. — The Agamemnon, a revised text with brief critical notes by A. Y. Campbell (**P. Chantraine**) 413
Aetii Amideni Libri Medicinales I-IV edidit Olivieri (**P. Chantraine**). 160
Wolfgang Aly. — Livius und Ennius von römischen Art (**A. Ernout**). 186

Anthologia Lyrica Graeca, edidit D. Diehl, vol. I, editio altera (**P. Chantraine**)..... 409
Aristotelis. — De Caelo libri quattuor recogn., breuique adnot. crit. instr. D. J. Allan (**P. Chantraine**)..... 411
N. Bachtin. — Introduction to the study of modern Greek (**P. Chantraine**)..... 167
M. G. Becker. — Platons Gesetze und das griechische Familienrecht, eine rechtsvergleichende Untersuchung (**A. Diès**)..... 71
H. Idriss Bell and T. C. Skeat. — Fragments of an unknown Gospel and early Christian papyri (**Paul Collart**)..... 174
E. Benveniste. — Origines de la formation des noms en indo-européen, t. I (**A. Ernout**)..... 66
Dr. J. P. Béteau. — La peste d'Athènes (430-426 av. J.-C.) (**A. Ernout**)..... 181
Ettore Bolisani. — Ennio minore (**A. Ernout**)..... 82
Dr. J. M. G. Brinkhoff. — Woordspeling bij Plautus (**A. Ernout**).. 184
A. Calderini. — Dizionario dei nomi geografici e topografici dell' Egitto Greco-Romano, t. I, fasc. 1 : Α. ΑΔΙΚΑΡΝΑΣΣΕΥΣ (**Paul Collart**)..... 172
Emanuel Cesareo. — De Statii duabus Silvis (**Jean Bayet**)..... 306
Lavision-Christine, Introduction and Text. by sister Mary Louis Towner (**P. de Labriolle**)..... 299
Jean Coman. — Essai sur le « De Errore profanarum Religionum » de Firmicus Maternus. — Essai sur les Rapports de l'Orphisme et du Christianisme, d'après Vittorio Macchioro. — Le rapport des idées égyptiennes et orphiques sur le sort de l'Ame dans l'au-delà (**P. de Labriolle**)..... 297
Commentationes Horatianae (**A. Ernout**)..... 88
Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris, IIe année. 1934 (**A. Ernout**)..... 66
J. M. Corban. — Senate and provinces (**E. Cavaignac**)..... 92
Pierre Costil. — André Dudith, humaniste hongrois (1533-1589). Sa vie, son œuvre, ses manuscrits grecs (**A. Dain**)..... 75
Paul Damerau. — Kaiser Claudius II Gothicus (268-270 n. Chr.) (**Jacques Zeiller**)..... 309
A. Delatte. — Les doctrines pythagoriciennes des Livres de Numa. — Caelum ipsum petimus stultitia. — La conversion d'Horace (**A. Ernout**)..... 78
Dioniso : Bolletino dell' Istituto nazionale del dramma antico, 1935 (**Georges Seure**)..... 180
Dr. Donnadieu. — Fréjus : Le port militaire du Forum Julii (**L.-A. Constans**)..... 308
Jean Dumortier. — Les images dans la Poésie d'Eschyle (**P. Chantraine**)..... 155
Ingemar Düring. — Ptolemaios und Porphyrios über die Musik (**Henri-Charles Puech**)..... 179
H. Eberhart. — Mitteilungen aus der Papyrussamlung der Giessener Universitätsbibliothek IV : Litterarische Stücke (**Paul Collart**)..... 177
Emma Edelsteine. — Xenophontisches und platonisches Bild des Sokrates (**Georges Mathieu**)..... 169
Joseph Englund. — Kasussyntaxen hos A. Cornelius Celsus (**A. Ernout**)..... 186

Ephemeris Dacoromana, 1935 (**Jean Bayet**)..... 306
Paolo Fabbri. — L'oratoria di Cesare (**Jean Bayet**)..... 305
I. Firmici Materni Consultationes Zacchaei et Apollonii, ed. Germ. Morin O.S.B. (**A. Ernout**)..... 92
Minnie Keys Flickinger. — The ἁμαρτιά of Sophocles' Antigone (**Paul Collart**)..... 175
Gai Institutiones, edd. E. Seckel et B. Kuebler septiman edit. cur. B. Kuebler (**A. Ernout**)..... 89
Germanen u. Indogermanen, Volkstum, Sprache, Heimat, Kultur : Festschrift für Herman Hirt, hrsg. v. Helmut Arntz. 1er Bd. : Ergebnisse der Kulturhistorie u. Anthropologie. 2er Bd. : Ergebnisse der Sprachwissenschaft (**A. Ernout**)... 405
Geschichte der römischen Literatur bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian von Martin Schanz. II : Die römische Literatur in der Zeit der Monarchie bis auf Hadrian, 4. neubearb. Auftage von Karl Hosius (**A. Ernout**)..... 80
Emil Goldmann. — Neue Beiträge zur Lehre indogermanischen Charakter der etruskischen Sprache (**A. Ernout**)..... 407
Charlotte E. Goodfellow. — Roman Citizenship, a study of its territorial and nùmerical expansion from the earliest times to the death of Augustus (**J. Gagé**)..... 290
H. Grapow. — Ueber die anatomischen Kenntnisse der altägyptischen Aerzte (**Paul Collart**)..... 171
Edm. Groag et Arthur Stein. — Prosopographia Imperii Romani Saec. I. II. III, pars II, 2e éd. (**A. Ernout**)..... 408
A. W. de Groot. — Wesen und Gesetze der Caesur. Ein Kapitel der allgemeinen Versbaulehre (**Mathieu Nicolau**)..... 294
Elisabeth Hazelton Haight. — Essays on ancient fiction (**A. Ernout**). 182
Franz Hampl. — Der König der Makedonen (**P. Jouguet**)..... 150
J. Haussleiter. — Der Vegetarismus in der Antike (**Louis Gernet**).. 151
W. A. Heidel. — Hecataeus and the egyptian priests in Herodotus, Book II ((**Paul Collart**)..... 178
Héliodore. — Les Ethiopiques (Théagène et Chariclée), tome I, texte établi par R. M. Rattenbury et T. W. Lumb et traduit par J. Maillon (**P. Chantraine**)..... 163
A. Hennemann. — Der äussere und innere Stil in Traians Briefen (**Marcel Durry**)..... 291
Hérodote. — Histoires, Livre II, texte établi et traduit par Ph. E. Legrand (**P. Chantraine**)..... 408
W. S. Hinman. — Literary quotation and allusion in the Rhetoric. Poetics and Nicomachean Ethicos of Aristotle (**P. Chantraine**). 157
Hippokrates. — Ueber Entstehung und Aufbau des menschlichen Körpers (Περὶ σαρκῶν) übers. und komm. v. K. Deichgräber mit einem sprachwiss Beitrag v. E. Schwyzer (**P. Chantraine**).. 159
J. B. Hofmann. — Lateinische Umgangssprache. 2e éd. augmentée (**A. Ernout**)..... 415
M. Hombert. — Bulletin Papyrologique. VIII (1933-1934) (**Paul Collart**)..... 176
P. W. Hoogterp. — Les Vies des pères du Jura (**A. Ernout**)..... 188
T. Hudson-Williams. — A short introduction to the study of comparative grammar (indo-european) (**A. Ernout**)..... 181
Inscriptiones Italiae. Volumen X, Regio X, fasciculus III (Histria Septemtrionalis) cur. Atilius Degrassi (**Jean Bayet**)..... 300

M. Ivniani Ivstini Epitoma historiarum philippicarum Pompei Trogi ; accedunt prologi in Pompeium Trogum, post Franciscum Ruehl ed. Otto Seel (**A. Ernout**)..... 91
Leslie Webber Jones. — Two Salzburg manuscripts and the influence of Tours (**Ch. Samaran**)..... 292
Leslie Webber Jones. — The Text of the Bible and the Script and Art of Tours (**Ch. Samaran**)..... 292
P. de Jonge. — Sprachlicher u. historischer Kommentar zu Ammianus Marcellinus XIV, 1-7 (**A. Ernout**)..... 188
Christos Kapnoukayas. — Ἡ ἀρχαία Ῥωμαία (**Georges Seure**)..... 179
Max Kaser. — Quanti ea res est. Studien zur Methode der Litis-ästimation im klassischen römischen Recht (**Mathieu Nicolau**).. 295
P. C. Knook. — De overgang van metrisch tot rythmisch proza bij Cyprianus en Hieronymus (**Mathieu Nicolau**)..... 293
W. J. W. Koster. — Traité de métrique grecque suivi d'un Précis de métrique latine (**A. Ernout**)..... 415
Jerzy Kuryłowicz. — Études indo-européennes (**A. Ernout**)..... 67
Kurt Latte. — Sallust (**A. Ernout**)..... 84
L. Laurand. — Études sur le style des discours de Cicéron, t. I : Introduction (discours prononcés et publiés), livre I : Pureté de la langue, 4e éd. revue et corrigée (**A. Ernout**)..... 84
Harry L. Lévy. — The invective in Rufinum of Claudius Claudianus ed. with Introduction and textual Commentary (**A. Ernout**). 290
L. Robert Lind. — What Rome has left us (**A. Ernout**)..... 181
Ferdinand Lot. — Les invasions germaniques ; la pénétration mutuelle du monde barbare et du monde romain (**A. Ernout**)..... 79
E. A. Lowe. — Codices Latini antiquiores : a palaeographical guide to latin manuscripts prior to the ninth century, part II : Great Britain and Ireland (**A. Ernout**)..... 82
W. Luther. — « Wahrheit » und « Lüge » im ältesten Griechentum (**P. Chantraine**)..... 154
R. Mandra. — The time element in the Aeneid of Vergil. An investigation (**André Cordier**)..... 85
G. Manteuffel, av. la collab. de L. Zawadowski et C. Rozenberg. — Papyri Varsovienses (**Paul Collart**)..... 176
Louis Mariès. — Hippolyte de Rome. Sur les Bénédictions d'Isaac, de Jacob et de Moïse (**A. Dain**)..... 77
Carlo Alberto Maschi. — Disertiones Ricerche intorno alla divisibilità del consortium nel diritto romano antico (**Mathieu Nicolau**). 295
Memoirs of the American Academy in Rome, vol. XII (**Jean Bayet**).. 301
J. G. Milne. — The first stages in the development of Greek coinage (**Georges Seure**)..... 180
Christine Mohrmann. — Das Wortspiel in den Augustinischen Sermones (**A. Ernout**)..... 183
Raymond Monier. — Manuel élémentaire de droit romain, tome I : Introduction historique, les sources, la procédure, les personnes, les droits réels, les successions ; tome II, les obligations (**A. Ernout**)..... 79
Opuscula Archaeologica, vol. I, fasc. 2 (**Jean Bayet**)..... 302
G. Perrotta. — Saffo e Pindaro. Due saggi critici (**Paul Collart**)..... 171
Philologus, Band XC, Heft 3 : Horaz-Heft (**A. Ernout**)..... 88
I. B. Pighius. — Studia Ammianea, annotationes criticae et grammaticae in Ammianum Marcellinum (**A. Ernout**)..... 90

PINDARI Carmina cum fragmentis rec. brevique adnotatione critica instruxit C. M. BOWRA (**P. Chantraine**)..... 157
PLATON. — Œuvres complètes, t. IX, 1re partie : la Politique, texte établi et traduit par A. DIÈS (**P. Chantraine**)..... 156
PLOTIN. — Ennéades (1re partie), texte établi et traduit par E. BRÉHIER (**P. Chantraine**)..... 413
Joseph C. PLUMPE. — Wesen und Wirkung der « Auctoritas Maiorum » bei Cicero (**Jean Bayet**)..... 304
PLUTARCHI Vitae Parallelae, vol. II, fasc. II, rec. K. ZIEGLER (**P. Chantraine**)..... 161
PLUTARCHUS. — Vitae, 24 : Galba et Otto, edidit K. ZIEGLER (**P. Chantraine**)..... 411
L. A. POST. — II Menander in current criticism (**Paul Collart**)..... 176
Levi Arnold POST. — The Vatican Plato and its relations (**A. Dain**)..... 73
A Concordance of PRUDENTIUS, par Roy Joseph DEFERRARI et James MARSHALL CAMPBELL (**P. de Labriolle**)..... 300
M. Fabi QUINTILIANI Institutionis Oratoriae liber X, ed. Lud. RADERMACHER (**A. Ernout**)..... 91
O. W. REINMUTH. — The prefect of Egypt from Augustus to Diocletian (**Paul Collart**)..... 173
Res Gestae Divi Avgvsti ex monumentis Ancyrano et Antiocheno latinis Ancyrano et Apolloniensi graecis, texte établi et commenté par Jean GAGÉ (**A. Ernout**)..... 87
Wilhelm REUSCH. — Der Kölner Münzschatzfund vom Jahre 1909, zugleich ein Beitrag zur Geschichte des römischen Köln (**Jacques Zeiller**)..... 93
Fernand ROBERT. — Épidaure (**A. Ernout**)..... 181
H. J. ROSE. — A Handbook of latin literature from the earlier times to the death of St. Augustine (**A. Ernout**)..... 414
Jean SAFAREWICZ. — Études de phonétique et de métrique latines (**A. Ernout**)..... 417
SAINT BASILE. — Aux jeunes gens sur la manière de tirer profit des lettres helléniques, texte établi et traduit par l'abbé F. BOULENGER (**P. Chantraine**)..... 165
William H. SCHULTE. — Index verborum Valerianus (**A. Ernout**)..... 187
Otto SEEL. — Hirtius : Untersuchungen über die Pseudocaesarischen Bella und den Balbusbrief (**Jean Bayet**)..... 305
Aloisiae SIGEAE POLETANAE Satyra sotadica de arcanis Amoris et Veneris sive Johannis MEURSII Elegantiae latini sermonis — auctore Nicolao CHORIER. Introd. testo e appendice crit. di Bruno LAVAGNINI (**A. Ernout**)..... 189
E. E. SIKES. — Lucretius poet and philosopher (**A. Ernout**)..... 184
H. G. STREBEL. — Wertung und Wirkung des Thukydideischen Geschichtswerkes in der griechisch-römischen Literatur (**P. Chantraine**)..... 412
Ladislaus STRZELECKI. — De Naeviano Belli Punici carmini. Quaestiones selectae (**A. Ernout**)..... 182
Studi etruschi, vol. IX (**A. Ernout**)..... 68
Wiener Studien, L III (1935) Heft 1 & 2 (**A. Ernout**)..... 94
Yale Classical Studies, ed. by Austin H. MARMON, vol. V (**A. Ernout**). 78
B. STUMPO. — Le origini della tragedia (**P. Chantraine**)..... 154
SUIDAE lexicon, ed. Ada ADLER pars IV, Π-Ψ (**P. Chantraine**)..... 162

K. Svoboda. — L'Esthétique de saint Augustin et ses sources (**P. de Labriolle**)..... 299
Symbolae Osloenses auspiciis Societatis graeco-latinae, fasc. XIII, ed. S. Eitrem, fasc. XIV, edd. S. Eitrem et E. Skard (**A. Ernout**). 94
Der etruskische Text der Agramer Mumienbinde, neu hrsg. u. erl. v. M. Runes mit einem Glossar von S. P. Cortsen (**A. Ernout**). 70
Willy Theiler. — Das Musengedicht bei Horaz (**A. Ernout**)..... 185
Rudolf Till. — Die Sprache Catos (**A. Ernout**)..... 183
Transactions and Proceedings of the American philological Association, ed. by J. W. Hewitt, vol. LXV (**A. Ernout**)..... 93
Henrietta Veit Apfel. — Literary quotation and allusion in Demetrius Περὶ Ερμηνείας and Longinus Περὶ Ψρους (**P. Chantraine**).... 166
Publi Vergili Aeneidos liber quartus, ed. by Arthur Stanley Pease (**A. Ernout**)..... 84
Virgil. — With an english translation by H. Rushton Fairclough, tome I : Eclogues. Georgics. Aeneid I-VI, rev. ed. (**A. Ernout**). 184
Neugriechische Volkslieder gesammelt von Werner v. Haxthausen. Urtext und Übersetzung hrsg. v. K. Schulte Kemminghausen und G. Soyter (**P. Chantraine**)..... 168
C. Wendel. — Scholia in Apollonium Rhodium vetera (**P. Chantraine**)..... 160
Michael Wittmann. — Die Ethik des hl. Thomas von Aquin (**P. de Labriolle**)..... 298
Friedrich August Wolf. — Ein Leben in Briefen, die Sammlung besorgt und erläutert durch S. Reiter. 1ter Band : Frühzeit. Hallische Meisterjahre 2ter Band : Berliner Leidens- und Alterstage, 3ter Band, Erläuterungen (**P. Chantraine**)..... 166
Dr. X. F. M. G. Wolters. — Notes on antique folklore on the basis of Pliny's Natural History, Book XXVIII 22-29 (**A. Ernout**).. 187
Xénophon. — La République des Lacédémoniens. Texte et traduction av. une introd. et un comm. p. F. Ollier (**Georges Mathieu**). 170

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVII.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES